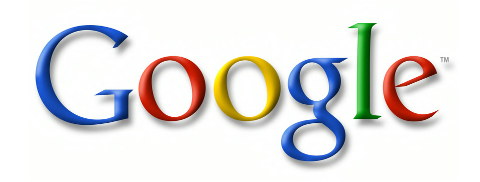
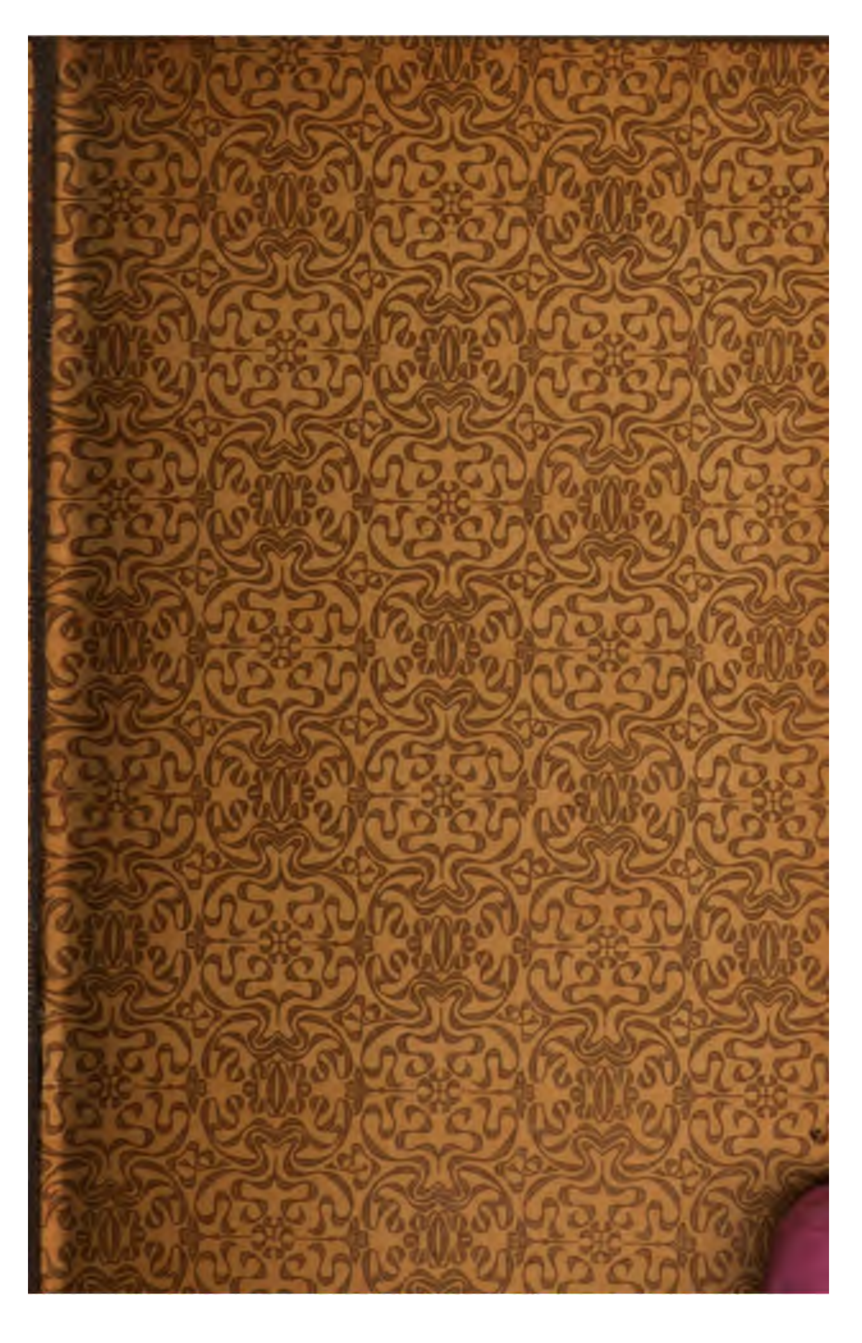




ANNUAIRE

DE

L'ACADÉMIE ROYALE

DES

SCIENCES, DES LETTRES ET DES BEAUX-ARTS

DE BELGIQUE.

ANNUAIRE

DE

L'ACADÉMIE ROYALE

DES

SCIENCES, DES LETTRES ET DES BEAUX-ARTS

DE BELGIQUE.

1879.

QUARANTE-CINQUIÈME ANNÉE.

BRUXELLES,

F. HAYEZ, IMPRIMEUR DE L'ACADÉMIE ROYALE.

MDCCCLXXIX.

ÉPHÉMÉRIDES POUR L'ANNÉE 1879.

Année d'après les ères anciennes et modernes.

Année de la période julienne 6592
— de la fondation de Rome selon Varron. 2632
— de l'ère de Nabonassar. 2626

L'année 2655 des Olympiades, ou la 3e année de la 664e Olympiade, commence en juillet 1879.

L'année 1296 des Turcs commence le 25 janvier 1879, et l'année 1297 commence le 16 décembre 1879, selon l'usage de Constantinople.

L'année 1879 du calendrier julien commence le 13 janvier de la même année.

L'année 5639 de l'ère des juifs commence le 28 septembre 1878; l'année 5640 commence le 18 septembre 1879.

Comput ecclésiastique.

Nombre d'or.	18
Épacte.	VII
Cycle solaire.	12
Indiction romaine	7
Lettre dominicale	E

Fêtes mobiles.

Septuagésime.	9 février.
Les Cendres	26 février.
Pâques.	13 avril.
Les Rogations	19, 20 et 21 mai.
Ascension	22 mai.
Pentecôte	1 juin.
La Trinité.	8 juin.
La Fête-Dieu.	12 juin.
Premier dimanche de l'Avent	30 novembre.

Quatre-Temps.

Les 5, 7 et 8 mars.
Les 4, 6 et 7 juin.
Les 17, 19 et 20 septembre.
Les 17, 19 et 20 décembre.

Commencement des saisons.

(Temps moyen de Bruxelles.)

Printemps.	le 20 mars,	à 11 h.	49 m.	du soir.
Été	le 21 juin,	à 8	2	du soir.
Automne	le 23 sept.,	à 10	26	du matin.
Hiver	le 21 déc.,	à 4	42	du matin.

Éclipses.

(Temps moyen de Bruxelles.)

Il y aura, en 1879, deux éclipses de soleil et une éclipse de lune; cette dernière sera seule visible, à Bruxelles, le 18 décembre, comme éclipse partielle. Premier contact avec l'ombre à 3 h. 55 m. du soir, milieu de l'éclipse, à 4 h. 44 et dernier contact avec l'ombre à 5 h. 32 m.

Janvier.

—

1 M. Circoncision de N.-S.
2 J. S. Adélard, abbé.
3 V. Ste Geneviève, vierge.
4 S. Ste Pharaïlde, vierge.
5 D. S. Télesphore, pape.
6 L. Épiphanie ou les Rois.
7 M. Ste Mélanie, vierge.
8 M. Ste Gudule, vierge.
9 J. S. Marcellin, évêque.
10 V. S. Agathon, pape.
11 S. S. Hygin, pape.
12 D. S. Arcade, martyr.
13 L. Ste Véronique de Milan.
14 M. S. Hilaire, év. de Poit.
15 M. S. Paul, ermite.
16 J. S. Marcel, pape.
17 V. S. Antoine, abbé.
18 S. Chaire de s. P. à Rome.
19 D. S. Canut, roi de Danem.
20 L. SS. Fabien et Sébastien.
21 M. Ste Agnès, vierge et m.
22 M. SS. Vincent et Anastase.
23 J. Épousailles de la Vierge.
24 V. S. Timothée, év. d'Eph.
25 S. Conversion de S. Paul.
26 D. S. Polycarpe, év. et m.
27 L. S. Jean Chrysostome, év.
28 M. S. Julien, év. de Cuença.
29 M. S. Franç. de Sales, év.
30 J. Ste Martine, v. et mart.
31 V. S. Pierre Nolasque.

Pleine Lune le 8.
Dernier Quartier le 15.
Nouvelle Lune le 22.
Premier Quartier le 30.

Février.

—

1 S. S. Ignace, év. et m.
2 D. Purific. ou Chandeleur.
3 L. S. Blaise, év. et mart.
4 M. S. André, Ste Jeanne, r.
5 M. Ste Agathe, vierge et m.
6 J. S. Amand, Ste Dorothée.
7 V. S. Romuald, abbé.
8 S. S. Jean de Matha.
9 D. *Septuag.* Ste Apollonie, v.
10 L. Ste Scholastique, vierge.
11 M. S. Sévérin, abbé.
12 M. Ste Eulalie, v. et mart.
13 J. Ste Euphrosine, vierge.
14 V. S. Valentin, prêtre.
15 S. SS. Faustin et Jovite, m.
16 D. Ste Julienne, v.
17 L. S. Théodule, martyr
18 M. S. Siméon, évêque et m.
19 M. S. Boniface, év. de Laus.
20 J. S. Éleuthère, év. de Tourn.
21 V. Le B. de Pépin de Landen.
22 S. C. de s. Pier. à Antioche.
23 D. S. Pierre Damien, év.
24 L. SS. Mathias et Modeste.
25 M. Ste Walburge, vierge.
26 M. *Cendr.* Ste Aldetrude, ab.
27 J. S. Alexandre, évêque.
28 V. SS. Julien, Chron., Besas.

Pleine Lune le 7.
Dernier Quartier le 13.
Nouvelle Lune le 21.

Mars.

1 S. S. Aubin, év. d'Angers.
2 D. S. Simplice, pape.
3 L. Ste Cunégonde, impérat.
4 M. S. Casimir, roi.
5 M. *Q.-temps*. S. Théophile.
6 J. Ste Colette, vierge.
7 V. *Q.-temps*. S. Thomas d'A.
8 S. *Q.-temps*. S. Jean de Dieu.
9 D. Ste Françoise, veuve.
10 L. Les 40 SS. Mart. de Séb.
11 M. S. Vindicien, év. d'Arras.
12 M. S. Grégoire le Grand, p.
13 J. Ste Euphrasie, vierge.
14 V. Ste Mathilde, reine.
15 S. S. Longin, soldat.
16 D. Ste Eusébie, vierge.
17 L. Ste Gertrude, ab. de Niv.
18 M. S. Gabriel, archange.
19 M. S. Joseph, patr. de la B.
20 J. S. Wulfran, év. de Sens.
21 V. S. Benoit, abbé.
22 S. S. Basile, martyr.
23 D. S. Victorien, martyr.
24 L. S. Agapet, év. de Synn.
25 M. ANNONCIATION. S. Humbert.
26 M. S. Ludger, év. de Munster.
27 J. S. Rupert, év. de Worms.
28 V. S. Sixte III, pape.
29 S. S. Eustase, abbé.
30 D. *Passion*. S. Véron, abbé.
31 L. S. Benjamin, martyr.

Premier Quartier le 1.
Pleine Lune le 8.
Dernier Quartier le 15.
Nouvelle Lune le 22.
Premier Quartier le 31.

Avril.

1 M. S. Hugues, év. de Gren.
2 M. S. François de Paule.
3 J. S. Richard, év. de Chich.
4 V. S. Isidore de Séville.
5 S. S. Vincent Ferrier.
6 D. S. Célestin, pape.
7 L. S. Albert, ermite.
8 M. S. Perpétue, év. de Tours.
9 M. Ste Vaudru, abbesse.
10 J. S. Macaire, évêque.
11 V. S. Léon le Grand, pape.
12 S. S. Jules I, pape.
13 D. PAQUES. S. Herméneg.
14 L. SS. Tibur., Valér., Max.
15 M. SS. Anastasie et Basilisse.
16 M. S. Drogon, ermite.
17 J. S. Anicet, pape et m.
18 V. S. Ursmar, év. et ab.
19 S. S. Léon IX, pape.
20 D. Ste Agnès, vierge.
21 L. S. Anselme, archevêque.
22 M. SS. Soter et Cajus, p. et m.
23 M. S. Georges, martyr.
24 J. S. Fidèle de Sigmaring.
25 V. S. Marc, évangéliste.
26 S. SS. Clet et Marcellin, p.
27 D. S. Antime, évêq. et m.
28 L. S. Vital, martyr.
29 M. S. Pierre de Milan, mart.
30 M. Ste Catherine de Sienne.

Pleine Lune le 6.
Dernier Quartier le 15.
Nouvelle Lune le 21.
Premier Quartier le 29.

Mai.

—

1 J. SS. Philippe et Jacq., ap.
2 V. S. Athanase, év. et doct.
3 S. Invention de la Ste Croix.
4 D. Ste Monique, veuve.
5 L. S. Pie V, pape.
6 M. S. Jean Porte Latine.
7 M. S. Stanislas, évêque.
8 J. Apparition de S Michel.
9 V. S. Grégoire de Naziance.
10 S. S. Antonin, archevêque.
11 D. S. Franç. de Hiéronymo.
12 L. SS. Nérée et Achillée, m.
13 M. S. Servais, évêque.
14 M. S. Pacôme, abbé.
15 J. Ste Dymphne, v. et m.
16 V. S. Jean Népomucène, m.
17 S. S. Pascal Baylon.
18 D. S. Venance, martyr.
19 L. *Rog.* S. Pierre Célestin.
20 M. *Rog.* S. Bernardin de S.
21 M. *Rog.* Ste Itisberge, v.
22 J. ASCENSION. Ste Julie, v.
23 V. S. Guibert.
24 S. N. D. Sec. des Chrétiens.
25 D. S. Grégoire VII, pape.
26 L. S. Philippe de Néri.
27 M. S. Jean I, pape.
28 M. S. Germain, évêque.
29 J. S. Maximin, évêque.
30 V. S. Ferdinand III, roi.
31 S. Ste Pétronille.

Pleine Lune le 6.
Dernier Quartier le 13.
Nouvelle Lune le 21.
Premier Quartier le 28.

Juin.

—

1 D. PENTECOTE. S. Pamph.
2 L. SS. Marcellin et Erasme.
3 M. Ste Clotilde, reine.
4 M. *Q.-temps.* S. Optat, év.
5 J. S. Boniface, év. et mart.
6 V. *Q.-temps.* S. Norbert, év.
7 S. *Q.-temps.* S. Robert, ab.
8 D. TRINITÉ. S. Médard, év.
9 L. SS. Prime et Félicien, m.
10 M. Ste Marguerite, reine.
11 M. S. Barnabé, apôtre.
12 J. FÊTE-DIEU. S. Jean de S.
13 V. S. Antoine de Padoue.
14 S. S. Basile le Grand, arch.
15 D. SS. Guy et Modeste, m.
16 L. S. Jean-François Régis.
17 M. Ste Alène, vierge et mart.
18 M. SS Marc et Marcellin, m.
19 J. Ste Julienne de Falc., v.
20 V. S. Sylvère, pape et m.
21 S. S. Louis de Gonzague.
22 D. S. Paulin, év. de Nole.
23 L. Ste Marie d'Oignies.
24 M. Nativité de S. Jean-Bapt.
25 M. S. Guillaume, abbé.
26 J. SS. Jean et Paul, mart.
27 V. S. Ladislas, roi de Hong.
28 S. S. Léon II, pape.
29 D. SS. PIERRE ET PAUL, ap.
30 L. Ste Adile, vierge.

Pleine Lune le 4.
Dernier Quartier le 11.
Nouvelle Lune le 19.
Premier Quartier le 27.

Juillet.

1 M. S. Rombaut, évêque.
2 M. Visitation de la Vierge.
3 J. S. Euloge, martyr.
4 V. S. Théodore, évêque.
5 S. S. Pierre de Lux., év.
6 D. Ste Godelive, martyre.
7 L. S. Willebaud, évêque.
8 M. Ste Élisabeth, reine.
9 M. SS. Martyrs de Gorcum.
10 J. Les sept Frères Martyrs.
11 V. S. Pie I, pape.
12 S. S. Jean Gualbert, abbé.
13 D. S. Anaclet, pape et m.
14 L. S. Bonaventure, évêq.
15 M. Ste Dymphne, v. et m.
16 M. N.-D. du Mont Carmel.
17 J. S. Alexis, confesseur.
18 V. S. Camille de Lellis.
19 S. S. Vincent de Paule.
20 D. *S. Sacr. de Mir.* à Brux.
21 L. Ste Praxède, vierge.
22 M. Ste Marie-Madeleine.
23 M. S. Apollinaire, évêque.
24 J. Ste Christine, v. et mart.
25 V. S. Jacques le Majeur, ap.
26 S. Ste Anne, mère de la Vier.
27 D. S. Pantaléon, martyr.
28 L. S. Victor, martyr.
29 M. Ste Marthe, vierge.
30 M. SS. Abdon et Sennen, m.
31 J. S. Ignace de Loyola.

Pleine Lune le 3.
Dernier Quartier le 11.
Nouvelle Lune le 19.
Premier Quartier le 26.

Août.

1 V. S. Pierre-ès-Liens.
2 S. S. Étienne, S. Alphonse.
3 D. Invention de S. Étienne.
4 L. S. Dominique, confess.
5 M. Notre-Dame-aux-Neiges.
6 M. Transfiguration de N. S.
7 J. S. Donat, év. et mart.
8 V. S. Cyriac, martyr.
9 S. S. Romain, martyr.
10 D. S. Laurent, martyr.
11 L. S. Géry, év. de Cambrai.
12 M. Ste Claire, vierge.
13 M. S. Hippolyte, martyr.
14 J. S. Eusèbe, martyr.
15 V. ASSOMPTION. S. Arnld.
16 S. S. Roch, confesseur.
17 D. S. Libérat, abbé.
18 L. Ste Hélène, impératrice.
19 M. S. Joachim, S. Jules.
20 M. S. Bernard, abbé.
21 J. Ste Jeanne-Françoise.
22 V. S. Timothée, martyr.
23 S. S. Philippe Béniti.
24 D. S. Barthélemy, apôtre.
25 L. S. Louis, roi de France.
26 M. S. Zéphirin, pape et m.
27 M. S. Joseph Calasance.
28 J. S. Augustin, év. et doct.
29 V. Décoll. de S. Jean-Bapt.
30 S. Ste Rose de Lima, vierge.
31 D. S. Raymond Nonnat.

Pleine Lune le 2.
Dernier Quartier le 10
Nouvelle Lune le 17.
Premier Quartier le 24.
Pleine Lune le 31.

Septembre.

—

1 L. S. Gilles, abbé.
2 M. S. Étienne, roi de Hong.
3 M. S. Rémacle, év. de Maest.
4 J. Ste Rosalie, vierge.
5 V. S. Laurent Justinien.
6 S. S. Donatien, martyr.
7 D. Ste Reine, vierge.
8 L. Nativité de la Vierge.
9 M. S. Gorgone, martyr.
10 M. S. Nicolas de Tolentino.
11 J. SS. Prote et Hyacinthe.
12 V. S. Guy d'Anderlecht.
13 S. S. Amé, év. Sion en Val.
14 D. Exaltation de la Croix.
15 L. S. Nicomède, martyr.
16 M. SS. Corneille et Cyprien.
17 M. *Q.-temps.* S. Lambert, év.
18 J. S. Joseph de Cupertine.
19 V. *Q.-temps.* S. Janvier, m.
20 S. *Q.-temps.* S. Eustache, m.
21 D. S. Mathieu, apôtre.
22 L. S. Maurice et ses comp.
23 M. Ste Thècle, vierge et m.
24 M. Notre-Dame de Merci.
25 J. S. Firmin, év. et mar.
26 V. SS. Cyprien et Justine.
27 S. SS. Cosme et Damien, m.
28 D. S. Wenceslas, martyr.
29 L. S. Michel, archange.
30 M. S. Jérôme, docteur.

Dernier Quartier le 8.
Nouvelle Lune le 16.
Premier Quartier le 22.
Pleine Lune le 30.

Octobre.

—

1 M. S. Bavon, S. Remi.
2 J. S. Léodegaire, évêque.
3 V. S. Gérard, abbé.
4 S. S. François d'Assise.
5 D. S. Placide, martyr.
6 L. S. Brunon, confesseur.
7 M. S. Marc, pape.
8 M. Ste Brigitte, veuve.
9 J. S. Denis et ses comp., m.
10 V. S. François de Borgia.
11 S. S. Gommaire, p. de Lier.
12 D. S. Wilfrid, év. d'York.
13 L. S. Édouard, roi d'Angl.
14 M. S. Calixte, pape et mart.
15 M. Ste Thérèse, vierge.
16 J. S. Mummolin, évêque.
17 V. Ste Hedwige, veuve.
18 S. S. Luc, évangéliste.
19 D. S. Pierre d'Alcantara.
20 L. S. Jean de Kenti.
21 M. Ste Ursule et ses comp. m.
22 M. S. Mellon, évêque.
23 J. S. Jean de Capistran.
24 V. S. Raphaël, archange.
25 S. SS. Crépin et Crépinien.
26 D. S. Évariste, pape et m.
27 L. S. Frumence, apôtre.
28 M. SS. Simon et Jude, apôt.
29 M. Ste Ermelinde, vierge.
30 J. S. Foillan, martyr.
31 V. S. Quentin, martyr.

Dernier Quartier le 8.
Nouvelle Lune le 15.
Premier Quartier le 22.
Pleine Lune le 30.

Novembre.

1 S. TOUSSAINT.
2 D. *Les Trépassés*.
3 L. S. Hubert, év. de Liége.
4 M. S. Charles Borromée.
5 M. S. Zacharie, S^e Élisabeth
6 J. S. Winoc, abbé.
7 V. S. Willebrord, év. d'Ut.
8 S. S. Godefroi, év. d'Am.
9 D. Déd. de l'égl. du Sauv. à R.
10 L. S. André Avellin.
11 M. S. Martin, év. de Tours.
12 M. S. Liévin, év. et mart.
13 J. S. Stanislas Kostka.
14 V. S. Albéric, év. d'Utrecht.
15 S. S. Léopold, confesseur.
16 D. S. Edmond, archevêq.
17 L. S. Grégoire Thaumatur.
18 M. Déd. de SS. Pier. et Paul.
19 M. Ste Élisabeth, duchesse.
20 J. S. Félix de Valois.
21 V. Présentat. de la Vierge.
22 S. Ste Cécile, vierge et mar.
23 D. S. Clément I, pape et m.
24 L. S. Jean de la Croix.
25 M. Ste Catherine, v. et m.
26 M. S. Albert de Louv., év.
27 J. S. Acaire, év. de Noyon.
28 V. S. Rufe, martyr.
29 S. S. Saturnin, martyr.
30 D. *Avent*. S. André, apôtre.

Dernier Quartier le 7.
Nouvelle Lune le 14.
Premier Quartier le 20.
Pleine Lune le 28.

Décembre.

1 L. S. Éloi, év. de Noyon.
2 M. Ste Bibienne, v.
3 M. S. François Xavier.
4 J. Ste Barbe, martyre.
5 V. S. Sabbas, abbé.
6 S. S. Nicolas, év. de Myre.
7 D. S. Ambroise, év. et doct.
8 L. Conception de la Vierge.
9 M. Ste Léocadie, v. et mart.
10 M. S. Melchiade, p. et m.
11 J. S. Damase, pape.
12 V. S. Valéry, abbé en Pic.
13 S. Ste Lucie, vierge et m.
14 D. S. Spiridion, évêque.
15 L. S. Adon, arch. de Vien.
16 M. S. Eusèbe, év. de Vere.
17 M. *Q.-temps*. Ste Begge, v.
18 J. Expectation de la Vierge.
19 V. *Q.-temps*. S. Némésion.
20 S. *Q.-temps*. S. Philogone.
21 D. S. Thomas, apôtre.
22 L. S. Hungère, év. d'Utr.
23 M. Ste Victoire, vierge et m.
24 M. S. Lucien.
25 J. NOËL.
26 V. S. Étienne, premier m.
27 S. S. Jean, apôt. et évang.
28 D. SS. Innocents.
29 L. S. Thomas de Cantorb.
30 M. S. Sabin, évêq. et mart.
31 M. S. Sylvestre, pape.

Dernier Quartier le 6.
Nouvelle Lune le 15.
Premier Quartier le 20.
Pleine Lune le 28.

Calendrier de l'Académie.

Janvier. — Élection du Directeur dans les trois classes.

Élection des membres, associés et correspondants de la *Classe des Beaux-Arts.*

Rédaction du programme de concours annuel de la *Classe des Sciences.*

Février. — Les mémoires destinés au concours annuel ouvert par la *Classe des Lettres* doivent être remis avant le 1er de ce mois.

Élection *du comité chargé de la présentation des candidats aux places vacantes dans la Classe des Lettres.*

Mars. — Proposition de candidats pour les élections aux places vacantes dans la *Classe des Lettres.*

Réunion de la Commission administrative pour arrêter les comptes et régler le budget.

Avril. — Rapport de la Commission spéciale des finances de chaque classe sur le budget.

Lecture des rapports sur les mémoires de concours de la *Classe des Lettres.*

Mai. — Jugement des mémoires envoyés au concours annuel de la *Classe des Lettres.*

Élection des membres, associés et correspondants de la *Classe des Lettres.*

Élection des membres de la Commission administrative.

Séance générale des trois classes pour régler leurs intérêts communs.

Séance publique de la *Classe des Lettres;* distribution des récompenses.

Désignation par la *Classe des Lettres* des anciennes questions à maintenir au programme; détermination des matières sur lesquelles porteront les questions nouvelles et nomination pour chacune de celles-ci, d'une Commission de trois membres qui sera chargée de présenter trois sujets.

Juin. — Formation provisoire du programme de concours de la *Classe des Lettres.*

Les mémoires destinés au concours ouvert par la

2

Classe des Beaux-Arts doivent être remis avant le 1er de ce mois.

Juillet. — Rapport des Commissions de la *Classe des Lettres* sur les sujets à mettre au concours, détermination des prix et rédaction définitive du programme annuel.

Août. — Les vacances, pour chaque classe, commencent après les séances respectives.

Les mémoires destinés au concours ouvert par la *Classe des Sciences* doivent être remis avant le 1er de ce mois.

Septembre. — Fin des vacances le 20.

Jugement des mémoires envoyés au concours annuel ouvert par la *Classe des Beaux-Arts.*

Séance publique de la *Classe des Beaux-Arts;* distribution des récompenses.

Octobre. — Proposition de candidats pour les élections aux places vacantes dans la *Classe des Sciences.*

Rappel aux membres et aux correspondants de la *Classe des Lettres* au sujet des lectures à faire pendant l'année.

Désignation par la *Classe des Beaux-Arts* des matières du concours annuel, formation des Commissions chargées de composer le programme.

Novembre. — Proposition de candidatures supplémentaires pour les places vacantes dans la *Classe des Sciences*, et discussion des titres des candidats.

Proposition de candidats pour les élections aux places vacantes dans la *Classe des Beaux-Arts.*

Élection par la classe des lettres des candidats pour le choix du jury chargé de décerner le prix quinquennal de *littérature flamande* (septième période).

Décembre. — Nomination des Commissions spéciales des finances pour la vérification des comptes de chaque classe.

Jugement des mémoires envoyés au concours annuel ouvert par la *Classe des Sciences.*

Élection des membres, associés et correspondants de la *Classe des Sciences.*

Proposition de candidatures supplémentaires pour les places vacantes dans la *Classe des Beaux-Arts*, et discussion des titres des candidats.

Séance publique de la *Classe des Sciences;* distribution des récompenses.

ORGANISATION DE L'ACADÉMIE.

ORGANISATION DE L'ACADÉMIE ROYALE DES SCIENCES, DES LETTRES ET DES BEAUX-ARTS DE BELGIQUE.

Aperçu historique.

En 1769, il se forma à Bruxelles une *société littéraire* sous les auspices du comte de Cobenzl, ministre plénipotentiaire de Sa Majesté l'impératrice Marie-Thérèse. La première séance de cette société eut lieu chez le comte de Nény, le 5 mai de la même année.

Différentes causes portèrent obstacle aux travaux et aux succès de la société littéraire, qui, quatre ans après sa naissance, vit élargir son cadre et reçut, avec le titre d'*Académie impériale et royale,* plusieurs priviléges importants pour cette époque. La première séance fut tenue dans la Bibliothèque royale, sous la présidence du chancelier de Brabant M. de Crumpipen, le 13 avril 1773.

L'Académie impériale et royale continua paisiblement ses travaux jusqu'à l'époque de la révolution française, et publia, outre cinq volumes de mémoires sur les sciences et les lettres, un grand nombre d'ouvrages couronnés dont la liste a été insérée dans l'*Annuaire* de 1841, 7e année. Dispersée par suite

des événements politiques, l'Académie s'était assemblée, pour la dernière fois, le 21 mai 1794. Elle fut rétablie, sous le titre d'*Académie royale des sciences et belles-lettres*, par arrêté royal du 7 mai 1816. L'installation eut lieu, au Musée des tableaux de la ville, le 18 novembre de la même année (1).

En 1832, l'Académie, consultée par M. le Ministre de l'Intérieur sur le projet de création d'une classe des beaux-arts, répondit, à l'unanimité, qu'elle regardait cette extension comme utile. Différents plans de réforme furent proposés et le Gouvernement, par ses arrêtés du 1er décembre 1845, divisa définitivement la compagnie en trois classes, celle des sciences, celle des lettres et celle des beaux-arts (2).

Deux événements mémorables ont eu lieu pour l'Académie depuis sa réorganisation.

Le premier a été la célébration, le 7 mai 1866, du cinquantième anniversaire de sa réorganisation par le roi Guillaume.

Le second a eu lieu les 28 et 29 mai 1872, lorsque la Compagnie a célébré solennellement le centième anniversaire de sa fondation par l'impératrice Marie-Thérèse (3).

(1) Voyez le procès-verbal de la séance dans l'*Annuaire de l'Académie* pour 1840, 6e année.

(2) Voyez, dans les *Annuaires* de 1846 à 1850, les documents relatifs à cette réorganisation.

(3) Voyez les publications qui ont été faites à ce sujet.

Statuts organiques (1).

Art. 1er. L'Académie des sciences et belles-lettres, fondée par l'impératrice Marie-Thérèse, prend le titre d'Académie royale des sciences, des lettres et des beaux-arts de Belgique.

Art. 2. Le Roi est Protecteur de l'Académie.

Art. 3. L'Académie est divisée en trois classes.

La première classe (classe des sciences) s'occupe spécialement des sciences physiques et mathématiques, ainsi que des sciences naturelles.

La seconde classe (classe des lettres et des sciences morales et politiques) s'occupe de l'histoire, de l'archéologie, des littératures ancienne et moderne, de la philosophie et des sciences morales et politiques.

La troisième classe (classe des beaux-arts) s'occupe de la peinture, de la sculpture, de la gravure, de l'architecture, de la musique, ainsi que des sciences et des lettres dans leurs rapports avec les beaux-arts.

Art. 4. Chaque classe est composée de trente membres.

Elle compte en outre cinquante associés étrangers et dix correspondants regnicoles au plus.

A l'avenir, la qualité de membre absorbera la qualité de correspondant, même d'une autre classe (2).

Art. 5. Les nominations aux places sont faites par chacune des classes où les places viennent à vaquer.

Art. 6. Pour devenir membre, il faut être Belge ou natura-

(1) Adoptés par arrêté royal du 1er décembre 1845.

(2) Ce paragraphe a été ajouté par arrêté royal du 20 août 1847.

lisé Belge, d'un caractère honorable et auteur d'un ouvrage important relatif aux travaux de la classe.

ART. 7. Les nominations des membres sont soumises à l'approbation du Roi.

ART. 8. Chaque classe peut choisir le sixième de ses membres parmi les membres des autres classes.

ART. 9. Tout académicien qui cesse d'être domicilié en Belgique perd son titre et prend celui d'associé.

ART. 10. Chaque classe nomme son directeur annuel. Le directeur n'est pas immédiatement rééligible.

Le directeur ne peut être choisi deux années de suite parmi les membres étrangers à la ville de Bruxelles (1).

ART. 11. Le Roi nomme, pour la présidence annuelle, un des trois directeurs.

Dans les occasions solennelles où les trois classes sont réunies, le président représente l'Académie.

ART 12. Le directeur a la direction générale de sa classe; il préside à toutes les assemblées, fait délibérer sur les différentes matières qui sont du ressort de la classe, recueille les opinions des membres et prononce les résolutions à la pluralité des voix.

Il fait observer tous les articles des présents statuts et du règlement, et tient particulièrement la main à ce que, dans les assemblées, tout se passe avec ordre.

ART 13 Le secrétaire perpétuel appartient aux trois classes, et il est élu par elles au scrutin et à la majorité absolue.

Le secrétaire perpétuel est choisi parmi les membres domiciliés à Bruxelles. Sa nomination est soumise au Roi (1).

(1) Les seconds paragraphes des articles 10 et 13 ont été adoptés par arrêté royal du 1er juin 1848, qui en modifie la rédaction primitive.

Art. 14. La correspondance de l'Académie se tient par le secrétaire perpétuel, organe et interprète de cette compagnie.

Art. 15. Le secrétaire perpétuel tient registre des délibérations, signe les résolutions, délivre les certificats d'approbation et autres, reçoit les mémoires et lettres adressés à chaque classe et y fait les réponses.

Lorsque, par maladie ou autre empêchement légitime, il ne peut pas assister aux séances, il s'y fait remplacer par un membre de son choix et appartenant à la classe.

Art. 16. Chaque classe forme son règlement intérieur, qui est soumis à l'approbation royale.

Art. 17. Le Roi décrète un règlement général.

Il ne peut y être apporté de changements qu'une fois par an, dans la séance générale des trois classes mentionnée ci-après; ces changements doivent avoir obtenu l'assentiment des deux tiers des membres présents, et ils sont soumis à l'approbation du Roi.

Art. 18. Chaque classe a une séance mensuelle d'obligation pour ses membres; les membres des autres classes peuvent y assister et y faire des lectures, mais ils n'y ont pas voix délibérative.

Chaque classe a, de plus, une séance publique annuelle, présidée par son directeur, dans laquelle elle rend compte de ses travaux et remet les prix décernés aux concours.

Les deux autres classes assistent à cette séance publique.

Chacune des classes peut admettre le public à ses séances en prenant à cet égard telles dispositions qu'elle juge convenables (1).

Art. 19. Chaque année, les trois classes ont, au mois de

(1) Ce paragraphe a été adopté par arrêté royal du 10 janvier 1871.

mai, une séance générale pour régler, entre elles, les intérêts communs.

Art. 20. Les budgets des trois classes sont arrêtés par une Commission administrative de sept membres, composée des trois directeurs, du secrétaire perpétuel et d'un membre à désigner annuellement dans chaque classe. La répartition des fonds est faite d'après les besoins de chacune, par cette Commission administrative (1).

Art. 21. Les mémoires des trois classes sont publiés dans un même volume et ont chacun leur pagination. Il en est de même pour la collection des mémoires couronnés et des mémoires des savants étrangers, dont l'impression aura été ordonnée par chaque classe. Un bulletin paraît mensuellement et contient le résumé des travaux des trois classes (2).

Art. 22. La bibliothèque, les archives et les collections appartiennent en commun aux trois classes, et sont sous la surveillance spéciale de la Commission désignée à l'article 20.

Art. 23. Les dispositions qui précèdent, formant les statuts organiques, ne peuvent être changées qu'en séance générale, et du consentement de l'Académie, donné par les trois quarts des membres présents. Tout changement est soumis à l'approbation du Roi.

(1) Voir, à ce sujet, les résolutions prises par la Commission administrative dans la séance du 23 mars 1846, pages 34 et suivantes, ci-après.

(2) Les membres, les correspondants et les associés habitant le pays reçoivent les publications de l'Académie; les associés habitant l'étranger recevront également les *Bulletins* et l'*Annuaire*, quand ils en auront exprimé le désir et qu'ils auront désigné, à Bruxelles, un correspondant chargé de les leur transmettre.

RÈGLEMENTS DE L'ACADÉMIE.

RÈGLEMENT GÉNÉRAL (1).

Composition de l'Académie.

Art. 1er. L'Académie est divisée en trois classes : celle des sciences, celle des lettres et celle des beaux-arts.

La classe des sciences est divisée en deux sections, savoir ; la section des sciences mathématiques et physiques et la section des sciences naturelles, qui se compose de la botanique, de la géologie, de la minéralogie et de la zoologie.

La classe des lettres est également partagée en deux sections : celle d'histoire et des lettres, et celle des sciences politiques et morales. La première comprend l'histoire nationale, l'histoire générale, l'archéologie, les langues anciennes et les littératures française et flamande; la seconde comprend les sciences philosophiques, la législation, la statistique et l'économie politique.

La classe des beaux-arts comprend les subdivisions suivantes : la peinture, la sculpture, la gravure, l'architecture, la musique, les sciences et les lettres dans leurs rapports avec les beaux-arts.

Art. 2. Les nominations de membres, d'associés ou de correspondants se font, pour les classes des sciences et des lettres, une fois par an, la veille de la séance publique; et, pour la classe des beaux-arts, à la séance du mois de janvier (2).

Art. 3. Chaque fois qu'il est question d'une élection, la

(1) Adopté par arrêté royal du 1er décembre 1845.

(2) Cet article a été adopté par arrêté royal du 10 août 1852, qui en modifie la rédaction primitive.

mention en est faite spécialement dans la lettre de convocation, qui indique le jour et l'heure précise à laquelle il y sera procédé, ainsi que le nombre des places vacantes.

Art. 4. L'élection a lieu à la majorité absolue des voix; cependant si, après deux tours de scrutin, aucun des candidats n'a obtenu la majorité des suffrages, on procède à un scrutin de ballottage.

En cas de parité de suffrages, après ce dernier scrutin le plus âgé est élu (1).

Art. 5. Lorsque plusieurs places sont vacantes, on vote séparément pour chaque place.

Art. 6. Les listes de présentation pour chaque place doivent être doubles et contenir l'indication des titres des candidats.

Art. 7. On peut nommer en dehors des listes de présentation, pourvu que l'inscription des nouvelles candidatures ait lieu, avec l'assentiment de la classe, dans la séance qui précède celle de l'élection (2).

Art. 8. Le directeur de chaque classe est désigné une année avant d'entrer en fonction, et cette nomination a lieu à la première séance de janvier. Pendant cette année, il prend le titre de vice-directeur.

En l'absence du directeur, ses fonctions sont remplies par le vice-directeur.

Séances.

Art. 9. Des billets de convocation sont adressés aux membres de chaque classe, trois jours, au moins, avant chaque réunion; ils énoncent les principaux objets qui y seront traités.

(1) Ce paragraphe a été ajouté par arrêté royal du 6 octobre 1873.

(2) Les articles 6 et 7 ont été adoptés par arrêté royal du 15 juin 1854, qui en modifie la rédaction primitive.

Art. 10. Les associés et les correspondants ont le droit d'assister aux séances avec voix consultative, excepté quand la classe sera constituée en comité.

Art. 11. Chaque classe a une séance publique, savoir :

La classe des sciences, au mois de décembre;

La classe des lettres, au mois de mai;

La classe des beaux-arts, au mois de septembre.

On y distribue les récompenses décernées par la classe, et on y fait des lectures et des rapports sur les ouvrages couronnés.

Art. 12. Tous les ans, la veille de la séance publique de chaque classe, on proclame les auteurs des mémoires auxquels un des prix aura été adjugé. On détermine ensuite les sujets des questions à proposer pour les concours suivants.

Art. 13. Le jour des séances, la salle est ouverte depuis dix heures.

Art. 14. La séance commence par la lecture de la correspondance; le secrétaire ne peut être interrompu pendant cette lecture.

Art. 15. Les vacances de l'Académie commencent après la séance du mois d'août, et finissent le 20 septembre.

Art. 16. Des jetons de présence sont distribués de la manière suivante aux membres et associés habitant la Belgique (1):

Les membres titulaires et les associés résidant en Belgique ont droit, pour chaque séance à laquelle ils assistent, à un jeton de présence de la valeur de dix francs.

Il est, en outre, alloué à ceux qui n'habitent pas la capitale :

Deux jetons de six francs, s'ils résident de dix à cinquante kilomètres;

(1) Cet article a été adopté par arrêté royal du 13 décembre 1866, qui en modifie la rédaction primitive.

Trois jetons de six francs, s'ils résident de cinquante à soixante-quinze kilomètres;

Quatre jetons de six francs, s'ils résident à plus de soixante-quinze kilomètres de la capitale.

Pour la détermination des distances, il sera fait usage des tableaux annexés aux dispositions réglementaires fixant les frais de route et de séjour des fonctionnaires ressortissant au Ministère de l'Intérieur (1).

Publications.

Art. 17. Les publications de l'Académie sont les suivantes :

1° Mémoires des membres, des associés, des correspondants;

2° Mémoires couronnés et mémoires des savants étrangers;

3° Bulletins des séances;

4° Annuaire de l'Académie.

Art. 18. L'Annuaire est publié à la fin de chaque année, et il en est de même des Mémoires, qui paraissent par volume ou par partie de volume.

Les Bulletins sont publiés à la suite de chaque séance et au moins huit jours avant la séance suivante.

Art. 19. Chaque mémoire, dans les deux premiers recueils, a sa pagination particulière.

Les mémoires des associés et des correspondants, dans le premier recueil, sont imprimés à la suite de ceux des membres.

Art. 20. Quand des mémoires composés par des membres sont lus à l'Académie, il en est donné une analyse succincte dans le Bulletin de la séance où la lecture en aura été faite.

(1) Ces dispositions ont été appliquées à dater du 1er janvier 1867.

Les rapports des commissaires sur les mémoires des membres ne sont point livrés à la publicité; cependant, s'ils présentent, en dehors de l'analyse, des détails qui soient de nature à intéresser la science, on peut les insérer par extraits.

Art. 21. Quand des mémoires composés par des associés et des correspondants, ou par des savants étrangers, sont lus à l'Académie, on se borne à les annoncer dans le Bulletin de la séance où la lecture en aura été faite.

Les rapports des commissaires, qui devront présenter un aperçu de ce que ces mémoires contiennent de plus remarquable, peuvent être imprimés dans les Bulletins.

Art. 22. Le secrétaire peut confier aux auteurs les mémoires qui ont été adoptés pour l'impression, afin qu'ils y fassent les corrections nécessaires, mais il est tenu de les reproduire aux commissaires, si ces mémoires ont été modifiés pour le fond, ou si l'on y a fait des intercalations.

Quand de pareils changements ont été faits, il faut les désigner d'une manière expresse, ou donner aux mémoires la date de l'époque à laquelle ils ont été modifiés.

Art. 23. Dans aucun cas, on ne peut rendre aux auteurs les manuscrits des mémoires qui ont concouru. Les changements qui peuvent être adoptés pour des mémoires de concours que l'on imprime, sont placés, sous forme de notes ou d'additions, à la suite de ces mémoires.

Art. 24. Les mémoires des membres dont l'impression n'a pas été ordonnée, peuvent être rendus aux auteurs, qui, dans tous les cas, peuvent en faire prendre une copie à leurs frais.

Les manuscrits des mémoires de concours, de même que des mémoires communiqués par des associés, des correspondants ou des savants étrangers, sur lesquels il a été fait des rapports, deviennent la propriété de l'Académie.

Art. 25. On présente, dans les Bulletins des séances, les communications scientifiques et littéraires qui ont été faites, et l'annonce des mémoires qui ont été lus.

Le Bulletin ne peut être considéré comme appendice au procès-verbal, que pour autant qu'il aura été approuvé.

Art. 26. Le secrétaire est autorisé à remettre à un Bulletin suivant l'impression des notices illisibles, ou des pièces dont la composition ou la lithographie exigeraient un retard dans la publication des Bulletins.

Art. 27. Tout mémoire qui est admis pour l'impression est inséré dans les Mémoires de l'Académie, si son étendue doit excéder une feuille d'impression. La compagnie se réserve de décider, à chaque séance, d'après la quantité de matériaux qui y sont présentés, si les mémoires qui excèdent une demi-feuille seront ou ne seront pas insérés dans le Bulletin.

Art. 28. Les auteurs des mémoires ou notices insérés dans les Bulletins de l'Académie ont droit à recevoir cinquante exemplaires particuliers de leur travail.

Ce nombre sera de cent pour les écrits imprimés dans le recueil des mémoires.

Les auteurs ont en outre la faculté de faire tirer des exemplaires en sus de ce nombre, en payant à l'imprimeur une indemnité de quatre centimes par feuille (1).

Art. 29. L'Académie a son lithographe, mais, à conditions égales, les auteurs ont la faculté d'employer d'autres litho-

(1) Quant aux prix des titres extraordinaires, brochures, etc., le tarif suivant a été admis provisoirement :

Grand titre in-4° (composition)	fr.	6 00
Titre in-8°. »		3 00

Impression comme pour les exemplaires d'auteurs, à 4 centimes la feuille.

graphes dont les talents leur inspireraient plus de confiance.

Art. 30. L'Académie a aussi son imprimeur. L'imprimeur et le lithographe ne reçoivent les ouvrages qui leur sont confiés que des mains du secrétaire perpétuel, et ils ne peuvent imprimer qu'après avoir obtenu de lui un *bon à tirer*.

Art. 31. Les épreuves sont adressées directement au secrétaire perpétuel, qui les fait remettre aux auteurs. C'est aussi par l'entremise du secrétaire que les feuilles passent des mains des auteurs dans celles de l'imprimeur.

Art. 32. Les frais de remaniements ou de changements extraordinaires faits pendant l'impression sont à la charge de celui qui les a occasionnés.

Concours.

Art. 33. Les médailles d'or, présentées comme prix des concours, sont de la valeur de six cents francs.

Art. 34. Ne sont admis, pour les concours, que des ouvrages et des planches manuscrits.

Art. 35. Les auteurs des ouvrages envoyés au concours ne mettent pas leurs noms à ces ouvrages, mais seulement une devise qu'ils répètent dans un billet cacheté, renfermant leur nom et leur adresse.

Ceux qui se font connaître de quelque manière que ce soit,

Couverture non imprimée, in-4°, papier de pâte, le cent. fr	3 00
» » in-8°	1 50
» imprimée, in-4°	5 00
» » in-8°	3 00
Brochage in-4°, avec planches, moins de 5 feuilles, le cent.	4 00
» » » plus de 5 feuilles . . .	5 50
» in-8°, » moins de 5 feuilles . . .	3 00
» » » plus de 5 feuilles . . .	4 00

ainsi que ceux dont les mémoires sont remis après le terme prescrit, sont absolument exclus du concours.

Art. 36. Aucun des académiciens ne peut concourir pour les prix fondés en faveur de ceux qui, au jugement de la compagnie, ont satisfait le mieux aux questions proposées; au surplus, aucun des membres ne peut donner des instructions à ceux qui concourent pour les mêmes prix.

Art. 37. Les mémoires qu'on destine au concours doivent être écrits en caractères lisibles, en langue latine, française, flamande ou hollandaise, et être adressés au secrétaire de l'Académie.

Art. 38. Les académiciens qui ont donné le programme des questions proposées pour les prix annuels sont les premiers examinateurs des ouvrages qui ont concouru, et ils en font un rapport détaillé et par écrit, qui est lu dans une séance de l'Académie et exposé avec ces ouvrages jusqu'à l'assemblée du mois de mai, à l'examen et aux observations de tous les membres, afin que les prix soient adjugés en entière connaissance de cause, à la pluralité des voix de tous les académiciens présents : on peut aussi accorder un accessit à un second mémoire, qui, au jugement de la compagnie, aura mérité cette distinction; et, si aucun des mémoires présentés ne remplit les vues de l'assemblée, le prix peut être remis à une autre année.

Finances.

Art. 39. Les finances de l'Académie sont gérées par une Commission administrative, dont les membres sont élus annuellement à l'époque de la séance générale.

Art. 40. La Commission administrative est chargée de régler ce qui concerne les impressions.

Art. 41. A la fin de l'année, les comptes de chaque classe

sont vérifiés par une Commission spéciale composée de cinq membres pris dans la classe.

Art. 42. Les Commissions spéciales, après avoir arrêté les comptes de la Commission administrative, font connaître à chaque classe, dans la séance suivante, l'état des dépenses et des recettes pendant l'année écoulée.

Bibliothèque. — Archives.

Art. 43. Les ouvrages qui appartiennent à l'Académie sont déposés, après inventaire, à la bibliothèque de ce corps.

Art. 44. Les registres, titres et papiers concernant chaque classe de l'Académie demeurent toujours entre les mains du secrétaire, à qui ils sont remis, accompagnés d'inventaires, que les directeurs font rédiger et qu'ils signent à la fin de chaque année; au surplus, les directeurs font aussi, tous les ans, le récolement des pièces qui sont annotées dans cet inventaire, dans lequel ils font insérer, en même temps, tout ce qui est présenté durant l'année.

Dispositions particulières.

Art. 45. L'Académie examine, lorsque le Gouvernement le juge convenable, les projets qui peuvent intéresser les sciences, les lettres et les beaux-arts.

Art. 46. L'Académie peut nommer, quand elle le juge convenable, sous l'approbation du Gouvernement, un ou plusieurs de ses membres, pour faire un voyage scientifique, littéraire ou artistique, et elle leur donne des instructions sur les objets dont ils auront principalement à s'occuper.

Art. 47. Toutes les dispositions antérieures, relatives aux matières prévues par le présent règlement, sont et demeurent abrogées.

Articles additionnels (1).

Art. 1er. L'élection du directeur et celle de membre de la Commission administrative ont lieu à la majorité absolue des suffrages.

Si, après deux tours de scrutin, personne n'a obtenu la majorité, il est procédé à un ballottage entre les membres qui ont réuni le plus de voix.

En cas de parité de suffrages, après ce dernier scrutin, le plus ancien membre est élu.

Art. 2. Dans les scrutins qui seront ouverts pour l'élection des membres de la Commission des finances, ou de toute autre Commission que la classe jugera à propos de nommer, le membre le plus ancien, en cas d'égalité de voix, sera toujours préféré.

La *Commission administrative de l'Académie*, lors de sa réunion du 23 mars 1846, après avoir pris connaissance d'un relevé des dépenses pendant les quatre dernières années, a reconnu, à l'unanimité, qu'il fallait distinguer deux espèces de dépenses: les unes *générales*, et devant être supportées en commun par les trois classes, et les autres *spéciales*, et devant être payées sur les fonds particuliers des classes. Les dépenses générales comprennent toutes les impressions autres que les mémoires, les gravures des bulletins, les reliures, les jetons et le service du personnel, ainsi que les faux frais divers; les dépenses spéciales concernent uniquement les impressions in-4° et les concours pour lesquels chaque classe dispose du tiers

(1) Adoptés par arrêtés royaux du 23 mars et du 24 octobre 1849.

de la somme affectée chaque année pour cette partie du budget.

Lors de la séance du 6 juillet 1871, la Commission, appelée, d'après l'article 40 du règlement général, à s'occuper des impressions courantes et de la répartition des fonds à allouer à chaque classe, a résolu que les mesures suivantes, qui serviront de règles invariables pour les publications, seront insérées dans l'*Annuaire :*

« La Commission, considérant qu'elle est parfaitement armée de dispositions réglementaires pour les impressions, a décidé qu'un tiers de la part annuelle dans la dotation de l'État à dépenser intégralement chaque année, d'après la comptabilité gouvernementale, pour les publications in-4°, serait réservé annuellement à chacune des classes, pour ses mémoires, avec la réserve que dans le cas où l'une d'elles n'aurait pas dépensé sa part vers la fin de l'année, ses fonds pourraient être alloués aux autres.

» Chaque classe sera appelée, au commencement de l'année, à décider sur ses impressions, comme l'indique leur règlement intérieur. La Commission a reconnu qu'elle est en droit de leur demander si elles n'ont point de changements à faire à cet *ordre* d'impression prescrit par une disposition identique, formant l'article 10 du règlement de la classe des sciences, l'article 7 de la classe des lettres et l'article 8 de la classe des beaux-arts. Le bureau de chaque classe juge quels sont, parmi les mémoires reçus pour l'impression, ceux qui doivent être imprimés les premiers.

» Comme aucune disposition réglementaire n'ordonne l'impression des mémoires couronnés, la Commission en décidera à cet égard après avis des classes. »

Règlement intérieur de la Classe des sciences (1).

1. Les deux sections de la classe des sciences, celle des sciences mathématiques et celle des sciences naturelles, se composent, chacune, d'un même nombre de membres.

2. En cas de vacance dans une section, un membre de l'autre section peut y être admis du consentement de la classe. L'académicien doit en avoir exprimé la demande par écrit, avant que la liste de présentation ait été arrêtée pour la section où la place est devenue vacante.

3. Le bureau se compose du directeur, du vice-directeur et du secrétaire perpétuel.

4. La séance, quel que soit le nombre des membres présents, s'ouvre à l'heure précise, indiquée sur la carte de convocation.

5. En cas d'absence du directeur et du vice-directeur, le fauteuil est occupé par le plus ancien membre de la classe.

Lorsque plusieurs membres ont été élus dans la même séance, l'âge détermine leur rang d'ancienneté dans la liste des membres.

6. Le directeur peut admettre à la séance des savants de distinction, étrangers au pays.

7. Le directeur donne lecture de l'ordre du jour, immédiatement après l'adoption du procès-verbal.

Ne sont admis, pour être lus en séance, que les écrits dont

(1) Adopté par arrêté royal du 23 janvier 1847.

la rédaction est entièrement achevée et qui sont indiqués à l'ordre du jour.

8. Quand un écrit est accompagné de planches, l'auteur en prévient le secrétaire perpétuel. L'impression du texte et la gravure des planches sont votées séparément.

En cas de disjonction, l'auteur peut s'opposer à l'impression de son travail.

9. Si une planche doit occasionner des dépenses extraordinaires, ou si plusieurs planches sont jointes à une notice, le vote pour l'impression est différé; et, à la séance suivante, le secrétaire présente un devis des frais qui seront occasionnés par la gravure ou la lithographie.

10. Le bureau juge quels sont, parmi les mémoires reçus pour l'impression, ceux qui doivent être imprimés les premiers.

Il a égard : 1° à la date de la présentation du mémoire; 2° aux frais qui seront occasionnés par la publication; 3° à ce que les différentes branches dont s'occupe la classe soient représentées dans ses publications.

La décision du bureau est rendue exécutoire par la sanction de la classe.

11. Les opinions des commissaires sont signées par eux, et restent annexées au mémoire examiné.

Elles sont communiquées en temps utile au premier commissaire, qui fera fonction de rapporteur.

12. La classe ne fait pas de rapport sur les ouvrages déjà livrés à la publicité.

Sont exceptés les ouvrages sur lesquels le Gouvernement demande l'avis de la classe.

13. La classe ne délibère que sur des propositions écrites et signées.

La délibération sur une proposition réglementaire n'a lieu que dans la séance qui suit celle de la présentation.

Toute proposition que la classe n'a pas prise en considération ou qu'elle a écartée après discussion ne peut être représentée dans le cours de l'année académique.

14. La présentation pour les places vacantes est faite par la section.

La section ne délibère sur l'admission d'aucun candidat, s'il n'a été présenté par deux membres au moins. Les présentations indiquent les titres des candidats.

15. La classe met annuellement au concours six questions.

Chaque section en propose trois.

16. Quand la classe se constitue en comité secret, elle se compose de ses membres seulement.

Le comité secret est de rigueur :

1° Pour la présentation et l'élection aux places vacantes;

2° Pour la discussion des articles réglementaires;

3° Pour la formation des programmes et le jugement des concours.

Sont toutefois admis au comité secret les associés, les académiciens des deux autres classes, ainsi que les correspondants de la classe des sciences, lorsqu'ils ont été désignés pour faire partie du jury sur la proposition des commissaires.

17. Les pièces destinées à être lues en séance publique sont préalablement soumises à la classe.

Règlement intérieur de la Classe des lettres (1).

1. La séance commence à l'heure précise, indiquée sur la carte de convocation, quel que soit le nombre des membres présents.

2. En cas d'absence du directeur et du vice-directeur, le fauteuil est occupé par le plus ancien membre de la classe.

3. Le directeur peut admettre à la séance des savants, des littérateurs et des personnages de distinction étrangers au pays.

4. Le directeur donne lecture de l'ordre du jour, immédiatement après l'adoption du procès-verbal.

Cet ordre du jour, quant aux mémoires et notices, est réglé par la date de leur dépôt entre les mains du secrétaire.

Ne sont admis, pour être lus dans la séance, que les mémoires et notices entièrement achevés et indiqués à l'ordre du jour.

5. Quand des planches devront être jointes à un travail, l'auteur en préviendra la classe. L'impression de la notice et la gravure des planches sont votées séparément.

6. Si une planche doit donner lieu à des dépenses extraordinaires, ou si plusieurs planches sont jointes à une notice, la publication en est différée, et le secrétaire présente à la séance suivante un devis des frais qui seront occasionnés par la gravure ou la lithographie.

7. Le bureau juge quels sont, parmi les mémoires reçus pour l'impression, ceux qui doivent être publiés les premiers. Il a égard : 1° à la date de la présentation du mémoire; 2° aux frais qui seront nécessités par la publication; 3° à ce que les différentes matières dont s'occupe la classe soient représentées dans ses recueils.

(1) Adopté par arrêté royal du 26 janvier 1847.

8. Les mémoires modifiés (art. 22 du règlement général) portent, avec la date de leur présentation, celle de l'époque où les modifications ont été faites

9. Les rapports faits à la classe sont signés par leurs auteurs.

Le rapport de chaque commissaire reste annexé au mémoire examiné.

10. La classe ne délibère que sur des propositions écrites et signées.

La délibération sur une proposition réglementaire n'a lieu que dans la séance qui suit celle de la présentation.

11. La classe, dans ses nominations, veille à ce que les différentes matières dont elle s'occupe soient, autant que possible, représentées. Ces matières sont :

1° Histoire et antiquités nationales;

2° Histoire générale et archéologie;

3° Langues anciennes, littératures française et flamande;

4° Sciences philosophiques;

5° Législation, droit public et jurisprudence;

6° Économie politique et statistique.

12. Les présentations pour les places vacantes sont faites collectivement par un comité de trois personnes nommées au scrutin secret dans la séance précédente, comité auquel s'adjoint le bureau.

La classe ne délibère sur l'admission d'aucun candidat, à moins que deux membres n'aient demandé par écrit que son nom soit porté sur la liste des candidats.

13. La classe met annuellement au concours six questions sur les matières indiquées à l'article 11.

14. Quand la classe se constitue en comité secret, elle se compose de ses membres seulement.

Le comité secret est de rigueur :

1° Pour la présentation et l'élection aux places vacantes;

2° Pour la discussion des articles réglementaires;

3° Pour la formation des programmes et le jugement des concours.

Sont toutefois admis au comité secret les associés, les académiciens des deux autres classes, ainsi que les correspondants, lorsqu'ils ont été désignés pour faire partie du jury du concours.

15. Les pièces destinées à être lues en séance publique sont préalablement soumises à la classe.

16. La classe ne fait pas de rapport sur les ouvrages déjà livrés à la publicité.

Sont exceptés les ouvrages sur lesquels le Gouvernement demande l'avis de la classe.

17. Lorsque l'Académie aura pris une décision d'après un rapport rédigé par un ou plusieurs de ses commissaires, il ne sera plus permis de changer la rédaction de ce rapport.

18. Les membres et correspondants de la classe lui communiqueront, tous les deux ans, un travail inédit.

Sont exceptés ceux qui s'en jugeront empêchés par l'âge, par des maladies ou par des occupations trop nombreuses.

Chaque année, au mois d'octobre, le secrétaire perpétuel rappellera par écrit cette disposition à tous les membres et correspondants de la classe.

Aussitôt que les membres et correspondants auront fait connaître au secrétaire perpétuel le sujet du travail qu'ils se proposent de communiquer à la classe et l'époque à partir de laquelle il pourra être porté à l'ordre du jour, ces indications seront inscrites avec leur date dans un registre à ce destiné. Le directeur répartira les lectures entre les diverses séances, d'après l'ordre des inscriptions.

Les travaux dont il vient d'être parlé n'en excluent aucun autre. La date à laquelle ils ont été inscrits déterminera indistinctement entre tous l'ordre dans lequel la lecture en sera faite.

19. Les questions du concours seront, autant que possible, réparties entre les diverses matières énumérées dans l'article 11 du règlement ; elles seront publiées deux ans d'avance.

Chaque année, dans la séance de juin, la classe désignera les anciennes questions à maintenir au programme, déterminera les matières sur lesquelles porteront les questions nouvelles et nommera pour chacune de celles-ci une Commission de trois membres, qui sera chargée de présenter trois sujets à son choix.

Les Commissions nommées feront, chacune, leur rapport dans la séance de juillet, et la classe, après avoir choisi une des trois questions qui lui sont proposées et déterminé la valeur du prix à accorder, arrêtera définitivement son programme.

20. Le rapport des commissaires, soit sur les mémoires présentés aux concours, soit sur les mémoires des savants étrangers, sera lu aux membres de la classe un mois avant qu'il soit mis en délibération ; chacun pourra, dans cet intervalle, prendre communication de ces mémoires.

21. Tous les membres sont autorisés à faire, séance tenante, leurs observations sur les travaux dont il est donné lecture ou sur lesquels il est fait rapport, ainsi que sur les rapports mêmes.

Si la demande en est faite, une discussion à ce sujet pourra, avec l'autorisation de la classe, être portée à l'ordre du jour d'une séance suivante.

22. Aucune lecture ne sera faite sans que le sujet en ait été indiqué à l'ordre du jour de la classe par le billet de convocation distribué au moins quinze jours avant la réunion.

23. Toutes les fois que trois membres feront la proposition

d'examiner en commun une ou plusieurs questions se rapportant à l'une des matières que l'article 3 des Statuts organiques de l'Académie range dans le domaine de la classe des lettres, la classe en délibérera ; et, si elle adopte la proposition, la discussion sera portée à l'ordre du jour de la séance qu'elle déterminera.

Le bureau de la classe, les commissaires chargés soit de la rédaction du programme, soit du jugement des concours, soit de l'examen des mémoires des membres, des associés, des correspondants et des savants étrangers, présenteront des propositions aux mêmes fins chaque fois qu'ils le trouveront utile.

Les rapports, les lectures, les propositions de questions littéraires, historiques ou scientifiques à discuter, et les discussions qui en seront la suite, seront portés à l'ordre du jour des séances, immédiatement après l'approbation du procès-verbal et le dépouillement de la correspondance, avant toute discussion à laquelle la correspondance pourrait donner lieu, sauf les cas d'urgence (1).

(1) Les articles nouveaux 18 à 23 ont été sanctionnés par arrêté royal du 8 juillet 1872, qui en modifie la rédaction primitive.

Règlement intérieur de la Classe des beaux-arts (1).

1. La séance commence à l'heure précise indiquée sur la carte de convocation, quel que soit le nombre de membres présents.

2. La liste de présence est retirée une demi-heure après l'ouverture de la séance. Les inscriptions ne sont plus admises, sinon pour des motifs valables et soumis à l'appréciation du bureau.

3. En cas d'absence du directeur et du vice-directeur, le fauteuil est occupé par le plus ancien membre de la classe. Quand l'ancienneté est la même, le fauteuil est occupé par le plus âgé des membres.

4. Le directeur fait connaître l'ordre du jour, immédiatement après la lecture du procès-verbal.

5. On n'admet pour la lecture que les notices entièrement achevées et indiquées à l'ordre du jour.

6. Quand une notice est accompagnée de planches, l'auteur en prévient la classe. L'impression de la notice et la gravure des planches sont votées séparément.

7. Si une planche doit occasionner des dépenses extraordinaires, ou si plusieurs planches sont jointes à une notice, la publication en est différée, et le secrétaire présente à la séance suivante un devis des frais qui seront occasionnés par la gravure ou la lithographie.

(1) Adopté par arrêté royal du 27 octobre 1846.

8. Le bureau juge quels sont, parmi les mémoires reçus pour l'impression, ceux qui doivent être publiés les premiers.

Il a égard : 1° à la date de la présentation du travail ; 2° aux frais qui seront occasionnés par la publication ; 3° à ce que les différentes branches dont s'occupe la classe soient représentées dans ses mémoires.

9. Les mémoires modifiés (art. 22 du règlement général) portent la date de l'époque où les modifications ont été faites.

10. Les rapports faits à la classe sont signés par les auteurs.

Ils auront dû être communiqués, en temps utile, au rapporteur.

11. La classe ne délibère que sur des propositions écrites et signées.

La délibération sur une proposition réglementaire n'a lieu que dans la séance qui suit celle de la présentation.

12. La présentation pour les places vacantes est faite par le bureau, qui s'adjoint la section dans laquelle la place est vacante.

En outre, la classe ne délibère sur l'admission d'aucun candidat, à moins que deux membres ne l'aient présenté officiellement.

Lorsque la classe est appelée à procéder aux élections pour plus d'une place vacante dans la même section, le candidat de la première place qui n'est pas élu, devient, par ce fait, candidat supplémentaire pour la seconde place, et ainsi de suite (1).

13. La classe des beaux-arts met annuellement au concours quatre questions, à savoir :

Une sur la peinture ou sur la gravure en taille-douce ;

Une sur la sculpture ou sur la gravure en médailles ;

Une sur l'architecture ;

Une sur la musique.

(1) Le dernier paragraphe de l'article 12 a été sanctionné pa arrêté royal du 3 juin 1875.

Il est entendu qu'il y a un roulement qui permet de représenter successivement les différentes parties des beaux-arts correspondantes aux quatre divisions précédentes.

1° La résolution de la classe des beaux-arts, adoptée dans la séance du 20 septembre 1849, relativement aux concours pratiques, sera remise en vigueur;

2° A l'avenir, indépendamment des questions de théorie ou d'histoire de l'art, le programme des concours de la classe comportera des questions d'art appliqué;

3° Chaque année des prix seront proposés pour récompenser le vainqueur dans les concours pratiques;

4° La peinture, la sculpture, l'architecture, la musique et la gravure feront l'objet de ces concours;

5° Les diverses spécialités seront appelées, à tour de rôle, dans l'ordre suivant :

En 1872, la peinture et la sculpture;

En 1873, l'architecture et la musique;

En 1874, la peinture et la gravure; et ainsi de suite (1).

6° Les lauréats conserveront la propriété des ouvrages envoyés au concours;

7° Une reproduction graphique de l'œuvre couronnée figurera dans les Mémoires de l'Académie, accompagnée des rapports des commissaires chargés de préparer le jugement;

8° Le jugement se fera par la classe entière, sur un rapport

(1) Roulement établi jusqu'en 1880 :

En 1875, la sculpture et la gravure en médailles;

En 1876, l'architecture et la musique;

En 1877, la peinture et la sculpture;

En 1878, la peinture et la gravure au burin;

En 1879, l'architecture et la musique;

En 1880, la sculpture et la gravure en médailles.

présenté par la section qui a proposé le sujet du concours (1).

Les questions à mettre au concours, en vertu de l'article 13 du règlement de la classe des beaux-arts et auxquelles il doit être répondu au moyen de mémoires écrits, seront envoyées à l'examen d'une Commission spéciale avant d'être soumises au vote de la classe.

A cet effet, tout académicien ayant l'intention de faire inscrire une question de ce genre au programme, en adressera le texte au secrétaire perpétuel un mois avant la réunion dans laquelle le programme du concours doit être arrêté.

Il sera formé annuellement quatre Commissions de cinq membres où figureront des représentants de chacune des spécialités de l'art indiquées au premier paragraphe de l'article 13. Un des cinq membres sera choisi dans la section des sciences et des lettres dans leurs rapports avec les beaux-arts (2).

14. Quand la classe se constitue en comité secret, elle se compose de ses membres seulement.

Le comité secret est de rigueur :

1° Pour la présentation et l'élection aux places vacantes;

2° Pour la discussion des articles réglementaires;

3° Pour le jugement des concours.

Sont toutefois admis au comité secret, les associés, les académiciens des deux autres classes, ainsi que les correspondants de la classe des beaux-arts, lorsqu'ils ont été désignés pour faire partie du jury.

15. Les pièces destinées à être lues en séance publique sont préalablement soumises à la classe.

(1) Les paragraphes 1 à 8 du complément de l'article 13 ont été sanctionnés par arrêté royal du 8 juillet 1872.

(2) Ces trois derniers paragraphes ont été sanctionnés par arrêté royal du 3 juin 1875.

BIBLIOTHÈQUE DE L'ACADÉMIE.

Règlement général (1).

ART. 1er. La Bibliothèque est placée sous la surveillance et la direction de la Commission administrative de l'Académie.

La conservation du dépôt est confiée au secrétaire perpétuel.

ART. 2. Les ouvrages qui appartiennent à l'Académie sont estampillés sur le titre, inscrits au catalogue et déposés à la bibliothèque.

L'annonce du dépôt se fait par la voie du *Bulletin de l'Académie.*

ART. 3. Les ouvrages nouvellement reçus sont déposés à l'époque des séances mensuelles des trois classes, pour pouvoir être examinés par les membres, et ne sont prêtés qu'après que cette inspection aura pu avoir lieu.

ART. 4. Tous les ouvrages de la bibliothèque sont, autant que possible, reliés.

Ils portent, sur la couverture, une marque distinctive indiquant qu'ils appartiennent à l'Académie royale de Belgique.

ART. 5. Le conservateur et les employés sont exclusivement chargés de rechercher les objets que les membres désirent consulter.

ART. 6. Les livres et autres objets sont prêtés contre reçu : on ne peut les garder pendant plus de trois mois; ceux qui se-

(1) Adopté, en assemblée générale des trois classes, le 7 mai 1850.

raient demandés par un autre membre seront restitués dans le mois de la demande.

Art. 7. Nul ne peut être détenteur de plus de dix volumes ou brochures à la fois.

Art. 8. La Commission administrative peut, en tout temps, faire rentrer les objets empruntés à la bibliothèque.

Art. 9. Il est tenu un registre sur lequel sont indiqués la date de la sortie, celle de la rentrée, le nom de l'emprunteur et l'état dans lequel rentrent les objets prêtés.

Art. 10. Quiconque perd ou détériore un objet appartenant à la bibliothèque est tenu de le remplacer à ses frais.

Art. 11. On ne peut être admis à emprunter des objets appartenant à la bibliothèque qu'en se conformant aux dispositions du présent règlement.

Franchise de port (1).

Art. 1er. Notre Ministre de l'Intérieur est autorisé à correspondre en franchise de port, *sous enveloppe fermée*, avec le bureau de l'Académie des sciences et belles-lettres de Bruxelles, et les membres de ce corps, individuellement.

Art. 2. La franchise est également attribuée à la correspondance sous bandes et contre-seing que l'Académie et son Secrétaire perpétuel doivent échanger avec chacun de ses membres.

Art. 3. Le contre-seing de l'Académie en nom collectif sera exercé, soit par le Président, soit par le Secrétaire perpétuel délégué à cet effet.

(1) Accordée par arrêté royal du 21 décembre 1841.

N. B. Pour que les envois parviennent avec la franchise de port, il est indispensable que les lettres, papiers ou livres soient mis *sous bandes croisées à l'adresse du Secrétaire perpétuel et contre-signées par le membre, correspondant ou associé, qui fait l'envoi*. De plus, les envois doivent être *déposés au bureau de la poste*; l'exemption n'est pas admise pour les papiers qui seraient *simplement jetés dans la boite aux lettres*.

LOCAL ET TRAVAUX DE L'ACADÉMIE.

MINISTÈRE DES TRAVAUX PUBLICS.

Bâtiments civils. — Palais des Académies (1).

LOCAL DE L'ACADÉMIE.

Art. 1er. Le palais de la rue Ducale, à Bruxelles, sera mis à la disposition de l'Académie des sciences, des lettres et des beaux-arts et de l'Académie de médecine. Il portera désormais le nom de Palais des Académies.

Art. 2. Les locaux actuellement occupés par les Académies au palais de l'ancienne Cour seront affectés à la galerie des tableaux modernes de l'État et aux services dépendant de la Bibliothèque royale.

Nos Ministres des Travaux publics et de l'Intérieur sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

(1) Arrêté royal du 30 avril 1876.

TRAVAUX SPÉCIAUX DE L'ACADÉMIE.

Travaux spéciaux de l'Académie. — Adjonction de savants et de littérateurs (1).

---

1. L'Académie royale des sciences, des lettres et des beaux-arts de Belgique sera successivement chargée des travaux suivants :

1° D'une biographie nationale;

2° D'une collection des grands écrivains du pays, avec traductions, notices, etc.;

3° De la publication des anciens monuments de la littérature flamande.

2. L'Académie soumettra à la sanction du Gouvernement les mesures d'exécution de ces travaux.

(1) Arrêté royal du 1er décembre 1845.

COMMISSION CHARGÉE DE LA PUBLICATION D'UNE BIOGRAPHIE NATIONALE.

Règlement (1).

1. L'Académie royale des sciences, des lettres et des beaux-arts est chargée de la rédaction et de la publication d'une *Biographie nationale.*

2. Elle institue à cet effet une Commission de quinze membres qui sont élus, en nombre égal de cinq, par chacune des trois classes, au scrutin secret et à la majorité des suffrages (2).

Tous les six ans, chaque classe sera appelée à réélire ou à remplacer les membres de la Commission.

La Commission nomme dans son sein un président et un secrétaire.

3. La Commission peut s'associer, pour le travail de rédaction, d'autres membres de l'Académie.

Elle est autorisée aussi à y faire concourir des savants et des littérateurs du pays qui n'appartiennent pas à la Compagnie.

4. La Commission dresse préalablement une liste alphabétique, aussi complète que possible, de tous les hommes remarquables, à quelque titre que ce soit, qui lui paraissent dignes de prendre place dans la *Biographie nationale.*

(1) Adopté par arrêté ministériel du 29 mai 1860.

(2) Voyez plus loin la composition de la Commission au 1er janvier 1879.

Ne pourront être compris dans cette liste que des personnages décédés depuis dix ans au moins.

5. Cette liste est imprimée et rendue publique par la voie du *Moniteur*.

6. La Commission revoit et approuve la rédaction des notices, avant de les livrer à l'impression.

Elle peut en limiter l'étendue d'après les convenances de la publication et selon l'importance relative des personnages.

Les révisions sont communiquées à l'auteur de la notice avant la publication.

Chaque notice porte la signature de celui qui en est l'auteur.

7. La Commission fait un rapport annuel au Ministre sur l'état de ses travaux. Elle en donne aussi annuellement connaissance à l'assemblée générale de l'Académie.

8. La *Biographie nationale* sera publiée dans le format in-8°, par volume de cinq cents pages au moins.

9. Une indemnité par feuille d'impression, à fixer ultérieurement, sera accordée aux auteurs des notices biographiques.

10. Les membres de la Commission qui ne résident pas à Bruxelles recevront une indemnité de déplacement, chaque fois que la Commission se réunira en dehors des jours ordinaires de la séance académique.

11. Une allocation spéciale sera mise à la disposition de l'Académie, afin de l'aider à pourvoir aux dépenses qui résulteront de l'exécution du présent arrêté.

COMMISSION ROYALE D'HISTOIRE.

Règlement organique (1).

ART. 1. La Commission royale d'histoire est instituée à l'effet de rechercher et de mettre au jour les chroniques belges inédites, les relations, les cartulaires et les autres documents de la même nature également inédits. Elle est chargée aussi de la publication d'une table chronologique des chartes et diplômes imprimés concernant l'histoire de la Belgique.

Elle est rattachée à l'Académie royale des sciences, des lettres et des beaux-arts de Belgique, dont elle forme une annexe, et sa correspondance est soumise aux dispositions arrêtées pour cette Compagnie.

Il en est de même de ses archives.

Ses publications servent de complément à celles de l'Académie.

ART. 2. La Commission, composée de sept membres nommés par le Roi, choisit dans son sein un président et un secrétaire-trésorier (2).

ART. 3. Des membres suppléants, nommés par le Ministre de l'Intérieur, peuvent être adjoints aux membres de la Com-

(1) Arrêté royal du 28 avril 1869 remplaçant les arrêtés royaux du 22 juillet 1834, du 1er décembre 1845, du 5 octobre 1852, du 31 décembre 1861, du 7 avril 1866, et l'arrêté ministériel du 29 mars 1845.

(2) Voyez plus loin la composition de la Commission au 1er janvier 1878.

mission, assister, comme tels, à toutes les séances de celle-ci et prendre part à tous ses travaux.

Art. 4. En cas d'empêchement, les membres effectifs peuvent être remplacés aux séances par les membres suppléants; ceux-ci ont, dans ce cas, voix délibérative. Ils jouissent de la même indemnité, pour frais de voyage et de séjour, que les membres titulaires.

Art. 5. Les membres de la Commission s'assemblent régulièrement à Bruxelles quatre fois l'an, dans les mois de janvier, avril, juillet et novembre, pour délibérer sur les matières soumises à leur examen et se concerter sur les publications qui font l'objet de leurs travaux, d'après un plan rédigé par la Commission et approuvé par le Ministre de l'Intérieur.

La Commission se réunit extraordinairement lorsque le président le juge utile.

Art. 6. Le président met en délibération les objets à l'ordre du jour, recueille les voix et conclut au nom de la Commission.

En cas d'absence, il est remplacé par le membre le plus ancien.

Art. 7. Il est publié un compte rendu ou Bulletin des séances de la Commission, dans lequel sont rapportés les sujets dont elle s'est occupée et les communications qu'elle a reçues, en tant que celles-ci concernent l'histoire de la Belgique.

Aucune communication n'y est insérée qu'après résolution prise par la Commission.

Lorsque des séries de documents ou des notices ont une grande étendue, elles peuvent être publiées à part comme annexes au Bulletin.

Art. 8. La Commission ayant pour but principal de rechercher et de mettre au jour les chroniques belges inédites, les membres éditeurs s'abstiennent d'introduire dans les publica-

tions qui leur sont confiées des matières étrangères au contenu du texte principal de l'ouvrage.

Art. 9. Aucune publication comprise dans le plan approuvé par le Ministre de l'Intérieur n'est autorisée qu'après que le membre qui désire en être chargé, a fait connaître, dans un rapport à la Commission, la marche qu'il se propose de suivre, ainsi que la nature et l'importance des documents qu'il croit devoir ajouter au texte principal.

L'impression ne commence que lorsque la copie d'un tiers de volume, au moins, peut être livrée à l'imprimeur.

Art. 10. Les cartes et planches reconnues nécessaires pour être jointes au texte des chroniques ou de leurs appendices, ne sont confectionnées que lorsque la Commission en a autorisé la dépense, sur évaluation approximative.

Art. 11. Tous les mois, l'imprimeur adresse à chaque membre de la Commission une bonne feuille de tout ce qui est imprimé du texte des volumes de la collection.

Art. 12. Chaque membre reçoit un exemplaire, sur grand papier, des volumes de la collection, ainsi que cinq exemplaires du Bulletin. Il a droit, en outre, à dix exemplaires dits d'auteur de chacun des ouvrages qu'il est chargé de publier.

Art. 13. La Commission adresse au Ministre de l'Intérieur, à la fin de chaque année, un rapport général sur ses travaux.

Art. 14. La Commission s'abstient de porter un jugement sur les ouvrages imprimés d'auteurs vivants, quand ces ouvrages n'ont pas de rapport direct avec ses travaux.

Art. 15. Les résolutions et les pièces expédiées par la Commission ou en son nom, sont signées par le président et par le secrétaire.

Art. 16. Le secrétaire est dépositaire des papiers et documents appartenant à la Commission. Il en tient inventaire.

Art. 17. Les ouvrages dont il est fait hommage à la Commission sont déposés dans la bibliothèque de l'Académie. Les titres de ces ouvrages et les noms des donateurs sont insérés au Bulletin.

Art. 18. Un crédit est attribué annuellement à la Commission pour couvrir les frais de toute nature résultant de la mission qui lui est confiée.

Art. 19. La Commission soumet, chaque année, son budget à l'approbation du Ministre de l'Intérieur, avec l'indication des publications qu'elle se propose d'entreprendre dans le courant de l'exercice; aucune dépense ne peut être faite en dehors du budget approuvé. La Commission rend compte de ses dépenses dans son rapport annuel.

Art. 20. Les membres de la Commission qui ne résident point à Bruxelles reçoivent, à titre d'indemnité de déplacement, pour chaque réunion ordinaire, c'est-à-dire pour celles qui coïncident avec les réunions mensuelles de l'Académie royale de Belgique, savoir :

Les membres demeurant dans un rayon de cinq lieues partant de Bruxelles, quinze francs;

Dans un rayon de dix lieues, vingt francs;

Dans un rayon de quinze lieues, vingt-cinq francs;

Enfin ceux demeurant dans une localité au delà de ce dernier rayon, trente francs.

Pour les réunions extraordinaires, les mêmes membres reçoivent douze francs par séjour de vingt-quatre heures, et une indemnité pour frais de route, calculée à raison de deux francs par lieue par voie ordinaire et d'un franc par lieue par chemin de fer.

Art. 21. Une indemnité de vingt francs par feuille d'impression, du format in-4°, est allouée aux membres qui donnent

leurs soins à l'édition des chroniques, relations, cartulaires et de la Table chronologique des chartes et diplômes imprimés concernant l'histoire de la Belgique, en en préparant les matériaux, en les annotant, en en rédigeant les introductions, etc.

La même indemnité est accordée aux personnes que la Commission charge, sous sa direction et sa surveillance, après y avoir été autorisée par le Ministre de l'Intérieur, de concourir à ces publications.

Art. 22. Le traitement annuel de douze cents francs, dont jouit le secrétaire-trésorier actuel, est maintenu.

Art. 23. Notre Ministre de l'Intérieur est chargé de l'exécution du présent arrêté.

PRIX PERPÉTUELS

ET CONCOURS PÉRIODIQUES.

PRIX DÉCERNÉS PAR L'ACADÉMIE DEPUIS 1816 (1).

Durant la période de 1816 à 1845 l'Académie était divisée en deux classes : celle des sciences et celle des lettres. Les prix pour la première classe se décernaient dans sa séance publique du 16 décembre, jour anniversaire de la signature, par l'impératrice Marie-Thérèse, des lettres patentes de l'ancienne Académie impériale et royale; pour la classe des lettres ils étaient décernés dans sa séance publique qui avait lieu, habituellement, le 7 mai, jour du rétablissement de l'Académie, par le roi Guillaume Ier, sous le titre d'Académie royale des sciences et belles-lettres de Bruxelles.

Depuis 1845, l'Académie, réorganisée par le roi Léopold Ier sous le titre d'Académie royale des sciences, des lettres et des beaux-arts de Belgique, décerne ses prix pour les classes des sciences et des lettres aux époques précitées, et pour la classe des beaux-arts dans la séance publique de celle-ci, qui a lieu pendant les fêtes de l'indépendance nationale au mois de septembre. C'est dans cette même séance que sont proclamés les résultats des grands concours du Gouvernement.

1816-1845.

CLASSE DES SCIENCES.

1817. — * Médaille d'or à M. A. De Hemptinne pour son mémoire *Sur les applications de la vapeur d'eau comme moyen d'échauffement.*

(1) Les noms restés en blanc sont ceux des auteurs qui ne se sont pas fait connaître. — L'astérique indique que le mémoire a été imprimé dans les recueils académiques.

1817. — Accessit à M. Ch. De Laveleye pour son mémoire sur le même sujet.

1817. — Médaille d'argent à M. Schaumans pour son mémoire *Sur l'orobranche.*

1819. — Médaille d'argent à M. Huguenin pour son mémoire *Sur une question de mécanique physique.*

1819. — Médaille d'argent à M. J. F. D. Behr pour son mémoire *Sur les minéraux de Belgique.*

1820. — * Médaille d'or à M. J. Vène pour son mémoire *Sur une question de mécanique.*

1820. — * Médaille d'or à M. J. P. Pirard pour son mémoire *Sur une question de physique.*

1820. — Médaille d'encouragement à M. Audoor pour son mémoire *Sur l'ancien état des vignobles en Belgique.*

1821. — * Médaille d'or à M. Drapiez pour son mémoire *Sur la constitution géologique du Hainaut.*

1821. — * Médaille d'or à M. G. A. Marée pour son mémoire *Sur la composition chimique des sulfures.*

1821. — Médaille d'encouragement à M. Coulier pour son mémoire *Sur le bleu de Prusse.*

1822. — * Médaille d'or à M. J. Vène pour son mémoire *Sur l'élimination entre deux équations à deux inconnues.*

1822. — Médailles d'argent à MM. H. Guillery et Évrard pour leur mémoire *Sur les plantes.*

1823. — Médaille d'argent à M. J. Vène pour son mémoire *Sur les lignes spiriques.*

1823. — * Médaille d'or à M. D. Hensmans pour son mémoire *Sur les esprits alcooliques.*

1824. — * Médaille d'or à M. Pagani pour son mémoire *Sur les lignes spiriques.*

1824. — Médaille d'argent à M. Demoor pour son mémoire sur le même sujet.

1824. — Médaille d'argent à M. Martens pour son mémoire *Sur l'action d'un fil flexible.*

1824. — Médaille d'argent à M. D. Hensmans pour son mémoire *Sur les corps gazeux et gazifiables.*

1825. — * Médaille d'or à M. Pagani pour son mémoire *Sur le fil flexible.*

1825. — * Médaille d'or à M. Cauchy pour son mémoire *Sur la constitution géologique de la province de Namur.*

1825. — * Médaille d'or à M. A. Moreau de Jonnès pour son mémoire *Sur le déboisement des forêts.*

1825. — * Accessit avec mention honorable à M. Bosson pour son mémoire sur le même sujet.

1826. — Médaille d'argent à M. Gloesener pour son mémoire *Sur le magnétisme terrestre.*

1826. — * Médaille d'or à M. Belpaire pour son mémoire *Sur les changements de la côte d'Anvers à Boulogne.*

1826. — Médaille d'argent à M.   pour son mémoire *Sur le fumier animal.*

1826. — Médaille d'argent à M. Alexis Timmermans pour son mémoire *Sur le mouvement d'une bulle d'air qui s'élève dans un liquide.*

1827. — Médaille d'argent à M. Th. Olivier pour son mémoire *Sur les dix points dans l'espace.*

1828. — Médaille d'argent à M. Aelbrouck pour son mémoire *Sur les prairies aigres.*

1828. — * Médaille d'or à M. Steininngen pour son mémoire *Sur la constitution géognostique du Grand-Duché de Luxembourg.*

1828. — * Médaille d'argent à M. A Engelspach-Larivière pour son mémoire sur le même sujet.

1829. — * Médaille d'or à M. A. Timmermans pour son mémoire *Sur les ailes des moulins à vent.*

1829. — Médaille d'argent à M.   pour son mémoire *Sur le meilleur mode de dénombrement de la population.*

1830. — * Médaille d'or à M. Dumont pour son mémoire *Sur la description géologique de la province de Liége.*

1830. — * Médaille d'argent à M L. J. Davreux pour son mémoire *Sur la constitution géognostique de la province de Liége.*

1830. — * Médaille d'or à M. Chasles pour son *histoire des méthodes de géométrie.*

1834. — * Médaille d'or à M. Martens pour son mémoire *Sur les chlorures d'oxydes solubles.*

1835. — * Médaille d'or à M. A. De Vaux pour son mémoire *Sur l'épuisement des eaux dans les mines.*

1835. — * Médaille d'or à M. H. Galeotti pour son mémoire *Sur la constitution géologique du Brabant.*

1836. — * Médaille d'or à M. J. Decaisne pour son mémoire *Sur la garance.*

1837. — * Médaille d'argent à M. Lambotte pour son mémoire *Sur les appareils sanguins et respiratoires des batraciens anoures.*

1837. — Mention honorable à M. Verplancke pour son mémoire *Sur les garances de Zélande et d'Avignon.*

1838. — Mention honorable à M.   pour son mémoire sur le même sujet remis au concours.

1839. — Médaille d'argent à M. Le François pour son mémoire *Sur l'analyse algébrique.*

1839. — Médaille d'argent à M. A. Trinchinetti pour son mémoire *Sur la formation des odeurs dans les fleurs.*

1840. — * Médaille d'or à M. Catalan pour son mémoire *Sur la transformation des variables dans les intégrales multiples.*

1840. — Médaille d'argent à M. J. Vallès pour son mémoire *Sur les logarithmes.*

1840. — * (L'Académie a regretté de ne pouvoir décerner à M. Éd. Le François une médaille d'argent pour son mémoire *Sur les produites continues*, attendu qu'une semblable distinction avait déjà été accordée à cet auteur, en 1839, pour un même travail.)

1840. — * Médailles d'or à MM. Gonot, le Dr G. Bischoff, Boisse, et médailles d'argent à MM. Lemielle et Motte, pour leurs mémoires *Sur les explosions dans les mines.*

1841. — Médailles d'argent à MM. Louyet et B. Verver pour leurs mémoires *Sur l'absorption par les plantes des substances métalliques vénéneuses accidentellement répandues dans le sol.*

1841. — * Médaille d'or à M. Moritz Stern pour son mémoire *Sur la théorie des résidus quadratiques.*

1842. — Médaille d'argent à M. F. Duprez pour son mémoire *Sur l'électricité de l'air.*

1843. — * Médaille d'or à M. H. Nyst pour son mémoire *Sur les coquilles et polypiers fossiles des terrains tertiaires de la Belgique.*

1843. — * Médaille d'or à M. F. Duprez pour son mémoire sur le même sujet que celui qui lui a valu une médaille d'argent en 1842.

1844. — Médaille d'argent à M. H. Simonis pour son mémoire *Sur l'extension aux surfaces de la théorie des points singuliers des courbes.*

1844. — * Médaille d'or à M. Verlooren pour son mémoire *Sur le phénomène de la circulation chez les insectes.*

1845. — Mention honorable à M. pour son mémoire *Sur les engrais.*

CLASSE DES LETTRES.

1817. — * Médaille d'or à M. pour son mémoire *Sur les places qui pouvaient être considérées comme villes du VIIe au XIIe siecle.*

1817. — * Accessit à M. Stals pour son mémoire sur le même sujet.

1818. — Médaille d'or à M. A. A. M. Hoverlant de Beauvelaere pour son mémoire *Sur la servitude aux Pays-Bas.*

1820. — * Médaille d'or à M. le baron F. de Reiffenberg pour son mémoire *Sur la population des fabriques pendant les XVe et XVIe siècles.*

1820. — * Médaille d'or à M. P. Hoffman-Peerlkamp, pour son mémoire latin *Sur la vie et les doctrines des Belges qui écrivirent en vers latins.*

1821. — * Médaille d'encouragement à M. Pycke pour son mémoire *Sur la législation et les tribunaux avant l'invasion des armées françaises aux Pays-Bas.*

1821. — * Médaille d'or à M. le baron F. de Reiffenberg pour son mémoire *Sur Juste-Lipse.*

1822. — * Médaille d'or à M. Pycke pour son mémoire *Sur la législation et les tribunaux des Pays-Bas autrichiens*. (Mention honorable en 1821.)

1822. — Médaille d'argent à M. le baron F. de Reiffenberg pour son mémoire *Sur Érasme.*

1823. — Médaille d'argent à M. H. Guillery pour *Son éloge de François Hemsterhuis.*

1824. — * Médaille d'or à M. Raoux pour son mémoire *Sur les langues flamande et wallone.*

1824. — Médaille d'argent à M. Ch. Steur pour son mémoire *Sur les États des provinces belgiques.*

1826. — * Médaille d'or à M. Pycke pour son mémoire relatif *Aux corporations et métiers des Pays-Bas.*

1827. — * Médaille d'or à M. Raingo pour son mémoire *Sur l'instruction publique aux Pays-Bas.*

1827. — * Médaille d'or à M. Steur pour son mémoire *Sur l'administration des Pays-Bas sous Marie-Thérèse.*

1828. — * Médaille d'or au même pour son mémoire *relatif aux Pays-Bas sous l'empereur Charles VI.*

1829. — * Médaille d'or au même pour son mémoire *Sur le voyage de Charles-Quint à Gand.*

1829. — Médaille d'argent à M. G. Mees pour son mémoire sur le même sujet.

1830. — * Médaille d'or à M. J. Grandgagnage pour son *Mémoire concernant l'influence de la législation française sur celle des Pays-Bas espagnols.*

1830. — * Médaille d'or à M. J. J. Van Hees Vanden Tempel pour son mémoire *Sur l'établissement des communes en Flandre.*

1830. — * Médaille d'or à M. D. Grœbe pour son *Mémoire concernant les monnaies.*

1830. — Médaille d'or à M. L. J. Dehaut pour son mémoire *Sur la vie et la doctrine d'Ammonius Saccas.*

1834. — Médaille d'argent à M. Schayes pour son mémoire *Sur les monuments d'architecture du Brabant jusqu'au XVIe siècle.*

1834. — Médaille d'argent à M. J. de Saint-Genois pour son mémoire *Sur l'origine et la nature des avoueries dans les Pays-Bas.*

1835. — * Médaille d'or à M. Schayes pour son mémoire *Sur les documents du moyen âge relatifs à la Belgique avant et pendant la domination romaine.*

1835. — Mention honorable à M. F. Labeye, pour son mémoire *Sur l'état de la poésie flamande depuis l'époque la plus reculée jusqu'à la fin du XIVe siècle.*

1837. — * Médaille d'or à M A. Van Hasselt pour son mémoire *Sur la poésie française depuis sa première origine jusqu'à la fin du règne d'Albert et Isabelle.*

1837. — * Médaille d'or à M. N. Briavoinne pour son mémoire *Sur l'époque des inventions, etc., qui ont successivement contribué aux progrès des arts industriels aux Pays-Bas depuis les dernières années du XVIIIe siècle jusqu'à nos jours.*

1838. — * Médaille d'or à M. J. A. Snellaert pour son mémoire *Sur la poésie flamande dès sa première origine jusqu'à la fin du règne d'Albert et Isabelle.*

1838. — * Médaille d'argent à M. E. Delmarmol pour son *Mémoire relatif à l'influence du règne de Charles-Quint sur la législation et les institutions politiques de la Belgique.*

1839. — Mention honorable à M.   pour son mémoire *Sur les changements apportés, par le prince Maximilien Henri de Bavière (en 1684), à l'ancienne constitution liégeoise.*

1840. — Médaille d'argent à M. J. Henaux pour son mémoire sur le même sujet.

1840. — * Médaille d'or à M. Briavoinne pour son mémoire *Sur l'état de la population, des fabriques, des manufactures et du commerce dans les Pays-Bas, depuis Albert et Isabelle jusqu'a la fin du siècle dernier.*

1840. — * Médaille d'or à M. Schayes pour son mémoire *Sur l'époque à laquelle l'architecture ogivale a fait son apparition en Belgique.*

1840. — Médaille d'argent à J. Devigne pour son mémoire sur le même sujet.

1841. — * Médaille d'or à M. A. J. Namèche pour son mémoire *Sur la vie et les écrits de Jean-Louis Vivès, professeur de l'Université de Louvain.*

1842. — Médaille d'argent à M. A. Paillard de Saint-Aiglan pour son mémoire *Sur les changements que l'établissement des abbayes et des autres institutions religieuses au VIIe siècle, ainsi que l'invasion des Normands au XIe siècle, ont introduits dans l'état social en Belgique.*

1843. — Médaille d'argent à M. F. Van de Putte pour son mémoire *Sur l'état des écoles et autres établissements d'instruction publique en Belgique, depuis Charlemagne jusqu'à l'avénement de Marie-Thérèse.*

1843. — * Médaille d'or à M. A. Paillard de Saint-Aiglan pour son mémoire relatif au même sujet que celui pour lequel il a obtenu une médaille d'argent en 1842.

1844. — * Médaille d'or à M. le chevalier F. Van den Branden de Reeth pour son mémoire *Sur la famille des Berthout de Malines.*

1845. — * Médaille d'or à M. N. Britz pour son mémoire *Sur l'ancien droit belgique.*

1845. — * Médaille d'or à M. l'abbé Carton pour son mémoire *Sur l'éducation des sourds-muets.*

(1846 à 1878.)

—

CLASSE DES SCIENCES.

1846. — * Médaille d'or à M. B. Amiot pour son mémoire *Sur la théorie des points singuliers des courbes.*

1847. — Médaille d'argent à M. Le Docte pour son mémoire *Sur les engrais et la faculté d'assimilation dans les végétaux.*

1848. — * Médaille de vermeil à M. Le Docte pour son mémoire relatif au sujet précité remis au concours.

1848. — * Médaille d'or à M. A. Eenens pour son mémoire *Sur les meilleurs moyens de fertiliser la Campine et les dunes.*

1848. — * Médaille de vermeil à M. Le Docte pour son mémoire *Sur l'agricultnre luxembourgeoise.*

1849. — * Médaille d'or à M. Ossian Bonnet pour son mémoire *Sur la théorie générale des séries.*

1851. — * Médaille d'or à MM. F. Chapuis et Dewalque pour leur mémoire *Sur la description des fossiles des terrains secondaires de la province de Luxembourg.*

1851. — * Médaille d'or à M. Ad. de Hoon pour son mémoire *Sur les Polders.*

1852. — Médaille de vermeil à M. Éd. Morren pour son mémoire *Sur la coloration chez les végétaux.*

1853. — * Médaille d'argent à M. J. d'Udekem pour son mémoire *Sur le développement du Lombric terrestre.*

1853. — * Médaille d'or à M. N. Lieberkuhn pour son mémoire *Sur l'évolution des Grégarines.*

1858. — * Médaille d'or à M. Crocq pour son mémoire *Sur la pénétration des particules solides à travers les tissus de l'économie animale.*

1862. — * Médaille d'or à M. Cohnstein pour son mémoire *Sur le tonus musculaire.*

1864. — * Médaille d'or à M. Caron pour son mémoire *Sur la composition chimique des aciers.*

1868. — * Médaille d'or à M. Éd. Van Beneden, pour son mémoire *Sur la composition anatomique de l'œuf.*

1869. — * Médaille d'or à M. C. Malaise pour son mémoire *Sur le terrain silurien du Brabant.*

1870. — * Médaille d'or à M. L. Pérard pour son mémoire *Sur le magnétisme terrestre.*

1873. — * Médaille d'or à M. P. Mansion pour son mémoire *Sur la théorie de l'intégration des équations aux différences partielles des deux premiers ordres.*

1874. — * Médaille d'or à M. A. Gilkinet pour son mémoire *Sur le polymorphisme des champignons.*

1874. — * Médaille d'or à MM. Ch. de la Vallée Poussin et A. Renard pour leur mémoire *concernant les roches plutoniennes de la Belgique et de l'Ardenne française.*

1875. — Médailles d'argent à MM. R. Malherbe et J. de Macar pour leurs mémoires *Sur le système du bassin houiller de Liége.*

1876. — Médaille d'or à M. Édouard Grimaux pour son mémoire *Sur l'acide urique.*

1877. — Médaille d'or à M. Rostafinski pour son mémoire *Sur les Laminariacées.*

CLASSE DES LETTRES.

1846. — Médaille d'encouragement à M. G. Guillaume pour son mémoire *Sur l'organisation militaire en Belgique depuis Philippe le Hardi jusqu'à l'avénement de Charles-Quint.*

1846. — * Médaille d'or à M. A. C. A. Zestermann pour son mémoire *Sur les basiliques.*

1846. — Médaille d'honneur à M. F. Tindemans pour son mémoire sur le même sujet.

1847. — * Médaille d'or à M. G. Guillaume pour son mémoire relatif au même sujet que celui pour lequel il a obtenu une médaille d'encouragement en 1846.

1848. — Médaille d'argent à M. J. Le Jeune pour son mémoire *Sur le pouvoir judiciaire en Belgique avant Charles-Quint.*

1849. — Médailles d'argent à MM. Ch. Stallaert et Ph. Van der Haeghen pour leurs mémoires *Sur l'état des écoles en Belgique jusqu'à l'établissement de l'Université de Louvain.*

1849. — Médaille de vermeil à M. E. Ducpetiaux pour son mémoire *Sur les causes du paupérisme dans les Flandres.*

1849. — Médaille de vermeil à M. J. Le Jeune pour son mémoire *Sur l'organisation du pouvoir judiciaire en Belgique avant Charles-Quint.* (Médaille d'argent en 1848.)

1849. — Prix d'encouragement à M. J. Dieden pour son mémoire *Sur le règne d'Albert et Isabelle.* (Concours du Gouvernement.)

1850. — * Médailles d'or à MM. Ch. Stallaert et Ph. Van der

Haeghen pour leurs mémoires *Sur l'état des écoles en Belgique jusqu'à l'établissement de l'université de Louvain.*

1850. — * Médaille d'or à M. E. Ducpetiaux pour son mémoire *Sur les causes du paupérisme en Flandre.* (Médaille d'argent en 1849.)

1851. — * Médaille d'or à M. Ad. Siret pour *une pièce de vers, en langue française, consacrée à la mémoire de la Reine Louise.*

1851. — * Médaille d'or à M. A. Bogaers pour *une pièce de vers, en langue flamande, consacrée au même sujet* (1).

1851. — * Médaille d'or à MM. Legrand et Tychon pour leur mémoire *Sur Démétrius de Phalère.*

1852. — * Médaille d'or à M. Wéry pour son mémoire *Sur l'assistance à accorder aux classes souffrantes de la société.*

1853. — Médaille d'argent à M. E. Rottier pour son mémoire *Sur Érasme.*

1853. — Médaille d'argent à M. Gaillard pour son mémoire *Sur l'influence que la Belgique a exercée sur les Provinces-Unies.*

1853. — * Médaille d'argent à M. De Give pour son mémoire *Sur l'enseignement littéraire et scientifique dans les établissements d'instruction moyenne.*

1854. — * Médaille d'or à M. E. Rottier pour son mémoire *Sur Érasme.* (Médaille d'argent en 1853.)

1854. — * Médaille d'or à M. Gaillard pour son mémoire *Sur l'influence que la Belgique a exercée sur les Provinces-Unies.* (Médaille d'argent en 1853.)

1856. — * Médaille d'or à M. F. Nève pour son mémoire *Sur le collége des Trois-Langues à Louvain.*

1857. — * Médaille d'or à M. Delfortrie pour son mémoire *Sur les analogies que présentent les langues flamande, allemande et anglaise.*

1857. — * Médaille d'or à M. A. Pinchart pour son *Mémoire concernant l'histoire du Grand Conseil de Hainaut.*

(1) Les poëmes de MM. Siret et Bogaers ont été publiés dans les bulletins.

1858. — * Médaille d'or à M. F. Gabba pour son mémoire *Sur les origines du droit de succession.*

1858. — Médaille d'argent à M. H. Voituron pour son *Mémoire sur le même sujet.*

1858. — * Médaille d'or à M. F. Loise pour son *Mémoire concernant l'influence de la poésie sur la civilisation.*

1859. — Médaille d'argent à M. pour son mémoire *Sur les Chambres de rhétorique.*

1859. — * Médaille d'or à M. A. Wauters pour son mémoire *Sur le règne de Jean Ier, duc de Brabant.*

1860. — * Médaille d'or à M. P. Van Duyse pour son *Éloge de Cats.*

1860. — * Médaille d'or au même pour son *Mémoire concernant les Chambres de rhétorique.*

1862. — Médailles d'argent à M. Lecouvet et à M. pour leurs mémoires sur *Aubert Le Mire.*

1862. — * Médaille d'or à M. E. Poullet pour son mémoire *Sur l'ancienne constitution brabançonne.*

1863. — Médaille d'argent à M. Ém. de Borchgrave pour son mémoire *Sur les colonies belges en Allemagne au XIIe et au XIIIe siècle.*

1863. — * Médaille d'or à M. C. B. De Ridder pour son mémoire *Sur Aubert Le Mire.*

1863. — * Médaille d'or à M. C. Picqué pour son mémoire *Sur Philippe de Commines.*

1864. — * Médaille d'or à M. Ém. de Borchgrave pour son mémoire *Sur les colonies belges en Allemagne au XIIe et au XIIIe siècle.* (Médaille d'argent en 1863.)

1864. — * Médaille d'or à M. A. De Jager pour son *Éloge de Vondel.*

1867. — Médaille d'argent à M. pour son *Appréciation du talent de Chastellain.*

1867. — * Médaille d'or à M. E. Poullet pour son *Mémoire concernant l'histoire du droit pénal dans le duché de Brabant jusqu'à Charles-Quint.*

1868. — * Médaille d'or à M. Ch. Fétis pour son mémoire *Sur Jean Lemaire (des Belges).*

1869. — * Médaille d'or à M. E. Poullet pour son *Mémoire concernant l'histoire du droit pénal dans le duché de Brabant depuis Charles-Quint.* (Médaille d'argent en 1867.)

1869. — * Médaille d'or à MM. Frans De Potter et J. Broeckaert pour leur *Description statistique d'une commune du centre des Flandres.*

1870. — * Médaille d'or à M. Ém. de Borchgrave pour son mémoire *Sur les colonies belges de la Hongrie et de la Transylvanie.*

1871. — * Médaille d'or à M. Ch. Piot pour son mémoire *Sur les pagi en Belgique.*

1871. — * Médaille d'or à M. E. Poullet pour son mémoire *Sur le droit criminel dans la principauté de Liége.*

1873. — * Médaille d'or à M. Henrard pour son mémoire *Sur le règne de Charles le Téméraire.*

1873. — Médaille d'argent à M. pour son *Mémoire sur le même sujet.*

1874. — Médaille d'or à M. Ad. De Ceuleneer pour son mémoire *Sur Septime Sévère.*

1874. — * Médaille d'or à M. Van Weddingen pour son mémoire *Sur S[t] Anselme de Cantorbéry.*

1874. — Médaille d'or à M. Dauby pour son mémoire *Sur la théorie du capital et du travail.*

1876. — * Médaille d'or à M. A. Faider pour son mémoire *Sur l'histoire de la législation du droit de chasse.*

1877. — * Médaille d'or à M. Th. Quoidbach pour son mémoire *Sur le caractère national des Belges.*

M. de Pouhon avait institué un prix de 6,000 francs destiné à l'auteur du *meilleur mémoire sur le lieu de naissance de Charlemagne*. Ce concours n'ayant pas donné les résultats voulus, la *classe des lettres*, après avis du donateur, a posé la *question de l'origine belge des Carlovingiens.* Elle a décerné, en 1862, ce prix, majoré de 600 francs d'intérêts, à MM. Gérard et Warnkœnig, auteurs d'un mémoire sur ce sujet.

Le docteur Guinard, de Saint-Nicolas (Waes), a fondé, par testament, un prix perpétuel de dix mille francs, destiné à être décerné tous les cinq ans à « celui qui aura fait le meilleur ouvrage ou la meilleure invention pour améliorer la position matérielle ou intellectuelle de la classe ouvrière en général sans distinction. »

Le prix pour la première période (1868 à 1872) a été décerné à M. François Laurent pour son travail sur l'*Épargne dans les écoles*.

Le prix pour la seconde période (1873 à 1877) a été décerné à M. Louis Melsens, pour *ses recherches sur l'iodure de potassium en ce qui concerne les affections saturnines ou mercurielles.*

CLASSE DES BEAUX-ARTS.

1853. — Médaille d'or (concours extraordinaire) à M. H. Ulrich pour *une symphonie triomphale* (mariage de Léopold II).

SUJETS LITTÉRAIRES.

1853. — Médaille d'argent à M. Belleflamme pour son mémoire *Sur les bases et les chapiteaux en architecture.*

1854. — Médaille d'argent à M.   pour son mémoire *Sur l'introduction de l'emploi du verre à vitre.*

1855. — * Médaille d'or à M. Hëris pour son mémoire *Sur l'école flamande de peinture sous les ducs de Bourgogne.*

1857. — Médaille d'argent à M.   pour son mémoire *Sur la gravure dans les Pays-Bas jusqu'à la fin du XVe siècle.*

1858. — Médaille d'or à M. E. Levy pour son mémoire *Sur l'enchaînement des diverses architectures.*

1859. — * Médaille d'or à M. J. Renouvier pour son mémoire *Sur la gravure aux Pays-Bas jusqu'à la fin du XVe siècle.*

1859. — Médaille d'or à M. A. Pinchart pour son mémoire *Sur la tapisserie de haute-lisse.*

1863. — * Médailles d'or à MM. E. Baes et Wiertz pour leurs mémoires *Sur les caractères constitutifs de l'école flamande de peinture.*

1865. — Médaille d'argent à M. E. Baes pour son mémoire *Sur l'enseignement des arts graphiques et plastiques.*

1865. — Médaille d'argent au même pour son *Mémoire concernant l'histoire de la peinture de paysage.*

1867. — Médaille d'argent à M. E. Van Cleemputte pour son mémoire *Sur Quentin Metsys.*

1868. — * Médaille d'or à M. A. Pinchart pour son mémoire *Sur l'histoire de la gravure des médailles en Belgique.*

1873. — * Médaille d'or à M. A. Schoy pour son mémoire *concernant l'influence italienne sur l'architecture aux Pays-Bas.*

1874. — Médaille d'argent à M.   pour son mémoire *Sur la sculpture aux Pays-Bas pendant les XVIIe et XVIIIe siècles.*

1875. — * Médaille d'or à M. Edm. Marchal pour son mémoire *Sur la sculpture aux Pays-Bas pendant les XVIIe et XVIIIe siècles.*

1877. — * Médaille d'or à M. Edg. Baes pour son mémoire *concernant l'influence italienne sur Rubens et Van Dyck.*

1877. — * Médaille d'or à M. Alphonse Goovaerts pour son mémoire *Sur l'histoire de la typographie et de la bibliographie musicales aux Pays-Bas.*

1878. — Médaille d'or à M. Henri Hymans pour son mémoire *Sur l'histoire de l'école de gravure sous Rubens.*

—

SUJETS D'ART APPLIQUÉ.

La classe des beaux-arts avait ouvert un concours quinquennal de GRAVURE AU BURIN pour la période de 1856 à 1860.

Le prix a été décerné à M. Joseph Bal pour sa gravure représentant *Jeanne la folle*, d'après le tableau de M. L. Gallait.

La même classe avait décidé dans sa séance du 20 septembre 1849, qu'un concours d'art appliqué aurait lieu concurremment avec son

concours littéraire annuel. Cette disposition, mise en vigueur à partir de 1872, a donné les résultats suivants :

1872. — Peinture et sculpture. — Prix de mille francs accordé à M. X. Mellery pour son carton représentant *les travaux de la métallurgie*, et prix de mille francs accordé à M. J. Cuypers pour son bas-relief représentant *les travaux de l'agriculture.*

1873. — Architecture et musique. — Prix de mille francs accordé à M. H. Blomme pour son projet d'*Arc de triomphe dédié à la Paix* et prix de mille francs accordé à M. S. De Lange pour son *Quatuor à quatre instruments à cordes.*

1874. — Peinture et gravure au burin. — Prix (d'encouragement) de cinq cents francs accordé à M. J. Dillens pour son carton d'une frise destinée à un *Établissement hospitalier,* et prix de six cents francs accordé à M. J. Demannez pour sa gravure du tableau de Leys : *Érasme dans son cabinet de travail.*

1875. — Sculpture et gravure en médailles. — Prix (d'enragement) de cinq cents francs accordé à M. J. Dillens pour son bas-relief ayant comme sujet l'*Horticulture,* et prix de six cents francs à M. Ch. Wiener pour ses deux médailles : *La visite du czar Alexandre à Londres en 1874, et l'Alliance des républiques américaines du Sud pour la défense de Lima.*

1876. — Architecture et musique. — Prix de mille francs accordé en partage à M. H. Vandeveld et J. Baes pour leurs projets de *Pont monumental ;* et prix (d'encouragement) de cinq cents francs accordé à M. De Doss pour sa *Messe du jour de Pâques.*

1877. — Peinture et Sculpture. — Prix de mille francs accordé à M. A. Bourotte pour son carton ayant pour sujet *L'enseignement de l'enfance ; la crèche école gardienne et le jardin d'enfants ;* et prix de mille francs accordé à M. George Geefs pour son bas-relief ayant pour sujet l'*Industrie linière personnifiée.*

1878. — Peinture et gravure au burin. — Prix de peinture non décerné ; prix de six cents francs accordé à M. Pierre J. Arendzen pour sa gravure : *Dans la bruyère,* d'après un tableau de J. Portaels.

PRIX QUINQUENNAL D'HISTOIRE.

Institution (1).

1. Il est institué un prix quinquennal de cinq mille francs en faveur du meilleur ouvrage sur l'histoire du pays, qui aura été publié par un auteur belge, durant chaque période de cinq ans.

2. Il sera affecté, pour la formation de ce prix, un subside annuel de mille francs sur les fonds alloués au budget en faveur des lettres et des sciences.

3. La classe des lettres de l'Académie royale des sciences, des lettres et des beaux-arts de Belgique soumettra à la sanction du Gouvernement un projet de règlement, qui déterminera les conditions auxquelles le prix sera décerné, et le mode qui sera observé pour le jugement des ouvrages.

(1) Sanctionnée par arrêté royal du 1er décembre 1845.

Règlement pour le prix quinquennal d'histoire (1).

1. La première période de cinq années prend cours du 1er janvier 1846, pour finir au 31 décembre 1850 (2).

2. Tout ouvrage sur l'histoire nationale écrit en français, en flamand ou en latin, et publié en Belgique, sera admis au concours, s'il est entièrement achevé et si l'auteur est Belge de naissance ou naturalisé (3).

3. Les ouvrages dont il n'aurait été publié qu'une partie antérieurement au 1er janvier 1846 seront admis au concours après leur achèvement.

4. L'édition nouvelle d'un ouvrage ne donnera pas lieu à l'admission de celui-ci, à moins qu'il n'ait subi des changements ou des augmentations considérables.

5. Le jugement est attribué à un jury de sept membres, nommé par le Roi sur une liste double de présentation faite par la classe des lettres (4).

Cette nomination aura lieu au moins un mois avant l'expiration de chaque période quinquennale.

6. Les ouvrages des membres du jury ne peuvent faire l'objet de son examen.

7. Le jugement du jury sera proclamé dans la séance publique de la classe des lettres qui suivra la période quinquennale.

(1) Sanctionné par arrêté royal du 26 décembre 1848.

(2) La proclamation des résultats de la septième période (1876-1880) aura lieu en 1881.

(3) Voir art. 4 de l'arrêté royal du 7 février 1859, et l'arrêté royal du 27 août 1861.

(4) La rédaction primitive de cet article a été modifiée. Voir art. 5 de l'arrêté royal du 29 novembre 1851, p. 86.

PRIX QUINQUENNAUX DE LITTÉRATURE ET DE SCIENCES.

Institution (1).

1. Indépendamment du prix fondé par l'arrêté précité, il est institué cinq prix quinquennaux de cinq mille francs chacun, en faveur des meilleurs ouvrages qui auront été publiés en Belgique, par des auteurs belges, et qui se rattacheront à l'une des catégories suivantes :

1° Sciences morales et politiques;

2° Littérature française;

3° Littérature flamande;

4° Sciences physiques et mathématiques;

5° Sciences naturelles.

2. Le jugement des ouvrages est attribué à des jurys de sept membres, nommés par Nous, sur la proposition, à savoir : pour les trois premières catégories, par la classe des lettres et pour les deux autres catégories, par la classe des sciences de l'Académie royale de Belgique.

3. Chaque classe soumettra à la sanction du Gouvernement un projet de règlement qui déterminera, conformément aux principes posés dans le règlement pour le prix quinquennal d'histoire, les conditions auxquelles les prix seront décernés, et le mode qui sera observé pour la composition du jury et pour le jugement des ouvrages.

(1) Sanctionnée par arrêté royal du 6 juillet 1851.

4 Les deux classes proposeront de commun accord l'ordre dans lequel seront appelées les différentes catégories désignées ci-dessus, de telle sorte que la première période quinquennale finisse le 31 décembre 1851.

5. Si aucun ouvrage n'est jugé digne d'obtenir le prix intégral, il pourra être fait des propositions au Gouvernement pour la répartition de la somme entre les ouvrages qui se seront le plus rapprochés des conditions requises pour l'allocation du grand prix (1).

6. L'article 2 de Notre arrêté précité du 1er décembre 1845 est rapporté.

(1) Cet article a été rapporté par arrêté royal du 7 février 1859. Voir page 87.

Règlement pour les prix quinquennaux de littérature et de sciences (1).

1. Les concours pour les prix quinquennaux se succèdent d'année en année, dans l'ordre suivant :

Sciences naturelles;

Littérature française ;

Sciences physiques et mathématiques ;

Littérature flamande ;

Sciences morales et politiques.

La première période de cinq années finira le 31 décembre 1851, pour les sciences naturelles; le 31 décembre 1852, pour la littérature française, et ainsi de suite (2).

2. Tout ouvrage sur une des branches énoncées dans l'article précédent est admis au concours, s'il est publié en Belgique, s'il est entièrement achevé et si l'auteur est Belge de naissance ou naturalisé (3).

Les ouvrages sur les sciences pourront être écrits en français, en flamand ou en latin.

3. Quelle que soit l'époque de la publication des premières

(1) Sanctionné par arrêté royal du 29 novembre 1851.

(2) Le prix pour la 6e période du concours quinquennal des *sciences mathématiques et physiques* pourra être décerné en 1879. Les autres prix reviendront aux époques suivantes : *littérature flamande*, 1880 ; *sciences morales et politiques*, 1881 ; (7e période) *histoire nationale*, 1881 ; *sciences naturelles*, 1882 ; *littérature française*, 1883.

(3) Voir l'article 4 de l'arrêté royal du 7 février 1859 et l'arrêté royal du 27 août 1851, p. 87.

4 Les deux classes proposeront de commun accord l'ordre dans lequel seront appelées les différentes catégories désignées ci-dessus, de telle sorte que la première période quinquennale finisse le 31 décembre 1851.

5. Si aucun ouvrage n'est jugé digne d'obtenir le prix intégral, il pourra être fait des propositions au Gouvernement pour la répartition de la somme entre les ouvrages qui se seront le plus rapprochés des conditions requises pour l'allocation du grand prix (1).

6. L'article 2 de Notre arrêté précité du 1er décembre 1845 est rapporté.

(1) Cet article a été rapporté par arrêté royal du 7 février 1859. Voir page 87.

Règlement pour les prix quinquennaux de littérature et de sciences (1).

1. Les concours pour les prix quinquennaux se succèdent d'année en année, dans l'ordre suivant :

Sciences naturelles;

Littérature française ;

Sciences physiques et mathématiques ;

Littérature flamande;

Sciences morales et politiques.

La première période de cinq années finira le 31 décembre 1851, pour les sciences naturelles; le 31 décembre 1852, pour la littérature française, et ainsi de suite (2).

2. Tout ouvrage sur une des branches énoncées dans l'article précédent est admis au concours, s'il est publié en Belgique, s'il est entièrement achevé et si l'auteur est Belge de naissance ou naturalisé (3).

Les ouvrages sur les sciences pourront être écrits en français, en flamand ou en latin.

3. Quelle que soit l'époque de la publication des premières

(1) Sanctionné par arrêté royal du 29 novembre 1851.

(2) Le prix pour la 6e période du concours quinquennal des *sciences mathématiques et physiques* pourra être décerné en 1879. Les autres prix reviendront aux époques suivantes : *littérature flamande*, 1880; *sciences morales et politiques*, 1881; (7e période) *histoire nationale*, 1881; *sciences naturelles*, 1882; *littérature française*, 1883.

(3) Voir l'article 4 de l'arrêté royal du 7 février 1859 et l'arrêté royal du 27 août 1851, p. 87.

parties d'un ouvrage, il est admis au concours de la période dans laquelle a paru la dernière partie.

4. L'édition nouvelle d'un ouvrage ne donne pas lieu à l'admission de celui-ci, à moins qu'il n'ait subi des changements ou des augmentations considérables.

5. Le jugement est attribué à un jury de sept membres, nommé par Nous sur une liste double de présentation, faite par la classe des sciences pour les sciences naturelles, ainsi que pour les sciences mathématiques et physiques; et par la classe des lettres pour la littérature française, pour la littérature flamande et pour les sciences morales et politiques (1).

A l'avenir, le jury pour le prix quinquennal d'histoire sera également nommé sur une liste double de présentation, faite par la classe des lettres.

6. Les ouvrages des membres du jury ne peuvent faire l'objet de son examen.

7. Le jugement du jury sera proclamé dans la séance publique de la classe sur la proposition de laquelle le jury aura été nommé.

(1) Voir p. 87 l'arrêté royal du 7 février 1851, art. 1 et 2

Modifications apportées à ces règlements.

Arrêté royal du 7 février 1859.

1. Le jury chargé de juger le prix quinquennal ne pourra délibérer qu'au nombre de cinq membres.

2. Lorsqu'il aura pris connaissance des ouvrages soumis à son examen, il décidera si, parmi ces ouvrages, il en est un qui mérite le prix quinquennal à l'exclusion des autres, et lequel.

La question sera mise aux voix sans division.

Elle ne pourra être résolue affirmativement que par quatre voix au moins.

Aucun membre n'aura la faculté de s'abstenir de voter.

3. L'article 5 de l'arrêté royal du 6 juillet 1851 est rapporté.

4. Par dérogation à l'article 2 de Notre arrêté du 29 novembre 1851, prérappelé, les prix quinquennaux institués par Nos arrêtés du 1er décembre 1845, 6 juillet 1851 et 29 novembre 1851, pourront être décernés à l'auteur d'un ouvrage non achevé, si les parties séparées ou réunies forment un ensemble qui ait une valeur propre.

Arrêté royal du 27 août 1861.

1. Un ouvrage achevé, dont quelque partie aurait déjà été couronnée, sera néanmoins admis au concours, si les parties nouvelles y apportent des augmentations considérables.

2. Les précédentes dispositions sont applicables aux ouvrages actuellement en cours d'exécution dont des parties ont été publiées antérieurement au présent arrêté.

PRIX QUINQUENNAUX DÉCERNÉS DEPUIS LEUR INSTITUTION

(1851).

Histoire nationale.

1re *période* (1846-1850), prix décerné à M. Kervyn de Lettenhove;
2e — (1851-1855), prix partagé entre MM. Th. Juste, A. Wauters, Mertens et Torfs;
3e — (1856-1860), prix non décerné;
4e — (1861-1865), prix décerné à M. Ad. Borgnet;
5e — (1866-1870), prix décerné à M. J. Van Praet;
6e — (1871-1875), prix décerné à M. Th. Juste.

Sciences naturelles.

1re *période* (1847-1851), prix partagé entre MM. L. de Koninck, A. Dumont et P. J. Van Beneden;
2e — (1852-1856), prix partagé entre MM. Kickx, Wesmael, de Koninck et de Selys Longchamps;
3e — (1857-1861), prix décerné à M. P. J. Van Beneden;
4e — (1862-1866), prix décerné au même;
5e — (1867-1871), prix décerné à M. l'abbé Carnoy;
6e — (1872-1876), prix décerné à M. Éd. Van Beneden.

Littérature française.

1re *période* (1848-1852), prix partagé entre MM. Baron, Moke et Weustenraad;
2e — (1853-1857), prix non décerné;
3e — (1858-1862), prix décerné à M. Ad. Mathieu;
4e — (1863-1867), prix décerné à M. Ch. Potvin;
5e — (1868-1872), prix décerné à M. Éd. Fétis;
6e — (1873-1877), prix non décerné.

Sciences physiques et mathématiques.

1re *période* (1849-1853), prix décerné à M. J. Plateau;
2e — (1854-1858), prix non décerné (1);
3e — (1859-1863), prix décerné à M. J.-S. Stas;
4e — (1864-1868), prix décerné à M. J. Plateau;
5e — (1869-1873), prix décerné à M. M. Gloesener;
6e — (1874-1878), prix à décerner en 1879.

Littérature flamande.

1re *période* (1850-1854), prix décerné à M. H. Conscience;
2e — (1855-1859), prix décerné à M. P. Van Duyse;
3e — (1860-1864), prix décerné à Mme veuve Courtmans;
4e — (1865-1869), prix décerné à M. H. Conscience;
5e — (1870-1874), prix décerné à feu M. Bergmann.

Sciences morales et politiques.

1re *période* (1851-1855), prix partagé entre MM. Ducpetiaux, Brialmont, Thonissen et P. Vander Meersch;
2e — (1856-1860), prix décerné à M. P. de Haulleville;
3e — (1861-1865), prix décerné à M. F. Tielemans;
4e — (1866-1870), prix non décerné;
5e — (1871-1875), prix décerné à M. F. Laurent.

(1) La somme de cinq mille francs, attribuée à cette période, a fait l'objet d'un concours spécial dont les prix ont été décernés par le Ministère de l'Intérieur.

CONCOURS TRIENNAL DE LITTÉRATURE DRAMATIQUE FRANÇAISE (1).

Art. 1. Il est institué un prix triennal pour la composition d'une œuvre dramatique en langue française. Toute liberté est laissée aux concurrents en ce qui concerne le choix des sujets; mais, à mérite égal, le prix sera décerné à l'ouvrage dont le sujet aura été emprunté soit à l'histoire, soit aux mœurs nationales.

Art. 2. Le prix qui sera décerné à l'auteur de l'ouvrage couronné consistera en une médaille d'or de la valeur de cent cinquante francs et en une somme de cinq cents francs au moins et de quinze cents francs au plus, à déterminer par Notre Ministre de l'Intérieur suivant les mérites et l'importance de la pièce dramatique.

Art. 3. La pièce couronnée sera représentée pendant les fêtes anniversaires de septembre de l'année qui suivra la clôture de chaque période triennale.

La présente disposition sera applicable aux pièces dramatiques en langue flamande, dont les auteurs auront obtenu le prix institué par l'arrêté royal du 10 juillet 1858.

Art. 4. Le jugement se fera par une Commission de trois membres au moins, choisis sur une liste double de présentations faites par la classe des lettres de l'Académie royale de Belgique.

Art. 5. La première période triennale sera considérée comme close le 1er janvier 1861 (2).

(1) Modifié par arrêté royal du 14 décembre 1875.

(2) Le prix pour la septième période (1876-1878) pourra être décerné en 1879.

CONCOURS TRIENNAL DE LITTÉRATURE DRAMATIQUE FLAMANDE (1).

ART. 1. Il est institué un prix triennal pour la composition d'une œuvre dramatique en langue flamande. Toute liberté est laissée aux concurrents en ce qui concerne le choix des sujets ; mais, à mérite égal, le prix sera décerné à l'ouvrage dont le sujet aura été emprunté soit à l'histoire, soit aux mœurs nationales.

ART. 2. L'ouvrage devra avoir été publié dans le pays, ou être remis en manuscrit, soit au Département de l'Intérieur, soit à l'Académie royale des sciences et des lettres, avant que la période triennale soit close.

ART. 3. Ne seront pas admises au concours les œuvres traduites ou arrangées d'après des ouvrages étrangers ou nationaux.

Quant aux pièces imitées, le jury aura à décider si elles présentent un caractère suffisant d'originalité.

ART. 4. Le jury chargé du jugement du concours sera composé de cinq membres.

ART. 5. Les ouvrages dramatiques des membres du jury sont exclus du concours.

ART. 6. Le prix triennal ne peut être partagé entre plusieurs œuvres.

ART. 7. Le jugement du jury sera proclamé dans la séance publique de la classe des lettres qui suivra la période triennale (2).

(1) Modifié par arrêté royal du 14 décembre 1875.

(2) Le prix pour la septième période (1877-1879) pourra être décerné en 1880.

PRIX TRIENNAUX DE LITTÉRATURE DRAMATIQUE FRANÇAISE.

1re *période* (1858-1860), prix décerné à M. C. Potvin;
2e — (1861-1863), prix décerné au même;
3e — (1864-1866), prix non décerné;
4e — (1867-1869), prix non décerné;
5e — (1870-1872), prix décerné à M. C. Potvin;
6e — (1873-1875), prix décerné à M. H. Delmotte;
7e — (1876-1878), sera décerné en 1879.

PRIX TRIENNAUX DE LITTÉRATURE DRAMATIQUE FLAMANDE.

1re *période* (1856-1858), prix décerné à M. H. Van Peene;
2e — (1859-1861), prix décerné à M. B. Sleeckx;
3e — (1862-1864), prix décerné à M. F. Van Geert;
4e — (1865-1867), prix décerné à M. A. Vandenkerckhove;
5e — (1868-1870), prix décerné à M. F. Vande Sande;
6e — (1871-1873), prix décerné à M. D. Delcroix;
7e — (1874-1876), prix décerné au même.

GRANDS CONCOURS DE PEINTURE, DE GRAVURE, D'ARCHITECTURE ET DE SCULPTURE.

Réorganisation générale (1).

—

ARTICLE PREMIER. Le grand concours pour l'un des prix institués par l'article 14 de l'arrêté royal du 13 avril 1817 et par l'arrêté royal du 25 février 1847 a lieu tous les ans à Anvers.

Le lauréat reçoit, pendant quatre années, une pension de voyage de 4,000 francs afin de se perfectionner à l'étranger (2).

La pension prend cours après que le lauréat a satisfait à l'examen de sortie prescrit par l'article 13.

Toutefois, s'il est âgé de moins de 21 ans, il n'entre en jouissance de la pension que lorsqu'il a atteint cet âge.

ART. 2. Outre le grand prix, il peut être décerné un second prix et une mention honorable.

Le second prix consiste en une médaille d'or de la valeur de 300 francs. Il peut être accordé en partage, ainsi que la mention honorable.

ART. 3. Les différentes branches des beaux-arts sont appelées à participer périodiquement au concours dans l'ordre suivant

L'architecture.
La peinture.
La sculpture.

(1) Sanctionnée par arrêtés royaux du 22 mai 1875.
(2) Cette pension est actuellement de 5,000 francs.

La peinture.
L'architecture.
La peinture.
La gravure.
La sculpture.
La peinture.
L'architecture.
La sculpture.
La peinture.
La gravure.
L'architecture.

L'époque de l'ouverture du concours est annoncée par la voie du *Moniteur*, au moins trois mois d'avance.

Art. 4. Tout artiste belge ou naturalisé qui n'a pas atteint l'âge de 30 ans peut être admis à concourir. Il s'adresse à cet effet, par écrit ou en personne, au conseil de l'Académie royale d'Anvers, au plus tard quinze jours avant la date fixée pour l'ouverture du concours.

Art. 5. Le nombre des concurrents est limité à six.

Quand le nombre des concurrents inscrits dépasse ce chiffre, il y a un concours préparatoire.

Pour les grands concours d'architecture, les aspirants, avant d'être admis au concours préparatoire, sont tenus, quel que soit leur nombre, de faire preuve, dans un examen spécial, de connaissances scientifiques et littéraires (1).

Les conditions de cet examen feront l'objet d'une disposition particulière.

Les travaux du concours préparatoire sont exposés pendant trois jours après le jugement.

(1) Voir articles additionnels, pp. 99 et 100.

Art. 6. Le jury chargé de juger le concours préparatoire est composé de sept membres nommés par Nous. Trois membres sont choisis parmi les membres-artistes de la classe des beaux-arts.

Deux membres supplémentaires sont désignés pour remplacer, le cas échéant, les titulaires absents.

Art. 7. Le jury fait choix de plusieurs sujets pour le concours; le sort désigne celui que les concurrents auront à traiter. Ils en font l'esquisse d'après un programme donné. Ils travaillent dans des loges séparées et, pendant l'exécution de l'esquisse, ils n'ont de communication avec personne.

Art. 8. Les concurrents sont tenus d'achever l'esquisse dans le délai fixé par le jury. Après ce délai, l'esquisse est scellée sous glace par l'administrateur de l'Académie royale des beaux-arts d'Anvers, en présence du concurrent, qui est tenu d'en faire la copie dans un temps déterminé. C'est d'après cette copie qu'il exécute l'ouvrage qui doit concourir.

Art. 9. A l'expiration du terme fixé pour l'achèvement des ouvrages du concours, ceux-ci sont jugés par un jury composé de sept membres au moins et de onze membres au plus nommés par Nous.

Trois membres au moins sont choisis dans la classe des beaux-arts de l'Académie royale de Belgique.

Deux membres supplémentaires sont désignés pour remplacer, le cas échéant, les titulaires absents.

Art. 10. Le jury examine en premier lieu si, parmi les ouvrages produits au concours, il y en a qui sont dignes d'obtenir le grand prix.

Si l'opinion de la majorité est négative sur ce point, le montant de la pension est réservé, durant les quatre années, pour être réparti en encouragements particuliers à de jeunes artistes de mérite.

Si le jury est d'avis qu'il y a lieu d'accorder le prix, il examine :

1° Si les concurrents ont suivi le programme;

2° Si chaque ouvrage est conforme à son esquisse;

3° Si les limites données pour la grandeur des figures ont été observées.

Tout ouvrage qui, à l'égard de ces trois points, ne satisfait pas aux conditions requises, doit être écarté du concours.

Le jury vote à haute voix, et toutes ses décisions sont prises à la majorité des suffrages; en cas de parité, la voix du président est décisive.

Aucun membre n'a la faculté de s'abstenir de voter.

Le procès-verbal est rédigé, séance tenante, signé par tous les membres présents et transmis au Ministre de l'Intérieur.

Les membres du jury non domiciliés à Anvers ont droit à une indemnité de déplacement qui est fixée par le Gouvernement.

Art. 11. Après le jugement, les ouvrages faits pour le grand concours sont exposés publiquement à Anvers et à Bruxelles pendant huit jours consécutifs.

Art. 12. Les résultats du concours sont proclamés dans une séance solennelle de la classe des beaux-arts de l'Académie royale de Belgique à laquelle sont invités les membres du jury et du conseil d'administration de l'Académie royale d'Anvers, ainsi que les directeurs et les professeurs des écoles auxquelles appartiennent les lauréats.

Art. 13. Le lauréat du grand concours de peinture, de sculpture, d'architecture ou de gravure est examiné par un jury nommé par le Ministre de l'Intérieur et présidé, suivant la nature du concours, par un artiste peintre, sculpteur, architecte ou graveur. Ce jury est composé de telle sorte que chacune des matières indiquées aux programmes rédigés par le Ministre de l'Intérieur y soit représentée par un membre.

Si le lauréat est porteur de diplômes ou de certificats attestant qu'il a déjà subi un examen légal sur une ou plusieurs des matières mentionnées aux programmes, il est dispensé de l'examen sur cette partie.

L'examen a lieu oralement et par écrit. Toutefois, sauf en ce qui concerne la rédaction française ou flamande, le jury peut dispenser de l'épreuve par écrit le lauréat qui lui a fourni par ses réponses orales la preuve d'une instruction suffisante.

Après l'examen, le jury se pose d'abord cette question : Le lauréat possède-t-il les connaissances nécessaires pour profiter de son séjour à l'étranger? Si la réponse est affirmative, le départ est autorisé immédiatement; si, au contraire, la réponse est négative, le jury indique les matières sur lesquelles le lauréat laisse à désirer et fixe le délai après lequel il sera appelé à un second examen sur ces mêmes matières.

Le Gouvernement peut allouer au lauréat qui n'est pas jugé suffisamment instruit un subside proportionné au délai fixé par le jury pour le second examen. Si, dans ce second examen, le lauréat ne répond pas d'une manière suffisante, le subside n'est plus continué et la pension reste suspendue. Enfin, si, dans un troisième examen, le lauréat ne satisfait pas encore, il perd tout droit à la pension.

Art. 14. Le but principal du grand prix étant de procurer au lauréat les moyens de se perfectionner à l'étranger, le jury, après avoir entendu l'artiste, émet son avis sur le choix des pays à visiter, sur l'opportunité du départ, sur la durée du séjour dans les villes où il convient de résider, ainsi que sur tous les autres points qui paraîtront mériter d'être pris en considération dans l'intérêt du lauréat.

Art. 15. Pendant son séjour à l'étranger, le lauréat correspond régulièrement avec le directeur de l'Académie royale

d'Anvers et, tous les six mois, il adresse, par son intermédiaire, à la classe des beaux-arts de l'Académie royale de Belgique un rapport détaillé sur ses études et sur les objets qui s'y rattachent. La classe fera un rapport au Ministre de l'Intérieur sur ces communications (1).

Art. 16. Après l'expiration des deux premières années, le lauréat est tenu d'envoyer, aux frais du Gouvernement, un de ses ouvrages, dont il conserve la propriété. Cet ouvrage est exposé publiquement, d'abord à Anvers, puis à Bruxelles. A la suite de cette exhibition, la classe des beaux-arts adresse à l'artiste ses observations, qu'elle communique en même temps au Gouvernement. A son retour, le lauréat est tenu d'exposer un autre de ses ouvrages dans les deux villes précitées.

Art. 17. Pendant leur séjour à l'étranger, les lauréats sont tenus de faire la copie d'une œuvre d'art.

Cette copie peut être rétribuée et, dans ce cas, elle devient la propriété de l'État. En général, ces copies doivent avoir la dimension de l'original, à moins qu'il n'en ait été décidé autrement.

La classe des beaux-arts de l'Académie dresse une liste des objets d'art, tableaux, statues, bas-reliefs, etc., susceptibles d'être utilement reproduits par les lauréats (2).

Ceux-ci choisissent dans cette liste l'œuvre dont ils se proposent de faire la copie. Ils peuvent toutefois prendre un modèle en dehors de la liste, pourvu qu'ils aient désigné l'objet de leur choix et obtenu l'assentiment de la classe des beaux-arts.

Les travaux de copie imposés aux lauréats sont :

Pour le peintre, la reproduction d'un tableau ancien par la peinture à l'huile;

(1) Voir arrêté ministériel du 24 juillet 1878, p. 101.

(2) Cette liste a été adressée à M. le Ministre de l'Intérieur, le 6 septembre 1878.

Pour le sculpteur, la reproduction en marbre, exécutée par le lauréat lui-même, d'une œuvre remarquable de sculpture figure de petite dimension, bas-relief ou buste;

Pour le graveur, la gravure en taille-douce d'un portrait peint ;

Pour l'architecte, la restauration d'un monument antique accompagnée des travaux accessoires indiqués au programme de l'arrêté royal du 28 février 1863.

Ces travaux ne sont rétribués par l'État que s'ils ont un mérite réel. A cet effet, les copies et les autres documents produits par les lauréats sont soumis à l'appréciation de la classe des beaux-arts de l'Académie, qui nomme, dans son sein, trois membres chargés d'en fixer le prix. Ce prix n'est payé au lauréat qu'à son retour en Belgique.

Les copies acquises de la sorte sont placées dans des établissements dépendant du Gouvernement.

Art. 18. La pension est payée au lauréat par semestre et d'avance.

Art. 19. Les cas non prévus sont réglés par Notre Ministre de l'Intérieur, qui est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Articles additionnels relatifs au grand concours d'architecture.

Arrêté royal du 22 mai 1875.

Article premier. L'arrêté royal du 17 avril 1852, relatif aux grands concours d'architecture, est rapporté.

Il est remplacé par la disposition ci-après :

Nul n'est admis à prendre part au grand concours d'architecture dit « concours de Rome », s'il ne fournit la preuve qu'il a subi avec succès l'examen scientifique et littéraire dont le programme a été inséré dans l'arrêté ministériel du 19 avril 1852.

ART. 2. Un jury de cinq membres, nommé par Notre Ministre de l'Intérieur, procède à cet examen qui doit toujours avoir lieu trois mois au moins avant l'époque fixée pour les inscriptions au grand concours.

ART. 3. Les certificats délivrés par ce jury sont valables pour tous les concours auxquels le candidat croira devoir prendre part jusqu'à l'âge de 30 ans.

Arrêté ministériel du 24 mai 1875.

Le Ministre de l'Intérieur,

Vu l'arrêté royal du 22 mai 1875 portant que les aspirants pour le grand concours d'architecture sont tenus, préalablement à leur inscription, de faire preuve de connaissances scientifiques et littéraires;

Revu l'arrêté du 23 avril 1863 portant approbation du règlement d'ordre des grands concours;

Arrête :

ARTICLE UNIQUE. La disposition inscrite à l'article 75 dudit règlement d'ordre est remplacée par ce qui suit :

A. — *Concours préparatoire.*

Les concurrents ont à faire :

1° Une composition d'architecture académique rendue graphiquement par plans, coupes, élévations, etc., etc.

Il est accordé un jour entier pour ce travail, qui doit être exécuté simplement en esquisse;

2° Un dessin au trait d'après la bosse (figure antique), ou d'après nature, au choix du jury.

Les concurrents sont séquestrés en loge et ils ont deux jours et une nuit pour ce travail qui doit être exécuté dans les proportions de 48 à 50 centimètres de haut.

Modifications à l'art. 15 du règlement des grands concours en ce qui concerne la gravure (1).

Les lauréats du grand concours de gravure sont tenus de joindre aux rapports semestriels mentionnés à l'art. 15 de l'arrêté royal du 22 mai 1875, des croquis à la plume ou au crayon destinés à faire apprécier la valeur des observations qui y seront consignées.

Ces dessins resteront la propriété des lauréats et leur seront restitués lorsqu'ils auront été examinés par qui de droit.

(1) Arrêté ministériel du 24 juillet 1878.

LAURÉATS DES GRANDS CONCOURS DE PEINTURE, DE SCULPTURE, D'ARCHITECTURE ET DE GRAVURE.

1819. P. (1)	Grand prix,	De Braekeleer (F.),	d'Anvers.
1821. »	» »	Maes (J.-B.-L.),	de Gand.
1823. »	» »	Van Ysendyck (A.),	d'Anvers.
1826. »	» »	Non décerné.	
1828. »	» »	Verschaeren (J.-A.),	d'Anvers.
1830. S.	» »	Van der Ven (J.-A.),	de Bois-le-Duc.
1832. P.	» »	Wiertz (A.),	de Dinant.
1834. A.	» »	De Man (G.),	de Bruxelles.
1836. S.	» »	Geefs (Jos.),	d'Anvers.
1838. P.	» »	Van Maldeghem (R.-E.),	de Denterghem.
1840. G.	» »	Non décerné.	
1842. P.	» »	Portaels (J.-F.),	de Vilvorde.
1844. A.	» »	Ombrechts (A.-L.),	de Gand.
1846. S.	» »	Geefs (Jean),	d'Anvers.
1847. P.	» »	Stallaert (J.-J.-F.),	de Merchtem.
1848. G.	» »	Bal (C.-J.),	de Berchem.
1849. A.	» »	Laureys (F.),	d'Ostende.
1850. P.	» »	Carlier (M.),	de Wasmuel.
	2d prix,	De Groux (C.-C.-A.),	de Commines.
1851. S.	Grand prix,	De Bock (J.-B.),	d'Anvers.
	2d prix,	Laumans (J.-A.),	d'Heyst-op-den-Berg.
		Verdonck (J.-J.-F.),	d'Anvers.
1852. P.	Grand prix,	Pauwels (G.-F.),	d'Eeckeren.
	2d prix,	Vermotte (L.-F.),	de Courtrai.
	M. honorable,	Mergaert (D.),	de Cortemarck.
1853. A.	Grand prix,	Non décerné.	
1854. P.	» »	Mergaert (D.),	de Cortemarck.
	2d prix,	Goeyers (A.),	de Malines.
		Hendrix (L.),	de Peer.

(1) Les initiales après la date signifient : P (Peinture), S (Sculpture, A (Architecture) et G (Gravure).

1855.	G.	Grand prix,	Biot (G.-J.),	de Bruxelles.
		2d prix,	Campotosto (H.-J.),	de Bruxelles.
		M. honorable,	Nauwens (J.-J.),	d'Anvers.
1856.	S.	Grand prix,	Van der Linden (G.),	d'Anvers.
		2d prix,	Bogaerts (P.-A.),	de Borgerhout.
1857.	P.	Grand prix,	Beaufaux (P.-C.),	de Wavre.
		2d prix,	Callebert (F.-J.),	de Roulers.
			Delfosse (A.-A.),	de Renaix.
1858.	A.	Grand prix,	Baeckelmans (L.),	d'Anvers.
		2d prix,	Altenrath (H.-H.),	»
		M. honorable,	Demaeght (C.),	de Bruxelles.
1859.	S.	Grand prix,	Fabri (R.-J.),	d'Anvers.
		2d prix,	Dehaen (J.-P.),	de Bruxelles.
		M. honorable,	Deckers (J.-F.),	d'Anvers.
1860.	P.	Grand prix,	Legendre (L.-A.),	de Bruges.
		2d prix,	Verhas (J.-F.),	de Termonde.
		M. honorable,	Debruxelles (E.),	d'Ath.
1861.	G.	Grand prix,	Copman (E.-J.),	de Bruges.
		M. honorable,	Durand (L.),	d'Anvers.
1862.	A.	Grand prix,	Delacenserie (L.-J.-J.),	de Bruges.
		2d prix,	Naert (J.-J.-D.),	»
		M. honorable,	Vanderheggen (A.),	de Bruxelles.
1863.	P.	Grand prix,	Van den Bussche (J.-E.),	d'Anvers.
		2d prix,	Hennebicq (A.),	de Tournai.
			Van den Kerckhove (C.-E.),	de Bruxelles.
1864.	S.	Grand prix,	Deckers (J.-F.),	d'Anvers.
		2d prix,	Carbon (C.),	de Gits.(Fl. occ.)
		M. honorable,	Palinck (C.),	de Borgerhout.
			Samain (L.),	de Nivelles.
1865.	P.	Grand prix,	Hennebicq (A.),	de Tournai.
		2d prix,	Van der Ouderaa (P.-J.),	d'Anvers.
		M. honorable,	De Wilde (F.-A.),	de St-Nicolas
1866.	A.	Grand prix,	Naert (J.-J.-D.),	de Bruges.
		2d prix,	Bonnet (L.),	de Taintignies.

1867. P.	Grand prix,	Van den Kerckhove (C. E.),	de Bruxelles.
	M. honorable,	Lebrun (L.),	de Gand.
		Mellery (X.),	de Laeken.
1868. G.		Le concours n'a pas eu lieu faute de concurrents.	
1869. S.	Grand prix,	Marchant (J.-G.),	de Sables-d'Olonne.
	2d prix,	De Vigne (P.),	de Gand.
		Dupuis (L.),	de Lixhe (Liége)
	M. honorable,	Palinck (C.),	de Borgerhout
1870. P.	Grand prix,	Mellery (X.),	de Laeken.
	2d prix,	Ooms (C.),	de Desschel (Anv.).
1871. A.	Grand prix,	Dieltiens (E.),	de Grobbendonck.
	2d prix,	Bonnet (L.),	de Taintignies.
	M. honorable,	Boonen (L.),	d'Anvers.
1872. S.	Grand prix,	Cuypers (J.),	de Louvain.
	2d prix,	De Kesel (C.),	de Somergem (F. O.)
		Dupuis (L.),	de Lixhe (Liége)
		Vinçotte (T.),	de Borgerhout.
1873. P.	Grand prix,	Non décerné.	
	2d prix,	Siberdt (E.),	d'Anvers.
1874. G.	Grand prix,	Lauwers (F.),	»
	M. honorable,	Dirks (J.),	»
1875. A.	Grand prix,	De Coster (J.-B.),	»
	2d prix,	Allard (E.),	de Bruxelles.
		Van Rysselberghe (O.),	de Minderhout.
1876. P.	Grand prix,	Non décerné.	
1877. S.	Grand prix,	Dillens (J.),	de Bruxelles.
	2d prix,	De Kesel (Ch.),	de Somergem.
	M. honorable,	Joris (F.),	de Deurne.
		Geefs (G.),	d'Anvers.
		Duwaerts (D.),	de Diest.
1878. P.	Grand prix,	De Jans (Ed.),	de Saint-André, lez-Bruges.
	2d prix,	Van Biesbroeck (J.),	de Gand.
	M. honorable,	Lefebvre (Ch.),	de Bruxelles.

GRAND CONCOURS DE COMPOSITION MUSICALE.

Institution (1).

LÉOPOLD, Roi des Belges,

A tous présents et à venir, SALUT.

Revu Notre arrêté du 19 septembre 1840, instituant un concours bisannuel de composition musicale, ainsi que Nos arrêtés des 14 juin 1841, 12 avril et 11 octobre 1845, qui ont modifié et développé cette institution;

Considérant que l'expérience des quatre concours précédents permet de régler la matière d'une manière définitive;

Sur le rapport de Notre Ministre de l'Intérieur,

Nous avons arrêté et arrêtons :

ART. 1er Le concours de composition musicale a lieu tous les deux ans, à Bruxelles.

ART. 2. Le lauréat reçoit, pendant quatre années, une pension de 2,500 francs, pour aller se perfectionner dans son art en Allemagne, en France et en Italie (2).

La pension prend cours à l'époque à fixer par le règlement. Toutefois, si le lauréat est âgé de moins de 21 ans, il n'entre en jouissance de la pension qu'après avoir atteint cet âge.

ART. 3. Sont seuls admis au concours les Belges qui n'auront pas atteint l'âge de trente ans au 1er juin (3) de l'année pendant

(1) Sanctionnée le 5 mars 1849.

(2) Cette pension est actuellement de 5,000 francs.

(3) Modifié par arrêté ministériel du 2 mars 1878, voir plus loin.

laquelle le concours a lieu, et qui auront été reçus à la suite d'une épreuve préparatoire devant le jury mentionné ci-après.

Art. 4. Les concurrents doivent écrire une scène dramatique sur un sujet donné ([1]).

Art. 5. Le jury chargé d'apprécier la capacité des concurrents et de juger le concours est composé de sept membres.

Trois de ces membres sont désignés par la classe des beaux-arts de l'Académie royale de Belgique parmi les académiciens appartenant à la section de musique. Les quatre autres sont nommés par Nous, sur la proposition de Notre Ministre de l'intérieur.

Le jury nomme son président parmi les membres domiciliés dans la capitale; le président est remplacé, en cas d'empêchement, par le plus âgé des membres qui habitent Bruxelles.

Art. 6. Les membres du jury désignés par la classe des beaux-arts forment la section permanente du jury. Les fonctions des autres membres cessent après que le jugement a été prononcé ([2]).

Art. 7. Les fonctions des membres du jury sont gratuites. Cependant, il est accordé des indemnités de déplacement et de séjour à ceux d'entre eux qui n'habitent pas la capitale ou les faubourgs.

Art. 8. Un secrétaire, nommé par le Ministre de l'Intérieur, est attaché au jury. Il ne prend point part aux travaux du jury qui ont pour objet le jugement tant de l'épreuve préparatoire que du concours définitif. Il est spécialement chargé de la direction et de la haute surveillance de la partie matérielle du concours. Une indemnité peut lui être accordée.

([1]) Voir plus loin : *Concours des cantates.*

([2]) Cet article a été rapporté par arrêté royal du 16 août 1878. (Voir plus loin.)

ART. 9. Il peut être décerné un premier prix, un second prix et une mention honorable.

Le premier prix n'est accordé qu'à un seul concurrent.

Le second prix et la mention honorable peuvent être accordés en partage.

ART. 10. Le second prix consiste en une médaille d'or de la valeur de trois cents francs.

ART. 11. Le jury ne peut juger si cinq membres, au moins ne sont présents. Ses jugements se font au scrutin secret.

ART. 12. Les décisions du jury pour ce qui concerne les prix, sont prises à la majorité absolue des suffrages. Toutefois, en cas de partage égal des voix, celle du président est prépondérante.

ART. 13. Nos dispositions antérieures relatives au concours de composition musicale sont rapportées.

ART. 14. Notre Ministre de l'Intérieur est chargé de faire l règlement définitif et de prendre les mesures nécessaires pour l'exécution du présent arrêté.

Règlement [1].

ART. 1er. — Le concours bis-annuel de composition musicale s'ouvre le premier samedi du mois de juin; toutefois si ce jour tombe le 1er du mois, l'ouverture du concours est remise au samedi suivant.

ART. 2. — Les aspirants au concours doivent se faire inscrire au Ministère de l'Intérieur avant le 1er juin.

Ils sont tenus de justifier de leur qualité de Belges et de prouver qu'ils n'auront pas atteint l'âge de 30 ans au 1er juin [2].

[1] Arrêté ministériel du 5 mars 1849.

[2] Les articles 1 et 2 ont été modifiés par arrêté ministériel du 2 mars 1878. Voir plus loin.

Art. 3. — Le jour indiqué pour l'ouverture du concours, le jury s'assemble, à 8 heures du matin, au local qui sera indibué par avis inséré dans les journaux, afin de procéder à l'épreuve préparatoire.

Art. 4. — L'épreuve préparatoire se compose d'une fugue développée à deux sujets et à quatre parties.

Quarante-huit heures consécutives sont accordées pour ce travail (¹).

Art. 5. — Le sujet de la fugue est tiré d'une urne, où il en aura été déposé quinze au moins.

Le tirage est fait par l'aspirant le plus jeune, en présence du jury et des autres aspirants.

Art. 6. — Immédiatement après le tirage, il est remis à chaque aspirant une copie du bulletin indiquant les sujets de l'épreuve, et les aspirants se retirent dans les logès qui leur sont assignées pour procéder à leur travail.

Art. 7. — Le jury ne se sépare qu'après l'entrée en loge de tous les aspirants.

Art. 8. — Toute communication avec d'autres personnes que le secrétaire du jury et celles qui sont chargées du service, est interdite aux aspirants pendant toute la durée de leur travail tant pour l'épreuve préparatoire que pour le concours définitif.

Art. 9. — La fugue, sujet de l'épreuve, est remise au jury le surlendemain à 8 heures du matin. Chaque composition doit être accompagnée d'un billet cacheté indiquant le nom de l'aspirant.

Art. 10. — Les aspirants qui se retirent sans avoir achevé

(¹) Cet article a été modifié par arrêté ministériel du 18 mars 1873. Voir plus loin.

la fugue, sont considérés comme ayant renoncé au concours.

Art. 11. — Immédiatement après la remise de la composition mentionnée à l'article 9, le jury s'occupe, sans désemparer, de l'examen des morceaux.

Art. 12. — L'examen terminé, le président du jury invite les membres à voter sur l'admission des aspirants, en désignant les fugues par leurs numéros d'inscription.

Le président proclame le résultat du vote, puis il ouvre les billets contenant les noms des aspirants dont les travaux ont obtenu la majorité des suffrages et les lit à haute voix.

Le nombre des concurrents ne peut dépasser six.

Les aspirants admis sont immédiatement introduits, et le président, après leur avoir annoncé le résultat de l'épreuve, les invite à se trouver au même local, le lendemain à 8 heures du matin, pour y recevoir le sujet du grand concours, et entrer immédiatement en loge.

Après quoi le président déclare l'épreuve préparatoire terminée.

Art. 13. — Le jour fixé pour le concours, le jury entre en séance à 8 heures du matin. Après lecture et signature du procès-verbal de la séance précédente, le président met sous les yeux du jury les paroles de la scène dramatique qui fera l'objet du concours (1).

Art. 14. — Après lecture de la scène, il en est délivré une copie à chacun des concurrents, qui doit la mettre en musique avec orchestre.

Art. 15. — Vingt-cinq jours, y compris celui de l'entrée en loge, sont accordés aux concurrents pour leurs travaux.

Art. 16. — Les concurrents ayant été immédiatement intro-

(1) Voir plus loin : *Concours des cantates.*

duits et enfermés dans leurs loges, le président lève la séance et ajourne l'assemblée du jury au 26me jour suivant.

Les malles ou paquets des concurrents sont inspectés par le jury; ils ne peuvent contenir ni compositions musicales (manuscrites ou imprimées), ni le moindre ouvrage de théorie.

Tout paquet ou journal, à l'adresse de l'un des concurrents, est ouvert ou déployé, avant sa remise, par le gardien des loges, qui s'assure s'il ne contient aucun objet défendu.

En cas d'indisposition, le dit gardien accompagne en loge la personne dont le concurrent réclamera les soins.

Art. 17. — Les loges sont numérotées et tirées au sort entre les concurrents. Elles renferment un piano, un lit, une table et les objets nécessaires à leur service. Aucune autre personne que le secrétaire du jury, le surveillant et les domestiques de service ne peut y pénétrer.

Art. 18. — Les concurrents se réunissent aux heures de repas et de récréation.

Tout le reste du temps ils sont enfermés dans leurs loges.

Art. 19. — Leur travail étant terminé, ils en déposent les manuscrits accompagnés de billets cachetés, entre les mains du secrétaire, qui paraphe immédiatement les pages.

Art. 20. — Tout concurrent qui se retire sans faire la remise du manuscrit complet de son ouvrage, est considéré comme ayant renoncé au concours.

Art. 21. — Le jour fixé par l'article 16, le jury se réunit à 8 heures du matin; il procède à l'examen des travaux des concurrents, il prononce son jugement dans les dix jours, après l'audition des morceaux au piano.

Les concurrents doivent se procurer des chanteurs pour l'exécution de leurs scènes; ils peuvent toutefois prendre part à cette exécution.

Art. 22. — Après l'examen et l'audition, le président pose la question de savoir s'il y a lieu de donner un premier prix.

Si la résolution est affirmative, les membres du jury votent sur le choix du compositeur qui a mérité le premier prix. Le président proclame le résultat du vote.

Puis le président met aux voix s'il y a lieu de décerner un second prix, et les mêmes formes que pour le premier sont observées.

Il en est de même si le jury décide qu'il y a lieu de décerner une mention honorable.

Art. 23. — La distribution des prix a lieu dans une séance solennelle, à laquelle sont invités les membres du jury, les directeurs et les membres des Commissions des conservatoires de musique. Cette séance est suivie de l'exécution à grand orchestre du morceau couronné.

Art. 24. — Le lauréat doit voyager un an et demi en Allemagne, dix mois en Italie, et séjourner ensuite huit mois à Paris. Pendant la quatrième année, il ne peut jouir de sa pension qu'en habitant la Belgique.

Il envoie, avant le 1er mai des trois dernières années où il jouira de la pension, deux grandes compositions musicales, l'une vocale avec accompagnement d'orchestre, l'autre symphonique, lesquelles sont soumises à l'examen de la section permanente du jury (1) et deviennent l'objet d'un rapport qui sera publié. Dans le cours de la dernière année, il doit faire la remise d'un morceau instrumental à grand orchestre, qui ne sera point examiné, mais qui sera exécuté dans la plus prochaine séance de distribution des prix du concours de composition musicale.

(1) Voir l'arrêté royal du 16 août 1878, p. 116.

Il adresse, en outre, tous les trois mois, au gouvernement, un rapport sur ses voyages et sur ses travaux.

Ces rapports sont également communiqués à la section permanente du jury (1).

Il se conforme, au surplus, aux instructions que le Ministre lui remet après avoir consulté le jury.

Art. 25. — Le départ du lauréat est fixé au 1er décembre; sa pension prend cours à partir de ce jour et lui est payée par semestre et par anticipation.

Art. 26. — Il est remis au lauréat une lettre de recommandation générale pour les agents diplomatiques ou consulaires belges dans les pays indiqués à l'article 24.

A son arrivée en une ville où il compte séjourner et où réside un de ces agents, de même qu'à son départ de cette ville, il est tenu de lui présenter cette lettre de recommandation, sur laquelle la date de la présentation est immédiatement mentionnée. Si son séjour dans cette ville doit se prolonger, il se représente à la légation ou au consulat au bout de trois mois.

Art. 27. — Les frais divers du concours sont à charge du gouvernement; il est alloué à chacun des concurrents, pour frais de nourriture et d'entretien, une indemnité de trois francs pour chaque jour qu'il reste enfermé en loge.

Art. 28 — Dans les cas non prévus par le présent règlement, le Ministre se réserve de prononcer, sur l'avis du jury.

Bruxelles, le 6 mars 1849.

Le Ministre de l'Intérieur,

(Signé) Ch. Rogier.

(1) Voir l'arrêté royal du 16 août 1878, p. 116.

Modifications au règlement du grand concours de composition musicale.

—

Le Ministre de l'Intérieur,

Vu l'arrêté royal du 5 mars 1849, portant organisation des concours de composition musicale, ainsi que le règlement ministériel du même jour pris en exécution dudit arrêté;

Vu les modifications que la classe des beaux-arts de l'Académie royale de Belgique, sur l'initiative de la section permanente du jury des concours de composition musicale, propose d'introduire dans l'organisation de ces concours,

Arrête :

Art. 1er. L'article 4 de l'arrêté ministériel du 5 mars 1849 est remplacé par la disposition suivante :

« Art. 4. L'épreuve préparatoire se compose : 1° d'une fugue développée (vocale ou instrumentale) à quatre parties ; 2° d'un chœur peu développé, avec orchestre. »

Soixante-douze heures consécutives sont accordées pour cette épreuve.

Art. 2. Le texte du chœur est choisi par le jury et copie en est remise à chaque aspirant, en même temps que celle du bulletin renfermant le sujet de la fugue et mentionné à l'article 6 de l'arrêté ministériel du 5 mars 1849.

Art. 3. L'épreuve préparatoire est obligatoire pour tous les concurrents, soit qu'ils aient déjà concouru, soit qu'ils se présentent pour la première fois au concours.

Aucun concurrent n'est admis à participer plus de trois fois aux concours.

Art. 4. Avant d'être admis à jouir de la pension instituée par les arrêtés sur la matière, le lauréat devra subir, devant le jury qui a jugé le concours, un examen sur les matières suivantes :

Langue française — Le lauréat devra, dans un travail écrit, fournir la preuve qu'il est en état d'exprimer ses idées en langue française. Le sujet qui lui sera donné à traiter sera choisi parmi les objets de ses études d'artistes.

Littérature générale. — Le lauréat sera interrogé sur la Bible, ainsi que sur les poëmes d'Homère et du Dante, sur les drames d'Eschyle, de Sophocle, d'Euripide, de Shakespeare, de Corneille, de Goëthe et de Schiller; il donnera une idée sommaire de ces œuvres, des ressources que son art peut y trouver et des principaux personnages qui y figurent.

Les lauréats pourront indiquer eux-mêmes au jury les ouvrages qui ont fait particulièrement l'objet de leurs études.

Il sera tenu compte aux lauréats flamands du degré d'instruction qu'ils auront acquis dans la langue et la littérature flamandes.

Histoire et antiquités. — Notions générales d'histoire universelle; l'histoire de la Belgique avec plus de détails.

Histoire de la musique dans l'antiquité, le moyen âge et les époques modernes, connaissance et appréciation esthétique des principales œuvres musicales composées depuis le XVIe siècle jusqu'à ce jour.

Bruxelles, le 18 mars 1873.

Le Ministre de l'Intérieur,

DELCOUR.

Changement de l'époque de l'ouverture du concours de composition musicale.

Le Ministre de l'Intérieur,

Considérant qu'il est nécessaire de changer l'époque du concours de composition musicale, en la faisant coïncider avec celle des vacances du Conservatoire royal de Bruxelles, où le concours doit avoir lieu à l'avenir;

Vu l'arrêté royal du 5 mars 1849 et l'arrêté ministériel du même jour relatifs audit concours,

Arrête :

Art. 1er. Les articles 1 et 2 de l'arrêté ministériel du 5 mars 1849 sont modifiés comme suit :

Art. 1er. Le concours bisannuel de composition musicale s'ouvre le 20 juillet.

Art. 2. Les aspirants au concours doivent se faire inscrire au Ministère de l'Intérieur, avant le 10 juillet.

Ils sont tenus de justifier de leur qualité de Belge et de prouver qu'ils n'auront pas atteint l'âge de 30 ans au 20 juillet.

Bruxelles, le 2 mars 1878.

Le Ministre de l'Intérieur,

DELCOUR.

Suppression de la section permanente du jury.

LÉOPOLD II, Roi des Belges.

Sur la propositiou de Notre Ministre de l'Intérieur,

Nous avons arrêté et arrêtons :

Art. 1er. L'article 6 de l'arrêté royal du 5 mars 1849 est rapporté.

Les attributions exercées par la section permanente du jury des concours de composition musicale seront, à l'avenir, confiées à la classe des beaux-arts de l'Académie royale de Belgique.

Art. 2. Notre Ministre de l'Intérieur est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Donné à Bruxelles, le 16 août 1878.

LÉOPOLD.

Par le Roi :

Le Ministre de l'Intérieur,

G. Rolin-Jaequemyns.

LAURÉATS
DU
GRAND CONCOURS DE COMPOSITION MUSICALE.

1841.	1er prix.	Soubre (E.-J.),	de Liége.
	2d »	Meynne (G.),	de Bruxelles.
1843.	1er »	(Non décerné.)	
	2d »	Ledent (F.-E.).	
1845.	1er »	Samuel (Ad.-O.),	de Liége.
	2d »	Terry (J.-Léonard),	de Liége.
		Batta (J.),	de Bruxelles.
1847.	1er »	Gevaert (F.-A.),	de Huysse.
	2d »	Lemmens (J.-N.).	de Bruxelles.
1849.	1er »	Stadfeldt (Alexandre),	de Wiesbaden.
	2d »	Lassen (Édouard),	de Copenhague.
1851.	1er »	Le même.	
	2d »	Rongé (J.-B.),	de Liége.
1853.	1er »	(Non décerné.)	
	2d »	Demol (Pierre),	de Bruxelles.
1855.	1er »	Le même.	
	2d »	(Non décerné.)	
	M. honorable.	Benoit (Pierre-L.),	d'Harlebeke.
1857.	1er prix.	Le même.	
	2d »	Conrardy (Jules-Lamb.),	de Liége.
1859.	1er »	Radoux (Jean-Théodore),	de Liége.
	2d »	(Non décerné), l'auteur étant M. Conrardy, déjà second prix en 1857.	
	M. honorable.	Vander Velpen (J.-B.),	de Malines.
		Wantzel (Frédéric),	de Liége.
1861.	1er prix.	(Non décerné.)	
	2d »	Dupont (Henri-Joseph),	d'Ensival (Liége).
		Vander Velpen (J.-B.)	de Malines.
	M. honorable.	Van Hoey (Gust.-J.-C.-M.),	de Malines.

1863.	1er prix.	Dupont (Henri-Joseph),	d'Ensival (Liége).
	2d »	Huberti (Léon-Gustave),	de Bruxelles.
	M. honorable.	Van Gheluwe (Léon),	de Wannegem.
1865.	1er prix.	Huberti (Léon-Gustave),	de Bruxelles.
	2d »	Vanden Eeden (J.-Bapt.),	de Gand.
		Van Hoey (Gust.-J.-C.-M.),	de Malines.
	M. honorable.	Haes (Louis-Antoine),	de Tournai.
		Rüfer (Phil.-Barthélemy),	de Liége.
1867.	1er prix.	Walput (Ph.-H.-P.-J.-B.),	de Gand.
	2d »	Van Gheluwe (Léon),	de Wannegem.
		Haes (Louis-Antoine),	de Tournai.
1869.	1er »	Vanden Eeden (J.-Bapt.),	de Gand.
	2d »	Mathieu (Émile),	de Louvain.
		Pardon (Félix),	de St J.-ten-Noode.
	M. honorable.	Demol (Guillaume),	de Bruxelles.
1871.	1er prix.	Le même.	
	2d »	(Non décerné), l'auteur étant M. Émile Mathieu, déjà second prix en 1869.	
	M. honorable.	Tilman (Alfred),	de St-J.-ten-Noode.
		Blaes (Édouard),	de Gand.
1873.	1er prix.	Servais (Franç.-Mathieu),	de Hal.
	2d »	Van Duyse (Florimond),	de Gand.
	M. honorable.	De Vos (Isidore),	de Gand.
1875.	1er prix.	Le même.	
	2d »	Tilman (Alfred),	de St-J.-ten-Noode.
	M. honorable.	De Pauw (J.-B.),	de Bruxelles.
1877.	1er prix.	Tinel (Edgar),	de Sinay (St-Nicolas)
	2d »	Simar (Julien),	de Bruxelles.
		De Pauw (J.-B.),	de Bruxelles.
	M. honorable.	Dupuis (Sylvain),	de Liége.
		Dethier (Émile),	de Liége.
		Soubre (Léon),	de Bruxelles.

CONCOURS DES CANTATES.

Le premier arrêté royal déterminant les conditions du Concours des cantates, est du 30 juillet 1846. Un prix de 300 frs était accordé au meilleur poëme en *langue française.* En 1865, un arrêté royal modifia l'arrêté du 30 juillet 1846, et décida qu'un prix de 300 frs, ou une médaille d'or de la même valeur, serait accordé à chacun des auteurs belges des deux poëmes (*français et flamand*) dont il serait fait choix.

Depuis 1869, un seul des deux poëmes (dont il est fait traduction) est choisi pour être mis en musique par les concurrents du Grand concours de composition musicale.

Tous les deux ans un arrêté royal détermine les conditions du concours.

PROGRAMME (1).

Les cantates auront pour sujet ou un fait historique ou une création idéale susceptible de mouvement et d'expression dramatique. Elle ne dépasseront pas 200 vers.

Les cantates ne doivent pas être assimilées au développement d'un drame en action, ni coupées par scènes et par actes La cantate est simplement une pièce de poésie ayant pour objet

(1) Adopté par arrêté royal du 6 fevrier 1877.

d'exprimer les sentiments d'un ou de plusieurs personnages et l'auteur ne devra pas y supposer des entrées en scène et des sorties qui ne seraient pas intelligibles en l'absence de la représentation théâtrale.

LAURÉATS DES CONCOURS DES CANTATES.

POËMES FRANÇAIS.

1847. M. Pujol (Auguste). — *Le roi Lear* (1).
1849. » Gaucet, de Liége. — *Le songe du jeune Scipion* (2).
1851. » Claessens (J.-J.). — *Le festin de Balthazar* (3).
1853. » Michaëls (Clément), de Bruxelles. — *Les Chrétiens-Martyrs* (4). (Pris en dehors de 16 concurrents.)
1855. » Steenberghe. — *Le dernier jour d'Herculanum* (5).
1857. » Wytsman (Clém.), de Termonde. — *Le meurtre d'Abel* (6).
1859. » Braquaval (Mme Pauline). — *Le juif errant* (7).
1861. » La même. — *Agar dans le désert* (8).
1863. » Kürth, de Mersch. — *Paul et Virginie* (9).

(1) *Bulletins*, 1re série, t. XIV, 1re part., 1847 ; p. 607.
(2) Non imprimé dans les *Bulletins*.
(3) Id., id.
(4) B. 1re série, t. XXI, IIe part., 1854 ; p. 532.
(5) B. 1re série, t. XXII, IIe part., 1855 ; p. 332.
(6) B. 2e série, t. III, 1857 ; p. 85.
(7) B. 2e série, t. VIII, 1859 ; p. 47.
(8) B. 2e série, t. XII, 1861 ; p. 164.
(9) B. 2e série, t. XVI, 1863 ; p. 278.

POËMES FRANÇAIS ET FLAMANDS.

1865. Mme Strumann, née Amélie Picard, de St-Léger-sur-Ton. — *La fille de Jephté* (1).
» M. Hiel (Emmanuel), de Termonde. — *De Wind* (2).
1867. » Michaëls (Clément), de Bruxelles. — *Jeanne d'Arc* (3).
» » Versnayen (Charles), de Bruges. — *Het Woud* (4).
1869. » Lagye (Gustave), d'Anvers. — *La dernière nuit de Faust* (5). Traduction flamande par M. Emmanuel Hiel (6).
» » Adriaensen (Jean), à Louvain. — *De zuster van liefde* (7).
1871. » Michaëls (Clément), de Bruxelles. — *Le songe de Colomb* (8). Traduction flam. par M. Emmanuel Hiel (9).
» » Willems (Franz), à Anvers. — *Zegetocht der dood op het slagveld* (10).
1873. » Abrassart (Jules), de Louvain. — *L'Océan* (11).
» » Van Droogenbroeck (Jean), à Schaerbeek. — *Torquato Tasso's Dood* (12). — Traduction française par M. J. Guilliaume (13).
1875. » Abrassart (Jules), de Louvain. — *La dernière bataille* (14).

(1) *Bulletins*, 2e série, t. XX, 1865; p. 593.
(2) B. 2e série, t. XXII, 1866; p. 248.
(3) Non imprimé dans les *Bulletins*.
(4) B. 2e série, t. XXIV, 1867; p. 270.
(5) B. 2e série, t. XXVIII, 1869; p. 303; (6), p. 310.
(7) Non imprimé dans les *Bulletins*.
(8) B. 2e série, t. XXXII, 1871; p. 141.; (9) p. 147.
(10) et (11) Non imprimés dans les *Bulletins*.
(12) B. 2e série, t XXXVI, 1873; p. 292; (13), p. 287.
(14) Non imprimé dans les *Bulletins*.

1875. M. Sabbe (Jules), de Bruges. — *De Meermin* (15). — Traduction par M. J. Guilliaume (16).

1877. » Michaëls (Clément), de Bruxelles. — *Samson et Dalila* (17).

» » Sabbe (Jules), de Bruges. — *De Klokke Roeland* (18). — Traduction par M. Jules Guilliaume (19).

(15) B. 2e série, t. XLII, 1876; p. 440; (16), p. 448.

(17) Non imprimé dans les *Bulletins*.

(18) B. 2e série, t. XLIV, 1877; p. 300; (19), p. 306.

PRIX DE STASSART.

PRIX PERPÉTUEL POUR UNE NOTICE SUR UN BELGE CÉLÈBRE.

Institution.

Dans la séance de la classe des lettres du 3 novembre 1851, M. le baron de Stassart lut à ses confrères la note suivante :

« Je viens exécuter un projet que, déjà, vous m'avez fait » l'honneur d'accueillir; je viens mettre à votre disposition un » capital de *deux mille seize francs* en rentes sur l'État belge, » pour fonder, au moyen des intérêts accumulés, un prix per- » pétuel qui, tous les six ans, à la suite d'un concours ouvert » deux années d'avance, soit décerné, par la classe des lettres, » à l'auteur d'une notice sur un Belge célèbre, pris alternative- » ment parmi les historiens ou les littérateurs, les savants et les » artistes. Lorsqu'il s'agira d'un savant, la classe des sciences, » et lorsqu'il s'agira d'un artiste, la classe des beaux-arts sera » priée d'adjoindre *deux* de ses membres aux commissaires de » la classe des lettres pour l'examen des pièces.

» Notre Académie, comme l'Institut de France, est, je n'en » fais aucun doute, parfaitement habile à recevoir les dona- » tions et les legs qui lui seraient faits.

» Je suis heureux, Messieurs, de donner à l'illustre Com- » pagnie, qui m'a fait l'honneur de m'admettre dans son sein, » ce témoignage de l'intérêt que je lui porte et de mon dé- » vouement sans bornes. »

La classe accueillit avec empressement cette offre généreuse et en exprima sa gratitude au donateur, qui, au mois de mai 1853, ajouta à ce premier don une somme de *deux cents francs*. Ce don complémentaire avait pour objet de compenser la dimi-

nution de revenu due à la conversion des rentes 5 p. c. en rentes à 4 1/2 p. c.

Concours.

1re période (1851-1856).

La classe des lettres a ouvert la série des biographies consacrées à des Belges célèbres, en demandant *une notice consacrée à la mémoire du donateur le baron de Stassart.* Ce concours donna pour résultat un travail de M. Eug. Van Bemmel, couronné en mai 1856 et publié dans le tome XXVIII des *Mémoires couronnés et des Mémoires des savants étrangers*, in-4°.

2e période (1857-1862).

Cette période, demandant l'*Éloge de Van Helmont*, n'a pas donné de résultat, bien que ce concours ait été prorogé d'année en année jusqu'en 1867.

3e période (1863-1868).

Elle devait être consacrée à l'éloge d'un artiste, mais, à cause du résultat négatif de la 2e période, la classe des lettres a décidé de demander l'éloge d'un savant en même temps que celui d'un artiste comme sujets pour chacune de ces périodes.

Ce double concours ayant pour objet l'*Éloge de Mercator* et l'*Éloge d'Antoine Van Dyck*, n'a donné pour résultat qu'un travail sur Van Dyck, par MM. Frans De Potter et Jean Broeckaert, couronné dans la séance de la classe des lettres du 12 mai 1873 et publié dans le tome XXII des *Mémoires couronnés et autres*, in-8°.

4e période (1869-1874).

Cette quatrième période, dont le terme fatal a été prorogé jusqu'au 1er février 1876, a donné pour résultat un travail de M. Max Rooses sur *Christophe Plantin, ses relations, ses travaux et l'influence exercée par l'imprimerie dont il fut le fondateur*. Il a été imprimé dans le t. XXVII des *Mémoires* in-8°.

5e période (1875-1880).

La classe des lettres offre un prix de six cents francs à l'auteur de la meilleure notice consacré à *Simon Stévin*. Le terme fatal pour la remise des manuscrits expirera le premier février 1881.

La classe croit répondre aux intentions du fondateur en demandant surtout un travail littéraire. En conséquence, les concurrents, sans négliger de se livrer à des recherches qui ajouteraient des faits nouveaux aux faits déjà connus ou rétabliraient ceux qui ont été présentés inexactement, s'abstiendront d'insérer dans leur notice des documents en entier ou par extraits, à moins qu'ils n'aient une importance capitale.

Les concurrents auront à se conformer aux formalités et aux règles habituelles des concours annuels de l'Académie.

PRIX PERPÉTUEL POUR UNE QUESTION D'HISTOIRE NATIONALE.

Institution.

Dans son testament olographe, en date du 19 mai 1854, le baron de Stassart avait inscrit la clause suivante :

« Mon légataire universel (M le marquis de Maillen) achè-
» tera cinq cents francs de rentes belges, et il priera l'Acadé-
» mie royale des sciences, des lettres et des arts de Belgique
» de les employer à fonder un prix qui soit décerné tous les
» six ans (afin qu'il excède, avec les intérêts accumulés, trois
» mille francs) pour *une question d'histoire nationale.* »

—

Concours.

1re PÉRIODE (1859-1864).

La classe des lettres a ouvert la première période sexennale de concours en demandant l'*Histoire des rapports de droit public qui ont existé entre les provinces belges et l'empire d'Allemagne, depuis le Xme siècle jusqu'à l'incorporation de la Belgique dans la république française.*

Le prix de cette période a été décerné, en mai 1869, à M. Émile de Borchgrave, secrétaire de légation de 1re classe, à Bruxelles, et depuis membre de l'Académie. Son travail a été publié dans le tome XXXVI des *Mémoires couronnés et des Mémoires des savants étrangers*, collection in-4°.

2e PÉRIODE (1865-1870).

Le concours de la deuxième période demandait d'*Exposer quels étaient, à l'époque de l'invasion française en 1794, les principes constitutionnels communs à nos diverses provinces et ceux par lesquels elles différaient entre elles.*

Le prix a été décerné, en mai 1874, à M. Edmond Poullet, correspondant de l'Académie, et depuis membre. Son travail a été publié dans le tome XXVI des *Mémoires couronnés et autres*, collection in-8°.

3e PÉRIODE (1871-1876).

La classe offre, pour la troisième période, un prix de *trois mille francs* au meilleur travail en réponse à la question suivante :

Apprécier l'influence exercée au XVIme siècle par les géographes belges, notamment par Mercator et Ortelius.

Donner un exposé des travaux relatifs à la science géographique qui ont été publiés aux Pays-Bas, et de ceux dont ces pays ont été l'objet, depuis l'invention de l'imprimerie et la découverte de l'Amérique jusqu'à l'avénement des archiducs Albert et Isabelle. On s'attachera, à la fois, à signaler les œuvres, les voyages, les tentatives de toute espèce par lesquels les Belges ont augmenté la somme de nos connaissances géographiques, et à rappeler les publications spéciales, de quelque nature qu'elles soient, qui ont fait connaître nos provinces à leurs propres habitants et à l'étranger.

Le terme fatal pour la remise des manuscrits expirera le 1er février 1880.

Les concurrents devront se conformer aux formalités et aux règles des concours annuels de l'Académie.

PRIX DE SAINT-GENOIS POUR UNE QUESTION D'HISTOIRE OU DE LITTÉRATURE EN LANGUE FLAMANDE.

Institution.

Lors du décès de M. le baron de Saint-Genois, le 13 septembre 1867, M. De Decker, son exécuteur testamentaire, communiqua à l'Académie l'extrait suivant du testament du défunt :

« Nr 9. Ik legatere eene som van duizend franks aan de koninklijke Akademie van België, en eene andere som van vijf honderd franks aan de Maatschappij : *De taal is gansch het volk.* Zij zullen er gebruik van maken om de eene of andere prijskamp over geschiedenis of letterkunde uit te schrijven in het vlaamsch.

» Nr 10. Tot het uitvoeren van dit mijnen laatsten wil, benoem ik, wat nr 9 aangaat, de heeren P. De Decker en Dr Snellaert. »

La Commission administrative, dans sa séance du 11 novembre 1867, se conformant aux volontés du défunt, institua un *prix de quatre cent cinquante francs, à décerner tous les dix ans, à l'auteur du meilleur travail écrit en flamand, en réponse à une question d'histoire ou de littérature proposée par la classe des lettres.*

Concours.

1re PÉRIODE (1868-1877).

La classe offre, pour la *première période décennale* de ce concours, un prix de *quatre cent cinquante francs* au meilleur travail en réponse à la question littéraire suivante :

De betrekkingen aanduiden, die in verschillende tijdperken hebben bestaan tusschen de Vlaamsche poëzie en de ontwikkeling van het vaderlandsch en nationaal gevoel, en den invloed bepalen, dien zij onder dit opzicht heeft gehad.

« Indiquer les rapports qui, à diverses époques, ont existé » entre la poésie flamande et le développement du sentiment » patriotique et national, et l'influence qu'elle a exercée dans » cet ordre d'idées. »

D'après les dispositions testamentaires de M. de Saint-Genois, ce travail doit être rédigé en *flamand*.

Le terme fatal pour la remise des manuscrits expirera le 1er février 1880.

Les concurrents devront se conformer aux formalités et aux règles des concours annuels de l'Académie.

PRIX TEIRLINCK POUR UNE QUESTION DE LITTÉRATURE FLAMANDE.

Institution.

Feu M. Auguste Teirlinck, greffier de la justice de paix du canton de Cruyshautem (Fl. or.), domicilié à Elseghem, et décédé en cette commune le 7 avril 1873, avait inscrit la disposition suivante dans son testament :

« *Vijf duizend franks te betalen tot het stichten van eenen Vlaamschen prijs bij de Academie van kunsten en letteren te Brussel.* »

Ce legs a été accepté, au nom de l'Académie, par arrêté royal du 12 mars 1875.

La classe des lettres, consultée au sujet de ce prix, avait chargé trois de ses membres, MM. le baron Guillaume, Faider et Conscience, de lui faire un rapport sur la manière d'interpréter les intentions de feu M. Teirlinck. Voici ce rapport qu'elle a ratifié :

« La Commission, après avoir entendu l'interprétation rationnelle, donnée par l'honorable M. Conscience, aux expressions dont s'est servi le testateur, a pensé qu'il s'agissait de la fondation d'un prix; que cette fondation avait un caractère de perpétuité; qu'en conséquence le capital de *cinq mille* francs, légué à la classe des lettres, devait être placé de façon à former tous les cinq ans, au moyen des intérêts accumulés, un prix d'environ *mille* francs. »

Quant à la nature des questions à proposer ou des travaux à couronner, la Commission a pensé que le fondateur n'a pas

pu avoir précisément pour objet une œuvre écrite en langue flamande, que cette expression n'a pas été expressément formulée par lui, que, par conséquent, on doit appliquer dans le cas présent les règles ordinaires et autoriser des travaux écrits en langue française, en langue flamande ou en langue latine, pourvu qu'il reste bien entendu que les questions auront pour objet fondamental l'encouragement de la littérature flamande. Quant à l'impression des travaux couronnés, elle est régie par les dispositions du règlement de la classe qui conserve son droit d'appréciation.

Concours.

1re PÉRIODE (1877-1882).

Concours quinquennal pour une question de littérature flamande.

Conformément à la volonté du testateur et à ses généreuses dispositions, un prix de *mille francs* sera accordé au meilleur ouvrage en réponse à la question suivante :

Faire l'histoire de la prose néerlandaise avant Marnix de Sainte-Aldegonde.

Le terme fatal pour la remise des manuscrits, qui peuvent *être rédigés en français, en flamand ou en latin,* expirera le 1er février 1882.

Les concurrents devront se conformer aux formalités et aux règles des concours annuels de l'Académie.

PRIX DÉCENNAL DE LITTÉRATURE FLAMANDE FONDÉ PAR Mme Ve ANTON BERGMANN.

Institution.

Par dépêche du 10 décembre 1875, M. le Ministre de l'Intérieur avait adressé, en communication, la lettre suivante de la dame Anton Bergmann, de Lierre, témoignant l'intention de faire dotation à l'Académie de la somme de cinq mille francs, montant du prix quinquennal de littérature flamande décerné à l'œuvre, *Ernest Staas, schetsen en beelden*, de feu son Mari.

Nazareth bij Lier, den 21 October 1875.

MIJNHEER DE MINISTER,

« Ik heb de eer het volgende voorstel aan uwe goedkeuring te onderwerpen.

» De somme van *vijf duizend frank*, door mij ontvangen van den vijfjaarlijkschen prijs voor Nederlandsche letterkunde, aan het werk *Ernest Staas, schetsen en beelden*, van mijnen op 21 Januari 1874 te Lier overleden Echtgenoot, Anton Bergmann, door het Staatsbestuur toegewezen, zal door mij aan de Koninklijke Academie van wetenschappen, letteren en schoone kunsten van België worden geschonken, ten einde daarmede eenen tienjaarlijkschen prijs te stichten, die den naam zal dragen van *prijs Anton Bergmann*, ter nagedachtenis van mijnen diep betreurden Echtgenoot.

» De prijs zal bestaan in de gedurende tien jaren verzamelde

interesten van de boven genoemde somme van vijf duizend frank, en om de tien jaar worden verleend aan de beste in het Nederlandsch geschreven Geschiedenis van eene stad of eene gemeente van ten minste vijf duizend inwoners der Vlaamsch-sprekende gewesten van België, gedurende een tijdperk van tien jaren uitgekomen.

» Het aanmoedigen van schrijvers van plaatselijke geschiedenissen werd door mij verkozen, omdat wijlen mijn Echtgenoot tevens het vak der historie beoefende en eene geschiedenis van zijne geboortestad Lier vervaardigde.

» In het *eerste* tienjarig tijdperk zullen naar den prijs dingen de geschiedenissen van steden of gemeenten, die tot de provincie *Antwerpen* behooren.

» In het *tweede* tienjarig tijdperk, die van steden of gemeenten der provincie Brabant.

» In het *derde*, die van steden of gemeenten der provincie *Oost-Vlaanderen*.

» In het *vierde*, die van steden of gemeenten der provincie *West-Vlaanderen*.

» En in het *vijfde*, die van steden of gemeenten der provincie *Limburg*.

» Voor de volgende tijdperken zal dezelfde orde worden gevolgd.

» De jury, gelast met het toewijzen van den prijs, zal bestaan uit vijf leden, door het Staatsbestuur, op voordracht eener lijst van candidaten in dobbel getal door de koninklijke Academie opgemaakt, te benoemen.

» Mocht geene der gedurende het tienjarig tijdperk uitgekomen geschiedenissen door de jury der bekroning worden waardig geoordeeld, dan zullen de interesten bij het kapitaal worden gevoegd, en de prijs voor het volgende tijdvak met de

interesten van den niet toegewezen prijs worden vermeerderd. In dit geval zal de volgende provincie aan de beurt wezen.

» Gaarne zou ik vernemen, Mijnheer de Minister, of het door mij gedane voorstel onder de voorwaarden, die ik zoo vrij ben u hierboven op te geven, door U wordt aangenomen.

» Aanvaard, Mijnheer de Minister, de betuiging mijner bijzondere hoogachting.

» Weduwe ANTON BERGMANN,
» geb. VAN ACKER. »

TRADUCTION.

« J'ai l'honneur de soumettre à votre approbation la proposition suivante :

» La somme de *cinq mille francs* que j'ai reçue pour le prix quinquennal de littérature flamande, décerné par le gouvernement à l'ouvrage : *Ernest Staas, schetsen en beelden*, de mon mari, décédé le 21 janvier 1874, à Lierre, sera accordée par moi à l'Académie royale des sciences, des lettres et des beaux-arts de Belgique, afin d'en fonder un prix décennal, qui portera le nom de *prix Anton Bergmann*, en mémoire de mon très-regretté mari.

» Le prix consistera dans les intérêts de la somme de cinq mille francs susmentionnée, accumulés pendant dix années; il sera décerné tous les dix ans à la meilleure histoire, écrite en néerlandais, d'une ville ou d'une commune des localités flamandes de la Belgique (*Vlaamschsprekende gewesten*) d'au moins cinq mille habitants et qui aura paru pendant une période de dix ans.

» J'ai choisi l'encouragement d'écrivains de monographies, parce que feu mon mari cultivait aussi la branche de l'histoire et qu'il écrivit une monographie de Lierre, sa ville natale.

» Pour la *première* période décennale pourront aspirer au prix, les monographies de villes ou de communes appartenant à la province d'*Anvers*.

» Pour la *deuxième* période décennale, celles de villes ou de communes de la province de *Brabant*.

» Pour la *troisième*, celles de villes ou de communes de la *Flandre orientale*.

» Pour la *quatrième*, celles de villes ou de communes de la province de la *Flandre occidentale*.

» Et pour la *cinquième*, celles de villes ou de communes de la province de *Limbourg*.

» Le même ordre sera suivi pour les périodes subséquentes.

» Le jury chargé de décerner le prix se composera de cinq membres nommés par le gouvernement, sur la présentation d'une liste double de candidats, faite par l'Académie

» Si aucune des histoires, qui ont paru pendant la période décennale, n'est jugée digne, par le jury, d'être couronnée, les intérêts seront ajoutés au capital, et le prix pour la période suivante sera augmenté des intérêts du prix non décerné. Dans ce cas ce sera le tour de la province suivante.

» J'apprendrais volontiers, Monsieur le Ministre, que ma proposition fût admise, sous les conditions que j'ai pris la liberté de vous poser ci-dessus.

» Agréez, Monsieur le Ministre, l'assurance de ma considération très-distinguée.

» Signé : Veuve Anton Bergmann,

» née Van Acker. »

La classe des lettres, conformément à l'avis de la Commission qui a examiné le projet de donation, a constaté que, dans l'intention de la donatrice, qui a en vue de favoriser la littérature flamande, le prix ne doit être décerné qu'aux provinces ou parties de provinces où l'on parle le flamand (*Vlaamschsprekende gewesten*); que par suite, pour ce qui concerne le Brabant, l'arrondissement de Nivelles ne doit pas être compris dans la donation.

Il résulte, également, des termes généraux employés, que les œuvres historiques seront comprises dans les avantages de la fondation du prix, qu'elles aient pour auteurs des étrangers ou des Belges, pourvu qu'elles soient écrites en néerlandais.

La disposition relative à l'emploi des prix non décernés a été interprétée en ce sens que le montant du prix non décerné, c'est-à-dire 2,500 francs environ, ira grossir le capital primitif de 5,000 francs, et que les deux sommes formeront ainsi un capital de 7,500 francs, de telle sorte que les intérêts de ce capital, accumulés pendant dix ans, donneraient un prix décennal de 3,750 francs environ Et ainsi de suite. Mais cette hypothèse est peu probable : le prix de 2,500 francs est assez beau pour susciter des œuvres historiques dignes chaque fois d'être couronnées.

La classe a décidé que, conformément aux précédents, le capital et les accumulations prévues seront appliqués en fonds de l'État et inscrits sur le grand livre de la Dette publique au nom de l'Académie.

Concours.

1re PÉRIODE (1877-1887).

Concours décennal pour une histoire ou une monographie d'une ville ou d'une commune flamande de la Belgique.

—

Conformément aux dispositions prises par la fondatrice et approuvées par la classe des lettres dans sa séance du 7 février 1876, un prix de *deux mille deux cent cinquante francs* sera décerné à l'auteur de la meilleure histoire ou monographie, qui aura été publiée en flamand, pendant cette première période, au sujet d'une ville ou d'une commune comptant 5,000 habitants au moins, et appartenant *à la province d'Anvers*.

La première période prend cours du 1er février 1877, pour finir au 1er février 1887.

LISTE DES MEMBRES,

DES CORRESPONDANTS ET DES ASSOCIÉS DE L'ACADÉMIE

(Janvier 1879.)

LE ROI, PROTECTEUR.

M. M.-N.-J. LECLERCQ, président pour 1879.
» J.-B.-J. LIAGRE, secrétaire perpétuel.

COMMISSION ADMINISTRATIVE POUR 1879.

Le directeur de la classe des Sciences, M. le bon Edm. DE SELYS LONGCHAMPS.
» » des Lettres, M. M.-N.-J. LECLERCQ.
» » des Beaux-Arts, M. le chev. L. DE BURBURE.
Le Secrétaire perpétuel, M. J.-B.-J. LIAGRE.
Le délégué de la classe des Sciences, M. J.-S. STAS, trésorier.
» » des Lettres, M. Ch. FAIDER.
» » des Beaux-Arts, M. Edm. DE BUSSCHER.

CLASSE DES SCIENCES

M. DE SELYS LONGCHAMPS, directeur.
» LIAGRE, secrétaire perpétuel.

---

30 MEMBRES.

Section des Sciences mathématiques et physiques

(15 membres).

M. PLATEAU, Joseph A. F., C. ✠; à Gand.	Élu le	15 décem. 1836.
» STAS, J.S., O. ✠; à St-Gilles-lez-Bruxelles.	—	14 décem. 1841.
» DE KONINCK, Laurent G, C. ✠; à Liége.	—	15 décem. 1842.
» MELSENS, Louis F. H., ✠; à Bruxelles .	—	15 décem. 1850.
» LIAGRE, J. B. J., C. ✠; à Ixelles . . .	—	15 décem. 1853.
» DUPREZ, François J., ✠; à Gand. . .	—	16 décem. 1854.
» HOUZEAU, J. C.; à Bruxelles	—	15 décem. 1856.
» MAUS, Henri J., C. ✠; à Ixelles . . .	—	15 décem. 1864.
» DONNY, François M. L., ✠; à Gand. .	—	15 décem. 1866.
» MONTIGNY, Charles, ✠; à Schaerbeek .	—	16 décem 1867.
» STEICHEN, Michel, ✠; à Ixelles . . .	—	15 décem. 1868.
» BRIALMONT, A., C. ✠; à St-Jos.-t.-Noode.	—	15 décem. 1869.
» FOLIE, François, ✠; à Liége	—	15 décem. 1874.
» MAILLY, Éd., ✠; à St-Josse-ten-Noode.	—	15 décem. 1876.
» DE TILLY, J., ✠; à Anvers	—	16 décem. 1878.

Section des Sciences naturelles (15 membres).

M. Van Beneden, P. J., C. ✠; à Louvain.	Élu le 15 décem.	1842.
» De Selys Longchamps, le bon E., O. ✠; à Liége	— 16 décem.	1846.
» Nyst, H. P., ✠; à Molenbeek-St-Jean.	— 17 décem.	1847.
» Gluge, Théophile, O. ✠; à Bruxelles	— 15 décem.	1849.
» Dewalque, Gustave, ✠; à Liége	— 16 décem.	1859.
» Candèze, Ernest, ✠; à Glain (Liége)	— 15 décem.	1864.
» Chapuis, Félicien, ✠; à Verviers	— 15 décem.	1865.
» Dupont, Édouard, ✠; à St-Gilles (Brux.)	— 15 décem.	1869.
» Morren, Édouard, ✠; à Liége	— 15 décem.	1871.
» Van Beneden, Édouard; à Liége	— 16 décem.	1872.
» Malaise, Constantin; à Gembloux	— 15 décem.	1873.
» Briart, Alphonse, ✠; à Mariemont.	— 15 décem.	1874
» Plateau, Félix; à Gand	— 15 décem.	1874.
» Crépin, François, ✠; à Bruxelles	— 15 décem.	1875.
» Cornet, F. L., ✠; à Cuesmes (Mons).	— 16 décem.	1878.

CORRESPONDANTS (10 au plus).

Section des Sciences mathématiques et physiques.

M. Henry, Louis, ✠; à Louvain	Élu le 15 décem.	1863.
» Valerius, Henri, ✠; à Gand	— 15 décem.	1869.
» Van der Mensbrugghe, G.; à Gand	— 15 décem.	1875.
» Spring, Walthère; à Liége.	— 14 décem.	1877.

Section des Sciences naturelles.

M. Van Bambeke, Charles; à Gand.	Élu le 15 décem.	1874.
» Gilkinet, Alfred; à Liége	— 15 décem.	1875.
» Mourlon, Michel; à Bruxelles	— 15 décem.	1876.
» Delboeuf, J; à Liége	— 14 décem.	1877.

50 ASSOCIÉS.

Section des Sciences mathématiques et physiques

(25 associés).

M. SABINE, Édouard; à Londres	Élu le	2 février	1828.
» CHASLES, Michel; à Paris	—	4 février	1829.
» DUMAS, Jean Baptiste, G. C. ✠; à Paris.	—	17 décem.	1843.
» AIRY, Georges Biddell; à Greenwich. .	—	15 décem.	1853.
» LAMONT, Jean; à Munich	—	16 décem.	1859.
» KEKULÉ, Auguste; à Bonn	—	15 décem.	1864.
» BUNSEN, R. G., O. ✠; à Heidelberg .	—	15 décem.	1865.
» CATALAN, Eugène C.; à Liége. . . .	—	15 décem.	1865.
» VON BAEYER, Jean Jacques; à Berlin .	—	15 décem.	1868.
» KIRCHHOFF, G. R., O. ✠; à Berlin . .	—	15 décem.	1868.
» DOVE, Henri Guillaume; à Berlin. . .	—	16 décem.	1872.
» HIRN, G. A.; au Logelbach (Alsace). .	—	16 décem.	1872.
» DE COLNET D'HUART; à Luxembourg .	—	15 décem.	1873.
» HELMHOLTZ, H.-L.-F.; à Berlin. . .	—	15 décem.	1873.
» Ste CLAIRE-DEVILLE, Henri; à Paris .	—	15 décem.	1873.
» MENABREA DE VAL-DORIA, le marquis Louis Frédéric; à Rome	—	15 décem.	1874.
» STRUVE, Otto; à Poulkova.	—	15 décem.	1874.
» CLAUSIUS, Rodolphe-J.-Em.; à Bonn .	—	15 décem.	1875.
» CHEVREUL, M.-Eug.; à Paris	—	15 décem.	1875.
» BUYS-BALLOT, C.-H.-D.; à Utrecht . .	—	15 décem.	1875.
Sa Majesté DOM PEDRO II, D'ALCANTARA, Empereur du Brésil; à Rio de Janeiro.	—	15 décem.	1876.
M. WEBER, Guillaume; à Göttingue . . .	—	14 décem	1877.
» BOUSSINGAULT, J.-B. J. D.; à Paris. .	—	16 décem.	1878.
» FAYE, H.; à Paris.	—	16 décem.	1878.
» THOMSON, W.; à Glasgow	—	16 décem.	1878.

Section des Sciences naturelles (25 associés).

M. DECAISNE, Joseph, O. ✠; à Paris	Élu le	15 décem.	1836.
» SCHWANN, Théodore, C. ✠; à Liége	—	14 décem.	1841.
» OWEN, Richard, O. ✠; à Londres	—	17 décem.	1847.
» MILNE EDWARDS, Henri; à Paris	—	15 décem.	1850.
» SCHLEGEL, Hermann; à Leyde	—	16 décem.	1857.
» VALENTIN, Gabriel Gustave; à Berne	—	15 décem.	1861.
» GERVAIS, Paul, O. ✠; à Paris	—	15 décem.	1862.
» DANA, James D.; à New-Haven	—	15 décem.	1864.
» DAVIDSON, Thomas; à Brighton	—	15 décem.	1865.
» DE CANDOLLE, Alphonse; à Genève	—	15 décem.	1869.
» HEER, Oswald; à Zurich	—	15 décem.	1869.
» DONDERS, F. C., C. ✠; à Utrecht	—	15 décem.	1869.
» DARWIN, Charles; à Down, Beckenham (Kent)	—	15 décem.	1870.
» HOOKER, Jos. Dalton; à Kew (Angl.)	—	16 décem.	1872.
» RAMSAY, André-Crombie; à Londres	—	16 décem.	1872.
» STEENSTRUP, J.-Japetus-S.; à Copenhague	—	16 décem.	1872.
» HUXLEY, Thomas Henri; à Londres	—	15 décem.	1874.
» PRINGSHEIM, Nathaniel; à Berlin	—	15 décem.	1874.
» NILSSON, Sven; à Lund	—	15 décem.	1874.
» VON DECHEN, Henri; à Bonn	—	15 décem.	1875.
» GOSSELET, Jules, à Lille	—	15 décem.	1876.
» DAUBRÉE, J.; à Paris	—	14 décem.	1877.
» KÖLLIKER, Albert; à Wurtzbourg	—	14 décem.	1877.
» Le c^te DE SAPORTA, G.; à Aix (France)	—	14 décem.	1877.
» VON SIEBOLDT, Ch. T. E.; à Munich	—	16 décem.	1878.

CLASSE DES LETTRES.

M. LECLERCQ, directeur.
» LIAGRE, secrétaire perpétuel.

---

30 MEMBRES.

Section des Lettres et Section des Sciences morales et politiques réunies.

M. STEUR, Charles; à Gand	Élu le	5	décem.	1829.
» NOTHOMB, le bon J. B., G. C. ✠; à Berlin.	—	7	mai	1840.
» GACHARD, L. P., G. O. ✠; à Bruxelles.	—	9	mai	1842.
» VAN PRAET, Jules, ✠; à Bruxelles . .	—	10	janvier	1846.
» DEVAUX, P. L. I., G. C. ✠; à Bruxelles.	—	10	janvier	1846.
» DE DECKER, P. J. F., C. ✠; à Bruxelles.	—	10	janvier	1846.
» HAUS, J. J., G. O. ✠; à Gand. . . .	—	11	janvier	1847.
» LECLERCQ, M. N. J., G. C. ✠; à St-Jos.-ten-Noode	—	17	mai	1847.
» DE WITTE, le baron Jean J. A. M., ✠; à Anvers.	—	6	mai	1851.
» FAIDER, Charles, G. O. ✠; à Bruxelles.	—	7	mai	1855.
» KERVYN DE LETTENHOVE, le baron J. B. M. C., C. ✠; à Bruges . . .	—	4	mai	1859.
» CHALON, Renier, O. ✠; à Ixelles. . .	—	4	mai	1859.
» THONISSEN, J. J., C. ✠; à Louvain. .	—	9	mai	1864.
» JUSTE, Théodore, O. ✠; à Ixelles . . .	—	5	mai	1866.
» NÈVE, Félix, ✠; à Louvain.	—	11	mai	1868.

M. WAUTERS, Alphonse, O., ✠; à Bruxelles. Élu le 11 mai 1868.
» CONSCIENCE, Henri, C. ✠; à Ixelles . . . — 10 mai 1869.
» DE LAVELEYE, Émile, L. V, O. ✠; à Liége. — 6 mai 1872.
» NYPELS, Guillaume J. S., C. ✠; à Liége . — 6 mai 1872.
» LE ROY, Alphonse, ✠; à Liége . . . . . — 12 mai 1873.
» DE BORCHGRAVE, Émile, O. ✠; à Berlin . — 12 mai 1873.
» LIAGRE, J. B. J., C. ✠; à Ixelles. . . . — 5 mai 1874.
» WAGENER, Auguste, ✠; à Gand . . . . . — 10 mai 1875.
» HEREMANS, Jacques F. J., ✠; à Gand . . — 8 mai 1876.
» WILLEMS, Pierre G. H., ✠; à Louvain. . — 14 mai 1877.
» POULLET, Edmond, ✠; à Louvain . . . — 6 mai 1878.
» TIELEMANS, Franç. J., G. O. ✠; à Bruxelles. — 6 mai 1878.
» ROLIN JAEQUEMYNS, Gustave; à Bruxelles. — 6 mai 1878.
» N. . . . .
» N. . . . .

CORRESPONDANTS (10 au plus).

M. LOISE, Ferdinand, ✠; à Mons . . . . Élu le 12 mai 1873.
» BORMANS, Stanislas, ✠; à Namur . . . — 4 mai 1874.
» PIOT, Charles-G.-J., ✠; à St-Gilles (Brux.) — 10 mai 1875.
» POTVIN, Charles; à Ixelles. . . . . . . — 10 mai 1875.
» STECHER, J., ✠; à Liége . . . . — 8 mai 1876.
» VAN BEMMEL, Eugène; à St-Josse-ten-Noode. — 14 mai 1877.
» LAURENT, François, ✠; à Gand . . . . — 6 mai 1878.

50 ASSOCIÉS.

M. Ranke, Léopold, ✠; à Berlin. . . .	Élu le 15	décem.	1840.
» Salva, Miguel; à Palma (île Majorque).	— 9	février	1846.
» Mignet, F. A. A.; à Paris	— 9	février	1846.
» Leemans, Conrad, O. ✠; à Leide . .	— 11	janvier	1847.
» Nolet de Brauwere van Steeland, J. C, ✠; à Vilvorde.	— 7	mai	1849.
» De Rossi, le chevalier J. B.; à Rome .	— 7	mai	1855.
» Paris, A. Paulin, O. ✠; à Paris. . .	— 26	mai	1856.
» De Longpérier, Adrien: à Paris . .	— 26	mai	1856.
» De Reumont, Alfred, O. ✠: à Bonn.	— 26	mai	1856.
» De Czoernig, le bon Charles, C. ✠; à Ischl	— 4	mai	1859.
» Minervini, Jules; à Naples	— 4	mai	1859.
» Lafuente, Modeste; à Madrid . . .	— 4	mai	1859.
» De Koehne, le bon B., ✠; à St-Pétersbourg.	— 13	mai	1861.
» Cantu, César; à Milan.	— 13	mai	1861.
» De Löher, François, C. ✠; à Munich.	— 13	mai	1862.
» De Vries, Mathieu, C. ✠; à Leyde. .	— 19	mai	1863.
» D'Arneth, le chev. A., O. ✠; à Vienne.	— 9	mai	1864.
» Disraeli, Benjamin (Lord Beaconsfield); à Londres	— 9	mai	1864.
» Renier, Léon; à Paris.	— 10	mai	1865.
» Arrivabene, le comte Jean, G. C. ✠; à Mantoue	— 5	mai	1866.
» Mommsen, Théodore; à Berlin . . .	— 5	mai	1866.
» De Döllinger, J. J. Ignace; à Munich .	— 5	mai	1866.
» Farr, William; à Londres	— 6	mai	1867.
» Stephani, Ludolphe; à St-Pétersbourg.	— 6	mai	1867.

M. LABOULAYE, Éd., G. C. ✠; à Paris . . Élu le 6 mai 1867.
» SCHELER, Auguste, ✠; à Ixelles. . . . — 11 mai 1868
» EGGER, Émile, O. ✠; à Paris . . . . — 10 mai 1869
» VREEDE, Guillaume G.; à Utrecht . . . — 10 mai 1869.
» DE SYBEL, Henri Ch. L., C. ✠; à Bonn . — 10 mai 1869.
» CARRARA, François; à Pise . . . . . — 9 mai 1870.
» DE HOLTZENDORFF, le baron J. G F. Ph.; à Munich . . . . — 8 mai 1871.
» BRUNN, Henri, ✠; à Munich . . . . . . — 8 mai 1871.
» LENORMANT, François, ✠; à Paris. . . — 8 mai 1871.
» D'ANTAS, le chev. M., G. O. ✠; à Londres. — 6 mai 1873.
» ALBERDINGK THYM, Jos.-Alb.; à Amsterdam. — 6 mai 1872.
» CURTIUS, Ernest; à Berlin . . . . . . — 6 mai 1872
» RIVIER, Alphonse P. O., ✠; à Ixelles . . — 12 mai 1873.
» FRANCK, Adolphe; à Paris. . . . . . . — 12 mai 1873.
» DESMAZES, Charles, à Paris . . . . . . — 4 mai 1874.
» OPPERT, Jules; à Paris. . . . . — 4 mai 1874.
» JONCKBLOET, W. J. A.; à La Haye . . . — 4 mai 1874.
» TENNYSON, Alfred; à Farringford, Freshwater, île de Wight. . . . . — 10 mai 1875.
» LEPSIUS, Richard; à Berlin. . . . . . — 10 mai 1875.
» DELISLE, Léopold; à Paris. . . . . . . — 10 mai 1875.
» ARNTZ, Égide R. N., ✠; à Bruxelles . . — 8 mai 1876.
» CAMPBELL, F.-G.-H.; à La Haye. . . . — 14 mai 1877.
» BLUNTSCHLI; à Heidelberg . . . . — 14 msi 1877.
» BANCROFT, George; à Washington . . . — 14 mai 1877.
» SARIPOLOS, Nicolas J.; à Athènes . . . . — 6 mai 1878.
» DI GIOVANNI, Vinc.; à Palerme . . . . — 6 mai 1878.

CLASSE DES BEAUX-ARTS.

M. le chev. DE BURBURE, directeur.
» LIAGRE, secrétaire perpétuel.

---

30 MEMBRES.

Section de Peinture :

M. DE KEYSER, Nicaise, C. ✠; à Anvers . Nommé le 1er déc. 1845.
» GALLAIT, Louis, G. O. ✠; à Schaerbeek. — 1er déc. 1845.
» VERBOECKHOVEN, E., C. ✠; à Schaerbeek — 1er déc. 1845.
» DE BRAEKELEER, F., O. ✠; à Anvers . Élu le 8 janvier 1847.
» PORTAELS, Jean, O ✠; à Bruxelles . — 4 janvier 1855.
» SLINGENEYER, Ernest, C. ✠; à St-Josse-ten-Noode . . . . — 7 avril 1870.
» ROBERT, Alexandre, O. ✠; à Schaerbeek . . . . — 7 avril 1870.
» GUFFENS, J. Godfr., O. ✠; à St-Josse-ten-Noode . . . . — 6 janvier 1876.
» WILLEMS, Florent, C. ✠; à Bruxelles. — 10 janvier 1878.

Section de Sculpture :

M. GEEFS, Guillaume, C. ✠; à Schaerbeek. Nommé le 1er déc. 1845.
» SIMONIS, Eugène, C. ✠; à Bruxelles. . — 1er déc. 1845.
» GEEFS, Joseph, C. ✠; à Anvers. . . Élu le 9 janvier 1846.
» FRAIKIN, Charles A., C. ✠; à Schaerbeek. — 8 janvier 1847.

Section de Gravure :

M. FRANCK, Joseph, O. ✠; à St-Josse-ten-Noode. . . . . Élu le 7 janvier 1864.
» LECLERCQ, Julien, ✠; à Lokeren . . — 12 janvier 1866.

Section d'Architecture :

M. Balat, Alphonse, O. ✠; à Ixelles . . Élu le 9 janvier 1862.
» De Man, Gustave, ✠; à Ixelles . . . — 12 janvier 1865.
» Pauli, Adolphe, ✠; à Gand. . . . — 6 janvier 1875.
» Schadde, Joseph, ✠; à Anvers. . . — 10 janvier 1878.

Section de Musique :

M. Vieuxtemps, Henri, O. ✠; à Bruxelles. Nommé le 1er déc. 1845.
» De Burbure, le chev. Léon, ✠; à Anvers. Élu le 9 janvier 1862.
» Gevaert, Auguste F., C. ✠; à Bruxelles. — 4 janvier 1872.
» Limnander, le bon Arm. M., O. ✠; à Bruxelles . . . . — 4 janvier 1872.
» Samuel, Adolphe, O. ✠; à Gand . . — 8 janvier 1874

Section des Sciences et des Lettres dans leurs rapports avec les Beaux-Arts :

M. Alvin, Louis J., C. ✠; à Ixelles . . Nommé le 1er déc. 1845.
» Fétis, Édouard F. L., O. ✠; à Bruxelles. Élu le 8 janvier 1847.
» De Busscher, Edmond, O. ✠; à Gand. — 5 janvier 1854.
» Siret, Adolphe, ✠; à St-Nicolas . . — 12 janvier 1866.
» Liagre, J.-B.-J., C. ✠; à Ixelles . . — 5 mai 1874.
» Stappaerts, Félix, ✠; à Bruxelles . — 6 janvier 1876.

CORRESPONDANTS (10 au plus).

Peinture :

M. De Biefve, Édouard, O. ✠; à Bruxelles. Élu le 9 janvier 1846.
» Dyckmans, Joseph L., O. ✠; à Anvers . — 8 janvier 1847.
» N. . . . .

Sculpture :

M. Jehotte, Louis, ✠; à Bruxelles . . Élu le 9 janvier 1846.

Gravure :

M. Demannez, Joseph; à St-Jos.-t.-Noode. Élu le 10 janvier 1878.

Architecture :

M. N. . . . .

Musique :

M. Terry, Léonard J.; à Liége . . . . Élu le 8 janvier 1874.
» Radoux, Théodore J., O. ✠; à Liége . — 8 janvier 1874.

Sciences et Lettres dans leurs rapports avec les Beaux-Arts :

M. Pinchart, Alexandre, ✠; à St-Josse-ten-Noode . . . . Élu le 4 janvier 1877.
» N. . . . .

50 ASSOCIÉS.

Peinture :

M. Haghe, Louis, ✠; à Londres . . . . Élu le 8 janvier 1847.
» Robert Fleury, Joseph N., ✠; à Paris . — 7 janvier 1864.
» Gérome, Jean Léon, ✠; à Paris . . . — 12 janvier 1865.
» Madrazo, Fréderic; à Madrid . . . . — 12 janvier 1865.
» Cogniet, Léon; à Paris . . . . — 9 janvier 1868.
» Bendemann, Éd. J. F., O. ✠; à Dusseldorf — 9 janvier 1868.
» Meissonier, Jean L. E., O. ✠; à Paris . — 7 janvier 1869.
» Hébert, Aug. Ant. Ern., O. ✠; à Paris . — 12 janvier 1871.

M. BECKER, Charles, ✠; à Berlin. . . . Élu le 8 janvier 1874.
» FRITH, William Powell, ✠; à Londres. — 8 janvier 1874.
» VON PILOTY, Charles; à Munich . . . — 6 janvier 1875.
» BAUDRY, Paul; à Paris. . . . . — 10 janvier 1878.

Sculpture :

M. DUMONT, Augustin A., ✠; à Paris . . Élu le 22 sept. 1852.
» DE NIEUWERKERKE, comte A. ✠; à Paris. — 22 sept. 1852.
» CAVELIER, Pierre Jules; à Paris . . . — 7 janvier 1864.
» JOUFFROY, François; à Paris . . . . — 11 janvier 1866.
» DRAKE, Frédéric, O. ✠; à Berlin . . — 11 janvier 1866.
» MONTEVERDE; à Rome . . . . — 8 janvier 1874.
» BONNASSIEUX, J.; à Paris . . . . . . — 6 janvier 1875.
» GUILLAUME, Eugène; à Paris . . . . — 6 janvier 1876.

Gravure :

M. HENRIQUEL DUPONT, L. P, ✠; à Paris. Élu le 8 janvier 1847.
» MERCURI, Paul; à Rome. . . . . . — 8 janvier 1857.
» OUDINÉ, Eugène André; à Paris . . . — 8 janvier 1857.
» MANDEL, Édouard, ✠; à Berlin. . . — 12 janvier 1865.
» FRANCOIS, Alphonse; à Paris . . . . — 8 janvier 1874.
» STANG, Rudolphe; à Dusseldorf . . . — 8 janvier 1874.

Architecture :

M. DONALDSON, Thomas L, ✠; à Londres. Élu le 6 février 1846.
» VIOLLET-LE-DUC, E. E.; à Paris. . . — 8 janvier 1863.
» LEINS, C. ✠; à Stuttgart . . . . . — 7 janvier 1864.
» DALY, César; à Paris. . . . . — 12 janvier 1865.
» LABROUSTE, F.-M.-Théodore; à Paris . — 9 janvier 1868.
» VESPIGNANI, le comte Virginio; à Rome. — 12 janvier 1871.
» VON FERSTEL, le chev. Henri; à Vienne. — 8 janvier 1874.
» N. . . . .

Musique :

M. Lachner, François; à Munich	Élu le	8 janvier 1847.
» Thomas, Ch. L. Ambroise, ✠; à Paris.	—	8 janvier 1863.
» Verdi, Joseph; à Naples	—	12 janvier 1865.
» Gounod, Félix Charles; à Paris . . .	—	4 janvier 1872.
» Basevi, Abraham; à Florence. . . .	—	4 janvier 1872.
» Hiller, Ferdinand; à Cologne. . . .	—	6 janvier 1876.
» Massé, Victor; à Paris	—	4 janvier 1877.
» N.		

Pour les Sciences et les Lettres dans leurs rapports avec les Beaux-Arts :

M. Ravaisson, J. G. Félix; à Paris . . .	Élu le	8 janvier 1847.
» Schnaase, Charles; à Wiesbaden. . .	—	11 janvier 1866.
» Gailhabaud, Jules; à Paris	—	9 janvier 1868.
» Mariette, Auguste Édouard; au Caire.	—	6 janvier 1870.
» Lübke, Guillaume; à Stuttgart . . .	—	9 janvier 1873.
» Vosmaer, C.; à La Haye	—	9 janvier 1873.
» Delaborde, le vicomte Henri; à Paris. .	—	8 janvier 1874.
Le radja Sourindro Mohun Tagore, C. ✠; à Calcutta.	—	4 janvier 1877.

Secrétaire adjoint de l'Académie : Le chevalier Edmond Marchal.

COMMISSIONS DES CLASSES.

Commission pour la publication d'une Biographie nationale.

Président, M. P.-J. Van Beneden, délégué de la classe des Sciences.
Vice-président, M. A. Wauters, délégué de la classe des Lettres.
Secrétaire, M. Edm. De Busscher, délégué de la classe des Beaux-Arts.
Secrétaire adjoint, M. Félix Stappaerts, délégué de la classe des Beaux-Arts.

Membres :

M. de Koninck,	délégué de la classe des Sciences.	
» Dewalque,	id.	id.
» Liagre,	id.	id.
» Morren,	id.	id.
» Gachard,	id.	classe des Lettres.
» Juste,	id.	id.
» Le Roy,	id.	id.
» Heremans,	id.	id.
» Balat,	id.	classe des Beaux-Arts.
» Le chev. de Burbure,	id.	id.
» Siret,	id.	id.

Commissions spéciales des finances :

Classe des Sciences.	Classe des Lettres.	Classe des Beaux-Arts.
M. Gluge.	M. Chalon.	M. De Man.
» Maus.	» Conscience.	» Fraikin.
» Montigny.	» De Decker.	» Franck.
» Nyst.	» Faider.	» G. Geefs.
» P. Van Beneden.	» Gachard.	» Slingeneyer.

CLASSE DES SCIENCES. — *Commission pour les paratonnerres.*

M. MAUS.
» MELSENS.
» DUPREZ.
» HOUZEAU.
M. MONTIGNY.
» DONNY.
» VALERIUS.

CLASSE DES LETTRES. — *Commission pour la publication des anciens monuments de la littérature flamande.*

M. P. DE DECKER, président.
» J.-F.-J. HEREMANS, secrétaire.
» J.-H. BORMANS.
M. H. CONSCIENCE.
» P. WILLEMS.

Commission pour la publication d'une collection des grands écrivains du pays.

M. R. CHALON, président.
» le b^on KERVYN DE LETTENHOVE, secrétaire.
M. Aug. SCHELER.
» Alph. LE ROY.
» J. STECHER.

CLASSE DES BEAUX-ARTS. — *Commission pour la rédaction d'une Histoire de l'art en Belgique.*

M. L. ALVIN, président.
» Gust. DE MAN.
M. Éd. FÉTIS

Commission pour la liste d'objets d'art à reproduire par les lauréats pendant leur séjour à l'étranger (article 17 de l'arrêté royal du 22 mai 1875 réorganisant les grands concours de peinture, de gravure, d'architecture et de sculpture).

Peinture : MM. De Keyser et Gallait.
Sculpture : MM. Joseph Geefs et Fraikin.
Gravure : MM. J. Franck et J. Leclercq.
Architecture : MM. Balat et G. De Man.
Sciences et lettres : MM. Alvin et Éd. Fétis.

Commission de la classe des beaux-arts pour les portraits des membres décédés.

M. Éd. Fétis. M. J. Portaels. M. J. Franck.

Commission pour l'édifice destiné aux expositions triennales et aux solennités publiques.

M. Alvin.
» Balat.
» De Man.
» Fétis.
» Fraikin.
M. Gallait.
» G. Geefs.
» Gevaert.
» Portaels.
» Pauli.

Commission chargée de discuter toutes les questions relatives aux lauréats des grands concours dits prix de Rome.

M. Alvin.
Balat.
» De Keyser.
» De Man.
» Fétis.
» Franck.
» Gallait.
M. J. Geefs.
» G. Geefs.
» Gevaert.
» Portaels.
» Robert.
» Simonis.
» Ad. Pauli.

COMMISSION ROYALE D'HISTOIRE

pour la publication des Chroniques belges inédites.

M. le baron KERVYN DE LETTENHOVE, président.
» GACHARD, secrétaire et trésorier.
» WAUTERS, membre.
» BORMANS, id.
» POULLET, id.
» PIOT, id.
» DEVILLERS, id.
» GILLIODTS VAN SEVEREN, membre suppléant.

NÉCROLOGIE.

CLASSE DES SCIENCES.

M. Regnault (Victor), associé, décédé à Paris, le 19 janvier 1878.
» Fries (Elias), associé, décédé à Upsal, le 8 février 1878.
» Secchi (Le Père), associé, décédé à Rome, le 26 février 1878.
» Mayer (Jules), associé, décédé à Heilbronn, le 20 mars 1878.
» Du Mortier (B.-C.), membre, décédé à Tournai, le 9 juillet 1878.
» Quetelet (Ernest), membre, décédé à Ixelles, le 6 septembre 1878.

CLASSE DES LETTRES.

M. Godefroy de Menilglaise (Le marquis), associé, décédé à Paris, le 20 juillet 1877.
» Roulez (J.-E.-G.), membre, décédé à Gand, le 16 mars 1878
» Bormans (J.-H.), membre, décédé à Liége, le 4 juin 1878.

DOMICILE DES MEMBRES, DES ASSOCIÉS ET DES CORRESPONDANTS DE L'ACADÉMIE HABITANT BRUXELLES OU SES FAUBOURGS.

M. Alvin (L.), rue du Trône, 45, à Ixelles.
» Arntz (E.), place de l'Industrie, 16, à Bruxelles.
» Balat (Alph.), rue de Londres, 17, à Ixelles.
» Brialmont (Alex.), rue de l'Équateur, 7, à St-Josse-ten-Noode.
» Chalon (R.), rue du Trône, 113, à Ixelles.
» Conscience (H.), rue Vautier, 58, à Ixelles.
» Crépin (Fr.), rue de l'Esplanade, 8, à Bruxelles.
» De Bievre (Ed.), rue de Marnix, 9, à Bruxelles.
» De Decker (P.-J.), rue de Trèves, 23, à Bruxelles.
» De Man (Gust.), rue du Parnasse, 27, à Ixelles.
» Demannez (Jos.), rue de la Ferme, 8, à St-Josse-ten-Noode.
» Devaux (Paul), boulevard de Waterloo, 46, à Bruxelles.
» Dupont (Éd.), rue de Florence, 66, à Saint-Gilles.
» Faider (Ch.), rue du Commerce, 63, à Bruxelles.
» Fétis (Éd.), rue montagne des Quatre-Vents, 5, à Bruxelles.
» Fraikin (C.-A.), chaussée d'Haecht, 182, à Schaerbeek.
» Franck (J.), rue de l'Ascension, 30, à St-Josse-ten-Noode.
» Gachard (M.-P.), rue de la Paille, 14, à Bruxelles.
» Gallait (L.), rue des Palais, 106, à Schaerbeek.
» Geefs (G.), rue des Palais, 22, à Schaerbeek.
» Gevaert (A.), rue des Petits Carmes, 26, à Bruxelles.
» Gluge (T.), rue Joseph II, 7, à Bruxelles.
» Guffens (Godfr.), rue de Locht, 76, à Schaerbeek.
» Houzeau (J.-C.), à l'Observatoire royal, à Bruxelles.
» Jehotte (L.), avenue des Arts, 53, à Bruxelles.
» Juste (Th.), rue Mercelis, 79, à Ixelles.
» Kervyn de Lettenhove (Le bon), rue Joseph II, 23, à Bruxelles

M. LECLERCQ (M.-N.-J.), rue Royale, 218, à St-Josse-ten-Noode.
» LIAGRE (J.), à l'École militaire (à la Cambre), à Ixelles.
» LIEDTS... LIMNANDER (Le bon Armand), boulevard du Régent, 3, à Bruxelles; au château de Moignanville près Gérouville (Seine-et-Oise); et à Paris, Boulevard Haussmann, 144.
» MAILLY (Éd.), rue St-Alphonse, 31, à St-Josse ten Noode.
» MAUS (H.), rue de Naples, 41, à Ixelles.
» MELSENS (L.), rue de la Grosse-Tour, 17, à Bruxelles.
» MONTIGNY (Ch.), rue des Palais, 84, à Schaerbeek.
» MOURLON (M.), rue de Trèves, 24, à Bruxelles.
» NYST (H.), rue du Frontispice, 9, à Molenbeek-St-Jean.
» PINCHART (Al.), rue Hydraulique, 9, à St-Josse-ten-Noode.
» PIOT (Ch.), rue Berckmans, 104, à Saint-Gilles.
» PORTAELS (J.), rue de Loxum, 7, à Bruxelles.
» POTVIN (Ch.), rue Lens, 28, à Ixelles.
» RIVIER (Alph.), avenue de la Toison d'or, 62, à Saint-Gilles.
» ROBERT (Alex.), place Madou, 6, à St-Josse-ten-Noode.
» ROLIN JAEQUEMYNS (G.), rue de la Loi, à Bruxelles.
» SCHELER (Aug.), rue Mercelis, 66, à Ixelles.
» SIMONIS (E.), rue du Canal, 53bis, à Bruxelles.
» SLINGENEYER (Ern.), rue du Commerce, 93, à Bruxelles
» STAPPAERTS (F.), rue de Pascale, 12, à Bruxelles.
» STAS (J.-S.), rue de Joncker, 13, à St-Gilles.
» STRICKER (M.), rue de Berlin, 44, à Ixelles.
» TIELEMANS (F.), rue Caroly, 13, à Bruxelles.
» VAN BEMMEL (Eug.), rue St-Lazare, 25, à St-Josse-ten-Noode.
» VAN PRAET (J.), rue Ducale, 13, à Bruxelles.
» VERBOECKHOVEN (Eug.), chaussée d'Haecht, 184, à Schaerbeek.
» VIEUXTEMPS (H.), chaussée d'Haecht, 109, à St-Josse-ten-Noode.
» WAUTERS (Alph.), avenue de Cortenberg, 121, à Bruxelles.
» WILLEMS (Flor.), rue Marché-au-Bois, 6, à Bruxelles.

DOMICILE DES MEMBRES, DES ASSOCIÉS ET DES CORRESPONDANTS DE L'ACADÉMIE HABITANT LA PROVINCE.

Bormans (Stanislas), à Namur.
Briart (Alph.), à Mariemont (Hainaut).
Candèze (E.), à Glain, près de Liége.
Catalan (Eugène), rue Nysten, 21, à Liége.
Chapuis (Félic.), rue des Palais, 24, à Verviers.
Cornet (F.-L.), à Cuesmes (Mons).
de Borchgrave (Ém.), à Berlin.
De Braekeleer (Ferdinand), boulevard Léopold, 83, à Anvers.
de Burbure (Le chev. Léon), rue Vénus, 17, à Anvers.
De Busscher (Edm.), rue des Vanniers, 18, à Gand.
De Keyser (N.), place du Musée, 19, à Anvers.
de Koninck (L.-G.), rue Bassenge, 48, à Liége.
de Laveleye (Émile), rue Courtois, 38, à Liége.
Delboeuf (J.), rue Hemricourt, 31, à Liége.
de Selys Longchamps (Edm.), à Waremme, et boulev. de la Sauvenière, 34, à Liége.
De Tilly (J.), rue du Mou, 3, à Anvers.
Dewalque (Gust.), rue de la Paix, 17, à Liége.
de Witte (Le baron J.), au château de Wommelghem, lez-Anvers, et à Paris, rue Fortin, 5.
Donny (F.), rue Neuve-St-Pierre, 91, à Gand.
Duprez (F.), cour du Prince, 34, à Gand.
Dyckmans (F.), chaussée de Malines, 267, à Anvers.
Folie (F.), à l'Université de Liége.
Geefs (Joseph), rue Léopold, 45, à Anvers.
Gilbinet (Alfred), rue Renkin, 13, à Liége.
Haus (J.-J.), rue Savaen, 36, à Gand.
Henry (L.), rue du Manége, 2, à Louvain.
Hermans (J.), rue des Dominicains, 4, à Gand.

Laurent (F.), rue Savaen, 46, à Gand.
Leclercq (Julien), rue de Liége, à Lokeren.
Le Roy (Alph.), rue Fusch, 34, à Liége.
Loise (F.), rue de Cuesmes, 3, à Mons.
Malaise (C.), professeur à l'Institut agricole de l'État, à Gembloux.
Morren (Éd.), quai de la Boverie, 1, à Liége.
Nève (Félix), rue des Orphelins, 52, à Louvain.
Nolet de Brauwere Van Steeland (J.), rue Neuve, 7, à Vilvorde.
Nothomb (le baron J.), à Berlin.
Nypels (G.), quai d'Avroy, 97, à Liége.
Pauli (Ad.), place des Fabriques, 1, à Gand.
Plateau (J.), place du Casino, 15, à Gand.
Plateau (Félix), rue du Casino, 15, à Gand.
Poullet (Edm.), rue de la Station, 120, à Louvain.
Radoux (Th.), quai de Maestricht, 1bis, à Liége.
Samuel, (Ad.), place de l'Évêché, à Gand.
Schadde, rue Leys, 18, à Anvers.
Schwann (Théodore), quai de l'Université, 11, à Liége.
Siret (Adolphe), à Saint-Nicolas.
Spring (Walthère), rue Beckman, 32, à Liége.
Stevr (Charles), à la Coupure (rive gauche), 39, à Gand.
Stecher (J.), quai Fragnée, 30, à Liége.
Terry (L.), rue Naniot, 12, à Liége.
Thonissen (J.-J.), rue de la Station, 88, à Louvain.
Valerius (H.), rue du Gouvernement, 2, à Gand.
Van Bambeke (C.), rue Haute, 5, à Gand.
Van Beneden (Éd.), rue Louvrex, 90, à Liége.
Van Beneden (P.-J.), rue de Namur, 93, à Louvain.
Van der Mensbrugghe (G.), à la Coupure, 111, à Gand.
Wagener (A.), rue Traversière, 25, à Gand.
Willems (Pierre), rue de Bruxelles, 192, à Louvain.

Marchal (Edm.), rue de la Poste, 61, à St-Josse-ten-Noode.

LISTE

DES PRÉSIDENTS ET DES SECRÉTAIRES PERPÉTUELS DE L'ACADÉMIE,

depuis la fondation en 1769.

ANCIENNE ACADÉMIE (1).

(1769 — 1816).

Présidents (2).

M. Le comte de Cobenzl . . . . 1769.
» Le chancelier de Crumpipen . . . . 1773.

Secrétaires perpétuels.

M. Gérard . . . . 1769 à 1776.
» Des Roches . . . . 1776 à 1787.
» L'abbé Mann . . . . 1787 à 1794.

Directeurs (3).

M. L'abbé Needham . . . . 1769 à 1782.
» Le marquis Duchasteler . . . . 1782 à 1784.
» Gérard . . . . 1784 à 1786.
» Le marquis Duchasteler . . . . 1786 à 1790.
» Gérard . . . . 1791 à 1794.
» L'abbé Chevalier . . . . 1794.

(1) L'ancienne Académie ne tint pas de séance de 1794 à 1816 ; elle fut dispersée, pendant cet intervalle de temps, par suite des événements politiques.
(2) Nommés par le Gouvernement.
(3) Elus par l'Académie.

ACADÉMIE DEPUIS SA RÉORGANISATION EN 1816.

Présidents.

M. Le b^on de Feltz . 1816-1820.
» Le p^ce de Gavre . 1820-1832.
» Ad. Quetelet . . 1832-1835.
» Le baron de Stassart . 1835.
» Le baron de Gerlache. 1836.
» Le baron de Stassart . 1837.
» Le baron de Gerlache. 1838.
» Le baron de Stassart . 1839.
» Le baron de Gerlache. 1840.
» Le baron de Stassart . 1841.
» Le baron de Gerlache. 1842.
» Le baron de Stassart . 1843.
» Le baron de Gerlache. 1844.
» Le baron de Stassart . 1845.
» Le baron de Gerlache. 1846 (1).
» Le baron de Stassart . 1847.
» Verhulst . . . . . . 1848.
» F. Fétis . . . . . . 1849.
» d'Omalius d'Halloy. . 1850.
» M.-N.-J. Leclercq . . 1851.
» Le baron de Gerlache. 1852.
» Le baron de Stassart . 1853.
» Navez . . . . 1854.
» Nerenburger. . . . 1855.
M. Le baron de Gerlache. 1856.
» de Ram . . . . . 1857.
» d'Omalius d'Halloy. . 1858.
» F. Fétis . . . . . 1859.
» Gachard . . . . . 1860.
» Liagre. . . . . . 1861.
» Van Hasselt . . . . 1862.
» M.-N.-J. Leclercq . . 1863.
» Schaar. . . . . . 1864.
» Alvin . . . . . . 1865.
» Faider. . . . . . 1866.
» Le vicomte Du Bus. . 1867.
» F. Fétis . . . . . 1868.
» Borgnet . . . . . 1869.
» Dewalque. . . . . 1870.
» Gallait. . . . . . 1871.
» d'Omalius d'Halloy. . 1872.
» Thonissen 1873
» De Keyser . . . . 1874.
» Brialmont . . . . 1875.
» Faider. . . . . . 1876.
» Alvin . . . . . . 1877.
» Houzeau. . . . . 1878.
» Leclercq . . . . . 1879.

Secrétaires perpétuels.

M. Van Hulthem. . . . . 1816 à 1821.
» Dewez . . . . 1821 à 1835.
» Ad. Quetelet . . . . 1835 à 1874.
» Liagre . . . . Élu en 1874.

(1) Depuis 1846, c'est le Roi qui désigne le président, parmi les trois directeurs annuels des classes.

LISTE

DES DIRECTEURS DES TROIS CLASSES DEPUIS LA RÉORGANISATION EN 1845.

Classe des Sciences.

M. Dandelin 1846
» Wesmael. 1847
» Verhulst 1848
» le v^te Du Bus. . . . 1849
» d'Omalius d'Halloy . 1850
» de Hemptinne . . . 1851
» Kickx 1852
» Stas. 1853
» de Selys Longchamps. 1854
» Nerenburger. . . . 1855
» Dumont 1856
» Gluge 1857
» d'Omalius d'Halloy . 1858
» Melsens 1859
» P. Van Beneden . . 1860
» Liagre. 1861
» de Koninck 1862
M. Wesmael. 1863
» Schaar. 1864
» Nerenburger. . . . 1865
» d'Omalius d'Halloy . 1866
» le v^te Du Bus. . . . 1867
» Spring. 1868
» Nyst 1869
» Dewalque. 1870
» Stas. 1871
» d'Omalius d'Halloy . 1872
» Gluge. 1873
» Candèze 1874
» Brialmont. 1875
» Gloesener. 1876
» Maus 1877
» Houzeau. 1878
» de Selys Longchamps. 1879

Classe des Lettres.

M. le b^on de Gerlache. . 1846
» le b^on de Stassart . . 1847
» le b^on de Gerlache. . 1848
» le b^on de Stassart . . 1849
» de Ram 1850
» M.-N.-J. Leclercq . . 1851
» le b^on de Gerlache. . 1852
M. le b^on de Stassart . . 1853
» de Ram 1854
» M.-N.-J. Leclercq. . 1855
» le b^on de Gerlache. . 1856
» de Ram 1857
» M.-N.-J. Leclercq. . 1858
» le b^on de Gerlache. . 1859

M. Gachard 1860
» de Ram 1861
» De Decker 1862
» M.-N.-J. Leclercq . . 1863
» Gachard 1864
» Grandgagnage . . . 1865
» Faider. 1866
» Roulez 1867
» le bon Kervyn de Lettenhove 1868
» Borgnet 1869
M. Defacqz 1870
» Haus 1871
» De Decker 1872
» Thonissen 1873
» Chalon 1874
» le bon Guillaume . . 1875
» Ch. Faider 1876
» Wauters 1877
» de Laveleye 1878
» M.-N.-J. Leclercq. . 1879

Classe des Beaux-arts.

M. F. Fétis 1846
» Navez. 1847
» Alvin 1848
» F. Fétis 1849
» Baron 1850
» Navez. 1851
» F. Fétis 1852
» Roelandt. 1853
» Navez. 1854
» F. Fétis 1855
» De Keyser 1856
» Alvin 1857
» Gme Geefs 1858
» F. Fétis 1859
» Baron. 1860
» Suys 1861
» Van Hasselt. . . . 1862
M. Éd. Fétis. 1863
» De Keyser 1864
» Alvin 1865
» De Busscher. . . . 1866
» Balat 1867
» F. Fétis 1868
» De Keyser 1869
» Fraikin 1870
» Gallait 1871
» Éd. Fétis. 1872
» Alvin 1873
» De Keyser 1874
» Balat 1875
» Gevaert 1876
» Alvin 1877
» Portaels 1878
» de Burbure 1879

NOTICES BIOGRAPHIQUES.



J. Roulez

NOTICE

SUR

JOSEPH ROULEZ,

MEMBRE DE L'ACADÉMIE,

né à Nivelles, le 6 février 1806, mort à Gand, le 16 mars 1878 (1).

La vie d'un savant n'offre pas une suite d'événements propres à émouvoir ou à exciter vivement la curiosité; elle se résume tout entière dans ses études, ses travaux, ses relations avec d'autres savants, ses voyages.

(1) C'est avec une parfaite obligeance que la famille du professeur Roulez a bien voulu mettre à ma disposition, pour la rédaction de cette Notice, sa correspondance, ses notes de voyage et quantité d'autres documents. — Je prie la famille de mon regretté confrère et ami, et en particulier M. Henry Roulez, son neveu, de recevoir ici l'expression de ma reconnaissance.

J'ai également mis à profit divers autres documents et je citerai d'abord : *La notice nécrologique sur Roulez*, par M. Aug. Wagener, *Revue de l'instruction publique en Belgique*, publiée sous la direction de MM J Gantrelle, L. Roersch et A. Wagener, t. XXI, livr. 2, p. 140. Gand 1878. — Les discours de MM. Soupart, recteur de l'Université de Gand, et A. Wagener, prononcés aux funérailles de M. Roulez, le 19 mars 1878 (voir le *Nouvelliste de Gand* du 20 mars 1878 et le *Bulletin de l'Académie*, t. XLV, 2e série, avril 1878). — Le *Courrier de Nivelles* du 23 mars 1878 a aussi consacré un article à Roulez.

Joseph-Emmanuël-Ghislain Roulez naquit à Nivelles, le 6 février 1806 (1). Après avoir fait d'excellentes études dans sa ville natale, il se rendit à l'Université de Louvain, où le professeur Georges-Joseph Bekker, élève du célèbre Creuzer, exerçait une grande et heureuse influence sur les études philologiques et tout particulièrement sur l'étude de la langue grecque.

De très-bonne heure, Roulez se faisait remarquer par son goût pour le travail; il montrait les plus heureuses dispositions, se faisant aimer et estimer de ses maîtres. Son aptitude pour les travaux d'érudition était des plus remarquables, et dès sa première jeunesse, il en donna des preuves. Les deux thèses qu'en 1824 et 1825, il envoya en réponse à des questions mises au concours par les Universités de Gand et de Louvain furent l'une et l'autre couronnées; ce sont des ouvrages sérieux et qui encore aujourd'hui sont cités avec éloge. L'une de ces thèses a pour objet le philosophe Carnéade de Cyrène (2), l'autre Héraclide du Pont (3).

Roulez n'avait pas encore vingt ans accomplis, quand il entra dans la carrière de l'enseignement. Vers la fin de l'année 1825, il fut attaché comme professeur de sixième au Collége de Mons. Il ne resta pas longtemps dans cette ville. N'ayant d'autre ambition, d'autre but que de suivre la carrière du professorat, voulant, après les épreuves et les succès obtenus

(1) Il était fils de Maximilien-Emmanuël Roulez, notaire à Braine-le-Château, et de Caroline-Ghislaine Lelièvre.

(2) *Commentatio de Carneade Cyrenæo philosopho Academico.* Gandav., 1825, in-4°.

(3) *Commentatio de vita et scriptis Heraclidæ Pontici.* Lovan., 1828, in-4°.

aux concours universitaires. accroître ses connaissances, il résolut, dès l'année 1826, de se rendre en Allemagne, où, à cette époque, se produisait un grand mouvement dans les études philologiques. Il comprenait que pour se mettre au courant de ce mouvement, il fallait l'aller étudier sur place; il se rendit donc successivement à Heidelberg, à Berlin et à Gœttingue, où Creuzer, Bœckh, Dissen et K. Ottfried Müller brillaient par leur savoir et par leur enseignement. Ce fut à Heidelberg que Roulez prit goût aux recherches mythologiques. Cette étude le préparait à celle de l'antiquité figurée dont on s'occupait encore peu en Allemagne, comme il est facile de s'en convaincre, quand on compare les premières éditions de la *Symbolique des anciens* avec la troisième qui ne parut qu'en 1840.

En 1828, Roulez dédia à Fr. Creuzer sa dissertation sur les discours de Thémistius (1).

A son retour d'Allemagne, il vint à Gand où il fixa sa résidence et où il passa toute sa vie. Il fut nommé en 1832 professeur de grec, d'histoire et de géographie anciennes, pour les classes supérieures, à l'Athénée de Gand. A peu près vers la même époque, nous le voyons attaché à la Faculté libre de philosophie et lettres, fondée à Gand en 1831 par quelques hommes de cœur et de talent, presque sans ressources, mais animés d'ardeur et de zèle, et pleins de confiance dans l'avenir. Cette Faculté libre était destinée à remplacer celle que, par un patriotisme malentendu, le Gouvernement provisoire, après les événements de 1830, venait de supprimer dans cette ville.

(1) *Observationes criticae in Themistii orationes.* Lovan, 1828, in-8°.

L'enseignement méthodique, solide et clair du jeune professeur eut du succès et contribua en grande partie à soutenir cette nouvelle Faculté.

Quelque nombreuses que fussent à cette époque ses occupations, Roulez trouvait encore le temps pour se livrer d'une manière sérieuse à l'étude du droit, de telle sorte qu'après avoir obtenu précédemment le titre de docteur en philosophie et lettres, il fut alors proclamé docteur en droit romain et moderne.

Lorsque en 1835, l'enseignement supérieur fut réorganisé, Roulez fut nommé professeur à l'Université de Gand, où il donna successivement jusqu'en 1863, les cours d'antiquités romaines, de logique, de littérature grecque, de littérature latine, d'archéologie ou histoire de l'art chez les anciens, d'encyclopédie du droit, d'histoire du droit romain, d'histoire politique moderne et d'histoire de la littérature ancienne.

Jamais je n'ai eu l'occasion d'assister à aucune de ses leçons, de sorte qu'il ne m'est guère possible d'émettre une opinion personnelle sur la manière dont Roulez faisait ses cours; toutefois, d'après ce que l'on dit, malgré une certaine difficulté qu'il éprouvait à parler, il parvenait à captiver l'attention de ses auditeurs; ceux-ci avaient confiance dans leur maître, et savaient apprécier la solidité et l'étendue de ses connaissances.

Le cours auquel il semble avoir donné le plus de soins et avoir apporté le plus d'attention, a été celui qui avait pour objet l'enseignement des antiquités romaines. On dit même que c'était le meilleur qui, pendant des années, eût été donné sur ces matières, en Belgique. Lorsque Roulez commença ce cours, on ne possédait pas encore l'admirable manuel de Becker, continué et édité de nouveau par Marquart et

Th Mommsen, ouvrage qui aujourd'hui rend de si grands services à l'enseignement des antiquités romaines. Pour se tenir au courant de la science, le jeune professeur était obligé de lire avec soin, d'étudier avec patience les nombreux mémoires et articles qui, en Allemagne, parurent, après la publication des ouvrages de Niebuhr et de Göttling. Il ne recula pas devant cette tâche laborieuse, et c'est ainsi que son enseignement du droit public et administratif de Rome acquit en Belgique une autorité légitime et incontestée (1) Notre confrère, M. Wagener, auquel j'emprunte ces détails, ajoute que les cahiers de ses bons élèves étaient très-recherchés, et si Roulez avait publié son cours, il est probable qu'il eût produit une certaine sensation. Il négligea de le faire en temps opportun, et il eut à le regretter beaucoup dans la suite.

Roulez fut deux fois recteur de l'Université de Gand, d'abord de 1846 à 1847, ensuite presque sans interruption de 1857 à 1864. Il remplit d'une manière distinguée ces difficiles et délicates fonctions, et l'on peut dire qu'aucun recteur n'a laissé à Gand des souvenirs aussi vifs et aussi durables. C'est que Roulez aimait d'une façon toute particulière l'Université dont il était le chef; l'affection qu'il lui avait vouée remplaçait en quelque sorte chez lui les affections de famille.

Les discours et les rapports qu'il a faits comme recteur, dit M. Wagener, peuvent être considérés comme des modèles du genre. On assure que dans les cérémonies académiques, son langage, d'ordinaire très-simple et parfois négligé, s'élevait jusqu'à l'éloquence, et alors sa parole, généralement hésitante et embarrassée, s'échauffait, devenait sonore et allait droit au

(1) Voir la *Notice nécrologique sur Roulez*, par M. A. Wagener, citée au commencement de la présente Notice.

cœur. C'est dans les solennités universitaires que Roulez se sentait sur son véritable terrain. Il ne négligeait rien pour leur donner tout l'éclat, tout le retentissement possible. Il aimait avec passion la science, il professait pour elle le plus grand respect et il avait le don d'inspirer ce respect à la jeunesse studieuse.

A la mort de Philippe Derote, en 1863, Roulez fut appelé à lui succéder comme administrateur-inspecteur de l'Université; tous ses collègues applaudirent à ce choix du Gouvernement. Notre confrère fut un excellent administrateur, comme il avait été un recteur des plus distingués.

En 1873, sentant que ses forces commençaient à décliner, il demanda sa retraite ; il reçut alors le titre d'administrateur honoraire et celui de professeur émérite.

Roulez fut membre du conseil de perfectionnement de l'enseignement moyen, dès l'origine de ce conseil. Il y exerçait une grande influence par ses connaissances en philologie et en droit.

Comme tant d'esprits éminents, au nombre desquels il est juste de citer en premier lieu feu Monseigneur Dupanloup, l'illustre évêque d'Orléans, Roulez était convaincu de la nécessité de maintenir les études classiques ; il s'opposa toujours avec énergie et non sans succès aux hommes qui voulaient les réduire au profit de l'enseignement des mathématiques et des langues modernes, sauf à les supprimer plus tard d'une manière complète. Roulez comprenait parfaitement que l'enseignement général qu'on donne de nos jours à la jeunesse, pour la préparer aux études universitaires, doit être différent de celui que l'on donnait au moyen âge et à l'époque de la renaissance des lettres, et qu'il faut y faire entrer certaines branches nouvelles. Mais comment le faire sans nuire

aux études classiques? Il n'y a qu'un moyen et Roulez l'a indiqué sans détour, dans un discours dont le souvenir s'est conservé parmi les professeurs : c'est, dit notre savant confrère, de prolonger la durée de l'enseignement moyen (1).

Roulez fut jusqu'à la fin de sa vie membre du bureau administratif de l'Athénée et de l'école moyenne de Gand, et là, comme partout ailleurs, il remplissait son devoir avec zèle et conscience.

Maintenant que nous avons parlé de Roulez comme professeur, donnant son temps à l'instruction de la jeunesse, consacrant sa vie à l'enseignement public, il faut reprendre par ordre de dates, ses travaux, ses études et ses voyages.

Nous avons vu que dans sa jeunesse, Roulez montrait un goût prononcé pour les études classiques, et surtout pour la philologie. En 1834, il publia une édition, avec commentaires, de Ptolémée Héphestion, auteur de récits mythologiques peu connus et dont des extraits, malheureusement très-sommaires, nous ont été conservés dans la Bibliothèque de Photius. Ce livre est dédié à son maître et ami, Georges-Joseph Bekker, à la mémoire duquel il a consacré un article dans la *Biographie Nationale*. En tête on lit une courte préface de l'illustre professeur Fr. Creuzer qui, appréciant les rares qualités de Roulez, a bien voulu lui accorder cette marque de bienveillance (2).

(1) Voir la *Notice* citée de M A. Wagener.

(2) On peut voir dans la préface les raisons que l'auteur donne du choix fait par lui de publier une édition de Ptolémée Hephestion.

Plusieurs années après, il eut l'intention de publier une édition d'un autre mythographe grec, Nonnus dit l'abbé (*Abbas*), dont on a deux recueils : le premier publie à la suite de S[t] Grégoire de Na-

En 1837 et 1838, il fit imprimer des Manuels de l'histoire de la littérature grecque et de la littérature romaine, ouvrages fort utiles. Le premier est un abrégé de l'ouvrage de Schœll, le second une traduction de l'allemand du docteur Baehr, savant avec lequel Roulez entretint une correspondance active.

Élu correspondant de la Classe des lettres de l'Académie royale de Belgique le 8 août 1835, membre titulaire le 30 décembre 1837, il fut appelé au fauteuil de directeur en 1867 (1).

ziance, par Richard Montacutius (St Gregor. Nazianz. *in Julianum;* Eton. 1610, in-4°); le second dans les *Meletemata e disciplina antiquitatis* de Fr. Creuzer, Lips. 1817, in-8°. Schœll (*Histoire de la littérature grecque*, t. VI, p 435) indique un manuscrit de la Bibliothèque Nationale (n° 2551) à Paris, qui offre de nombreuses variantes. C'est d'après ce manuscrit que Roulez avait eu l'idée de publier une nouvelle édition, avec commentaires, de ce mythographe, très-peu connu. Mais il ne donna pas de suite à ce projet.

(1) Voici, par ordre chronologique, les principaux titres académiques de Roulez :

Correspondant de l'Académie royale des sciences et belles lettres de Bruxelles (1835); membre de l'Académie (classe des lettres) (1837).

Membre de l'Institut de correspondance archéologique de Rome, 1838.

Correspondant de la Société des sciences, lettres et arts d'Arezzo, 1840.

— de l'Académie des sciences, lettres et arts de la Vallée du Tibre en Toscane (della Valle Tiberiana Toscana), 1840.

— de l'Académie royale des sciences de Turin (classe des sciences morales, historiques et philologiques), 1843.

— de l'Académie d'archéologie de Belgique, 1843.

— de la Société royale des sciences de Göttingue, 1844.

Le 27 décembre 1850, il avait été élu correspondant de l'Institut de France, Académie des inscriptions et belles-lettres, honneur auquel il attachait beaucoup de prix, comme on l'apprend dans ses lettres.

Pendant quarante-trois ans environ, il représenta à l'Académie de Belgique, avec une grande supériorité, avec un talent remarquable, l'archéologie et l'épigraphie. Il y jouissait d'une légitime autorité; ses confrères savaient combien il était dévoué aux intérêts de ce corps savant dont il souhaita toujours de voir grandir l'éclat scientifique. On voit par les nombreux mémoires, articles, notes, rapports publiés par lui dans nos *Mémoires* et dans nos *Bulletins* qu'aucune branche de la science archéologique n'échappait à son attention. Il faut en excepter toutefois la numismatique, science qu'il savait apprécier, mais dont il n'aborda jamais l'étude d'une manière sérieuse. Lors de la célébration du centième

Associé de la Société des Antiquaires de France, 1846.

Membre honoraire de la Société royale grand-ducale de Luxembourg, 1846.

Associé de la Société de Littérature de Leyde, 1849.

Correspondant de l'Institut de France (Académie des inscriptions et belles-lettres), 1850.

— de l'Académie pontificale d'archéologie, 1852.

— de l'Académie d'Herculanum, 1853.

Associé de l'Académie royale des sciences de Bavière, 1853.

Correspondant de l'Académie royale des sciences de Berlin, 1855.

Associé de l'Académie royale des sciences d'Amsterdam, 1857.

— de l'Académie impériale des sciences de St-Pétersbourg, 1858.

Roulez était en outre membre ou correspondant d'un grand nombre d'académies et de sociétés savantes de Belgique, de France, d'Allemagne, d'Italie, etc.

anniversaire de la fondation de l'Académie, au mois de mai 1872, notre confrère, M. Thonissen, dans son rapport sur les travaux de la Classe des lettres, pendant tout un siècle, a rendu pleine justice aux travaux variés de Roulez.

Roulez prit une part active aux discussions vives et parfois passionnées qui eurent lieu au sein de l'Académie, au sujet des premiers habitants de la Belgique. On se rappelle les discussions entre lui et Schayes en 1851 et 1852 (1). Mais quelque animées, quelque vives que fussent ces discussions, Roulez, avec sa modération ordinaire, savait les tempérer, et y apporter des formes convenables. Je ne citerai d'autre preuve à l'appui de ce que je viens de dire que l'épigraphe suivante, empruntée à Cicéron, et inscrite en tête d'une de ses réponses à Schayes (2) :

> Nos qui sequimur probabilia, nec ultra quam id, quod verisimile occurrerit, progredi possumus, et refellere sine pertinacia et refelli sine iracundia parati sumus. (Cicero, *Tuscul.* II, 2.)

L'histoire primitive de notre pays fut l'objet constant de ses patientes et ingénieuses recherches; car il apportait une attention particulière à tout ce qui touche de loin ou de près à nos antiquités nationales.

On se rappelle ses recherches sur les voies romaines dont la Belgique était sillonnée, sur les antiquités de tout genre qu'on y déterre dans un grand nombre de localités, sur les magistrats romains qui l'avaient administrée. Ses profondes

(1) Voir les tomes XVII, XVIII, XIX et XX de la 1re série des *Bulletins*.

(2) *Bull.*, 1re serie, tome XIX, 1, 1852, p. 707.

connaissances de l'histoire ancienne et de la topographie de la Belgique le mirent en rapport avec la Commission de la topographie des Gaules. Son premier mémoire sur les magistrats romains de la Belgique, dès qu'il parut en 1844, fut considéré comme un ouvrage classique. Il est vrai que des recherches faites postérieurement et des découvertes d'inscriptions inconnues à l'époque où Roulez écrivait, ont donné à connaître qu'il y avait des erreurs et des lacunes dans son travail; mais l'auteur a pris soin lui-même, dans un second mémoire, imprimé en 1875, de corriger ces erreurs et de combler autant que possible les lacunes. On ne se rend pas compte des difficultés sans nombre qu'on rencontre dans des recherches de cette nature. Je dirai, avec M. Wagener, que les erreurs, commises par Roulez dans ses nombreux écrits, lui ont été très-durement et très-injustement reprochées; « nous disons très-injustement, continue M. Wagener, car » elles datent d'une époque, où l'épigraphie était loin d'avoir » fait les progrès qu'elle a réalisés depuis, et où parfois les » savants les plus distingués ignoraient ce qui fait aujourd'hui partie du domaine commun. Du reste, plusieurs des » opinions de Roulez qu'on a pompeusement dénoncées » comme erronées, sont reconnues aujourd'hui comme parfaitement exactes. Quoi qu'il en soit, Roulez était un travailleur consciencieux, préparé de longue main par d'excellentes études, généralement très au courant de ce qui » avait été publié sur les matières qu'il traitait et appliquant » la veritable méthode philologique à la solution de tous les » problèmes qu'il examinait. »

On ne comprend pas qu'avec les nombreuses occupations que lui donnaient ses cours à l'Université, il ait eu le temps de travailler à des mémoires aussi divers et qui exigeaient

des recherches souvent très-laborieuses et très-compliquées.

Il a réuni en sept fascicules, sous le titre de *Mélanges de philologie, d'histoire et d'antiquités*, les principaux articles publiés par lui dans nos *Bulletins*.

Le premier a paru en 1838, le septième en 1854. Un fascicule séparé et sans date contient ses rapports. Les sujets traités par le savant Académicien sont des plus variés, je l'ai déjà dit. En jetant un coup d'œil sur les tables des matières qui accompagnent chaque fascicule, on voit combien Roulez connaissait les textes de l'antiquité et les monuments de toute espèce, de toute nature que le temps a épargnés.

Tous les sujets traités par Roulez le sont avec soin, avec méthode, avec érudition. Il avait toujours en vue la recherche de la vérité, il se méfiait des hypothèses trop recherchées, travaillant et faisant ses recherches avec conscience. La collection de vases peints du chevalier Pizzati à Florence, aujourd'hui transportée en Angleterre, lui a fourni, pendant plusieurs années, des scènes mythologiques variées dont les reproductions se trouvent dans nos *Bulletins*.

Roulez a fourni aux *Annales* de l'Institut archéologique de Rome des articles très-remarquables; je citerai surtout les suivants :

Térée poursuivant Philomèle et Procné, Amphiaraüs prenant congé d'Ériphyle, Lycurgue furieux, l'apothéose d'Hercule, un miroir (du Musée de l'Ermitage à Saint-Pétersbourg) et deux trépieds en bronze provenant du Vulci, les peintures d'une coupe de Duris (l'oracle de Minerve Scirade; la querelle de Lycurgue et d'Amphiaraüs ou Tydée; l'armement d'un guerrier), Minerve Courotrophos, etc.

Roulez, dans ces dernières années, a donné à la *Gazette*

archéologique que je publie, depuis 1875, de concert avec M. François Lenormant, plusieurs excellents articles, dont je ne rappellerai ici que le dernier, imprimé en 1877, et qui a pour titre : Trois médaillons de poteries romaines.

Son ouvrage capital est le *Choix de vases peints du Musée d'antiquités de Leyde*, publié en 1854, un volume in-folio, accompagné de 20 planches coloriées (1).

On sait que depuis les mémorables découvertes faites à Vulci en 1828, l'attention des archéologues fut vivement éveillée; on commença dès lors à étudier d'une manière sérieuse les vases peints qui fournissent tant de renseignements sur la religion, la vie civile et l'histoire de l'art des anciens Grecs.

(1) Je crois utile d'indiquer ici les sujets des vingt planches de ce recueil : pl. I, Les fiançailles de Jupiter et de Junon; pl. II, L'oracle de Minerve Sciraде; pl. III, 1, Banquet de Bacchus, 2, La Minerve bachique; pl. IV, 1, L'initiation et le départ de Triptolème, 2, Un message d'Iris; pl. V, 1, Danse bachique, 2, Chœur de jeunes garçons; pl. VI, L'Aurore poursuivant Céphale; pl. VII, L'union mystérieuse de Minerve et d'Hercule; pl. VIII, 1, Dispute du trépied, 2, Combat d'Hercule et du centaure Dexamène; pl. IX, Iolas aux jeux funèbres, donnés en l'honneur de Pélias; pl. X, Combat de Thésée et du Minotaure; pl. XI, 1, Le combat des Centaures et des Lapithes, 2, La fin de Cénée, 3, Les divinités de Delphes; pl. XII, 1. Pélée enlevant Thétis, 2, Une course de chevaux; pl. XIII, La querelle de Lycurgue et d'Amphiaraüs; pl. XIV, 1, L'armement d'Achille. 2, Cassandre poursuivie par Ajax; pl. XV, 1, La fuite d'Énée, 2, Le supplice de Sisyphe; pl. XVI, 1, La fuite d'Énée, 2, Diomède et Ulysse, en embuscade; pl. XVII, 1, Les érastes rivaux, 2, Une course de chars; pl. XVIII, Concours musical; pl. XIX, 1, Bains, 2, Chasse au cerf, 3, Adieux d'Hector; pl. XX, Mercure sacrificateur, 2, Dons et jeux d'amour.

Dans le recueil, publié par Roulez, le savant professeur a montré ce que son érudition lui fournissait d'ingénieuses explications, et d'heureux rapprochements. On peut dire qu'il a déployé dans cet ouvrage toutes les ressources de ses vastes connaissances. Aussi reçut-il de toutes parts des félicitations.

Je suis heureux de pouvoir transcrire ici des extraits de deux lettres que Roulez reçut à cette époqee de deux membres de l'Institut de France. Dans une lettre du duc de Luynes, écrite le 7 janvier 1855, je lis :

« Aujourd'hui que l'attention publique est tout entière » fixée sur les événements politiques et que l'engouement » des amateurs se détourne d'ailleurs de l'antiquité vers le » moyen âge, il faut votre goût et votre science pour soute- » nir le culte de la belle antiquité que l'on devrait aimer » d'autant plus qu'on l'étudie davantage. Les efforts des » vrais savants sont, à cet égard, aussi méritoires que désin- » téressés, car le public les encourage bien peu de ses sym- » pathies »

Le second extrait est celui d'une lettre de Charles Lenormant, datée de Paris le 7 décembre 1854 :

« Cet ouvrage, parfaitement exécuté, renferme des monu- » ments du plus grand intérêt et les commentaires que vous » y avez joints sont tout à fait dignes de votre esprit judi- » cieux et de votre solide érudition...... Recevez tous mes » compliments les plus affectueux et les plus sincères pour » la publication d'un ouvrage qui vous assigne un rang des » plus distingués parmi les archéologues de l'Europe. »

On aime à transcrire des éloges aussi bien mérités. Le duc de Luynes et Charles Lenormant étaient des savants illustres, des hommes dont le nom fait autorité dans la science. Et

qu'on ne croie pas que ces éloges donnés à Roulez fussent autre chose que des compliments de simple courtoisie. C'était l'expression vraie des sentiments de ces savants, je puis l'affirmer hardiment. Et d'ailleurs, dans la lettre où Ch. Lenormant rend cet hommage à l'érudition de Roulez, on trouve des remarques critiques et des réserves qui attestent que ces lignes élogieuses n'ont pas été écrites sans réflexion, réserves, disons-nous, qui prouvent au contraire l'attention que l'éminent Académicien prêtait aux ouvrages des savants avec lesquels il était en relation.

Le célèbre professeur Thiersch, à son tour, écrivait à Roulez, de Munich, le 6 janvier 1854 : « L'Académie ne pou-
» vait pas choisir parmi vos compatriotes un plus digne
» représentant des études que vous cultivez avec tant de
» lustre (1). »

Parmi les savants avec lesquels Roulez était en correspondance, je citerai en France, les noms du duc de Luynes, Boissonade, Raoul Rochette, Letronne, Charles Lenormant, Prosper Mérimée, Léon de Laborde, etc.; en Allemagne, les noms de Welcker, Gerhard, Panofka, Otto Jahn, Thiersch, Ritschl, et ceux de MM. Henzen, Wieseler, Lepsius, H. Brunn, etc.; en Italie, ceux de Gazzera, Labus, le père Marchi et M. Jules Minervini, etc.; en Russie, le nom de M. Ludolf Stephani.

Dans les nombreuses lettres qu'il recevait des savants étrangers, on trouve à chaque instant les témoignages les plus flatteurs de l'estime que partout on avait pour ses travaux.

(1) Roulez avait été élu associé de l'Académie royale de Munich vers la fin de l'année 1853.

De tous côtés, de tous les pays on sollicitait sa collaboration aux recueils périodiques, consacrés à la science archéologique. Nous avons donné plus haut les principaux titres académiques de Roulez. Il attachait un grand prix à ces distinctions, quand les plus célèbres Académies, prenant en considération les services que ses travaux rendaient à la science, lui accordaient cet honneur.

C'était surtout depuis un voyage fait en Italie que Roulez avait pris goût à l'étude de l'antiquité figurée.

Désirant étendre ses connaissances par des voyages, il sollicita au mois d'avril 1839 et obtint du Gouvernement un congé de huit mois pour se rendre en Italie et en Sicile, afin d'y aller étudier les collections d'antiquités et de faire des recherches dans les bibliothèques. S'étant mis en route au mois de mai, il visita successivement Turin, Milan, Vérone, Ferrare, Bologne, Florence, Pérouse et arriva à Rome au commencement du mois d'octobre. On apprend par un article inséré dans nos *Bulletins* (1) qu'au mois de décembre 1839, il se trouvait encore dans la ville éternelle (2). La vue des grands monuments et des merveilles de l'art antique, accumulées dans les musées et les palais, captiva l'attention du savant, si bien préparé déjà par ses études à apprécier les restes de l'antiquité parvenus jusqu'à nous.

(1) Tome X de la première série, 1843, n° 6, p. 518; on y lit : « Dans une séance de l'Institut archéologique de Rome du mois de » décembre 1839, séance à laquelle nous assistions, feu Ottfried » Müller et moi, etc. » — Cf. *Ann. de l'Inst. arch.*, t. XV, 1843, p. 206, note 1.

(2) Pendant son séjour à Rome, Roulez alla visiter les fouilles de Corneto.

Mais obligé de retourner en Belgique à l'expiration de son congé, il dut renoncer à ses autres projets de voyage et il ne visita ni Naples ni la Sicile. L'occasion de retourner dans les pays classiques ne se représenta plus dans la suite, et il faut le regretter dans l'intérêt de la science. Les voyages, entrepris dans un but scientifique, ont une influence des plus heureuses sur les hommes, préparés par de bonnes et solides études, aux recherches archéologiques. On apprend par une lettre du président Grandgagnage, écrite de Naples le 16 mai 1856, et adressée à Roulez, l'étonnement qu'il éprouve, à la vue des monuments antiques, rassemblés dans le Musée Bourbon, de ce que son confrère n'a pas visité la capitale du royaume des Deux-Siciles, où il y a tant d'antiquités à voir et à étudier!

Son voyage en Italie et son séjour à Rome eurent une grande influence sur les travaux auxquels Roulez se livra dans la suite. L'étude des monuments de l'antiquité figurée occupa dès lors toute sa vie.

Ce fut au printemps de 1840, au retour d'un voyage en Hollande, que je rencontrais pour la première fois Roulez.

L'Académie royale de Bruxelles venait de m'accorder le diplôme de correspondant. J'avais reçu cette nouvelle à Leyde. Flatté de l'honneur que je recevais, je me hâtai, en rentrant en Belgique, d'aller remercier les membres de l'Académie; j'avais surtout un vif désir de connaître personnellement Roulez dont j'avais entendu parler, dont j'avais lu des dissertations et qui s'occupait des mêmes études que moi. Je me rappelle avec émotion l'accueil plein de bonté que je reçus du savant professeur qui d'ailleurs était heureux de son côté de trouver un compatriote passionné comme lui pour l'étude de l'archéologie. Les souvenirs de son voyage en Italie et de

son séjour à Rome étaient encore tout récents; il parlait avec enthousiasme des monuments et des musées, et de tout ce qu'il avait vu.

Dès ce moment nos relations devinrent fréquentes et plus je connaissais Roulez et plus je sentais grandir mes sentiments d'amitié pour lui et mon admiration pour ses solides connaissances.

Au mois de mai 1855, Roulez se rendit à Berlin où il tomba gravement malade, ce qui l'empêcha d'aller voir et d'étudier les collections conservées au Musée royal et de s'entretenir avec les savants de cette capitale.

Au mois de septembre 1860, comme représentant de l'Université de Gand dont il était pour lors recteur, Roulez assista au 400me anniversaire de la fondation de l'Université de Bâle. Il était accompagné de M. Van Roosbroek, professeur de médecine. Le mémoire que l'Université de Gand fit imprimer à cette occasion, composé par lui, porte pour titre : *A l'Université de Bâle, à l'occasion du 400me anniversaire de sa fondation, le conseil académique de l'Université de Gand adresse ses félicitations et forme des vœux pour la continuation de sa prospérité.* Suivent des observations sur les voies romaines de la Belgique, par M. J. Roulez, Gand, 1860, in-4°.

Le dernier jour de la fête, le 7 septembre, on fit une excursion aux ruines de l'ancienne Augusta Rauracorum. Le gouvernement de Bâle-Campagne sur le territoire duquel ces ruines sont situées, présida à cette fête et en fit les honneurs. Feu le professeur W. Vischer y porta un toast à la bonne intelligence des cantons de Bâle-Ville et de Bâle-Campagne, ces deux cantons jadis ennemis, et rappela dans son discours que de même il avait vu se saluer cordialement les députés des Universités de Hollande et de Belgique dont l'histoire

récente offrait une analogie frappante avec celle des deux cantons. Roulez répondit en peu de mots et avec émotion à ce toast (1).

Je ne parlerai pas ici de plusieurs voyages que Roulez fit à Paris. Je l'y ai rencontré plus d'une fois et j'ai eu occasion de visiter avec lui les collections d'antiquités tant publiques que particulières.

Le Gouvernement belge, appréciant les services que Roulez rendait à l'enseignement public, accorda de grandes distinctions au savant professeur. Ainsi, le 14 décembre 1846, il fut nommé chevalier de l'Ordre de Léopold, le 26 octobre 1860, officier, et le 11 août 1865, commandeur. L'arrêté royal porte que cette haute récompense est donnée au professeur *pour les services éminents rendus au pays*. Tels sont les termes de l'arrêté royal.

M. Haus, notre vénérable confrère, en sa qualité de recteur, dans un rapport sur la situation de l'Université de Gand, s'exprimait ainsi à propos de la promotion de Roulez au grade de commandeur de l'Ordre de Léopold :

« La récompense honorifique décernée à notre collègue a
» été accueillie avec une grande satisfaction non-seulement
» par le corps professoral, mais encore par tous ceux qui
» s'intéressent aux progrès de la science. Personne, en effet,
» n'y avait plus de titres que le professeur savant qui a illus-
» tré la chaire qu'il a occupée pendant plus de trente ans, le
» recteur ferme et éclairé qui, par son énergie et sa pru-
» dence, a su maintenir la discipline académique, l'adminis-

(1) Ces détails m'ont été fournis par M. W. Vischer, professeur d'histoire à l'Université de Bâle et fils du savant professeur avec lequel j'ai été en relation.

» teur habile et infatigable dont tous les efforts tendent à
» accroître la prospérité de l'Université de Gand. »

Nous venons de rappeler les distinctions qui furent accordées à Roulez par le Gouvernement belge. Déjà en 1854, il avait reçu de l'empereur Napoléon III, la croix de la Légion d'honneur, ce qui prouve combien ses travaux étaient connus et appréciés en France (1).

L'abord de Roulez était froid et réservé, mais pour peu qu'on eût l'avantage de le connaître, cette froideur n'était qu'apparente. Ses amis, et je m'honore d'avoir été du nombre, pendant plus de 37 ans, savent combien il était disposé à rendre service, combien il avait de cœur et de dévouement.

Qu'il me soit permis d'ajouter que dans l'hiver de 1870 à 1871, me trouvant en Belgique, j'eus plus d'une fois recours à l'obligeance exquise de mon ami; le souvenir en reste profondément gravé dans ma mémoire. Si Roulez était un ami sûr et fidèle, il était aussi un excellent fils et un bon frère. Ses amis se rappellent le respect qu'il avait pour sa mère.... Mais je m'arrête; ce n'est pas ici la place d'entrer dans ces détails intimes.

Roulez était un homme de bien, un homme de grand mérite, un savant distingué, mais comme il menait une vie *des*

(1) Décorations :

Chevalier de l'ordre de Léopold, 14 décembre 1846, Officier, 26 octobre 1860, Commandeur, 11 août 1865.

Chevalier de la Légion d'honneur, 15 décembre 1854.

Chevalier de la Couronne de Chêne des Pays-Bas, 19 décembre 1854.

Dignitaire de l'ordre de la Rose du Brésil, 1873.

plus simples, uniquement occupé de travaux d'érudition, son nom n'était guère connu en Belgique, en dehors des régions universitaires et académiques. Et pourtant, on peut le dire sans exagération, Roulez faisait honneur à son pays. Et s'il n'y était pas connu, s'il n'y était pas apprécié comme il méritait de l'être (1), à l'étranger, c'était bien différent. Il avait été élu, comme on l'a vu, associé ou correspondant des plus célèbres Académies; sa réputation était européenne. Nous avons déjà dit qu'il était en correspondance avec les archéologues les plus distingués, les plus illustres. En 1877, notre éminent confrère, M. Gevaert, se trouvant à Rome, dans une conversation avec M. Fiorelli, sénateur du royaume d'Italie, lui demanda un renseignement sur le bas-relief du Musée Capitolin qui représente le buste d'un Archigalle, accompagné de divers instruments de musique (2). M. Fiorelli, avec toute la vivacité napolitaine qu'on lui connaît, s'écria tout à coup:

« Au fait, puisque vous retournez en Belgique, parlez de
» ce monument à Roulez; il en sait plus sur ce genre d'anti-
» quités que qui que ce soit en Europe (3). »

En Belgique comme ailleurs, il existe des préjugés contre l'archéologie. Pour quelles raisons le public montrait-il de l'indifférence, je dirai même du dédain, pour la science que cultivait avec tant de succès notre savant et regretté confrère? C'est qu'en général, on ignore les services que l'archéologie peut rendre aux recherches historiques et aux

(1) M. Wagener, dans sa Notice et dans son discours, souvent cités dans ce travail, a rendu pleine justice à notre savant et regretté confrère et ami.

(2) Millin, *Galer. myth.*, LXXXII, 15*.

(3) Dans une lettre adressée à l'auteur de cette Notice, le 28 octobre 1878.

études classiques (1). Roulez déplorait ces préjugés; il en parlait souvent avec amertume. On doit lui savoir gré, en dépit des déboires et des ennuis qu'il eut à essuyer, d'avoir continué à suivre la voie qu'il s'était tracée et d'avoir persévéré dans ses recherches, malgré son isolement, car il a été, pendant des années, le représentant presque unique dans notre pays des études archéologiques.

Il eut la sagesse de se tenir toujours éloigné des affaires politiques, et de préférer la carrière modeste du savant, les travaux paisibles de l'érudit à l'éclat de la vie publique. Et toutefois il n'était pas indifférent aux questions qui agitent et divisent notre pays.

Depuis bien des années la santé de Roulez n'était pas bonne. Il assista encore à la séance de la Classe des lettres de l'Académie, le 7 janvier 1878. Une courte maladie précéda sa mort. Le 16 mars de cette année, il s'éteignit tout doucement, après avoir reçu les secours de la religion; il était âgé de 72 ans.

Tous ceux qui ont connu Roulez rendront justice à la loyauté, à la droiture, à la franchise de son caractère.

Sa bibliothèque a été acquise par l'État, pour être réunie à celle de l'Université de Gand qui, placée sous l'habile direction de M. F. Vanderhaeghen, grâce à cette munificence du Gouvernement, devient la plus riche de tout le royaume de Belgique, en ouvrages sur l'archéologie.

J. DE WITTE.

(1) M. Rossignol, membre de l'Académie des inscriptions et belles lettres, a publié tout récemment un ouvrage qui a pour titre : *Des services que peut rendre l'archéologie aux études classiques*. Paris, 1878, in-8°.

OUVRAGES DE JOSEPH ROULEZ.

MÉMOIRES DE L'ACADÉMIE.

1. Sur le mythe de Dédale, considéré par rapport à l'origine de l'art grec. (*Nouv. Mém.*, t. X, 1837.)
2. Observations sur divers points obscurs de la constitution de l'ancienne Rome. (*Ibid.*)
3. Nouvel examen de quelques questions de géographie ancienne de la Belgique. (*Ibid.*, t. XI, 1838.)
4. Mémoire pour servir à expliquer les peintures d'une coupe de Vulci, représentant des exercices gymnastiques. (*Ibid.*, t. XVI, 1843.)
5. Mémoire sur les magistrats romains de la Belgique. (*Ibid.*, t. XVII, 1844.)
6. Notice sur un bas-relief funéraire du musée d'Arezzo, représentant une scène de toilette. (*Ibid.*, t. XIX, 1845.)
7. Du contingent fourni par les peuples de la Belgique aux armées de l'empire romain. (*Mém. des memb.*, t. XXVII, 1852.)
8. Pélops et OEnomaüs, explication d'un bas-relief antique. (*Ibid.*, t. XXX, 1855.)
9. Rapport sur des inscriptions grecques recueillies en Asie Mineure par M. Wagener. (*Mém. des sav. étr.*, t. XXX, 1861.)
10. Les légats propréteurs et les procurateurs des provinces de Belgique et de la Germaine inférieure. (*Mém. des memb.*, t. XLI, 1875.)

BULLETINS DE L'ACADÉMIE.

(*1re série.*)

1. Notice contenant quelques variantes et notes critiques sur Parthénius et Antoninus Liberalis. (T. II, 1836.)
   Sur le buste en bronze de Poulseur. (*Ibid.*)

3. Notice sur une mosaïque de Pompéi. (T. III, 1837.)
4. Notice sur deux idoles indiennes, provenant de l'île de Java. (*Ibid.*)
5. Observations sur la nature des relations des peuples de l'ancienne Belgique, dits *Clients*, dans César, avec d'autres peuples, leurs protecteurs. (*Ibid.*)
6. Sur une peinture persane, mentionnée par Thémistius. (*Ibid.*,
7. Quelques observations sur la colonne itinéraire de Tongres. (T IV, 1838.)
8. Notice sur un anneau antique en or, trouvé dans les environs de Spa. (*Ibid.*)
9. Recherches paléographiques sur l'inscription itinéraire de Tongres (*Ibid.*)
10. Notice sur quelques instruments en pierre et en bronze, appartenant à la période celto-germanique, et trouvés dans une tourbière de Destelberghe, près de Gand. (*Ibid.*)
11. Notice sur l'empreinte d'une pâte antique, trouvée dans les environs de Fleurus. (*Ibid.*)
12. Remarques sur un passage de César concernant la Belgique. (*Ibid.*)
13. Hercule tuant le lion de Némée, peinture de vase. (*Ibid.*,
14. Rapport sur quelques objets antiques découverts à Schaesberg, province de Limbourg. (T. V, 1838.)
15. Observations sur les vases vulgairement appelés *lacrymatoires*. (*Ibid.*)
16. Suite aux observations sur les vases lacrymatoires. (*Ibid.*)
17. Rapport sur des tombeaux antiques découverts à Holsthum, Luxembourg. (*Ibid.*)
18. Note sur la découverte de trois haches de pierre, dans le Limbourg. (T. V, 1838.)
19. Rapport sur un mémoire concernant les jardins suspendus de Babylone. (*Ibid.*)
20. Observations sur une épigramme de l'anthologie latine, relative à la sculpture polychrôme des anciens. (*Ibid.*)

21. Sur quelques inscriptions de vases romains. (*Ibid.*)
22. Découverte d'urnes cinéraires à Audenarde. (*Ibid.*)
23. Recherches sur les associations politiques chez les Romains. (T. VI, 1839.)
24. Considérations sur la condition politique des *Clients*, dans l'ancienne Rome. (*Ibid.*)
25. Recherches sur la position des *Divitenses*. (*Ibid.*)
26. Rapport sur un mémoire de M. E. Tandel, intitulé : *De la catégorie de relation dans les jugements*. (*Ibid.*)
27. Correction d'un texte de Dion Chrysostôme, d'après un manuscrit du Vatican. (T. VII, 1840.)
28. Sur quelques textes des Commentaires de César relatifs à l'ancienne Belgique. (*Ibid.*)
29. Achille et Ajax jouant aux dés ; le départ de Castor, explication d'une peinture de vase. (*Ibid.*)
30. Hercule tuant l'Hydre de Lerne, vase peint expliqué. (*Ibid.*)
31. Notice sur deux tombeaux, découverts récemment à Monterone. (*Ibid.*)
32. Triptolème, peinture de vase expliquée. (*Ibid.*)
33. Sur quelques inscriptions latines. (*Ibid.*)
34. Un combat de coqs, explication d'une peinture de vase. (*Ibid.*)
35. Le jugement de Pâris, vase peint de la collection du chevalier Pizzati. (*Ibid.*)
36. Fausseté de l'inscription latine relative à l'époque de la construction des grands chemins romains de la Belgique. (*Ibid.*)
37. Explication d'une peinture de vase représentant la lutte de Pélée et de Thétis. (*Ibid.*)
38. Hercule chez OEnée, explication d'une peinture de vase. (T. VIII, 1841.)
39. Rapports sur un mémoire de M. l'abbé Namèche relatif à Jean-Louis Vivès. (T. VIII, 1841.)
40. Quelques tessères de gladiateurs. — Estampille d'un potier d'Arretium. (*Ibid.*)
41. Borée enlevant Orithye, peinture de vase. (*Ibid.*)

42. Inscriptions latines relatives à des magistrats romains de la Belgique. (*Ibid.*)
43. Mort d'Antiloque et de Memnon, peinture de vase. (*Ibid.*)
44. Notice sur deux peintures de vases à sujets nuptiaux. (*Ibid.*)
45. Hercule saisissant le sanglier d'Érymanthe. (*Ibid*).
46. Notice sur un bas-relief en terre cuite, représentant Vénus et Adonis. (*Ibid.*)
47. Hercule et Apollon se disputant le trépied, peinture de vase expliquée. (T. IX, 1842.)
48. Apollon et Hercule se disputant la biche, peinture de vase. (*Ibid.*)
49. Abdère déchiré par les chevaux de Diomède, explication de la peinture d'une coupe de Vulci. (*Ibid.*)
50. Les avocats joués sur le théâtre à Rome, observations sur une inscription latine. (*Ibid.*)
51. Hercule prenant conseil de Minerve. — Les trois juges infernaux, explication des peintures d'une amphore tyrrhénienne de la collection Pizzati. (*Ibid.*)
52. Hercule arrivé au terme de ses travaux, explication d'une peinture de vase. (*Ibid.*)
53. Hercule tuant le lion de Némée, peinture de vase expliquée. (*Ibid.*)
54. Sur quelques monuments figurés de l'époque romaine, trouvés autrefois dans le Luxembourg. (*Ibid.*)
55. L'éducation d'Achille, représentée sur les monuments de l'art. (*Ibid.*)
56. Sur une inscription grecque relative à un magistrat romain de la Belgique. (*Ibid.*)
57. Rapport sur les monnaies anciennes et bractéates envoyées à l'Académie de Bruxelles par l'Université de Christiania. (T. X, 1843.)
58. Notice sur un buste en bronze, trouvé à Brunault. (*Ibid.*)
59. Les noces d'Hercule et d'Hébé. — La Discorde, peinture d'une hydrie. (*Ibid.*)

60. Peinture d'une hydrie de Vulci, représentant une scène de congé. (*Ibid.*)
61. Notice sur un établissement romain à Brunault-Liberchies, dans la province de Hainaut. (T. X, 1843.)
62. Découverte d'antiquités romaines à Virginal-Samme. (*Ibid.*)
63. Circulaire sur la statistique et la carte archéologique de la Belgique. (*Ibid.*)
64. Rapport sur les fouilles de Majeroux. (*Ibid.*)
65. Rapport sur des antiquités trouvées à Fouron-le-Comte. (*Ibid.*)
66. Lutte d'Hercule et de Triton, peinture de vase expliquée. (T. XI, 1844.)
67. Rapport sur les monnaies anciennes trouvées à Mopertingen. (*Ibid.*)
68. Combat de Thésée et de l'amazone Molpadie, peinture de vase. (*Ibid.*)
69. Persée recevant la harpé de Minerve, peinture de vase expliquée. (*Ibid.*)
70. Rapport sur une communication faite à l'Académie, par F. Henaux, touchant un monument funéraire attribué à un Éburon. (*Ibid.*)
71. Un combat de chiens, peinture de vase expliquée. (T. XII, 1845.)
72. Le jeu de la balançoire, peinture de vase expliquée. (*Ibid.*)
73. Hercule Citharède, peinture de vase expliquée. (*Ibid.*)
74. Observations à propos du prétendu Hercule gaulois trouvé à Casterlé. (*Ibid.*)
75. Rapport sur une lettre de M. Galesloot concernant des fouilles à entreprendre à Assche. (*Ibid.*)
76. Notice sur un ornement de bronze trouvé à Brunault, et relatif au culte de Cybèle. (*Ibid.*)
77. Les protélies de Bacchus et d'Ariane, peinture de vase expliquée. (T. XIII, 1846.)
78. Rapport sur les réponses à la question de concours relative à l'origine et à la destination des basiliques. (*Ibid.*)

79. Rapport sur une note de M. Galesloot relative à un autel votif, déposé maintenant dans la cour du Musée de Bruxelles. (*Ibid.*)
80. Rapport sur un mémoire de M. Guioth concernant les diverses encéintes de la ville de Tongres, sous la domination romaine. (*Ibid.*)
81. Sur des médailles romaines trouvées à Hingene. (*Ibid.*)
82. Notice intitulée : Faune, fondateur du culte religieux, explication de deux bas-reliefs en marbre au Musée de Padoue. (T. XIII, 1846.)
83. Rapport sur une note de M. Éd. Filleul, de Courtrai, relative à deux points de géographie ancienne de la Belgique. (*Ibid.*)
84. Rapports sur deux mémoires de MM. Galesloot et Wauters. (*Ibid.*)
85. Atelier d'un sculpteur, fragment de bas-relief du palais Riccardi à Florence. (*Ibid.*)
86. Rapports sur un mémoire présenté par M. Piot et sur une communication de M. Janné Janssens. (*Ibid.*)
87. Sur des antiquités découvertes dans la tombelle de Villers-Saint-Siméon. (*Ibid.*)
88. Rapport sur la découverte d'une médaille romaine, à Fouron-le-Comte. (T. XIV, 1847.)
89. Note sur des objets antiques déterrés dans la commune d'Arbre. (*Ibid.*)
90. Sur une inscription latine de la Transylvanie mentionnant un procurateur de la Belgique. (*Ibid.*)
91. Rapport sur une notice de M. Galesloot relative à un tumulus romain qui existait jadis à Saventhem, près de Bruxelles. (*Ibid.*)
92. Rapport sur un plan d'anciennes constructions romaines, découvertes au Steenbosch. (T. XV, 1848.)
93. Rapport sur une note de M. Galesloot concernant les antiquités du Brabant. (*Ibid.*)
94. Rapport sur une note de M. Galesloot relative aux antiquités belgo-romaines des environs de Bruxelles. (T. XVI, 1849.)

95. Rapport sur une notice de M. Toilliez concernant les antiquités du Hainaut. (*Ibid*.)
96. Rapport sur des découvertes d'antiquités à Juslenville, d'après les renseignements de M. Dethier. (*Ibid*.)
97. De l'impôt d'Auguste sur les successions. (*Ibid*.)
98. Un mot sur une opinion prêtée erronément à Vossius, par M. Latapie. (*Ibid*.)
99. Le complot de Spurius Maelius, jugé à l'aide d'un fragment récemment découvert de Denys d'Halicarnasse. (*Ibid*.)
100. Rapport sur le mémoire archéologique sur les anciennes chaussées romaines en Belgique, par Vander Rit. (*Ibid*.)
101. De l'édition d'Aurélius Victor par André Schott et d'un manuscrit de la Bibliothèque royale renfermant cet auteur. (T. XVII, 1850.)
102. Doutes et conjectures sur un passage de la *Notice des dignités de l'Empire*. (*Ibid*.)
103. De l'origine, de la langue et de la civilisation des peuples qui habitaient la Belgique actuelle à l'arrivée de César. (*Ibid*.)
104. Observation sur un passage de Pline l'Ancien relatif à la géographie de la Belgique. (*Ibid*.)
105. Sur une inscription latine de Tivoli. (*Ibid*.)
106. Rapport sur les mémoires en réponse à la question de concours relative à Démétrius de Phalère. (T. XVIII, 1851.)
107. Explication d'une inscription latine inédite, mentionnant un gouverneur romain de la Belgique. (*Ibid*.)
108. Rapport sur la Frauenlei, rocher de la Femme, à Altlinster, note de M. Kleyr, de Luxembourg. (*Ibid*.)
109. Réponse aux remarques de M. Schayés sur les origines belges. (T. XIX, 1852.)
110. Rapport sur une notice de M. de Longpérier concernant un vase gaulois de la collection du Louvre. (*Ibid*.)
111. Sur une inscription votive au dieu *Silvanus Sinquates*. (*Ibid*.
112. Réponse à la réplique de M. Schayes concernant les origines belges. (*Ibid*.)

113. Explication d'une inscription latine inédite. (T. XX, 1853.)
114. Rapport sur une notice de M. Namur relative à un lacrymatoire trouvé, en 1852, dans le grand-duché de Luxembourg. (*Ibid.*)
115. Rapport sur l'inscription de la statue du prince Charles de Lorraine. (*Ibid.*)
116. Remarques épigraphiques. (*Ibid.*)
117. Sur une découverte de monuments antiques (sculptures, inscriptions) de l'époque romaine, à Arlon. (T. XXI, 1854.)
118. Rapport sur une notice de M. Wagener concernant un monument métrologique découvert en Phrygie. (T. XXII, 1855.)
119. Examen de la question : Les deux Germanies faisaient-elles partie de la province de la Gaule Belgique? (T. XXIII, 1856.)
120. Rapport sur une découverte d'antiquités à Saint-Gilles-Waes. (*Ibid.*)

(2e *série.*)

121. Rapports sur les 4e, 5e et 6e lettres du général Renard relatives à l'identité de race des Gaulois et des Germains. (T. III, V, VI, 1857-1859.)
122. Rapport sur le MS. de l'Histoire naturelle de Pline conservé à Luxembourg. (T. XI, 1861.)
123. Rapport sur un mémoire de M. Wagener relatif à la symphonie des anciens. (T. XII, 1861.)
124. Rapport sur la carte de la Gaule sous César, dressée par ordre de l'empereur des Français. (*Ibid.*)
125 Lettre à M. Quetelet sur l'état des travaux de la carte archéologique de la Belgique. (T. XIV, 1862.)
126. Rapport sur un mémoire de Ch. Lenormant concernant les peintures de Polygnote dans la Lesché de Delphes. (T. XVI, 1863.)
127. Rapport sur des antiquités des environs de Bouffioux. (*Ibid.*)
128. Rapport sur le projet de donner la forme de *dolmen* au piédestal de la statue d'Ambiorix. (T. XIX, 1865.)

129. De l'ordre chronologique de quelques événements du règne de Carausius en Bretagne. (T. XXIII, 1867.)
130. Sur la question de savoir si Trajan, lors de son avénement à l'empire, était gouverneur de la Germanie inférieure ou de la Germanie supérieure. (T. XXVI, 1868.)
131. Rapports sur les mémoires en réponse à la question de concours relative à Septime Sévère. (T. XXIX et XXXIII, 1870 et 1872.)
132. Sur une inscription latine relative à un attentat contre la vie de l'empereur Septime Sévère. (T. XXX, 1870.)
133. Rapport sur le mémoire de M. Fr. Lenormant concernant la légende de Sémiramis. (T. XXXIII, 1872.)
134. Rapport sur une notice de M. Schuermans concernant la découverte d'objets étrusques en Belgique. (*Ibid.*)
135. Réponse à un article de M. Schuermans inséré dans le Bulletin des commissions royales d'art et d'archéologie (XIIe année pp. 148 à 159). (*Ibid.* T. XXXVI, 1873.)
136. Rapport sur les mémoires de concours en réponse à la question sur Septime Sévère. (*Ibid*, t. XXXVII, 1874.)
137. Sur la carrière administrative et militaire d'un légat propréteur de la Germanie inférieure. (*Ibid.*)
138. Rapport sur le mémoire de M. Paul Devaux concernant les guerres Médiques. (*Ibid.*, t. XXXIX, 1875.)
139. Rapport sur un mémoire de M. Van Bastelaer concernant les enduits, engobes, etc., des poteries romaines. (*Ibid.*, t. XLIV, 1877.)
140. Note relative à la petite urne du Musée du Louvre qui porte : Genio Tvrnacesiv. (*Ibid.*)

ANNUAIRE DE L'ACADÉMIE.

1. Notice biographique de P.-G. Van Heusde, professeur à l'Université d'Utrecht. Année 1841.
2. Notice biographique de F.-N.-J.-G. Baguet, membre de l'Académie. Année 1870.

NOTICES PUBLIÉES DANS LA BIOGRAPHIE NATIONALE.

1. Tome II, Bekker (Georges-Joseph), p 111.
2. Tome III, Carausius, p. 304; Carrion (Louis), p. 352; Castritius (Henri), p. 373.
3. Tome IV, Colve (Pierre), p. 309; Damas (Jean) ou Damasius, p. 650; Damman (Adrien), p. 656; D'Ausque (Claude), p. 698; De Backer (Jean), p. 740; De Bast (Martin-Jean), p. 756; De Bisschop (Philippe) ou Episcopius, p. 794; De Bur (Pierre), p. 850; De Busschere (Pierre), p. 853.
4. Tome V, De Crucque (Jacques) ou Cruquius, p. 48; Dehaut (Louis-Joseph), p. 144; De Laet (Jean), p. 273; Delanghe (Charles) ou Langius, p. 310; De le Wincque (Grégoire), p. 410; De Meyer (Antoine), p. 532; De Meyer (Liévin), p. 551; De Meyer (Philippe), p. 558; De Meyer (Léon), p. 561; De Rycke (Josse) ou Justus Rycquius ou Riquius, p. 689; De Schryver (Alexandre), p. 719; De Schryver (Corneille), p. 721; Des Masures (Louis) ou Masurius, p. 744; De Smet (Bonaventure) ou Vulcanius, p. 753; De Smet (Martin), p. 765; De Somere (Jacques), p. 771; D'Espiennes Du Fay (Jean), p. 778; De Stoop (Nicolas) ou Stopius, p. 809; De Tollenaere (Jean), p. 826; De Weerdt (Josse), p. 902.
5. Tome VI, D'Hollander (Englebert), p. 31; D'Huyvetter (Jean), p. 38; Dominikel (G^me^), p. 115; Dongelberg ou Dongelberghe (Henri-Ch. de), p. 124; Duet (Antoine), p. 242; Du Four (Henri), Furnius ou Farnèse, p. 253; Du Mortier (Nicolas), p. 310.

OUVRAGES NON PUBLIÉS PAR L'ACADÉMIE.

1. Commentatio de Carneade Cyrenæo philosopho Academico. Mémoire couronné. Gand, 1825, in-4°.
2. Commentatio de vita et scriptis Heraclidæ Pontici. Mémoire couronné. Louvain, 1828, 1 vol. in-4°.

3. Observationes criticae in Themistii orationes. Mémoire couronné. Louvain, 1828, 1 vol. in-8°.
4. Mémoire sur les campagnes de César dans la Belgique, etc , par P.-J. Baert, publié avec des notes. Mémoire couronné, 1833, 1 vol. in-4°.
5. Ptolemæi Hephæstionis Novarum Historiarum excerpta e Photio edit. et commentario illustrat. Lipsiae et Bruxellis, 1834, 1 vol. in-8°.
6. Manuel de l'histoire de la littérature grecque, abrégé de l'ouvrage de Schœll, refondu en partie et complété. Bruxelles, 1837, 1 vol. in-8°.
7. Manuel de l'histoire de la littérature romaine; traduit de l'allemand du Dr J.-Chr.-F. Baehr (avec modifications et additions). Louvain, 1838, 1 vol. in-8°.
8. Amphion et Zethus, dissertation archéologique sur un miroir étrusque. Liége, 1842, in-8°.
9. Histoire de la lutte entre les Patriciens et les Plébéiens à Rome; ouvrage posthume d'Arthur Hennebert, élève de l'Université de Gand, publié avec une préface. Gand, 1845, 1 vol. in-8°.
10. Programme d'un cours d'antiquités romaines considérées sous le point de vue de l'État. Bruxelles, 1847, in-8°.
11. Choix de vases peints du Musée d'antiquités de Leide publiés et commentés. Gand, 1854, 1 vol. in-fol. avec 20 planches coloriées.
12. Discours sur les mœurs électorales de Rome. Gand, 1858, in-8°.
13. Observations sur les voies romaines de la Belgique. Gand, 1860, in-4°.)
14. Titi Livii ab urbe c. libri II, III, XXI, XXII. Texte revu et annoté à l'usage des athénées royaux. Liége, 1863, 1 vol in-8°.

RECUEIL ENCYCLOPÉDIQUE BELGE.

1. Sur l'envoi d'une députation en Grèce lors de la législation des XII Tables, t. I, p. 150.
2. Sur la légende de l'enlèvement des Sabines, t. V, p. 55.

MONITEUR DE L'ENSEIGNEMENT.

Bibliographie pédagogique, I-IV. (Nouvelle série, t. I à III.)

REVUE DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE EN BELGIQUE.

1. Observations grammaticales et paléographiques sur les miroirs antiques à inscriptions latines. (Nouvelle série, 1860, t. III, page 342.)
2. Addition à l'article sur les miroirs antiques à inscriptions latines (*Ibid.*, 1861, t. IV, p. 136.)
3. Bibliotheca scriptorum graecorum et latinorum Teubneriana. (*Ibid.*, 1862, t. V, p. 71.)
4. Sur l'inscription d'Hadrien trouvée à Athènes. (*Ibid.*, 1863, t. VI, p. 191.)
5. Note sur le sens d'une formule de quelques diplômes militaires. (*Ibid.*, 1874, t. XVII, p. 12.)

MESSAGER DES SCIENCES HISTORIQUES DE GAND.

Remarques critiques sur l'anthologie de Stobée, par Beving, 1833, p. 232 — Sur une inscription latine conservée à l'Hospice du Mont-Saint-Bernard. *Ibid.*, p. 455; — Sur un buste antique en bronze découvert dans la province de Liége. 1836, p. 31; — Les Pays-Bas avant et durant la domination romaine, t. I, par A. G. B. Schayes, 1837, p. 250; — Sur le même ouvrage, t. II, 1840, p. 377; — Notice sur un vase de terre cuite, 1837, p. 365; — Geschiedkundige aenteekeningen ontrent eenige oudheden ontdekt op het grondgebied der stad Ronse, in den zomer van 1836, par le Dr D. J. Vander Meersch, 1838, p. 87; — Notice sur quelques antiquités gallo-romaines découvertes à Waesmunster et dans la plaine de Saint-Denis, près de Gand. *Ibid.*, p. 475; — Épitaphe de Jean Columban, à Padoue, 1840, p. 125; — Quelques observations tendant à prouver qu'il n'est rien moins que certain que Godefroid de

Verdun doive être regardé comme le premier duc de la Basse-Lorraine, 1843, p. 428; — Restauration du cloître gothique de Nivelles, 1845, p. 465; — Sur la carte archéologique des Pays-Bas, par MM. Leemans et Janssen, 1846, p. 79; — Lettre à M. le baron Jules de St-Genois, sur une inscription funéraire déterrée près de Nimègue, 1847, p. 493.

INSTITUT DE CORRESPONDANCE ARCHÉOLOGIQUE DE ROME.

Annales.

1. Térée poursuivant Philomèle et Procné. Paris, 1839, in-8° avec 2 pl. in-fol. (*Nouvelles Annales,* t. II, in-8°.)
2. Amphiaraüs prenant congé d'Ériphyle. Paris, 1843, in-fol. et in-8°, avec 2 pl. (*Annales,* t. XV.)
3. Lycurgue furieux. Rome, 1845, in-8°, avec 1 pl. in-fol. (*Ibid.*, t. XVII.)
4. Mort et apothéose d'Hercule. Rome, 1847, in-8°, avec 1 pl. in-fol. (*Ibid.*, t. XIX.)
5. Combat de Thésée et du Minotaure. Rome, 1858, avec 1 pl. in-fol. (*Ibid.*, t. XXX.)
6. Le départ de Bellérophon, miroir étrusque. Rome, 1859, avec 1 pl. in-fol. (*Ibid*, t. XXXI.)
7. Le départ de Néoptolème pour Troie. Rome, 1860, avec 1 pl. in-8°. (*Ibid.*, t. XXXII.)
8 La naissance de Minerve; Hercule et Nessus. Rome, 1861, avec 1 pl. in-fol. (*Ibid.*, t. XXXIII.)
9. Un miroir et deux trépieds en bronze, provenant de Vulci. Rome, 1862, avec 1 pl. in-fol. (*Ibid.*, t. XXXIV.)
10. L'éducation d'Iacchus. Rome, 1865, avec 1 pl. in-8°. (*Ibid.*, t. XXXVII.)
11. Les peintures d'une coupe de Duris. Rome, 1867, avec 1 pl. in-fol. (*Ibid.*, t. XXXIX.)
12. Bas-reliefs en bronze de Palestrine et de Grumento. Rome, 1871, avec 1 pl. in-fol. (*Ibid.*, t. XLII.

13. Minerve Courotrophos, statuette surmontant un trépied étrusque Rome, 1872, avec 1 pl. in-8°. (*Ibid.*, t. XLIII.)

Bulletins.

1. Fouilles de Tongres. Rome, 1838.
2. Inscriptions en l'honneur d'Isis, dans l'église de Saint-Florent, à Florence. Rome, 1839.

Nouveaux Mémoires.

Le combat d'Hercule contre les Amazones. Leipzig, 1865. in-8°, avec 1 pl.

REVUE ARCHÉOLOGIQUE. Paris, 1844 et années suivantes.

1. T. VII, 2. Lettre sur une inscription latine trouvée en Espagne.
2. T. VIII, 2. Lettre sur une inscription de Strasbourg.
3. T. IX, 2. Artémis Élaphébole. — Lutte d'une centauresse et d'un Faune, vase du Musée de Leyde.

GAZETTE ARCHÉOLOGIQUE. Paris, 1875 et années suivantes.

1. La mort d'Alceste, 1875, avec 1 pl.
2. L'Hermès d'Atalanti, 1876, avec 2 pl.
3. Trois médaillons de poteries romaines, 1877, avec 1 pl.

ARCHÄOLOGISCHE ZEITUNG, HERAUSGEGEBEN VON ED. GERHARD. Berlin, 1843 et années suivantes.

1. Nochmals zum Sarcophag aus Mons. (année 1857.)
2. Herakles im Olymp. (*Ibid.*)

PHILOLOGUS, ZEITSCHRIFT FÜR DAS KLASSISCHE ALTERTHUM, HERAUSGEGEBEN VON F. W. SCHNEIDEWIN. *Eerste Jahrgang.* Stolberg, 1846.

1. Ueber die Basilica Julia und die Tribunale der Centumviri. *Dritter Jahrgang.* Göttingen, 1848.
2. Zwei auf Nero und Popaea bezügliche Inschriften.

Jahrbücher des Vereins von Alterthumsfreunden Rheinlande. Bonn, 1842 et années suivantes.

1. Livr. V-VI, 1844; XI, 1847. Découvertes d'antiquités en Belgique.
2. Livr. XI, 1847. Figurine représentant un Génie.

Dans les *Notices biographiques et bibliographiques des membres de l'Académie* (Bruxelles, 1875, p. 233), on cite la Gazette de Halle (*Hallische allgemeine Literatur-Zeitung*) au nombre des recueils auxquels Roulez a donné des articles. On trouve difficilement ce recueil complet. Malgré les recherches que j'ai fait faire, il n'a pas été possible de retrouver un seul article de Roulez dans l'*Allgemeine Literatur-Zeitung* de Halle. Seulement on y trouve (année 1837) un compte-rendu de l'édition de Ptolémée Héphestion, publiée par Roulez en 1834.


Demannez sculp.

NOTICE

SUR

LA VIE ET LES TRAVAUX

DE

A.-H.-E. LAMARLE,

ASSOCIÉ DE L'ACADÉMIE,

né à Calais le 16 septembre 1806, mort à Douai le 14 mars 1875.

L'homme éminent à qui nous consacrons les pages suivantes a pris une part des plus distinguées au mouvement scientifique de notre époque. Bien qu'il ne lui ait pas été donné de se signaler par une de ces découvertes importantes et incontestées, qui rendent un nom à jamais illustre, on doit reconnaître, en étudiant ses travaux, que dans plusieurs des grandes questions mathématiques dont la solution définitive sera l'honneur de notre siècle, les idées de Lamarle étaient à peu près au niveau de celles des véritables inventeurs; que les inventions de ceux-ci reçurent quelquefois de lui une explication plus scientifique, un complément utile, ou un perfectionnement sérieux; qu'enfin, pour l'un des problèmes qui le préoccupèrent, peut-être le plus important de tous et certainement le plus célèbre, la véritable priorité d'invention

semble lui appartenir, bien qu'elle ne lui soit pas ordinairement attribuée

Nous aurons l'occasion de revenir sur cette revendication, que nous croyons légitime, après avoir rappelé succinctement la vie de notre confrère et résumé ses travaux.

Anatole-Henri-Ernest Lamarle est né à Calais le 16 septembre 1806. Son père, Dominique Lamarle, était administrateur général des hôpitaux militaires sous le premier empire.

Lamarle fit ses études, d'abord au collége d'Amiens, ensuite à Paris, au collége Henri IV, et remporta plusieurs prix au grand concours.

Il entra à l'École polytechnique le 23 novembre 1825, et à l'École des ponts et chaussées le 20 novembre 1827. Il fut envoyé, comme élève ingénieur, à Dunkerque, le 1er mai 1828, puis comme aspirant-ingénieur, à Arras, le 16 mai 1831 et nommé ingénieur de seconde classe le 27 avril 1832.

La même année, il devint membre de la Société pour l'encouragement des sciences et des arts, à Arras (1).

En 1838, Lamarle fut appelé, par le gouvernement belge, à l'Université de Gand (2), comme professeur du cours de construction et comme inspecteur des études à l'École du génie civil, position qu'il ne quitta plus jusqu'en 1867.

(1) Les renseignements qui précèdent et plusieurs de ceux qui suivent nous ont été communiqués par le fils aîné de notre regretté confrère, M. A. Lamarle, ancien élève de l'École polytechnique, ancien capitaine au corps du génie français, actuellement ingénieur de la Compagnie des eaux minérales de la Bourboule (Puy-de-Dôme).

(2) En remplacement de son beau-frère, M. Amédée Bommart. Lamarle avait épousé, le 8 décembre 1830, Élise-Aricie-Céline Bommart, née à Douai le 14 décembre 1811.

C'est dans cette période de trente années de résidence en Belgique que la vocation et l'activité scientifiques de Lamarle se manifestèrent par les travaux remarquables que nous allons esquisser à grands traits.

Ces travaux sont nombreux et l'on en trouvera la liste complète à la fin de cette notice (1), mais nous ne pourrons faire connaître ici que ceux dans lesquels se retrouvent les idées dominantes de l'auteur. Ils se rapportent à l'analyse, à la géométrie et à la mécanique.

C'est dans la géométrie qu'une idée dominante est le plus facile à découvrir, et que son influence sur l'ensemble des travaux de l'auteur est le plus manifeste. Toutefois, une bonne partie de ses travaux d'analyse et de mécanique sont aussi consacrés au développement de cette idée. C'est même dans son premier ouvrage d'analyse (2) que nous en prendrons l'énoncé :

« Pour se former une idée précise de ce mode de génération (celui d'une courbe), il faut concevoir que le point générateur, se trouvant à la fois sur la tangente et sur la courbe, se meut sur la tangente, tandis que la tangente s'infléchit par un mouvement de rotation dont ce point reste toujours le centre. »

Les premières applications de cette notion et les plus naturelles, ont été faites par l'auteur, de 1857 à 1859, dans les théories géométriques des rayons et des centres de cour-

(1) Cette liste est d'ailleurs conforme à celle qui a été insérée dans les *Notices biographiques et bibliographiques*, publiées par l'Académie royale de Belgique en 1874.

(2) *Note sur la métaphysique du calcul différentiel*. Paris, 1843. p. 29.

bure, des centres et axes instantanés de rotation et des roulettes.

Dans la première de ces théories, il résout tous les problèmes relatifs à la courbure, sans l'intervention des coordonnées et en n'employant que les données immédiates de la question.

Une courbe étant définie géométriquement, on peut déterminer immédiatement, en chacun de ses points, le rayon et le centre du cercle osculateur; en effet, pour l'auteur, qui désigne sous le nom de *directrice* la droite mobile mentionnée dans sa définition de la courbe, la tangente est la directrice du point décrivant, c'est-à-dire la droite suivant laquelle est dirigée la vitesse de ce point; la courbure est celle du cercle où subsiste, d'une manière constante, le rapport établi entre la vitesse actuelle du point décrivant et la vitesse angulaire simultanée de la directrice. Que la vitesse du point conserve, à partir d'un instant quelconque, la direction qu'elle affecte à ce même instant; le point cesse de décrire la courbe, pour décrire la tangente. Que le point et la directrice de ce point persistent tous deux, l'un à glisser sur la directrice, l'autre à tourner autour du point, en conservant les vitesses respectives qu'ils possèdent à un instant quelconque déterminé; à partir de ce même instant, le point cesse de décrire la courbe, pour décrire le cercle osculateur. En chaque point d'une courbe, il y a, sur la courbe, *direction* et *courbure;* le cercle osculateur est le type sensible de la courbure, comme la tangente l'est de la direction.

Quant au rayon de courbure, si v et ω représentent, respectivement, la vitesse du point décrivant et la vitesse angulaire de la directrice, on a, évidemment, en annulant la vitesse totale du point de la normale qui deviendrait le centre du

cercle osculateur si v et ω restaient constants : $\rho = \frac{v}{\omega}$.

Ces considérations sont encore applicables aux courbes à double courbure.

Une courbe à double courbure est la trace d'un point qui glisse sur une directrice, laquelle tourne autour du point mobile dans un plan déterminé, ce plan lui-même tournant sans cesse autour de la directrice.

Si, à partir d'un point, la rotation du plan cessait, la courbe serait tout entière comprise dans ce plan ; c'est le plan osculateur au point en question, et l'on peut y considérer le cercle osculateur, comme plus haut, en supposant, de plus, qu'à partir du même point la vitesse angulaire de la directrice devienne uniforme. Le rayon de ce cercle est le rayon de *première courbure*.

Par analogie, on appelle rayon de *seconde courbure*, ou de *torsion*, la quantité $\rho' = \frac{v}{\omega'}$, ω' étant la vitesse angulaire de rotation du plan directeur.

Si les trois quantités v, ω, ω' devenaient constantes, à partir d'un point, la courbe décrite deviendrait une hélice osculatrice.

L'auteur applique sa théorie générale à la détermination des centres et des rayons de courbure d'un grand nombre de courbes planes et de courbes à double courbure.

Il trouve, sans calcul, la rectification et la quadrature de la chaînette et ce rapport curieux entre la chaînette et la parabole : Si la parabole est courbe d'équilibre pour une charge uniformément répartie sur l'horizontale, la chaînette, passant par le foyer de la parabole, est courbe d'équilibre pour une charge double, uniformément répartie sur l'arc. De

part et d'autre, les tensions sont les mêmes pour les points où les tangentes ont la même direction.

Dans une note additionnelle, l'auteur emprunte à M. Bresse les résultats d'un travail publié en 1853, dans le *Journal de l'École polytechnique*, et les fait rentrer dans sa *Théorie géométrique des centres et des rayons de courbure*, par la suppression des notions infinitésimales.

Dans une autre note additionnelle, il revient d'abord, avec quelques modifications dans la forme, sur des notions déjà exposées. Il remarque ensuite qu'un point assujetti, pendant la description de la courbe, à rester toujours sur la normale et à coïncider toujours avec le centre du cercle osculateur, décrirait une courbe, lieu géométrique des centres de courbure de la courbe donnée. Ce lieu géométrique prend le nom de *développée* par rapport à la courbe donnée, qui s'appelle alors *développante*. De ce mode de génération résultent immédiatement les propriétés des développantes et des développées.

L'auteur s'occupe ensuite de la détermination géométrique des conditions relatives aux contacts des ordres supérieurs, définis par cette propriété : que le contact de l'ordre n entre les développées implique un contact de l'ordre $n+1$ entre les développantes et réciproquement. Il démontre très-simplement qu'en général, deux courbes tangentes entre elles se coupent, ou ne se coupent pas, au point où elles se touchent, suivant que leur contact est d'ordre pair ou d'ordre impair; et qu'entre deux courbes dont le contact est d'ordre n, on n'en peut mener aucune ayant un contact d'ordre inférieur.

Il fait ensuite un grand nombre d'applications à diverses courbes et en particulier à la spirale des ponts-levis du système Derché. Il démontre que cette spirale est une déve-

loppante de cercle, ce qui ne paraissait pas encore avoir été remarqué. C'est un des cas nombreux où la méthode de Lamarle lui a servi comme méthode d'invention à la fois simple et féconde.

Il s'occupe enfin de la théorie de la courbure des surfaces, qu'il reprendra bientôt dans un autre mémoire.

Appliquant sa théorie au limaçon de Pascal (lieu des projections d'un point d'une circonférence sur toutes les tangentes), il indique une analogie remarquable entre cette courbe et la cycloïde : de part et d'autre, la rectification s'effectue de la même manière; de part et d'autre aussi, les développantes sont de même nature que les développées.

Une dernière annexe présente l'application des principes exposés, à la courbure des sections coniques et de leurs développées, toujours par voie purement géométrique. L'auteur démontre, entre autres propriétés, que, dans toute section conique, la projection de la normale sur le rayon vecteur est constante, d'où il résulte que le rayon de courbure, correspondant à un point de la courbe placé sur l'axe mené par les foyers, a pour longueur celle de l'ordonnée qui aboutit au foyer.

Arrivons maintenant à la théorie des centres et des axes instantanés de rotation.

L'objet de ce travail est d'exposer, sous un point de vue nouveau, la théorie de ces centres et de ces axes, et de montrer comment elle peut être entièrement dégagée de toute notion transcendante, et servir ainsi à préciser et à résoudre certaines questions relatives à la courbure des lignes et des surfaces.

Le principe fondamental auquel l'auteur ramène cette théorie est le suivant :

Lorsque les vitesses simultanées des différents points d'une droite sont transportées en un même point, le lieu de leurs extrémités est une autre droite, normale à la première.

De là résulte cette conclusion :

Lorsque les vitesses simultanées des différents points d'un solide sont transportées en un même point, le lieu de leurs extrémités est un plan.

Les notions claires, données d'abord par Poinsot, du mouvement de rotation d'un corps autour d'un point, ou bien du mouvement quelconque d'un corps, se dégagent naturellement de la théorie toute géométrique de l'auteur.

La théorie de la courbure des surfaces est ramenée au théorème fondamental des tangentes réciproques, que Lamarle énonce ainsi :

Soit P un plan tangent en O à une surface S; soient OX, OL, les traces, sur le plan P, de deux sections normales NOX et NOL. On désigne sous le nom de *tangentes réciproques* deux tangentes respectivement assujetties, l'une, à rester parallèle au plan de la section NOX, tandis que son point de contact glisse sur la section NOL; l'autre, à rester parallèle au plan de la section NOL, tandis que son point de contact glisse sur la section NOX.

Cela posé, l'auteur démontre aisément, sans calcul et par simple voie géométrique, la proposition suivante :

Lorsque deux tangentes réciproques sortent, en même temps et avec une égale vitesse, des sections normales qui les déterminent, leurs rotations, autour des directions qu'elles suivent respectivement, sont égales et de sens contraire, proposition qui implique, comme cas particulier, un théorème exposé par M. Bertrand et reproduit par Duhamel dans ses *Éléments de calcul infinitésimal* (t. II, p. 347).

Lamarle traite, successivement, de la courbure des sections normales, des sections principales, des sections obliques d'une surface, ainsi que des lignes de courbure. Voici sous quelle forme les propriétés de ces dernières lignes sont obtenues :

Les *sections principales* (sections normales à courbures maximum et minimum $\frac{1}{R'}$ et $\frac{1}{R''}$) sont les seules pour lesquelles il existe, sur la normale, un point dont la vitesse soit nulle, à l'origine du déplacement de cette même normale, le long de la section. Elles déterminent, sur la surface S, par la direction des tangentes qui leur correspondent, deux systèmes de lignes dites *lignes de courbure*, enveloppant toutes ces tangentes.

Les lignes de courbure se coupent partout à angle droit. Elles sont les seules, parmi toutes les lignes tracées sur la surface, pour lesquelles le lieu géométrique des normales soit une surface développable.

Dans les surfaces de révolution, les lignes de courbure sont les méridiens et les parallèles.

Lorsque le point de contact O d'une tangente à une surface se déplace suivant la direction de la tangente OL, la normale à la surface peut être considérée comme suivant le mouvement, mais comme étant animée, de plus, d'une rotation autour d'une certaine droite passant par le point O. Or cette droite, située dans le plan tangent, est la *tangente conjuguée* de la première. On retrouvera, dans un autre mémoire et sous une forme différente, cette notion des tangentes conjuguées, introduite d'abord par Dupin.

Lorsque trois séries de surfaces se coupent orthogonalement, leurs intersections ne sont autre chose que leurs lignes de courbure respectives.

Après avoir donné des démonstrations simples et directes de plusieurs théorèmes relatifs aux surfaces gauches, énoncés par M. Chasles (*Corr. math. et ph.*, t XI), l'auteur s'occupe de la courbure des surfaces gauches et trouve plusieurs propriétés curieuses des rayons de courbure principaux, en un point quelconque d'une génératrice, entre autres celle-ci :

Si, par une génératrice, on fait passer deux plans perpendiculaires entre eux, ils touchent la surface en deux points C, D, tels que le rectangle des distances MC, MD, est constant et égal au produit R′ R″ des rayons de courbure principaux au point central M. Le *point central* d'une génératrice d'une surface gauche est celui pour lequel le produit des rayons de courbure principaux est un minimum.

Il détermine directement le rayon de courbure, dans les sections normales perpendiculaires à la génératrice.

Lamarle s'occupe alors de la courbure des surfaces développables, puis de la détermination des surfaces réglées à *courbure moyenne* $\left[\frac{1}{2}\left(\frac{1}{R'}+\frac{1}{R''}\right)\right]$ constante, et, généralisant un théorème de M. Catalan (*Journal de M. Liouville*, t. VII), relatif au cas de la courbure moyenne nulle, il démontre, par une méthode purement géométrique, qu'il n'existe pas d'autres surfaces réglées à courbure moyenne constante que le plan, le cylindre droit à base circulaire et l'héliçoïde gauche à plan directeur.

Il traite ensuite de la courbure de l'hyperboloïde à une nappe, et des surfaces réglées, engendrées par une droite qui s'appuie sur trois directrices rectilignes.

Il recherche enfin la *ligne de striction*, c'est-à-dire le lieu des points centraux, dans le paraboloïde hyperbolique.

Appliquant sa théorie à une droite mobile, il démontre que

le mouvement quelconque d'une droite se réduit, à chaque instant, à une rotation autour d'une autre droite, qu'il appelle *axe instantané non glissant*.

Il existe, pour chaque position d'une droite mobile, une infinité d'*axes instantanés glissants*, chacun d'eux étant tel que le mouvement actuel de la droite peut être considéré comme résultant d'une rotation autour de cet axe et d'un glissement le long de ce même axe. Le lieu de ces axes instantanés glissants est un conoïde (surface engendrée par une droite mobile, assujettie à rester parallèle à un plan directeur et à s'appuyer constamment sur une droite et sur une courbe fixes).

L'état de mouvement d'un solide quelconque se résume en une rotation autour d'un axe, avec glissement simultané le long de ce même axe.

L'auteur démontre ensuite un grand nombre de propositions énoncées, pour la plupart, par M. Chasles, dans les *Comptes rendus* de l'Académie des sciences de Paris (1843), et relatifs au mouvement infiniment petit d'un corps solide libre dans l'espace.

Enfin, dans une Note sur la théorie des roulettes, Lamarle démontre géométriquement le théorème suivant, qui comprend, comme cas très-particulier, un autre théorème démontré précédemment par M. Mannheim (l'*Institut*, 1858). Lorsque deux arcs plans ACB, AC'B', tangents en A et égaux en longueur, roulent successivement l'un sur l'autre, chacun d'eux restant fixe pendant que l'autre s'y applique tout entier, il existe une relation constante entre les longueurs des roulettes MON, MO'N', décrites par un même point M, lié à la courbe roulante, et les longueurs correspondantes des courbes GPH, GP'H', lieux des points où les tangentes

aux arcs ACB, AC'B', sont coupées sous l'angle β par des droites partant de M.

Cette relation est la suivante :

$$\frac{\text{GPH}}{\text{MON}}+\frac{\text{GP'H'}}{\text{MO'N'}}=\frac{1}{\sin\beta}.$$

Il traite aussi de la rectification de la cycloïde.

Il est bien entendu qu'en mentionnant un assez grand nombre de propositions démontrées par Lamarle, nous ne prétendons nullement que toutes ces propositions aient été inventées par lui; nous avons pu cependant en citer quelques-unes dont la découverte ou la généralisation lui appartiennent; mais la question principale est de savoir si la *méthode* employée par l'auteur, laquelle est bien de lui, rend la recherche et la coordination de ces propriétés plus simples et plus naturelles. Or, nous croyons pouvoir répondre affirmativement à cette question, en ce qui concerne la *courbure* des lignes et des surfaces.

C'est ce qui résulte encore (en même temps que d'autres conséquences sur lesquelles nous reviendrons) de l'*Exposé géométrique du calcul différentiel et intégral*, publié par Lamarle de 1861 à 1863.

Dans cet important ouvrage, l'auteur reproduit, en les reliant et en les complétant, les notions géométriques ou cinématiques qu'il avait énoncées déjà dans plusieurs mémoires, dont quelques-uns viennent d'être analysés, et il fait de ces notions la base du calcul différentiel.

L'ouvrage se divise en trois parties.

Dans la première, l'auteur traite de la cinématique. L'idée de recourir à la cinématique, pour fonder sur la géométrie l'analyse transcendante, n'était pas entièrement nouvelle;

mais, en s'arrêtant à la cinématique du point, comme l'avaient fait Roberval, Newton, Mac-Laurin et Thomas Simpson, on laissait subsister un obstacle invincible à la construction d'une méthode purement géométrique, entièrement dégagée de la considération des limites, et susceptible d'offrir les mêmes facilités que la méthode infinitésimale. Cet obstacle disparaît lorsqu'on fait intervenir la cinématique de la droite et que, prenant pour base la conception déjà indiquée de Lamarle, on développe tout ce que renferme en elle sa définition de la courbe :

La courbe est la trace d'un point qui se meut sur une droite mobile, le point glissant sur la droite et la droite tournant autour du point.

De là résulte une série d'applications, qui ont permis à l'auteur d'étendre à la courbure des lignes et des surfaces ce qu'on avait fait pour les tangentes aux courbes, c'est-à-dire de créer, pour les contacts du second ordre et des ordres supérieurs, une théorie géométrique analogue à celle de Roberval pour les contacts du premier ordre.

L'objection que l'on oppose souvent aux méthodes géométriques, objection consistant en ce que la marche à suivre exige toujours un certain effort d'invention, pour tirer des données que l'on possède le parti convenable, disparaît ici complétement, puisque ce sont les règles mêmes du calcul différentiel qui se dégagent des éléments de la géométrie.

Reprenant et perfectionnant une observation de Mac-Laurin, l'auteur pose la définition suivante :

La différentielle d'une grandeur quelconque, sans cesse variable, est la vitesse du point qui décrit le segment de droite substitué, comme équivalent numérique, à cette

même grandeur, ce segment de droite étant limité à une extrémité par un point fixe, à l'autre par le point mobile que l'on considère. Les différentielles deviennent ainsi des quantités finies.

Différentier une équation, c'est déduire, d'une équation entre les longueurs des segments, la relation qui existe entre les vitesses des points mobiles qui décrivent ces segments. Réciproquement, intégrer une équation différentielle, c'est passer, d'une relation entre les vitesses de deux mobiles et les longueurs des segments qu'ils décrivent, à une autre équation, dans laquelle n'entrent plus que les longueurs des segments.

On a déjà vu comment la théorie de la courbure, des contacts des divers ordres et des développées, se déduit aisément de la définition de la courbe, combinée avec la cinématique de la droite.

La deuxième partie du travail comprend les règles de la différentiation et, pour les cas les plus simples, les règles correspondantes de l'intégration. Elle se distingue des écrits publiés sur la même matière, en ce qu'elle n'emploie le secours d'aucune des méthodes connues et que tout s'y réduit à des constructions géométriques. Signalons particulièrement les démonstrations de l'existence du plan tangent contenant, en général, toutes les tangentes en un point d'une surface, et le théorème des tangentes réciproques, déjà énoncé dans cette notice. Le premier de ces théorèmes implique, comme conséquence, la loi générale de la différentiation des fonctions composées ou complexes, et réciproquement. Le dernier exprime l'égalité qui subsiste entre les résultats de plusieurs dérivations successives, dont l'ordre seul a été changé. Ici, comme dans le premier cas, il y a réciprocité complète.

La troisième partie a pour objet les applications du calcul différentiel à l'analyse et à la géométrie. Elle se divise en deux séries distinctes.

La première série comprend les applications à l'analyse; elle s'écarte, en général, des méthodes ordinaires, et notamment par les points suivants :

1° Les différentielles empruntent à leur définition géométrique un sens précis, qui les assimile aux autres variables et ne leur laisse ainsi rien de mystérieux ni d'obscur;

2° Les signes auxquels on reconnaît le cours des fonctions et leurs valeurs maxima ou minima se déterminent par la considération directe des différentielles;

3° L'égalité établie entre l'accroissement de la fonction et le produit de l'accroissement de la variable par la valeur moyenne de la fonction dérivée, ouvre une voie nouvelle et facile. Elle permet d'attribuer, dès l'abord, un sens précis aux quadratures et d'effectuer, sous forme d'identités, les développements des différences de tous les ordres ;

4° Un chapitre spécial traite de la continuité, dans ses rapports avec la convergence des séries de Taylor et de Mac-Laurin. Il est complété par deux notes, placées à la suite de la première série.

La deuxième série comprend les applications du calcul différentiel à la géométrie. Elle ne présente, pour ainsi dire, aucun point qui ne soit traité directement par voie géométrique, et qui ne doive, à l'emploi de ce procédé, un certain degré d'élucidation.

Les sept premiers chapitres de cette série traitent des lignes planes; le huitième des lignes à double courbure.

Dans la théorie générale de l'osculation des courbes planes, l'auteur, après avoir démontré géométriquement le théo-

rème de Delaunay, consistant en ce que « un foyer d'une section conique qui roule sur une droite engendre une courbe méridienne d'une surface de révolution à courbure moyenne constante, dont cette droite est l'axe », établit aussi la réciproque de ce théorème, c'est-à-dire que la méridienne de toute surface de révolution à courbure moyenne constante peut être engendrée de cette manière.

Le chapitre IX s'applique à la génération des surfaces et à la détermination du plan tangent. On y voit pourquoi ce plan contient, en général, toutes les tangentes; on le voit, disons-nous avec l'auteur, parce que le fait surgit de lui-même, comme conséquence directe de la génération continue des surfaces.

Le chapitre X est relatif à la courbure des surfaces. On sait et l'on démontre par le calcul qu'il existe généralement, en chaque point d'une surface, deux sections principales rectangulaires. Pourquoi le nombre de ces sections se réduit-il à deux? Pourquoi sont-elles à angle droit l'une sur l'autre? Tout esprit curieux d'aller au fond des choses et de saisir, dans les faits, leur raison d'être, se pose naturellement ces questions. On peut y répondre, avec l'auteur, sans sortir de la voie purement géométrique : la propriété du plan tangent sert de point de départ, les autres s'en déduisent d'une façon tout élémentaire. C'est ainsi que Lamarle a pu reproduire, sans calcul, les principaux théorèmes concernant la courbure des surfaces et y ajouter quelques résultats nouveaux.

Le chapitre XI donne les applications générales du chapitre X.

Le chapitre XII a pour objet la théorie géométrique des *lignes géodésiques* ou lignes minima d'un point à un autre,

sur une surface quelconque, lignes qui jouissent, en outre, de cette propriété : que leur plan osculateur est, en chacun de leurs points, normal à la surface. Après avoir développé cette théorie, l'auteur l'applique à plusieurs cas, les uns généraux, les autres particuliers. Nous citerons, pour exemple, la question des *surfaces minima*, dont nous aurons l'occasion de reparler plus loin. Le procédé suivi met en évidence la raison fondamentale qui détermine la nature de ces surfaces. C'est, là comme ailleurs, un des principaux avantages de la méthode. Elle élucide les questions qu'elle résout. C'est dans ce chapitre que l'auteur trouve un théorème remarquable, cité par M. Chasles, qui l'énonce en ces termes (1) : Une courbe S étant tracée sur une surface du second ordre, les plans diamétraux parallèles aux plans tangents à la surface, aux différents points de cette courbe, enveloppent un cône qui coupe la surface suivant une courbe S'. Si S est une ligne géodésique ou une ligne de courbure de la surface, S' est une ligne géodésique ou une ligne de courbure du cône.

Le chapitre XIII contient la théorie géométrique des surfaces qui peuvent s'appliquer les unes sur les autres, sans déchirure ni duplicature. Il permet de transporter dans les éléments des questions réservées jusqu'ici au domaine des mathématiques supérieures.

Le chapitre XIV et dernier traite des rectifications et des quadratures dans l'espace, ainsi que des cubatures. La marche suivie conduit d'elle-même à quelques énoncés nouveaux, tels que celui-ci, par exemple : L'aire d'une surface engendrée par une ligne, le volume d'un corps engendré

(1) *Rapport sur les progrès de la géométrie*, p. 369.

par une surface, a pour différentielle le produit de la grandeur génératrice par sa vitesse moyenne de circulation. Cet énoncé comprend celui de Guldin, comme cas particulier. C'est, en partie, à l'emploi de ce théorème que l'auteur doit d'avoir pu résoudre, par voie géométrique, la question des surfaces minima, mentionnée ci-dessus.

Les formules du chapitre XIV comportent une extension générale au cas où les grandeurs à déterminer sont données comme limite de certaines sommes C'est par là que l'ouvrage se termine, de manière à frayer la voie pour toute la série des applications aux phénomènes naturels.

En général, dans les diverses questions traitées par l'auteur, les choses sont étudiées en elles-mêmes; elles y sont développées par les seules données immédiates du problème, et quand l'analyse intervient, il ne lui reste qu'à traduire une propriété déjà connue.

Nous ne pensons pas, toutefois, que la méthode de Lamarle puisse jamais s'introduire dans la science, pour l'exposition du calcul différentiel, parce que la méthode des infiniment petits, considérés comme étant des variables dont la limite est zéro (ou bien si l'on veut la méthode même des limites), est beaucoup plus simple et tout aussi rigoureuse.

Néanmoins, nous persistons à croire que l'application des procédés tout géométriques indiqués dans le mémoire que nous venons d'analyser, pourra rester utile, non-seulement dans la théorie de la courbure, mais en outre chaque fois que l'on voudra suivre la solution d'un problème d'un bout à l'autre pour en découvrir le point obscur ou douteux; tandis que dans les transformations analytiques, il arrive quelquefois, d'après une expression spirituelle qui est, pensons-nous, de notre confrère lui-même, que l'on ne voit clairement

que le point de départ et le point d'arrivée, le reste s'accomplissant comme un voyage nocturne.

Avant de passer aux applications remarquables que Lamarle a faites de ses méthodes à la courbure des surfaces, nous devons signaler une objection de principe, à laquelle il est fort naturel que notre confrère n'ait pas songé, car il ne pouvait avoir aucune connaissance des théories nouvelles qui ont fait surgir cette objection.

Comme nous l'avons dit plus haut, la différentielle d'une grandeur quelconque, sans cesse variable, est la vitesse du point qui décrit le segment de droite substitué, comme équivalent numérique, à cette même grandeur.

Mais la vitesse d'un point qui se meut suivant une loi quelconque, constitue-t-elle une notion claire *a priori?*

Oui, d'après Lamarle, qui précise son opinion dans la phrase suivante (1) :

« Un corps se meut. Il y a vitesse, c'est-à-dire réalisation d'un état particulier, en vertu duquel le mouvement subsiste. Que cet état demeure constant, ou bien qu'il varie avec continuité, il n'est en lui-même, ni plus, ni moins facile à concevoir. Autre chose est de la vitesse estimée par l'espace et le temps. »

Lagrange disait que tout le monde a *ou croit avoir* une idée claire de la vitesse. Il exprimait donc un léger doute. Aujourd'hui le doute n'est plus possible : un point géométrique qui se mouvrait suivant une loi *quelconque*, de manière à réaliser, comme Lamarle le voulait, la marche d'une fonction, même continue, ne posséderait pas nécessairement

(1) *Essai sur les principes fondamentaux de l'analyse transcendante.* Liége, 1845; Introduction, page 1.

une vitesse déterminée à chaque instant. La notion de vitesse n'est donc pas une notion claire *a priori*.

Si, au lieu de définir la dérivée au moyen de la *vitesse*, on tentait de la définir au moyen de la direction, on rencontrerait les mêmes difficultés.

On doit admettre, en mécanique rationnelle, que tout point *matériel* possède à chaque instant une direction et une vitesse déterminées, mais on ne peut, ni transporter ces propriétés à un point immatériel, ni admettre qu'un point matériel puisse se mouvoir de manière à représenter par son mouvement la marche d'une fonction quelconque, même continue. Le calcul infinitésimal, comme l'entendait Lamarle, ne serait donc applicable qu'aux fonctions dont la marche peut être représentée par le mouvement d'un point *matériel*. Il est possible d'ailleurs que cette restriction soit réellement nécessaire et, en tout cas, elle laisse intactes les applications les plus utiles de ce calcul.

Après cette digression, nous devons revenir à la courbure des surfaces.

Les recherches de Lamarle, dans cet ordre d'idées, comprennent les développements homalographiques, les surfaces applicables les unes sur les autres et les surfaces à aire minima.

On entend, par *développement homalographique*, un développement dans lequel les lignes, tracées sur la surface à développer, changent, en général, de forme et de grandeur, tout en conservant aux aires qu'elles circonscrivent leurs étendues premières.

L'objet que notre confrère s'est proposé d'abord, consiste à exposer, sans calcul et d'une façon tout élémentaire, comment on peut concevoir et réaliser le développement homalographique d'une surface quelconque de révolution.

La surface de révolution se développe d'abord, pendant la révolution même, sur un cylindre droit ayant pour base une section méridienne; puis ce cylindre se développe sur un plan. Le développement homalographique s'identifie avec la projection de Flamsteed. La méridienne prise pour base est représentée par une droite, les autres sont représentées par des sinusoïdes; les parallèles deviennent des droites équidistantes, perpendiculaires au méridien rectifié.

Plus tard, l'auteur donna, pour l'héliçoïde gauche à plan directeur, un mode de développement homalographique analogue à celui des surfaces de révolution, les méridiens et les parallèles étant remplacés respectivement, les premiers, par les génératrices rectilignes, les seconds, par les hélices de l'héliçoïde. Alors, les hélices étant rectifiées suivant des perpendiculaires à la génératrice rectiligne prise pour base du développement, les autres génératrices rectilignes se transforment en une suite d'hyperboles.

Notre confrère démontre qu'un hyperboloïde à une nappe peut s'appliquer sur un certain héliçoïde à plan directeur, comme le ferait, sur un plan, un cylindre qui roulerait sur ce plan, en glissant suivant la génératrice de contact. Les parallèles de l'hyperboloïde se convertissent en hélices, sans altération des aires qu'ils comprennent entre eux.

Un héliçoïde, à méridienne quelconque, peut se développer de même sur un héliçoïde à plan directeur.

Il résulte d'abord de ce qui précède que toute surface de révolution peut se développer homalographiquement sur une autre surface de révolution : les aires seront conservées. Si, de plus, les longueurs l'étaient, on aurait un développement réel, sans déchirure ni duplicature. Ce dernier n'est donc qu'un cas particulier du premier.

Partant de cette idée, Lamarle démontre, par de simples considérations de mouvement, ce théorème :

Étant donné un hyperboloïde de révolution à une nappe, si l'on désigne par r le rayon de son cercle de gorge et par α l'angle de son axe avec la génératrice rectiligne, cet hyperboloïde est développable, sans déchirure ni duplicature, sur l'héliçoïde gauche à plan directeur dont la génératrice est distante de l'axe de la quantité r, le pas de l'hélice étant pris égal à $2\pi r \cos \alpha$; et aussi sur un autre héliçoïde, ayant pour pas $2\pi r \cot \alpha$ et pour génératrice une droite, menée par un point de l'axe, sous un angle $\frac{\pi}{2} \pm \alpha$.

L'auteur détermine aussi la série des surfaces de révolution sur lesquelles une surface de révolution donnée peut s'appliquer, sans déchirure ni duplicature.

En considérant la sphère dont la méridienne est représentée par

$$x^2 + y^2 = r^2,$$

on trouve, pour la méridienne des surfaces de révolution sur lesquelles la sphère peut s'appliquer, les équations :

$$y = \mu r \cos \varphi, \quad x = \int r d\varphi \sqrt{1 - \mu^2 \sin^2 \varphi},$$

entre lesquelles il faudrait éliminer φ.

C'est aussi la ligne méridienne de l'héliçoïde qui dérive de la sphère de rayon μr (voyez p. 230 de cette notice) et qui jouit de la propriété d'avoir, en chacun de ses points, la même courbure moyenne.

Il est remarquable que cette même ligne, suivant qu'elle tourne sans glisser autour de l'axe des x, ou qu'elle glisse, en même temps, le long de cet axe, avec une vitesse dont le

rapport à la vitesse angulaire de rotation est exprimée par $r\sqrt{1-\mu^2}$, engendre, dans le premier cas, une surface à courbure constante $\frac{1}{r^2}$, développable sur la sphère de rayon r; dans le second, une surface à courbure moyenne constante $\frac{1}{\mu r}$.

Le lieu des axes des héliçoïdes gauches, ayant une génératrice commune, et susceptibles de s'appliquer l'un sur l'autre, sans déchirure ni duplicature, est un conoïde. Cette propriété dépend de celle des axes instantanés glissants, qui a été signalée à la page 215 de cette notice.

h étant la distance, comptée sur une génératrice rectiligne, depuis le point central jusqu'au point où le plan tangent fait un angle de 45° avec le plan tangent au point central; α et β étant les angles que font respectivement, avec l'axe, les parties de la génératrice rectiligne et de la ligne de striction situées d'un même côté par rapport à cet axe; γ, l'angle sous lequel se coupent, d'un même côté par rapport à l'axe, la ligne de striction et la génératrice rectiligne; les héliçoïdes gauches susceptibles de s'appliquer les uns sur les autres, sans déchirure ni duplicature, satisfont aux deux conditions, nécessaires et suffisantes :

$$\pm r(\cot\alpha - \cot\beta) = h \text{ (constante)},$$
$$\pm(\beta - \alpha) = \gamma \text{ (constante)}.$$

Lamarle trouve, dans un travail ultérieur, l'équation générale des méridiens des surfaces de révolution sur lesquelles peut se développer un héliçoïde. Il applique les résultats aux héliçoïdes gauches et aux héliçoïdes à courbure constante, et retrouve alors la surface de révolution de M. Liouville,

dont la méridienne est la courbe aux tangentes égales à m (depuis le point de tangence jusqu'à l'axe de révolution), surface sur laquelle peuvent se développer les héliçoïdes à courbure constante négative $-\frac{1}{m^2}$.

Il importe de remarquer qu'ici et plus haut l'auteur veut dire que les surfaces en question sont réellement applicables les unes sur les autres, sans déchirure ni duplicature, par un procédé géométrique, et non pas seulement qu'elles sont *dites applicables*, c'est-à-dire décomposables en triangles infiniment petits, respectivement égaux de part et d'autre et semblablement placés, ce qui arriverait, pour des surfaces à courbure constante, chaque fois que cette courbure serait la même d'une surface à l'autre.

Les surfaces à courbure moyenne constante jouissent de cette double propriété :

1° Que l'aire comprise, sur une pareille surface, dans un contour fermé quelconque, est minimum par rapport à toute autre surface limitée par le même contour (le minimum n'est absolu que quand la courbure moyenne est nulle; on sait d'ailleurs que, par un contour fermé quelconque, on peut, en général, faire passer une infinité de surfaces à courbure moyenne nulle).

2° Que toute surface à courbure moyenne constante a une aire minimum parmi toutes les surfaces qui circonscrivent le même volume et qui sont assujetties à certaines conditions, par exemple à contenir des points ou des lignes donnés d'avance, ou bien à compléter la fermeture du volume, conjointement avec des surfaces données.

Ces surfaces remarquables, définies géométriquement par la constance de leur courbure moyenne, représentent, au point

de vue physique, ou bien les formes extérieures qu'affecte une masse liquide sans pesanteur et où l'équilibre subsiste, sous la seule influence des attractions moléculaires; ou bien encore les formes d'équilibre des lames liquides, arrêtées à des contours déterminés d'avance.

Cette propriété des surfaces à aire minimum se rattache à la théorie capillaire. Elle offre, à cet égard, des moyens précieux d'investigation et elle acquiert une importance toute nouvelle depuis que les formes d'équilibre des masses liquides sans pesanteur, ou des lames liquides, ont été rendues réalisables par les célèbres expériences de M. Plateau.

En présence des moyens nouveaux mis à la disposition du physicien, pour étudier les principaux phénomènes de l'attraction moléculaire, il y a un véritable intérêt à augmenter le nombre des données théoriques susceptibles d'être vérifiées par voie d'expérience.

Tel est l'objet principal des recherches géométriques dont il nous reste à parler.

Monge, MM. Ossian Bonnet et Catalan ont traité le cas particulier des surfaces à courbure moyenne nulle.

Delaunay, Beer et d'autres géomètres, ont recherché quelles sont, parmi les surfaces de révolution, celles dont la courbure moyenne est constante.

L'auteur poursuit ces recherches, en les appliquant au cas d'une surface engendrée par le déplacement d'une ligne qui tourne autour d'un axe, en même temps qu'elle se meut parallèlement à cet axe, les deux mouvements étant d'ailleurs uniformes.

Il trouve ainsi que, de chaque surface de révolution à courbure moyenne constante (voyez p. 214 de cette notice), *dérive* un héliçoïde à courbure moyenne constante, dont la *méri-*

dienne se déduit de celle de la surface de révolution par un procédé que l'auteur indique, la courbure moyenne restant la même de part et d'autre. Le plan se transforme ainsi dans l'héliçoïde gauche à plan directeur; le cylindre ne change pas; la sphère devient l'héliçoïde dont la méridienne a été définie à la page 226 de cette notice. La solution générale est aussi ramenée par l'auteur aux intégrales elliptiques.

M. Plateau a fait construire, en fil de fer, les contours de plusieurs sections d'héliçoïde dérivant de la sphère, perpendiculaires à l'axe de révolution, puis il les a disposés le long d'un axe en fil de fer, recouvert de fil de coton. Cet appareil étant placé dans un mélange d'eau et d'alcool, de même densité que l'huile interposée en quantité convenable entre l'axe et les sections, on vit l'héliçoïde se former de lui-même et affecter exactement la forme déterminée par la génératrice que le calcul avait donnée.

Ces dernières observations nous amènent naturellement à parler des expériences de l'illustre physicien de Gand et des développements théoriques et expérimentaux que Lamarle y a ajoutés.

Dans la sixième série de ses recherches sur les figures d'équilibre d'une masse liquide sans pesanteur, M Plateau avait établi, en partie expérimentalement et en partie théoriquement, les lois relatives aux lames qui aboutissent à une même arête liquide, et aux arêtes liquides qui concourent en un même point liquide, dans les systèmes laminaires formés au moyen de carcasses en fil de fer, plongées dans l'eau de savon, par exemple. On sait qu'il se forme alors des lames liquides très-minces, que l'on peut considérer comme soustraites à l'action de la pesanteur (c'est-à-dire que celle-ci est négligeable) et uniquement soumises aux actions moléculaires.

Les lois en question sont les suivantes : Dans tout système laminaire stable, 1° à une même arête liquide n'aboutissent jamais que trois lames faisant entre elles des angles égaux; 2° à un même sommet liquide n'aboutissent jamais que quatre arêtes formant entre elles des angles égaux.

M. Plateau déclare lui-même (1) que la dépendance entre le principe de la somme des aires (précédemment rappelé) et ces deux lois lui paraissait à peu près impossible à découvrir.

Sa découverte forme l'objet principal d'un mémoire de Lamarle, inséré parmi ceux des membres de l'Académie pour 1865, et M. Plateau ajoute que la difficulté y fut résolue avec une merveilleuse sagacité et un rare bonheur.

En outre, Lamarle établit le principe même du minimum des aires dans les lames liquides plus nettement que cela n'avait été fait jusque-là.

Dans un second mémoire, publié en 1867, Lamarle interroge l'expérience au moyen de charpentes en fil de fer, plongées dans l'eau de savon ou le liquide glycérique, et ajoute un grand nombre de faits à ceux que M. Plateau avait déjà fait connaître. Ces faits nouveaux confirment d'ailleurs en tous points les théories si curieuses qui se résument dans les trois lois précédemment citées, et qui sont devenues, grâce aux travaux de nos deux confrères, l'une des branches les plus intéressantes de la physique moderne.

A la suite de l'*Exposé géométrique du calcul différentiel et intégral*, nous avons été entraîné à poursuivre le développement des idées de *courbure*, qui en constituaient, on peut le dire, la partie la plus importante. Mais nous devons

(1) *Bulletins de l'Académie*, 2ᵉ série, t. XVII, p. 592.

revenir maintenant sur la partie analytique, qui a été développée dans plusieurs autres mémoires de l'auteur.

Nous n'insisterons que sur deux points : l'existence de la dérivée dans les fonctions continues; la convergence des séries de Taylor et de Mac-Laurin, pour le développement d'une fonction donnée.

La première question se trouve tranchée par l'auteur, au moyen de la définition même d'une différentielle; la différentielle étant une vitesse, c'est-à-dire une quantité finie et déterminée (d'après l'auteur), la dérivée, qui est le rapport de deux différentielles, est aussi une quantité déterminée à chaque instant. Mais nous avons déjà expliqué (p. 223) pourquoi cette conception ne peut plus être admise aujourd'hui.

Dans un mémoire, inséré parmi ceux des membres de l'Académie pour 1855, et résumé dans le *Bulletin* de 1854, l'auteur a attaqué la question des dérivées au point de vue purement analytique.

La fonction $y = f(x)$ étant supposée continue, il est visible que si l'on fait décroître indéfiniment l'accroissement h, le rapport

$$\frac{f(x+h) - f(x)}{h} = \frac{\Delta y}{\Delta x}$$

se trouve assujetti à subir l'une ou l'autre des cinq conditions suivantes :

1° Demeurer constant;

2° Converger vers une limite constante ou nulle;

3° Croître sans limite;

4° Osciller sans fin entre plusieurs limites distinctes;

5° Converger vers une limite qui dépend de la valeur attribuée à la variable x et change avec cette valeur.

L'auteur croit démontrer qu'abstraction faite du cas particulier où la fonction y est linéaire et où la condition 1° se réalise d'une manière permanente, aucune des quatre premières conditions n'est jamais possible que pour certaines valeurs de la variable conservant entre elles des écarts déterminés. Il en conclut que la condition 5° subsiste seule d'une manière générale et permanente.

Les travaux de Riemann, de M. Weirstrass et de leurs disciples ont fait connaître les restrictions importantes que cette conclusion doit subir.

La seconde des grandes questions analytiques traitées par notre confrère est relative à la convergence de la série de Mac-Laurin.

Parmi les développements en nombre infini qui peuvent servir à représenter les fonctions, le plus simple est le développement ordonné suivant les puissances ascendantes entières et positives de la variable.

Il consiste dans l'égalité suivante :

$$f(x) = f(0) + xf'(0) + \frac{x^2}{1.2}f''(0) + \cdots$$

Cette formule, que l'on doit à Mac-Laurin, a d'abord été admise pour toute espèce de fonctions et pour toutes les valeurs de la variable, mais on a bientôt reconnu la nécessité d'en restreindre la généralité, en observant que, dans certains cas, la série du second membre était divergente.

On a cherché alors l'expression du reste complémentaire de la série, et de cette manière il a été possible de légitimer dans les applications l'emploi de la formule. Toutefois la question n'était pas encore complétement épuisée : il restait en effet à trouver des caractères généraux propres à indi-

quer si le développement indéfini pouvait ou non être substitué à la fonction. C'est ce qui a été fait par Cauchy.

Dans un travail publié à Turin en 1831, et plus tard dans différents mémoires insérés dans les *Nouveaux exercices de mathématiques* et dans les *Comptes rendus* de l'Académie des sciences de Paris, l'illustre géomètre a démontré le théorème suivant :

Toute fonction $f(x)$ de la variable réelle ou imaginaire x est développable en une série convergente ordonnée suivant les puissances ascendantes entières et positives de x, si le module (1) de cette variable conserve une valeur inférieure à celle pour laquelle la fonction ou sa dérivée cesse d'être finie et continue.

Après avoir appliqué son théorème à quelques cas particuliers, Cauchy ajoute : « Nous remarquerons en finissant que les fonctions ci-dessus prises pour exemples, et leurs dérivées du premier ordre, deviennent toujours infinies ou discontinues pour les mêmes valeurs du module de la variable indépendante. Si l'on était assuré qu'il en fût toujours ainsi, on pourrait, dans le théorème énoncé, se dispenser de parler de la fonction dérivée ; mais comme on n'a point à cet égard une certitude suffisante, il est plus rigoureux d'énoncer le théorème dans les termes dont nous nous sommes servi plus haut. »

Cette observation de l'illustre géomètre montrait déjà qu'il ne considérait pas lui-même son énoncé comme complet et définitif. D'ailleurs, pour que cet énoncé possédât ces qualités, il lui manquait deux autres conditions : 1° il ne définit pas assez clairement par lui-même la continuité de

(1) On sait que le module de $x = a + b\sqrt{-1}$ est $r = \sqrt{a^2 + b^2}$.

la fonction $f(x)$; cette fonction peut-elle, par exemple, admettre plusieurs valeurs pour une même valeur de x, tout en restant continue? 2° il n'a pas ou ne semble pas avoir de réciproque.

Ces défauts, apparents ou réels, ont donné lieu à de nouvelles études de la part de plusieurs géomètres.

Dans deux notes sur un théorème de Cauchy relatif au développement des fonctions en séries et sur la convergence de la série de Taylor, Lamarle arrive aux conclusions suivantes :

Pour qu'une fonction $f(x)$ soit développable, suivant la formule de Mac-Laurin, en série convergente, les deux conditions qui suivent sont nécessaires et suffisantes :

1° Que le module de la variable reste moindre que la plus petite des valeurs pour lesquelles la fonction cesse d'être continue.

2° Que si l'on fait $x = re^{\theta\sqrt{-1}}$, et que l'on cherche $\varphi(r,\theta)$, $\psi(r,\theta)$, telles que

$$f\left(re^{\theta\sqrt{-1}}\right) = \varphi(r,\theta) + \psi(r,\theta)\sqrt{-1},$$

les valeurs de φ et de ψ soient les mêmes sous $\theta = 0$ que sous $\theta = 2\pi$, pour toutes les valeurs de r comprises dans les limites entre lesquelles on veut se servir de la formule.

Pour appliquer l'énoncé précédent à la série de Taylor, il faut, dans cette dernière série :

$$\varphi(x+h) = \varphi(x) + h\,\varphi'(x) + \cdots,$$

considérer h comme la variable et x comme une constante. Elle rentre alors dans la formule de Mac-Laurin.

Des considérations analogues s'appliquent au développement des fonctions en séries convergentes, ordonnées suivant les puissances descendantes de la variable.

Si $f(x)$ satisfait aux deux conditions énoncées plus haut, on aura, en série convergente :

$$f(x) = \psi(0) + \frac{x^{-1}}{1}\psi'(0) + \frac{x^{-2}}{1.2}\psi''(0) + \cdots\cdots \left(\psi(x) = f\left(\frac{1}{x}\right)\right).$$

Le mémoire de Lamarle a été reproduit, avec quelques modifications, dans le *Journal de M. Liouville*, tome XI, et a fait l'objet d'une discussion entre notre savant confrère et l'illustre Cauchy (*Journal de M. Liouville*, t. XII).

Cette discussion a fait reconnaître que Cauchy entendait la condition de continuité en ce sens que la fonction ne devait prendre qu'une valeur pour chaque valeur de la variable, mais l'accord ne s'établit pas d'une manière complète sur les autres points, ce qui ne doit pas étonner, attendu qu'aujourd'hui encore la question est controversée parmi les analystes.

En mécanique, les travaux de Lamarle comprennent :

1° La cinématique, qu'il a exposée d'une manière très-détaillée et très-claire, au moins quant à la partie nécessaire pour préparer le lecteur à l'exposé géométrique du calcul différentiel.

2° L'application des surfaces minima à la théorie des lames liquides, dont il a été question précédemment.

3° Les travaux relatifs à la construction (1).

(1) Comme nous l'avons dit, Lamarle enseignait la *construction* à l'École du génie civil. Les lecteurs de cette notice pourront

Nous rangerons dans cette catégorie :

a. Les notes intitulées : *Solution géométrique d'une série de problèmes relatifs à l'art des constructions.*

Les questions traitées dans ces notes comprennent les objets suivants :

Section de rupture et résistance d'un solide prismatique, encastré horizontalement et sollicité par un poids;

Section de rupture et résistance d'un solide prismatique appuyé sur un plan horizontal et chargé d'un poids;

Équilibre d'un massif coupé latéralement;

Équilibre d'un massif sollicité latéralement;

Poussée et butée des terres contre une paroi plane.

Ces diverses questions se résolvent toutes par l'application du théorème suivant :

Soient D, Δ. deux droites fixes.

Un point m glisse sur la droite D et entraîne deux droites mobiles ma, mn.

Les droites ma, mn, sont respectivement assujetties, la première à passer par un point fixe a, la seconde à faire avec la première un angle constant amn. Cela posé, n étant le point où la droite mn coupe la droite Δ, il existe, sur la droite Δ, une position limite que le point n peut atteindre et qu'il ne peut pas dépasser. Cette limite correspond à la position du point m pour laquelle les angles man, nmD sont égaux.

regretter de n'y trouver aucune appréciation du mérite de Lamarle comme professeur La lucidité habituelle des explications que nous lui avons entendu donner sur des questions scientifiques témoignait assez de son talent professoral; mais nous n'avons été son élève qu'en mathématiques pures, et seulement par ses conversations e l'étude de ses écrits : nous n'avons jamais assisté à ses cours.

b. La note sur le moyen d'augmenter la résistance d'une pièce prismatique uniformément chargée.

La disposition proposée, d'abord, par Lamarle, consiste essentiellement, soit à remplacer par des encastrements obliques les encastrements horizontaux ; soit, plus généralement, à établir certaines inégalités de hauteur entre les divers supports d'une même pièce, les supports du milieu étant plus bas que les autres, au lieu de placer tous ces supports à un même niveau, comme on le fait habituellement.

L'auteur détermine, par le calcul, la disposition à donner aux appuis, quel que soit leur nombre, pour obtenir le minimum de fatigue maxima.

Plus tard, M. Derote, reprenant la question, a trouvé que la solution de Lamarle revient à placer tous les appuis intermédiaires sur une même circonférence de cercle, dont le rayon, dirigé vers le haut, est déterminé par les données de la question. Il démontre ensuite cette propriété par une méthode directe.

4° Les recherches sur le mouvement relatif à la surface de la terre, en ayant égard à la rotation diurne. Elles se composent d'une note (publiée dans les *Bulletins* de 1860), ayant pour objet d'élucider certains points relatifs aux effets de la rotation de la terre sur l'écoulement des eaux qui circulent à sa surface, et d'un travail antérieur, beaucoup plus important, sur une démonstration directe du mouvement de rotation de la terre, travail auquel nous avons fait allusion au début de cette notice et au sujet duquel nous devons maintenant entrer dans quelques détails. Nous pensons, d'ailleurs, ne pouvoir mieux faire que de les extraire textuellement des *Bulletins de l'Académie royale de Belgique*, séance du 22 septembre 1852.

Sur la nouvelle expérience de M. Léon Foucault. — Réclamation de priorité par M. Lamarle, associé de l'Académie.

M. Quetelet donne lecture de la lettre suivante, que M. Lamarle lui a fait parvenir de Calais, où il se trouve retenu momentanément :

« Je viens de lire dans l'*Estafette* du 23 courant la lettre suivante, adressée par M. Léon Foucault au *Journal des Débats* :

« Monsieur, permettez-moi de vous communiquer quelques nouveaux résultats d'expériences que je poursuis depuis un certain temps et qui fournissent encore quelques preuves physiques du mouvement de la terre.

» En cherchant à découvrir de nouveaux signes de ce grand phénomène, j'ai raisonné sur le plan de rotation d'un corps qui tourne, comme je l'avais fait précédemment sur le plan d'oscillation du pendule.

» Il m'a semblé qu'un corps tournant autour d'un axe principal, et librement suspendu par son centre de gravité, devait, tout aussi bien qu'un pendule mis en branle, résister à l'entraînement de la rotation du globe. Un appareil que j'ai fait construire sur cette donnée a, en effet, fourni du mouvement de la terre le nouveau signe que je cherchais.

» Fixement orienté dans l'espace absolu, l'axe du corps tournant, examiné au microscope, semble rétrograder lentement d'Orient en Occident, et chemine d'une manière continue dans le champ de l'instrument, comme l'image des corps célestes au foyer de la lunette astronomique.

» J'ai, de plus, reconnu par expérience, dans les corps tournant sur eux-mêmes, une propriété singulière, que le raisonnement m'avait désignée d'avance; je veux parler

d'une force d'orientation qui tend à diriger l'axe du corps parallèlement à celui de la terre, et à disposer en même temps les deux rotations dans le même sens.

» Cette force d'orientation se manifeste toutes les fois que l'axe du corps tournant est maintenu dans un plan fixe avec la terre, tout en conservant la liberté de se diriger dans ce plan.

» Cette nouvelle propriété des corps tournants donne du mouvement de la terre des signes très-apparents et qui rappellent jusqu'à un certain point les évolutions de l'aiguille aimantée.

» Opère-t-on dans le plan horizontal, l'axe du corps se dirige vers le Nord, et l'appareil fonctionne à la manière de la boussole de déclinaison · opère-t-on dans un plan vertical quelconque, l'axe de rotation s'incline et figure, en se rapprochant de la direction de l'axe terrestre, l'aiguille qui manœuvre dans les boussoles d'inclinaison.

» Depuis quatre mois, tous ces faits sont pour moi hors de doute, et, pour en faire part à l'Académie des sciences, j'attendais paisiblement l'expiration des vacances et le retour d'une époque plus favorable à la présentation d'un assez long travail. Mais ayant appris qu'un savant des plus honorables allait s'engager dans la voie que j'avais suivie, j'ai cru devoir, Monsieur, sans tarder d'un seul jour, préciser devant vous et devant le public les faits acquis par mes efforts à cette partie de la science.

» Veuillez agréer, etc.

» Léon Foucault. »

» Depuis dix-huit mois environ, je connais la propriété que M. Foucault vient de signaler et qui consiste en ce que les corps tournant sur eux-mêmes ont une force d'orienta-

tion qui tend à diriger leur axe parallèlement à celui de la terre et à disposer les deux rotations dans le même sens. Après avoir déterminé par le calcul les lois de ce phénomène, je me proposais de le réaliser, par voie expérimentale, dans des conditions propres à le rendre tout à fait sensible.

» Le temps m'a manqué pour donner suite à ce projet et devancer M. Foucault sur le terrain de l'expérimentation. En perdant cet avantage, j'espère néanmoins qu'il me sera permis de faire valoir les droits que des travaux antérieurs peuvent me donner en ce qui concerne la priorité d'invention.

» Pour établir ces droits d'une manière incontestable, j'invoquerai le dépôt d'un paquet cacheté, dépôt fait en mon nom et accepté par l'Académie, dans sa séance du 5 avril 1851.

» Veuillez, Monsieur et cher confrère, profiter de la prochaine réunion de la classe des sciences pour procéder à l'ouverture de ce paquet, et donner lecture de la note qu'il renferme.

» Veuillez aussi demander pour moi l'insertion de cette note dans le *Bulletin de l'Académie*, avec mention authentique de la date qui lui est acquise.

» Agréez, etc. »

Conformément aux désirs de M. Lamarle, et constatation faite que l'enveloppe du paquet cacheté, déposé dans la séance du 5 avril 1851, porte ces mots écrits et signés par M. Quetelet : *reçu le* 15 *mars* 1851, M. le directeur a procédé à l'ouverture de ce paquet, et il a été décidé que la note suivante, qu'il renfermait, serait insérée dans le *Bulletin*.

Note sur un moyen très-simple de constater par expérience le mouvement de rotation de la terre et la direction de l'axe autour duquel ce mouvement a lieu; par M. Lamarle, associé de l'Académie.

(Ici se trouvait une figure que nous supprimons, parce qu'elle peut être aisément reconstruite d'après le texte qui suit.)

Soit AB un disque de révolution mobile autour de son axe de figure CD, et pivotant dans l'armature rectangulaire EFIH. Cette armature porte extérieurement deux pivots cylindriques PO, MN, placés dans le prolongement l'un de l'autre, et dont l'axe, perpendiculaire à l'axe CD, le rencontre en G, centre commun de gravité de chacune des parties du système.

Les pivots MN, PO reposent horizontalement sur un système de roues, faisant corps avec eux, ou *montées comme celles de la machine d'Athwood*, et ayant, dans un cas comme dans l'autre, pour objet de diminuer le frottement.

Imaginons que l'appareil soit disposé de manière que l'axe des pivots soit perpendiculaire au méridien du lieu et l'axe CD dirigé suivant le rayon du parallèle. Concevons, en outre, que le disque tourne d'un mouvement rapide autour de son axe CD.

Il est visible que, ce mouvement de rotation se combinant avec celui de la terre, la force centrifuge, due à ce dernier, sera diminuée pour une moitié du disque, tandis qu'elle s'accroîtra pour l'autre moitié d'une quantité égale. De là résulte un couple constant de sens et de direction, qui tend à faire tourner l'appareil autour de ses pivots, et à rendre l'axe CD parallèle à l'axe de la terre. La seule résistance est

le frottement développé sur les pivots. En l'atténuant, ainsi qu'on le peut aisément par divers procédés, l'on rendra possible le déplacement indiqué ci-dessus, et, suivant le sens de la rotation imprimée au disque, ce sera en s'abaissant ou en se relevant que l'axe CD commencera à se mouvoir.

Les premiers aperçus fournis par le calcul m'ont donné, sauf erreur, les résultats suivants :

Soit m la masse du disque pour l'unité de volume, r son rayon, h sa hauteur, a sa vitesse angulaire de rotation, γ l'angle que son axe fait avec le rayon du parallèle, c la vitesse angulaire du mouvement diurne.

L'énergie du couple qui tend à faire tourner l'axe CD dans le plan du méridien est :

$$\frac{\pi r^4}{2} mach \cos. \gamma.$$

J'ai calculé d'ailleurs que dans le système de la machine d'Athwood (le moment du frottement étant réduit à 0,00002), il suffirait, avec un rayon de 0,25, d'une vitesse angulaire a de 14 à 15 tours par seconde pour que le mouvement eût lieu.

Remarquons, d'ailleurs, qu'on peut notablement accroître le rapport de la puissance à la résistance, et, par suite, rendre le déplacement de l'axe plus prompt, plus facile et plus étendu, soit en augmentant le rayon du disque, soit en le remplaçant par une roue à jantes minces et évidées, soit enfin, en contrebalaçant directement la résistance due au frottement, et la faisant ainsi disparaître presque tout entière.

On prendra garde que dans le plan qui contient l'axe

du disque et celui des pivots, naît un couple ayant pour énergie

$$2a \frac{d\gamma}{dt} \cdot m\pi h \frac{r^4}{4},$$

et que l'on a généralement :

$$\left(\frac{d\gamma}{dt}\right)^2 = \pm \frac{4ac}{1 + \frac{4}{3}\frac{h^2}{r^2}} (\sin.\gamma - \sin.\gamma_0) \cdot \quad (1)$$

J'ai vérifié qu'on pouvait expérimenter sans avoir à craindre que l'effet de ce couple pût produire un renversement de l'appareil. Il est clair, d'ailleurs, qu'en entravant entre certaines limites la liberté de rotation autour des pivots, on peut rendre la quantité $\frac{d\gamma}{dt}$ aussi petite que l'on veut.

L'expérience me paraît donc devoir nécessairement réussir.

Si l'armature, au lieu de se réduire à un simple rectangle, consistait en une enveloppe sphérique, disposée de manière que le système pût flotter sur l'eau, la stabilité qu'il affecterait lorsque l'axe CD coïnciderait en direction avec l'axe de la terre, tandis que par toute autre direction il serait en oscillation incessante, fournirait un autre moyen de constatation que je me propose aussi d'expérimenter (2).

(1) Cette équation, fautive dans le *Bulletin*, a été reproduite ici d'après le manuscrit déposé aux archives.

(2) Outre le billet cacheté dont nous venons de reproduire le texte, Lamarle en a déposé cinq autres dans les Archives de l'Académie. Ces cinq billets ont été ouverts dans la séance du 7 décembre 1878. Ils ne contiennent aucun fait important qui n'ait été reproduit, postérieurement au dépôt du billet, dans l'un des ouvrages de l'auteur.

La note que nous venons de transcrire est suivie, dans les *Bulletins* de 1852, de plusieurs autres relatives à la même question et destinées à justifier et à compléter les explications données dans la première. L'exactitude absolue des calculs de Lamarle a été, il est vrai, révoquée en doute par M. Gilbert (1), mais les critiques de ce savant se rapportent spécialement à un cas différent de celui dont il s'agit dans le billet cacheté ; le résultat indiqué à la page 243 de cette notice est exact, et il suffit pour se rendre compte du phénomène qui doit se produire. On sait, d'ailleurs, que l'explication donnée par Foucault lui-même du mouvement du gyroscope, était moins complète et moins rigoureuse. Il résulte donc clairement pour nous de ce qui précède que Lamarle doit être considéré, non pas d'une manière absolue comme l'inventeur du gyroscope (car le gyroscope complet de Foucault se prête à d'autres expériences), mais tout au moins comme l'inventeur de l'*expérience principale* que le gyroscope sert à effectuer; de celle qui démontre le plus directement l'existence de la rotation terrestre et peut servir à déterminer la direction de son axe et par suite la latitude du lieu où l'on se trouve.

Nous avons suivi, dans l'analyse des œuvres de Lamarle, un certain enchaînement naturel des idées, plutôt que l'ordre chronologique. En réalité, l'*Exposé géométrique du calcul différentiel et intégral* et le *Mémoire sur la stabilité des systèmes liquides* furent les derniers grands travaux qu'il fit paraître, mais il reprit avec ardeur, vers la fin de 1866, ses études sur les fondements de la géométrie, à l'occasion d'un

(1) *Annales de la Société scientifique de Bruxelles*, 2e année, pp. 327 et 328.

mémoire sur ce sujet, que nous lui avions soumis et dont nous nous permettons de dire un mot ici parce qu'il s'appuyait, en plusieurs points, sur les travaux de Lamarle, notamment sur sa théorie des lignes équidistantes(1) et sur son mode de génération des courbes.

Dans ce mémoire, resté inédit, mais dont les parties les plus importantes ont été publiées ultérieurement sous une autre forme, nous arrivions, par l'application des méthodes de Lamarle, aux résultats publiés antérieurement par Lobatschefsky, géomètre dont les travaux nous restèrent complétement inconnus jusqu'au mois d'août 1867.

Malheureusement, à cette époque où nous en eûmes connaissance et où cette connaissance fixa définitivement nos idées géométriques, nous avions perdu le maître bienveillant et dévoué qui avait guidé nos premiers pas : Lamarle avait terminé sa carrière scientifique.

Revenons donc au récit de cette carrière, abandonné au moment où notre confrère venait d'être appelé à l'Université de Gand.

Pendant son séjour en Belgique, il continua à être compris dans les promotions du corps des ponts et chaussées de France, et y parvint au grade d'ingénieur en chef.

D'un autre côté, il reçut, pendant cette même période, les témoignages de haute estime de plusieurs corps scientifiques et de plusieurs gouvernements.

(1) Exposée dans un travail intitulé : *Démonstration du postulatum d'Euclide*. La démonstration devait échouer, mais des deux éléments principaux qu'elle renferme, l'un (la notion de l'équidistante) restera, pensons-nous, dans l'exposition la plus scientifique de la géométrie générale ; et l'autre (la génération cinématique de la courbe) n'y sera remplacée par des considérations purement géométriques qu'au prix de véritables complications.

Il fut successivement nommé membre correspondant de la Société royale des sciences de Liége le 29 mai 1843, chevalier de l'ordre de Léopold le 28 octobre 1844, membre correspondant de la Société d'agriculture, sciences et arts du Nord le 27 novembre 1846, associé de l'Académie royale de Belgique le 17 décembre 1847, officier de l'ordre de Léopold le 21 novembre 1862, chevalier de la Legion d'honneur le 13 août 1864, officier de l'ordre néerlandais de la Couronne de chêne le 8 juin 1868.

Bien que Lamarle ait consacré la majeure partie de son temps et de sa vie aux études mathématiques et à son cours de construction, il se tenait aussi fort au courant des œuvres littéraires contemporaines et n'était pas exclusivement mathématicien. A l'époque de l'Exposition de Londres, en 1851, il passa quelque temps en Angleterre et en Écosse. Il y apprit l'anglais et, depuis lors, étudia cette langue, qu'il arriva à parler très-facilement et correctement. Jusqu'à ces derniers jours, il se plaisait à lire des ouvrages anglais dans leur langue originale.

Antérieurement et pour obéir aux ordres des médecins, il avait cherché dans l'exercice du tour une distraction dont ses nerfs avaient besoin et avait acquis un véritable talent comme tourneur.

L'irritabilité de ses nerfs n'influait nullement, toutefois, sur son caractère droit et affable, ni sur son exquise bienveillance, dont celui qui écrit ces lignes eut particulièrement à se louer.

Il vivait heureux et honoré, partageant son existence entre ses travaux scientifiques et l'amour d'une famille digne de lui, lorsqu'un événement cruel vint tarir à la fois les deux sources si pures de son bonheur.

Il perdit le 4 février 1867 la compagne de sa vie et bientôt après, le chagrin et la maladie le forcèrent à résigner ses fonctions. Depuis, malgré les soins dévoués d'une fille chérie (1), malgré un rétablissement partiel bientôt suivi d'ailleurs d'une rechute, Lamarle ne parvint plus à se remettre au travail avec assez d'assiduité pour suivre les progrès des questions mêmes qu'il avait autrefois étudiées avec le plus d'ardeur. Sa carrière scientifique se termine donc réellement en 1867. C'est à cette même époque qu'il quitta la Belgique, où il ne revint plus qu'une fois, de 1870 à 1871. Pendant cette période, il assista encore à quelques réunions de la Compagnie dont il était autrefois l'un des membres les plus écoutés. Il lut même, dans la séance du 3 juin 1871, une petite note (2) dont le contenu témoigne à la fois de son désir de rentrer dans la science active et de l'impossibilité qu'il éprouvait de donner suite à ce désir.

Admis à l'éméritat par le gouvernement belge le 2 janvier 1871, il se fixa successivement à Calais, puis à Douai, où il accompagna sa fille aînée et où il mourut le 14 mars 1875.

Mais ses idées, nous en avons la ferme confiance, ne périront pas entièrement avec lui; plusieurs d'entre elles resteront certainement, avec son nom, dans l'histoire de la science et quelques-unes peut-être dans la science elle-même.

(1) Sa fille aînée, qui épousa, le 18 novembre 1873, M. Pepin, chef d'escadron d'artillerie. Outre les deux enfants dont nous avons eu l'occasion de parler dans les pages qui précèdent, Lamarle a laissé un second fils, aujourd'hui contrôleur des contributions directes en France, et une seconde fille, mariée à M. Regray, ancien élève de l'École polytechnique et ancien directeur des lignes du Luxembourg belge.

(2) Sur la géométrie sans postulat et sur la théorie des parallèles.

Une méthode qui a fait faire des découvertes ne peut jamais être dédaignée; partout où notre regretté confrère applique la sienne, il rencontre des vérités nouvelles et importantes; lorsqu'il échoue, c'est qu'il s'attaque à une question insoluble; c'est qu'il essaie de démontrer un fait indémontable, comme le postulatum d'Euclide, ou un fait inexact, comme l'existence de la dérivée dans toute fonction continue. Mais alors ses erreurs mêmes ne sont pas inutiles : la précision avec laquelle il décompose ces questions en leurs éléments facilite, pour le lecteur prévenu, la découverte du point faible. On ne pourrait d'ailleurs lui reprocher avec justice de ne pas l'avoir découvert lui-même, car lui ne pouvait être prévenu de l'impossibilité des démonstrations, ni du vice de raisonnements que tous ses devanciers et ses contemporains avaient considérés comme inattaquables.

Riemann, qui devait éclairer si vivement les deux questions dont nous venons de parler; Riemann, plus jeune de vingt ans que Lamarle et qui devait cependant le précéder dans la tombe, sortait à peine de l'enfance lorsque notre confrère exposait la question des dérivées, et Lobatschefsky, dont les travaux sur l'autre question étaient antérieurs, avait eu la douleur de voir que ses contemporains préféraient les ténèbres à la lumière incomplète qu'il essayait de répandre sur les fondements de la géométrie (1).

Si Lamarle avait pu continuer ses travaux pendant dix années encore, il eût traité d'une manière toute différente la

(1) Il n'avait été compris, ou semble n'avoir été compris que de Gauss. Les travaux de Bolyai, contemporains et indépendants de ceux de Lobatschefsky, n'ont été traduits en français et connus dans l'Europe occidentale que beaucoup plus tard.

question des principes de la géométrie et celle des fonctions. Actuellement, les solutions qu'il en a données ne resteront pas dans la science ; mais ses idées sur la série de Maclaurin, la courbure des lignes et des surfaces, les surfaces applicables l'une sur l'autre, les surfaces à aire minima, la théorie des lames liquides, enfin et principalement sur la manifestation dynamique du mouvement diurne, suffisent pour lui assigner une place honorable parmi les inventeurs.

Il nous appartenait, à nous qui avons profité de plusieurs de ces idées pour nous ouvrir notre voie dans l'étude philosophique des sciences, de revendiquer, sans l'exagérer, la part de notre maître dans le mouvement scientifique de l'époque. En assignant ce but à cette notice, nous croyons avoir répondu au vœu de l'Académie, et en même temps nous avons obéi à l'impulsion de notre cœur, qui nous commandait de consacrer à la mémoire de Lamarle ce témoignage de haute estime, de profonde reconnaissance et de sincères regrets.

J.-H. De Tilly.

LISTE DES OUVRAGES PUBLIÉS PAR LAMARLE.

MÉMOIRES DE L'ACADÉMIE.

Note sur l'emploi de l'infini dans l'enseignement des mathématiques élémentaires. 1853. (*Mém. des memb.*, t. XXVII.) In-4°.
Solution d'un coup singulier du jeu de dames. 1853. (*Ibid.*)
Étude approfondie sur deux équations fondamentales du calcul différentiel. 1855. (*Ibid.*, t. XXIX.)
Notions fondamentales sur plusieurs points élémentaires de géométrie, de dynamique et d'analyse transcendante. 1857. (*Ibid.*, t. XXX.)
Sur la stabilité des systèmes liquides en lames minces. 1865 et 1867. (*Ibid.*, t. XXXV et XXXVI.)
Exposé géométrique du calcul différentiel et intégral. 1861 et 1863. (*Mémoires* in-8°, t. XI et XV.)

BULLETINS DE L'ACADÉMIE.

(*1re série.*)

Note sur un théorème de M. Cauchy. 1846. (T. XIII, 1°.)
Note sur l'emploi des dérivées en algèbre. 1846. (*Ibid.*)
Note sur la convergence de la série de Taylor. (T. XIII, 1°.)
Rapport sur un mémoire relatif à l'emploi de l'infini dans les mathématiques. 1852. (T. XIX, 2°.)
Réclamation de priorité, suivie d'une note sur un moyen très-simple de constater par expérience le mouvement de rotation de la Terre et la direction de l'axe autour duquel ce mouvement a lieu. 1852. (T. XIX, 3°.)
Résumé général, présentant les bases du calcul relatif aux effets

que produit la rotation de la Terre sur le mouvement giratoire des corps entraînés dans la rotation diurne. 1852. (*Ibid.*)

Sur un moyen très-simple d'augmenter la résistance d'une pièce uniformément chargée. 1855. (T. XXII, 1°.)

Rapport sur un mémoire relatif à la théorie des erreurs. 1855. (T. XXII, 2°.)

Rapport sur un mémoire relatif aux fondements de la mécanique. 1855. (*Ibid.*)

Démonstration du postulatum d'Euclide. 1856. (T. XXXIII, 2°.)

(2e *série.*)

Rapport sur une démonstration du postulatum d'Euclide. 1857. (T. I.)

Théorie géométrique des rayons et des centres de courbure. 1857, 1858 et 1859. (T. II, III, V et VI.)

Rapport sur un mémoire de M. Gilbert relatif aux mouvements plans. 1858. (T. IV.)

Sur un theorème relatif à la théorie des roulettes. 1858. (*Ibid.*)

Théorie géométrique des centres et des axes instantanés de rotation. 1858 et 1859. (T. V, VI et VII.)

Sur une classe particulière de surfaces à aire minima. 1859. (T. VI.)

Note sur l'écoulement des eaux à la surface de la Terre. 1860. (T. IX.)

Solution géométrique d'une série de problèmes relatifs à l'art des constructions. 1860. (*Ibid.*)

Sur le développement homalographique de certaines surfaces. 1860 et 1861. (T. X et XI.)

Sur les héliçoïdes gauches susceptibles de s'appliquer l'un sur l'autre sans déchirure ni duplicature. 1861 et 1865. (T. XI et XIX.)

Détermination géométrique de la série des surfaces de révolution sur lesquelles peut s appliquer un heliçoïde. 1865. (T XIX.)

Rapport sur un mémoire de M. Van der Mensbrugghe relatif à la tension des lames liquides. 1866. (T. XX.)

OUVRAGES NON PUBLIÉS PAR L'ACADÉMIE.

Note sur les effets du frottement. Paris, 1834. (*Annales des ponts et chaussées*; in-8°.)

Notions sur la puissance et la force : métaphysique du calcul différentiel et principe des vitesses virtuelles. Paris, 1843. Dans l'ouvrage intitulé : *Le cartésianisme*, par Bordas-Demoulin; in-8°.

Essai sur les principes fondamentaux de l'analyse transcendante, suivi des éléments du calcul différentiel, résumés à un point de vue purement algébrique. 1844. (*Mémoires de la Société des sciences de Liège*; in-8°.)

Mémoire sur la flexion du bois. 1845. (*Annales des travaux publics de Belgique*; in-8°.)

Note sur l'accident de Fampoux. Douai, 1846; in-8°.

Note sur le théorème de M. Cauchy relatif au développement des fonctions en séries. 1846. (*Journal de M. Liouville*; in-4°.)

Note sur l'emploi d'un symbole susceptible d'être introduit dans les éléments de calcul différentiel. 1846. (*Ibid.*)

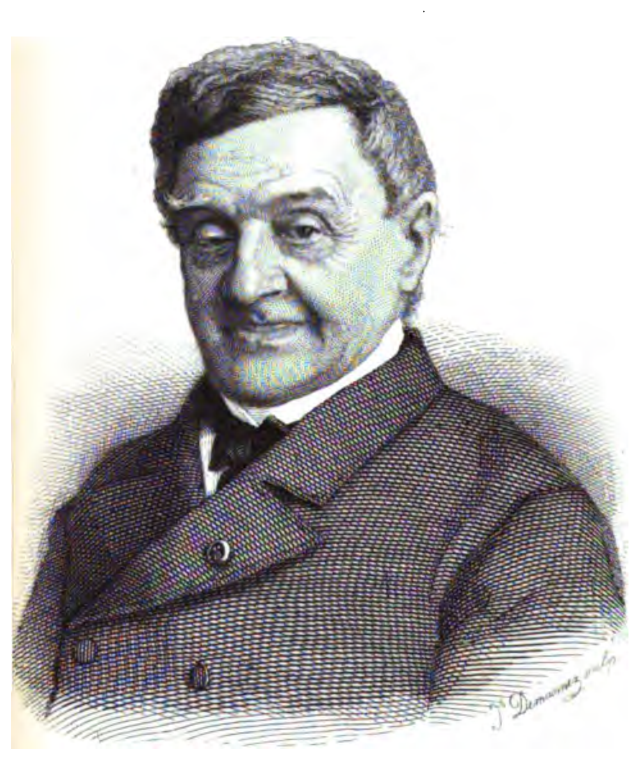
Note sur la continuité considérée dans ses rapports avec la convergence des séries de Taylor et de Mac-Laurin (Réponse à M. Cauchy). 1847. (*Ibid.*)

Lettres sur l'abus de l'infini. Tournai, 1852. (*Moniteur de l'enseignement*; in-8°.)

Examen de questions relatives aux transports. Paris, 1859. (*Annales des ponts et chaussées*; in-8°.)

Notes sur la théorie des surfaces et l'indicatrice circulaire. 1865. (*Comptes rendus de l'Académie des sciences de Paris*; in-4°.)

Sur la force contractile des couches superficielles des liquides (Réponse à M. Athanase Dupré). 1867. (*Ibid.*)



Madou

NOTICE

SUR

JEAN-BAPTISTE MADOU,

MEMBRE DE L'ACADÉMIE,

né à Bruxelles le 26 janvier 1796, mort dans la même ville le 3 avril 1877.

I.

« Toutes les qualités éparses dans les innombrables pro-
» duits du crayon de Madou se trouvent concentrées dans sa
» peinture. La correction du dessin, le naturel, la justesse de
» l'expression et du geste, la vérité du costume, l'observation
» des types, ont fait de cet artiste un maître à part dans la
» famille des peintres de genre de l'école flamande. Homme
» instruit, esprit délicat, il savait faire un choix judicieux
» entre les traits que lui offraient ses modèles. Il savait être
» vrai et naïf sans être grossier et brutal. Pour faire de ce
» génie un portrait ressemblant il faudrait en chercher plu-
» sieurs traits dans ceux de Molière et de Lafontaine (1) »

Ainsi s'exprimait, aux funérailles de Madou, l'éloquent interprète des regrets de l'Académie, et ses paroles caractérisent si heureusement le mérite éminent de l'artiste, qu'il nous suffira d'en développer le sens pour accomplir la tâche que la Compagnie a bien voulu nous confier.

II.

Madou naquit le 24 janvier 1796 dans un des quartiers du vieux Bruxelles, au n° 25 de la rue de la Braie. Aucune circonstance extraordinaire ne présida à sa naissance, ni ne fit présager sa vocation. Exempts de soucis ambitieux, ses parents ne cherchèrent pas à la deviner. Bien que les corporations fussent abolies, il était encore de règle, alors, que l'on entrât dans l'ornière tracée par l'exemple paternel ; pour le surplus, les mœurs, plus simples et plus rudes que de nos jours, laissaient à l'adolescence sa complète expansion. Une instruction élémentaire paraissait suffisante, et les gamins, en s'échappant de l'école, s'en allaient vagabonder joyeusement sur les places publiques. Ils y apprenaient la gymnastique, non pas en vertu d'un programme officiel, mais par l'échange fréquent et spontané de nombreuses bourrades. En attendant qu'on lui imposât un métier ou une profession, notre futur peintre put s'abandonner à ce libre essor, si propice au développement de l'énergie et des forces physiques. Peut-être est-ce à cette absence d'entraves, de lisières, d'études prématurées, qu'il dut sa robuste constitution, et, comme on l'a dit, toutes les ressources d'une nature admirablement équilibrée. Quoi qu'il en soit, l'adolescent, tout à la fois animé et sérieux, d'apparence tranquille et très-gai en dessous, se montrait avide d'impressions et d'idées nouvelles. Il courait aux réjouissances publiques, aux concerts en plein vent, aux revues militaires; il s'enthousiasmait surtout aux drames et aux comédies. C'était chose difficile pour lui que d'y assister; mais rien n'égalait son bonheur quand il y parvenait par l'obtention d'une contre-marque, ou par celle d'un billet de

faveur. Au propre comme au figuré, il se trouvait alors au paradis.

Bientôt de nouveaux devoirs vinrent s'interposer entre la jouissance de ces plaisirs. Madou était l'aîné de six enfants, deux filles, quatre garçons; il fallut le mettre en apprentissage et on le plaça, l'aune en main, devant des ballots d'étoffes bariolées. Comment échappa-t-il à la dure nécessité de les rouler et de les dérouler devant les regards ébahis des chalands? Quels furent les expédients ou les démarches employés par lui pour se dérober à cette servitude ? On l'ignore. On sait seulement qu'il exprima ses répugnances. Sa libération du commerce d'aunages fut, sans doute, obtenue grâce à cette volonté calme, patiente et réfléchie, qui constituait l'un des traits distinctifs de son caractère. A cette époque il s'était déjà livré à des travaux attrayants en suivant les cours de l'Académie de Bruxelles et il avait su y mériter, par son assiduité, son zèle, les sympathies de l'un des professeurs, Célestin François, peintre d'histoire, qui jouissait de la vogue en décorant de ses tableaux allégoriques les habitations seigneuriales. On serait tenté de croire que le maître devinait l'aptitude de son élève et que celui-ci pressentait sa destinée. Il n'en fut rien. Cette hypothèse devient même inadmissible, quand on sait la modeste méfiance qui animait encore Madou même alors qu'il était parvenu à la maturité de l'âge. Son bon sens le maintenait toujours en présence des réalités; jamais il ne connut l'exaltation des succès imaginaires; et s'il s'absorbait dans le travail, c'est qu'il y trouvait cette volupté particulière réservée à certaines intelligences.

Madou était encore dans la fleur de la jeunesse quand il obtint un emploi : celui de dessinateur au Département de la Guerre. Il devait collaborer à l'exécution de la carte topogra-

graphique du royaume, vaste entreprise, décrétée par le Gouvernement des Pays-Bas, et dont les études préparatoires s'effectuaient en ce moment à Courtrai. Le nouvel employé dut se rendre dans cette ville et il y contracta avec M. Outies (plus tard colonel d'état-major) des relations d'amitié que la mort seule put interrompre. Ils consacraient, tous deux, leurs heures de loisir à crayonner de petits dessins destinés à leurs amis, et quelques-uns de ces croquis ayant été vus par un industriel français, M. Jobard, celui-ci proposa à Madou d'exécuter divers travaux lithographiques pour l'établissement qu'il venait de fonder. Madou hésita un instant, puis accepta et vit s'ouvrir, devant lui, la porte qui donnait accès dans le riant domaine des beaux-arts (2).

Le premier ouvrage lithographié avait pour sujet les *vues pittoresques de la Belgique*, 202 planches, médiocrement dessinées d'après nature par un homme de lettres, ancien instituteur, J.-J. De Cloet. Un deuxième ouvrage, aussi très-étendu, retraçait *la vie de Napoléon*, 144 planches avec texte explicatif. Ces publications, faites pendant les années 1825 à 1827, s'achevaient en même temps que deux collections de *costumes* : ceux des *Belges anciens et modernes* et ceux *de toutes les provinces des Pays-Bas ;* ces dernières en collaboration avec le peintre Eechkout. Dans ces premiers travaux le crayon du dessinateur se montre encore timide; mais il est correct et l'on y voit poindre un sentiment individuel. Tout incomplet que son talent fut alors, des éditeurs se le disputaient déjà; il ne lui manquait plus pour aboutir à un succès de bon aloi que de s'abandonner à ses impressions et de substituer des dessins originaux à des reproductions très-médiocres. Le débutant le comprit et sa réputation commença à éclore dès qu'il eut trouvé, à Paris, un éditeur habile. Il le

trouva bientôt : M. Motte lui demanda, de 1831 à 1835, cinq albums intitulés : *Scènes populaires* et *Scènes de société.*

Le goût du jour tendait à multiplier ce genre de recueils. Partout on surchargeait les tables des salons de Keep-Sake, de romances, de caricatures ; et les peintres eussent vainement essayé de se dérober aux sollicitations et aux minauderies des belles dames qui mendiaient, chaque soir, un dessin. Aussi les *Scènes* de Madou obtiennent-elles la vogue ; on s'en empare, on s'en amuse, on se les arrache ! Elles viennent de Paris et leur lieu de provenance ne nuit pas, tant s'en faut, à faire mieux apprécier ce qu'elles ont de piquant et d'incisif. Elles ne donnent cependant pas la mesure complète du dessinateur, mais celle du fin observateur des mœurs y est déjà. Celui-ci ne laisse, dès lors, rien passer d'inaperçu : il utilise les travers de ses amis ; il s'empare des tics de ses parents ; il fait, à leur insu, poser les uns et les autres et devenu, à certains jours, homme du monde, il invente ses compositions en faisant ses visites.

III.

Lorsque la verve railleuse de l'artiste commençait à se manifester, les résultats de la révolution de 1830 surexcitaient encore les esprits. Préjudiciable aux intérêts matériels, cette effervescence semblait, au contraire, féconde pour les arts et les lettres ; elle contribua, on le sait, à la brillante éclosion de la nouvelle école de peinture. Madou dut ressentir l'influence fiévreuse des événements, mais il n'y intervint point, comme plusieurs de ses confrères, d'une manière militante. S'il prit, comme eux, la cocarde, la blouse, le mousquet, ce fut surtout, paraît-il, pour se servir patriotiquement du

crayon. On eût été mal avisé de sortir sans cet attirail guerrier pendant les journées de septembre ; or notre artiste voulait, sans s'inquiéter de la tourmente révolutionnaire, ni du ricochet capricieux des balles, étudier, tout à son aise, les effets pittoresques du combat. Il en reproduisit les principaux épisodes et consigna les hauts faits, accomplis aux abords du Parc, par le vieil artilleur, surnommé la *Jambe de bois*. Ces dessins sont remplis d'action, mais leur petitesse détruit leur effet dramatique : le prestige des grands hommes s'atténue beaucoup quand ils ne dépassent pas deux centimètres et que, semblables à des atomes, ils se perdent dans la fumée des canons.

Avec des proportions aussi réduites Madou parvenait, cependant, à saisir la ressemblance ; il l'avait prouvé en 1828 lorsqu'il étoffa de nombreux personnages (tous reconnaissables et reconnus à cette époque) les quatre vues gravées, à la manière noire, par Gibèle et représentant les places *Royale* et *de la Monnaie*, l'entrée des *États généraux* et l'ancienne *Porte de Laeken* (3). Le crayon de Madou se maintint pendant assez longtemps dans un cadre aussi restreint. Il paraissait craindre de se fourvoyer en le dépassant ; il ne le fit que sur de vives et d'affectueuses instances, et ce fut d'abord dans les *Costumes militaires de l'armée*, publication éditée par M. Dero-Becker. Cet agrandissement des proportions présageait, en quelque sorte, celui du faire et du style : bientôt allait paraître une œuvre magistrale, qui n'a point été dépassée sous le rapport de l'invention, la *Physionomie de la société en Europe* (1836). L'artiste, l'érudit, l'historien, y brillent simultanement et l'exécution s'y maintient au niveau de la pensée. Bien accueilli dans le pays, ce livre fut cependant encore mieux apprécié en France : il y mit le mérite de

son auteur en pleine lumière, il permit de lui assigner sa véritable place : celle réservée aux maîtres (4).

On était alors dans la seconde période du romantisme et le livre nouveau arrivait juste à son heure : il concordait avec les tendances des études historiques. Monteil publiait son *Histoire des Français de divers États ;* Guizot avait buriné, en d'admirables pages, l'*Histoire de la civilisation ;* et un écrivain illustre, Walter Scott, continuait à charmer l'Europe en retraçant, avec une vérité incomparable, les annales de son pays. L'ouvrage de Madou parut destiné à prendre place sur le même rayon que ces chefs-d'œuvre : il en reflétait le caractère, il en condensait les lumières. Pour l'élaborer deux systèmes pouvaient *à priori* être adoptés : l'un tendant à le localiser en appliquant ses indications rétrospectives à une seule ville ; l'autre tendant à le généraliser en les appliquant à toute la société européenne. C'est ce dernier système qui a prévalu, bien qu'il eût été infiniment plus facile à l'artiste d'exécuter, à l'instar de certains écrivains, un travail de marqueterie historique. Pour cela il lui suffisait de choisir dans les documents empruntés, en si grande abondance, aux vieux manuscrits, aux anciens tableaux, aux sculptures des grands monuments. Cette fausse érudition, faite au moyen de pièces rapportées, conserve encore du prestige et inspire d'autant plus de respect que personne ne se soucie de la contrôler. Madou estimait cependant que les documents ne valent que par un meilleur emploi ; il se servit des siens pour évoquer le passé, l'animer d'une vie nouvelle, et nous montrer l'aristocratie du XVe au XIXe siècle, au milieu de ses parcs, de ses jardins, de ses manoirs, tantôt avec ses mœurs chevaleresques, tantôt avec ses habitudes viriles de chasse et de vénerie, d'autres fois avec ses tendances litté-

raires et ses goûts artistes. Il fit de chaque époque le portrait et il suffit de les examiner tous pour connaître les étapes du progrès social. Ce n'est point un recueil d'images, mais un livre d'histoire qu'on a sous les yeux.

Notre maître ne s'arrêta point après ce brillant succès; son esprit chercheur lui fournit, bientôt, le plan d'un second livre, aussi neuf et encore plus hérissé de difficultés que le premier. Il voulut donner à la biographie la vitalité attrayante qu'il avait su prêter à l'histoire et résolut, à cet effet, de choisir un épisode caractéristique dans la vie de chaque peintre célèbre et d'imiter son style, son sentiment, sa manière. Changer ainsi de ton et d'allure, de caractère et de nationalité, être tour à tour peintre de genre et d'histoire, de marine ou de paysage, passer de l'élégance de Van Dyck au grotesque de Jean Steen, et du grandiose de Rubens à la vérité naïve de Paul Potter, tel était le problème à résoudre. Il paraissait presque insoluble. Madou le résolut pourtant avec une habileté et un goût exquis. Grâce à sa merveilleuse puissance de transformation, il y eut, à chaque page, nouvelle métamorphose, sans qu'aucune laissât entrevoir l'insuccès ou l'effort du pasticheur. Qui réussit n'a jamais tort, et le succès couronna si bien l'entreprise, que les écrivains les plus éminents du pays voulurent s'y associer : de Stassart écrivit la notice de Vander Meulen; de Reiffenberg se chargea de celles de Brouwer et de Craesbeek; Baron raconta la vie de Rembrandt; M. De Decker se fit le biographe de Memling et M. Alvin celui de Rubens. Le nombre des aspirants collaborateurs dépassa de beaucoup celui des notices disponibles. Il y eut un salon des refusés. L'estime inspirée par le caractère et le talent de Madou exerçait déjà leur double attraction (5).

Les caprices de la mode, qui donnent si vite un air vieillot

à certaines œuvres d'art, à certaines œuvres littéraires, n'ont mis aucune ride sur la *Physionomie de la société*, ni sur les *Scènes de la vie des peintres*. Ces deux ouvrages ont conservé, après quarante ans, le charme, l'attrait, l'actualité, si bien appréciés au moment de leur apparition.

IV.

Tandis que ces publications entraient dans les bibliothèques, les dessins de Madou continuaient à grossir les portefeuilles des collectionneurs. Il en produisait beaucoup et n'en pouvait produire assez. Méthodique dans sa manière d'économiser le temps, il faisait continuellement succéder aux grands travaux, qui nécessitent des recherches et de l'inspiration, ceux, plus abondants, qui appartiennent au domaine de la fantaisie. Indépendamment des deux ouvrages cités, il en acheva un troisième, comprenant une centaine de sujets : Le *Voyage à Surinam* de Pierre Benoît. Les dessins originaux de ce Gil-Blas, vrais, mais fort incorrects, méritaient à peine d'être mis au jour ; cependant, sans s'inquiéter de leur quantité ni de leur incorrection, notre artiste les reproduisit sur pierre, revus, corrigés, embellis, après avoir réclamé pour les *paysages* le concours de son fidèle et habile collaborateur, Paul Lauters. André Van Hasselt avait, de son côté, récrit entièrement le texte du voyageur et celui-ci avouait, plaisamment, qu'il ressemblait au geai paré des plumes brillantes du paon (6).

Une tâche étant finie, Madou en acceptait immédiatement une autre. On ne lui laissait ni trève, ni repos; il suffisait à tout, rechignait un peu, mais recommençait par besoin d'activité. Vignettes et illustrations, demandées par les li-

braires, sépias et aquarelles, sollicitées par d'aimables mendiantes, portraits et charges improvisés pour des amis, toutes ces créations hâtives, légères et charmantes, s'envolaient de son atelier pareilles à des papillons. Point de tombola dite philanthropique, point de journal d'art, si éphémère qu'il fût, qui ne parvînt à recueillir quelques miettes de son talent. On réussissait toujours en faisant appel à sa bonté ou à son patriotisme. On parvint même à lui arracher des tableaux : il en accorda un délicieux, *l'Arquebusier*, au vainqueur du tir national (7).

Il lui fallait interrompre parfois ses labeurs ; mais, si l'excès de fatigue l'y obligeait, à l'activité de ses mains il substituait celle de son esprit. Relire ses auteurs favoris, déchiffrer quelque vieille partition, se rendre au théâtre quand des chanteurs habiles interprétaient les premiers rôles du répertoire, suffisait à le réconforter. Ses travaux bénéficiaient encore de tels plaisirs : l'on entrevoit ses goûts relevés dans le choix de ses compositions. D'un abord froid et grave, Madou se déridait tout à fait à l'audition d'un chant expressif ou d'un poëme symphonique ; son regard s'adoucissait alors, un bon sourire glissait sur ses lèvres et une expression de plaisir venait illuminer son visage. La musique constituait le meilleur appât pour le prendre et pour l'amadouer. On y parvint plus d'une fois et tel chanteur célèbre, auquel il avait d'abord refusé de vendre un tableau, en obtint plusieurs en faisant entendre les beaux chants dramatiques qui lui ont valu sa renommée. Cependant, en ses dernières années, il faisait mystère de sa persévérance comme violoniste ; il la taxait, bien à tort, de manie surannée ; ce n'est qu'à huis clos, au fond de son atelier, qu'il saisissait encore son archet ou se mettait à chantonner des vieux refrains. Wilkie y mettait

moins de façons : il raclait effrontément, sans égards pour les oreilles de ses auditeurs; mais, comme notre peintre, obéissant sans doute à des sentiments de confraternité, il se plaisait aussi à introduire des vieux ménétriers dans ses tableaux.

Chacun compose et dessine en raison de son tempérament : l'un est fougueux et puissant, l'autre fin et délicat, un troisième lourd et pâteux. Autant d'artistes, autant de dissemblances donnant la mesure des facultés. Madou la donnait pleine et entière, crayonnant ou peignant comme on cause et souriant, lui-même, de la comédie humaine qu'il retraçait. Tout ce qu'il raconte de cette manière est positif. Tout ce qu'il montre a de l'évidence. Ses personnages, si réels, nous apparaissent, comme des portraits : on les a déjà rencontrés, on veut les reconnaître, car on a vu tout d'abord quel est leur âge, leur caractère, leur profession. Le fait dans lequel ils interviennent n'a pas moins de clarté. L'artiste l'a observé, s'en souvient, le rappelle si bien qu'on pourrait redire, à propos de ses compositions, ce qu'on a dit des récits de l'auteur de Gil Blas : « Nulle part on ne trouvera une censure » plus amusante et plus vive du ridicule et du vice, une » narration plus rapide, un style plus vrai, plus de bon sens » et d'esprit réunis, plus de naïveté et de verve satirique. »

Si l'on admet, comme le prétend Machiavel, qu'il n'est que trois espèces d'hommes : ceux qui pensent par eux-mêmes, ceux qui pensent par les autres et ceux qui ne pensent pas du tout, Madou appartient incontestablement à la première catégorie. Tout y contribua. Il n'eut guère à subir le joug d'une école ni à s'assimiler les formules d'un maître. En effet, son apprentissage à l'Académie fut trop court et l'autorité de son professeur trop modérée pour lui imposer une

doctrine. Cette éducation exceptionnelle renforça son caractère naturellement indépendant; « il faut être soi, sous peine de n'être rien, » devint en quelque sorte sa devise. Il lui fut d'ailleurs facile de se préserver de l'imitation sympathique, son talent n'offrant guère d'affinité avec celui des maîtres qu'il admirait le plus. Delaroche et Ingres, Gallait et Gérôme avaient surtout le privilége d'exciter son enthousiasme et il savait caractériser, en quelques mots, la saveur particulière inhérente à leurs chefs-d'œuvre.

L'originalité si tranchée de notre artiste n'a pas sauvegardé son nom de la manie banale des comparaisons : bon gré, mal gré, on lui a trouvé des précurseurs par voie d'analogie. De tels rapprochements clochent toujours par certains côtés; on y signale tout ce qui est conforme, on y omet tout ce qui différencie, et, grâce à cet escamotage, on arrive à établir une vague ressemblance entre des individualités très-dissemblables. Si l'on persiste cependant à vouloir découvrir un peintre doué d'un talent analogue à celui de notre maître, il n'en est qu'un, à notre sens, qu'on puisse citer, c'est Wilkie. Encore la similitude n'existe-t-elle point dans le domaine technique : leur manière d'exécuter ne se ressemble point, leur manière de composer se ressemble beaucoup. Comme exécutants ils appartiennent à des nationalités différentes, comme penseurs ils sont de la même famille. On ne saurait le nier après avoir constaté le choix identique de tant de sujets dans l'ensemble de leur œuvre. En effet, on y trouve, de part et d'autre, des *Politiques de cabaret*, des *Lecteurs de journaux*, des *Musiciens ambulants*, des *Marchands colporteurs*, une *Chasse au rat* et une admirable *Fête villageoise*. Tous deux excellèrent à exprimer les plus délicates nuances des sentiments, et surent également inspirer du res-

pect par leur tact, leur savoir, la rectitude de leur vie; mais Wilkie, moins tenace, moins incisif, moins fécond, ne sut pas maintenir de l'unité dans sa manière de peindre; après ses voyages sur le continent il s'inspira, tour à tour, des tableaux de Rembrandt, du Corrége et surtout de ceux de Velasquez. Devenu imitateur, il tenta de justifier, par des théories paradoxales, la dégénérescence de son style : « Velasquez, disait-il, est un Teniers en grand et le véritable » auteur du mouvement qui s'opère aujourd'hui en Angleterre. Sans connaître parfaitement ses ouvrages, nos artistes en ont saisi les caractères essentiels et les principaux » relèvent de lui. » Infiniment plus logique et plus simple, l'esthétique de Madou se résumait pour ainsi dire en un seul principe, dont toute son œuvre fut l'éclatante justification : Consulter la nature, suivre ses conseils, et pour les réaliser, obéir sans réserve à son sentiment intime.

V.

L'instruction très-sommaire que reçut Madou fut complétée par lui-même. Il l'étendit dans toutes les directions et s'assimila des connaissances très-variées. Des circonstances heureuses, qu'il sut utiliser, y contribuèrent beaucoup. Il épousa, en 1834, mademoiselle Mélanie Lennuyer, sœur utérine d'Adolphe Quetelet, union si parfaitement assortie, qu'aucun nuage n'en troubla jamais la sérénité, et qui le mit en relation avec plusieurs des savants, des littérateurs, des artistes les plus éminents de notre époque. Il était déjà l'un des visiteurs assidus de l'Observatoire, il devint ainsi, pour ses habitants, l'allié le plus sympathique, l'ami le plus recherché. Dès lors il vécut dans un milieu où les progrès des

sciences et des arts, les manifestations du bon goût et du bon sens, étaient l'objet d'incessantes préoccupations; son talent et ses œuvres s'en ressentirent grandement.

On supposerait à tort que le salon de Mme Quetelet fut, ce qu'on appelait jadis en France un bureau d'esprit, un cénacle pédantesque, un lieu spécial de réunion pour les astronomes, les chimistes et les géomètres. La gaieté y avait ses coudées franches, le rire pouvait y éclater, les saillies les plus osées, pourvu qu'elles ne fussent ni obtuses ni grossières, n'y provoquaient point de réprobation. Les jeunes, comme les vieux, avaient là leur coin réservé et promptement envahi, car il suffisait, pour y être bien reçu, que l'art, la poésie, ou la science fussent l'objet d'une sincère prédilection; ni talent supérieur, ni notoriété reconnue, ni brevet de capacité n'étaient indispensables. Mme Quetelet et sa fille, Mme Clays, recevaient avec une bonne grâce exquise jusqu'aux plus obscurs visiteurs. Elles réservaient pourtant, on le devine, leur accueil le plus enthousiaste aux hommes célèbres. C'était alors fête pour des intelligences aussi cultivées et aussi avides de s'enrichir encore. C'était aussi, dans l'ordre matériel, réjouissance extraordinaire, réjouissance qui, pourtant, se renouvelait assez souvent, car nul voyageur distingué ne quittait la Belgique sans s'être mis en rapport avec le *secrétaire perpétuel de l'Académie*, — le *directeur de l'Observatoire*, — le *président de la Commission centrale de statistique*, — individualité unique, qui, grâce à une intelligence supérieure, pouvait suffire à de hautes et triples fonctions. Madou eut ainsi l'occasion de rencontrer, de revoir, d'étudier, De Humboldt, François Arago, Le Verrier, les deux Ampère, Gioberti, Cobden, Wheastone, David d'Angers, Gudin, Horace Vernet, et beaucoup d'autres. Il fut non-seulement leur inter-

locuteur, il devint leur portraitiste. Quetelet voulait conserver un souvenir matériel de ses confrères, de ses amis : leur portrait. Madou satisfaisait, ordinairement, à ce désir et une soirée lui suffisait pour qu'il parvînt, au milieu des causeries, à reproduire très-fidèlement la physionomie de son modèle. Un panthéon familier, composé d'une centaine de portraits et de charges, se forma ainsi à l'Observatoire et s'y agrandissait continuellement.

A d'autres moments, la musique régnait en souveraine absolue ; des chanteurs habiles, des instrumentistes excellents, tels que Géraldy, Ponchard, Sivori, Théodore Haumau, Mme Sabatier et Mme Hensel, sœur de Mendelsohn, improvisaient des concerts. De telles surprises procuraient à Madou d'incomparables plaisirs; il le déclarait hautement, et se disait prêt à les payer par l'octroi d'un ou plusieurs dessins (8). Enfin, à certains jours exceptionnels, l'agitation, le désordre, la plus bruyante gaieté, remplaçaient le calme habituel. Le carnaval pénétrait effrontément dans le logis et le bouleversait : jeunes et vieux se grimaient, se travestissaient, et, aussi animés que des collégiens en vacances, jouaient aux charades en actions. Les travailleurs les plus austères doivent parfois se dilater la rate : c'est un des préceptes de l'école de Salerne et l'on ne manquait pas de s'y conformer. Dans ces jours de fol entrain, de complet abandon, nul n'aurait su reconnaître le savant et grave Quetelet, le bon et mélancolique Calamatta, le sage et prudent Madou. Ce dernier montrait alors tant de solennité grotesque dans ses allures, tant d'imprévu dans ses ajustements, qu'il eût pu rivaliser avec un de ses plus vieux camarades, Henri Monnier, le père, ou plutôt l'inventeur de Joseph Prudhomme (9).

Quoi qu'on fît à l'Observatoire, Madou était toujours investi

d'un mandat d'artiste. Aux soirées intimes, quand Mme Quetelet, excellente lectrice, ouvrait un volume de Walter Scott, nouvellement traduit en français, et qu'elle tenait ses auditeurs sous le charme du récit, lui s'en inspirait et crayonnait rapidement une composition. Ce premier jet, ensuite achevé, se transformait en aquarelle; plus d'une scène, empruntée aux romans des *Puritains*, d'*Ivanhoë*, de *Woodstock*, a été ébauchée ainsi de 1835 à 1840. L'aquarelle était, à cette époque, l'objet d'un engouement passionné; quinze ans plus tard, elle était tombée dans un complet abandon, et c'est alors que Madou résolut de fonder la *Société des Aquarellistes*. En prenant cette initiative, l'artiste, surchargé de besogne, ne songeait pas à lui-même; il n'avait qu'un but, celui de créer des ressources nouvelles à ses confrères; de leur fournir l'occasion de vendre des productions improvisées; et, grâce au prestige de son nom, à son activité, à son zèle, ce but il l'atteignit : l'aquarelle reprit sa place; la mode la fit valoir; le public se remit à admirer ce qu'il dédaignait auparavant. Afin d'activer cette réaction, Madou exposait toujours sans jamais désirer de vendre. Il préférait de beaucoup que ses productions, semblables à des pigeons voyageurs, revinssent fidèlement au logis. On ne le contrariait pas trop sous ce rapport et, peu à peu, il se trouva possesseur d'une admirable collection, récemment éparpillée (10).

VI.

Beaucoup d'aquarelles témoignent de son savoir, de son érudition, de son goût littéraire; c'est surtout ainsi qu'il laissait entrevoir ses facultés intellectuelles; dans sa causerie il tendait plutôt à les amoindrir. Il nous dit certain

jour : « M. Cousin est trop fort pour moi; je ne puis » le suivre dans son livre *du vrai, du beau et du bien.* » Il se méconnaissait évidemment : M. Cousin n'était pas trop fort, mais trop abstrait pour lui. Les philosophes metaphysiciens volatilisent pour ainsi dire les idées, les artistes tendent, au contraire, à les solidifier : ils ne sauraient s'entendre. Cette tendance au matérialisme est si exclusive, parfois, chez certains peintres qu'ils éliminent systématiquement, toute pensée de leurs œuvres. Notre maître n'appartenait pas à cette école. Considérant la musique et la peinture comme des moyens d'expression, des langues universelles, il ne pouvait même admettre qu'on s'en servît et qu'on parlât beaucoup, avec l'intention, bien arrêtée, de ne jamais rien dire.

Qu'on se bornât à l'énonciation d'une pensée unique, il l'eût compris : il est des peintres si adroits, qu'une seule composition semble leur suffire et qu'ils peuvent ensuite la répéter jusqu'à la fin de leur vie. Madou n'aurait su, à aucun prix, se vouer à ce régime d'abstinence morale; ne prenant conseil que de la nature, il fallait qu'il l'imitât dans sa variabilité incessante. Si, cependant, la persistance de nos anciennes mœurs et certaines habitudes dominantes, l'amenaient à reprendre des sujets déjà traités, il les montrait, à chaque fois, sous un nouveau point de vue et en modifiait si bien l'aspect que la répétition se tranformait en nouveauté. Son pinceau a créé toute une série de prud'hommes politiques, les uns expansifs, d'humeur sociable, bouffis d'importance et dévoilant indiscrètement les secrets des cabinets européens; les autres pris isolément, et absorbés, hébétés, ou endormis par la lecture des journaux (les journaux d'autrefois, bien entendu). Il a peint aussi une série, plus considérable encore,

d'ivrognes dominés par divers degrés d'ébriété. Jamais les modèles de ce genre ne lui faisaient défaut; l'inconscience de leurs poses excitait sa verve, et si, par aventure, il en rencontrait un trop plein d'abandon, il le suivait avec sollicitude et ne pouvait se résoudre à le quitter, qu'en le voyant rentrer, trébuchant, au logis.

On remarquera, sans doute, le singulier contraste existant entre les compositions du peintre et les habitudes de l'homme. Celui-ci, voué à l'existence la plus calme, en possession des joies paisibles du foyer domestique, se lançait—dès qu'il prenait sa palette— au milieu du tumulte des tavernes, du vacarme des kermesses, des rixes des buveurs, des disputes criardes des époux mal assortis, et, circonstance aggravante, dans les querelles conjugales, c'est toujours au beau sexe qu'il attribuait le vilain rôle Sortait-il de ce milieu tapageur pour vous introduire dans les salons, sa gamme changeait aussitôt: l'œuvre devenait coquette, les personnages raffinés, il montrait de l'élégance sans afféterie et de la sentimentalité sans fadeur. Jamais d'affectation, ni d'insignifiance, soit qu'il s'agisse de la bouderie ou de l'entente des amoureux, de la présentation des fiancés, des assauts infructueux des galants; soit que, dans une action plus mouvementée, il montre l'arrestation d'un vagabond, une mêlée de batailleurs, ou des épisodes de la vie d'Ostade, de Jean Steen et de Van Dyck. Dans tous ces sujets, et dans vingt autres, l'exécution constamment modifiée, s'harmonise avec les époques ou les personnages choisis. Chaque siècle a, en effet, des types qui en caractérisent la tendance; l'examen d'une collection de portraits historiques le démontre, et le pinceau de notre maître le constate de même avec évidence. Il savait choisir ses modèles pour les approprier à ses conceptions, puis, ce

travail de classement étant effectué, il s'amusait volontiers de cette science archéologique, si souvent comprise à l'envers et qui, plus soucieuse alors des vêtements que des visages, n'aboutit plus qu'à rajuster les vieilles coiffures d'autrefois sur les fraîches physionomies d'aujourd'hui.

C'est sans théorie préconçue, en quelque sorte d'instinct, qu'il déployait cette ingéniosité de metteur en scène. La nature l'avait créé, tout à la fois, observateur incessant et peintre fidèle; il ne faisait qu'obéir à cette double vocation et, dès lors, en bonne justice, il ne faut pas trop le vanter pour l'intarissable esprit qu'il laissait jaillir. Louons-le beaucoup, par contre, de n'en avoir jamais abusé. Montrer trop d'esprit, c'est ne pas en avoir assez; or le bon sens aiguisé de notre maître lui permettait de conserver, en toute chose, la plus juste mesure. « On tombe, disait-il, du côté où l'on penche » et il eut, tout sa vie, le délicat souci de ne pas outrer ses qualités quand tant d'autres exagèrent, complaisamment, leurs défauts. Cependant, s'il traite des scènes populaires, l'ordonnance de ses tableaux est remplie de passion : il accentue les types, les expressions, le débraillé et la grosse gaieté qui s'y étalent. Qu'on abandonne de tels sujets à un pinceau inexpérimenté et l'on reverra la *bambochade* avec sa révoltante trivialité, ses ignobles excès, et le rendu, trop exact, de tous les résultats produits par l'intempérance. Jamais il ne descendit jusqu'à ce niveau boueux; l'œil pénètre avec plaisir dans ses pittoresques cabarets ; ses buveurs plaisent par leur naïve animation; et ses ivrognes les plus exaltés restent encore, si parfaitement, en deçà des limites tracées par le bon goût que le roi fastueux, qui faisait mettre à l'index les magots de Teniers, eût sans doute regardé en souriant les magots de Madou.

VII.

Déjà très-vanté comme dessinateur, Madou hésita longtemps avant de vouloir être peintre. Plein de prudence, content de son sort, ne connaissant ni l'âpreté au gain, ni l'insatiabilité des distinctions, il trouvait déraisonnable de vouloir plus ou de chercher mieux. A quoi prétendre encore quand on a touché au but suprême de la vie en trouvant le bonheur? Cette philosophie rationnelle dut fléchir pourtant devant les instances, de celle dont ce bonheur était l'œuvre. Ancienne élève de Navez, ayant elle-même cultivé la peinture de genre, Mme Madou obtint de son mari qu'il s'y essayerait à son tour. Il le fit, en 1839, sinon avec mystère, du moins avec discrétion : il lui eût paru outrecuidant de donner trop d'importance à un fait personnel. L'essai d'un nouveau procédé d'exécution ne pouvait offrir que des difficultés d'un ordre secondaire à celui qui possédait les principaux éléments nécessaires à la production d'un tableau, la science du dessin et le don de l'invention; il lui restait à acquérir l'habileté technique et il s'y attacha avec une ardeur juvénile. Il tenait à dissiper promptement la méfiance que ses essais allaient inspirer. En ce point, comme en bien d'autres, il voyait juste et de loin. On ne loua dans ses premiers tableaux, que le dessin, et encore! afin de pouvoir mieux à l'aise en critiquer le coloris. On ne pouvait, sans absurdité, nier son imagination, mais l'on s'en indemnisa en exagérant la sécheresse, la froideur, la minutie de son pinceau. De l'esprit, disait-on, voilà une piètre qualité! C'est de la couleur, c'est de la brosse qu'il faut avant tout; l'esprit court les rues. On avait, peut-être, raison. Il faut croire, en effet, que l'esprit court et

très-vite, puisque si peu d'artistes parviennent à l'attraper. Aussi notre nouveau peintre laissait-il dire sans que ces rumeurs parussent arriver jusqu'à lui et, pendant qu'il travaillait, elles tombèrent dans le gouffre de l'oubli.

On ne censurait guère Madou en sa présence : sa froide dignité l'empêchait ; mais l'eût-on osé, il eût écouté la critique avec le calme qui lui faisait accueillir la louange. Ce n'était ni indifférence, ni orgueil, mais fermeté de raison. Mieux que personne il mesurait l'intervalle qui sépare l'achèvement, toujours imparfait, d'une œuvre d'art, de l'idéal, toujours irréprochable, qui l'a fait éclore. Il appréciait, peut-être mieux encore, les raisons si multiples et si rarement abstraites, qui motivent l'abus des éloges.

Dès ses débuts, Madou s'imposa comme un devoir de prendre part aux expositions triennales de Bruxelles. Ce devoir il le remplit, sans interruption pendant 30 ans, estimant que les épreuves publiques sont salutaires, tandis que l'isolement condamne l'artiste, soit au dégoût de son art, soit à une appréciation beaucoup trop complaisante de son mérite. Le premier tableau exposé par lui en 1842, LE CROQUIS, permettait déjà d'affirmer qu'il réussirait. Un nouveau progrès, très-accentué, se manifesta en 1845 par l'exécution du *Marchand de bijoux* et du *Ménétrier*. Bien qu'en 1848 il fût devenu, tout à la fois, plus habile et beaucoup plus fécond, il ne parvenait plus à satisfaire aux exigences des collectionneurs. Il savait peindre, et on le vit bien par la succession, assez rapide, de ses toiles les plus importantes, notamment celles du *Mauvais ménage*, — de *Van Dyck à Saventhem*, — du *Corps de garde d'autrefois*, — de *l'Audience de police*, — de *l'Ostade au cabaret*, et enfin de la *Fête au château*, fête comprenant quarante figures, divisées en divers groupes, et

remplissant, sans confusion, une vaste salle inondée de lumière.

Ce tableau et celui des *Trouble-fête*, appartenant également au musée de l'État, furent exécutés deux fois, dans des dimensions un peu dissemblables et avec de très-légères variantes. La première de ces répétitions se trouve à Berlin ; la seconde, vendue après décès, fut longtemps conservée par l'artiste : il ne pouvait se résoudre à s'en dessaisir bien qu'on lui offrît d'en fixer, lui-même, le prix. Cette exagération de tendresse paternelle provenait moins d'un mérite exceptionnel que de certaines circonstances particulières. Madou achevait les *Trouble-fête* quand le Gouvernement lui demanda un tableau d'histoire. Cette singulière faveur lui causa encore plus d'humeur que de surprise : « me demander, disait-il, une scène héroïque, une page de nos annales, à moi qui n'ai représenté que les joyeuses aventures de nos artistes, de nos soudards et de nos buveurs, c'est oublier ce que j'ai fait et ce que je puis faire. » Cependant, ne voulant point répondre par un brusque refus à une gracieuseté intentionnelle, il finit par crayonner deux sujets historiques : l'*Échauffourée du duc d'Alençon à Anvers* et la *Fin du siége d'Ostende sous Albert et Isabelle*. Il allait envoyer ces esquisses à la Direction des Beaux-Arts, quand celle-ci, mieux avisée, revint sur sa première décision et mit fin au trouble du peintre en lui achetant ses *Trouble-fête*. On comprend que le tableau qui l'avait ainsi délivré d'une espèce de cauchemar devait lui être particulièrement cher.

Un autre tableau, plus piquant d'expression, fut vendu la même année (1854), au duc de Brabant : la *Chasse au rat*. Un rat! Un rat! s'écrie-t-on dans la maison du cordonnier, et aussitôt on s'agite, on court, on s'arme : l'un saisit un

balai, l'autre un parapluie, un troisième une brosse, et pendant qu'on furette pour découvrir le rongeur, voilà qu'il échappe et se glisse dans un trou, au seuil de la porte d'entrée. La charmante composition du *Coup de l'étrier* n'a pas moins d'expression pittoresque; ce *Coup* est bu à la porte d'une auberge, par les habitants du logis, et en l'honneur du gros fermier monté, avec sa fille en croupe, sur un beau cheval blanc. Le *Nouveau seigneur du village* nous semble irréprochable. Jeune, élégant, il arrive le sourire aux lèvres dans la salle où l'attendent les filles et les femmes des notables. Elles y sont à l'affût d'un compliment ou d'une œillade et voici que le seigneur fixe les yeux sur une jolie blonde; sa mère la pousse aussitôt du coude et l'invite à faire la révérence, tandis que le bailli, émerveillé du succès de la villageoise, songe, peut-être, déjà à la couronner rosière.

Plusieurs toiles décoratives furent aussi exécutées par notre peintre. Elles montrent son talent sous un aspect nouveau et revêtu d'une admirable ampleur. Une circonstance fortuite amena cette innovation dans son faire. Un sénateur, homme de goût, M. le baron Van de Woestyne, vint prier Madou de lui désigner un artiste apte à décorer sa salle à manger. « Je n'oserais, dit-il, après avoir indiqué le but de sa visite, vous proposer d'accepter une pareille tâche : elle est trop peu relevée pour votre mérite, pour votre réputation. » — « Il est vrai, répondit Madou, que je ne voudrais plus, à mon âge, me faire peintre décorateur : Cela dérangerait trop mes habitudes; mais, puisque vous voulez donner un bon exemple, qui, étant suivi, deviendra fructueux pour mes confrères, je me charge des tableaux destinés à votre hôtel : veuillez m'en faire donner les mesures. » Trois grandes compositions largement peintes, avec le concours du

paysagiste Kreins, furent la réalisation de cette promesse; elles ont pour sujets: le cortége d'une noce villageoise; — le bal donné, au seuil du cabaret, à l'occasion du mariage; — et enfin les résultats du mariage: de frais bambins présentés, par les époux déjà vieillis, au seigneur du château (1858).

La négociation si habilement menée par un sénateur excita l'envie de Mme Madou: elle voulut aussi avoir un salon orné de peintures. Il lui fallut attendre plusieurs années avant de l'obtenir, mais les chefs-d'œuvre produits pour la satisfaire l'indemnisèrent de cette longue attente.

Avec le concours de quelques confrères, Madou produisit des illustrations nouvelles pour les œuvres de La Fontaine. Clays, l'excellent peintre de marine, mit un fond lumineux à la fable de l'*Huître et les plaideurs*, — Charles Tschaggeny se chargea de l'*âne*, si important, dans la fable du *Meunier et son fils*, — Paul Lauters brossa la forêt où l'*ours et les deux chasseurs* se trouvent réunis, ainsi que le hameau habité par l'*homme qui a pondu un œuf*, — enfin le maître du logis donna la vie et l'expression à tous les personnages empruntés au fabuliste.

La confraternité affectueuse qui régnait entre Madou et beaucoup d'artistes belges, français, hollandais, est plus visible encore dans son élégant atelier: il est orné de vingt médaillons, véritables bijoux, encastrés dans une boiserie de chêne et peints par Schelfhout, Verveer, Blès, Beaume, Lapito, Le Poitevin, Clays, Hamman, Navez, les deux Tschaggeny, Henri Leys et plusieurs autres (11). L'ameublement est complété par quelques portraits de famille; par un joli tableau du peintre allemand Hubner, par un portrait d'Alexandre Dumas surchargé d'annotations autographes; par une petite bibliothèque musicale (30 partitions au moins) et par

des portefeuilles méthodiquement remplis, bien qu'une vente après décès les ait, en partie, dégonflés (12).

VIII.

La lampe qui va s'éteindre projette, pour un instant encore, une lumière plus vive : ainsi du talent de notre maître. S'il n'avait pris soin d'inscrire des dates sur ses derniers tableaux, ses appréciateurs même y seraient trompés : ils reporteraient aux meilleurs temps de la jeunesse les productions de l'octogénaire. On s'attend, en effet, à y découvrir les traces d'une main qui tremble, d'une intelligence qui s'assoupit, et l'on se trouve en présence de scènes pétillantes de verve, exécutées avec entrain et s'adressant si directement à l'intelligence qu'elles obligent à faire un commentaire ou plutôt un dialogue. Chacun le fait à sa guise, et se satisfait en l'ajustant à la mesure de son imagination.

Depuis peu, notre artiste s'était plu à étudier la fin du XVIIIe siècle; l'espace de temps qui s'écoula entre le règne de Louis XVI et la constitution du premier empire l'intéressait par les raffinements de sa littérature, l'élégante dépravation de ses mœurs et les épisodes sanglants de ses drames. On devine le parti qu'il eût tiré de tant de contrastes si la mort ne fût survenue; l'on peut même, sinon le constater, du moins l'entrevoir par deux de ses derniers tableaux. Ici un amoureux, placé debout, dans une attitude de solliciteur, mendie de sa belle — mollement assise devant lui — l'octroi d'un tendre aveu ou celui d'une petite charité. — Il insiste sans qu'elle ait voulu répondre ni oui, ni non, et elle va le laisser partir au risque de ne plus le revoir, quand, tout à coup, elle penche la tête, réfléchit, s'émeut et va capituler :

son œil allangui révèle déjà qu'elle brûle d'accorder ce qu'elle refuse encore.

La scène, ravissante de finesse, paraissait achevée, quand Madou, trop sévère pour lui-même, effaça la tête de l'amoureux, qu'il trouvait inexpressive; l'œuvre ainsi décomplétée n'est plus qu'un souvenir, un document biographique, qui sera, religieusement, conservé par la famille du maître.

L'autre composition, plus importante, a été intitulée : *Les bijoux d'un vieux beau*. Assis, avec deux jeunes filles, près d'une table garnie de fleurs, ce beau sexagénaire, à la physionomie égrillarde, avance complaisamment sa main blanche garnie de brillants; les deux donzelles se penchent pour mieux les voir et, naïvement émerveillées, ne dissimulent ni leur admiration, ni leur convoitise. Elles ignorent, les pauvrettes! qu'elles sont en présence d'un tentateur, d'un conquérant audacieux qui ose songer encore à des annexions futures et qui fait jouer à ses bagues le rôle des pommes du paradis terrestre, si perfidement offertes, par le diable, à l'innocent appétit de la mère Ève. Les personnages, les costumes les moindres accessoires de ce tableau ont été peints avec verve et c'est faute de temps, hélas! qu'il y manque un détail, un seul, la signature.

Madou participait, non-seulement aux expositions nationales, mais à celles des pays étrangers. Il fut décoré en Autriche et en Hollande par suite de ses envois. Des témoignages de sympathie, auxquels il attachait plus d'importance, eurent pour résultats de l'associer à la Société londonienne des aquarellistes, à l'Institut des Pays-Bas, au corps académique d'Anvers et à l'Académie royale de Belgique (13). En 1855 il fit un envoi important à l'Exposition universelle de Paris et il y obtint, comme récompense, une médaille de seconde

classe, tandis que la médaille d'honneur était décernée à Leys. Il avait laissé, exclusivement, à ses tableaux le soin de parler pour lui et ne parut ni s'étonner, ni s'émouvoir de cette singulière justice distributive; mais deux membres du jury, MM. Bernard du Bus et Charles de Brouckere, s'en émurent pour lui et protestèrent énergiquement. L'erreur commise (il faudrait dire l'iniquité) fut reconnue, réparée, et Madou seul, parmi les artistes belges, reçut la croix de la Légion d'honneur. On ne prodiguait pas encore ce genre de récompense. La nouvelle de cette rectification honorifique devint à Bruxelles l'occasion d'une démonstration : les commissaires du *Cercle artistique* et la plupart des peintres se rendirent chez Madou pour le féliciter, démarche qui le toucha d'autant plus vivement qu'une profonde douleur l'accablait : il venait de perdre un fils unique, âgé de 20 ans et plein d'avenir. Cette perte irréparable resta comme une plaie saignante au fond de son cœur et ne se cicatrisa jamais! Stoïque pour lui-même (il le prouva quand il fut, pendant trois mois, menacé de cécité), il devenait, au contraire, fort impressionnable dès qu'il s'agissait des siens. Sa tendresse, sa sollicitude, sa prévoyance étaient alors excessives; mais sa famille seule pouvait entrevoir l'intensité de ses sentiments, car l'expression en restait presque toujours contenue. Il gardait la même réserve à l'égard de ses amis. A l'encontre des gens qui prodiguent les promesses, s'épuisent en protestations, et s'arrêtent court quand il faut agir, il promettait peu et tenait beaucoup.

Laconique et plein de réserve, Madou laissait à peine deviner ce que ses études, sa sagacité naturelle, son expérience de la vie, lui avaient valu d'enseignements. Ennemi du verbiage, il savait avec peu de mots remuer beaucoup

d'idées et de leur choc faire jaillir des étincelles. Pour l'apprécier et mesurer toute l'étendue de son intelligence il fallait être admis dans son intimité. L'auteur de cette notice a joui, pendant quelques années, de cet heureux privilége: devenu secrétaire des aquarellistes et chargé de formuler leur règlement, il dut avoir de fréquentes entrevues avec le fondateur de la Société. Il s'agissait, tantôt de discuter les dispositions réglementaires, tantôt de prendre des mesures pour les expositions; et l'entretien, en se prolongeant, s'appliquait, tour à tour, aux hommes et aux choses. Madou jugeait celles-ci avec une extrême droiture, ceux-là avec une bienveillante impartialité. Les sots ne s'arrêtent qu'aux défauts, lui s'arrêtait volontiers aux qualités. La haine et l'envie lui étaient inconnues; mais il avait ses antipathies et ses répugnances: les bavards, les poseurs solennels, les fanfarons de vertu et de désintéressement, lui paraissaient insupportables. Il aimait cependant mieux en rire que de s'en plaindre, et de même qu'il crayonnait en deux traits une physionomie, il savait aussi, en deux mots, esquisser un caractère. Il disait d'un vaniteux très-prolixe: « En se montrant aussi long il espère de paraître grand; » — d'un artiste affectant du puritanisme: « Il concourt sans cesse pour le prix de vertu; » — d'un bonhomme très-avide de popularité: « Si la guillotine popularisait, il grimperait de suite sur l'échafaud. » — Cependant, soucieux de la susceptibilité d'autrui, il ne plaisantait qu'à huis clos et ses railleries les plus acérées ne dépassaient pas l'épiderme. Il égratignait sans effusion de sang. Il égratignait aussi sans préméditation et s'il laissait échapper, parfois, des *mots*, c'était à la manière de M. Jourdain, laissant, à son insu, échapper de la prose.

La gaieté de Madou était surtout apparente chez les autres;

ses lèvres légèrement contractées, ses yeux brillant sous ses paupières à demi closes, trahissaient seuls sa joyeuse animation. Il riait en dedans et restait muet, impertubable, même alors qu'il crayonnait la charge d'une physionomie. Il fit de ces charges en abondance, et, parfois, d'une laideur si expressive qu'elle mettait en fuite ceux qui les avaient demandées. Nous avons vu fuir plus d'une vanité blessée, mise ainsi aux abois.

Le crayon si correct et si sarcastique de Madou était, parfois, d'une adorable naïveté. C'est ainsi qu'il se montre dans une sorte de mémorial de famille, un recueil de croquis où ses cinq enfants, à l'état de bébés joufflus et roses, sont représentés dans toutes les attitudes imaginables. Il les dessinait tous, à deux époques fixes : à l'âge de six semaines et à celui de six mois. Cela ne suffisait cependant pas à sa gloutonnerie paternelle, car il les recopiait encore plus tôt et plus tard : à six jours, à trois mois, à sept ans et, tour à tour, couchés ou debout, éveillés ou endormis, affublés comme des petits soldats, ou travestis comme des vieillards, avec de gigantesques chapeaux, des jupes impossibles et d'incommensurables pantalons. Le cœur de l'homme, l'amour du père, se dévoilent de la manière la plus touchante dans ce recueil d'images enfantines (14).

VIII.

Toutes les facultés, tous les sentiments se maintenaient intacts chez Madou quand sa quatre-vingt-deuxième année allait sonner. Sa pensée restait aussi éveillée, son écriture aussi nette, son pinceau aussi actif qu'aux plus beaux jours de sa jeunesse. Il semblait devoir vivre encore longtemps

quand la mort, cette terrible et inévitable faucheuse, vint l'enlever subitement. Après une matinée de travail, il s'était rendu, d'un pas alerte, au palais des Académies pour y présider, en présence de la famille royale, à l'ouverture du salon des Aquarellistes, quand, frappé tout à coup d'apoplexie, il tomba dans les bras d'un ami. Trois jours plus tard il expirait avec le calme du sommeil

Ses funérailles furent célébrées le 6 avril 1877, au milieu d'une foule émue et silencieuse, composée de personnes appartenant à toutes les classes de la société. Le représentant de l'Académie, le secrétaire des aquarellistes, le bourgmestre de Saint-Josse-ten-Noode, — MM. Alvin, Pinchart et Jottrand — y rendirent un touchant hommage aux vertus de celui qui n'était plus. Le bourgmestre annonça que la place publique habitée par le défunt prendrait dorénavant le nom de Place Madou, honneur rendu, non-seulement à la supériorité de l'artiste, mais au caractère de l'homme, aux généreux sentiments du patriote et du citoyen.

Quelle place la postérité réservera-t-elle à un maître aussi indépendant, dépourvu d'élèves, de précurseurs directs, et dont l'isolement, au sein de l'école flamande, semble rehausser encore l'originalité? Les faits principaux de sa vie ont, d'avance, répondu à cette question.

Madou mit un demi-siècle à conquérir la réputation européenne dont il jouissait. Il la créa, l'affermit et l'éleva jusqu'à son apogée en employant, successivement, trois modes différents d'exécution. Dessinateur, aquarelliste, peintre, il excella dans chacune de ces spécialités et sut mériter, dans toutes, la qualification d'artiste éminent. Comment la lui refuser en présence de tant d'œuvres ingénieuses et expressives, fruits d'une habileté consommée mise au service d'une intarissable imagination?

On l'a justement comparé aux grands végétaux, qui croissent lentement, parce qu'ils doivent, par leur force de résistance, braver la durée des siècles. Son talent a grandi de même, sans interruption, avec lenteur et une ampleur croissante. En parvenant à la vieillesse Madou était aussi parvenu au premier rang des peintres de genre, et sa célébrité, qui ne dut jamais rien aux caprices de la mode, n'a rien à redouter des révisions de l'avenir. Les arrêts que l'opinion publique a, si souvent, prononcé en sa faveur, sont devenus irrévocables.

FÉLIX STAPPAERTS.

. NOTES.

—

(1) Discours prononcé, le 6 avril 1877, par M. Louis Alvin, en qualité de directeur de la classe des beaux-arts. *Bulletins de l'Académie royale des sciences, des lettres et des beaux-arts de Belgique.* 2me série, t. XLIII, 1877.

(2) M. Jobard, ingénieur-géomètre né en France, à Baissy, vint s'établir en Belgique vers 1825; il y importa la lithographie, importation qui aurait pu suffire à faire sa fortune si les entrainements de son imagination et son manque de persévérance ne l'eussent poussé à s'occuper, sans cesse, de tous les perfectionnements industriels, de toutes les découvertes scientifiques. Il s'attribuait, à tort ou à raison, un assez grand nombre de ces dernières; mais l'influence, bien moins problématique, qu'il exerça sur la destinée de Madou constitue un fait important, tout à son avantage, et que nous devions rappeler ici.

Esprit original, ingénieux écrivain, causeur plein d'humour, M. Jobard a éparpillé, pendant toute sa vie, les ressources d'une intelligence pleine d'initiative et qui, dirigée vers un but unique, lui eût valu une position supérieure.

(3) Les *Vues* gravées par Gibèle sont au nombre de quatre : Place de la Monnaie. — Place Royale. — Entrée des États généraux. — Ancienne porte de Laeken, construite en forme d'arc de triomphe romain et désignée, autre fois, sous le nom de porte Guillaume. Les gravures furent exécutées d'après deux dessins de Janssens et deux tableaux de J. B. De Noter. Entre les noms de ces artistes on lit, au bas des estampes : Figures par Madou.

Nous avons dit que ces *figures*, prises sur nature, étaient reconnaissables malgré leur petitesse. La ressemblance était telle qu'au premier coup d'œil elle provoquait, presque toujours, des exclamations : « Oh! oh! voilà David, le célèbre peintre. — « Tenez, regardez, voici le beau Marneffe, drapé dans son manteau. » Ainsi

de beaucoup d'autres, grands et petits personnages, depuis la reine des Pays-Bas assise dans sa voiture et le prince d'Orange placé debout dans son balcon, jusqu'aux excentriques familles anglaises trottinant dans le Parc, et jusqu'aux marchands colporteurs poses à leur coin de rue habituel.

Ces estampes obtinrent un grand succès; on les voyait, il y a un demi-siècle, dans la plupart des habitations; mais aujourd'hui, elle sont devenues assez rares. Il y a peu de mois cependant que Madou les vit, à l'occasion d'une vente, étalées sur le trottoir et qu'il les fit acheter, heureux de pouvoir évoquer, à leur aspect, des souvenirs de jeunesse.

(4) Le « *Préambule* » — disons *la Préface* — mise en tête de la *Physionomie de la société*, et rédigée par M. Collin de Plancy, annonçait, entre autres choses, que Madou « cultivant cette frater-» nité des arts, ignorée des écrivains, et ne craignant pas de donner » à ses amis quelque part de sa gloire, s'était fait aider pour les » paysages de Kreins, artiste dont le crayon peint la nature... » et que Lauters avait bien voulu reproduire sur pierre les quatorze encadrements composés par Philastre.

Chacun de ces encadrements porte une date et l'indication du sujet traité : L'ARRIVÉE. 1400. — LE MANUSCRIT. 1460. — LES FAUCONNIERS. 1500. — LE CORTÉGE. 1540. — LE RÉCIT. 1560. — LE RONDEL. 1580. — LA PROMENADE. 1600. — LE SONNET. 1640. — LE PARC. 1660. — LA LECTURE. 1700. — LE BOUDOIR. 1760. — LE MÉDAILLON. 1780. — LE JOURNAL. 1790. — L'AQUARELLE. 1836.

Ces titres spéciaux suffiraient, à eux seuls, pour faire entrevoir la variété des scènes représentées et le caractère pittoresque de l'ensemble. Le livre obtint de grands éloges, particulièrement en France; voici comment un excellent critique d'art, M. Schœlcher, actuellement sénateur, l'annonçait dans la *Revue de Paris :* « Un » artiste vraiment supérieur, et dont le nom résonnera bientôt, » c'est Madou. Nous avons vu deux dessins de lui dans le célèbre » album du docteur Roger, d'une beauté si complète que nous les » regardons comme deux chefs-d'œuvre. Il publie en ce moment la

» *Physionomie de la société*. Il cherche les costumes, les caractères, » les mœurs des diverses époques, travail ingénieux et spirituel où » il ne se dément pas. » L'opinion des plus compétents se manifestait; trois ans plus tard, avant que Madou eût exposé un seul tableau à l'huile, cette opinion avait prononcé son verdict d'une manière plus élogieuse encore : il fallut décorer l'artiste (1839).

Madou consacra plusieurs années à réunir un nombre considérable de gravures, de costumes, de croquis d'après de vieux tableaux, de reproductions d'armes et d'ameublements, le tout enrichi et classé par lui chronologiquement; c'est ainsi qu'il se prépara, avec une conscience et une ténacité admirables, à mettre au jour un chef-d'œuvre. A peu près quatre mille documents graphiques remplissaient le recueil formé par ses soins.

(5) Après avoir publié deux ouvrages très-importants, Madou en acheva bientôt un troisième; également édité par la *Société des Beaux-Arts*, que dirigeait, alors, un homme plein d'initiative, de jugement et de compétence en matière d'art, M. Dewasme Plétinckx : les *Scènes de la vie des peintres flamands et hollandais*, qui comprennent vingt planches, accompagnées de notices biographiques

Les peintres mis en scène et les rédacteurs de leurs biographies sont les suivants : Van Eyck par M. Van Hasselt; Memling par M. De Decker; Quentin Metsys par M. de St-Genois; Van Orley par M. Polain; Mabuse par M. Du Mortier; Rubens par M. Alvin; Van Dyck par M. Dechamps; Ph. de Champagne par M. Quetelet; Rembrandt par M. Baron; Brouwer par M. de Reiffenberg; Terburg par M. Mathieu; Van Ostade par M. Delpierre; Teniers par M. Cornelissen; Berghem par M. Voisin; Paul Potter par M Busschman; Gérard Dov par M. Juste; Backhuyzen par M. Moke; Vander Meulen par M. de Stassart; Jean Steen par M. Lesbroussart.

(6) Voici ce que nous apprend sur l'auteur du *Voyage à Surinam*, la BIOGRAPHIE NATIONALE, publiée par une commission académique (tome II, 1868,) article de M. Siret :

« Il fut d'abord destiné à la profession d'orfèvre; son goût l'en

traina vers le dessin et l'activité de son esprit, son désir, son besoin de savoir, lui firent accomplir, très-jeune encore, des voyages qui remplissent parfois la vie entière d'un homme : c'est ainsi qu'à vingt ans il avait déjà parcouru le nord de l'Italie, la Suisse, l'Autriche, la Bavière et la Prusse.

... » Ce fut d'abord dans l'ile d'Heligoland qu'il s'établit et qu'il se livra à un commerce dont les dangers compensaient à peine les bénéfices, et qui était dû au blocus continental décrété par Napoléon. Plus tard il se distingua à Paris, comme restaurateur de tableaux; ce n'était pas là, du reste, son premier métier, il avait déjà été agent d'affaires, capitaine de vaisseau marchand, etc. Lié avec beaucoup de célébrités de son époque, il avait parcouru toutes les grandes villes de l'Europe dans des conditions de fortune des plus dissemblables; tantôt menant la vie d'un vrai bohême et réduit pour vivre à peindre des tableaux de pacotille, même des enseignes ; d'autres fois, au contraire, menant une existence pleine de faste et de luxe, recherché dans les salons, et méritant la qualification, alors élogieuse, d'*incroyable*.

» Parvenu à la maturité de l'âge, Benoit passa la mer, visita les possessions hollandaises des Indes, et rapporta de Surinam une riche collection de dessins et de vues de ces contrées lointaines. Les dessins de cet intéressant ouvrage ont été mis sur pierre par MM. Madou et Lauters, et le texte en a été revu par un littérateur distingué. »

Nous avons cru devoir écourter une citation qu'il nous eût été facile d'étendre; les nombreux dessins que Pierre Benoit nous a légués, et les relations que nous eûmes avec lui, nous auraient, sans doute, entrainé à le faire si les rapports entre Madou et notre voyageur (décédé en 1854) n'eussent été si fortuits et de si courte durée.

(7) Le tableau intitulé : l'*Arquebusier*, qui fut donné en prix au vainqueur du tir national, a été très-habilement gravé par J.-B. Meunier. C'est le même artiste qui exécuta, aussi, d'après Madou, la belle planche de *La chasse au rat*.

Les compositions du maître ont été l'objet de beaucoup d'autres reproductions faites au moyen de divers procédés.

L'excellent et célèbre graveur Calamatta a buriné la gravure intitulée : On! montrant des paysans stupéfiés au passage de la première locomotive.

Billoin a publié une collection d'eaux fortes; Simoneau plusieurs chromolithographies très-remarquables; Ghémar lithographia le premier tableau exposé, et désigné sous le nom du *Croquis*. Enfin l'habile graveur sur bois Brown a exécuté, avec un talent supérieur, un grand nombre de vignettes, notamment celles de la *Vie des peintres*.

Il est à remarquer que, sauf Meunier, il n'est aucun des artistes que nous venons de citer qui n'ait précédé Madou dans l'autre monde.

(8) M[lle] E. Beernaert, artiste peintre, dont les beaux paysages ont obtenu un grand succès à l'*Exposition universelle de Paris*, a bien voulu nous autoriser à prendre copie de la lettre suivante, qui lui fut adressée par Madou, à l'occasion d'une soirée de musique, organisée chez lui et pour laquelle il avait préparé, — comme témoignage de gratitude, — une tombola de ses dessins. La lettre est datée du 4 février 1872; Madou avait alors plus de soixante-seize ans et il était prédestiné à conserver jusqu'à son dernier jour l'enjouement, les goûts de mélomane, et la vivacité d'esprit qu'il manifeste dans cette lettre :

« Charmante virtuose,

» J'accepte le programme proposé par vous, mon contralto.

» Toutefois, je dois exprimer le désir que mes aimables fauvettes
» ne s'écartent pas trop de la liste que je leur ai soumise (sans la
» leur imposer) en cherchant, scrupuleusement, à chanter des mor-
» ceaux allant à leur voix, bien que je comprenne parfaitement
» cette précaution. Je confesse mon égoïsme à ce sujet et sans
» poser un ultimatum, je dirai : *Vous chantez pour moi, mes belles*
» *ne l'oubliez pas !*

» Regardez ceci comme une plaisanterie...

» Je connais votre andante de Mehul, un de mes compositeurs » chéris; il est beau, grave; il est à votre voix, très-bas; je vous » engage à chanter ce morceau avec le mélodrame qui le précède.

» Nina est pour moi la plus ravissante des romances; c'est un » modèle, c'est tout cœur! ⌒

» Je voudrais que les morceaux chantés, dans notre petite soirée » intime, fussent très-variés, depuis le genre léger jusqu'au grave... » Couplets, romances, airs gracieux ou sérieux, passionnés, duos » même, et trios, si c'est possible.

» A propos de duos, je voudrais vous en faire chanter un d'un » opéra de Berton, qui vous plaira Il est pour soprano et baryton; » cette seconde partie peut très-bien être chantée par un con- » tralto.

» Chantez-vous facilement la clef de fa? .. Quelle demande?

» Il serait, du reste, facile de traduire cette partie en clef de » sol.

» Je vous présente mes hommages .. soyez bien sage et étudiez » bien vos morceaux; j'ai toujours été content de vous. Encore un » *j'ai!* Vous remarquerez qu'il est beaucoup question de moi dans » ma missive. Bon Dieu! que vous allez rire de ce billet.

» Madou,

» Directeur de la troupe féminine,
» chantante en tout genre. »

4 février 1873.

(9) Dans le consciencieux et excellent travail intitulé : *Essai sur la vie et les ouvrages de L.-A.-J. Quetelet*, essai dû à M. Édouard Mailly, celui-ci a montré le célèbre directeur de l'Observatoire entouré de sa famille, de ses amis, et se livrant avec eux à la causerie, à l'audition de la musique, ou jouant très-gaiement au jeu des charades en action. « Ce jeu, nous dit-il, prit surtout faveur, lorsque Calamatta se fut fixé à Bruxelles, où il dirigeait l'École de gravure; Calamatta et Quetelet y étaient de première force. »

A propos de Madou — oublié ici — j'ai essayé de peindre, à mon tour, le salon de l'Observatoire et de me rappeler les noms des hommes les plus distingués qui y furent reçus. Cette nomenclature incomplète diffère de celle indiquée par M. Mailly : en la faisant nous étions, tous les deux, sous l'influence de souvenirs, de sympathies et de préoccupations très-dissemblables.

(10) Sauf les deux cent quatre-vingt-treize dessins vendus publiquement en 1878, plusieurs centaines d'aquarelles sont réunies dans les belles collections de Mme Madou, M. Paul Clays, M. Henri Delmotte et M. le comte Duval de Beaulieu.

(11) Indépendamment des grands panneaux décorant la salle à manger de Madou, il y avait, à peindre, deux petits panneaux oblongs et deux dessus de porte. Un des maîtres de notre école, M. Charles Tschaggeny, représenta sur ces derniers : *Le bœuf et la grenouille,* — *Les grenouilles et le soliveau,* — tandis que Lauters, toujours prompt à la besogne, remplissait les panneaux oblongs, d'une part, par la fable du *Coq et la Perle*, d'autre part, par celle du *Renard et le Corbeau*, sujets toujours pleins d'actualité dans un logis où les solliciteurs n'étaient pas rares et où les perles abondaient.

Il est un troisième travail de peinture décorative, exécuté en 1875, à la demande de M. Balat, architecte du Roi, et destiné au château royal de Ciergnon. Le peintre, aidé pour les paysages par son ami Lauters, y a représenté en divers tableaux : le rôle — l'importance — et le caractère d'un vieux bailli.

Il faut espérer que l'architecte qui a fait la commande de cet intéressant travail — l'un des derniers de Madou — sera autorisé à le déplacer et à lui donner une meilleure installation que celle qu'il occupe dans un château inhabité.

(12) Voici la liste complète des médaillons placés dans l'atelier de Madou et qui lui furent offerts lorsqu'il changea de domicile ; nous citons les noms des artistes par ordre alphabétique :

Beaume, Blès, Clays, Francia, Hamman, Kreins, Lapito, Lauters, Le Poitevin, Leys, Navez, Pelletier, Tavernier, Schelfhout,

Charles Tschaggeny, Edmond Tschaggeny, Verver, Vieillevoye, Vordeker. Un vingtième médaillon fut rempli par Madou lui-même; il y peignit l'esquisse d'un de ses plus jolis tableaux : l'*Audience de police*, appartenant à M. Émile Fressart de Liége.

(13) Voici la liste des fonctions, distinctions et décorations accordées à Madou par divers gouvernements, et par des sociétés savantes et artistiques; nous l'empruntons au Catalogue de ses œuvres, vendues après décès, et nous avons, par conséquent, lieu de croire que l'énumération en est complète.

Membre de l'Académie royale de Belgique; ancien Professeur à l'École militaire; ancien Professeur de dessin du Roi et du Comte de Flandre; Président de la Société royale des Aquarellistes; Membre des Académies des Beaux-Arts d'Anvers, d'Amsterdam; ancien Vice-Président du Cercle Artistique et Littéraire de Bruxelles; Membre de la Société des Peintres à l'aquarelle de Londres; Membre de la Commission directrice du Musée royal de peinture et de sculpture de l'État.

Commandeur de l'ordre de Léopold; Commandeur de l'ordre de François-Joseph d'Autriche; Chevalier de la Légion d'honneur; Chevalier de l'ordre du Lion Néerlandais.

(14) Entre autres peintures fantaisistes dues au pinceau de notre maître, il faut citer trois éventails, productions charmantes et trop bien appréciées pour qu'on voulût en user les lamelles par l'agitation des mains : ils ont été conservés intacts. Le premier fut peint à la sollicitation de M. Dero-Becker; le second destiné à Mme Quetelet, le troisième appartient à l'une des filles de Madou, Mme Charles Delstanche.

LISTE

DES

PRINCIPAUX TABLEAUX DE L'ARTISTE.

—

L'ami de la cuisinière, 1839. (1er essai.)

Le Croquis. 1er tableau. 1842.

La femme impérieuse, scène de cabaret. 1844. (Chez M. A. Coster, à Bruxelles.)

Jean Steen et ses amis. 1844. (Collection particulière, à Londres.)

Le Marchand de bijoux. 1845. (*Ibid.*)

Le Ménétrier et sa fille adoptive. 1845.

Vieillard racontant une histoire du pays. 1845. (Collection particulière, à Liége.)

Le mauvais ménage au corps de garde. 1846. (Collection particulière, à Anvers.)

Oh! (Passage de la première locomotive). Tableau peint pour la fête du Cercle artistique en 1848. Gravé par Calamatta.

La Jalousie. 1847. (Collection particulière, à Bruxelles.)

Van Dyck à Saventhem. 1847. (Chez M. Warocqué, à Mariemont.)

Scène de corps de garde. 1848. (Collection particulière, à Bruxelles.)

Une audience de police d'autrefois. 1850. (Collection particulière, à Liége.)

La fête au château. 1851. (Collection particulière, à Berlin et répétition du même tableau, dans une dimension différente, au Musée de Bruxelles.)

Ostade au cabaret. 1853. (Collection particulière, à Londres.)

Les, trouble-fête. (Musée royal de Bruxelles.) 1854.

Esquisse achevée du même sujet, vendue en 1878.

Chasse au rat. 1857. (Appartient à S. M. Léopold II, roi des Belges.) Gravé par Meunier.

Coup de l'étrier 1858. (Chez M. Brugmann, à Bruxelles.)

Le même sujet, vendu en 1878.

Trois grandes toiles avec fonds peints par Kreins, formant la décoration d'une salle à manger, chez M. le baron Van de Woestyne, à Bruxelles. 1858.

Le seigneur du village, fête villageoise. 1859. (Chez M. Perrot, à Bruxelles.)

L'arquebusier. Gravé par Meunier.

Passe-temps de l'artiste, ou l'auberge. 1861. (Chez M. Pauwels, à Bruxelles.)

Le menuisier entre deux scies (cabinet de M. Hollanders à Louvain.)

La Galanterie. 1862. (Musée de l'Académie d'Anvers.)

La bonne aventure. 1862. (Chez M. Maskens, à Bruxelles.)

Les mauvais joueurs. 1863. (Chez M. Prévinaire, à Bruxelles.)

Le Bandit (arrestation). 1863. (Chez M. Mathieu, à Bruxelles.)

Les six grandes toiles, représentant des fables de la Fontaine, qui suivent, forment la décoration de la salle à manger de M. Madou (les fonds ont été peints par Clays, Lauters et Tschaggeny. 1863.) L'ours et le chasseur; L'œuf pondu; L'Huître et les Plaideurs; Le Meunier, son Fils et l'Ane; Le Renard et le Corbeau; Le Coq et la Perle.

La Réussite. 1865. (Au Musée de l'État.)

Arrestation d'un soldat récalcitrant. Scène de château-fort. 1865. Bruxelles.

Un mauvais lieu. Scène de batailleurs. 1866. (Chez M. Parmentier, à Bruxelles.)

La Cruche cassée. 1869. Bruxelles.

Reproches d'une femme à son mari. 1869.

Scène de cabaret. 1869 Bruxelles.

Les Railleurs. 1871. New-York.

Scène de politiques. 1872. (Chez M. Springer, à Vienne; les personnages mis en scène sont des portraits représentant la famille viennoise.)

L'arrivée du *Boute-en-train*. 1872. Bruxelles.

Six grandes toiles décoratives destinées au château royal de Ciergnon, avec Lauters pour les paysages, et ayant pour sujets : les Remontrances du bailli, — le Compliment du bailli, — les Premières cerises, — le Vieux chasseur, etc.

La présentation des fiancées au seigneur.

Les politiques d'estaminet. (Ces deux tableaux figurèrent à l'Exposition générale de Bruxelles. 1878.)

Soutien mutuel.

Peinture démodée.

Sortie d'une séance électorale.

L'Aristocrate.

Une Expulsion.

Le Ménétrier au corps de garde. (Les six tableaux précédents ont été exposés à Paris, à l'Exposition universelle.)

Le lecteur assoupi. 1875.

Exhortations d'un ami. 1875.

Le Fumeur. 1875.

Musiciens ambulants, musique discordante. 1875.

L'ivrogne et le moraliste au cabaret. 1875.

L'ivrogne rentrant au logis. 1876.

Le tabac du garde champêtre. 1876.

Le lecteur myope. 1876.

Le lecteur en méditation. 1876.

Honteux et confus. 1876.

Les bijoux d'un vieux beau, dernière production du maître ; il n'a pas eu le temps de la signer. 1877.

(Ces derniers tableaux ont été vendus posthumes, au mois de décembre 1878).

AQUARELLES EXPOSÉES A LA SOCIÉTÉ DES AQUARELLISTES.

1857. L'arrestation.
Intérieur d'hôtellerie.
Le secret du buveur.

Kermesse flamande
L'ancien soldat.
L'ami du campagnard.
1858. Jean Steen au cabaret.
Une mère de famille.
Les joueurs de cartes.
1859. La petite bohémienne.
L'ours et les compagnons.
1861. Bouderie.
1862. (Le président de la Société s'abstient d'exposer pendant trois ans).
1865. Les politiques.
Querelle de ménage.
La malicieuse.
Bonne vieille. (L'envoi de Madou est accompagné de l'indication que les quatre aquarelles précédentes appartiennent à Mme Madou.)
1866. Tentative de réconciliation.
1867. La tentation.
Une mauvaise langue.
1868. Soyez-en convaincu, papa.
1870. Politique bourgeoise : « vous êtes d'une exaltation! »
1873. Peinture démodée!
1874. Une bouderie.
1875. Le railleur.
1876. Les concurrents.
Honteux et confus.
Une ancienne inclination.
1877. Sors d'ici, fainéant!
Monstre! tu me trahis.
Mlle Derivis dans le rôle de Carmen.

CATALOGUE DES AQUARELLES

vendues, posthume, sous la direction de M. Henri Le Roy, expert, au mois de décembre 1878.

Indépendamment des aquarelles dont la mention suit, le catalogue comprenait des tableaux, des esquisses, de grands dessins au crayon noir, de petits dessins à la mine de plomb, ensemble 318 objets d'art.

On sait que la valeur vénale d'une œuvre d'art ne donne pas la mesure de son mérite; c'est la mode qui élève ou abaisse les prix, car ils sont, parfois, au bout d'un quart de siècle, décuplés ou abaissés dans la même proportion. Leur invariabilité élevée, pendant un long espace de temps, constitue cependant un véritable indice de supériorité et c'est en nous plaçant à ce point de vue que nous croyons devoir inscrire ici un chiffre et mentionner le résultat financier de la vente : elle a produit à peu près deux cents mille francs.

La jatte de bouillon. Une soubrette apporte une jatte de bouillon au vieillard assis devant la table, sur laquelle le couvert est dressé. Il hume, avec un visible plaisir, le parfum du consommé. 1877.

Les commères. Près du puits se groupent les villageoises ; l'une, les bras croisés, écoute ; l'autre raconte la nouvelle du jour ; une troisième, déjà au courant de l'événement, se baisse pour prendre son seau. 1877.

Chasseur au repos. Le fusil posé à terre et la pipe à la main, un jeune homme, portant une élégante veste de chasse, est assis sur un tertre et prête une oreille attentive aux indications données par la paysanne arrêtée devant lui. 1877.

Le mari soumis. Un ivrogne chante en suivant sa femme, qui le fait sortir d'une cave, où sont accumulés des tonneaux et un pot, instruments du délit. 1877.

Authentique. Un amateur, installé dans un fauteuil, examine le tableau qu'il tient sur ses genoux et le regarde avec un sourire d'incrédulité, tandis que le marchand lui en garantit l'originalité. La fille de l'amateur, debout près de lui et vêtue d'un frais costume du temps de l'Empire, tient un éventail. 1876.

Propos malséants. Un vieux galantin s'est cavalièrement installé sur une chaise; l'une de ses mains posée sur sa canne et l'autre passée dans l'emmanchure de son gilet, il fait à une jeune fille une proposition mal accueillie dont il est aisé de deviner la nature. 1876.

L'effroi. Un jeune garçon et une jeune fille s'arrêtent, effrayés, à la vue d'un sanglier débouchant du bois voisin; le jeune homme engage, du geste, sa compagne à rester immobile. 1876.

Chasseur en nage. Il s'essuie le front et respire avec force. Près de lui deux fumeurs qui lui font bon accueil; l'un d'eux lui donne une légère tape sur son ventre rebondi. 1876.

Un dimanche. Des nouveaux mariés cheminant, bras dessus, bras dessous, dans une rue du village, font la rencontre du bailli; celui-ci débite à la jeune épouse un compliment qui lui fait baisser les yeux, tandis que le mari l'écoute respectueusement. 1876.

L'épouse trahie. Elle menace du doigt son mari dont elle vient de surprendre la correspondance amoureuse; le séducteur suranné et interdit ne trouve rien à répondre aux menaces de sa moitié. 1876.

La réconciliation. Un jeune paysan refuse de tourner les yeux vers son amoureuse; mais elle l'agace et veut lui prendre la main. La tentative de la belle fille sera couronnée de succès, car son amant la regarde déjà à la dérobée. 1876.

Inclination naissante. Le vieux tronc d'arbre renversé sert de siége à deux amoureux et une charmante fille regarde, timidement, son voisin, jeune campagnard dont l'embarras est visible. Au fond se dressent de grands arbres. 1876.

Le plus savant des trois. Un vieux cordonnier, se transformant en

oracle, lit un gros livre ouvert devant lui, à une servante et à un paysan. 1876.

Les conseils d'un jeune homme. Il s'est assis près d'une jeune personne et désigne du doigt le passage d'un livre; la fillette, le tricot à la main, pose une des aiguilles sur ses lèvres et hésite à répondre. 1876.

Expulsion. A la grande joie d'un groupe de buveurs réunis au cabaret, une femme vient d'appréhender au corps son mari; elle lui saisit le bras, elle l'entraîne, mais trop tard, hélas! il est dans un état d'ébriété complète. 1876.

Le goguenard. « Ce n'est pas ainsi, dit-il, que nous faisions la cour dans notre temps! » Puis le joyeux sexagénaire montre du doigt l'amoureux transi, assis au second plan près d'une jeune fille cent fois plus éveillée que lui. 1875.

Les avances inutiles. Un villageois écoute avec malice la jolie fille assise derrière lui et dont les paroles le laissent fort indifférent; il sait ce qui lui vaut ses préférences; une inscription de l'artiste nous l'indique aussi. « *Ses prés sont les plus beaux, ses bestiaux de la meilleure espèce, ses pommes de terre toujours d'une bonne venue. Aussi que d'agaceries, que de cajoleries! mais nenni, j'n veux n'y épousai.* » 1875.

Joli sujet de conversation. Elle s'est engagée entre une belle fille qui, après avoir déposé un pot de bière sur la table, s'est assise à l'un des bouts et s'y oublie en écoutant les paroles mielleuses d'un galant. 1875.

Philosophie. Un vieux fumeur, bonhomme vêtu d'une longue redingote verte et chaussé de grandes bottes, regarde devant lui en souriant malicieusement. 1875.

Les concurrents. Un galant, en costume d'incroyable et tenant son claque, fait une déclaration à une belle personne vêtue de rose, tandis qu'au second plan l'amoureux de celle-ci écoute et semble dépité des attentions accordées à son rival. 1875.

La maussade. Une grosse paysanne regarde obstinément le foyer devant lequel elle est assise, pendant que son amoureux, placé derrière elle, lui frappe, amicalement, sur le dos. 1875.

Pauvre amoureux. Timide, penaud, et tournant son chapeau entre ses mains, il est assis près d'une jeune fille qui le regarde malicieusement. Un gai compagnon, debout au premier plan, raille le jeune homme. 1875.

Les justes reproches. Un ivrogne cherche à amadouer sa femme qui est venue le relancer au cabaret. Au fond, des joueurs de cartes. 1875.

Bouderie. Un jeune homme, assis les jambes croisées, tourne le dos à sa maîtresse; celle-ci, les deux coudes sur les genoux, boude de son côté. 1875.

Grivoiserie. Le chapeau claque posé sur l'oreille, un vieil effronté rit à gorge déployée de la plaisanterie qu'il vient de lâcher, et qui indigne sa voisine, charmante jeune fille qui se bouche les oreilles. 1875.

Les bijoux d'un vieux beau. Idée première du tableau peint à l'huile. 1875.

Honteux et confus. Idée première du tableau. 1875.

Exhortations d'un ami. Idée première du tableau. 1875.

Le boute-en-train. Il entre au cabaret du village où son arrivée est saluée par de bruyantes acclamations. 1874.

Les premières cerises. Le bailli du village, assis dans la cour d'une habitation rustique, a devant lui une gracieuse villageoise qui lui offre des cerises dans un panier; il en prend deux en souriant. 1874.

Un malentendu. A la nouvelle inattendue que lui annonce sa maîtresse, un jeune homme manifeste sa mauvaise humeur. 1874.

Boutade. Deux amoureux se sont tourné le dos; ils se réconcilieront bientôt : déjà le jeune homme jette un regard vers sa maîtresse. 1874.

Tendre dialogue. Dans une cour, près d'un hangar, un garde champêtre entame une tendre causerie avec une charmante fille, qui tient un tricot à la main. 1874.

L'indiscret. Une jolie fille sourit, sans vouloir répondre, au jeune homme assis devant elle et qui lui adresse des questions indiscrètes. 1873.

Conversation. Après avoir posé sur la table une cruche et un verre, la fille d'auberge cause avec un jeune élégant. 1873.

Questions indiscrètes. Un vieux bavard adresse vingt questions à la jeune servante, qui écoute sans répondre. 1872.

Pas de force ! Soutenu par le garde champêtre, le bourgmestre du village sort affaissé du cabaret, tandis que son compagnon rit de sa défaite. 1857.

Lecture du contrat. Les fiancés, debout au milieu d'une salle, assistent, entourés de leurs parents, à la lecture du contrat de mariage faite par le vieux notaire. 1855.

Conditions de vente. Un notaire, avant la vente, fait gravement la lecture des conditions à des campagnards. 1855.

Déclaration. Un seigneur du temps de Louis XIV tient de galants propos à une ouvrière. 1849.



Louis Gallait

Gravé par Pierre Aronaz...

NOTICE

SUR

BARTHÉLEMY-CHARLES-JOSEPH DU MORTIER,

MEMBRE DE L'ACADÉMIE,

né à Tournai le 3 avril 1797, mort dans la même ville le 9 juillet 1878.

Barthélemy-Charles-Joseph Du Mortier naquit à Tournai le 3 avril 1797 (1). Il commença ses études littéraires dans sa ville natale et les compléta dans l'une des meilleures institutions de Paris (2).

Doué d'une mémoire merveilleuse et d'un esprit très-vif, il fut aisé au jeune étudiant de se maintenir toujours à la tête de ses classes et de remporter, chaque année, les premiers prix.

Il paraît que de très-bonne heure, il manifestait déjà du goût pour la botanique et que, dans les promenades, il quittait souvent ses compagnons de collége pour recueillir et examiner attentivement les plantes sauvages qui s'offraient à sa vue.

Nous ne savons si, pendant son séjour à Paris, le futur botaniste assista aux cours d'histoire naturelle qui se don-

naient au Jardin des plantes. Nous ne le pensons pas ; autrement il eût, sans aucun doute, en maintes circonstances, fait allusion aux leçons qu'il aurait pu suivre et qui étaient données, à cette époque, par des savants avec lesquels il eut, plus tard, le bonheur de se mettre en relation.

Du Mortier semble être devenu naturaliste sans le secours des maîtres; c'est peut-être à cette circonstance que sont dues, en grande partie, l'originalité de son talent et la hardiesse qu'il eut de traiter, dans sa première jeunesse, les questions les plus élevées de la botanique et de la zoologie.

Le jeune botaniste, aux prises avec les difficultés nombreuses que la connaissance des végétaux présente à celui qui n'est pas guidé, ne tardera pas à manifester le désir d'aplanir la route à ceux qui doivent le suivre. A l'époque où il débutait, la science ne possédait pas les traités si commodes qui permettent aujourd'hui d'arriver facilement et sans maître à la connaissance des plantes ; les livres étaient alors peu nombreux et les plus récents devenaient promptement incomplets par suite du progrès rapide des découvertes.

Dès ses premiers pas dans la science, Du Mortier, projette de grands travaux; il est ambitieux : il veut, tout d'abord, doter son pays d'une flore complète et, chose bien téméraire, il nourrit l'idée de remanier la classification du règne végétal tout entier et de l'établir sur des bases nouvelles.

Peu de temps après son retour de Paris, Du Mortier se marie, alors qu'il n'avait pas encore atteint vingt ans (3). Sa carrière, à cette époque, devait être tout autre que celle d'un savant : il devait s'occuper de commerce; mais l'amour de la science a déjà pris un tel empire sur son esprit qu'il

ne tarde pas à dérober aux affaires la plus grande partie de son temps pour la consacrer aux excursions botaniques.

De 1816 à 1821, il fait de nombreuses herborisations dans le Hainaut et dans les Flandres; mais, comme il veut publier une flore du royaume, il reconnaît la nécessité d'étendre ses explorations sur tous les points du territoire des Pays-Bas.

Son premier voyage a lieu en 1821; il se rend à Verviers, où il va voir le docteur Lejeune avec lequel il était en correspondance depuis plusieurs années. Celui-ci lui fait faire la connaissance de Pierre Michel, botaniste déjà avantageusement connu par la découverte de quelques plantes rares (1). En ce moment, Du Mortier désirait un guide, un compagnon, pour visiter les Ardennes liégeoises; découvrant chez Michel un goût très-vif pour la botanique, il lui propose de l'accompagner. Cette proposition est acceptée sur-le-champ avec enthousiasme; les deux herborisateurs se mettent immédiatement en route et consacrent plusieurs semaines à l'exploration des bords de l'Amblève, de l'Ourthe inférieure et de la Vesdre et d'une partie de la Campine limbourgeoise. Du Mortier est tellement satisfait de Pierre Michel qu'il lui fait la proposition d'être son compagnon pour les années suivantes. C'est ainsi qu'en 1822 et 1823, les deux botanistes explorent ensemble, pendant plusieurs mois, les Ardennes et l'Eifel, les bords de la Moselle et du Rhin. Les récoltes sont abondantes; les découvertes d'espèces rares sont nombreuses et, chose bien précieuse pour le futur auteur de la flore de Belgique, celui-ci fait la connaissance de plusieurs botanistes qui sont appelés à lui rendre de grands services. Partout où notre confrère passe, il se fait des collaborateurs, disons mieux, des amis dévoués qui s'empressent de lui faire part de leurs décou-

vertes et de leurs récoltes; il laisse dans l'esprit de tous ceux qui l'ont accompagné des souvenirs ineffaçables (3). Parmi les belles et fructueuses herborisations faites en ce temps-là à travers les Ardennes, il en est une qui laissa d'assez pénibles souvenirs dans l'esprit de nos deux jeunes botanistes à cause d'une mésaventure qui leur arriva. Puisque Du Mortier lui-même a raconté celle-ci dans la préface de sa *Florula Belgica*, nous ne croyons pas manquer au respect qui est dû à l'Académie en la rééditant ici. Elle nous montre qu'en 1823, les botanistes porteurs de la grosse boîte, du *vasculum*, étaient chose inconnue dans les montagnes de l'Ardenne. Arrivés un beau soir à Florenville, Du Mortier et Michel, chargés l'un et l'autre de plantes en boîtes et en cartables, sont pris pour deux voleurs qu'on avait signalés dans le canton. Malgré leurs protestations indignées, — et nous pouvons facilement nous imaginer quel feu Du Mortier a pu y mettre — sont jetés en prison. Après trois longs jours de réclusion, ils sont dirigés sur Neufchateau escortés de deux gendarmes, et c'est seulement dans cette petite ville, qu'à l'arrivée d'une lettre du bourgmestre de Tournai, ils peuvent échapper aux mains de la maréchaussée (*et post triduum cum latronibus*, *eheu! a pago* Florenville *ad urbem usque* Neufchateau *deducti*, *quasi per miraculum ex manibus barbarorum fuimus liberati.*)

En 1824, Du Mortier, toujours accompagné de Michel, visite la Zélande, le Brabant septentrional et une partie de la Campine limbourgeoise; en 1825, il explore enfin les provinces d'Utrecht, de Gueldre et d'Overijsel.

Pendant ces dernières années, le futur botanographe consacre toute la belle saison aux excursions botaniques et

réserve l'hiver pour préparer les matériaux des nombreuses publications qui vont se succéder à de courts intervalles.

La première de celles-ci paraît en 1822 et a pour titre : *Commentationes botanicæ*. L'ouvrage compte à peine une centaine de pages, mais il n'en est pas moins une œuvre remarquable et qui fit grande sensation parmi les savants du pays.

L'auteur, animé déjà de cet esprit patriotique qui l'a toujours distingué, débute, dans son livre, par l'établissement de onze genres inédits dédiés à des savants des Pays-Bas (6). Après cet hommage rendu à la botanique nationale, il embrasse un sujet d'une haute portée, qui le préoccupera pendant de longues années et même jusqu'à la fin de sa carrière : nous voulons parler de la classification du règne végétal. Dans le deuxième chapitre de ses *Commentationes*, il recherche les bases d'un système symétrique et analytique des végétaux. « L'étude de la botanique, dit-il, nécessite » deux choses, l'analyse des végétaux et la connaissance de » leur symétrie; par l'une on sépare, avec l'autre on rap- » proche un être de ses semblables. La plupart des bota- » nistes paraissent avoir méconnu cette vérité, puisqu'ils » n'ont procédé que par l'une ou par l'autre de ces mé- » thodes; ainsi le système de Linné est une méthode d'ana- » lyse, celui de Jussieu en est une de symétrie, mais, en » revanche, le système n'admet aucune symétrie et le sys- » tème naturel souffre difficilement l'analyse. » A la suite de longues et savantes considérations sur le choix des caractères à employer pour les divisions du règne végétal, l'auteur expose sa propre classification. Celle-ci comprend : 1° trois grands groupes de premier ordre, ou classes : l'une de ces classes, la première, est subdivisée en deux sous-classes ; 2° onze

groupes de types végétaux; 3° des ordres au nombre de trente. La première classe, la *Staminacie*, renferme toutes les plantes dont les éléments mâles, formés de grains de pollen ou orchiums, sont contenus dans des étamines; la deuxième classe, la *Pollinacie*, renferme les plantes dont les granules fécondateurs ne sont jamais réunis dans une enveloppe particulière: elle est constituée par la grande majorité des cryptogames; enfin la troisième classe, la *Fluidacie*, renferme les algues, plantes chez lesquelles le fluide fécondateur n'est contenu ni dans des anthères, ni dans des orchiums. Nous ne croyons pas devoir nous étendre sur les autres divisions du nouveau système, d'autant plus que l'auteur lui-même les a postérieurement modifiées, soit dans sa *Florula Belgica*, en 1827, soit dans son *Analyse des familles*, en 1829.

Pour un tout jeune savant, c'était faire acte d'une bien grande hardiesse de proposer une nouvelle classification réunissant les avantages des systèmes artificiels et de la méthode naturelle. S'il n'a pas réussi complétement dans sa tentative, s'il n'est pas parvenu à faire accepter son système, sachons-lui toutefois gré de s'être essayé à cette laborieuse et difficile entreprise et d'avoir, dès 1822, attiré l'attention de nos botanistes sur la méthode naturelle. On sait qu'à cette époque le système artificiel de Linné régnait encore en souverain et était le seul admis par nos savants.

Dans les deux chapitres suivants, Du Mortier tente de circonscrire et de diviser méthodiquement les deux classes qu'il a formées aux dépens des cryptogames, la pollinacie et la fluidacie. Malheureusement cette tentative de classification ne pouvait pas réussir à cause de l'ignorance où l'on était alors des véritables affinités de ces végétaux inférieurs. Il n'a

fallu rien moins que les nombreuses recherches et les admirables découvertes de la science moderne pour pouvoir établir la classification naturelle de ce vaste groupe de plantes.

Enfin, dans le dernier chapitre intitulé : *Essai d'une monographie des Jongermannes*, l'auteur a le bonheur de mettre la main sur un sujet presque entièrement neuf (7). En effet, à cette époque, la famille des Jongermannes renfermait, sous le nom générique de *Jungermannia*, un groupe nombreux de types hétérogènes que Du Mortier sectionne d'une façon méthodique. Sa classification nouvelle fut généralement acceptée dans ses lignes principales. L'essai de monographie de 1822 fut suivi, en 1831, d'un travail beaucoup plus complet sous le titre de : *Sylloge Jungermannidearum Europæ indigenarum*, et celui-ci devint, à son tour, plus de quarante ans après, en 1874, une monographie magistrale : *Hepaticæ Europæ. — Jungermannidearum Europæ, post semiseculum recensitæ, adjunctis Hepaticis*. Par ces études spéciales poursuivies avec tant de persévérance, le nom de Du Mortier restera désormais attaché à la famille si intéressante des Jongermannes.

Ajoutons ici, pour en finir avec les *Commentationes*, que l'on trouve en germe, dans cet ouvrage, la plupart des travaux qui vont illustrer le nom de son auteur.

Dès ses premières recherches, l'ambition du jeune botaniste tournaisien, nous l'avons dit, est de rédiger une flore de la Belgique. Il en prépare activement les matériaux ; mais lorsqu'il veut traiter les Graminées, il reconnaît que ses idées sur la classification de cette famille diffèrent notablement de celles de ses devanciers. Il se décide alors à publier un mémoire particulier sur les Graminées (*Observations sur les Graminées de la flore de Belgique*), qui

comprend, outre des considérations sur la classification, une notice sur un genre nouveau (8) et une monographie des espèces belges.

L'auteur fait, en premier lieu, l'histoire des diverses classifications, en reproduisant celles de Ray, de Scheuchzer, de Micheli, de Gahn, de Palisot de Beauvois et de Kunth; puis il discute la valeur de ces systèmes. « On peut, dit-il, » diviser les méthodes des Graminées en deux classes : » 1° celles qui sont basées sur la considération d'une seule » partie et alors ce caractère est tiré de l'inflorescence » comme dans les méthodes de Ray, Scheuchzer, Gahn, etc., » ou bien il l'est de la sexualité, comme dans celles de » Micheli, Linné, Trinius, etc.; 2° celles qui sont basées » sur l'ensemble des caractères, comme l'ont fait Adanson, » Kunth et Sprengel. Or, ajoute-t-il, il est prouvé que les » organes sur lesquels on a basé jusqu'ici les méthodes de » la première classe, n'ont pas assez de constance pour » qu'on puisse en étendre la valeur à toutes les plantes; il » est aussi constant que tous les caractères oiseux, qui sur- » chargent les tribus de la seconde classe, doivent être » supprimés et remplacés par des caractères clairs et évi- » dents; *saisir le caractère lorsqu'il est constant et d'ac- » cord avec les affinités*, *le négliger dès qu'il cesse de » l'être*, telle est, pense-t-il, la règle la plus conforme à la » marche de la nature et la plus propre à conduire à la » connaissance des Graminées. »

Il se met donc à rechercher les caractères qui lui permettront, par leur constance, de classer les Graminées d'après une méthode pratique et naturelle. Il remarque que les fleurs sont insérées sur le callus des glumes ou bien sur un petit axe auquel il donne le nom de *scobine*. Selon que les

fleurs sont insérées ou non sur une scobine, il divise la famille en deux groupes primordiaux : les *Graminœ scobiflorœ* et les *Graminœ calliflorœ.* Les tribus établies dans ces deux groupes ou séries sont, pour les scobiflorées, fondées sur les caractères de l'axe de l'inflorescence, et, pour les calliflorées, basées sur ceux des glumes. Ce nouveau système est adopté pour les Graminées du pays, parmi lesquelles se trouvent trente et une espèces inédites créées par l'auteur.

Pendant qu'il préparait ainsi les matériaux de sa *Florula Belgica*, Du Mortier fait paraître deux notices intéressantes: l'une consacrée à l'établissement d'un genre nouveau, *Hulthemia* (9), et à une nouvelle classification des Roses; l'autre, à une étude taxinomique sur les Saules.

En 1827, le manuscrit de la flore est achevé; mais l'auteur hésite de le livrer à l'impression avant d'avoir vu l'herbier de Linné : il craint d'avoir pu commettre quelques erreurs d'identification au sujet des types linnéens. Cette crainte le fait partir pour l'Angleterre, où il va examiner avec une minutieuse attention l'herbier du grand botaniste, qui se trouvait, à cette époque, en possession de Sir James Smith. Il profite de son voyage pour faire une excursion botanique en Écosse, où il est guidé par William Hooker. Rentré en Belgique avec des notes précieuses sur les types linnéens, il ne tarde pas à publier son livre.

Pour la première fois, les plantes belges sont classées d'après une méthode naturelle, en sorte que la *Florula Belgica* était le premier coup porté chez nous au système artificiel de Linné, qui y régnait sans partage.

Le nombre de 2,251 espèces énumérées dans son ouvrage par Du Mortier est bien élevé pour une contrée aussi petite

que les Pays-Bas; mais, disons-le tout de suite, il comprend parmi ces espèces beaucoup de plantes étrangères à notre climat et une proportion assez forte de types créés par lui. N'est-ce pas ici le moment de se demander quelles ont pu être les idées de l'auteur sur l'espèce? Du Mortier appartenait à l'école de Linné, de Cuvier, et, pendant sa longue carrière, il n'a jamais varié dans ses idées philosophiques sur l'espèce; malgré les progrès étonnants et rapides qu'a faits la théorie du transformisme, il n'a jamais pu admettre que les espèces actuelles pussent être les descendants de types antérieurement disparus et qu'elles pussent elles-mêmes, dans la suite des temps, se transformer en de nouvelles formes. Au point de vue de la spécification, nous ferons remarquer qu'il créait volontiers des espèces nouvelles basées sur des caractères en apparence de valeur secondaire; il n'appartenait toutefois pas à cette nouvelle école qui, par la multiplication effrayante des types spécifiques, ne tend à rien moins qu'à rendre impossible l'étude de la botanique systématique.

Du Mortier ne se repose pas un seul instant: il est sous l'empire d'une fièvre de production vraiment extraordinaire. Il avait terminé, dès 1828, le manuscrit de son remarquable mémoire sur les analogies des végétaux et des animaux; l'année suivante, il fait paraître son *Analyse des familles des plantes.* Il achève et complète, dans ce dernier ouvrage, la classification ébauchée, en 1822, dans ses *Commentationes*, et appliquée, en 1827, aux plantes de la flore des Pays-Bas.

L'auteur, tout en admettant comme naturelles les divisions et les classes de l'admirable méthode de Jussieu, prétend qu'il est impossible de classifier les plantes d'après ces

divisions et ces classes, parce que les caractères des premières en sont trop incertains pour servir de méthode et que, parmi les secondes, il en est qui comprennent trop de familles. C'est pourquoi il a cherché un système qui multiplie les divisions et qui emploie des caractères nettement définis.

Les grandes divisions, dans le système de Du Mortier, sont établies sur la structure de la fleur, sur sa présence ou son absence et non pas, comme dans la méthode de Jussieu, sur l'absence ou la présence des cotylédons et sur leur nombre Avec ces nouvelles bases, l'auteur obtient tout d'abord trois groupes primordiaux, savoir : 1° les Actinanthées qui ont la fleur typiquement composée de cinq parties; 2° les Triadanthées dont la fleur est ternaire et 3° les Aphananthées dont la fleur est obscure ou incertaine. Il est à noter que les Actinanthées correspondent aux dicotylédones de Jussieu, les Triadanthées, aux monocotylédones, et les Aphananthées, aux acotylédones.

Bien que basés sur de nouveaux caractères, ces trois groupes primordiaux ne diffèrent donc pas de ceux établis antérieurement par Jussieu. Remarquons toutefois que Du Mortier ne les admet définitivement, dans son système, qu'en leur faisant subir des modifications et en leur imposant de nouvelles dénominations. C'est ainsi que les Actinanthées deviennent des Endoxylées, que les Triadanthées, avec une partie des Aphananthées, constituent les Exoxylées et qu'enfin ce qui reste des Aphananthées forme le groupe des Axylées. Il est à regretter que l'auteur n'ait pas maintenu ses premières divisions, qui ne rompaient pas les affinités naturelles et qu'il ait cru devoir abandonner les caractères de la fleur, pour s'appuyer sur l'anatomie et en faire naître ses divisions en Endoxylées, Exoxylées et Axylées,

Déjà De Candolle, se basant sur la structure des axes, avait divisé les phanérogames en deux groupes primordiaux : les exogènes et les endogènes. Du Mortier avait généralisé cette méthode en l'étendant aux cryptogames. Seulement si dans son système il conserve le groupe des dicotylédones dans ses Endoxylées, ou plantes pourvues d'une véritable écorce, d'un autre côté, les monocotylédones sont associées aux acotylédones supérieures pour former le groupe des Exoxylées, ou plantes privées d'une écorce véritable. Finalement son groupe des axylées est constitué par les cryptogames inférieures. Les rapports naturels sont en partie rompus, et le nouveau système est devenu par là une classification plus ou moins hybride. L'auteur, fortement préoccupé d'une comparaison ingénieuse qu'il voulait proposer entre les végétaux et les animaux, n'a pas reconnu que les bases de sa méthode l'ont entraîné trop loin et lui ont fait rompre l'harmonie naturelle qui existe dans la série végétale.

Quant aux sous-divisions des trois groupes primordiaux, il les base non pas sur l'insertion des étamines, comme l'a fait Jussieu, mais sur la nature de la fleur ou des enveloppes voisines de celle-ci. Il établit de la sorte six sous-divisions pour les phanérogames, auxquelles viennent se joindre trois sous-divisions des cryptogames. Ces neuf sous-divisions se subdivisent, à leur tour, en vingt et une classes, dont les onze premières reposent sur le mode d'insertion des pièces du calice ou de la corolle. Enfin dans chacune de ces classes, viennent se ranger les familles, dont plusieurs sont de l'invention de l'auteur.

Il n'est guère possible de développer ici quels peuvent être les mérites du groupement des familles et en quoi ces

groupements diffèrent de ceux qui ont été établis par les autres classificateurs. Nous nous bornerons à dire que l'*Analyse des familles* a dû réclamer un travail considérable, l'examen attentif d'un grand nombre de genres exotiques (10) et que par ses clefs synoptiques elle offrait un tableau d'autant plus précieux pour arriver à la connaissance des plantes, qu'il n'existait pas, à cette époque, d'ouvrages analogues.

De 1822 à 1829, Du Mortier s'était acquis une réputation justement méritée, tant dans notre pays qu'à l'étranger, où ses travaux étaient hautement appréciés. L'Académie, qui suivait avec un vif intérêt les progrès du jeune botaniste, s'empressa de l'admettre dans son sein, et, à la séance du 2 mai 1829, il fut élu membre titulaire de la Compagnie. Comme nous aurons l'occasion de le montrer tantôt, cette distinction stimula fortement le zèle du nouvel académicien et lui fit entreprendre des travaux fort importants.

Malheureusement la situation troublée de notre pays allait le distraire dans ses recherches scientifiques en l'entraînant dans une voie nouvelle.

Nous abordons ici la deuxième phase de la brillante carrière de notre illustre confrère.

Avec son esprit indépendant, avec son caractère énergique, Du Mortier ne pouvait rester étranger aux événements qui se préparaient. Aussi le voyons-nous prêcher et organiser le pétitionnement pour le redressement des griefs, et lancer, dès le mois de décembre 1829, ces fameuses lettres signées *Belgicus*, dans lesquelles il stigmatise en traits brûlants et dans un langage viril les agissements du ministère. Ces lettres, acquises à l'histoire, portent les dates des 20 et 28 décembre 1829 et des 3, 7, 12, 18 et 22 janvier 1830. La

révolution éclate; Du Mortier se jette dans la mêlée avec une fougue sans pareille; il se met à la tête du mouvement à Tournai. Le 28 septembre, il se trouve à l'attaque de plusieurs postes hollandais ; il se rend à diverses reprises à la citadelle pour faire cesser le feu ; c'est lui qui est chargé de la tâche périlleuse de régler la capitulation. Les services qu'il rendit pendant cette journée mémorable ont été consacrés par un décret du gouvernement provisoire publié dans le Bulletin des lois (11). Ajoutons qu'en 1832, la garde civique de Tournai, dont il était devenu le colonel, lui décerna un sabre d'honneur pour le récompenser des services qu'il avait rendus à la patrie.

Du Mortier avait certes bien mérité de faire partie du Congrès national, mais, à son grand regret, il fut seulement nommé membre suppléant et ne put ainsi prendre part aux débats de cette glorieuse assemblée.

Mais les talents de l'ardent patriote allaient être bientôt réclamés pour la défense de la chose publique. En 1831, il entrait à la Chambre des représentants, dont il ne cessa de faire partie jusqu'à sa mort (12).

Il ne peut être question de retracer ici la longue carrière parlementaire de Du Mortier. Cependant qu'il nous soit permis de rappeler le rôle important qu'il a joué, en 1836, dans la discussion de la loi communale dont il était le rapporteur, et lors des débats qui ont eu lieu, en 1838 et 1839, au sujet du Traité des vingt-quatre articles. On n'a pas oublié avec quelle énergie, avec quelle éloquence, Du Mortier lutta pour faire rejeter ce traité, qui devait nous enlever deux provinces et nous imposer une dette exorbitante. Non content de lutter sur les bancs de la Chambre, il combattit dans la presse et publia coup sur coup plusieurs éditions de

sa fameuse brochure sur le Traité des vingt-quatre articles (13). Malgré tous ses efforts, malgré le concours généreux que lui prêta un homme de sa trempe et de son énergie, nous voulons parler de Gendebien (14), le traité fut signé à son grand désespoir. Il eut néanmoins la consolation de voir que son opposition n'avait pas été complétement vaine et que, grâce à son indomptable résistance, la part de la dette qu'on voulait imposer au pays avait été considérablement réduite (15).

Après cette courte excursion dans le domaine politique, revenons-en à la science et continuons à suivre Du Mortier dans le champ paisible de l'histoire naturelle.

Le premier travail qu'il publia, après 1830, est ce beau mémoire *sur la structure comparée et le développement des animaux et des végétaux*, que nous allons analyser.

Quoique n'ayant paru qu'en 1832, ce mémoire était terminé dès 1828 et avait été présenté à l'Académie en 1829. Nous tenons à rapporter ces dates, à cause d'une découverte biologique importante faite par l'auteur.

On voudra bien nous permettre de nous étendre assez longuement sur cette œuvre remarquable, dans laquelle Du Mortier se révèle comme un naturaliste de premier ordre.

Dans ses productions antérieures, il classe des genres, des familles, il embrasse même la classification du règne végétal tout entier ; maintenant, son ambition est de coordonner les deux règnes organiques et d'établir une classification comparée des animaux et des plantes.

Avant lui, on avait sans doute déjà reconnu l'analogie qui existe entre les organes reproducteurs des végétaux et des animaux ; il entend pousser plus loin encore la comparaison.

l'analogie, entre les deux règnes Il cherche à découvrir s'il n'existe pas quelque ressemblance essentielle dans la structure générale des animaux et des végétaux; s'il n'est pas possible de rapporter à des lois générales les grandes modifications des corps organiques; si dans les animaux et les végétaux, la progression n'est pas la même en partant du plus simple au plus composé. Il veut voir ensuite si, d'après cette progression et ces lois, il n'est pas possible d'établir que la distribution des animaux et des végétaux doit être basée sur les mêmes principes et que, d'un règne à l'autre, les classes comparées entre elles doivent avoir une égale valeur.

L'auteur se proposait là des recherches du plus haut intérêt et qui réclamaient certainement des connaissances fort étendues en botanique et en zoologie.

Il établit tout d'abord que les plantes se divisent naturellement en végétaux cellulaires et en végétaux vasculaires, que ces derniers se subdivisent en deux groupes : l'un correspondant à peu près aux dicotylédones ou exogènes des auteurs, l'autre embrassant les monocotylédones ou endogènes et une partie des acotylédones. Partant de ce principe, il groupe les végétaux cellulaires sous le nom d'Axylés et les végétaux vasculaires, sous les dénominations d'Endoxylés et d'Exoxylés.

Cette classification dont nous avons déjà parlé, qui est basée sur la nature des tissus et sur leur position relative, permet à l'auteur d'opposer : 1° les végétaux endoxylés aux animaux pourvus d'un squelette interne ou endosquelettés; 2° les végétaux exoxylés aux animaux pourvus d'un squelette extérieur ou exosquelettés et 3° les végétaux axylés aux animaux privés de squelette ou asquelettés.

Ce sont là, reconnaissons-le, des rapprochements très-

ingénieux en même temps que très-hardis ; malheureusement ils sont loin d'être rigoureusement fondés et la classification qui en découle, fort belle par sa simplicité, n'est guère basée que sur des analogies plus ou moins forcées.

Parmi les conclusions qu'il tire de ses nombreuses observations, l'auteur formule cette loi importante que le développement des animaux est centripète et celui des végétaux centrifuge.

Si les progrès faits par les sciences biologiques ne nous permettent pas aujourd'hui d'adopter la distribution des végétaux en endoxylés, exoxylés et axylés, et si, d'autre part, il ne nous autorisent pas à accepter le rapprochement systématique proposé par l'auteur entre les végétaux et les animaux, nous n'en devons pas moins reconnaître que la conception du naturaliste belge lui a fourni l'occasion de faire des expériences utiles à la science. Ces expériences concernent le rôle physiologique des poils, la direction des tiges, la motilité des végétaux, etc., etc.

Enfin, ce qu'il importe de rappeler ici, c'est la brillante découverte de la multiplication des cellules par cloisonnement.

Voici en quels termes l'auteur décrit sa découverte : « Le » développement des Conferves est aussi simple que leur » structure; il s'opère par l'addition de nouvelles cellules aux » anciennes, et cette addition se fait toujours par l'extrémité. » La cellule terminale s'allonge plus que celles inférieures. » Alors il s'opère dans le fluide intérieur une production mé- » diane, qui tend à diviser la cellule en deux parties dont » l'inférieure reste stationnaire, tandis que la terminale s'al- » longe de nouveau, produit encore une nouvelle cloison » intérieure, et ainsi de même. La production de la cloison

» médiane est-elle originairement double ou simple? Voilà » ce qu'il est impossible de déterminer; mais toujours est-il » vrai de dire que plus tard elle paraît double dans les Con- » juguées, et que quand deux cellules se séparent naturelle- » ment, chacune d'elles est close aux deux extrémités. C'est » ce qui se démontre facilement, pour les Conferves, en les » observant à leur maturité, et pour le tissu cellulaire, lors- » qu'il a subi l'influence de la gelée. Dans cet état, les cellules » continuent à renfermer les fluides qu'elles contenaient pré- » cédemment, ce qui ne serait pas si elles n'étaient closes » par une membrane. »

Comment se fit-il que cette découverte si remarquable passa presque complètement inaperçue et que Hugo von Mohl l'ayant faite, à son tour, en 1835, on lui en attribua la paternité? Le recueil académique qui la renferme avait cependant eu une grande publicité et, chose bien curieuse, le travail de Du Mortier avait même été imprimé auparavant en Allemagne dans les *Actes des curieux de la nature* (16). Cela ne tient-il pas peut-être à ce que la découverte a été exposée d'une façon trop concise et qu'elle se trouvait en quelque sorte perdue au milieu des riches observations qui remplissent le mémoire de Du Mortier? Quoi qu'il en soit, nous sommes heureux de pouvoir, encore une fois, réclamer pour notre pays, cette découverte importante, qui ouvrait la voie à tout un monde d'observations. Rappelons encore, à ce propos, que Du Mortier, avec la perspicacité qui le distinguait, avait prévu, dès 1828, le parti utile que les sciences biologiques pouvaient tirer de l'examen microscopique des êtres inférieurs. « L'étude » des infiniment simples de la création, écrivait-il, est une » anatomie toute faite, et d'autant plus certaine qu'elle » montre à découvert ce que les êtres composés nous cachent » dans leur intérieur. »

A partir de 1835, Du Mortier se trouve en mesure d'enrichir les publications de l'Académie de travaux importants et variés.

Le premier de ceux-ci est son *Essai de carpographie* (1835), nouvelle œuvre de classification, dans laquelle il a tenté de ranger méthodiquement l'infinie variété des fruits.

Avant d'exposer son propre système et les principes qui lui servent de base, l'auteur fait l'histoire complète de la carpologie, en remontant jusqu'à Césalpin, au XVI[e] siècle, et en passant successivement en revue les systèmes principaux : ceux de Morison, Ray et Tournefort, — XVII[e] siècle — de Linné et Gärtner, — XVIII[e] siècle — de Mirbel, De Candolle, Richard et Desvaux, — XIX[e] siècle. Afin de faciliter la comparaison des diverses méthodes, Du Mortier reproduit celles de De Candolle, Richard et Desvaux. Il examine ensuite toutes les espèces de fruits proposées par ses devanciers et constate qu'un grand nombre de celles-ci doivent disparaître de la nomenclature comme étant inutiles ou mal caractérisées. Pour définir les fruits, l'auteur s'appuie surtout sur les parties essentielles du péricarpe, sans toutefois négliger la position des graines; mais il rejette les caractères tirés de l'embryon.

Le péricarpe n'étant rien autre chose que l'enveloppe ovarienne arrivée à maturité, il en résulte que la connaissance de l'ovaire doit précéder celle du fruit. Selon que l'ovaire est formé d'une ou de plusieurs feuilles carpellaires ou que la même fleur renferme un ou plusieurs ovaires, les fruits doivent être divisés en *fruits simples*, en *fruits partibles* et en *fruits multiples*. Le fruit simple provient d'une fleur unipistillée et reste entier sans se diviser longitudinalement en plusieurs péricarpes partiels; le fruit partible provient d'une fleur unipistillée et est divisé en plusieurs péri-

carpes opposés ou rayonnant autour d'un axe central ; enfin le fruit multiple provient d'une fleur pluripistillée et présente autant de sommets organiques que de péricarpes partiels.

Ces caractères combinés avec ceux de la déhiscence ou de l'indéhiscence, de la nature du péricarpe qui peut être sec, charnu ou pulpeux, forme la base du nouveau système. Dans celui-ci, les fruits sont divisés en onze espèces réparties en trois sections : les fruits carcérulaires, capsulaires et succulents. Chaque espèce se subdivise en trois sous-espèces, selon que le fruit est simple, partible ou multiple. Afin de simplifier la nomenclature, l'auteur donne aux fruits partibles et multiples des noms dérivés de ceux appliqués aux fruits simples.

Cette nouvelle classification constituait un progrès remarquable sur les anciennes. Basées sur d'excellents principes, elle avait le précieux avantage de ramener à un très-petit nombre de types la multitude des fruits décrits. On y retrouve, au surplus, les principales divisions admises aujourd'hui dans les méthodes modernes.

Dans le volume qui renferme ce traité de carpologie, l'auteur a fait paraître une notice intéressante sur un nouveau genre d'Orchidées, le genre *Maclenia*.

Après la publication de ces deux derniers travaux, Du Mortier abandonne presque complètement la botanique, pour se consacrer à l'étude de la zoologie. Les animaux inférieurs attirent surtout son attention.

Dans son premier travail zoologique intitulé: *Recherches sur l'anatomie et la physiologie des Polypiers d'eau douce* (1836), il se montre avec les qualités qui le distinguent dans ses travaux botaniques : il est toujours le même observateur patient et perspicace, le même penseur attaché à la recherche des solutions les plus élevées.

Il étudie toute la structure et l'organisation des divers systèmes constitutifs des polypiers et décrit la *Plumatella cristata* de Lamarck en établissant un genre nouveau sous le nom de *Lophopus cristallinus*. Ce nom de Lophopus a été généralement accepté depuis. Ajoutons que l'auteur trouve dans l'évolution la confirmation de cette grande loi organique que le développement de l'animal est centripète et le développement du végétal, centrifuge (17).

En 1837, paraît son mémoire *sur l'évolution de l'embryon des mollusques gastéropodes*. Il examine les diverses évolutions de l'embryon, depuis la sortie de l'oviducte, jusqu'au moment de l'éclosion, en décrivant et figurant toutes les phases du développement. Il avait choisi pour objet de ses recherches les œufs du *Limneus ovatus*, mais il avait également observé le développement des Planorbes, des Physes et des Limaces. Pour donner de la valeur à ses observations, il a soin de marquer trois fois par jour la température de l'appartement où il fait ses expériences. Le développement des embryons, qui dure trente jours, est divisé en trois phases : la première d'*inertie*, la deuxième de *motilité* et la troisième de *sentiment*. Le mémoire se termine par un résumé fort intéressant et par des conclusions qui touchent pour la plupart aux grandes questions du développement des animaux et des végétaux.

L'année suivante, Du Mortier, ayant eu à sa disposition plusieurs squelettes, des peaux et un grand nombre de crânes de l'Orang-Outang, saisit l'occasion pour publier sur ce curieux singe anthropomorphe une notice qu'il communique à l'Académie. Après avoir étudié et comparé avec soin tous ces objets, il est conduit à ce résultat, que les prétendues espèces d'Orang roux ne se rapportent qu'à un seul et même

type spécifique et que les différences signalées entre elles ne sont que des différences d'âge ou de sexe (18).

Enfin, un *mémoire sur le Delphinorhynque microptère échoué à Ostende*, publié en 1839, termine l'œuvre zoologique de Du Mortier. C'est en 1836 que celui-ci, pendant un séjour sur les côtes de la Flandre, a étudié le squelette si curieux du *Micropteron Sowerbii*, qui était conservé au Musée Paret, à Slykens. Il a joint à son beau travail des planches représentant l'animal frais et le squelette. C'était la première fois que la charpente osseuse de ce cétacé avait été représentée. Tous ceux qui s'occupent de Ziphioïdes ont dû recourir au mémoire important de notre savant confrère.

Si les derniers travaux de celui-ci n'ont pas l'importance de ses ouvrages botaniques, ils lui ont acquis néanmoins une réputation justement méritée parmi les zoologistes.

N'oublions pas de rappeler ici que Du Mortier ne borna pas ses recherches aux seules sciences naturelles, qu'il s'occupa avec passion d'histoire et d'archéologie. On lui doit des travaux traitant de nos origines nationales, de nos monuments, etc., etc., parmi lesquels on peut citer : des notices sur la cathédrale de Tournai (1840-1841), un discours sur l'établissement des Francs dans les Gaules (1853) et des recherches sur le lieu de naissance de P.-P. Rubens (1861-1862).

A partir de 1840, Du Mortier parut avoir complétement renoncé aux études qui avaient fait le bonheur et la gloire de sa jeunesse. Avait-il dès cette époque épuisé tous les sujets qui pouvaient l'intéresser dans le domaine des sciences naturelles, ou bien considérait-il sa tâche scientifique comme étant accomplie ? Cette tâche, nous l'avons vu, il avait commencé à

la remplir de très-bonne heure; il l'avait poursuivie avec une telle ardeur qu'arrivé en pleine maturité il avait produit des travaux suffisant pour remplir la vie d'un savant ordinaire. Quoi qu'il en soit, le silence gardé par lui pendant plus de vingt ans avait laissé croire aux savants étrangers que notre confrère avait cessé d'exister. Aussi quelle ne fut pas la surprise d'un grand nombre de botanistes, lorsqu'en 1862, on vit reparaître Du Mortier à l'horizon scientifique et recommencer en quelque sorte une nouvelle carrière. Le feu sacré n'était pas éteint chez lui. Il ne fallut qu'une heureuse circonstance pour réveiller dans son cœur l'amour de la science. Cette circonstance, nous le rappelons avec plaisir, parce qu'elle marque une époque dans l'histoire de la botanique belge, fut la fondation de la Société de botanique.

On était au printemps de l'année 1862; deux jeunes amateurs lancent parmi nous une circulaire invitant les botanistes à se réunir à Bruxelles, afin de constituer une Société (19); Du Mortier, empêché d'assister à la séance préparatoire, répond aux signataires de la circulaire qu'il accepte avec plaisir de faire partie de la nouvelle Société (20). A la séance suivante, qui a lieu le 1er juin, Du Mortier est présent et d'un commun accord tous les membres le proclament président de la Compagnie. Nous étions heureux de placer à notre tête un homme dont la science et la réputation devaient rallier à notre petite phalange tous les botanistes du pays. Plus heureux encore paraissait être le nouveau président, qui, entouré de jeunes gens pleins de zèle et d'ardeur, semblait être revenu au temps de sa jeunesse. Bien que parvenu à un âge avancé, Du Mortier n'avait vieilli ni au physique ni au moral. En effet, au mois de juillet, lors de notre première herborisation, chacun de nous put s'assurer que le président de la Société avait

conservé ses jambes de vingt ans, comme il aimait à le dire, et une mémoire qui lui rappelait fidèlement une foule de localités où, plus de quarante ans auparavant, il avait observé des plantes rares. Il ouvrit la première séance extraordinaire, tenue à Nieuport, par un éloquent discours sur les services rendus par les Belges à la botanique. En nous rappelant les noms qui brillent dans les fastes de la botanique nationale, il nous inspirait le désir de marcher sur les traces des Dodoens, des De l'Écluse, des De l'Obel, des Van Sterbeeck et de tant d'autres savants remarquables.

Si la place ne nous faisait pas défaut, nous montrerions, année par année, ce que fit Du Mortier au sein de la Société dont il était resté le président depuis sa fondation; nous détaillerions les nombreux travaux qu'il a publiés dans ses Bulletins; enfin nous ferions assister, par la pensée, à ces belles herborisations que notre savant confrère dirigeait avec tant d'entrain et de talent.

Qu'on nous permette cependant de rappeler brièvement la nature de ses derniers travaux et de dire quelques mots sur nos herborisations.

Les dernières publications du président Du Mortier sont nombreuses, variées, et témoignent d'une grande fécondité et d'une vaste érudition. Elles consistent principalement dans plusieurs discours sur la marche, les progrès et la théorie de la classification des plantes, en monographies des Ronces, des Roses, des Saules, des Renoncules aquatiques et des Pulmonaires de la flore du pays, enfin dans un travail important sur les Jongermannes et les Hépatiques.

L'auteur reprend donc, à la fin de sa vie, les divers genres de sujets qu'il avait traités dans sa jeunesse et continue avec persévérance ses recherches sur la botanique systématique.

Un grand travail devait couronner la carrière scientifique de notre vénérable confrère, sa flore de la Belgique, à laquelle il avait consacré ses dernières années. Sa *Florula Belgica* n'était que le cadre et en quelque sorte le squelette de cette flore à laquelle il travaillait avec ardeur et qu'il eût publiée depuis longtemps si les événements de la Révolution n'étaient venus entraver ses recherches Le manuscrit de cet ouvrage resta inachevé et pour ainsi dire oublié pendant plus de trente ans. Il ne fut repris qu'après 1862 et il était presque terminé quand la mort est venue surprendre l'auteur et glacer sa main (21).

Avant de clore définitivement la longue liste des travaux de Du Mortier, nous ne devons pas oublier sa *Pomone tournaisienne*, ouvrage très-estimé, dans lequel les fruits d'origine belge sont décrits et classés avec beaucoup de méthode (22).

Jusqu'ici, nous n'avons guère étudié le botaniste que dans ses livres; pour le connaître complétement nous devons un instant le suivre dans les herborisations de la Société. C'est surtout dans ces excursions qu'on pouvait apprécier le caractère de l'homme et la tournure de son esprit.

La Société de botanique était bientôt devenue pour lui une grande famille au milieu de laquelle il aimait à se retrouver, où il ne comptait que des amis et des admirateurs. Pendant ses dernières années, les affaires politiques n'occupaient plus qu'un rang secondaire dans son esprit, sur lequel la botanique avait regagné tout son empire. Aussi fallait-il voir avec quel plaisir, chaque année, il reprenait la boîte d'herborisation pour nous accompagner, soit au bord de la mer, dans les Ardennes ou l'Eifel, soit dans les vallées si pittoresques de la Meuse ou de la Moselle. Malgré son grand âge, il nous don-

nait à tous l'exemple de l'activité et de l'ardeur. La fatigue ne lui pesait pas, et quand il s'agissait de recueillir l'une ou l'autre plante rare, il ne reculait jamais devant les marches les plus longues. Son œil perçant ne laissait rien échapper et bien souvent il attirait notre attention sur des variétés ou des formes qui nous avaient complétement échappé. Nous avions à notre tête un compagnon alerte, au cœur expansif, à la parole enjouée, à la repartie spirituelle. La franche gaieté ne lui déplaisait pas; il la provoquait, au contraire, par ses bons mots et même assez souvent par des anecdotes piquantes, racontées avec cet esprit propre aux Tournaisiens et qui est certes un esprit du meilleur crû. Il avait un grand fonds de bienveillance qui le rendait sympathique et lui gagnait l'affection de tous ses confrères. Cette affection et l'admiration que nous avions pour son talent se sont manifestées avec un grand éclat dans une circonstance solennelle que nous rapporterons dans quelques instants.

Du Mortier assista à presque toutes nos herborisations; il fallait des motifs bien puissants pour l'en tenir éloigné. En 1877, il fit preuve d'un courage presque surhumain en surmontant de grandes douleurs pour nous accompagner en voiture dans l'une de nos excursions. Il y a quelques mois, cloué sur son lit de mort, il faisait mander au secrétaire de la Société que si le mieux produit dans son état persistait, il comptait bien nous suivre dans les Ardennes, en se faisant accompagner par son garde-malade. Il lui semblait que la botanique dût le retenir à la vie et il espérait que ces fleurs des champs, éternellement jeunes, le conserveraient longtemps encore parmi nous (23).

C'est le moment, pensons-nous, de jeter un coup d'œil

général sur les travaux de notre savant confrère et de résumer les appréciations que nous en avons faites.

Au point de vue scientifique, ce qui domine chez Du Mortier, c'est l'esprit de classement méthodique : on peut dire de lui qu'il était né classificateur. En effet, nous le voyons à ses débuts, dans ses *Commentationes* (1822) proposer une nouvelle méthode du règne végétal, qu'il améliore, en 1827, dans sa *Florula Belgica* et qu'il complète, en 1829, dans son *Analyse des familles*. Jusque-là, il ne s'était occupé que du seul règne végétal ; plus tard, en 1832, il applique ses idées taxinomiques aux deux règnes organiques et propose une classification parallèle pour les animaux et les végétaux.

Il ne néglige pas les groupes secondaires de la série végétale ; il établit, en 1822, sa classification des Jongermannes, qu'il perfectionne plus tard, et fonde, en 1823, une nouvelle méthode des Graminées.

Ajoutons que vers la fin de sa carrière, la théorie des classifications lui fournit la matière de plusieurs discours très-savants et très-érudits.

Si sa méthode n'a pas été acceptée, si elle a subi le sort de bien d'autres systèmes inventés plus tard, on ne doit pas moins reconnaître les grands mérite du classificateur, surtout si l'on tient compte de l'état de la botanique à l'époque où il écrivait.

En phytographie et en organographie, Du Mortier s'est distingué par des travaux monographiques sur le groupe des Jongermannes et sur divers genres indigènes et exotiques et, en outre, par un beau mémoire sur les fruits.

La biologie tant animale que végétale lui doit des observations du plus grand intérêt et de curieuses expériences ; elle lui doit surtout une magnifique découverte, celle de la

multiplication des cellules qui suffit, à elle seule, pour sauver de l'oubli le nom de son inventeur.

Par l'ensemble de ses travaux, Du Mortier mérite d'occuper une place élevée dans l'histoire des sciences et spécialement dans les fastes de la botanique. Si après 1830, sa position politique ne l'avait pas obligé à consacrer une très-grande partie de son temps aux affaires publiques, notre savant confrère aurait certainement acquis une réputation plus grande encore, en poursuivant et en approfondissant ses premières recherches.

Du Mortier n'a pas eu à se plaindre de la destinée. Celle-ci lui avait réservé une longue et glorieuse carrière, une réputation justement méritée dans les sciences, une haute situation politique et des honneurs sans nombre.

Plusieurs Académies, celle de Belgique la première, l'avaient admis dans leur sein et une foule de Sociétés savantes, littéraires ou horticoles s'étaient empressées de l'inscrire parmi leurs membres honoraires ou correspondants (24).

Les services qu'il avait rendus au pays furent récompensés par les plus hautes distinctions qui puissent être accordées à un citoyen (25).

Il semblait que Du Mortier eût épuisé toutes les satisfactions légitimes, tous les honneurs qu'il pouvait attendre, lorsque le gouvernement décida que son buste serait placé dans l'une des galeries du Jardin botanique de l'État (26).

Une imposante manifestation en l'honneur de cet homme éminent eut lieu le 5 mai 1878, lors de l'inauguration de ce buste. La manifestation fut organisée par tous ceux qui s'occupent activement de botanique en Belgique; un grand nombre de personnes, sans distinction de parti, appartenant

aux sciences, aux lettres, aux arts et à la politique, s'empressèrent d'y prendre part. On honorait ainsi en lui non-seulement le botaniste, mais encore le citoyen digne de tous les respects (27).

A cette fête qui formait le couronnement de sa brillante carrière, Du Mortier, malgré son âge très-avancé, s'y montra encore plein de vie, n'ayant rien perdu de ses belles facultés. Hélas! nous étions loin de soupçonner alors que deux mois plus tard le noble vieillard nous serait enlevé : il s'éteignait doucement dans la nuit du 9 juillet (28).

A sa mort, il n'y eut, dans tout le pays, qu'une voix pour déclarer que la science venait de perdre l'une de ses illustrations, et la patrie, un grand citoyen.

François Crépin.

NOTES.

(1) La famille de Du Mortier est une des plus anciennes de Tournai. Son grand-père, Jean-François, était receveur général des moulins de la ville. Son père, qui portait le même prénom que lui, est mort le 13 février 1841, à l'âge de 80 ans. A l'époque de la révolution brabançonne, il embrassa la cause patriotique et fut nommé capitaine de l'une des huit compagnies de la milice citoyenne. Pendant la révolution française, il sauva la vie à plusieurs prêtres en les cachant chez lui ; il sauva du pillage les magnifiques châsses de Saint-Éleuthère et de Sainte-Ursule qui ornaient la cathédrale et les remit, plus tard, entre les mains de l'évêque, Mgr Hirn. Il fit longtemps partie du conseil communal et remplit les fonctions de juge au tribunal de commerce. Il laissa deux fils, Barthélemy et Louis.

(2) Du Mortier fit ses premières études à Tournai dans l'institution de M. Van de Casteele. A Paris, il fut placé dans l'institution de M. Léotard.

(3) Il épousa le 1er mai 1816, Mlle Philippine-Louise Rutteau, née à Tournai le 31 juillet 1796 et morte dans la même ville en 1876. De ce mariage, sont nés huit enfants. Quatre sont morts en bas âge; les autres sont : Pauline Du Mortier, religieuse carmélite, née en 1817; Eugénie Du Mortier, née en 1820, — elle a épousé M. Albert De le Vingne; Louise Du Mortier, née en 1828, — elle a épousé M. le comte de Limminghe; le comte Barthélemy-Noël Du Mortier, né en 1830.

(4) Pierre-Joseph Michel, né à Nessonvaux le 24 avril 1788 et mort aux Waides (commune de Petit-Rechain) le 13 novembre 1854, était le fils d'un modeste jardinier. Après avoir travaillé comme jardinier pendant quelques années, il s'établit pépiniériste à Nessonvaux. C'est alors que Du Mortier fit sa connaissance. D'après

le conseil de celui-ci, Pierre Michel prépara un *Herbier des Graminées, des Cypéracées et des Joncées de Belgique*, qui forme 3 volumes in-folio, publiés en 1823, 1824 et 1825. Pour de plus amples renseignements sur ce botaniste, on doit consulter le *Bulletin de la Société royale de botanique de Belgique*, t. VI, pp. 389-393.

(5) En 1867, pendant une herborisation de la Société de botanique dans le Luxembourg hollandais, nous fûmes témoin d'une scène touchante. M. Krombach, botaniste luxembourgeois, sautait au cou de Du Mortier et l'embrassait tendrement. Ces deux vieux botanistes ne s'étaient pas revus depuis 1822 ou 1823 et ce fut une joie profonde pour eux de se rappeler les herborisations qu'ils avaient faites ensemble sur ces mêmes collines de la Moselle, au pied desquelles leur rencontre venait d'avoir lieu.

(6) Ces genres sont les suivants: Libertia, formé de deux espèces démembrées des *Hemerocallis* et dédié à Mlle Libert; Roucela, formé de deux *Campanula* et dédié à Roucel; Kopsia, formé aux dépens du genre *Orobanche* et dédié à Kops, le premier auteur de la *Flora Batava;* Reinwardtia, formé avec le *Linum trigynum* et dédié à Reinwardt, professeur de botanique à Batavia; Casselia, formé aux dépens des genres *Lithospermum* et *Mertensia* et dédié à Cassel, professeur au Jardin botanique de Gand; Desmazeria, formé avec le *Cynosurus siculus* et dédié à Desmazières; Musschia, formé avec le *Campanula aurea* et dédié à Mussche, jardinier en chef du Jardin botanique de Gand; Hocquartia, formé de deux espèces démembrées du genre *Aristolochia* et dédié à Hocquart; Nylandtia, formé du *Polygala spinosa* et dédié à Pierre Nylandt, botaniste hollandais; Sterbeckia, formé de trois espèces de *Merulius* et dédié à Van Sterbeeck. De ces onze genres, un seul a été adopté, le genre *Musschia*.

(7) Du Mortier croyait avoir été le premier à démembrer le genre *Jungermannia*. Plus tard, il découvrit qu'il avait été devancé par Raddi. « Après douze années de recherches, écrivait-il en 1835, je » suis enfin parvenu à connaître la *Jungermanniographia etrusca* de » Raddi, travail qui a paru, non dans les *Opusculi scientifici* de

» Bologne, comme le disent les auteurs, mais bien dans le 18e volume des Mémoires de mathématiques et de physique de la Société des sciences de Modène, publié en 1820. C'est là que j'ai enfin découvert à Paris ce mémoire inconnu au monde savant, et que j'avais si grand intérêt à connaître, pour savoir si j'avais été devancé ou non par Raddi. Mon premier travail sur les Jongermannes datant de 1822, il s'ensuit que j'ai été devancé par Raddi, bien que la monographie de ce dernier ait un tout autre caractère que la mienne, et soit bien plutôt une tentative qu'une véritable monographie. Plusieurs genres de Raddi ayant sur les miens le droit de priorité, il importe de coordonner ces deux travaux, et c'est ce que j'entreprends aujourd'hui. » (*Révision des Jongermannes*, 1835.)

(8) C'est le genre Michelaria, dédié à Michel et créé pour une Graminée découverte par Pierre Michel, qui, jusqu'à présent, n'a été observée qu'en Belgique. Lejeune avait rapporté cette Graminée au genre *Calotheca* sous le nom de *C. bromoidea*. Cette curieuse espèce est maintenant admise sous le nom de *Bromus arduennensis* Kunth.

(9) Le genre Hulthemia, dédié à Van Hulthem, a été créé pour une très-curieuse Rose de la Perse, connue sous le nom de *Rosa berberifolia*. Ce genre est excellent et doit être conservé.

(10) C'est surtout dans l'herbier des Pays-Bas, dont Blume se servait à Bruxelles pour sa *Flora Javæ*, que Du Mortier fit la plupart des dissections nécessaires pour sa classification. Cet herbier fut repris par la Hollande au moment de la Révolution.

(11) Voici le texte de ce décret : « Il contribua puissamment à développer l'esprit national, et à organiser la résistance aux actes oppressifs du gouvernement déchu; un des premiers auteurs du mouvement de Tournai, il distribua sur la place publique aux bourgeois et aux soldats de la garnison les couleurs nationales, le 8 septembre 1830; contribua à l'attaque des postes hollandais, et se rendit en parlementaire à la citadelle pour régler la capitulation de la ville, quoiqu'il fût décrété d'arrestation. »

(12) Il représenta l'arrondissement de Tournai jusqu'en 1846. En 1847, il ne fut pas réélu. De 1848 jusqu'à sa mort, il représenta l'arrondissement de Roulers.

(13) Cette brochure intitulée : *La Belgique et les vingt-quatre articles*, eut six éditions françaises; elle fut traduite en flamand, en allemand et en anglais.

(14) Quelques années après, une souscription fut ouverte pour offrir à ces deux citoyens leur statuette coulée en bronze.

(15) Cette réduction fut de 350 millions de francs.

(16) La publication de ce mémoire dans les *Actes des curieux de la nature*, t. XVI, précéda celle qui se fit en Belgique dans les Mémoires de l'Académie.

(17) Le mémoire intitulé : *Histoire naturelle des Polypes composés d'eau douce ou des bryozoaires fluviatiles*, par B.-C. Du Mortier et P.-J. Van Beneden, est entièrement de M. P.-J. Van Beneden. Ce mémoire n'a pas été terminé; il s'est arrêté à la première partie. Du Mortier devait seulement fournir sa part de collaboration pour la partie suivante.

(18) Les recherches de Du Mortier devaient faire l'objet d'un mémoire étendu, pour lequel il avait fait dessiner et graver une série de belles planches.

(19) Les deux signataires de la circulaire étaient M. Karl Grün, alors étudiant à l'Université de Bruxelles, aujourd'hui docteur en sciences naturelles et pharmacien, et M. Alfred Wesmael, alors professeur de botanique à l'École d'horticulture de l'État, à Vilvorde, aujourd'hui architecte de jardins. Un troisième amateur de botanique s'était joint à eux, pour rédiger la circulaire qu'il n'a toutefois pas signée, M. Joly, alors étudiant à l'Université de Bruxelles, aujourd'hui professeur de chimie à la même Université.

(20) Voici la copie de la lettre que Du Mortier écrivait aux auteurs de la circulaire:

« Messieurs,

» Votre circulaire du 3 courant pour la création d'une Société

» belge de botanique m'a causé une joie bien vive et je viens vous » exprimer tous mes remercîments d'avoir bien voulu me l'adresser.

» La botanique si florissante sous le gouvernement précédent, » semblait abandonnée dans notre pays et c'est à peine si elle » comptait encore quelques rares partisans. La science paraissait » entièrement absorbée par l'horticulture, lorsque tout à coup de » jeunes savants, de zélés botanistes apparaissent comme par enchan- » tement sur tous les points du pays. Une ère nouvelle s'ouvre pour » la science à qui elle présage un brillant avenir. Vétéran de l'armée » de Flore où je suis attaché depuis plus d'un demi-siècle, j'ap- » plaudis avec un inexprimable bonheur à la pensée de réunir en » Société tous les soldats de l'aimable déesse et je ne puis assez » vous féliciter, Messieurs, de la glorieuse initiative que vous prenez » en ces circonstances. Je m'associe de grand cœur à votre pensée » et viens l'appuyer de toutes mes forces, en engageant mes jeunes » confrères à l'accueillir comme elle le mérite et à décider la for- « mation d'une Société de botanique qui réunira tous ceux qui cul- » tivent la science et leur permette de se communiquer leurs décou- » vertes et leurs observations.

» Une circonstance indépendante de ma volonté ne me permettra » malheureusement pas d'assister à la réunion du dimanche 13 cou- » rant, à laquelle vous me faites l'honneur de me convoquer. Veuil- » lez exprimer mes regrets à nos confrères et si, comme je l'espère, » la constitution de la Société de botanique est résolue, je vous prie » de bien vouloir m'inscrire au nombre de ses membres, heureux » et fier de pouvoir me trouver avec cette jeune génération de bota- » nistes qui, relevant glorieusement le drapeau de la science, va » succéder à notre faiblesse et à notre infirmité.

» Agréez, Messieurs, l'assurance de mes sentiments les plus dis- » tingués.

» B.-C. Du Mortier.

» Bruxelles, le 10 avril 1862. »

(21) Outre le manuscrit de la *Flore de Belgique*, Du Mortier a laissé divers travaux archéologiques sur les origines des styles archi-

tectoniques chez les différents peuples ; une très-longue monographie de la cathédrale de Tournai ; des études biographiques sur les Tournaisiens célèbres et un dossier très-considérable intitulé : Études tournaisiennes, à l'aide duquel on pourrait faire l'histoire complète de la ville.

(22) Pour reconnaître les services que Du Mortier a rendus à la pomologie, les membres du Cercle d'arboriculture de Belgique (Gand) lui ont offert une superbe statuette de Pomone en bronze.

(23) C'est à la demande de Du Mortier que la Société, dans sa séance du mois de mai 1878, avait décidé que l'herborisation aurait lieu cette année sur le haut plateau de la Baraque de Fraiture. Il tenait beaucoup à visiter cette région de l'Ardenne qu'il ne connaissait pas et où il désirait recueillir quelques-unes des espèces les plus rares de notre flore indigène. Cette herborisation l'avait tellement préoccupé et lui tenait tellement à cœur qu'à ses tout derniers moments elle agitait encore sa pensée. Alors qu'il était tombé dans un profond assoupissement, l'un de ses amis qui suivait attentivement les progrès de l'agonie, dit au garde-malade : « Je vais m'assurer si M· Du Mortier est encore présent à lui, et s'approchant de l'oreille du mourant, il lui dit : « M. Du Mortier ! » M. C..... (le secrétaire de la Société de botanique) vous a écrit. » A ces mots, le vieillard, comme galvanisé, se réveille, ouvre les yeux et avec une certaine vivacité, il réplique : « Qu'est-ce qu'il dit? » Sur ces paroles, il s'endormit pour ne plus se réveiller.

(24) D'après les diplômes qui m'ont été communiqués par M. le comte Barthélemy Du Mortier, son fils, Du Mortier faisait partie des Sociétés suivantes, à titre de membre honoraire ou correspondant :

1820. Société d'agriculture de l'arrondissement de Saint-Omer.
» Société médicale d'émulation de Tournai.
» Horticultural Society of London.
1821. Société Linnéenne de Paris.
1826. Société des sciences, de l'agriculture et des arts de Lille.
1828. Société d'histoire naturelle de Paris.

1828. Société d'agriculture, d'horticulture et de botanique de la ville et de l'arrondissement de Courtrai.
» Société d'horticulture du Nord (Lille).
1830. Société des combattants de septembre 1830 de la ville de Tournai.
1833. Société des sciences physiques, chimiques et arts industriels (Paris).
1835. Institut historique (Paris).
» Société royale des sciences de Liége.
» Société de médecine de Gand.
1836. Société royale d'horticulture de Liége.
1837. Société des sciences médicales et naturelles de Bruxelles.
» Société royale d'agriculture et d'horticulture de Tournai.
1838. Botanischer Verein am Mittel- und Niederheim.
» Reale Academia de ciencias naturales de Madrid.
1839. Société des sciences naturelles de Bruges.
1840. Societas Heidelbergensis naturæ experientium et medicorum.
1841. Société royale d'horticulture de Paris.
1842. Real sociedad de amigos del pais de Valencia.
1843. Koninklijke nederlandsche Maatschappij tot aanmoediging van den Tuinbouw (Leyde).
» Imperiale e reale Academia di scienze lettere ed arti della valle Tiberina Toscana.
» Académie d'archéologie de Belgique.
» Grossherzoglich sächsische Gesellschaft für Mineralogie und Geognosie.
1845. Naturhistorischer Verein der preussischen Rheinlande.
1846. Société royale de Flore (Bruxelles).
» Société de littérature, des sciences et des beaux-arts de Tournai (président d'honneur).
1848. Vereeniging voor de Nederlandsche Flora.
1854. Société scientifique et littéraire du Limbourg.
» Société des décorés de la Croix de fer.
» Letterkundig Genootschap de Vriendschap te Rousselaere.

1857. Société royale d'horticulture de Belgique.
1859. Antwerpsch kruidkundig Genootschap.
1864. Société royale d'horticulture de Saint-Pétersbourg.
1867. Société académique de Maine-et-Loire.
» Regia societas botanica Ratisbonensis ad promovendum botanices studium.
1868. Société de pomologie d'Anvers.
1869. Société Linnéenne de Bordeaux.
1871. Institut royal grand-ducal de Luxembourg.
1876. Academia Panormitana scientiarum ac litterarum.
1878. Société malacologique de Belgique.
» Societas Cæsarea naturalæ curiosorum Mosquensis.

(25) Du Mortier était Grand-Cordon de l'Ordre de Léopold, commandeur de l'Ordre de Saint-Grégoire le Grand et décoré de la Croix de fer. En 1872, il fut nommé Ministre d'État et la même année Sa Majesté Léopold II lui avait octroyé le titre de comte. Il ne révéla jamais à personne cette dernière distinction ; il la tint même cachée à sa famille et ce n'est qu'après sa mort qu'on découvrit ses titres de noblesse dans un pli adressé à son fils. Il avait préféré rester jusqu'à sa mort le Barthélemy Du Mortier tout court tel qu'il était connu depuis 1830.

(26) Le Jardin botanique de Bruxelles doit, en grande partie, à Du Mortier, sa conservation et son état prospère. Ce magnifique établissement, aujourd'hui l'un des plus beaux jardins botaniques de l'Europe, était, avant 1870, la propriété de la Société royale d'horticulture de Belgique. Le gouvernement subsidiait l'établissement et y avait nommé un commissaire, qui était Du Mortier. Après bien des phases de prospérité et de décadence, la Société fut forcée de se dissoudre et, grâce aux efforts faits par le commissaire du gouvernement, le jardin fut cédé à l'État pour la somme d'un million de francs. C'est également grâce aux efforts faits par Du Mortier après la cession (1870) que le Jardin put conserver sa destination et son autonomie et devenir un vrai jardin botanique. De 1870 à 1878, Du Mortier n'avait pas cessé d'être le président du Conseil de surveillance de l'établissement.

(27) A la suite d'une demande faite par la direction du Jardin, le Ministre de l'Intérieur avait décidé que les bustes en marbre de Dodoens et de Du Mortier seraient placés dans la galerie des herbiers. Au mois de novembre 1877, le directeur de l'établissement invita les membres du Conseil de surveillance et du personnel du Jardin, ainsi que ceux du Conseil d'administration de la Société royale de botanique, à se réunir à l'effet d'organiser une fête à l'occasion de l'inauguration du buste de M. Du Mortier. Cette proposition fut accueillie avec enthousiasme et le 2 décembre un Comité d'organisation fut constitué. Celui-ci décida que la fête consisterait en une séance solennelle pendant laquelle serait découvert le buste, qu'elle se terminerait par un banquet et qu'une médaille commémorative serait frappée pour être distribuée aux souscripteurs. Le Comité avait pour président, M. F. Muller, pour secrétaire, M. L. Piré et pour trésorier M. É. Marchal. Une circulaire fut lancée le 25 janvier 1878 invitant toutes les personnes s'intéressant à la botanique et aux autres sciences à s'associer à la manifestation. L'inauguration du buste, exécuté avec beaucoup de talent par M. Égide Melot, eut lieu au Jardin botanique le 5 mai suivant. Outre les nombreux adhérents à la manifestation, il se trouvait à l'inauguration un très-grand nombre de personnes qui avaient voulu témoigner l'estime et l'admiration qu'elles éprouvaient pour le vénérable savant et peur l'homme politique. M. Delcour, Ministre de l'Intérieur, M. Beernaert, Ministre des Travaux publics et M. Jottrand, bourgmestre de Saint-Josse-ten-Noode assistaient à cette fête. M. Muller, président du Comité et M. Piré, secrétaire, prononcèrent des discours dans lesquels ils exposaient les services éminents que M. Du Mortier avait rendus à la science. Celui-ci, profondément touché des témoignages de sympathie et de vénération dont il était entouré, prononça, à son tour, un discours qui souleva les applaudissements les plus chaleureux. Un grand nombre de Sociétés scientifiques du pays et de l'étranger avaient envoyé des adresses de félicitation au savant botaniste. Trois de ces adresses furent lues dans cette séance : celles de l'Académie royale de Belgique, de la

Société de botanique de Luxembourg et de la Société malacologique de Belgique. La médaille, destinée à rappeler le souvenir de cette belle fête, porte sur la face le portrait de M. Du Mortier et au revers l'inscription suivante : VIRO DOCTISSIMO B. C DU MORTIER DE RE BOTANICA OPTIME MERITO MDCCCLXXVIII, avec la légende autour du champ : *Felix qui potuit rerum cognoscere causas*. Cette médaille parfaitement réussie a été gravée par M. Ch. Wiener. Un grand banquet, auquel assistaient plus de cent personnes, termina cette brillante manifestation.

(28) Du Mortier succomba à une pleurésie, gagnée, parait-il, à une exposition de Roses. Ses funérailles eurent lieu le 12 juillet au milieu d'un concours immense de monde. Dans la ville, tous les ateliers étaient fermés et la population entière remplissait les rues et les places voisines de la maison du défunt et de la cathédrale. Deux Ministres à portefeuille y assistaient : M. Rolin-Jaequemyns, Ministre de l'Intérieur et M. Bara, Ministre de la Justice. La Chambre des Représentants, l'Académie royale de Belgique, la Société royale de botanique, le Cercle d'arboriculture de Belgique et d'autres Sociétés y étaient représentées par des députations.

LISTE DES OUVRAGES DE M. DU MORTIER.

MÉMOIRES DE L'ACADÉMIE.

Recherches sur la structure comparée et le développement des animaux et des végétaux. (*Nouv. Mém.*, T. VII.)

Notice sur le genre *Maelenia*, de la famille des Orchidées. (*Ibid.* T. IX.)

Essai carpographique présentant une nouvelle classification des fruits. (*Ibid.*, T. IX.)

Mémoire sur l'embryogénie des mollusques gastéropodes. (*Ibid.*, T. X.)

Mémoire sur le Delphinorhynque microptère échoué à Ostende. (*Ibid.*, T. XVI.)

BULLETINS DE L'ACADÉMIE.

(*1re série.*)

Recherches sur l'anatomie et la physiologie des Polypiers composés d'eau douce. (T. II.)

Description de deux nouvelles espèces de *Gesneria*. (T. II.)

Sur la place que doit occuper le genre *Adoxa*, dans les familles naturelles des plantes. (T. II.)

Remarques sur un oiseau dont l'apparition est très-rare dans nos climats. (T. IV.)

Note sur le genre *Dionæa*. (T. IV.)

Note sur les métamophoses du crâne de l'Orang-Outang. (T. V.)

Sur l'introduction des armes à feu en Belgique. (T. VII.)

Dissertation sur l'âge de Notre-Dame de Tournay. (T. VIII.)

Nouvelles observations sur Notre-Dame de Tournay. (T. XII.)

Observations sur la cloque de la pomme de terre. (T. XII.)

BULLETIN DE LA COMMISSION ROYALE D'HISTOIRE.

Rapport fait sur l'histoire des causes de la désunion, révolte et altération des Pays-Bas, par messire Renom de France, chevalier, seigneur de Noyelles, président du grand conseil du Roi. (1re sér., t. IV.)

Notice sur l'époque de l'introduction de la langue française dans les actes publics du moyen âge. (*Ibid.*, t. VII.)

Sur Philippe Mouskès, auteur du poëme-roman des rois de France. (*Ibid.*, t. IX et X.)

OUVRAGES NON PUBLIÉS PAR L'ACADÉMIE.

Commentationes botanicæ. Tournai, 1822, 1 vol. in-8°.

Observations sur les Graminées de la flore de Belgique (incl. Agrostographiæ belgicæ tentamen). Tournai, 1823, 1 vol. in-8°.

Notice sur un nouveau genre de plantes : *Hulthemia ;* précédée d'un aperçu sur la classification des Roses. (*Messager des sciences et des arts de Gand*, 1824.) — Cette notice a paru la même année à Tournai avec des additions.

Verhandeling over het geslacht der Wilgen (Salix) en de natuurlijke familie der Amentaceæ. (*Bijdragen tot de natuurkundige wetenschappen van Amsterdam*, 1825.)

Florula Belgica, operis majoris prodromus. Tournai, 1827, 1 vol. in-8°.

Analyse des familles des plantes, avec l'indication des principaux genres qui s'y rattachent. Tournai. 1829, 1 vol. in-8°. — Cet ouvrage a été réimprimé avec la date de 1829, mais cette réimpression est assez incorrecte.

Recherches sur la motilité des végétaux. (*Messager des sciences et des arts de Gand*, 1829-1830.)

Notice sur deux manuscrits inédits récemment découverts à la bibliothèque de Tournai, l'un de Sanderus, l'autre de la Chambre de rhétorique de cette ville. Bruxelles, 1830, in-8°.

Lettres sur les manifestes du roi et les griefs de la nation. Tournai. 1830, 1 vol. in-8°.

Sylloge Jungermannidearum Europæ indigenarum, earum genera et species systematica complectens. Tournai, 1831, 1 vol. in-8°.

Notice sur les espèces indigènes du genre *Scrophularia*. Tournai. 1833, in-8°.

Recueil d'observations sur les Jungermanniacées. Fascicule I. Révision des genres. Tournai, 1835, in-8°.

La Belgique et les vingt-quatre articles. (*Revue de Bruxelles*, 1838.)

Observations complémentaires sur le partage des dettes des Pays-Bas. (*Ibid.*, 1838.)

Appel au peuple belge. (*Ibid.*, 1839.)

Les Mouton de Tournai. (*Bulletin de la Société historique et littéraire de Tournai*, 1842.)

Note sur les hémicycles de la cathédrale de Tournai. (*Ibid.*, 1851.)

Discours sur l'établissement des Francs dans les Gaules, prononcé au congrès scientifique d'Arras le 29 août 1853. Arras, 1853, in-8°.

Recherches sur le lieu de naissance de Pierre-Paul Rubens. (*Revue belge et étrangère*, 1861.)

Nouvelles recherches sur le lieu de naissance de Pierre-Paul Rubens. (*Ibid.*, 1862.)

Sur le lieu de naissance de Constantin le Grand. (*Messager des sciences historiques de Belgique*, 1866.)

Pomone tournaisienne. Tournai, 1869, 1 vol. in-8°.

BULLETIN DE LA SOCIÉTÉ ROYALE DE BOTANIQUE DE BELGIQUE.

Discours sur les services rendus par les Belges à la botanique. (T. I.)

Monographie des Saules de la flore belge. (T. I.)

Discours sur les progrès de la classification des plantes jusqu'à A. L. de Jussieu. (T. II.)

Monographie du genre *Batrachium*. (T. II.)

Monographie du genre *Rubus* indigènes en Belgique. (T. II.)

Note sur deux Nymphéacées du Luxembourg. (T. III.)
Discours sur la marche de la classification générale des plantes, depuis Jussieu jusqu'à nos jours. (T. III.)
Discours sur la théorie de la classification des plantes. (T. IV.)
Annales de la flore. (T. IV.)
Monographie des Roses de la flore belge. (T. VI.)
Monographie du genre *Pulmonaria*. (T. VII.)
Note sur le staminode des Scrophulaires aquatiques indigènes. (T. VII.)
Études agrostographiques sur le genre *Michelaria* et la classification des Graminées. (T. VII.)
Bouquet du littoral belge. (T. VII.)
Examen critique des Élatinées. (T. XII.)
Note sur le caractère botanique de l'Eifel. (T. XII.)
Note sur deux faits de physiologie végétale. (T. XIII.)
Jungermanniæ Europæ post semiseculum recensitæ, adjunctis Hepaticis. (T. XIII.)
Note sur le *Scrophularia Tinantii*. (T. XIII.)

LISTE

DES

ACADÉMIES, SOCIÉTÉS, INSTITUTIONS ET REVUES PÉRIODIQUES AVEC LESQUELLES L'ACADÉMIE EST EN RELATION.

La lettre A, placée à la suite du nom d'une institution, signifie que celle-ci reçoit toutes les publications de l'Académie.
» B signifie qu'elle reçoit les *Bulletins* et l'*Annuaire*.
» M » » les *Mémoires*.
» C » » le *Compte rendu* des séances de la Commission d'histoire.
» K » » les *Chroniques* publiées par cette Commission.
» E » » les *OEuvres des grands écrivains du pays*.
» F » » les *Monuments de la littérature flamande*.
» N » » la *Biographie nationale*.

EUROPE.

BELGIQUE.

Anvers. . . . . Bibliothèque communale. BCKEF
Archives provinciales. .
Archives communales. BC.
Athénée royal. B.
Académie royale des beaux arts E.

Anvers. . . . . Académie d'archéologie. BMFN.
Société de médecine. B.
Société de pharmacie. B.
Rédaction du « Vlaamsche school ». B.
Société de géographie. B.

Arlon. . . . . Archives de l'État. CKE.
Bibliothèque communale. BMCKEF
Athénée royal. BM.
Société archéologique. CK.

Ath. . . . . . . Bibliothèque communale. BMCKE.

Audenarde . . Bibliothèque communale. MCKE.

Bruges . . . . Archives de l'Etat. BCKEF.
Bibliothèque communale. BMCKEF.
Athénée royal. BM.
Société d'émulation. BMCKFN.
Société archéologique. C.
Séminaire de Bruges. CK.

Bruxelles . . . Bibliothèque de Sa Majesté le Roi. A.
Bibliothèque de S. A. R. le comte de Flandre. BMCKEN.
Sénat. BMCKE.
Chambre des Représentants. BMCKE.
Ministère de l'Intérieur :
a) Bibliothèque centrale. BMCKEF.
b) Biblioth. de la direction des beaux-arts. BMEF.
c) Biblioth. de la direction de l'agriculture. B.
d) Bibliothèque du Cabinet de M. le Ministre. E.
Ministère des Affaires Étrangères. Biblioth. CKE.
Ministère des Finances. Bibliothèque. BMCEF.
Ministère de la Guerre :
a) Bibliothèque. BMCKEF.
b) Bibliothèque du Cabinet de M. le Ministre. C.
Ministère de la Justice. Bibliothèque. BMCKEF.
Ministère des Travaux publics. Biblioth. BMCKE.

Bruxelles . . . Bibliothèque royale. A.
Commission des échanges internationaux. A.
Archives générales du royaume. BMCKEF.
Académie royale de médecine. BMCF.
Observatoire royal. BMCKEF.
Université libre. BMCKEF.
École militaire. BMF.
Athénée royal. BM.
Commission centrale de statistique. BMCKF.
Musée royal d'histoire naturelle. BM.
Musée royal de peinture. BMF.
Musée de l'industrie. B.
Association belge de photographie. B.
Musée royal d'antiquités. E.
École vétérinaire. B.
Cour de cassation. BMC.
Parquet de la Cour de cassation. BM.
Cour d'appel. C.
Tribunal de 1re instance. BM.
Cour des comptes. CK.
Commissions royales d'art et d'archéologie. B.
Conseil de perfectionnement de l'enseignement moyen. B.
Commission royale des monuments. BCE.
Société des sciences médicales et naturelles. BM.
Société anatomo-pathologique. B.
Société royale de pharmacie. B.
Société royale de botanique. BM.
Société malacologique. B.
Société entomologique. B.
Société royale de numismatique. B.
Société belge de géographie. B.
Société belge de microscopie. B.
Société royale « de Wijngaard. » F.

Bruxelles . . . Société royale de médecine publique de Belgique. B.
Rédaction des « Annales de médecine vétérinaire. » B.
Rédaction des « Annales des travaux publics. » BM.
Rédaction des « Annales d'oculistique. » B.
Rédaction de « La Presse médicale belge. » B.
Rédaction du « Moniteur industriel belge. » B. M (in-8°).
Rédaction du « Moniteur belge. » BMF.
Rédaction de « L'Athenaeum belge. » B.
Direction de la revue « l'Abeille. » B.
Rédaction de « l'Indépendance belge. » BMCF.
Rédaction du « Journal de Bruxelles. » BC.
Rédaction de « l'Écho du Parlement belge. » B.
Rédaction de « l'Étoile belge. » B.
Bibliothèque des RR. PP. Bollandistes. BMCKFN.
Charleroi . . . Bibliothèque communale. E.
Société paléontologique et archéologique. CKE.
Chimay . . . . Bibliothèque communale. CKE.
Courtrai. . . . Bibliothèque communale. MCKE.
Damme . . . . Bibliothèque communale. F.
Eecloo. . . . . Bibliothèque communale. F.
Furnes. . . . . Bibliothèque communale. CKE.
Gand . . . . . Archives de l'État. BMCKEF.
Université. BMCKEF.
Athénée royal. BM.
Cour d'appel. MC.
Séminaire. CK.
Société d'horticulture. BM.
Société royale des beaux-arts et de littérature. BMFN.
Willems-Fonds. BN.
Comité de publication des inscriptions funéraires. B.
Rédaction du « Messager des sciences historiques. » B.
Réd. de la « Revue de l'instruction publique. » B.

Gembloux. . . Institut agricole de l'État. BM.
Hasselt . . . . Archives de l'État. CK.
Bibliothèque communale. BMCKEF.
Athénée royal. BM.
Société des mélophiles. B.
Liége. . . . . . Archives de l'État. CKE.
Université. BMCKEF.
Bibliothèque communale. B.
Athénée royal. BM.
Cour d'appel. C.
École normale des humanités. BM.
Société royale des sciences. BM.
Société d'émulation. BMN.
Société géologique de Belgique. BM.
Institut archéologique. BFN.
Société médico-chirurgicale. B.
Rédaction du « Scalpel. » B.
Rédaction de « l'Écho vétérinaire. » B.
Séminaire. CK.
Société des étudiants libéraux, à l'Université. B.
Lierre . . . . . École normale de l'État. BMCKEF.
Lokeren . . . . Bibliothèque communale. E.
Louvain . . . . Bibliothèque communale. E.
Université catholique. BMCKEF.
Société littéraire. BFN.
Malines . . . . Bibliothèque communale. BMCKEF.
Grand Séminaire. BMCK.
Mons. . . . . . Archives de l'État. BMCKE.
Bibliothèque communale. BMCKEF.
Athénée royal. BM.
Société des sciences, arts et lettres. BMCFN.
Cercle archéologique. BC.
Namur. . . . . Archives de l'État. CKEF.
Bibliothèque communale. BMCKEF.

Namur . . . . Athénée royal. BM.
Société archéologique. BMCKFN.
Séminaire. CK.
Nivelles . . . . École normale de l'État. BMCKEF.
Ostende . . . . Bibliothèque communale. BMCKE.
Saint-Nicolas. Bibliothèque communale. E.
Cercle archéologique du pays de Waes. BCKEFN.
Saint-Trond . Bibliothèque communale. BF.
Séminaire. F.
Termonde. . . Bibliothèque communale. BMCKE.
Tirlemont. . . Bibliothèque communale. CKE.
Tongres . . . . Société scientifique et littéraire. BCKFN.
Tournai . . . . Archives de l'État. BMCKEF.
Bibliothèque communale. BMCKEF.
Athénée royal. BM.
Société historique et littéraire. BCKFN.
Séminaire. CK.
Verviers. . . . Bibliothèque communale. BMCKE.
Ypres . . . . . Bibliothèque communale. BMCKEF.
Société archéologique et littéraire. C.

Allemagne (Empire d').

Altenbourg . . Naturforschende Gesellschaft des Osterlandes. B.
Bamberg . . . Naturforschende Gesellschaft. B.
Berlin . . . . . Légation belge. K.
Akademie der Wissenschaften. BMKFN.
Universität. K.
Königliche Bibliothek. MF.
Sternwarte. B.
Physikalische Gesellschaft. B.
Verein für Erdkunde. B.
Gesellschaft naturforschender Freunde. B

Berlin . . . . . Archaeologische Gesellschaft. B.
Deutsche chemische Gesellschaft. B.
Deutsche geologische Gesellschaft. B.
Berliner Gesellschaft für Anthropologie, Ethnologie und Urgeschichte. B.

Bonn. . . . . . Universität. BMKF.
Naturhistorischer Verein der preussischen Rheinlande und Westphalens. B.
Verein von Alterthumsfreunden im Rheinlande. B.
Direction du « Rhenisches Museum. » K.

Brême . . . . . Naturwissenschaftlicher Verein. B.

Breslau . . . . Gesellschaft für vaterländische Cultur. BMF.
Verein für Geschichte und Alterthum Schlesiens. B.

Carlsruhe. . . Naturwissenschaftlicher Verein. B.
Archives du Grand-Duché de Bade. CK.

Cassel . . . . . Verein für Naturkunde. B.

Colmar. . . . . Société d'histoire naturelle. B.

Dantzig . . . . Naturforschende Gesellschaft. BM.

Darmstadt. . . Verein für Erdkunde. B.
Bibliothek. C.

Dresde. . . . . Leopoldino-Carolinische deutsche Akademie der Naturforscher. BMF.
Gesellschaft für Natur- und Heilkunde. B.
Verein für Erdkunde. B.
Königliche Bibliothek. CK.

Durkheim . . . « Pollichia » naturwissenschaftlicher Verein der Pfalz. B.

Erlangen . . . Physikalisch-medizinische Societät. BM.

Francfort s/M. Physikalischer Verein. BMF.
Neue zoologische Gesellschaft. B.
Senckenbergische naturforschende Gesellschaft. B.M.

Fribourg en Br. — Universität. K.
Naturforschende Gesellschaft. B.

Fulda . . . . . Verein für Naturkunde. B.

Giessen . . . . Universität. K
Oberhessische Gesellschaft für Natur- und Heilkunde. B.
Görlitz. . . . . Oberlausitzische Gesellschaft der Wissenschaften K.
Gotha . . . . . Geographische Anstalt von J. Perthes. BM.
Bibliothek. CK.
Göttingue . . . Universität. K.
Gesellschaft der Wissenschaften. BMKF.
Sternwarte. B.
Greifswald. . . Rédaction des « Archiv der Mathematik und Physik. » B.
Halle . . . . . . Universität. K.
Naturwissenschaftlicher Verein für Sachsen und Thüringen. BMF.
Hambourg. . . Bibliothek. F.
Naturwissenschaftlicher Verein. BM.
Hanau. . . . . Wetterauische Gesellschaft für die gesammte Naturkunde. B.
Hanovre. . . . Historischer Verein für Niedersachsen. C.
Heidelberg. . . Universität. BMCKF.
Naturhistorisch-medizinischer Verein. B.
Iéna . . . . . . Universität. K.
Medizinisch-naturwissenschaftliche Gesellschaft. B.
Kiel . . . . . . Universität. B.
Gesellschaft für die Geschichte der Herzogthümer Schleswig, Holstein und Lauenburg. B.
Königsberg . . Universität. MCK.
Physikalisch-ökonomische Gesellschaft. BM.
Leipzig . . . . Universität. K.
Gesellschaft der Wissenschaften. BMF.
Astronomische Gesellschaft. BM.
Beiblätter zu den Annalen der Physik und Chemie. B.
Zoologischer Anzeiger. B.
Leisnig. . . . . Geschichts- und Alterthums-Verein. B.

Marbourg . . . Universität. BM.
Metz . . . . . . Académie des lettres, sciences, arts et agriculture. BM.
Munich . . . . Akademie der Wissenschaften. BMKFN.
Königl. Hof- und Staats-Bibliothek. BMC.
Universität. K.
Sternwarte. B.
Neisse . . . . . Die Philomathie. B.
Nuremberg . . Germanisches Nationalmuseum. BMCF.
Ratisbonne . . Bayerische botanische Gesellschaft. BMF.
Zoologisch-mineralogischer Verein. B.
Stettin . . . . . Entomologischer Verein. BM.
Strasbourg . . Kaiserl. Universitäts- und Lands-Bibliothek. BM.
Stuttgart. . . . Verein für vaterländische Naturkunde in Wurttemberg. B.
Königliche Bibliothek. BMCKF.
Tübingue . . . Universität. BMK.
Ulm . . . . . . Verein für Kunst und Alterthum in Ulm und Oberschwaben. B.
Wiesbade. . . Verein für Naturkunde. B.
Wurzbourg . . Universität. K.
Physikalisch-medizinische Gesellschaft. B.
Historischer Verein von Unterfranken und Aschaffenburg. C.

Autriche-Hongrie (Empire d').

Brünn. . . . . Naturforschender Verein. B.
Budapest . . . Magyar tudomanyos Akademia. BM.
Universität. BMF.
Institut Royal Hongrois de géologie. BM.
Bureau de statistique. B.
Cracovie . . . Académie des sciences. BM.

Gratz. . . . . . Universität. BMF.
Naturwissenschaftlicher Verein für Steiermark. B
Historischer Verein für Steiermark. B.
Innsbruck . . . Ferdinandeum für Tirol und Vorarlberg. BMF.
Klagenfurt . . Naturhistorisches Landes Museum von Kärnten B .
Kolosvart . . . Museum Egylet. B.
Leopol. . . . . Institut Ossolinski. BM.
Prague. . . . . Böhmische Gesellschaft der Wissenschaften. BMF.
Sternwarte. B.
Société mathématique. B.
Presbourg. . . Verein für Natur- und Heilkunde. B.
Trieste. . . . . Società adriatica di scienze naturali. B.
Vienne . . . . . Akademie der Wissenschaften. BMCFN.
Geologische Reichsanstalt. BM.
Ministerium für Cultus und Unterricht. CK.
Universität. K.
Sternwarte. B.
Geographische Gesellschaft. B.
K. k. Zoologisch-botanische Gesellschaft. B.
Anthropologische Gesellschaft. B.
Central-Anstalt für Meteorologie und Erdmagnetismus. B.

DANEMARK.

Copenhague. . Kongelige Danske Videnskaberne Selskab. BMKFN.
Société royale des antiquaires du Nord. BF.
Institut météorologique danois. B.

ESPAGNE.

Madrid . . . . Academia de ciencias. BMN.
Academia de la historia. BMCKFN.

Madrid . . . . Academia de Jurisprudencia y Legislacion. B.
Academia de ciencias morales y politicas. B.
Academia de bellas artes de San Fernando. B.
Sociedad geogrâphica.

San-Fernando. Observatorio de marina. B.

France.

Abbeville . . . Société d'émulation. B.

Amiens . . . . Bibliothèque de la ville. K.
Société des antiquaires de Picardie. BMFN.
Société linnéenne du Nord de la France. B.

Angers. . . . . Société industrielle. BM.
Société académique de Maine-et-Loire. B.

Apt. . . . . . . Société littéraire, scientifique et artistique. B.

Arras . . . . . Académie. B.

Besançon . . . Académie des sciences, belles-lettres et arts. B.
Société d'émulation du Doubs. BM.

Bordeaux. . . Académie des sciences. B.
Société des sciences physiques et naturelles. BM.
Société linnéenne. BM.

Boulogne s/M. Bibliothèque de la ville. K.

Caen. . . . . Société linnéenne de Normandie. B.
Académie nationale des sciences, arts et belles-lettres. B.

Cambrai . . . Société d'émulation. BMFN.

Châlons s/S.. . Société d'histoire et d'archéologie. CK.

Chambéry. . . Société savoisienne d'histoire et d'archéologie. B.

Cherbourg. . . Société des sciences naturelles. B.

Dijon. . . . . Académie des sciences, arts et belles-lettres. BM.
Archives générales du département de la Côte-d'Or. B.

Douai.. . . . Bibliothèque de la ville. K.

Douai. . . . . . Société d'agriculture, de sciences et d'arts. BMCKFN.
Dunkerque . . Société pour l'encouragement des sciences, des lettres et des arts. BF.
Le Havre . . . Société d'études diverses. B.
Lille . . . . . . Société des sciences, de l'agriculture et des arts. BMFN.
Comité flamand de France. BCF.
Société des architectes du département du Nord. B
Lille. . . . . . Société géologique du Nord. B.
Archives générales du département du Nord. BMCK.
Direction du « Bulletin scientifique, du département du Nord. » B.
Limoges . . . . Société archéologique et historique du Limousin. B.
Lyon. . . . . . Académie des sciences, belles-lettres et arts. B.
Société d'agriculture, histoire naturelle et arts utiles. BM.
Société linnéenne. B.
Société académique d'architecture. B.
Société de géographie. B.
Montpellier . . Académie des sciences et lettres. BM.
Nancy . . . . . Académie de Stanislas. BM.
Société des sciences. BM.
Paris. . . . . . Institut de France. BMCKFN.
Académie nationale de médecine. BM.
Muséum d'histoire naturelle. BM.
École polytechnique. BM.
Ministère de l'instruction publique et des cultes. CK
Ministère des Affaires étrangères. K.
Ministère de la Guerre. K.
Comité des Travaux historiques institué près le Département de l'instruction publique. K.
Bibliothèque nationale. MK.
Département des manuscrits de la Bibliothèque nationale. K.

Paris . . . . . Archives nationales. CK.
Bibliothèque de l'Arsenal. K.
Bibliothèque Mazarine. K.
Bibliothèque Sainte-Geneviève. K.
Bibliothèque de la Sorbonne. K.
École des chartes. K.
École normale supérieure. BM.
Société géologique de France. BM
Société météorologique de France. B
Société de l'histoire de France. BCFNK.
Société nationale des antiquaires. BF.
Société de biologie. B.
Société d'anthropologie. B.
Société de géographie. B.
Société mathématique. B.
Société zoologique de France. B.
Société des études historiques. B.
Société philomatique. B.
Société centrale d'agriculture de France. B.
Rédaction du « Journal des savants. » CK.
Rédaction du « Journal de l'Agriculture. » B.
Rédaction de la « Revue britannique. » BM.
Rédaction de la « Revue scientifique » et de la « Revue politique et littéraire. » BM.
Rédaction de la « Revue des questions historiques. » B.
Rédaction des « Archives de médecine navale. » B.
Rédaction du « Progrès médical. » B.
Rédaction de la revue « Les Mondes. » B.
Rédaction de la revue « La Nature. » B.
Rédaction de la revue « La semaine des constructeurs. » B.
Rédaction de la « Revue internationale des Sciences. » B.

Rouen . . . . . Société d'émulation de la Seine inférieure. B.
Académie des sciences, belles-lettres et arts. B.
Société des amis des sciences naturelles. B.
Saint-Omer . . Société des antiquaires de la Morinie. BKF.
Soissons . . . . Société archéologique, historique et scientifique. B.
Solesmes. . . . Bibliothèque de l'abbaye. MCK.
Toulouse. . . . Société archéologique du midi de la France. B.
Société d'histoire naturelle. B.
Valenciennes. Société d'agriculture, sciences et arts. BMCF.

GRANDE-BRETAGNE ET IRLANDE.

Cambridge. . . Philosophical Society. BMF.
Dublin . . . . . Royal Irish Academy. BMFN.
Royal geological Society of Ireland. B.
University Biological Association, ci-devant Natural historical Society. B.
Royal Dublin Society. B.
Édimbourg. . . Royal Society. BMFN.
Royal physical Society. B.
Geological Society. B.
Botanical Society. B.
Glasgow. . . . Philosophical Society. B.
Geological Society. B.
Liverpool. . . . Literary and philosophical Society. B.
Londres . . . . Royal Society. BMFN.
Royal astronomical Society. BM.
Meteorological Society. B.
Zoological Society. BM.
Entomological Society. BM.
Museum of Practical Geology. BM.
Geological Society. BM.
Geological Record of Literature. B.

Londres . . . . Linnean Society. BM.
Royal Society of Literature. BMF.
Numismatic Society. B.
Royal Society of Antiquaries. BMKF.
Royal asiatic Society. BMF.
Chemical Society. B.
Anthropological Institute. BM.
Royal statistical Society. B.
Royal Institution of Great Britain. BM.
Institute of Civil Engineers. BM.
Institute of Royal british Architects. B.
Royal geographical Society. BM.
Royal Greenwich Observatory. B.
Royal historical Society of Great-Britain B.
Mathematical Society. B.
Public Record Office. KE.
Rédaction du Journal « Nature. »
Rédaction du Journal « Iron » B.
Rédaction du « Journal of psychological medicine and mental pathology. » B.
Manchester . . Philosophical and Literary Society. BMF.
Oxford. . . . . Radcliffe Observatory. B.

GRÈCE.

Athènes . . . . Bibliothèque royale. K.
Société littéraire « Le Parnasse. » B.
Chambre des députés. BM.

HOLLANDE ET LUXEMBOURG.

Amsterdam . . Koninkl. Akademie van Wetenschappen. BMCKFN.
Zoolog. Genootschap « Natura Artis magistra. » BM.
Bois-le-Duc . . Genootschap van Kunsten en Wetenschapp. BMKF.

Harlem. . . . . Hollandsche Maatschappij der Wetenschapp. BMF.
Teyler museum. BM.

La Haye. . . . Koninklijke bibliotheek. A.
Instituut voor de Taal- Land- en Volkenkunde van Nederlandsch Indië. B.
Entomologische Vereeniging. B.

Leeuwarden. . Friesch Genootschap van Geschied- Oudheid- en Taalkunde. F.

Leyde. . . . . . Universiteit. BMKF.
Maatschappij der Nederlandsche Letterkunde. BF.
Observatoire. B.

Luxembourg. . Institut royal grand-ducal : *a.* Section historique. BMCKN. *b.* Section des Sciences. BM.

Maestricht. . . Société historique et archéologique. BC.

Middelbourg. . Zeeuwsch Genootschap van Wetenschappen. BF.

Rotterdam. . . Bataafsch Genootschap der proefondervindelijke Wijsbegeerte. BMF.
Société zoologique. B.

Utrecht. . . . . Universiteit. K.
Genootschap van Kunsten en Wetenschappen. BMF.
Historisch Genootschap. BCKFN.

ITALIE.

Arezzo . . . . . Accademia aretina di scienze, lettere ed arti. B.

Bologne. . . . . Accademia delle scienze dell' Istituto. BMF.

Florence . . . Museo di fisica e storia naturale. BMF.
Società entomologica italiana. B.
Accademia economico-agraria dei Georgofili. BM.
Direction de la « Revista scientifico-industriale. » B.
Bibl. nationale (R. Istituto di studi superiori.) B.

Mantoue . . . . Accademia Virgiliana di scienze, belle lettere et arti. B.

Milan. . . . . Istituto lombardo di scienze e lettere. BM.
Società italiana di scienze naturali. BM.
Accademia fisio-medico-statistica. B.
Società crittogamologica italiana. B.

Modène. . . . . Accademia di scienze, lettere ed arti. BM.
Società dei naturalisti. B.

Naples . . . . . Società Reale. BMFN.

Palerme . . . . Accademia di scienze e lettere. BM.
Reale Istituto tecnico. B.

Pesaro. . . . . Accademia agraria. B.

Pise . . . . . . Société des sciences naturelles. B.
R. Sculo normale superiore. B.

Rome. . . . . . Accademia dei Nuovi Lincei. BMN.
Comitato geologico d'Italia. B.
Bibliothèque du Vatican. K.
Rédaction du «Bullettino del Vulcanismo italiano.» B.
Società italiana delle scienze (dite des XL). BM.

Turin . . . . . Accademia Reale delle scienze. BMFN.
Commission royale d'histoire. K.

Venise . . . . . Istituto di scienze, lettere ed arti. BMF.

Vérone. . . . . Accademia di agricoltura, commercio ed arti. B.

Vicence. . . . . Accademia olimpica. B.

PORTUGAL.

Lisbonne. . . . Academia reale das sciencias. BMKFN.
Observatorio do Infante don Luiz. B.

RUSSIE.

Dorpat . . . . . Dorpater Naturforscher Gesellschaft. B.
Universität. BM.

Helsingfors . . Société finlandaise des sciences. BM.
Kazan . . . . . Université. BM.
Mitau . . . . . Kurländ. Gesellschaft für Literatur und Kunst. B.
Moscou . . . . Société impériale des naturalistes. BM.
Société impériale d'agriculture. B.
Musée public. BM.
Odessa . . . . . Société des Naturalistes de la Nouvelle-Russie. B.
Poulkova . . . Observatoire impérial. B.
St-Pétersbourg. Académie impériale des sciences. BMFN.
Académie impériale de médecine. BM.
Université impériale. BM.
Bibliothèque impériale. BM.
Commission impériale archéologique. BM.
Jardin impérial de botanique. B.
Société impériale russe de géographie. BM.
Société chimique. B.
Observatoire physique central. B.
Tiflis . . . . . . Administration des mines du Caucase. B.

SUÈDE ET NORWÉGE.

Christiania . . Kongelige Frederiks-Universitet. BMF.
Gothembourg . Vetenskaps och Vitterhets Samhället. B.
Lund . . . . . . Université. BM.
Stockholm . . . Vetenskaps Akademien. BMFN.
Vitterhets, Historie och Antiqvitets Akademien. BMF.
Bureau géologique de la Suède. B.
Direct. de la Revue « Nordiskt medicinskt Arkiv. » B.
Trondhjem . . Norske Videnskabers Selskab. B.
Upsal. . . . . . Regiae Societati scientiarum Upsaliensi. BM.
Université. B.

SUISSE.

Bâle . . . . . . Naturforschende Gesellschaft. B.
Berne . . . . . Société helvétique des sciences naturelles. BM.
Bibliothèque publique. K.
Bibliothèque Fédérale. KE.
Coire. . . . . . . Naturforschende Gesellschaft Graubündens. B.
Genève. . . . . Société de physique et d'histoire naturelle. BM.
Institut national génevois. BMN.
Bibliothèque publique. CK.
Société de géographie. B.
Lausanne . . . Société vaudoise des sciences naturelles. BM.
Société d'histoire de la Suisse romande. BF.
Neufchâtel. . . Société des sciences naturelles. B.
St-Gall. . . . . Bibliothèque de l'Abbaye. K.
Naturwissenschaftliche Gesellschaft. B.
Zurich. . . . . Naturforschende Gesellschaft. B.

AMÉRIQUE.

BRÉSIL.

Rio-de-Janeiro. Instituto historico, geographico e ethnographico do Brasil. BM.
Gouvernement brésilien. K.
Bibliothèque nationale. K.
Museu nacional. B.

CANADA.

Montréal. . . . Natural history Society. B.
Toronto. . . . . Canadian Institute. B.

CHILI.

Santiago. . . . Universidad de Chile. BM.

ÉTATS-UNIS.

Albany . . . . . Albany Institute. B.
New-York State Library. BMF.
Boston . . . . . American Academy of arts and sciences. BMF.
Natural history Society. BM.
Cambridge . . Museum of comparative zoölogy. BM.
Harvard College Observatory. BM.
Chicago . . . . Academy of sciences. B.
Columbus . . . Ohio State agricultural Society. B.
Iowa-City . . . University. B.
New-Haven . . Connecticut Academy of sciences. BM.
Direction de l' « American Journal of science and arts. » BM.
New-Orleans . Academy of sciences. BM.
New-York . . . Lyceum of natural history. B.
American geographical and statistical Society. B.
Philadelphie . American philosophical Society. BMF.
Academy of natural sciences. BM.
Historical Society. BMCKFN.
Rédaction du « Penn monthly. » B.
Franklin Institute. B.
Saint-Louis . . University. BKF.
Academy of sciences. B.

Saint-Lonis . . Missouri geological Survey. B.
Salem . . . . . Essex Institute. B.
Peabody Academy of science. BM.
San Francisco. California Academy of sciences. B.
Toronto . . . . Canadian Institute. B.
Washington. . Smithsonian Institution. BMF.
United States naval Observatory. B.
Geological and geographical Survey of the territories. BM.
Medical museum. B.
Department of Agriculture. B.

LA PLATA.

Buenos-Ayres. Museo pùblico. BM.
Cordova. . . . Académie des sciences exactes et naturelles. B.

MEXIQUE.

Mexico. . . . . Sociedad mexicana de historia natural. B.
Sociedad mexicana de geografia y estadistica. BM.

VÉNÉZUELA.

Carácas. . . . Sociedad de ciencias fisicas y naturales. B.

AFRIQUE.

ÉGYPTE.

Alexandrie . . Institut égyptien. BME.
Le Caire . . . Société Khédiviale de géographie. B.

ILE MAURICE.

Port-Louis . . Royal Society of arts and sciences. B.

ASIE.

INDE ANGLAISE.

Calcutta. . . . Geological Survey of India. BM.
Asiatic Society of Bengal. BM.
Meteorological department of the Government of India (ci-devant Meteorological Committee). B.

JAPON.

Yédo. . . . . . Deutsche Gesellschaft für Natur- und Völkerkunde Ost-Asiens. B.

OCÉANIE.

—

AUSTRALIE.

Melbourne. . . Public Library. BMCKN.
Royal Society. B.
Sydney. . . . . R. Society of New South Wales. B.

INDES NÉERLANDAISES.

Batavia . . . . Natuurkundige Vereeniging. BMF.
Bataviaasch Genootschap van Kunsten en Wetenschappen. BMF.
Observatoire. B.

NOUVELLE-ZÉLANDE.

Wellington . . New Zealand institute. B.

TABLES

DES

MÉMOIRES DES MEMBRES, DES MÉMOIRES COURONNÉS

ET DES

MÉMOIRES DES SAVANTS ÉTRANGERS (1).

MÉMOIRES DES MEMBRES.

—

Tome XXXI. — 1859.

Recherches expérimentales et théoriques sur les figures d'équilibre d'une masse liquide sans pesanteur, 4e série; par M. J. Plateau.

Statistique des coups de foudre qui ont frappé des paratonnerres ou des édifices et des navires armés de ces appareils; par M. F. Duprez.

Nouvelle classification des Annélides sétigères abranches; par M. Jules d'Udekem.

Observations des phénomènes périodiques faites, pendant les années 1856 et 1857, dans les différentes stations de la Belgique et de l'Europe; par MM. A. Quetelet, Duprez, Leclercq, Dewalque, Germain, de Selys, etc.

Mémoire sur Baudouin IX, comte de Flandre et de Hainaut, et sur les chevaliers belges à la cinquième croisade; par M. J.-J. De Smet.

(1) La Table pour les années 1816 à 1858 a paru dans l'Annuaire de 1858.

Un chapitre du droit constitutionnel des Belges. Le pouvoir judiciaire, 2e étude : Organisation ; par M. M.-N.-J. Leclercq.

Mémoire sur cette question : les Grecs et les Romains ont-ils connu l'harmonie simultanée des sons? En ont-ils fait usage dans leur musique ? par M. F.-J. Fétis.

Tome XXXII. — 1861.

Essai sur le mouvement propre en ascension droite de quelques étoiles ; par M. Ernest Quetelet.

Recherches sur la faune littorale de Belgique : Turbellariés. — Idem : Cétacés; par M. P.-J. Van Beneden.

Observations des phénomènes périodiques faites pendant les années 1858 et 1859 dans les différentes stations de la Belgique et de l'Europe ; par MM. A. Quetelet, etc.

Mémoire sur Robert de Jérusalem, comte de Flandre, à la première croisade ; par M. J.-J. De Smet.

Recherches sur les monnaies des comtes de Namur ; par M. Renier Chalon.

Tome XXXIII. — 1861.

Recherches expérimentales et théoriques sur les figures d'équilibre d'une masse liquide sans pesanteur, 5e série ; par M. J. Plateau.

Même travail, 6e série.

Recherches sur les crustacés du littoral de Belgique ; par M. P.-J. Van Beneden.

Mémoire sur les mouvements du cœur, spécialement sur le mécanisme des valvules auriculo-ventriculaires ; par M. A. Spring.

Nouvelles recherches sur les fossiles des terrains secondaires de la province de Luxembourg ; par M. F. Chapuis.

Observations des phénomènes périodiques faites, pendant l'année 1860, dans les différentes stations de la Belgique et de l'Europe ; par MM. Ad. Quetelet, etc.

TOME XXXIV. — 1864.

Recherches sur les Bdellodes (Hirudinées) et les Trématodes marins; par MM. P.-J VAN BENEDEN et HESSE.
Description des Infusoires de la Belgique; par M. J. D'UDEKEM.
Sur le mouvement propre de quelques étoiles; par M. Ernest QUETELET.
Sur un problème curieux du magnétisme; par M. J. PLATEAU.
Observations des phénomènes périodiques faites, pendant les années 1861 et 1862 dans les différentes stations de la Belgique et de l'Europe; par MM. A. QUETELET, etc.
Mémoire historique et critique sur la seigneurie ou comté d'Alost; par M. J.-J. DE SMET.
Mémoire sur les peintures que Polygnote avait faites dans la lesché de Delphes; par feu Charles LENORMANT.

TOME XXXV. — 1865.

Nouvelles recherches sur les lois des proportions chimiques, sur les poids atomiques et leurs rapports mutuels; par M. J.-S. STAS.
Sur la stabilité des systèmes liquides en lames minces; par M. Ernest LAMARLE.
Recherches sur les ossements provenant du crag d'Anvers : les Squalodons; par M. P.-J. VAN BENEDEN.
Recherches sur les Bdellodes (Hirudinées) et les Trématodes marins. 3e et 4e appendices; par MM. P.-J. VAN BENEDEN et HESSE.
Mémoire sur les Lombricins; par M. J. D'UDEKEM.
Observations des phénomènes périodiques des plantes et des animaux, pendant les années 1861 et 1862.
Mémoire historique sur la guerre de Maximilien, roi des Romains, contre les villes de Flandre (1482-1488); par M. J.-J. DE SMET.
Mémoire sur l'organisation judiciaire, les lois pénales et la procédure criminelle de l'Égypte ancienne; par M. J.-J. THONISSEN.

Tome XXXVI. — 1867.

Recherches expérimentales et théoriques sur les figures d'équilibre d'une masse liquide sans pesanteur, 7e série; par M. J Plateau.
Recherches sur la faune littorale de Belgique (Polypes); par M. P-J. Van Beneden.
Description de la flore fossile du premier étage du terrain crétacé du Hainaut; par M. Eugène Coemans.
Observations des phénomènes périodiques faites pendant les années 1863 et 1864.
Sur la stabilité des systèmes liquides en lames minces. 2e et 3e sections de la 2e partie; par M. Ernest Lamarle.

Tome XXXVII. — 1869.

Recherches expérimentales et théoriques sur les figures d'équilibre d'une masse liquide sans pesanteur, 8e à 11e séries et tables; par M. J. Plateau.
Mémoire sur la température de l'air à Bruxelles, par M. Ernest Quetelet.
Observations des phénomènes périodiques de la météorologie et des sciences naturelles, pendant les années 1865-1866.
Sur un nouveau genre de Ziphioïde fossile (Placoziphius) trouvé à Edeghem, près d'Anvers; par M. P.-J. Van Beneden.
Recherches sur les Squalodons (supplément); par M. P.-J. Van Beneden.
Sur les nombres de Bernoulli et d'Euler, et sur quelques intégrales définies; par M. E. Catalan.
Mémoire sur la théorie générale des lignes tracées sur une surface quelconque; par M. Gilbert.
Les seigneurs de Florennes, leurs sceaux et leurs monnaies; par M. Chalon.

Tome XXXVIII. — 1871.

Tome XXXIX. — 1872.

Tome XL. — 1873.

La légende de Sémiramis. Premier mémoire de mythologie comparative; par M. F. Lenormant.

Tome XLI. — 1875-1876.

Première partie.

Mémoire sur un Dauphin nouveau de la baie de Rio de Janeiro désigné sous le nom de *Sotalia brasiliensis;* par M. Éd. Van Beneden (avec deux planches).

Recherches sur les phénomènes de la digestion chez les insectes; par M Félix Plateau (avec 3 planches).

Recherches sur le développement de la fonction Γ et sur certaines intégrales définies qui en dépendent; par M. Ph. Gilbert.

Observations des phénomènes périodiques pendant l'année 1872.

Seconde partie.

Mémoire sur la température de l'air à Bruxelles, 1833-1872 *(Supplément);* par M. Ernest Quetelet.

Les légats propréteurs et les procurateurs des provinces de Belgique et de la Germanie inférieure; par M. J. Roulez.

Mémoire sur les guerres médiques; par M. Paul Devaux.

Tome XLII. — 1877-1878.

Bibliographie analytique des principaux phénomènes subjectifs de la vision, depuis les temps anciens jusqu'à la fin du XVIII[e] siècle, suivie d'une bibliographie simple pour la partie écoulée du siècle actuel; par M. J Plateau.

Recherches sur les phénomènes de la digestion et sur la structure de l'appareil digestif chez les Myriapodes de Belgique; par M. Félix Plateau.

Notes d'algèbre et d'analyse; par M. Eugène Catalan.

Sur quelques formules relatives aux intégrales eulériennes; par le même.
Histoire de l'infanterie wallone sous la Maison d'Espagne (1500-1800); par M. le baron Guillaume.

MÉMOIRES COURONNÉS ET MÉMOIRES DES SAVANTS ÉTRANGERS. In-4°.

TOME XXIX. — 1856-1858.

Mémoire sur les analogies des langues flamande, allemande et anglaise, ou étude comparée de ces idiomes; par M. E.-J. DELFORTRIE.
Mémoire sur l'état actuel des lignes isocliniques et isodynamiques dans la Grande-Bretagne, la Hollande, la Belgique, la France; par MAHMOUD-EFFENDI.
Des lois suivant lesquelles les dimensions des corps, dans certaines classes d'animaux, déterminent la capacité et les mouvements fonctionnels des poumons et du cœur; par M. J.-F. RAMEAUX.

TOME XXX. — 1858-1861.

Recherches sur les propriétés géométriques des mouvements plans; par M. Ph. GILBERT.
Exposé d'un principe concernant l'intersection des surfaces avec application à la recherche des propriétés des surfaces du second ordre; par M. F. MEIER.
Essais analytiques. Les lignes du troisième ordre; par M. F. DAGOREAU.
Sur un point de la théorie de la formule de Stirling; par M. Henri LIMBOURG.

Recherches sur la capillarité; par M. E. Bède.

Monographie du genre Pilobolus, *Tode*, spécialement étudié au point de vue anatomique et physiologique; par M. E. Coemans.

Mémoire sur le calendrier arabe avant l'Islamisme, et sur la naissance et l'âge du prophète Mohammed; par Mahmoud-Effendi.

Inscriptions grecques recueillies en Asie Mineure; par M. A. Wagener.

Tome XXXI. — 1862-1863.

Recherches sur la diffraction de la lumière; par M. Ph. Gilbert.

Recherches sur la liaison entre les phénomènes de capillarité et d'endosmose; par M. E. Bède.

Mémoire sur la Joyeuse-Entrée ou Constitution brabançonne ; par M. Edmond Poullet.

Aubert Le Mire, sa vie, ses écrits. Mémoire historique et critique; par M. B.-C. De Ridder.

Mémoire sur la symphonie des anciens; par M. A. Wagener.

Tome XXXII. — 1864-1865.

Recherches sur la composition chimique des aciers; par M. H. Caron.

Mémoire en réponse à la question suivante : Trouver les lignes de courbure du lieu des points dont la somme des distances à deux droites qui se coupent est constante; par M. Eug. Catalan.

Mémoire sur un chronographe électro-balistique; par M. P. Le Boulengé.

Recherches sur la capillarité, suite; par M. E. Bède.

Histoire des colonies belges qui s'établirent en Allemagne pendant le XIIe et le XIII siècle; par M. E. de Borchgrave.

École flamande de peinture. Caractères constitutifs de son originalité; par M. Ant. Wiertz.

Mémoire sur les caractères constitutifs de l'école flamande de peinture; par M. Edgar Baes.

Tome XXXIII. — 1865-1867.

Tome XXXIV. — 1867-1870.

les Lernéens et les Copépodes; par MM. Ed. VAN BENEDEN et E. BESSELS (avec 5 planches).

Recherches sur le développement du Pélobate brun (*Pelobates fuscus*, Wagl.); par le Dr VAN BAMBEKE (avec 5 planches).

Recherches physico-physiologiques sur la fonction collective des deux organes de l'appareil auditif; par M. A.-J. DOCQ.

TOME XXXV. — 1870.

Mémoire en réponse à la question du concours de la classe des beaux-arts pour 1868 : Faire l'histoire de la gravure des médailles en Belgique, depuis le XVIe siècle jusqu'en 1794; par M. Alex. PINCHART.

Mémoire en réponse à la question du concours de la classe des lettres pour 1869 : Faire l'histoire du droit pénal dans le duché de Brabant, depuis l'avénement de Charles-Quint jusqu'à la réunion de la Belgique à la France à la fin du XVIIIe siècle; par M. Edmond POULLET.

Sur la craie blanche du Hainaut; par MM. Alp. BRIART et F.-L. CORNET (avec 1 planche).

TOME XXXVI. — 1871.

Description des fossiles du calcaire grossier de Mons, 1re partie, gastéropodes; ordre Ier, Rosebranches; section II, Syphonostomes; par MM. A. BRIART et F.-L. CORNET (avec 5 planches).

Recherches physico-chimiques sur les articulés aquatiques, 1re partie, action des sels, etc.; par M. F. PLATEAU.

Histoire des rapports de droit public qui existèrent entre les provinces belges et l'empire d'Allemagne, depuis le démembrement de la monarchie carolingienne jusqu'à l'incorporation de la Belgique à la République française; par M. E. DE BORCHGRAVE.

Essai historique sur les colonies belges qui s'établirent en Hongrie et en Transylvanie pendant les XIe, XIIe et XIIIe siècles; par le même.

Tome XXXVII. — 1873.

Tome XXXVIII. — 1874.

Tome XXXIX. — 1876.

Première partie.

Les pagi de la Belgique et leurs subdivisions pendant le moyen âge; par M. Charles Piot.

Seconde partie.

Histoire de l'influence italienne sur l'architecture dans les Pays-Bas; par M. Auguste Schoy.

Tome XL. — 1876.

Sur les caractères minéralogiques et stratigraphiques des roches dites plutoniennes de la Belgique et de l'Ardenne française; par MM. Ch. de la Vallée Poussin et Renard.

L'électricité statique exerce-t-elle une influence sur la tension superficielle d'un liquide? par M. G. Van der Mensbrugghe.

Recherches sur l'embryologie des poissons osseux. I. Modification de l'œuf non fécondé après la ponte. II. Premières phases du développement; par M. Ch. Van Bambeke.

Essai théorique sur l'équilibre d'élasticité des massifs pulvérulents et sur la poussée des terres sans cohésion; par M. J. Boussinesq.

Tome XLI. — 1877-1878.

Sur le problème des liquides superposés dans un tube capillaire; par M. G. Van der Mensbrugghe.

Mémoire sur la sculpture aux Pays-Bas pendant les XVIIe et XVIIIe siècles, précédé d'un résumé historique; par M. le chevalier Edmond Marchal.

Sur la structure et la composition minéralogique du coticule, et sur ses rapports avec le phyllade oligistifère; par M. A. Renard.

MÉMOIRES COURONNÉS ET AUTRES, COLLECTION IN-8°.

—

Tome VII. — 1858.

Des conditions d'application du système de l'emprisonnement séparé ou cellulaire; par M. Éd. Ducpetiaux.

Charles-Quint et Marguerite d'Autriche. Étude sur la minorité, l'émancipation et l'avénement de Charles-Quint à l'Empire; par M. Th. Juste.

Histoire du Conseil souverain du Hainaut; par M. A. Pinchart.

Documents sur les tremblements de terre au Pérou, dans la Colombie et dans le bassin de l'Amazone; par M. A. Perrey.

Tome VIII. — 1859.

Considérations sur quelques classes de composés organiques et sur les radicaux organiques en général; par M. Louis Henry.

Remarques critiques sur diverses espèces d'Ichneumons de la collection de feu le professeur J.-L.-C. Gravenhorst, suivies d'un court appendice ichneumonologique; par M. C. Wesmael.

Note sur les tremblements de terre en 1856, avec suppléments pour les années antérieures; par M. Alexis Perrey.

De l'influence de la civilisation sur la poésie; par M. Ferd. Loise.

Du patronage des condamnés libérés; par M. Éd. Ducpetiaux.

Tome IX. — 1859.

Recherches sur les pensions militaires; par M. le capitaine Liagre.

Mémoire sur les polyèdres réguliers; par M. Steichen.

De la pénétration des molécules solides à travers les tissus d l'économie animale; par M. le Dr. Crocq.

Quelques considérations sur la théorie du progrès indéfini, dans ses rapports avec l'histoire de la civilisation et les dogmes du christianisme ; par M. J.-J. THONISSEN.
Étude philosophique sur l'architecture ; par M. Edmond LÉVY.

TOME X. — 1860.

De l'association dans ses rapports avec l'amélioration du sort de la classe ouvrière ; par M. Édouard DUCPETIAUX.
Histoire de l'origine et des progrès de la gravure dans les Pays-Bas, jusqu'à la fin du XVe siècle ; par M. Jules RENOUVIER.
Henri de Gand et ses derniers historiens ; par M. N.-J. SCHWARTZ.
Note sur les tremblements de terre en 1857, avec suppléments pour les années antérieures ; par M. Alexis PERREY.

TOME XI. — 1861.

Cats invloed op de vlaemsche letterkunde ; door M. P. VAN DUYSE.
Verhandeling over den drievoudigen invloed der rederijkkameren ; door M. P. VAN DUYSE.
Exposé géométrique du calcul différentiel et intégral, précédé de la cinématique du point, de la droite et du plan, et fondé tout entier sur les notions les plus élémentaires de la géométrie plane ; par M. Ernest LAMARLE.
Exposé des guerres de Tamerlan et de Schah-Rokh, dans l'Asie occidentale ; par M. Félix NÈVE.
Mémoire sur la naissance de Charlemagne ; par M. HAHN.

TOME XII. — 1862.

Essai sur la véritable origine du droit de succession ; par M. C.-F. GABBA.
L'ancienne franchise et l'illustre famille des vicomtes de Montenaken ; par M. l'abbé KEMPENEERS.

Monographie de l'Erythroxylon coca; par M. L.-A. Gosse.
Sur les tremblements de terre en 1858, avec suppléments pour les années antérieures; par M. Alexis Perrey.

Tome XIII. — 1862.

Le duc Jean Ier et le Brabant sous le règne de ce prince (1267-1294); par M. Alphonse Wauters.
Des institutions de prévoyance en général, et des assurances sur la vie en particulier; par M. le major Liagre.
Note sur les tremblements de terre en 1859, avec suppléments pour les années antérieures; par M. Alexis Perrey.

Tome XIV. — 1862.

De l'influence de la civilisation sur la poésie ou histoire de la poésie mise en rapport avec la civilisation (l'Italie et la France); par M. Ferd. Loise.
Mémoire sur le calcul des variations; par M. Steichen.
Note sur les tremblements de terre en 1860, avec suppléments pour les années antérieures; par M. Alexis Perrey.

Tome XV. — 1863.

Exposé géométrique du calcul différentiel et intégral. IIIe partie, comprenant les applications du calcul différentiel à l'analyse et à la géométrie; par M. Ernest Lamarle.

Tome XVI. — 1864.

Mémoire sur une nouvelle espèce de Ziphius de la mer des Indes; par M. P.-J. Van Beneden.
Sur un Dauphin nouveau et un Ziphius rare; par le même.
Mémoire sur la roue à palettes, emboîtée dans un coursier rectiligne, et sur la roue à aubes courbes; par M. Steichen.

Tome XVII. — 1865.

Tome XVIII. — 1866.

TOME XIX. — 1867.

TOME XX. — 1868.

Tome XXI. — 1870.

Mémoire en réponse à la question suivante du programme de concours de la classe des lettres de 1868 : Apprécier Jean Lemaire (des Belges) comme prosateur et comme poëte; par M. Charles Fétis.

Statistische verhandeling over den voormaligen en hedendaagschen stoffelijken en zedelijken toestand der gemeente Nazareth; door Frans De Potter en Jan Broeckaert.

Sur le problème des partis; par M. P. Mansion.

Études sur les coordonnées tétraédriques; par M. J. Neuberg.

Études de mécanique abstraite; par M. J.-M. de Tilly.

Mémoire sur les expériences faites à l'établissement de M. Krupp, à Essen, au mois de novembre 1867, pour déterminer les pressions des gaz de la poudre dans l'âme des bouches a feu; par M. N. Mayewski.

Note sur les tremblements de terre en 1866 et 1867, avec suppléments pour les années antérieures de 1843 à 1865; par M. Alexis Perrey.

Recherches expérimentales sur la régénération anatomique et fonctionnelle de la moelle épinière; par MM. Masius et Vanlair.

Tome XXII. — 1872.

Sur le théorème de Brisson; par M. Mansion.

Sur les surfaces de glissement, 1re partie; par M. de Tilly.

Sur les tremblements de terre en 1868; par M. Alexis Perrey,

Sur les tremblements de terre en 1869; par le même.

Sur l'application de la transformation arguesienne à la génération des courbes et des surfaces géométriques; par M. Louis Saltel.

Het geslacht der Artevelden in de veertiende eeuw en de nalatenschap van Philip van Artevelde; door Frans De Potter.

L'art dans l'état et dans la société; par M. Éd. Fétis.

Tome XXIII. — 1873.

Notes chimiques et chimico-physiques; par M. L. Melsens.

Tableau de l'astronomie dans l'hémisphère austral et dans l'Inde; par M. Éd. Mailly.

Mémoire sur l'existence de la dérivée dans les fonctions continues; par M. Ph. Gilbert.

Mémoire sur le principe arguesien unicursal et sur certains systèmes de courbes géométriques; par M. Louis Saltel.

Étude psychophysique : Recherches théoriques et expérimentales sur la mesure des sensations et spécialement des sensations de lumière et de fatigue; par M. J. Delboeuf.

Suppléments aux notes sur les tremblements de terre ressentis de 1843 à 1868; par M. Alexis Perrey.

Tome XXIV. — 1875.

Note historique sur J.-B. Van Helmont à propos de la définition et de la théorie de la flamme. Opinions des anciens chimistes et physiciens sur la chaleur, le feu, la lumière et la flamme dans leurs rapports avec les idées et les travaux de Van Helmont; par M. L. Melsens.

Remarques sur la théorie des courbes et des surfaces; par M. E. Catalan.

Note sur les tremblements de terre en 1870, avec supplément pour 1869 (XXVIIIe relevé annuel); par M. Alexis Perrey.

Considérations générales sur la détermination, sans calcul, de l'ordre d'un lieu géométrique; par M. Louis Saltel.

Appréciation du règne de Charles le Téméraire et des projets conçus par ce prince dans l'intérêt de la maison de Bourgogne; par M. Paul Henrard.

Antoon van Dijck en zijne werken; door Frans De Potter en Jan Broeckaert.

Tome XXV. — 1875.

Théorie des équations aux dérivées partielles du premier ordre; par M. Paul Mansion.

Résumé de quelques observations astronomiques et météorologiques faites dans la zone surtempérée et entre les tropiques; par M. J.-C. Houzeau.

Essai critique sur la philosophie de S[t]-Anselme de Cantorbery; par M. l'abbé A. Van Weddingen.

Tome XXVI. — 1875.

Mémoire sur le polymorphisme des champignons; par M. Alfred Gilkinet.

Notice sur le coup de foudre de la gare d'Anvers du 10 juillet 1865; par M. L. Melsens.

Théorie générale de la sensibilité. Mémoire contenant les éléments d'une solution scientifique des questions générales relatives à la nature et aux lois de la sensation, à la formation et au rôle des organes de sens, à l'action de la sensibilité sur le développement physique et intellectuel de l'individu et de l'espèce; par M. J. Delboeuf.

Les constitutions nationales belges de l'ancien régime à l'époque de l'invasion française de 1794; par M. Edmond Poullet.

Tome XXVII. — 1877.

D'une histoire des sciences et des lettres en Belgique pendant la seconde moitié du XVIII[e] siècle. — Du projet qu'on avait formé en 1786 de créer une chaire à l'Université de Louvain pour l'astronome de Zach et d'y ériger un observatoire; par M. Éd. Mailly.

Le discours préliminaire placé en tête des Mémoires de l'Académie impériale et royale de Bruxelles. — Le premier secrétaire de l'Académie, Gérard; par M. Éd. Mailly.

Tome XXVIII. — 1878.

TABLE DES NOMS D'AUTEURS.

La lettre (M) signifie que l'ouvrage cité appartient au recueil des *Mémoires des membres;* la lettre (C) qu'il fait partie de celui des *Mémoires couronnés et des savants étrangers,* collection in-4°, et la lettre (c.), qu'il fait partie de celui des *Mémoires couronnés et autres,* collection in-8°. — Le chiffre romain indique le tome du recueil.

expérimentales sur la mesure des sensations et spécialement des sensations de lumière et de fatigue, XXIII (c.). — Théorie générale de la sensibilité. Mémoire contenant les éléments d'une solution scientifique des questions générales relatives à la nature et aux lois de la sensation, à la formation et au rôle des organes des sens, à l'action de la sensibilité sur le développement physique et intellectuel de l'individu et de l'espèce, XXVI (c.).

Delfortrie (E.-J.). — Mémoire sur les analogies des langues flamande, allemande et anglaise, ou étude comparée de ces idiomes, XXIX (C.).

De Potter (Frans). — Het geslacht der Artevelden in de veertiende eeuw en de nalatenschap van Philip van Artevelde, XXII (c.).

De Potter (Frans) en *Broeckaert* (Jan). — Statistische verhandeling over den voormaligen en hedendaagschen stoffelijken en zedelijken toestand der gemeente Nazareth, XXI (c.). — Antoon van Dijck en zijne werken, XXIV (c.).

De Ridder (B.-C.). — Aubert Le Mire, sa vie, ses écrits. Mémoire historique et critique, XXXI (C.).

De Smet (J.-J.). — Mémoire sur Baudouin IX, comte de Flandre et de Hainaut et sur les chevaliers belges à la cinquième croisade, XXXI (M.). — Mémoire sur Robert de Jérusalem, comte de Flandre, à la première croisade, XXXII (M.). — Mémoire historique et critique sur la seigneurie ou comté d'Alost, XXXIV (M.). — Mémoire historique sur la guerre de Maximilien, roi des Romains, contre les villes de Flandre (1482-1488), XXXV (M.). — Mémoire historique et statistique sur les Quatre métiers et les îles occidentales de la Zélande, XXXIX (M.). — Mémoire sur Jean de Hainaut, sire de Beaumont, XL (M.).

Desplanque (A.). — Projet d'assassinat de Philippe le Bon par les Anglais (1424-1426), Mémoire historique, XXXIII (C.).

De Tilly (J.-M.). — Études de mécanique abstraite, XXI (c.). — Sur les surfaces de glissement. 1re partie, XXII (c.).

Devaux (Paul). — Mémoire sur les guerres médiques, XLI, 1re partie (M.).

Docq (A.-J.). — Recherches physico-physiologiques sur la fonction collective des deux organes de l'appareil auditif, XXXIV (C.)

Ducpétiaux (Éd.). — Des conditions d'application du système de l'emprisonnement séparé ou cellulaire, VII (c.). — Du patronage des condamnés libérés, VIII (c). — De l'association dans ses rapports avec l'amélioration du sort de la classe ouvrière, X (c.).

D'Udekem (Jules). — Nouvelle classification des annélides sétigères abranches, XXXI (M.). — Description des infusoires de Belgique, XXXIV (M.). — Mémoire sur les Lombricins, XXXV (M.).

Dupont (Édouard). — Étude sur l'ethnographie de l'homme de l'âge du renne dans les cavernes de la vallée de la Lesse; ses caractères, sa race, son industrie, ses mœurs, XIX (c.).

Duprez (F.). — Statistique des coups de foudre qui ont frappé des paratonnerres ou des édifices et des navires armés de ces appareils, XXXI (M.).

Duyse (P. *Van*). — Cats invloed op de vlaemsche letterkunde, XI (c.). — Verhandeling over den drievoudigen invloed der rederijkkameren, XI (c.).

Faider (Amédée). — Histoire du droit de chasse et de la législation sur la chasse en Belgique, en France, en Angleterre, en Allemagne, en Italie et en Hollande, XXVII (c.).

Fétis (Charles). — Mémoire en réponse à la question suivante du programme de concours de la classe des lettres de 1868 : Apprécier Jean Lemaire (des Belges) comme prosateur et comme poëte, XXI (c.).

Fétis (Édouard). — L'art dans l'état et dans la société, XXII (c.).

Fétis (F.-J.). — Mémoire sur cette question : Les Grecs et les Romains ont-ils connu l'harmonie simultanée des sons? En ont-ils fait usage dans leur musique? XXXI (M.).

Folie (F.). — Fondements d'une géométrie supérieure cartésienne, XXXIX (M.).

Gabba (C.-F.). — Essai sur la véritable origine du droit de succession, XII (c.).

Gilbert (Ph.). — Mémoire sur la théorie générale des lignes tracées sur une surface quelconque, XXXVII (M.). — Sur les déterminants fonctionnels, XXXVIII (M.). — Recherches sur le développement de la fonction Γ et sur certaines intégrales définies qui en dépendent, XLI, 1re partie (M.). — Recherches sur les propriétés géométriques des mouvements plans, XXX (C.). — Recherches sur la diffraction de la lumière, XXXI (C.). — Mémoire sur l'existence de la dérivée dans les fonctions continues, XXXIII (c.).

Gilkinet (Alfred). — Mémoire sur le polymorphisme des champignons, XXVI (c.).

Gosse (L.-A.). — Monographie de l'Erythroxylon coca, XII (c.).

Grünhagen (Colmar). — Les colonies wallones en Silésie, particulièrement à Breslau, XXXIII (C.).

Guillaume (le baron). — Histoire des bandes d'ordonnance des Pays-Bas, XL (M.). — Histoire de l'infanterie wallone sous la Maison d'Espagne (1500-1800), XLII (M.).

Hahn. — Mémoire sur la naissance de Charlemagne, XI (c.).

Henrard (J.). — Appréciation du règne de Charles le Téméraire et des projets conçus par ce prince dans l'intérêt de la maison de Bourgogne, XXIV (c.).

Henry (Louis). — Considérations sur quelques classes de composés organiques et sur les radicaux organiques en général, VIII (c.).

Hesse et *Beneden* (P.-J. *Van*). — Recherches sur les Bdellodes (Hirudinées) et les Trématodes marins, XXXIV (M.); 3e et 4e appendices, XXXV (M.).

Houzeau (J.-C.). — Sur les petits mouvements des étoiles, XXXVIII (M.). — Résumé de quelques observations astronomiques et météorologiques faites dans la zone surtempérée et entre les tropiques, XXV (c.).

Juste (Th.). — Charles-Quint et Marguerite d'Autriche. Étude sur

Limbourg (Henri). — Sur un point de la théorie de la formule de Stirling, XXX (C.).

Loise (Ferdinand). — De l'influence de la civilisation sur la poésie, VIII (c.). — De l'influence de la civilisation sur la poésie ou histoire de la poésie mise en rapport avec la civilisation (l'Italie et la France), XIV (c.). — Histoire de la poésie en rapport avec la civilisation. La poésie espagnole, XX (c.).

Mahmoud-Effendi. — Mémoire sur l'état actuel des lignes isocliniques et isodynamiques dans la Grande-Bretagne, la Hollande, la Belgique, la France, XXIX (C.). — Mémoire sur le calendrier arabe avant l'islamisme, et sur la naissance et l'âge du prophète Mohammed, XXX (C.).

Mailly (Éd.). — Tableau de l'astronomie dans l'hémisphère austral et dans l'Inde, XXIII (c.). — D'une histoire des sciences et des lettres en Belgique pendant la seconde moitié du XVIII[e] siècle. — Du projet qu'on avait formé en 1786 de créer une chaire à l'Université de Louvain pour l'astronome de Zach et d'y ériger un observatoire, XXVII (c.). — Le discours préliminaire placé en tête des Mémoires de l'Académie impériale et royale de Bruxelles. Le premier secrétaire de l'Académie, Gérard, XXVII (c.). — Notice sur Rombaut Bournons, membre de l'Académie impériale et royale des sciences et belles-lettres de Bruxelles, XXVII (c.).

Malaise (C.). — Description du terrain silurien du centre de la Belgique, XXXVII (C.).

Mansion (Paul). — Sur le problème des partis, XXI (c.). — Sur le théorème de Brisson, XXII (c.). — Théorie des équations aux dérivées partielles du premier ordre, XXV (c.).

Marchal (Le chev. Edmond). — Mémoire sur la sculpture aux Pays-Bas pendant les XVII[e] et XVIII[e] siècles, précédé d'un résumé historique, XLI (C.).

Marion (A.-F.) et *Saporta* (Le comte G. *de*). — Essai sur l'état de la végétation à l'époque des marnes heersiennes de Gelinden, XXXVII (C.).

Masius et *Vanlair*. — Recherches expérimentales sur la régénération anatomique et fonctionnelle de la moelle épinière, XXI (c.).

Mayewski (N.). — Mémoire sur les expériences faites à l'établissement de M. Krupp, à Essen, au mois de novembre 1867, pour déterminer les pressions des gaz de la poudre dans l'âme des bouches à feu, XXI (c.).

Meier (F.). — Exposé d'un principe concernant l'intersection des surfaces, avec application à la recherche des propriétés des surfaces du second ordre, XXX (C.).

Melsens. — Mémoire sur l'emploi de l'iodure de potassium, pour combattre les affections saturnines, mercurielles et les accidents consécutifs de la syphilis, XVII (c.). — Notes chimiques et chimico-physiques, XXIII (c.). — Note historique sur J.-B. Van Helmont à propos de la définition et de la théorie de la flamme. Opinions des anciens chimistes et physiciens sur la chaleur, le feu, la lumière et la flamme dans leurs rapports avec les idées et les travaux de Van Helmont, XXIV (c.). — Notice sur le coup de foudre de la gare d'Anvers du 10 juillet 1865, XXVI (c.).

Montigny (Ch.). — Corrélation entre le pouvoir réfringent et le pouvoir calorifique de diverses substances, XIX (c.).

Neuberg (J.). — Études sur les coordonnées tétraédriques, XXI (c.).

Nève (Félix). — Exposé des guerres de Tamerlan et de Schah-Rokh dans l'Asie occidentale, XI (c.).

Nuel (J.-P.). — Recherches sur l'innervation du cœur par le nerf vague, faites au laboratoire physiologique d'Utrecht, XXXVIII (C.).

Paillard (Ch.). — Huit mois de la vie d'un peuple. Les Pays-Bas du 1er janvier au 1er septembre 1566, d'après les mémoires et les correspondances du temps, XXVIII (c.). — Une page de l'histoire religieuse des Pays-Bas. Le procès de Pierre Brully, successeur de Calvin, comme ministre de l'Église française réformée de Strasbourg. Sentences prononcées

contre Brully et contre ses adhérents (Tournay, 1544-1545), d'après les papiers inédits des Archives du royaume de Belgique, XXVIII (c.).

Pérard (Louis). — Étude sur les procédés suivis pour déterminer les éléments du magnétisme terrestre (déclinaison, inclinaison et intensité), XXXVII (C.).

Perrey (Alexis). — Documents sur les tremblements de terre au Pérou, dans la Colombie et dans le bassin de l'Amazone, VII (c.). — Note sur les tremblements de terre en 1856, avec suppléments pour les années antérieures, VIII (c.). — Même travail pour 1857, X (c.). — Même travail pour 1858, XII (c.). — Même travail pour 1859, XIII (c.). — Même travail pour 1860, XIV (c.). — Même travail pour 1861, XVI (c.). — Même travail pour 1862, XVI (c.). — Même travail pour 1863, XVII (c.). — Même travail pour 1864, XVIII (c.). — Même travail pour 1865, XIX (c.). — Même travail pour 1866 et 1867, XXI (c.). — Même travail pour 1868, XXII (c.). — Même travail pour 1869, XXII (c.). — Supplément aux notes sur les tremblements de terre ressentis de 1843 à 1868, XXIII (c.). — Notes sur les tremblements de terre en 1870, avec supplément pour 1869, XXIV (c.).

Petermann (A.). — Recherches sur les graines originaires des hautes latitudes, XXVIII (c.). — Seconde note sur les gisements de phosphates en Belgique et particulièrement sur celui de Ciply, XXVIII (c.).

Picqué (Camille). — Mémoire sur Philippe de Commines, en réponse à la question suivante : Apprécier Philippe de Commines comme écrivain et comme homme d'État, XVI (c.).

Pinchart (Alexandre). — Mémoire en réponse à la question du concours de la classe des beaux-arts pour 1868 : Faire l'histoire de la gravure des médailles en Belgique depuis le XVI[e] siècle jusqu'en 1794, XXXV (C.). — Histoire du Conseil souverain du Hainaut, VII (c.).

Piot (Ch.). — Les pagi de la Belgique et leurs subdivisions pendant le moyen âge, XXXIX, 1re partie (C.)

Plateau (Félix). — Recherches sur les phénomènes de la digestion chez les insectes, XLI, 1re partie (M.). — Recherches sur les phénomènes de la digestion et sur la structure de l'appareil digestif chez les Myriapodes de Belgique, XLII (M.). — Sur la vision des poissons et des amphibies, XXXIII (C.). — Recherches sur les crustacés d'eau douce de Belgique, 1re partie, genres Gammarus, Linceus et Cypris, XXXIV (C.). — Recherches physico-chimiques sur les articulés aquatiques. 1re partie, action des sels, XXXVI (C.).

Plateau (J.). — Recherches expérimentales et théoriques sur les figures d'équilibre d'une masse liquide sans pesanteur, 4e série, XXXI (M.); 5e et 6e séries, XXXIII (M.); 7e série, XXXVI (M.); 8e à 11e séries et tables, XXXVII (M.). — Sur un problème curieux du magnétisme, XXXIV (M.). — Bibliographie analytique des principaux phénomènes subjectifs de la vision, depuis les temps les plus anciens jusqu'à la fin du XVIIIe siècle, suivie d'une bibliographie simple pour la partie écoulée du siècle actuel, XLII (M.).

Poullet (Edmond). — Mémoire sur la Joyeuse-Entrée, ou constitution brabançonne, XXXI (C.). — Histoire du droit pénal dans l'ancien duché de Brabant, XXXIII (C.). — Mémoire en réponse à la question du concours de la classe des lettres pour 1869 : Faire l'histoire du droit pénal dans le duché de Brabant, depuis l'avénement de Charles-Quint jusqu'à la réunion de la Belgique à la France, à la fin du XVIIIe siècle, XXXV (C.). — Essai sur l'histoire du droit criminel dans l'ancienne principauté de Liége, XXXVIII (C.). — Les juridictions et la propriété foncière au XVe siècle, dans le quartier de Louvain, XVIII (c.). — Les constitutions nationales belges de l'ancien régime à l'époque de l'invasion française de 1794, XXVI (c.).

Putzeys (Félix) et *Romiée* (H). — Mémoire sur l'action physiologique de la gelsémine, XXVIII (c.).

Quetelet (Ernest). — Essai sur le mouvement propre en ascension

TABLE DES MATIÈRES.

La lettre (M.) signifie que l'ouvrage cité appartient au recueil des *Mémoires des membres*, la lettre (C.) qu'il fait partie de celui des *Mémoires couronnés in-4°* et lettre (c.) qu'il fait partie de celui des *Mémoires couronnés in-8°*. — Le chiffre romain indique le tome du recueil.

planète Mars depuis Fontana (1636) jusqu'à nos jours (1873), par M. F. Terby, XXXIX (C.). — Tableau de l'astronomie dans l'hémisphère austral et dans l'Inde, par M. Mailly, XXIII (c.). — Résumé de quelques observations astronomiques et météorologiques faites dans la zone surtempérée et entre les tropiques, par M. J.-C. Houzeau, XXV (c.). — Voir *Histoire littéraire.*

Balistique. — Mémoire sur un chronographe électro-balistique, par M. P. Le Boulengé, XXXII (C.). — Études de balistique expérimentale. Détermination au moyen de la clepsydre électrique de la durée des trajectoires. Expériences exécutées avec cet instrument. Lois de la résistance de l'air sur les projectiles des canons rayés déduite des résultats obtenus, par le même, XX (c.). — Mémoire sur les expériences faites à l'établissement de M. Krupp, à Essen, au mois de novembre 1867, pour déterminer les pressions des gaz de la poudre dans l'âme des bouches à feu, par M. N. Mayewski, XXI (c.).

Biographie. — Voir *Histoire de Belgique, Histoire littéraire* et *Chimie.*

Botanique.— Monographie du genre *Pilobolus Tode,* étudié au point de vue anatomique et physiologique, par M. E. Coemans, XXX (C.). — Monographie de l'*Erytroxylon cocca*, par M. L.-A. Gosse, XII (c.). — Notes sur quelques plantes rares ou critiques de la Belgique, par M. Fr. Crépin, 5e fascicule, XVIII (c.). — Nouvelles remarques sur les *glyceria* du groupe *Heleochloa* avec la description d'une espèce inédite. Additions à l'ouvrage précédent. par le même, XVIII (c.). — Mémoire sur le polymorphisme des champignons, par M. A. Gilkinet, XXVI (c.). — Diagnoses de cucurbitacées nouvelles et observations sur les espèces critiques, 1er fascicule, par M. A. Cogniaux, XXVII (c.); 2e fascicule, XXVIII (c.). — Recherches sur les graines originaires des hautes latitudes, par M. A. Petermann, XXVIII (c.). — Voir *Paléontologie.*

Chimie pure et chimie appliquée. — Nouvelles recherches sur les

lois des proportions chimiques, sur les poids atomiques et leurs rapports mutuels, par M. J.-S. Stas, XXXV (M.). — Recherches sur la composition chimique des aciers, par M. H. Caron, XXXII (C.). — Considérations sur quelques classes de composés organiques et sur les radicaux organiques en général, par M. L. Henry, VIII (c.). — Mémoire sur l'emploi de l'iodure de potassium pour combattre les affections saturnines, mercurielles et les accidents consécutifs de la syphilis, par M. L. Melsens, XVII (c.). – Notes chimiques et chimico-physiques, par le même, XXIII (c.). — Notice historique sur J.-B. Van Helmont à propos de la définition et de la théorie de la flamme. Opinions des anciens chimistes et physiciens sur la chaleur, le feu, la lumière et la flamme dans leurs rapports avec les idées et les travaux de Van Helmont, par le même, XXIV (c.). — Seconde note sur les gisements de phosphates en Belgique, et particulièrement sur celui de Ciply, par M. A. Petermann, XXVIII (c.). — Voir *Physiologie.*

Chronologie. — Voir *Astronomie.*

Conchyologie. — Voir *Géologie.*

Cryptogamologie. — Voir *Botanique.*

Économie politique. — Des conditions d'application du système de l'emprisonnement séparé ou cellulaire, par M. Ed. Ducpétiaux, VII (c.). — Du patronage des condamnés libérés, par le même, VIII (c.). — De l'association dans ses rapports avec l'amélioration du sort de la classe ouvrière, par le même, X (c.). — Statistische verhandeling over den voormaligen en hedendaagsche hoffelijken en zedelijken toestand der gemeente Nazareth, door Frans De Potter en Jan Broeckaert, XXI (c.).

Embryologie. — Voir *Zoologie.*

Entomologie. — Voir *Zoologie.*

Ethnographie. — Voir *Paléontologie.*

Géographie. — Voir *Histoire de Belgique.*

et statistique sur les Quatre métiers et les îles occidentales de la Zélande, par le même, XXXIX (M.). — Mémoire sur Jean de Hainaut, sire de Beaumont, par le même, XL (M.). — Histoire des bandes d'ordonnance des Pays-Bas, par M. le baron Guillaume, XL (M.). — Histoire de l'infanterie wallone sous la maison d'Espagne (1500-1800), par le même, XLII (M.). — Mémoire sur la Joyeuse-Entrée ou constitution brabançonne, par M. Edm. Poullet, XXXI (C.). — Aubert le Mire, sa vie, ses écrits, mémoire historique et critique, par M. C.-B. De Ridder, XXXI (C.). — Histoire des colonies belges qui s'établirent en Allemagne pendant le XIIe et le XIIIe siècle, par M. É. de Borchgrave, XXXII (C.). — Histoire du droit pénal dans l'ancien duché de Brabant, par M. Edm. Poullet, XXXIII (C.). — Projet d'assassinat de Philippe le Bon par les Anglais (1424-1426), mémoire historique par M. A. Desplanque, XXXIII (C.). — Les colonies wallones en Silésie, particulièrement à Breslau, par M. Colmar Grünhagen, XXXIII (C.). — Faire l'histoire du droit pénal dans l'ancien duché de Brabant, depuis l'avénement de Charles-Quint jusqu'à la réunion de la Belgique à la France à la fin du XVIIIe siècle, par M. Edm. Poullet, XXXV (C.). — Histoire des rapports de droit public qui existèrent entre les provinces belges et l'empire d'Allemagne depuis le démembrement de la monarchie carolingienne jusqu'à l'incorporation de la Belgique à la république française, par M. É. de Borchgrave, XXXVI (C.). — Essai historique sur les colonies belges qui s'établirent en Hongrie et en Transylvanie pendant les XIe, XIIe et XIIIe siècles, par le même, XXXVI (C.). — Essai sur l'histoire du droit criminel dans l'ancienne principauté de Liége, par M. E. Poullet, XXXVIII (C.). — Les Pagi de la Belgique et leurs subdivisions pendant le moyen âge, par M. Ch. Piot, XXXIX (C.). — Charles-Quint et Marguerite d'Autriche. Étude sur la minorité, l'émancipation et l'avénement de Charles-Quint à l'empire, par M. Th. Juste,

VII (c.). — **Histoire du conseil souverain du Hainaut,** par M. A. Pinchart, VII (c.). — Henri de Gand et ses derniers historiens par N.-J. Schwartz, X (c.). — Mémoire sur la naissance de Charlemagne, par M. Hahn, XI (c.). — L'ancienne franchise et l'illustre famille des vicomtes de Montenaken, par M. l'abbé Kempeneers, XII (c.). — Le duc Jean I[er] et le Brabant sous le règne de ce prince (1267-1294), par M. Alph. Wauters, XIII (c.). — Les juridictions et la propriété foncière au XV[e] siècle dans le quartier de Louvain, par M. Edm. Poullet, XVIII (c.). — Lettres inédites de Marie-Thérèse et de Joseph II, par M. le baron Kervyn de Lettenhove, XX (c.). — Het geslacht der Artevelden in de veertiende eeuw en de nalatenschap van Philippe Van Artevelde, door Frans De Potter, XXII (c.). — Appréciation du règne de Charles le Téméraire et des projets conçus par ce prince dans l'intérêt de la maison de Bourgogne, par M. Paul Henrard, XXIV (c.). — Les constitutions nationales belges de l'ancien régime à l'époque de l'invasion française de 1794, par M. Edm. Poullet, XXVI (c.). — Mémoire historique sur la persistance du caractère national des Belges, par M. Théophile Quoidbach, XXVIII (c.). — Huit mois de la vie d'un peuple. Les Pays-Bas du 1[er] janvier au 1[er] septembre 1566, par M. Ch. Paillard, XXVIII (c.). — Une page de l'histoire religieuse des Pays-Bas. Le procès de Pierre Brully, successeur de Calvin, comme ministre de l'Église française réformée de Strasbourg. Sentences prononcées contre Brully et contre ses adhérents (Tournay, 1544-1545), par le même, XXVIII (c.). — Voir *Jurisprudence* et *Histoire littéraire.*

Histoire de l'art. — Mémoire sur les peintures que Polygnote avait faites dans la lesché de Delphes, par feu Charles Lenormant, XXXIV (M.). École flamande de peinture. Caractères constitutifs de son originalité, par M. A. Wiertz, XXXII (C.). — Mémoire sur les caractères constitutifs de l'École flamande de peinture, par M. E. Baes, XXXII (C.). — Mémoire

en réponse à la question de concours (beaux-arts, 1868) : Faire l'histoire de la gravure des médailles en Belgique depuis le XVIe siècle jusqu'en 1794, par M. A. Pinchart, XXXV (C.). — Histoire de l'influence italienne sur l'architecture dans les Pays-Bas, par M. A. Schoy, XXXIX, 2e partie (C.). — Mémoire sur la sculpture aux Pays-Bas pendant les XVIIe et XVIIIe siècles, précédé d'un résumé historique, par le chev. Edm. Marchal, XLI (C.). — Étude philosophique sur l'architecture, par M. Edm. Lévy, IX (c.). — Histoire de l'origine et des progrès de la gravure dans les Pays-Bas, jusqu'à la fin du XVe siècle, par M. J. Renouvier, X (c.). — L'art dans l'État et dans la société, par M. Éd. Fétis, XXII (c.). — Antoon Van Dijck en zijne werken, door Frans De Potter en Jan Broeckaert, XXIV (c.). — Le séjour de Rubens et de Van Dyck en Italie, par M. Edgard Baes, XXVIII (c.).

Histoire littéraire. — Cats invloed op de vlaamsche letterkunde, par M. P. Van Duyse, XI (c.). — Verhandeling over den drievoudigen invloed der rederijkkameren, par le même, XI (c.).— La chanson de Roncevaux, fragments d'anciennes rédactions thioises, avec une introduction et des remarques, par M. J. Bormans, XVI (c.). — Mémoire sur Philippe de Commines, en réponse à la question suivante : Apprécier Philippe de Commines comme écrivain et comme homme d'État, par M. C. Picqué, XVI (c.). — Mémoire sur Philippe de Commynes en réponse à la même question, par M. Émile-Ch. Varenbergh, XVI (c.). — Lof van Vondel, door A. de Jager, tot antwoord op de volgende prijsvraag voor 1864 : Faire l'éloge de Vondel, XVII (c.). — Appréciation de Jean Lemaire (des Belges) comme prosateur et comme poëte, par M. Charles Fétis, XXI (c.). — D'une histoire des sciences et des lettres en Belgique pendant la seconde moitié du XVIIIe siècle. Du projet qu'on avait formé en 1786 de créer une chaire à l'Université de Louvain pour l'astronomie de Zach et d'y ériger un observatoire, par M. Mailly, XXVII

(c.). — Le discours préliminaire placé en tête des mémoires de l'Académie impériale et royale de Bruxelles. Le premier secrétaire de l'Académie, Gérard, par le même, XXVII (c.). — Notice sur Rombaut Bournons, membre de l'Académie impériale et royale des sciences et des belles-lettres de Bruxelles, par le même, XXVII (c.). — Plantijn en de plantijnsche drukkerij. (Bekroond antwoord op de Prijsvraag Stassart), door M. Max Rooses, XXVII (c.).

Histoire naturelle. — Voir *Zoologie.*

Jurisprudence. — Un chapitre du droit constitutionnel des Belges. Le pouvoir judiciaire, 2e étude. Organisation par M. M.-N.-J. Leclercq, XXXI (M.). — Mémoire sur l'organisation judiciaire, les lois pénales et la procédure criminelle de l'Égypte ancienne, par M. J.-J. Thonissen, XXXV (M.). — Essai sur la véritable origine du droit de succession, par M. C.-J. Gabba, XII (c.). — Histoire du droit de chasse et de la législation sur la chasse en Belgique, en France, en Angleterre, en Allemagne, en Italie et en Hollande, par M. Amédée Faider, XXVII (c.). — Voir *Histoire de Belgique* et *Économie politique.*

Législation. — Voir *Jurisprudence.*

Mathématiques pures et appliquées. — Sur les nombres de Bernoulli et d'Euler, et sur quelques intégrales définies, par M. E. Catalan, XXXVII (M.). — Mémoire sur la théorie générale des lignes tracées sur une surface quelconque, par M. Ph. Gilbert, XXXVII (M.). — Sur une transformation géométrique et sur la surface des ondes, par M. E. Catalan, XXXVIII (M.). — Sur les déterminants fonctionnels, par M. Ph. Gilbert, XXXVIII (M.). — Fondements d'une géométrie supérieure cartésienne, par M. F. Folie, XXXIX (M.). — Recherches sur quelques produits indéfinis, par M. E. Catalan, XL (M.). — Recherches sur le développement de la fonction Γ et sur certaines intégrales définies qui en dépendent, par M. Ph. Gilbert, XLI (M.). — Notes d'algèbre et

d'analyse, par M. E. Catalan, XLII (M.). — Sur quelques formules relatives aux intégrales eulériennes, par le même, XLII (M.). — Recherches sur les propriétés géométriques des mouvements plans, par M. Ph. Gilbert, XXX (C.). — Exposé d'un principe concernant l'intersection des surfaces avec application à la recherche des propriétés des surfaces du second ordre, par M. F. Meier, XXX (C.). — Essais analytiques. Les lignes du troisième ordre, par M. F. Dagoreau, XXX (C.). — Sur un point de la théorie de la formule de Stirling, par M. Henri Limbourg, XXX (C.). — Mémoire en réponse à la question suivante : Trouver les lignes de courbure du lieu des points dont la somme des distances à deux droites qui se coupent est constante, par M. E. Catalan, XXXII (C.). — Mémoire sur la transformation des séries et sur quelques intégrales définies, par le même, XXXIII (C.). — Essai géométrique du calcul différentiel et intégral précédé de la cinématique du point, de la droite et du plan, et fondé tout entier sur les notions les plus élémentaires de la géométrie plane, par M. E. Lamarle, XI (c.). — III[e] partie comprenant les applications du calcul différentiel à l'analyse et à la géométrie, par le même, XV (c.). — Note sur la théorie mathématique des courbes d'intersection de deux lignes tournant dans le même plan autour de deux points fixes, par M. Van der Mensbrugghe, XVI (c.). — Recherches sur les surfaces gauches, 1[er] mémoire. par M. E. Catalan, XVIII (c.). — Sur le problème des partis, par M. P. Mansion, XXI (c.). — Études sur les coordonnées tétraédriques, par M. J. Neuberg, XXI (c.). — Sur le théorème de Brisson, par M. Mansion, XXII (c.). — Sur l'application de la transformation arguesienne à la génération des courbes et des surfaces géométriques, par M. L. Saltel, XXII (c.). — Mémoire sur l'existence de la dérivée dans les fonctions continues, par M. Ph. Gilbert, XXIII (c.). — Mémoire sur le principe arguesien unicursal et sur certains systèmes de courbes géomé-

triques, par M. L. Saltel, XXIII (c.). — Remarques sur la théorie des courbes et des surfaces, par M. E. Catalan, XXIV (c.). — Considérations générales sur la détermination, sans calcul, de l'ordre d'un lieu géométrique, par M. L. Saltel, XXIV (c). — Théorie des équations aux dérivées partielles du premier ordre. par M. P. Mansion, XXV (c.). — Mémoire sur de nouvelles lois générales qui régissent les surfaces à points singuliers, par M. Louis Saltel, XXVII (c.). — Mélanges de géométrie supérieure, par le même, XXVII (c).

Mécanique. — Questions de mécanique physique, par M. Steichen, XXXVIII (M.). — Mémoire sur les polyèdres réguliers, par le même, IX (c.). — Mémoire sur le calcul des variations, par le même, XIV (c.). — Mémoire sur la roue à palettes emboîtée dans un coursier rectiligne et sur la roue à aubes courbes, par le même, XVI (c.). — Essai théorique sur l'équilibre d'élasticité des massifs pulvérulents et sur la poussée des terres sans cohésion, par M. J. Boussinesq, XL (C.). — Études de mécanique abstraite, par M. J. De Tilly, XXI (c.). — Sur les surfaces de glissement, 1re partie, par le même, XXII (c.).

Médecine. — Voir *Chimie.*

Météorologie et Physique du globe. — Observations des phénomènes périodiques faites dans les différentes stations de la Belgique et de l'Europe, années 1856 et 1857, XXXI (M.); années 1858 et 1859, XXXII (M.); année 1860, XXXIII (M.); années 1861 et 1862, XXXIV (M.); années 1863 et 1864, XXXVI (M.); années 1865 et 1866, XXXVII (M.); années 1867 et 1868, XXXVIII (M.); années 1869 et 1870, XXXIX (M.); année 1871, XL (M.); année 1872, XLI (M.). — Mémoire sur la température de l'air à Bruxelles, par M. E. Quetelet, XXXVII (M.). — Même travail pour 1833-1872, par le même, XLI (M.). — Mémoire sur l'état actuel des lignes isocliniques et isodynamiques dans la Grande-Bretagne, la

Hollande, la Belgique et la France, par Mahmoud-Effendi, XXIX (C.). — Étude sur les procédés suivis pour déterminer les éléments du magnétisme terrestre (déclinaison, inclinaison et intensité), par M. Louis Pérard, XXXVII (C.). — Documents sur les tremblements de terre au Pérou, dans la Colombie et dans le bassin de l'Amazone, par M. A. Perrey, VII (c.). — Note sur les tremblements de terre en 1856, avec suppléments pour les années antérieures, par M. A. Perrey, VIII (c.). — Même travail pour 1857, X (c.); pour 1858, XII (c.); pour 1859, XIII (c.); pour 1860, XIV (c.); pour 1861 et 1862, XVI (c.); pour 1863, XVII (c.); pour 1864, XVIII (c.); pour 1865, XIX (c.); pour 1866 et 1867, XXI (c.); pour 1868 et 1869, XXII (c.); pour 1870, avec supplément pour 1869, XXII (c.). — Supplément aux notes sur les tremblements de terre ressentis de 1843 à 1868, par le même, XXIII (c.). — Voir *Astronomie.*

Minéralogie. — Voir *Géologie.*

Morale. — Quelques considérations sur la théorie du progrès indéfini dans ses rapports avec l'histoire de la civilisation et les dogmes du christianisme, par M. J.-J. Thonissen, IX (c.).

Musique. — Mémoire sur cette question : Les Grecs et les Romains ont-ils connu l'harmonie simultanée des sons? En ont-ils fait usage dans leur musique? par M. F.-J. Fétis, XXXI (M.). — Mémoire sur la symphonie des anciens, par M. A. Wagener, XXXI (C.).

Numismatique. — Recherches sur les monnaies des comtes de Namur, par M. R. Chalon, XXXII (M.). — Les seigneurs de Florennes, leurs sceaux et leurs monnaies, par le même, XXXVII (M.). — Voir *Histoire de l'art.*

Paléontologie. — Nouvelles recherches sur les fossiles des terrains secondaires de la province de Luxembourg, par M. Chapuis, XXXIII (M.). — Recherches sur les ossements provenant du crag d'Anvers : Les squalodons, par M. P.-J.

par le même, XXXII (C.). — Recherches sur la capillarité, 1er et 2e mémoires, par le même, XXXIII (C.). — Recherches sur la diffraction de la lumière, par M. Ph. Gilbert, XXXI (C.). — Sur la tension superficielle des liquides, au point de vue de certains mouvements observés à leur surface, par M. G. Van der Mensbrugghe, XXXIV (C.). — Second mémoire, par le même, XXXVII (C.). — L'électricité statique exerce-t-elle une influence sur la tension superficielle d'un liquide, par M. G. Van der Mensbrugghe, XL (C.). — Sur le problème des liquides superposés dans un tube capillaire, par le même, XLI (C.). - Sur un nouveau chronoscope électrique à cylindre tournant fondé sur l'emploi du diapason, par M. H. Valerius, XVII (c.). — Corrélation entre le pouvoir réfringent et le pouvoir calorifique de diverses substances, par M. Montigny, XIX (c.). — Étude psychophysique. Recherches théoriques et expérimentales sur la mesure des sensations et spécialement des sensations de lumière et de fatigue, par M. J. Delbœuf, XXIII (c.). — Notice sur le coup de foudre de la gare d'Anvers du 13 juillet 1865, par M. L. Melsens, XXVI (c.). — Théorie générale de la sensibilité, par M. J. Delbœuf, XXVI (c.). — Voir *Chimie.*

Physique du globe. — Voir *Météorologie.*

Poésie. — De l'influence de la civilisation sur la poésie (monde antique), par M. Ferd. Loise, VIII (c.). — Même travail pour l'Italie et la France, par le même, XIV (c.). — Même travail pour la poésie espagnole, par le même, XX (c.). — Voir *Histoire littéraire.*

Religion. — Voir *Histoire de Belgique.*

Sculpture, — Voir *Histoire de l'art.*

Statistique. — Recherches sur les pensions militaires, par M. J. Liagre, IX (c.). — Des institutions de prévoyance en général, et des assurances sur la vie en particulier, par le même, XIII (c.). — Voir *Économie politique.*

Zoologie. — Nouvelle classification des annélides sétigères abran-

ches, par M. J. d'Udekem, XXXI (M.). — Recherches sur la faune littorale de Belgique. Turbellariés. — Idem, Cétacés, par M. P.-J. Van Beneden, XXXII (M.). — Idem, Polypes, XXXVI (M.). — Recherches sur les crustacés du littoral de Belgique, par le même, XXXIII (M.). — Recherches sur les Bdellodes (Hirudinées) et les Trématodes marins, par MM. P.-J. Van Beneden et Hesse, XXXIV (M.). — 3e et 4e appendices, XXXV (M.). — Description des infusoires de la Belgique, par M. J. d'Udekem, XXXIV (M.). — Mémoire sur les Lombricins, par le même, XXXV (M.). — Sur un nouveau genre de Ziphioïde fossile (Placoziphius) trouvé à Edeghem près d'Anvers, par M. P.-J. Van Beneden, XXXVII (M.). — Les poissons des côtes de Belgique, leurs parasites et leurs commensaux, par le même, XXXVIII (M.). — Sur une Balénoptère capturée dans l'Escaut en 1869, par le même, XXXVIII (M.). — Les parasites des Chauves-Souris de la Belgique, par le même, XL (M.). — Mémoire sur un Dauphin nouveau de la baie de Rio de Janeiro, désigné sous le nom de *Sotalia brasiliensis*, par M. Éd. Van Beneden, XLI (M.). — Recherches sur les phénomènes de la digestion chez les insectes, par M. F. Plateau, XLI (M.). - Recherches sur les phénomènes de la digestion et sur la structure de l'appareil digestif chez les Myriapodes de Belgique, par le même, XLII (M.). — Sur la vision des poissons et des amphibies, par le même, XXXIII (C.). — Recherches sur les crustacés d'eau douce de Belgique, 1re partie, genres Gammarus, Linceus et Cypris, XXXIV (C.). — Mémoire sur la formation du blastoderme chez les Amphipodes, les Lernéens et les Copépodes, par MM. Éd Van Beneden et E Bessels, XXXIV (C.). — Recherches sur le développement du Pélobate brun (Pelobatus fuscus, Wagl.), par M. Van Bambeke, XXXIV (C.). — Recherches physico-chimiques sur les articulés aquatiques, 1re partie, action des sels, etc., par M. Félix Plateau XXXVI (C.). — Recherches sur l'embryologie des poissons

osseux. I. Modification de l'œuf non fécondé après la ponte. II. Premières phases du développement, par M. Ch. Van Bambeke, XL (C.). — Remarques critiques sur diverses espèces d'Ichneumons de la collection de feu le professeur J.-L.-C. Gravenhorst, suivies d'un court appendice ichneumologique, par M. C. Wesmael, VIII (c.). — Mémoire sur une nouvelle espèce de Ziphius de la mer des Indes, par M. P.-J. Van Beneden, XVI (c.). — Sur un Dauphin nouveau et un Ziphius rare, par le même, XVI (c.). — Élatérides nouveaux, par M. E. Candèze, XVI (c.). — Sur le squelette de l'extrémité antérieure des cétacés, par M. Ch. Van Bambeke, XVIII (c.).

CAISSE CENTRALE DES ARTISTES BELGES.

EXPOSÉ

DE L'ADMINISTRATION PENDANT L'ANNÉE 1877, PAR M. ÉDOUARD FÉTIS, SECRÉTAIRE.

Commençons par signaler, avec une vive gratitude, les nouvelles libéralités des sociétés d'encouragement des beaux-arts d'Anvers et de Gand, qui ont gratifié la Caisse centrale, à l'occasion de leurs dernières expositions : celle-là d'une somme de 918 francs, celle-ci d'une somme de 1,000 francs. Ces deux honorables sociétés nous ont accoutumés à de tels actes de générosité. Elles ont compris qu'en favorisant une institution fondée pour venir en aide aux familles des artistes éprouvés par le sort, elles remplissent encore leur mission. Leur noble exemple n'est malheureusement pas suivi par d'autres sociétés d'art du pays. Il en est qui se laissent influencer par un esprit étroit de localité, sans considérer que tous les artistes belges sont égaux devant la Caisse centrale.

Nous ne pouvons pas nous dispenser de constater, à cette occasion, que les sociétés musicales s'abstiennent de toute marque de sympathie à l'égard de notre institution. Il ne

faudra pas s'étonner si le comité a décidé qu'il n'accueillerait désormais qu'avec une certaine réserve les demandes d'admission qui lui seraient présentées par des artistes musiciens. Il est juste que la plus grande part des avantages à recueillir de la Caisse centrale soit réservée à ceux qui contribuent à l'enrichir.

Fidèle à ses traditions généreuses, la Société belge des Aquarellistes nous a fait don d'une somme de 50 francs prélevée sur les recettes de son exposition de 1877.

Adressons aussi des remercîments à plusieurs artistes et amateurs d'art qui se font inscrire parmi les membres honoraires, c'est-à-dire en participant aux charges de l'institution avec un complet désintéressement. Ces nouveaux membres honoraires sont : MM. de Haas, Stallaert, Eug. Smits et Fologne, à Bruxelles; MM. le comte Charles de Kerchove, le comte Rodolphe de Kerchove et Aug. Daele, à Gand.

La Caisse a perdu, par suite de décès, un membre honoraire : S. A. S. le duc d'Arenberg, et quatre membres effectifs : MM. Madou, A. Dillens, Van Lérius et Taymans. Elle a eu, en outre, à enregistrer les démissions de M. Fortamps, membre honoraire; de MM. Verwée, Meganck, Platteel et Desvachez, membres effectifs.

Le tableau de la situation financière de la Caisse, dressé par M. le trésorier, et qui fait suite à ce compte rendu, donnera la preuve que, si la marche de l'association est lente, elle est, du moins, prudente et sûre, et que son avoir suit une progression soutenue.

État général

DES RECETTES ET DES DÉPENSES EN 1877, DRESSÉ EN CONFORMITÉ DE L'ARTICLE 15 DU RÈGLEMENT.

I. — RECETTES.

1. Encaisse au 31 décembre 1876 . . . . fr.	115	97
2. Cotisations des membres associés et protecteurs (1).	1,542	»
3. Expositions (2)	1,968	»
4. Intérêts des fonds placés	9,915	75
Total. . . . . fr.	13,541	72

II. — DÉPENSES.

1. Frais d'administration (3). . . . . fr.	507	69		
2. Pensions annuelles à des veuves d'artistes.	2,400	»		
3. Secours temporaires	150	»		
4. Bourse d'étude	100	»		
5. Achat de rentes à 4 1/2 p. %. . . .	9,126	83		
			12,284	52
Encaisse au 31 décembre 1877.			1,257	20
Égal à la recette. . . . . fr.			13,541	72

(1) Dans ce chiffre de 1,542 francs figure une somme de 252 francs provenant de l'arriéré de 1876.

(2) L'exposition d'Anvers, en 1876, a produit à la Caisse une somme de 918 fr., celle de Gand, en 1877, en a rapporté 1,000, et celle des Aquarellistes, 50.

(3) Dans cette somme est compris un compte d'impression, etc., des affiches relatives à l'exposition des portraits de LL. MM. le Roi et la Reine, par M. Gallait, laquelle a eu lieu en 1876.

L'avoir de l'Association, au 1er janvier 1878, s'élevait à la somme de 227,257 fr. 20 c.

Les capitaux placés à 4 $^1/_2$ p. c., 226,000 francs.

Ce qui représente un revenu annuel de 10,215 francs.

Le capital s'est augmenté, dans le courant de l'année, d'une somme de 10,041 fr. 23 c.

La progression des intérêts a été de 441 francs.

Le trésorier,

L. Alvin.

COMPOSITION DES COMITÉS.

(Janvier 1879.)

COMITÉ CENTRAL (1).

Bureau de la classe des beaux-arts.

MM. Le chev. L. DE BURBURE, directeur;
Louis GALLAIT, vice-directeur;
J. LIAGRE, secrétaire perpétuel,

Membres délégués de la classe.

MM. L. ALVIN, trésorier du comité;
ED. FÉTIS, secrétaire du comité;
J. FRANCK;
G. GEEFS;
A. ROBERT;
N. . . . . . .

Sous-comité d'Anvers.

MM. DE KEYSER, président;
Le chev. L. DE BURBURE;
J. GEEFS.

(1) Voyez article 5 du Règlement.

Sous-comité de Gand.

MM. F. Vander Haeghen, président;
Edm. De Busscher, secrétaire;
N. D'Huyvetter, trésorier.

Sous-comité de Liége.

MM. le Bon de Selys Longchamps, président;
G. Dewalque, secrétaire;
A. Chauvin.

Règlement.

(Approuvé par arrêté royal du 10 janvier 1849.)

Art. 1er. Il est formé, sous la dénomination de *Caisse centrale des artistes belges*, une association dont le but est d'assurer des pensions et des secours aux artistes infirmes et à leurs familles.

L'association a son siége à Bruxelles, au secrétariat de l'Académie royale de Belgique.

Art. 2. Pour être membre de l'association, il faut : 1° être agréé par le comité; 2° signer une adhésion aux présents statuts, dans la forme qui sera ultérieurement déterminée; 3° payer exactement la cotisation, fixée à un franc par mois.

Tout membre de l'association qui manque à cet engagement cesse de faire partie de l'association.

Le comité juge des causes qui empêchent un membre de payer exactement sa cotisation et décide si le membre doit être relevé de sa déchéance.

Art. 3. La Caisse est instituée pour les artistes peintres, sculpteurs, graveurs, dessinateurs, musiciens, architectes et littérateurs, qui seront invités à s'associer conformément à l'art. 4 ci-après.

Les membres de l'Académie sont admis de droit dans l'association.

L'association admet dans son sein, comme membres honoraires, les amateurs qui consentent à contribuer à l'alimentation de la Caisse.

Art. 4. Pour la première formation de l'association, le comité adressera aux artistes qui se sont fait honorablement

connaître par leurs travaux, une invitation personnelle de s'associer, accompagnée d'un exemplaire des présents statuts.

Chaque année, des invitations seront adressées de la même manière aux artistes qui auraient été involontairement oubliés dans les invitations des années précédentes, ou qui se seront fait connaître récemment par la production d'un ouvrage important.

Art. 5. Les intérêts de la Caisse centrale des artistes belges sont gérés par un comité composé du bureau de la classe des beaux-arts de l'Académie royale de Belgique, auquel seront adjoints six membres de la classe, nommés par elle.

La durée du mandat de ces six membres est de cinq ans; les membres sortants peuvent être réélus.

Si l'un des académiciens désignés pour faire partie du comité vient à être nommé membre du bureau de la classe, il lui est donné un suppléant pour la durée de son mandat de membre du bureau.

Le comité peut délibérer au nombre de cinq membres.

Les résolutions sont prises à la majorité absolue des suffrages; en cas de partage, la voix du président est prépondérante.

Il est tenu procès-verbal des délibérations; les procès-verbaux font mention des membres qui ont assisté à la séance.

Le comité se réunit au moins une fois par mois, au plus tard la veille du jour de la séance de la classe des beaux-arts.

Le comité nomme, parmi les associés, un agent dans chaque localité importante sous le rapport des arts.

Art. 6. Le directeur de la classe des beaux-arts préside le comité; il est remplacé, en cas d'absence, par le vice-directeur.

La classe nomme un trésorier parmi les six membres du comité dont le choix lui est confié.

Le comité fait un règlement d'ordre intérieur, lequel est soumis à l'approbation de la classe des beaux-arts.

ART. 7. Les sources de revenu de la Caisse centrale des artistes belges sont :

1° La cotisation personnelle obligatoire des membres de l'association;

2° La rétribution volontaire des amateurs, membres honoraires;

3° Les dons et legs des particuliers;

4° Les subventions qui seront réclamées du Gouvernement et autres autorités;

5° Le produit des expositions, des concerts ou des fêtes publiques que le comité pourra organiser dans l'intérêt de la Caisse et, en général, de toutes les recettes qui seront réalisées en dedans et en dehors de l'association.

ART. 8. La cotisation personnelle des membres de l'association, ainsi que la rétribution volontaire des amateurs, est acquittée tous les mois entre les mains du trésorier de l'association pour Bruxelles, et, pour la province, chez l'agent du comité (1).

Les quittances à délivrer sont coupées dans un registre à souche parafé par le président et le secrétaire perpétuel.

Le 15 de chaque mois, le trésorier et les agents de comité dans les provinces versent chez l'agent du caissier général de l'État de leur ressort les sommes provenant desdites cotisations et rétributions mensuelles.

(1) Il est néanmoins facultatif aux personnes qui le préfèrent, de solder en un seul payement leur cotisation annuelle.

Les agents provinciaux transmettent immédiatement au trésorier le récépissé du versement.

ART. 9. Les subsides accordés à l'association, soit par l'État, soit par la province, soit par la commune, sont liquidés au profit du secrétaire perpétuel de l'Académie, lequel acquitte les mandats. Le trésorier encaisse les sommes et opère le versement dans la forme prescrite à l'article qui précède. Il en est de même des sommes de toute autre recette quelconque, opérée au profit de l'association.

Toutefois, pour éviter des pertes d'intérêts, le comité peut autoriser le placement immédiat de tout ou partie de ces sommes.

Le trésorier de l'association ne peut conserver en caisse une somme excédant 500 francs en espèces.

Toute somme versée à la Caisse lui est définitivement acquise.

Il n'y a lieu, en aucun cas, à restitution.

ART. 10. Le directeur de l'administration du trésor public ouvre un compte courant à la Caisse centrale des artistes belges.

Tous les trois mois, il communique un extrait de ce compte au Ministre de l'intérieur, qui le transmet au secrétaire perpétuel.

ART. 11. L'avoir de l'association est placé en rentes sur l'État, ou en obligations du trésor. Le comité statue sur les placements qui sont opérés par l'intermédiaire du Ministère des finances.

Toute inscription nominative de rente porte l'annotation suivante :

La présente inscription ne pourra être transférée qu'à la demande de la Caisse centrale des artistes belges.

Les intérêts des capitaux inscrits au nom de l'association lui sont portés en compte par l'administration du trésor.

Les titres des rentes demeurent déposés au Ministère des finances.

Art. 12. Dans la séance qui suit la communication de l'extrait de compte dont il est parlé à l'article 10, le comité statue sur le placement des fonds disponibles.

Art. 13. Le compte et le bilan de la Caisse sont dressés chaque année; ils sont soumis à l'examen du comité, qui les arrête définitivement. Ce compte, accompagné d'un exposé général de l'administration de la Caisse pendant l'année écoulée, est inséré dans l'*Annuaire de l'Académie royale de Belgique* et dans le *Moniteur*.

Chaque membre de l'association reçoit un exemplaire de cet exposé général, par les soins du comité.

Art. 14. Le comité n'emploie en dépenses que les intérêts de l'année précédente ou les arrérages produits par les fonds appartenant à l'association, sans jamais toucher au capital. Jusqu'au jour où les intérêts annuels des capitaux de l'association auront atteint la somme de six cent cinquante francs, le comité est autorisé à disposer, chaque mois, d'une somme de cinquante francs.

Art. 15. Le comité prononce dans toutes les questions de collation de pension ou de secours; il détermine le taux et la durée de ces derniers, selon les circonstances, dont l'appréciation lui est abandonnée.

Les membres de l'association qui se croiraient lésés par une décision du comité peuvent en appeler à la classe des beaux-

arts, laquelle, après avoir entendu les observations du comité, réforme ou maintient la décision.

Art. 16. La Caisse prend à sa charge

1° Des pensions;

2° Des secours temporaires.

Les pensions sont exclusivement destinées aux veuves; elles sont conférées par la classe des beaux-arts, sur la proposition du comité; elles ne peuvent excéder douze cents francs par an et ne sont accordées, dans aucun cas, qu'après dix années de participation à la Caisse (1); la veuve qui se remarie cesse d'y avoir droit.

Les secours accordés aux orphelins prennent la dénomination de *bourses d'éducation.*

Les bourses d'éducation ne peuvent excéder quatre cents francs par an; elles ne peuvent être conservées au delà de l'âge de dix-huit ans accomplis.

Art. 17. Le comité nomme, parmi les membres de l'association, un patron à tout orphelin titulaire d'une bourse d'éducation.

Le patron veille à ce que l'orphelin boursier acquière un état en rapport avec la position que son père occupait.

Le patron est le seul intermédiaire entre le boursier et le comité; il signale à ce dernier tous les faits importants qui intéressent l'orphelin placé sous son patronage.

Art. 18. L'association est pourvue d'un conseil judiciaire et

(1) La disposition additionnelle introduite dans cet article, et qui rend obligatoire la participation à la Caisse pendant la durée de dix ans, a été approuvée par arrêté royal du 19 avril 1852.

d'un conseil médical dont les membres sont nommés par le comité.

Le conseil judiciaire est composé de la manière suivante :

1° D'avocats à la Cour de cassation;

2° D'avocats et d'avoués à la Cour d'appel;

3° D'un notaire.

Les membres de ce conseil sont consultés individuellement par le comité sur les questions relatives aux intérêts des veuves et orphelins secourus par l'association. Leurs vacations sont entièrement gratuites. L'association ne prend à sa charge que les frais de justice.

Art. 19. Le conseil médical est composé de la manière suivante :

1° De docteurs en médecine;

2° De docteurs en chirurgie en nombre proportionnel aux besoins;

3° De pharmaciens dans chaque localité où le comité en jugera l'institution nécessaire.

Les médecins de ce conseil prêtent gratuitement leurs soins, sur la réquisition du comité ou de son agent, aux artistes malheureux faisant partie de l'association.

Le pharmacien fournit, sur l'ordonnance du médecin du conseil, les médicaments à des prix réduits, d'après un tarif arrêté de commun accord avec le comité.

LISTE DES MEMBRES DE L'ASSOCIATION.

(1879.)

Protecteurs.

SA MAJESTÉ LE ROI.

S. A. R. Mgr LE COMTE DE FLANDRE 200

Membres honoraires.

	Quotité par an.
BASCOU, A., négociant, rue Montoyer, 21, à Bruxelles . .	20
BRUGMANN, G., consul de Suède, rue d'Arenberg, 9, à Bruxelles	12
DAELE, Auguste, rue Haute-Porte, 20, à Gand.	12
DE BURBURE, le chevalier Léon (de l'Académie), à Anvers.	24
DE HAAS, J.-H., peintre, place du Luxembourg, 21, à Bruxelles	20
DE HEMPTINNE, C., industriel, à Gand.	12
DE KERCHOVE, le comte Charles, bourgmestre de Gand . .	12
DE KERCHOVE DE DENTERGHEM, le comte Rodolphe, à Gand.	12
DE LOOSE, C., propriétaire, à Gand	12
D'HUYVETTER, Norbert, propriétaire, à Gand.	12
DE SENZEILLE, le baron, propriétaire, à Bruxelles. . . .	12
FOLOGNE, Égide, architecte, place des Palais, 5, à Bruxelles.	12
LIEDEKERKE-BEAUFORT (le comte Ad. de), propriétaire, à Bruxelles	25
MARKELBACH, A., peintre, chaussée de Haecht, 129, à Schaerbeek	24
SIGART, Fl., avocat, rue de l'Arbre-Bénit, 105, à Ixelles .	12
SMITS, Eugène, peintre, place de la Chancellerie, 7, à Bruxelles	12

STALLAERT, J.-J.-F., peintre, rue des Chevaliers, 10, à Ixelles 12

VANDER HAEGHEN, Ferdinand, bibliothécaire de l'Université, à Gand 12

VERBESSEM, Charles, à Gand. 12

LA SOCIÉTÉ LIBRE D'ÉMULATION DE LIÉGE. 25

Membres effectifs.

ALVIN (de l'Académie), conservateur en chef de la Bibliothèque royale, rue du Trône, 45, à Ixelles 12

BALAT (de l'Académie), architecte, rue de Londres, 17, à Ixelles 12

BIOT, G., graveur, chaussée d'Ixelles, 315, à Ixelles . . . 12

BLAES, Arnold-Joseph, ancien professeur au Conservatoire, rue Joseph II, 10, à Bruxelles. 12

BOVIE, Félix, peintre, rue de Livourne, 41, à Ixelles. . . 12

BUREAU, T., professeur à l'Athénée royal de Gand. . . . 12

CANNEEL, Théodore-Joseph, peintre, directeur de l'Académie des beaux-arts, à Gand 12

CAPRONNIER, J.-B., peintre sur verre, rue Rogier, 246, à Schaerbeek 12

CHALON, R. (de l'Académie), rue du Trône, 113, à Ixelles . 12

CLAYS, Paul-Jean, peintre, rue Seutin, 27, à Schaerbeek. . 12

CLUYSENAAR, Jean-Pierre, architecte, boulevard de Waterloo, 68, à Bruxelles 12

CONRARDY, J.-L.-J., professeur au Conservatoire, rue des Clarisses, 24, à Liége 12

COOSEMANS, peintre, à Louvain. 12

DE BIEFVE, P. (de l'Académie), peintre, rue de Marnix, 9, à Bruxelles. 12

DE BLOCK, Eug., peintre, chaussée de Haecht, 222, à Schaerbeek 12

DE BUSSCHER, Edm. (de l'Académie), archiviste communal, rue des Vanniers, 18, à Gand. 12

De Cornillon, P., musicien, à Namur 12

Defossé, Aug., musicien, rue Charles VI, 30, à Saint-Josse-ten-Noode 12

De Keyser, N. (de l'Académie), peintre, directeur de l'Académie des beaux-arts, place du Musée, 19, à Anvers 12

De Man, Gustave (de l'Académie), architecte, rue du Parnasse, 27, à Ixelles 12

De Selys Longchamps, Edm. (de l'Académie), bd de la Sauvenière, 34, à Liége. 12

Desenfans, Alb., statuaire, rue de la Poste, 42, à Saint-Josse-ten-Noode 12

Dewalque, G. (de l'Académie), professeur à l'Université, rue de la Paix, 17, à Liége. 12

De Witte, le baron J. (de l'Académie), au château de Wommelghem, lez-Anvers 12

Duhem, Hipp.-J., professeur au Conservatoire, rue du Méridien, 27, à Saint-Josse-ten-Noode 12

Fétis, Éd. (de l'Académie), conservateur de la Bibliothèque royale, professeur à l'Académie des beaux-arts, rue Montagne des Quatre-Vents, 5, à Bruxelles. 12

Fraikin, C.-A. (de l'Académie), statuaire, chaussée de Haecht, 182, à Schaerbeek. 12

Franck, J. (de l'Académie), graveur, rue de l'Ascension, 30, à St-Josse-ten-Noode 12

Gallait, Louis (de l'Académie), peintre, rue des Palais, 106, à Schaerbeek 12

Geefs, Guillaume (de l'Académie), statuaire, rue des Palais, 22, à Schaerbeek 12

Geefs, Jos. (de l'Académie), statuaire, professeur à l'Académie des beaux-arts, rue Léopold, 45, à Anvers . . . 12

Gevaert, F.-A. (de l'Académie), directeur du Conservatoire, rue des Petits-Carmes, 26, à Bruxelles. 21

Godebski, Cyprien, statuaire, à Hal 12

GUFFENS, Godfried (de l'Académie), peintre, rue de Locht, 76, à Schaerbeek 12

HASELEER, E.-A., peintre, rue Vifquin, 38, à Schaerbeek 12

HEINEVETTER, ancien chef de musique du 2me régiment de chasseurs à cheval, à Roubaix 12

HEMLEB, professeur de musique, rue des Fossés, 39, à Namur. 12

HENNE, Alex., secrétaire de l'Académie des beaux-arts, rue Bosquet, 1, Saint-Gilles. 12

HOFMAN, J., architecte-ingénieur, rue des Sœurs-Noires, 15, à Gand 12

JACOB-JACOBS, professeur à l'Académie des beaux-arts, Petite Montagne aux Corneilles, 14, à Anvers 12

JACQUET, Joseph, statuaire, professeur à l'Académie des beaux-arts, rue Charles-Quint, 100, à Bruxelles 12

LAMMENS, Jean-Charles, peintre, à Gand. 12

LAMORINIÈRE, peintre, à Anvers. 12

LECLERCQ, Julien (de l'Académie), directeur de l'Académie des beaux-arts de Lokeren 12

LEROY, W., peintre, rue du Pépin, 19, à Bruxelles . . . 12

LIAGRE (J.-B.-J.), secrétaire perpétuel de l'Académie, commandant de l'École militaire, à la Cambre (Ixelles) . . . 12

LIMNANDER, le baron (de l'Académie), au château de Moignanville, près Gérouville (Seine-et-Oise) et à Paris, boulevard Haussmann, 144 12

MAILLY, Éd. (de l'Académie), rue St-Alphonse, 31, à St-Josse-ten-Noode 12

MELSENS, M. (de l'Académie), professeur à l'école vétérinaire, rue de la Grosse-Tour, 179, à Bruxelles 12

MEUNIER, Ch.-Jean-Baptiste, graveur, chaussée d'Ixelles, 172, à Ixelles. 12

MEUNIER, Constantin-Émile, peintre, rue des Coteaux, 134, à Schaerbeek 12

MOYSARD, Louis, chef de musique pensionné du 2e régiment

des lanciers, rue Hydraulique, 14, à Saint-Josse-ten-Noode 12

MUSSELS, F., ancien chef de musique du 1er régiment de lanciers, à Thulin (Hainaut) 12

NOLET DE BRAUWERE VAN STEELAND, J. (de l'Académie), rue Neuve, 7, à Vilvorde 12

PARTOES, Alexis, architecte, rue Souveraine, 87, à Ixelles. 12

PAULI, Adolphe (de l'Académie), professeur d'architecture à l'Université, place des Fabriques, 1, à Gand 12

PLATTEEL, François, artiste-musicien, rue Philomène, 30, à Schaerbeek 12

PORTAELS, Jean (de l'Académie), peintre d'histoire, directeur de l'Académie des beaux-arts, rue de Loxum, 7, à Bruxelles 12

ROBERT, Alexandre (de l'Académie), peintre, professeur à l'Académie des beaux-arts, Place Madou, 6, à St-Josse-ten-Noode 12

ROFFIAEN, Fr., peintre, chaussée de Wavre, 31, à Ixelles . 12

ROSAR, Henri-Ant., chef de musique du 6e régiment de ligne, rue Gaucheret, 91, à Schaerbeek 12

SAMUEL, Adolphe (de l'Académie), directeur du Conservatoire, place de l'Évêché, 1, à Gand. 12

SCHADDE, Jos. (de l'Académie), professeur à l'Académie des beaux-arts, rue Leys, 18, à Anvers 12

SCHAEFELS, professeur à l'Académie des beaux-arts, à Anvers 12

SCHUBERT, Jos., dessinateur, rue de la Madeleine, 51, à Bruxelles 12

SIMONIS, Eugène (de l'Académie), statuaire, rue du Canal, 53b, à Bruxelles. 12

SIRET, Adolphe (de l'Académie), commissaire d'arrondissement, à St-Nicolas. 12

SLINGENEYER, Ernest (de l'Académie), peintre, rue du Commerce, 93, à Bruxelles 12

STAS, J.-S. (de l'Académie), rue de Joncker, 13, à St-Gilles. 12
STOBBAERTS, artiste-peintre, à Anvers. 12
STROOBANT, François, peintre, rue Van Aa, à Ixelles . . . 12
THIBERGHIEN, Louis, peintre, rue de l'Arbre-Bénit, 92, à Ixelles 12
VANDEN BOGAERDE, chef de musique du 9e régiment de ligne, à Arlon. 12
VANDERPLAETZEN, professeur de dessin, à Gand 12
VANDERVIN, J.-E., professeur à l'Athénée, rue aux Barres, 9, à Gand 12
VAN GOBBELSCHROY, B., peintre, rue Ste-Barbe, 21, à Louvain. 12
VANHOESEN, P. J., professeur au Conservatoire, rue de l'Alliance, 4, à St-Josse-ten-Noode. 12
VANKERSBILCK, professeur à l'Académie des beaux-arts, rue Thiéfry, 47, à Schaerbeek 12
VAN LAMPEREN, M., bibliothécaire du Conservatoire, rue de Florence, 47, à Ixelles 12
VAN MOER, Jean-Baptiste, peintre, rue Wiertz, 77, à Ixelles. 12
VAN SEVERDONCK, J., peintre, professeur à l'Académie des beaux-arts, rue du Progrès, 34, à Schaerbeek 12
VAN VOLXEM, P., professeur au Conservatoire, rue aux Laines, 12, à Bruxelles. 12
VAN WEDDINGHEN, professeur de musique, rue Lefrancq, 56, à Schaerbeek 12
VERBOECKHOVEN, Eug. (de l'Académie), peintre, chaussée de Haecht, 184, à Schaerbeek 12
VERLAT, Charles, peintre, quai Saint-Jean (sud), 20, à Anvers 12
VERPLANCKE, Bern., professeur à l'Académie des beaux-arts, à Gand 12
VIEUXTEMPS, Henri (de l'Académie), professeur au Conservatoire, chaussée de Haecht, 109, à Schaerbeek 12
WAGENER, A. (de l'Académie), administrateur de l'Université de Gand, rue Traversière, 25, à Gand 12

TABLE.

FIN DE LA TABLE.

ANNUAIRE

DE

L'ACADÉMIE ROYALE

DES

SCIENCES, DES LETTRES ET DES BEAUX-ARTS

DE BELGIQUE.

ANNUAIRE

DE

L'ACADÉMIE ROYALE

DES

SCIENCES, DES LETTRES ET DES BEAUX-ARTS

DE BELGIQUE.

1880.

QUARANTE-SIXIÈME ANNÉE.

BRUXELLES,

F. HAYEZ, IMPRIMEUR DE L'ACADÉMIE ROYALE.

MDCCCLXXX.

ÉPHÉMÉRIDES POUR L'ANNÉE 1880.

Année d'après les ères anciennes et modernes.

Année de la période julienne 6593
— de la fondation de Rome selon Varron. 2633
— de l'ère de Nabonassar. 2627

L'année 2656 des Olympiades, ou la 4e année de la 664e Olympiade, commence en juillet 1880.

L'année 1297 des Turcs commence le 15 décembre 1879, et l'année 1298 commence le 4 décembre 1880, selon l'usage de Constantinople.

L'année 1880 du calendrier julien commence le 13 janvier de la même année.

L'année 5640 de l'ère des juifs commence le 18 septembre 1879; l'année 5641 commence le 6 septembre 1880.

Comput ecclésiastique.

Nombre d'or.	19
Épacte.	XVIII
Cycle solaire.	13
Indiction romaine	8
Lettre dominicale	DC

ÉPHÉMÉRIDES POUR L'ANNÉE 1880.

Année d'après les ères anciennes et modernes.

Année de la période julienne	6593
— de la fondation de Rome selon Varron	2633
— de l'ère de Nabonassar	2627

L'année 2656 des Olympiades, ou la 4e année de la 664e Olympiade, commence en juillet 1880.

L'année 1297 des Turcs commence le 15 décembre 1879, et l'année 1298 commence le 4 décembre 1880, selon l'usage de Constantinople.

L'année 1880 du calendrier julien commence le 13 janvier de la même année.

L'année 5640 de l'ère des juifs commence le 18 septembre 1879; l'année 5641 commence le 6 septembre 1880.

Comput ecclésiastique.

Nombre d'or	19
Épacte	XVIII
Cycle solaire	13
Indiction romaine	8
Lettre dominicale	DC

Mars.

—

1 L. S. Aubin, év. d'Angers.
2 M. S. Simplice, pape.
3 M. Ste Cunégonde, impérat.
4 J. S. Casimir, roi.
5 V. S. Théophile.
6 S. Ste Colette, vierge.
7 D. S. Thomas d'Aquin.
8 L. S. Jean de Dieu.
9 M. Ste Françoise, veuve.
10 M. Les 40 SS. Mart. de Séb.
11 J. S. Vindicien, év. d'Arras.
12 V. S. Grégoire le Grand, p.
13 S. Ste Euphrasie, vierge.
14 D. *Passion*. Ste Mathilde, r.
15 L. S. Longin, soldat.
16 M. Ste Eusébie, vierge.
17 M. Ste Gertrude, ab. de Niv.
18 J. S. Gabriel, archange.
19 V. S. Joseph, patr. de la B.
20 S. S. Wulfran, év. de Sens.
21 D. S. Benoit, abbé.
22 L. S. Basile, martyr.
23 M. S. Victorien, martyr.
24 M. S. Agapet, év. de Synn.
25 J. S. Humbert.
26 V. S. Ludger, év. de Munster.
27 S. S. Rupert, év. de Worms.
28 D. PAQUES. S. Sixte III, p.
29 L. S. Eustase, abbé.
30 M. S. Véron, abbé.
31 M. S. Benjamin, martyr.

Dernier Quartier le 3.
Nouvelle Lune le 11.
Premier Quartier le 19.
Pleine Lune le 26.

Avril.

—

1 J. S. Hugues, év. de Gren.
2 V. S. François de Paule.
3 S. S. Richard, év. de Chich.
4 D. S. Isidore de Séville.
5 L. S. Vincent Ferrier.
6 M. Annonciation. S. Célestin.
7 M. S. Albert, ermite.
8 J. S. Perpétue, év. de Tours.
9 V. Ste Vaudru, abbesse.
10 S. S. Macaire, évêque.
11 D. S. Léon le Grand, pape.
12 L. S. Jules I, pape.
13 M. S. Herménégilde, mart.
14 M. SS. Tibur., Valér., Max.
15 J. SS. Anastasie et Basilisse.
16 V. S. Drogon, ermite.
17 S. S. Anicet, pape et m.
18 D. S. Ursmar, év. et ab.
19 L. S. Léon IX, pape.
20 M. Ste Agnès, vierge.
21 M. S. Anselme, archevêque.
22 J. SS. Soter et Cajus, p. et m.
23 V. S. Georges, martyr.
24 S. S. Fidèle de Sigmaring.
25 D. S. Marc, évangéliste.
26 L. SS. Clet et Marcellin, p.
27 M. S. Antime, évêq. et m.
28 M. S. Vital, martyr.
29 J. S. Pierre de Milan, mart.
30 V. Ste Catherine de Sienne.

Dernier Quartier le 2.
Nouvelle Lune le 9.
Premier Quartier le 17
Pleine Lune le 24.

Mai.

—

1 S. SS. Philippe et Jacq., ap.
2 D. S. Athanase, év. et doct.
3 L. *Rog.* Inv. de la Ste Croix.
4 M. *Rog.* Ste Monique, veuve.
5 M. *Rog.* S. Pie V, pape.
6 J. ASCENSION. S Jean PL.
7 V. S. Stanislas, évêque.
8 S. Apparition de S. Michel.
9 D. S. Grégoire de Naziance.
10 L. S. Antonin, archevêque.
11 M. S. Franç. de Hiéronymo.
12 M. SS. Nérée et Achillée, m.
13 J. S. Servais, évêque.
14 V. S. Pacôme, abbé.
15 S. Ste Dymphne, v. et m.
16 D. PENTECOTE. S. Jean N.
17 L. S. Pascal Baylon.
18 M. S. Venance, martyr.
19 M. *Q.-temps.* S. Pierre Céles.
20 J. S. Bernardin de Sienne.
21 V. *Q.-temps.* Ste Itisberge, v.
22 S. *Q.-temps.* Ste Julie, v.
23 D. Trinité. S. Guibert.
24 L. N. D. Sec. des Chrétiens.
25 M. S. Grégoire VII, pape.
26 M. S. Philippe de Néri.
27 J. Fête-Dieu. S. Jean I, p.
28 V. S. Germain, évêque.
29 S. S. Maximin, évêque.
30 D. S. Ferdinand III, roi.
31 L. Ste Pétronille.

Dernier Quartier le 1.
Nouvelle Lune le 9.
Premier Quartier le 17.
Pleine Lune le 24.
Dernier Quartier le 30.

Juin.

—

1 M. S. Pamphile, martyr.
2 M. SS. Marcellin et Erasme.
3 J. Ste Clotilde, reine.
4 V. S. Optat, év. de Milève.
5 S. S. Boniface, év. et mart.
6 D. S. Norbert, évêque.
7 L. S. Robert, abbé.
8 M. S. Médard, évêque.
9 M. SS. Prime et Félicien, m.
10 J. Ste Marguerite, reine.
11 V. S. Barnabé, apôtre.
12 S. S. Jean de Sahagun.
13 D. S. Antoine de Padoue.
14 L. S. Basile le Grand, arch.
15 M. SS. Guy et Modeste, m.
16 M. S. Jean-François Régis.
17 J. Ste Alène, vierge et mart.
18 V. SS. Marc et Marcellin, m.
19 S. Ste Julienne de Falc., v.
20 D. S. Sylvère, pape et m.
21 L. S. Louis de Gonzague.
22 M. S. Paulin, év. de Nole.
23 M. Ste Marie d'Oignies.
24 J. Nativité de S. Jean-Bapt.
25 V. S. Guillaume, abbé.
26 S. SS. Jean et Paul, mart.
27 D. S. Ladislas, roi de Hong.
28 L. S. Léon II, pape.
29 M. SS. Pierre et Paul, ap.
30 M. Ste Adile, vierge.

Nouvelle Lune le 7.
Premier Quartier le 15
Pleine Lune le 22.
Dernier Quartier le 29.

Juillet.

—

1 J. S. Rombaut, évêque.
2 V. Visitation de la Vierge.
3 S. S. Euloge, martyr.
4 D. S. Théodore, évêque.
5 L. S. Pierre de Lux., év.
6 M. Ste Godelive, martyre.
7 M. S. Willebaud, évêque.
8 J. Ste Élisabeth, reine.
9 V. SS. Martyrs de Gorcum.
10 S. Les sept Frères Martyrs.
11 D. S. Pie I, pape.
12 L. S. Jean Gualbert, abbé.
13 M. S. Anaclet, pape et m.
14 M. S. Bonaventure, évêq.
15 J. Ste Dymphne, v. et m.
16 V. N.-D. du Mont Carmel.
17 S. S. Alexis, confesseur.
18 D. *S. Sacr. de Mir.* à Brux.
19 L. S. Vincent de Paule.
20 M. S. Jerôme Emilien.
21 M. Ste Praxède, vierge.
22 J. Ste Marie-Madeleine.
23 V. S. Apollinaire, évêque.
24 S. Ste Christine, v. et mart.
25 D. S. Jacques le Majeur, ap.
26 L. Ste Anne, mère de la Vier.
27 M. S. Pantaléon, martyr.
28 M. S. Victor, martyr.
29 J. Ste Marthe, vierge.
30 V. SS. Abdon et Sennen, m.
31 S. S. Ignace de Loyola.

Nouvelle Lune le 7.
Premier Quartier le 15.
Pleine Lune le 21.
Dernier Quartier le 28.

Août.

—

1 D. S. Pierre-ès-Liens.
2 L. S. Étienne, S. Alphonse.
3 M. Invention de S. Étienne.
4 M. S. Dominique, confess.
5 J. Notre-Dame-aux-Neiges.
6 V. Transfiguration de N. S.
7 S. S. Donat, év. et mart.
8 D. S. Cyriac, martyr.
9 L. S. Romain, martyr.
10 M. S. Laurent, martyr.
11 M. S. Géry, év. de Cambrai.
12 J. Ste Claire, vierge.
13 V. S. Hippolyte, martyr.
14 S. S. Eusèbe, martyr.
15 D. ASSOMPTION. S. Arnld.
16 L. S. Roch, confesseur.
17 M. S. Libérat, abbé.
18 M. Ste Hélène, impératrice.
19 J. S. Joachim, S. Jules.
20 V. S. Bernard, abbé.
21 S. Ste Jeanne-Françoise.
22 D. S. Timothée, martyr.
23 L. S. Philippe Béniti.
24 M. S. Barthélemy, apôtre.
25 M. S. Louis, roi de France.
26 J. S. Zéphirin, pape et m.
27 V. S. Joseph Calasance.
28 S. S. Augustin, év. et doct.
29 D. Décoll. de S. Jean-Bapt.
30 L. Ste Rose de Lima, vierge.
31 M. S. Raymond Nonnat.

Nouvelle Lune le 6.
Premier Quartier le 13.
Pleine Lune le 20.
Dernier Quartier le 27.

Septembre.

1 M. S. Gilles, abbé.
2 J. S. Étienne, roi de Hong.
3 V. S. Remacle, év. de Maest.
4 S. Ste Rosalie, vierge.
5 D. S. Laurent Justinien.
6 L. S. Donatien, martyr.
7 M. Ste Reine, vierge.
8 M. Nativité de la Vierge.
9 J. S. Gorgone, martyr.
10 V. S. Nicolas de Tolentino.
11 S. SS. Prote et Hyacinthe.
12 D. S. Guy d'Anderlecht.
13 L. S. Amé, év. Sion en Val.
14 M. Exaltation de la Croix.
15 M. *Q.-temps.* S. Nicomède, m.
16 J. SS. Corneille et Cyprien.
17 V. *Q.-temps.* S. Lambert, év.
18 S. *Q.-temps.* S. Joseph de C.
19 D. S. Janvier, martyr.
20 L. S. Eustache, martyr.
21 M. S. Mathieu, apôtre.
22 M. S. Maurice et ses comp.
23 J. Ste Thècle, vierge et m.
24 V. Notre-Dame de Merci.
25 S. S. Firmin, év. et mar.
26 D. SS. Cyprien et Justine.
27 L. SS. Cosme et Damien, m.
28 M. S. Wenceslas, martyr.
29 M. S. Michel, archange.
30 J. S. Jérôme, docteur.

Nouvelle Lune le 4.
Premier Quartier le 11.
Pleine Lune le 18.
Dernier Quartier le 26.

Octobre.

1 V. S. Bavon, S. Remi.
2 S. S. Léodegaire, évêque.
3 D. S. Gérard, abbé.
4 L. S. François d'Assise.
5 M. S. Placide, martyr.
6 M. S. Brunon, confesseur.
7 J. S. Marc, pape.
8 V. Ste Brigitte, veuve.
9 S. S. Denis et ses comp., m.
10 D. S. François de Borgia.
11 L. S. Gommaire, p. de Lier.
12 M. S. Wilfrid, év. d'York.
13 M. S. Édouard, roi d'Angl.
14 J. S. Calixte, pape et mart.
15 V. Ste Thérèse, vierge.
16 S. S. Mummolin, évêque.
17 D. Ste Hedwige, veuve.
18 L. S. Luc, évangéliste.
19 M. S. Pierre d'Alcantara.
20 M. S. Jean de Kenti.
21 J. Ste Ursule et ses comp. m.
22 V. S. Mellon, évêque.
23 S. S. Jean de Capistran.
24 D. S. Raphaël, archange.
25 L. SS. Crépin et Crépinien.
26 M. S. Évariste, pape et m.
27 M. S. Frumence, apôtre.
28 J. SS. Simon et Jude, apôt.
29 V. Ste Ermelinde, vierge.
30 S. S. Foillan, martyr.
31 D. S. Quentin, martyr.

Nouvelle Lune le 4.
Premier Quartier le 11.
Pleine Lune le 18.
Dernier Quartier le 26.

Novembre.

—

1 L. TOUSSAINT.
2 M. *Les Trépassés.*
3 M. S. Hubert, év. de Liége.
4 J. S. Charles Borromée.
5 V. S. Zacharie, Se Élisabeth
6 S. S. Winoc, abbé.
7 D. S. Willebrord, év. d'Ut.
8 L. S. Godefroi, év. d'Am.
9 M. Déd. de l'égl. du Sauv. à R.
10 M. S. André Avellin.
11 J. S. Martin, év. de Tours.
12 V. S. Liévin, év. et mart.
13 S. S. Stanislas Kostka.
14 D. S. Albéric, év. d'Utrecht.
15 L. S. Léopold, confesseur.
16 M. S. Edmond, archevêq.
17 M. S. Grégoire Thaumatur.
18 J. Déd. de SS. Pier. et Paul.
19 V. Ste Élisabeth, duchesse.
20 S. S. Félix de Valois.
21 D. Présentat. de la Vierge.
22 L. Ste Cécile, vierge et mar.
23 M. S. Clément I, pape et m.
24 M. S. Jean de la Croix.
25 J. Ste Catherine, v. et m.
26 V. S. Albert de Louv., év.
27 S. S. Acaire, év. de Noyon.
28 D. *Avent.* S. Rufe, martyr.
29 L. S. Saturnin, martyr.
30 M. S. André, apôtre.

Nouvelle Lune le 2.
Premier Quartier le 9.
Pleine Lune le 16.
Dernier Quartier le 25.

Décembre.

—

1 M. S. Éloi, év. de Noyon.
2 J. Ste Bibienne, v.
3 V. S. François Xavier.
4 S. Ste Barbe, martyre.
5 D. S. Sabbas, abbé.
6 L. S. Nicolas, év. de Myre.
7 M. S. Ambroise, év. et doct.
8 M. CONCEPTION DE LA VIERGE.
9 J. Ste Léocadie, v. et mart.
10 V. S. Melchiade, p. et m.
11 S. S. Damase, pape.
12 D. S. Valéry, abbé en Pic.
13 L. Ste Lucie, vierge et m.
14 M. S. Spiridion, évêque.
15 M. *Q.-temps.* S. Adon, arch.
16 J. S. Eusèbe, év. de Verc.
17 V. *Q.-temps.* Ste Begge, v.
18 S. *Q.-temps.* Expect. de la V.
19 D. S. Némésion.
20 L. S. Philogone, évêque.
21 M. S. Thomas, apôtre.
22 M. S. Hungère, év. d'Utr.
23 J. Ste Victoire, vierge et m.
24 V. S. Lucien.
25 S. NOËL.
26 D. S. Étienne, premier m.
27 L. S. Jean, apôt. et évang.
28 M. SS. Innocents.
29 M. S. Thomas de Cantorb.
30 J. S. Sabin, évêq. et mart.
31 V. S. Sylvestre, pape.

Nouvelle Lune le 2.
Premier Quartier le 8.
Pleine Lune le 16.
Dernier Quartier le 24.
Nouvelle Lune le 31.

Calendrier de l'Académie.

Janvier. — Élection du Directeur dans les trois classes.

Élection des membres, associés et correspondants de la *Classe des Beaux-Arts*.

Rédaction du programme de concours annuel de la *Classe des Sciences*.

Février. — Les mémoires destinés au concours annuel ouvert par la *Classe des Lettres* doivent être remis avant le 1[er] de ce mois.

Élection *du comité chargé de la présentation des candidats aux places vacantes dans la Classe des Lettres*.

Mars. — Proposition de candidats pour les élections aux places vacantes dans la *Classe des Lettres*.

Réunion de la Commission administrative pour arrêter les comptes et régler le budget.

Avril. — Rapport de la Commission spéciale des finances de chaque classe sur le budget.

Lecture des rapports sur les mémoires de concours de la *Classe des Lettres*.

Mai. — Jugement des mémoires envoyés au concours annuel de la *Classe des Lettres*.

Élection des membres, associés et correspondants de la *Classe des Lettres*.

Élection des membres de la Commission administrative.

Séance générale des trois classes pour régler leurs intérêts communs.

Séance publique de la *Classe des Lettres;* distribution des récompenses.

Désignation par la *Classe des Lettres* des anciennes questions à maintenir au programme; détermination des matières sur lesquelles porteront les questions nouvelles et nomination pour chacune de celles-ci, d'une Commission de trois membres qui sera chargée de présenter trois sujets.

Juin. — Formation provisoire du programme de concours de la *Classe des Lettres*.

Les mémoires destinés au concours ouvert par la *Classe des Beaux-Arts* doivent être remis avant le 1[er] de ce mois.

Juillet. — Rapport des Commissions de la *Classe des Lettres* sur les sujets à mettre au concours, détermination des prix et rédaction définitive du programme annuel.

Août. — Les vacances, pour chaque classe, commencent après les séances respectives.

Les mémoires destinés au concours ouvert par la *Classe des Sciences* doivent être remis avant le 1er de ce mois.

Septembre. — Les sujets d'art appliqué mis au concours par la *Classe des Beaux-Arts* doivent être remis avant le 1er de ce mois.

Fin des vacances le 20.

Jugement des mémoires envoyés au concours annuel ouvert par la *Classe des Beaux-Arts*.

Séance publique de la *Classe des Beaux-Arts;* distribution des récompenses.

Octobre. — Proposition de candidats pour les élections aux places vacantes dans la *Classe des Sciences*.

Rappel aux membres et aux correspondants de la *Classe des Lettres* au sujet des lectures à faire pendant l'année.

Désignation par la *Classe des Beaux-Arts* des matières du concours annuel, formation des Commissions chargées de composer le programme.

Novembre. — Proposition de candidatures supplémentaires pour les places vacantes dans la *Classe des Sciences*, et discussion des titres des candidats.

Proposition de candidats pour les élections aux places vacantes dans la *Classe des Beaux-Arts*.

Élection par la classe des lettres des candidats pour le choix du jury chargé de décerner le prix quinquennal de *littérature flamande* (septième période).

Décembre. — Nomination des Commissions spéciales des finances pour la vérification des comptes de chaque classe.

Jugement des mémoires envoyés au concours annuel ouvert par la *Classe des Sciences*.

Élection des membres, associés et correspondants de la *Classe des Sciences*.

Proposition de candidatures supplémentaires pour les places vacantes dans la *Classe des Beaux-Arts*, et discussion des titres des candidats.

Séance publique de la *Classe des Sciences;* distribution des récompenses.

ORGANISATION DE L'ACADÉMIE.

ORGANISATION DE L'ACADÉMIE ROYALE DES SCIENCES, DES LETTRES ET DES BEAUX-ARTS DE BELGIQUE.

Aperçu historique.

En 1769, il se forma à Bruxelles une *société littéraire* sous les auspices du comte de Cobenzl, ministre plénipotentiaire de Sa Majesté l'impératrice Marie-Thérèse. La première séance de cette société eut lieu chez le comte de Nény, le 5 mai de la même année.

Différentes causes portèrent obstacle aux travaux et aux succès de la société littéraire, qui, quatre ans après sa naissance, vit élargir son cadre et reçut, avec le titre d'*Académie impériale et royale*, plusieurs priviléges importants pour cette époque. La première séance fut tenue dans la Bibliothèque royale, sous la présidence du chancelier de Brabant M. de Crumpipen, le 13 avril 1773.

L'Académie impériale et royale continua paisiblement ses travaux jusqu'à l'époque de la révolution française, et publia, outre cinq volumes de mémoires sur les sciences et les lettres, un grand nombre d'ouvrages couronnés dont la liste a été insérée dans l'*Annuaire* de 1841, 7e année. Dispersée par suite

des événements politiques, l'Académie s'était assemblée, pour la dernière fois, le 21 mai 1794. Elle fut rétablie, sous le titre d'*Académie royale des sciences et belles-lettres*, par arrêté royal du 7 mai 1816. L'installation eut lieu, au Musée des tableaux de la ville, le 18 novembre de la même année (1).

En 1832, l'Académie, consultée par M. le Ministre de l'Intérieur sur le projet de création d'une classe des beaux-arts, répondit, à l'unanimité, qu'elle regardait cette extension comme utile. Différents plans de réforme furent proposés et le Gouvernement, par ses arrêtés du 1er décembre 1845, divisa définitivement la compagnie en trois classes, celle des sciences, celle des lettres et celle des beaux-arts (2).

Deux événements mémorables ont eu lieu pour l'Académie depuis sa réorganisation.

Le premier a été la célébration, le 7 mai 1866, du cinquantième anniversaire de sa réorganisation par le roi Guillaume.

Le second a eu lieu les 28 et 29 mai 1872, lorsque la Compagnie a célébré solennellement le centième anniversaire de sa fondation par l'impératrice Marie-Thérèse (3).

(1) Voyez le procès-verbal de la séance dans l'*Annuaire de l'Académie* pour 1840, 6e année.

(2) Voyez, dans les *Annuaires* de 1846 à 1850, les documents relatifs à cette réorganisation.

(3) Voyez les publications qui ont été faites à ce sujet.

Statuts organiques (1).

Art. 1er. L'Académie des sciences et belles-lettres, fondée par l'impératrice Marie-Thérèse, prend le titre d'Académie royale des sciences, des lettres et des beaux-arts de Belgique.

Art. 2. Le Roi est Protecteur de l'Académie.

Art. 3. L'Académie est divisée en trois classes.

La première classe (classe des sciences) s'occupe spécialement des sciences physiques et mathématiques, ainsi que des sciences naturelles.

La seconde classe (classe des lettres et des sciences morales et politiques) s'occupe de l'histoire, de l'archéologie, des littératures ancienne et moderne, de la philosophie et des sciences morales et politiques.

La troisième classe (classe des beaux-arts) s'occupe de la peinture, de la sculpture, de la gravure, de l'architecture, de la musique, ainsi que des sciences et des lettres dans leurs rapports avec les beaux-arts.

Art. 4. Chaque classe est composée de trente membres.

Elle compte en outre cinquante associés étrangers et dix correspondants regnicoles au plus.

A l'avenir, la qualité de membre absorbera la qualité de correspondant, même d'une autre classe (2).

Art. 5. Les nominations aux places sont faites par chacune des classes où les places viennent à vaquer.

Art. 6. Pour devenir membre, il faut être Belge ou natura-

(1) Adoptés par arrêté royal du 1er décembre 1845.

(2) Ce paragraphe a été ajouté par arrêté royal du 20 août 1847.

des événements politiq
la dernière fois, le 2
titre d'*Académie roy*
arrêté royal du 7 mai
des tableaux de la vill
En 1852, l'Académ
térieur sur le projet
répondit, à l'unanin
comme utile. Différen
Gouvernement, par
définitivement la comp
celle des lettres et cel
Deux événements
depuis sa réorganisat
Le premier a été
quantième anniversai
laume.
Le second a eu lie
pagnie a célébré sol
sa fondation par l'im

(1) Voyez le procès-
démie pour 1840, 6e an
(2) Voyez, dans les
latifs à cette réorganis
(3) Voyez les public

lise Belge, d'un caractère honorable et auteur d'un ouvrage
important relatif aux travaux de la classe.

ART. 7. Les nominations des membres sont soumises à l'ap-
probation du Roi.

ART. 8. Chaque classe peut choisir le [illegible] de ses mem-
bres parmi les membres des autres classes.

ART. 9. Tout académicien qui cesse d'être domicilié en Bel-
gique perd son titre et prend celui d'associé.

ART. 10. Chaque classe nomme son directeur annuel. Le
directeur n'est pas immédiatement rééligible.
Le directeur ne peut être choisi deux années de suite parmi
les membres étrangers à la ville de Bruxelles (1).

ART. 11. Le Roi nomme, pour la présidence annuelle, un
des trois directeurs.
Dans les occasions solennelles où les trois classes sont réu-
nies, le président représente l'Académie.

ART. 12. Le directeur a la direction générale de sa classe:
il préside à toutes les assemblées, fait délibérer sur les diffé-
rentes matières qui sont du ressort de la classe, recueille les
opinions des membres et prononce les résolutions à la pluralité
des voix.
Il fait observer tous les articles des présents statuts et du
règlement, et tient particulièrement la main à ce que, dans
les assemblées, tout se passe avec ordre.

ART. 13. Le secrétaire perpétuel appartient aux trois classes
et il est élu par elles au scrutin et à la majorité absolue.
Le secrétaire perpétuel est choisi parmi les membres domi-
ciliés à Bruxelles. Sa nomination est soumise au Roi (1).

(1) Les seconds paragraphes des articles 10 et 13 ont été adoptés
par arrêté royal du 1er juin 1848, qui en modifie la rédaction
[illegible]

correspondance de l'Académie se tient par le
:tuel, organe et interprète de cette compagnie.
secrétaire perpétuel tient registre des délibéra-
; résolutions, délivre les certificats d'approba-
reçoit les mémoires et lettres adressés à chaque
les réponses.

r maladie ou autre empêchement légitime, il ne
ter aux séances, il s'y fait remplacer par un
n choix et appartenant à la classe.

haque classe forme son règlement intérieur, qui
'approbation royale.

e Roi décrète un règlement général.

y être apporté de changements qu'une fois par
séance générale des trois classes mentionnée ci-
angements doivent avoir obtenu l'assentiment des
:s membres présents, et ils sont soumis à l'appro-
oi.

Chaque classe a une séance mensuelle d'obligation
:mbres; les membres des autres classes peuvent y
faire des lectures, mais ils n'y ont pas voix délibé-

classe a, de plus, une séance publique annuelle,
ar son directeur, dans laquelle elle rend compte de
et remet les prix décernés aux concours.

x autres classes assistent à cette séance publique.

e des classes peut admettre le public à ses séances en
cet égard telles dispositions qu'elle juge conve-
.

9. Chaque année, les trois classes ont, au mois de

adopté par arrêté royal du 10 janvier 1871.

Juillet.

—

1 J. S. Rombaut, évêque.
2 V. Visitation de la Vierge.
3 S. S. Euloge, martyr.
4 D. S. Théodore, évêque.
5 L. S. Pierre de Lux., év.
6 M. Ste Godelive, martyre.
7 M. S. Willebaud, évêque.
8 J. Ste Élisabeth, reine.
9 V. SS. Martyrs de Gorcum.
10 S. Les sept Frères Martyrs.
11 D. S. Pie I, pape.
12 L. S. Jean Gualbert, abbé.
13 M. S. Anaclet, pape et m.
14 M. S. Bonaventure, évêq.
15 J. Ste Dymphne, v. et m.
16 V. N.-D. du Mont Carmel.
17 S. S. Alexis, confesseur.
18 D. *S. Sacr. de Mir.* à Brux.
19 L. S. Vincent de Paule.
20 M. S. Jérôme Emilien.
21 M. Ste Praxède, vierge.
22 J. Ste Marie-Madeleine.
23 V. S. Apollinaire, évêque.
24 S. Ste Christine, v. et mart.
25 D. S. Jacques le Majeur, ap.
26 L. Ste Anne, mère de la Vier.
27 M. S. Pantaléon, martyr.
28 M. S. Victor, martyr.
29 J. Ste Marthe, vierge.
30 V. SS. Abdon et Sennen, m.
31 S. S. Ignace de Loyola.

Nouvelle Lune le 7.
Premier Quartier le 15.
Pleine Lune le 21.
Dernier Quartier le 28.

Août.

—

1 D. S. Pierre-ès-Liens.
2 L. S. Étienne, S. Alphonse.
3 M. Invention de S. Étienne.
4 M. S. Dominique, confess.
5 J. Notre-Dame-aux-Neiges.
6 V. Transfiguration de N. S.
7 S. S. Donat, év. et mart.
8 D. S. Cyriac, martyr.
9 L. S. Romain, martyr.
10 M. S. Laurent, martyr.
11 M. S. Géry, év. de Cambrai.
12 J. Ste Claire, vierge.
13 V. S. Hippolyte, martyr.
14 S. S. Eusèbe, martyr.
15 D. ASSOMPTION. S. Arnld.
16 L. S. Roch, confesseur.
17 M. S. Libérat, abbé.
18 M. Ste Hélène, impératrice.
19 J. S. Joachim, S. Jules.
20 V. S. Bernard, abbé.
21 S. Ste Jeanne-Françoise.
22 D. S. Timothée, martyr.
23 L. S. Philippe Béniti.
24 M. S. Barthélemy, apôtre.
25 M. S. Louis, roi de France.
26 J. S. Zéphirin, pape et m.
27 V. S. Joseph Calasance.
28 S. S. Augustin, év. et doct.
29 D. Décoll. de S. Jean-Bapt.
30 L. Ste Rose de Lima, vierge.
31 M. S. Raymond Nonnat.

Nouvelle Lune le 6.
Premier Quartier le 13.
Pleine Lune le 20.
Dernier Quartier le 27.

Septembre.

—

1 M. S. Gilles, abbé.
2 J. S. Étienne, roi de Hong.
3 V. S. Remacle, év. de Maest.
4 S. Ste Rosalie, vierge.
5 D. S. Laurent Justinien.
6 L. S. Donatien, martyr.
7 M. Ste Reine, vierge.
8 M. Nativité de la Vierge.
9 J. S. Gorgone, martyr.
10 V. S. Nicolas de Tolentino.
11 S. SS. Prote et Hyacinthe.
12 D. S. Guy d'Anderlecht.
13 L. S. Amé, év. Sion en Val.
14 M. Exaltation de la Croix.
15 M. *Q.-temps.* S. Nicomède, m.
16 J. SS. Corneille et Cyprien.
17 V. *Q.-temps.* S. Lambert, év.
18 S. *Q.-temps.* S. Joseph de C.
19 D. S. Janvier, martyr.
20 L. S. Eustache, martyr.
21 M. S. Mathieu, apôtre.
22 M. S. Maurice et ses comp.
23 J. Ste Thècle, vierge et m.
24 V. Notre-Dame de Merci.
25 S. S. Firmin, év. et mar.
26 D. SS. Cyprien et Justine.
27 L. SS. Cosme et Damien, m.
28 M. S. Wenceslas, martyr.
29 M. S. Michel, archange.
30 J. S. Jérôme, docteur.

Nouvelle Lune le 4.
Premier Quartier le 11.
Pleine Lune le 18.
Dernier Quartier le 26.

Octobre.

—

1 V. S. Bavon, S. Remi.
2 S. S. Léodegaire, évêque.
3 D. S. Gérard, abbé.
4 L. S. François d'Assise.
5 M. S. Placide, martyr.
6 M. S. Brunon, confesseur.
7 J. S. Marc, pape.
8 V. Ste Brigitte, veuve.
9 S. S. Denis et ses comp., m.
10 D. S. François de Borgia.
11 L. S. Gommaire, p. de Lier.
12 M. S. Wilfrid, év. d'York.
13 M. S. Édouard, roi d'Angl.
14 J. S. Calixte, pape et mart.
15 V. Ste Thérèse, vierge.
16 S. S. Mummolin, évêque.
17 D. Ste Hedwige, veuve.
18 L. S. Luc, évangéliste.
19 M. S. Pierre d'Alcantara.
20 M. S. Jean de Kenti.
21 J. Ste Ursule et ses comp. m.
22 V. S. Mellon, évêque.
23 S. S. Jean de Capistran.
24 D. S. Raphaël, archange.
25 L. SS. Crépin et Crépinien.
26 M. S. Évariste, pape et m.
27 M. S. Frumence, apôtre.
28 J. SS. Simon et Jude, apôt.
29 V. Ste Ermelinde, vierge.
30 S. S. Foillan, martyr.
31 D. S. Quentin, martyr.

Nouvelle Lune le 4.
Premier Quartier le 11.
Pleine Lune le 18.
Dernier Quartier le 26.

Novembre.

—

1 L. TOUSSAINT.
2 M. *Les Trépassés.*
3 M. S. Hubert, év. de Liége.
4 J. S. Charles Borromée.
5 V. S. Zacharie, Se Élisabeth
6 S. S. Winoc, abbé.
7 D. S. Willebrord, év. d'Ut.
8 L. S. Godefroi, év. d'Am.
9 M. Déd. de l'égl. du Sauv. à R.
10 M. S. André Avellin.
11 J. S. Martin, év. de Tours.
12 V. S. Liévin, év. et mart.
13 S. S. Stanislas Kostka.
14 D. S. Albéric, év. d'Utrecht.
15 L. S. Léopold, confesseur.
16 M. S. Edmond, archevêq.
17 M. S. Grégoire Thaumatur.
18 J. Déd. de SS. Pier. et Paul.
19 V. Ste Élisabeth, duchesse.
20 S. S. Félix de Valois.
21 D. Présentat. de la Vierge.
22 L. Ste Cécile, vierge et mar.
23 M. S. Clément I, pape et m.
24 M. S. Jean de la Croix.
25 J. Ste Catherine, v. et m.
26 V. S. Albert de Louv., év.
27 S. S. Acaire, év. de Noyon.
28 D. *Avent.* S. Rufe, martyr.
29 L. S. Saturnin, martyr.
30 M. S. André, apôtre.

Nouvelle Lune le 2.
Premier Quartier le 9.
Pleine Lune le 16.
Dernier Quartier le 25.

Décembre.

—

1 M. S. Éloi, év. de Noyon.
2 J. Ste Bibienne, v.
3 V. S. François Xavier.
4 S. Ste Barbe, martyre.
5 D. S. Sabbas, abbé.
6 L. S. Nicolas, év. de Myre.
7 M. S. Ambroise, év. et doct.
8 M. CONCEPTION DE LA VIERGE.
9 J. Ste Léocadie, v. et mart.
10 V. S. Melchiade, p. et m.
11 S. S. Damase, pape.
12 D. S. Valéry, abbé en Pic.
13 L. Ste Lucie, vierge et m.
14 M. S. Spiridion, évêque.
15 M. *Q.-temps.* S. Adon, arch.
16 J. S. Eusèbe, év. de Vere.
17 V. *Q.-temps.* Ste Begge, v.
18 S. *Q.-temps.* Expect. de la V.
19 D. S. Némésion.
20 L. S. Philogone, évêque.
21 M. S. Thomas, apôtre.
22 M. S. Hungère, év. d'Utr.
23 J. Ste Victoire, vierge et m.
24 V. S. Lucien.
25 S. NOËL.
26 D. S. Étienne, premier m.
27 L. S. Jean, apôt. et évang.
28 M. SS. Innocents.
29 M. S. Thomas de Cantorb.
30 J. S. Sabin, évêq. et mart.
31 V. S. Sylvestre, pape.

Nouvelle Lune le 2.
Premier Quartier le 8.
Pleine Lune le 16.
Dernier Quartier le 24.
Nouvelle Lune le 31.

Calendrier de l'Académie.

Janvier. — Élection du Directeur dans les trois classes.

Élection des membres, associés et correspondants de la *Classe des Beaux-Arts.*

Rédaction du programme de concours annuel de la *Classe des Sciences.*

Février. — Les mémoires destinés au concours annuel ouvert par la *Classe des Lettres* doivent être remis avant le 1er de ce mois.

Élection *du comité chargé de la présentation des candidats aux places vacantes dans la Classe des Lettres.*

Mars. — Proposition de candidats pour les élections aux places vacantes dans la *Classe des Lettres.*

Réunion de la Commission administrative pour arrêter les comptes et régler le budget.

Avril. — Rapport de la Commission spéciale des finances de chaque classe sur le budget.

Lecture des rapports sur les mémoires de concours de la *Classe des Lettres.*

Mai. — Jugement des mémoires envoyés au concours annuel de la *Classe des Lettres.*

Élection des membres, associés et correspondants de la *Classe des Lettres.*

Élection des membres de la Commission administrative.

Séance générale des trois classes pour régler leurs intérêts communs.

Séance publique de la *Classe des Lettres;* distribution des récompenses.

Désignation par la *Classe des Lettres* des anciennes questions à maintenir au programme; détermination des matières sur lesquelles porteront les questions nouvelles et nomination pour chacune de celles-ci, d'une Commission de trois membres qui sera chargée de présenter trois sujets.

Juin. — Formation provisoire du programme de concours de la *Classe des Lettres.*

Les mémoires destinés au concours ouvert par la *Classe des Beaux-Arts* doivent être remis avant le 1er de ce mois.

Juillet. — Rapport des Commissions de la *Classe des Lettres* sur les sujets à mettre au concours, détermination des prix et rédaction définitive du programme annuel.

Août. — Les vacances, pour chaque classe, commencent après les séances respectives.

Les mémoires destinés au concours ouvert par la *Classe des Sciences* doivent être remis avant le 1er de ce mois.

Septembre. — Les sujets d'art appliqué mis au concours par la *Classe des Beaux-Arts* doivent être remis avant le 1er de ce mois.

Fin des vacances le 20.

Jugement des mémoires envoyés au concours annuel ouvert par la *Classe des Beaux-Arts.*

Séance publique de la *Classe des Beaux-Arts;* distribution des récompenses.

Octobre. — Proposition de candidats pour les élections aux places vacantes dans la *Classe des Sciences.*

Rappel aux membres et aux correspondants de la *Classe des Lettres* au sujet des lectures à faire pendant l'année.

Désignation par la *Classe des Beaux-Arts* des matières du concours annuel, formation des Commissions chargées de composer le programme.

Novembre. — Proposition de candidatures supplémentaires pour les places vacantes dans la *Classe des Sciences*, et discussion des titres des candidats.

Proposition de candidats pour les élections aux places vacantes dans la *Classe des Beaux-Arts.*

Élection par la classe des lettres des candidats pour le choix du jury chargé de décerner le prix quinquennal de *littérature flamande* (septième période).

Décembre. — Nomination des Commissions spéciales des finances pour la vérification des comptes de chaque classe.

Jugement des mémoires envoyés au concours annuel ouvert par la *Classedes Sciences.*

Élection des membres, associés et correspondants de la *Classe des Sciences.*

Proposition de candidatures supplémentaires pour les places vacantes dans la *Classe des Beaux-Arts*, et discussion des titres des candidats.

Séance publique de la *Classe des Sciences;* distribution des récompenses.

ORGANISATION DE L'ACADÉMIE.

ORGANISATION DE L'ACADÉMIE ROYALE DES SCIENCES, DES LETTRES ET DES BEAUX-ARTS DE BELGIQUE.

Aperçu historique.

En 1769, il se forma à Bruxelles une *société littéraire* sous les auspices du comte de Cobenzl, ministre plénipotentiaire de Sa Majesté l'impératrice Marie-Thérèse. La première séance de cette société eut lieu chez le comte de Nény, le 5 mai de la même année.

Différentes causes portèrent obstacle aux travaux et aux succès de la société littéraire, qui, quatre ans après sa naissance, vit élargir son cadre et reçut, avec le titre d'*Académie impériale et royale,* plusieurs priviléges importants pour cette époque. La première séance fut tenue dans la Bibliothèque royale, sous la présidence du chancelier de Brabant M. de Crumpipen, le 13 avril 1773.

L'Académie impériale et royale continua paisiblement ses travaux jusqu'à l'époque de la révolution française, et publia, outre cinq volumes de mémoires sur les sciences et les lettres, un grand nombre d'ouvrages couronnés dont la liste a été insérée dans l'*Annuaire* de 1841, 7e année. Dispersée par suite

des événements politiques, l'Académie s'était assemblée, pour la dernière fois, le 21 mai 1794. Elle fut rétablie, sous le titre d'*Académie royale des sciences et belles-lettres*, par arrêté royal du 7 mai 1816. L'installation eut lieu, au Musée des tableaux de la ville, le 18 novembre de la même année (1).

En 1832, l'Académie, consultée par M. le Ministre de l'Intérieur sur le projet de création d'une classe des beaux-arts, répondit, à l'unanimité, qu'elle regardait cette extension comme utile. Différents plans de réforme furent proposés et le Gouvernement, par ses arrêtés du 1er décembre 1845, divisa définitivement la compagnie en trois classes, celle des sciences, celle des lettres et celle des beaux-arts (2).

Deux événements mémorables ont eu lieu pour l'Académie depuis sa réorganisation.

Le premier a été la célébration, le 7 mai 1866, du cinquantième anniversaire de sa réorganisation par le roi Guillaume.

Le second a eu lieu les 28 et 29 mai 1872, lorsque la Compagnie a célébré solennellement le centième anniversaire de sa fondation par l'impératrice Marie-Thérèse (3).

(1) Voyez le procès-verbal de la séance dans l'*Annuaire de l'Académie* pour 1840, 6e année.

(2) Voyez, dans les *Annuaires* de 1846 à 1850, les documents relatifs à cette réorganisation.

(3) Voyez les publications qui ont été faites à ce sujet.

Statuts organiques (1).

Art. 1er. L'Académie des sciences et belles-lettres, fondée par l'impératrice Marie-Thérèse, prend le titre d'Académie royale des sciences, des lettres et des beaux-arts de Belgique.

Art. 2. Le Roi est Protecteur de l'Académie.

Art. 3. L'Académie est divisée en trois classes.

La première classe (classe des sciences) s'occupe spécialement des sciences physiques et mathématiques, ainsi que des sciences naturelles.

La seconde classe (classe des lettres et des sciences morales et politiques) s'occupe de l'histoire, de l'archéologie, des littératures ancienne et moderne, de la philosophie et des sciences morales et politiques.

La troisième classe (classe des beaux-arts) s'occupe de la peinture, de la sculpture, de la gravure, de l'architecture, de la musique, ainsi que des sciences et des lettres dans leurs rapports avec les beaux-arts.

Art. 4. Chaque classe est composée de trente membres.

Elle compte en outre cinquante associés étrangers et dix correspondants regnicoles au plus.

A l'avenir, la qualité de membre absorbera la qualité de correspondant, même d'une autre classe (2).

Art. 5. Les nominations aux places sont faites par chacune des classes où les places viennent à vaquer.

Art. 6. Pour devenir membre, il faut être Belge ou natura-

(1) Adoptés par arrêté royal du 1er décembre 1845.

(2) Ce paragraphe a été ajouté par arrêté royal du 20 août 1847.

lisé Belge, d'un caractère honorable et auteur d'un ouvrage important relatif aux travaux de la classe.

Art. 7. Les nominations des membres sont soumises à l'approbation du Roi.

Art. 8. Chaque classe peut choisir le sixième de ses membres parmi les membres des autres classes.

Art. 9. Tout académicien qui cesse d'être domicilié en Belgique perd son titre et prend celui d'associé.

Art. 10. Chaque classe nomme son directeur annuel. Le directeur n'est pas immédiatement rééligible.

Le directeur ne peut être choisi deux années de suite parmi les membres étrangers à la ville de Bruxelles (1).

Art. 11. Le Roi nomme, pour la présidence annuelle, un des trois directeurs.

Dans les occasions solennelles où les trois classes sont réunies, le président représente l'Académie.

Art. 12. Le directeur a la direction générale de sa classe; il préside à toutes les assemblées, fait délibérer sur les différentes matières qui sont du ressort de la classe, recueille les opinions des membres et prononce les résolutions à la pluralité des voix.

Il fait observer tous les articles des présents statuts et du règlement, et tient particulièrement la main à ce que, dans les assemblées, tout se passe avec ordre.

Art. 13. Le secrétaire perpétuel appartient aux trois classes, et il est élu par elles au scrutin et à la majorité absolue.

Le secrétaire perpétuel est choisi parmi les membres domiciliés à Bruxelles. Sa nomination est soumise au Roi (1).

(1) Les seconds paragraphes des articles 10 et 13 ont été adoptés par arrêté royal du 1er juin 1848, qui en modifie la rédaction primitive.

Art. 14. La correspondance de l'Académie se tient par le secrétaire perpétuel, organe et interprète de cette compagnie.

Art. 15. Le secrétaire perpétuel tient registre des délibérations, signe les résolutions, délivre les certificats d'approbation et autres, reçoit les mémoires et lettres adressés à chaque classe et y fait les réponses.

Lorsque, par maladie ou autre empêchement légitime, il ne peut pas assister aux séances, il s'y fait remplacer par un membre de son choix et appartenant à la classe.

Art. 16. Chaque classe forme son règlement intérieur, qui est soumis à l'approbation royale.

Art. 17. Le Roi décrète un règlement général.

Il ne peut y être apporté de changements qu'une fois par an, dans la séance générale des trois classes mentionnée ci-après; ces changements doivent avoir obtenu l'assentiment des deux tiers des membres présents, et ils sont soumis à l'approbation du Roi.

Art. 18. Chaque classe a une séance mensuelle d'obligation pour ses membres; les membres des autres classes peuvent y assister et y faire des lectures, mais ils n'y ont pas voix délibérative.

Chaque classe a, de plus, une séance publique annuelle, présidée par son directeur, dans laquelle elle rend compte de ses travaux et remet les prix décernés aux concours.

Les deux autres classes assistent à cette séance publique.

Chacune des classes peut admettre le public à ses séances en prenant à cet égard telles dispositions qu'elle juge convenables (1).

Art. 19. Chaque année, les trois classes ont, au mois de

(1) Ce paragraphe a été adopté par arrêté royal du 10 janvier 1871.

mai, une séance générale pour régler, entre elles, les intérêts communs.

Art. 20. Les budgets des trois classes sont arrêtés par une Commission administrative de sept membres, composée des trois directeurs, du secrétaire perpétuel et d'un membre à désigner annuellement dans chaque classe. La répartition des fonds est faite d'après les besoins de chacune, par cette Commission administrative (1).

Art. 21. Les mémoires des trois classes sont publiés dans un même volume et ont chacun leur pagination. Il en est de même pour la collection des mémoires couronnés et des mémoires des savants étrangers, dont l'impression aura été ordonnée par chaque classe. Un bulletin paraît mensuellement et contient le résumé des travaux des trois classes (2).

Art. 22. La bibliothèque, les archives et les collections appartiennent en commun aux trois classes, et sont sous la surveillance spéciale de la Commission désignée à l'article 20.

Art. 23. Les dispositions qui précèdent, formant les statuts organiques, ne peuvent être changées qu'en séance générale, et du consentement de l'Académie, donné par les trois quarts des membres présents. Tout changement est soumis à l'approbation du Roi.

(1) Voir, à ce sujet, les résolutions prises par la Commission administrative dans la séance du 23 mars 1846, pages 34 et suivantes, ci-après.

(2) Les membres, les correspondants et les associés habitant le pays reçoivent les publications de l'Académie; les associés habitant l'étranger recevront également les *Bulletins* et l'*Annuaire*, quand ils en auront exprimé le désir et qu'ils auront désigné, à Bruxelles, un correspondant chargé de les leur transmettre.

RÈGLEMENTS DE L'ACADÉMIE.

RÈGLEMENT GÉNÉRAL (1).

Composition de l'Académie.

Art. 1er. L'Académie est divisée en trois classes : celle des sciences, celle des lettres et celle des beaux-arts.

La classe des sciences est divisée en deux sections, savoir : la section des sciences mathématiques et physiques et la section des sciences naturelles, qui se compose de la botanique, de la géologie, de la minéralogie et de la zoologie.

La classe des lettres est également partagée en deux sections : celle d'histoire et des lettres, et celle des sciences politiques et morales. La première comprend l'histoire nationale, l'histoire générale, l'archéologie, les langues anciennes et les littératures française et flamande ; la seconde comprend les sciences philosophiques, la législation, la statistique et l'économie politique.

La classe des beaux-arts comprend les subdivisions suivantes : la peinture, la sculpture, la gravure, l'architecture, la musique, les sciences et les lettres dans leurs rapports avec les beaux-arts.

Art. 2. Les nominations de membres, d'associés ou de correspondants se font, pour les classes des sciences et des lettres, une fois par an, la veille de la séance publique; et, pour la classe des beaux-arts, à la séance du mois de janvier (2).

Art. 3. Chaque fois qu'il est question d'une élection,

(1) Adopté par arrêté royal du 1er décembre 1845.

(2) Cet article a été adopté par arrêté royal du 10 août 1852, qui en modifie la rédaction primitive.

mention en est faite spécialement dans la lettre de convocation, qui indique le jour et l'heure précise à laquelle il y sera procédé, ainsi que le nombre des places vacantes.

Art. 4. L'élection a lieu à la majorité absolue des voix; cependant si, après deux tours de scrutin, aucun des candidats n'a obtenu la majorité des suffrages, on procède à un scrutin de ballottage.

En cas de parité de suffrages, après ce dernier scrutin le plus âgé est élu (1).

Art. 5. Lorsque plusieurs places sont vacantes, on vote séparément pour chaque place.

Art. 6. Les listes de présentation pour chaque place doivent être doubles et contenir l'indication des titres des candidats.

Art. 7. On peut nommer en dehors des listes de présentation, pourvu que l'inscription des nouvelles candidatures ait lieu, avec l'assentiment de la classe, dans la séance qui précède celle de l'élection (2).

Art. 8. Le directeur de chaque classe est désigné une année avant d'entrer en fonction, et cette nomination a lieu à la première séance de janvier. Pendant cette année, il prend le titre de vice-directeur.

En l'absence du directeur, ses fonctions sont remplies par le vice-directeur.

Séances.

Art. 9. Des billets de convocation sont adressés aux membres de chaque classe, trois jours, au moins, avant chaque réunion; ils énoncent les principaux objets qui y seront traités.

(1) Ce paragraphe a été ajouté par arrêté royal du 6 octobre 1873.

(2) Les articles 6 et 7 ont été adoptés par arrêté royal du 15 juin 1854, qui en modifie la rédaction primitive.

Art. 10. Les associés et les correspondants ont le droit d'assister aux séances avec voix consultative, excepté quand la classe sera constituée en comité.

Art. 11. Chaque classe a une séance publique, savoir :

La classe des sciences, au mois de décembre;

La classe des lettres, au mois de mai;

La classe des beaux-arts, au mois de septembre.

On y distribue les récompenses décernées par la classe, et on y fait des lectures et des rapports sur les ouvrages couronnés.

Art. 12. Tous les ans, la veille de la séance publique de chaque classe, on proclame les auteurs des mémoires auxquels un des prix aura été adjugé. On détermine ensuite les sujets des questions à proposer pour les concours suivants.

Art. 13. Le jour des séances, la salle est ouverte depuis dix heures.

Art. 14. La séance commence par la lecture de la correspondance; le secrétaire ne peut être interrompu pendant cette lecture.

Art. 15. Les vacances de l'Académie commencent après la séance du mois d'août, et finissent le 20 septembre.

Art. 16. Des jetons de présence sont distribués de la manière suivante aux membres et associés habitant la Belgique (1):

Les membres titulaires et les associés résidant en Belgique ont droit, pour chaque séance à laquelle ils assistent, à un jeton de présence de la valeur de dix francs.

Il est, en outre, alloué à ceux qui n'habitent pas la capitale :

Deux jetons de six francs, s'ils résident de dix à cinquante kilomètres;

(1) Cet article a été adopté par arrêté royal du 13 décembre 1866, qui en modifie la rédaction primitive.

Trois jetons de six francs, s'ils résident de cinquante à soixante-quinze kilomètres;

Quatre jetons de six francs, s'ils résident à plus de soixante-quinze kilomètres de la capitale.

Pour la détermination des distances, il sera fait usage des tableaux annexés aux dispositions réglementaires fixant les frais de route et de séjour des fonctionnaires ressortissant au Ministère de l'Intérieur (1).

Publications.

Art. 17. Les publications de l'Académie sont les suivantes :

1° Mémoires des membres, des associés, des correspondants;

2° Mémoires couronnés et mémoires des savants étrangers;

3° Bulletins des séances;

4° Annuaire de l'Académie.

Art. 18. L'Annuaire est publié à la fin de chaque année, et il en est de même des Mémoires, qui paraissent par volume ou par partie de volume.

Les Bulletins sont publiés à la suite de chaque séance et au moins huit jours avant la séance suivante.

Art. 19. Chaque mémoire, dans les deux premiers recueils, a sa pagination particulière.

Les mémoires des associés et des correspondants, dans le premier recueil, sont imprimés à la suite de ceux des membres.

Art. 20. Quand des mémoires composés par des membres sont lus à l'Académie, il en est donné une analyse succincte dans le Bulletin de la séance où la lecture en aura été faite.

(1) Ces dispositions ont été appliquées à dater du 1er janvier 1867.

Les rapports des commissaires sur les mémoires des membres ne sont point livrés à la publicité; cependant, s'ils présentent, en dehors de l'analyse, des détails qui soient de nature à intéresser la science, on peut les insérer par extraits.

Art. 21. Quand des mémoires composés par des associés et des correspondants, ou par des savants étrangers, sont lus à l'Académie, on se borne à les annoncer dans le Bulletin de la séance où la lecture en aura été faite.

Les rapports des commissaires, qui devront présenter un aperçu de ce que ces mémoires contiennent de plus remarquable, peuvent être imprimés dans les Bulletins.

Art. 22. Le secrétaire peut confier aux auteurs les mémoires qui ont été adoptés pour l'impression, afin qu'ils y fassent les corrections nécessaires, mais il est tenu de les reproduire aux commissaires, si ces mémoires ont été modifiés pour le fond, ou si l'on y a fait des intercalations.

Quand de pareils changements ont été faits, il faut les désigner d'une manière expresse, ou donner aux mémoires la date de l'époque à laquelle ils ont été modifiés.

Art. 23. Dans aucun cas, on ne peut rendre aux auteurs les manuscrits des mémoires qui ont concouru. Les changements qui peuvent être adoptés pour des mémoires de concours que l'on imprime, sont placés, sous forme de notes ou d'additions, à la suite de ces mémoires.

Art. 24. Les mémoires des membres dont l'impression n'a pas été ordonnée, peuvent être rendus aux auteurs, qui, dans tous les cas, peuvent en faire prendre une copie à leurs frais.

Les manuscrits des mémoires de concours, de même que des mémoires communiqués par des associés, des correspondants ou des savants étrangers, sur lesquels il a été fait des rapports, deviennent la propriété de l'Académie.

Art. 25. On présente, dans les Bulletins des séances, les communications scientifiques et littéraires qui ont été faites, et l'annonce des mémoires qui ont été lus.

Le Bulletin ne peut être considéré comme appendice au procès-verbal, que pour autant qu'il aura été approuvé.

Art. 26. Le secrétaire est autorisé à remettre à un Bulletin suivant l'impression des notices illisibles, ou des pièces dont la composition ou la lithographie exigeraient un retard dans la publication des Bulletins.

Art. 27. Tout mémoire qui est admis pour l'impression est inséré dans les Mémoires de l'Académie, si son étendue doit excéder une feuille d'impression. La compagnie se réserve de décider, à chaque séance, d'après la quantité de matériaux qui y sont présentés, si les mémoires qui excèdent une demi-feuille seront ou ne seront pas insérés dans le Bulletin.

Art. 28. Les auteurs des mémoires ou notices insérés dans les Bulletins de l'Académie ont droit à recevoir cinquante exemplaires particuliers de leur travail.

Ce nombre sera de cent pour les écrits imprimés dans le recueil des mémoires.

Les auteurs ont en outre la faculté de faire tirer des exemplaires en sus de ce nombre, en payant à l'imprimeur une indemnité de quatre centimes par feuille (1).

Art. 29. L'Académie a son lithographe, mais, à conditions égales, les auteurs ont la faculté d'employer d'autres litho-

(1) Quant aux prix des titres extraordinaires, brochures, etc., le tarif suivant a été admis provisoirement :

Grand titre in-4° (composition).	fr.	6 00
Titre in-8°. »		3 00

Impression comme pour les exemplaires d'auteurs, à 4 centimes la feuille.

graphes dont les talents leur inspireraient plus de confiance.

Art. 30. L'Académie a aussi son imprimeur. L'imprimeur et le lithographe ne reçoivent les ouvrages qui leur sont confiés que des mains du secrétaire perpétuel, et ils ne peuvent imprimer qu'après avoir obtenu de lui un *bon à tirer.*

Art. 31. Les épreuves sont adressées directement au secrétaire perpétuel, qui les fait remettre aux auteurs. C'est aussi par l'entremise du secrétaire que les feuilles passent des mains des auteurs dans celles de l'imprimeur.

Art. 32. Les frais de remaniements ou de changements extraordinaires faits pendant l'impression sont à la charge de celui qui les a occasionnés.

Concours.

Art. 33. Les médailles d'or, présentées comme prix des concours, sont de la valeur de six cents francs.

Art. 34. Ne sont admis, pour les concours, que des ouvrages et des planches manuscrits.

Art. 35. Les auteurs des ouvrages envoyés au concours ne mettent pas leurs noms à ces ouvrages, mais seulement une devise qu'ils répètent dans un billet cacheté, renfermant leur nom et leur adresse.

Ceux qui se font connaître de quelque manière que ce soit,

Couverture non imprimée,		in-4°, papier de pâte, le cent. fr		3 00
»	»	in-8°.		1 50
»	imprimée,	in-4°.		5 00
»	»	in-8°.		3 00
Brochage in-4°,	avec planches,	moins	de 5 feuilles, le cent.	4 00
»	»	» plus	de 5 feuilles . . .	5 50
»	in-8°,	» moins	de 5 feuilles . . .	3 00
»	»	» plus	de 5 feuilles . . .	4 00

ainsi que ceux dont les mémoires sont remis après le terme prescrit, sont absolument exclus du concours.

Art. 36. Aucun des académiciens ne peut concourir pour les prix fondés en faveur de ceux qui, au jugement de la compagnie, ont satisfait le mieux aux questions proposées; au surplus, aucun des membres ne peut donner des instructions à ceux qui concourent pour les mêmes prix.

Art. 37. Les mémoires qu'on destine au concours doivent être écrits en caractères lisibles, en langue latine, française, flamande ou hollandaise, et être adressés au secrétaire de l'Académie.

Art. 38. Les académiciens qui ont donné le programme des questions proposées pour les prix annuels sont les premiers examinateurs des ouvrages qui ont concouru, et ils en font un rapport détaillé et par écrit, qui est lu dans une séance de l'Académie et exposé avec ces ouvrages jusqu'à l'assemblée du mois de mai, à l'examen et aux observations de tous les membres, afin que les prix soient adjugés en entière connaissance de cause, à la pluralité des voix de tous les académiciens présents : on peut aussi accorder un accessit à un second mémoire, qui, au jugement de la compagnie, aura mérité cette distinction; et, si aucun des mémoires présentés ne remplit les vues de l'assemblée, le prix peut être remis à une autre année.

Finances.

Art. 39. Les finances de l'Académie sont gérées par une Commission administrative, dont les membres sont élus annuellement à l'époque de la séance générale.

Art. 40. La Commission administrative est chargée de régler ce qui concerne les impressions.

Art. 41. A la fin de l'année, les comptes de chaque classe

sont vérifiés par une Commission spéciale composée de cinq membres pris dans la classe.

Art. 42. Les Commissions spéciales, après avoir arrêté les comptes de la Commission administrative, font connaître à chaque classe, dans la séance suivante, l'état des dépenses et des recettes pendant l'année écoulée.

Bibliothèque. — Archives.

Art. 43. Les ouvrages qui appartiennent à l'Académie sont déposés, après inventaire, à la bibliothèque de ce corps.

Art. 44. Les registres, titres et papiers concernant chaque classe de l'Académie demeurent toujours entre les mains du secrétaire, à qui ils sont remis, accompagnés d'inventaires, que les directeurs font rédiger et qu'ils signent à la fin de chaque année; au surplus, les directeurs font aussi, tous les ans, le récolement des pièces qui sont annotées dans cet inventaire, dans lequel ils font insérer, en même temps, tout ce qui est présenté durant l'année.

Dispositions particulières.

Art. 45. L'Académie examine, lorsque le Gouvernement le juge convenable, les projets qui peuvent intéresser les sciences, les lettres et les beaux-arts.

Art. 46. L'Académie peut nommer, quand elle le juge convenable, sous l'approbation du Gouvernement, un ou plusieurs de ses membres, pour faire un voyage scientifique, littéraire ou artistique, et elle leur donne des instructions sur les objets dont ils auront principalement à s'occuper.

Art. 47. Toutes les dispositions antérieures, relatives aux matières prévues par le présent règlement, sont et demeurent abrogées.

Articles additionnels (1).

Art. 1er. L'élection du directeur et celle de membre de la Commission administrative ont lieu à la majorité absolue des suffrages.

Si, après deux tours de scrutin, personne n'a obtenu la majorité, il est procédé à un ballottage entre les membres qui ont réuni le plus de voix.

En cas de parité de suffrages, après ce dernier scrutin, le plus ancien membre est élu.

Art. 2. Dans les scrutins qui seront ouverts pour l'élection des membres de la Commission des finances, ou de toute autre Commission que la classe jugera à propos de nommer, le membre le plus ancien, en cas d'égalité de voix, sera toujours préféré.

La *Commission administrative de l'Académie*, lors de sa réunion du 23 mars 1846, après avoir pris connaissance d'un relevé des dépenses pendant les quatre dernières années, a reconnu, à l'unanimité, qu'il fallait distinguer deux espèces de dépenses: les unes *générales*, et devant être supportées en commun par les trois classes, et les autres *spéciales*, et devant être payées sur les fonds particuliers des classes. Les dépenses générales comprennent toutes les impressions autres que les mémoires, les gravures des bulletins, les reliures, les jetons et le service du personnel, ainsi que les faux frais divers; les dépenses spéciales concernent uniquement les impressions in-4° et les concours pour lesquels chaque classe dispose du tiers

(1) Adoptés par arrêtés royaux du 23 mars et du 21 octobre 1849.

de la somme affectée chaque année pour cette partie du budget.

Lors de la séance du 6 juillet 1871, la Commission, appelée, d'après l'article 40 du règlement général, à s'occuper des impressions courantes et de la répartition des fonds à allouer à chaque classe, a résolu que les mesures suivantes, qui serviront de règles invariables pour les publications, seront insérées dans l'*Annuaire :*

« La Commission, considérant qu'elle est parfaitement armée de dispositions réglementaires pour les impressions, a décidé qu'un tiers de la part annuelle dans la dotation de l'État à dépenser intégralement chaque année, d'après la comptabilité gouvernementale, pour les publications in-4°, serait réservé annuellement à chacune des classes, pour ses mémoires, avec la réserve que dans le cas où l'une d'elles n'aurait pas dépensé sa part vers la fin de l'année, ses fonds pourraient être alloués aux autres.

» Chaque classe sera appelée, au commencement de l'année, à décider sur ses impressions, comme l'indique leur règlement intérieur. La Commission a reconnu qu'elle est en droit de leur demander si elles n'ont point de changements à faire à cet *ordre* d'impression prescrit par une disposition identique, formant l'article 10 du règlement de la classe des sciences, l'article 7 de la classe des lettres et l'article 8 de la classe des beaux-arts. Le bureau de chaque classe juge quels sont, parmi les mémoires reçus pour l'impression, ceux qui doivent être imprimés les premiers.

» Comme aucune disposition réglementaire n'ordonne l'impression des mémoires couronnés, la Commission en décidera à cet égard après avis des classes. »

Règlement intérieur de la Classe des sciences (1).

1. Les deux sections de la classe des sciences, celle des sciences mathématiques et celle des sciences naturelles, se composent, chacune, d'un même nombre de membres.

2. En cas de vacance dans une section, un membre de l'autre section peut y être admis du consentement de la classe. L'académicien doit en avoir exprimé la demande par écrit, avant que la liste de présentation ait été arrêtée pour la section où la place est devenue vacante.

3. Le bureau se compose du directeur, du vice-directeur et du secrétaire perpétuel.

4. La séance, quel que soit le nombre des membres présents, s'ouvre à l'heure précise, indiquée sur la carte de convocation.

5. En cas d'absence du directeur et du vice-directeur, le fauteuil est occupé par le plus ancien membre de la classe.

Lorsque plusieurs membres ont été élus dans la même séance, l'âge détermine leur rang d'ancienneté dans la liste des membres.

6. Le directeur peut admettre à la séance des savants de distinction, étrangers au pays.

7. Le directeur donne lecture de l'ordre du jour, immédiatement après l'adoption du procès-verbal.

Ne sont admis, pour être lus en séance, que les écrits dont

(1) Adopté par arrêté royal du 23 janvier 1847.

la rédaction est entièrement achevée et qui sont indiqués à l'ordre du jour.

8. Quand un écrit est accompagné de planches, l'auteur en prévient le secrétaire perpétuel. L'impression du texte et la gravure des planches sont votées séparément.

En cas de disjonction, l'auteur peut s'opposer à l'impression de son travail.

9. Si une planche doit occasionner des dépenses extraordinaires, ou si plusieurs planches sont jointes à une notice, le vote pour l'impression est différé; et, à la séance suivante, le secrétaire présente un devis des frais qui seront occasionnés par la gravure ou la lithographie.

10. Le bureau juge quels sont, parmi les mémoires reçus pour l'impression, ceux qui doivent être imprimés les premiers.

Il a égard : 1° à la date de la présentation du mémoire; 2° aux frais qui seront occasionnés par la publication; 3° à ce que les différentes branches dont s'occupe la classe soient représentées dans ses publications.

La décision du bureau est rendue exécutoire par la sanction de la classe.

11. Les opinions des commissaires sont signées par eux, et restent annexées au mémoire examiné.

Elles sont communiquées en temps utile au premier commissaire, qui fera fonction de rapporteur.

12. La classe ne fait pas de rapport sur les ouvrages déjà livrés à la publicité.

Sont exceptés les ouvrages sur lesquels le Gouvernement demande l'avis de la classe.

13. La classe ne délibère que sur des propositions écrites et signées.

La délibération sur une proposition réglementaire n'a lieu que dans la séance qui suit celle de la présentation.

Toute proposition que la classe n'a pas prise en considération ou qu'elle a écartée après discussion ne peut être représentée dans le cours de l'année académique.

14. La présentation pour les places vacantes est faite par la section.

La section ne délibère sur l'admission d'aucun candidat, s'il n'a été présenté par deux membres au moins. Les présentations indiquent les titres des candidats.

15. La classe met annuellement au concours six questions.

Chaque section en propose trois.

16. Quand la classe se constitue en comité secret, elle se compose de ses membres seulement.

Le comité secret est de rigueur :

1° Pour la présentation et l'élection aux places vacantes;

2° Pour la discussion des articles réglementaires;

3° Pour la formation des programmes et le jugement des concours.

Sont toutefois admis au comité secret les associés, les académiciens des deux autres classes, ainsi que les correspondants de la classe des sciences, lorsqu'ils ont été désignés pour faire partie du jury sur la proposition des commissaires.

17. Les pièces destinées à être lues en séance publique sont préalablement soumises à la classe.

Règlement intérieur de la Classe des lettres (1).

1. La séance commence à l'heure précise, indiquée sur la carte de convocation, quel que soit le nombre des membres présents.

2. En cas d'absence du directeur et du vice-directeur, le fauteuil est occupé par le plus ancien membre de la classe.

3. Le directeur peut admettre à la séance des savants, des littérateurs et des personnages de distinction étrangers au pays.

4. Le directeur donne lecture de l'ordre du jour, immédiatement après l'adoption du procès-verbal.

Cet ordre du jour, quant aux mémoires et notices, est réglé par la date de leur dépôt entre les mains du secrétaire.

Ne sont admis, pour être lus dans la séance, que les mémoires et notices entièrement achevés et indiqués à l'ordre du jour.

5. Quand des planches devront être jointes à un travail, l'auteur en préviendra la classe. L'impression de la notice et la gravure des planches sont votées séparément.

6. Si une planche doit donner lieu à des dépenses extraordinaires, ou si plusieurs planches sont jointes à une notice, la publication en est différée, et le secrétaire présente à la séance suivante un devis des frais qui seront occasionnés par la gravure ou la lithographie.

7. Le bureau juge quels sont, parmi les mémoires reçus pour l'impression, ceux qui doivent être publiés les premiers. Il a égard : 1° à la date de la présentation du mémoire; 2° aux frais qui seront nécessités par la publication; 3° à ce que les différentes matières dont s'occupe la classe soient représentées dans ses recueils.

(1) Adopté par arrêté royal du 26 janvier 1847.

8. Les mémoires modifiés (art. 22 du règlement général) portent, avec la date de leur présentation, celle de l'époque où les modifications ont été faites

9. Les rapports faits à la classe sont signés par leurs auteurs.

Le rapport de chaque commissaire reste annexé au mémoire examiné.

10. La classe ne délibère que sur des propositions écrites et signées.

La délibération sur une proposition réglementaire n'a lieu que dans la séance qui suit celle de la présentation.

11. La classe, dans ses nominations, veille à ce que les différentes matières dont elle s'occupe soient, autant que possible, représentées. Ces matières sont :

1° Histoire et antiquités nationales;

2° Histoire générale et archéologie;

3° Langues anciennes, littératures française et flamande;

4° Sciences philosophiques;

5° Législation, droit public et jurisprudence;

6° Économie politique et statistique.

12. Les présentations pour les places vacantes sont faites collectivement par un comité de trois personnes nommées au scrutin secret dans la séance précédente, comité auquel s'adjoint le bureau.

La classe ne délibère sur l'admission d'aucun candidat, à moins que deux membres n'aient demandé par écrit que son nom soit porté sur la liste des candidats.

13. La classe met annuellement au concours six questions sur les matières indiquées à l'article 11.

14. Quand la classe se constitue en comité secret, elle se compose de ses membres seulement.

Le comité secret est de rigueur :

1° Pour la présentation et l'élection aux places vacantes ;

2° Pour la discussion des articles réglementaires ;

3° Pour la formation des programmes et le jugement des concours.

Sont toutefois admis au comité secret les associés, les académiciens des deux autres classes, ainsi que les correspondants, lorsqu'ils ont été désignés pour faire partie du jury du concours.

15. Les pièces destinées à être lues en séance publique sont préalablement soumises à la classe.

16. La classe ne fait pas de rapport sur les ouvrages déjà livrés à la publicité (1).

Sont exceptés les ouvrages sur lesquels le Gouvernement demande l'avis de la classe.

17. Lorsque l'Académie aura pris une décision d'après un rapport rédigé par un ou plusieurs de ses commissaires, il ne sera plus permis de changer la rédaction de ce rapport.

18. Les membres et correspondants de la classe lui communiqueront, tous les deux ans, un travail inédit.

Sont exceptés ceux qui s'en jugeront empêchés par l'âge, par des maladies ou par des occupations trop nombreuses.

Chaque année, au mois d'octobre, le secrétaire perpétuel rap-

(1) Par dérogation à cet article la classe a décidé, dans sa séance du 6 janvier 1873, que, « lorsqu'un membre de la classe présente » un ouvrage qui lui paraît digne de fixer spécialement l'attention, » il peut joindre à l'hommage qui en est offert, une analyse con- » cise destinée à en faire apprécier l'intérêt. La classe décide si ce » résumé sera inséré dans le Bulletin de la séance. Dans tous les » cas, il n'exprime que l'opinion du membre qui l'a rédigé et n'en- » gage en rien celle de la classe. »

pellera par écrit cette disposition à tous les membres et correspondants de la classe.

Aussitôt que les membres et correspondants auront fait connaître au secrétaire perpétuel le sujet du travail qu'ils se proposent de communiquer à la classe et l'époque à partir de laquelle il pourra être porté à l'ordre du jour, ces indications seront inscrites avec leur date dans un registre à ce destiné. Le directeur répartira les lectures entre les diverses séances, d'après l'ordre des inscriptions.

Les travaux dont il vient d'être parlé n'en excluent aucun autre. La date à laquelle ils ont été inscrits déterminera indistinctement entre tous l'ordre dans lequel la lecture en sera faite.

19. Les questions du concours seront, autant que possible, réparties entre les diverses matières énumérées dans l'article 11 du règlement ; elles seront publiées deux ans d'avance.

Chaque année, dans la séance de juin, la classe désignera les anciennes questions à maintenir au programme, déterminera les matières sur lesquelles porteront les questions nouvelles et nommera pour chacune de celles-ci une Commission de trois membres, qui sera chargée de présenter trois sujets à son choix.

Les Commissions nommées feront, chacune, leur rapport dans la séance de juillet, et la classe, après avoir choisi une des trois questions qui lui sont proposées et déterminé la valeur du prix à accorder, arrêtera définitivement son programme.

20. Le rapport des commissaires, soit sur les mémoires présentés aux concours, soit sur les mémoires des savants étrangers, sera lu aux membres de la classe un mois avant qu'il soit mis en délibération ; chacun pourra, dans cet intervalle, prendre communication de ces mémoires.

21. Tous les membres sont autorisés à faire, séance tenante, leurs observations sur les travaux dont il est donné lecture

ou sur lesquels il est fait rapport, ainsi que sur les rapports mêmes.

Si la demande en est faite, une discussion à ce sujet pourra, avec l'autorisation de la classe, être portée à l'ordre du jour d'une séance suivante.

22. Aucune lecture ne sera faite sans que le sujet en ait été indiqué à l'ordre du jour de la classe par le billet de convocation distribué au moins quinze jours avant la réunion.

23. Toutes les fois que trois membres feront la proposition d'examiner en commun une ou plusieurs questions se rapportant à l'une des matières que l'article 3 des Statuts organiques de l'Académie range dans le domaine de la classe des lettres, la classe en délibérera ; et, si elle adopte la proposition, la discussion sera portée à l'ordre du jour de la séance qu'elle déterminera.

Le bureau de la classe, les commissaires chargés soit de la rédaction du programme, soit du jugement des concours, soit de l'examen des mémoires des membres, des associés, des correspondants et des savants étrangers, présenteront des propositions aux mêmes fins chaque fois qu'ils le trouveront utile.

Les rapports, les lectures, les propositions de questions littéraires, historiques ou scientifiques à discuter, et les discussions qui en seront la suite, seront portés à l'ordre du jour des séances, immédiatement après l'approbation du procès-verbal et le dépouillement de la correspondance, avant toute discussion à laquelle la correspondance pourrait donner lieu, sauf les cas d'urgence (1).

(1) Les articles nouveaux 18 à 23 ont été sanctionnés par arrêté royal du 8 juillet 1872, qui en modifie la rédaction primitive.

Règlement intérieur de la Classe des beaux-arts (1).

1. La séance commence à l'heure précise indiquée sur la carte de convocation, quel que soit le nombre de membres présents.

2. La liste de présence est retirée une demi-heure après l'ouverture de la séance. Les inscriptions ne sont plus admises, sinon pour des motifs valables et soumis à l'appréciation du bureau.

3. En cas d'absence du directeur et du vice-directeur, le fauteuil est occupé par le plus ancien membre de la classe. Quand l'ancienneté est la même, le fauteuil est occupé par le plus âgé des membres.

4. Le directeur fait connaître l'ordre du jour, immédiatement après la lecture du procès-verbal.

5. On n'admet pour la lecture que les notices entièrement achevées et indiquées à l'ordre du jour.

6. Quand une notice est accompagnée de planches, l'auteur en prévient la classe. L'impression de la notice et la gravure des planches sont votées séparément.

7. Si une planche doit occasionner des dépenses extraordinaires, ou si plusieurs planches sont jointes à une notice, la publication en est différée, et le secrétaire présente à la séance suivante un devis des frais qui seront occasionnés par la gravure ou la lithographie.

8. Le bureau juge quels sont, parmi les mémoires reçus

(1) Adopté par arrêté royal du 27 octobre 1846.

pour l'impression, ceux qui doivent être publiés les premiers.

Il a égard : 1° à la date de la présentation du travail ; 2° aux frais qui seront occasionnés par la publication ; 3° à ce que les différentes branches dont s'occupe la classe soient représentées dans ses mémoires.

9. Les mémoires modifiés (art. 22 du règlement général) portent la date de l'époque où les modifications ont été faites.

10. Les rapports faits à la classe sont signés par les auteurs.

Ils auront dû être communiqués, en temps utile, au rapporteur.

11. La classe ne délibère que sur des propositions écrites et signées.

La délibération sur une proposition réglementaire n'a lieu que dans la séance qui suit celle de la présentation.

12. La présentation pour les places vacantes est faite par le bureau, qui s'adjoint la section dans laquelle la place est vacante.

En outre, la classe ne délibère sur l'admission d'aucun candidat, à moins que deux membres ne l'aient présenté officiellement.

Lorsque la classe est appelée à procéder aux élections pour plus d'une place vacante dans la même section, le candidat de la première place qui n'est pas élu, devient, par ce fait, candidat supplémentaire pour la seconde place, et ainsi de suite (1).

13. La classe des beaux-arts met annuellement au concours quatre questions, à savoir :

Une sur la peinture ou sur la gravure en taille-douce ;

Une sur la sculpture ou sur la gravure en médailles ;

Une sur l'architecture ;

Une sur la musique.

Il est entendu qu'il y a un roulement qui permet de repré-

(1) Le dernier paragraphe de l'article 12 a été sanctionné par arrêté royal du 3 juin 1875.

senter successivement les différentes parties des beaux-arts correspondantes aux quatre divisions précédentes.

1° La résolution de la classe des beaux-arts, adoptée dans la séance du 20 septembre 1849, relativement aux concours pratiques, sera remise en vigueur;

2° A l'avenir, indépendamment des questions de théorie ou d'histoire de l'art, le programme des concours de la classe comportera des questions d'art appliqué;

3° Chaque année des prix seront proposés pour récompenser le vainqueur dans les concours pratiques;

4° La peinture, la sculpture, l'architecture, la musique et la gravure feront l'objet de ces concours;

5° Les diverses spécialités seront appelées, à tour de rôle, dans l'ordre suivant :

En 1872, la peinture et la sculpture;

En 1873, l'architecture et la musique;

En 1874, la peinture et la gravure; et ainsi de suite (1).

6° Les lauréats conserveront la propriété des ouvrages envoyés au concours;

7° Une reproduction graphique de l'œuvre couronnée figurera dans les Mémoires de l'Académie, accompagnée des rapports des commissaires chargés de préparer le jugement;

8° Le jugement se fera par la classe entière, sur un rapport

(1) Roulement établi jusqu'en 1881 :

En 1875, la sculpture et la gravure en médailles;

En 1876, l'architecture et la musique;

En 1877, la peinture et la sculpture;

En 1878, la peinture et la gravure au burin;

En 1879, l'architecture et la musique;

En 1880, la sculpture et la gravure en médailles.

En 1881, la peinture et la gravure au burin.

présenté par la section qui a proposé le sujet du concours (1).

Les questions à mettre au concours, en vertu de l'article 13 du règlement de la classe des beaux-arts et auxquelles il doit être répondu au moyen de mémoires écrits, seront envoyées à l'examen d'une Commission spéciale avant d'être soumises au vote de la classe.

A cet effet, tout académicien ayant l'intention de faire inscrire une question de ce genre au programme, en adressera le texte au secrétaire perpétuel un mois avant la réunion dans laquelle le programme du concours doit être arrêté.

Il sera formé annuellement quatre Commissions de cinq membres où figureront des représentants de chacune des spécialités de l'art indiquées au premier paragraphe de l'article 13. Un des cinq membres sera choisi dans la section des sciences et des lettres dans leurs rapports avec les beaux-arts (2).

14. Quand la classe se constitue en comité secret, elle se compose de ses membres seulement.

Le comité secret est de rigueur :

1° Pour la présentation et l'élection aux places vacantes;

2° Pour la discussion des articles réglementaires;

3° Pour le jugement des concours.

Sont toutefois admis au comité secret, les associés, les académiciens des deux autres classes, ainsi que les correspondants de la classe des beaux-arts, lorsqu'ils ont été désignés pour faire partie du jury.

15. Les pièces destinées à être lues en séance publique sont préalablement soumises à la classe.

(1) Les paragraphes 1 à 8 du complément de l'article 13 ont été sanctionnés par arrêté royal du 8 juillet 1872.

(2) Ces trois derniers paragraphes ont été sanctionnés par arrêté royal du 3 juin 1875.

BIBLIOTHÈQUE DE L'ACADÉMIE.

Règlement général (1).

Art. 1er. La Bibliothèque est placée sous la surveillance et la direction de la Commission administrative de l'Académie.

La conservation du dépôt est confiée au secrétaire perpétuel.

Art. 2. Les ouvrages qui appartiennent à l'Académie sont estampillés sur le titre, inscrits au catalogue et déposés à la bibliothèque.

L'annonce du dépôt se fait par la voie du *Bulletin de l'Académie.*

Art. 3. Les ouvrages nouvellement reçus sont déposés à l'époque des séances mensuelles des trois classes, pour pouvoir être examinés par les membres, et ne sont prêtés qu'après que cette inspection aura pu avoir lieu.

Art. 4. Tous les ouvrages de la bibliothèque sont, autant que possible, reliés.

Ils portent, sur la couverture, une marque distinctive indiquant qu'ils appartiennent à l'Académie royale de Belgique.

Art. 5. Le conservateur et les employés sont exclusivement chargés de rechercher les objets que les membres désirent consulter.

Art. 6. Les livres et autres objets sont prêtés contre reçu : on ne peut les garder pendant plus de trois mois; ceux qui se-

(1) Adopté, en assemblée générale des trois classes, le 7 mai 1850.

raient demandés par un autre membre seront restitués dans le mois de la demande.

Art. 7. Nul ne peut être détenteur de plus de dix volumes ou brochures à la fois.

Art. 8. La Commission administrative peut, en tout temps, faire rentrer les objets empruntés à la bibliothèque.

Art. 9. Il est tenu un registre sur lequel sont indiqués la date de la sortie, celle de la rentrée, le nom de l'emprunteur et l'état dans lequel rentrent les objets prêtés.

Art. 10. Quiconque perd ou détériore un objet appartenant à la bibliothèque est tenu de le remplacer à ses frais.

Art. 11. On ne peut être admis à emprunter des objets appartenant à la bibliothèque qu'en se conformant aux dispositions du présent règlement.

Costume des membres de l'Académie (1).

Habit de cour en drap bleu. Collet, parements et garniture à la taille ornés d'une broderie formée d'une branche d'olivier à feuilles brodées en soie verte bordées d'un filet d'or. Boutons d'or portant au centre le Lion belge sur un écusson surmonté de la couronne royale, entouré de l'exergue avec l'inscription : Académie royale de Belgique. — Pantalon en drap semblable à celui de l'habit, avec bande en or. — Gilet blanc à boutons d'or. — Chapeau-claque ordinaire. — Épée de forme facultative.

(1) Déterminé par arrêté royal du 13 janvier 1870.

FRANCHISE DE PORT (1).

ART. 1er. Notre Ministre de l'Intérieur est autorisé à correspondre en franchise de port, *sous enveloppe fermée*, avec le bureau de l'Académie des sciences et belles-lettres de Bruxelles, et les membres de ce corps, individuellement.

ART. 2. La franchise est également attribuée à la correspondance sous bandes et contre-seing que l'Académie et son Secrétaire perpétuel doivent échanger avec chacun de ses membres.

ART. 3. Le contre-seing de l'Académie en nom collectif sera exercé, soit par le Président, soit par le Secrétaire perpétuel délégué à cet effet.

(1) Accordée par arrêté royal du 21 décembre 1841.

N. B. Pour que les envois parviennent avec la franchise de port, il est indispensable que les lettres, papiers ou livres soient mis *sous bandes croisées à l'adresse du Secrétaire perpétuel et contre-signées par le membre, correspondant ou associé, qui fait l'envoi.* De plus, les envois doivent être *déposés au bureau de la poste*; l'exemption n'est pas admise pour les papiers qui seraient *simplement jetés dans la boîte aux lettres.*

LOCAL ET TRAVAUX DE L'ACADÉMIE.

LOCAL DE L'ACADÉMIE (1).

Art. 1er. Le palais de la rue Ducale, à Bruxelles, sera mis à la disposition de l'Académie des sciences, des lettres et des beaux-arts et de l'Académie de médecine. Il portera désormais le nom de Palais des Académies.

Art. 2. Les locaux actuellement occupés par les Académies au palais de l'ancienne Cour seront affectés à la galerie des tableaux modernes de l'État et aux services dépendant de la Bibliothèque royale.

Nos Ministres des Travaux publics et de l'Intérieur sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Bustes des académiciens décédés (2).

Art. 1er. En attendant qu'il puisse être construit un local spécial pour l'Académie royale des sciences, des lettres et des beaux-arts de Belgique, il lui sera assigné un local provisoire dans les bâtiments de l'Ancienne cour (3).

Art. 2. La salle des séances publiques de l'Académie sera ornée des bustes des souverains fondateurs et protecteurs de

(1) Arrêté royal du 30 avril 1876.

(2) Arrêté royal du 1er décembre 1845.

(3) Cet article a été supprimé de fait par l'arrêté précité du 30 avril 1876.

cette institution, de ceux des Belges qui se sont illustrés dans la carrière des sciences, des lettres et des arts, ainsi que des académiciens décédés qui ont doté le pays d'ouvrages importants.

Art. 3. Le Gouvernement fera exécuter, à ses frais, un ou deux bustes par an.

Art. 4. Notre Ministre de l'intérieur est chargé de l'exécution du présent arrêté.

TRAVAUX SPÉCIAUX DE L'ACADÉMIE.

Travaux spéciaux de l'Académie. — Adjonction de savants et de littérateurs (1).

1. L'Académie royale des sciences, des lettres et des beaux-arts de Belgique sera successivement chargée des travaux suivants :

1° D'une biographie nationale;

2° D'une collection des grands écrivains du pays, avec traductions, notices, etc.;

3° De la publication des anciens monuments de la littérature flamande.

2. L'Académie soumettra à la sanction du Gouvernement les mesures d'exécution de ces travaux.

(1) Arrêté royal du 1er décembre 1845.

COMMISSION CHARGÉE DE LA PUBLICATION D'UNE BIOGRAPHIE NATIONALE.

Règlement (1).

1. L'Académie royale des sciences, des lettres et des beaux-arts est chargée de la rédaction et de la publication d'une *Biographie nationale.*

2. Elle institue à cet effet une Commission de quinze membres qui sont élus, en nombre égal de cinq, par chacune des trois classes, au scrutin secret et à la majorité des suffrages (2).

Tous les six ans, chaque classe sera appelée à réélire ou à remplacer les membres de la Commission.

La Commission nomme dans son sein un président et un secrétaire.

3. La Commission peut s'associer, pour le travail de rédaction, d'autres membres de l'Académie.

Elle est autorisée aussi à y faire concourir des savants et des littérateurs du pays qui n'appartiennent pas à la Compagnie.

4. La Commission dresse préalablement une liste alphabétique, aussi complète que possible, de tous les hommes remarquables, à quelque titre que ce soit, qui lui paraissent dignes de prendre place dans la *Biographie nationale.*

(1) Adopté par arrêté ministériel du 29 mai 1860.

(2) Voyez plus loin la composition de la Commission au 1er janvier 1880.

Ne pourront être compris dans cette liste que des personnages décédés depuis dix ans au moins.

5. Cette liste est imprimée et rendue publique par la voie du *Moniteur.*

6. La Commission revoit et approuve la rédaction des notices, avant de les livrer à l'impression.

Elle peut en limiter l'étendue d'après les convenances de la publication et selon l'importance relative des personnages.

Les révisions sont communiquées à l'auteur de la notice avant la publication.

Chaque notice porte la signature de celui qui en est l'auteur.

7. La Commission fait un rapport annuel au Ministre sur l'état de ses travaux. Elle en donne aussi annuellement connaissance à l'assemblée générale de l'Académie.

8. La *Biographie nationale* sera publiée dans le format in-8°, par volume de cinq cents pages au moins.

9. Une indemnité par feuille d'impression, à fixer ultérieurement, sera accordée aux auteurs des notices biographiques.

10. Les membres de la Commission qui ne résident pas à Bruxelles recevront une indemnité de déplacement, chaque fois que la Commission se réunira en dehors des jours ordinaires de la séance académique.

11. Une allocation spéciale sera mise à la disposition de l'Académie, afin de l'aider à pourvoir aux dépenses qui résulteront de l'exécution du présent arrêté.

COMMISSION ROYALE D'HISTOIRE.

Règlement organique (1).

Art. 1. La Commission royale d'histoire est instituée à l'effet de rechercher et de mettre au jour les chroniques belges inédites, les relations, les cartulaires et les autres documents de la même nature également inédits. Elle est chargée aussi de la publication d'une table chronologique des chartes et diplômes imprimés concernant l'histoire de la Belgique.

Elle est rattachée à l'Académie royale des sciences, des lettres et des beaux-arts de Belgique, dont elle forme une annexe, et sa correspondance est soumise aux dispositions arrêtées pour cette Compagnie.

Il en est de même de ses archives.

Ses publications servent de complément à celles de l'Académie.

Art. 2. La Commission, composée de sept membres nommés par le Roi, choisit dans son sein un président et un secrétaire-trésorier (2).

Art. 3. Des membres suppléants, nommés par le Ministre de l'Intérieur, peuvent être adjoints aux membres de la Com-

(1) Arrêté royal du 28 avril 1869 remplaçant les arrêtés royaux du 22 juillet 1834, du 1er décembre 1845, du 5 octobre 1852, du 31 décembre 1861, du 7 avril 1866, et l'arrêté ministériel du 29 mars 1845.

(2) Voyez plus loin la composition de la Commission au 1er janvier 1880.

mission, assister, comme tels, à toutes les séances de celle-ci et prendre part à tous ses travaux.

Art. 4. En cas d'empêchement, les membres effectifs peuvent être remplacés aux séances par les membres suppléants; ceux-ci ont, dans ce cas, voix délibérative. Ils jouissent de la même indemnité, pour frais de voyage et de séjour, que les membres titulaires.

Art. 5. Les membres de la Commission s'assemblent régulièrement à Bruxelles quatre fois l'an, dans les mois de janvier, avril, juillet et novembre, pour délibérer sur les matières soumises à leur examen et se concerter sur les publications qui font l'objet de leurs travaux, d'après un plan rédigé par la Commission et approuvé par le Ministre de l'Intérieur.

La Commission se réunit extraordinairement lorsque le président le juge utile.

Art. 6. Le président met en délibération les objets à l'ordre du jour, recueille les voix et conclut au nom de la Commission.

En cas d'absence, il est remplacé par le membre le plus ancien.

Art. 7. Il est publié un compte rendu ou Bulletin des séances de la Commission, dans lequel sont rapportés les sujets dont elle s'est occupée et les communications qu'elle a reçues, en tant que celles-ci concernent l'histoire de la Belgique.

Aucune communication n'y est insérée qu'après résolution prise par la Commission.

Lorsque des séries de documents ou des notices ont une grande étendue, elles peuvent être publiées à part comme annexes au Bulletin.

Art. 8. La Commission ayant pour but principal de rechercher et de mettre au jour les chroniques belges inédites, les membres éditeurs s'abstiennent d'introduire dans les publica-

tions qui leur sont confiées des matières étrangères au contenu du texte principal de l'ouvrage.

Art. 9. Aucune publication comprise dans le plan approuvé par le Ministre de l'Intérieur n'est autorisée qu'après que le membre qui désire en être chargé, a fait connaître, dans un rapport à la Commission, la marche qu'il se propose de suivre, ainsi que la nature et l'importance des documents qu'il croit devoir ajouter au texte principal.

L'impression ne commence que lorsque la copie d'un tiers de volume, au moins, peut être livrée à l'imprimeur.

Art. 10. Les cartes et planches reconnues nécessaires pour être jointes au texte des chroniques ou de leurs appendices, ne sont confectionnées que lorsque la Commission en a autorisé la dépense, sur évaluation approximative.

Art. 11. Tous les mois, l'imprimeur adresse à chaque membre de la Commission une bonne feuille de tout ce qui est imprimé du texte des volumes de la collection.

Art. 12. Chaque membre reçoit un exemplaire, sur grand papier, des volumes de la collection, ainsi que cinq exemplaires du Bulletin. Il a droit, en outre, à dix exemplaires dits d'auteur de chacun des ouvrages qu'il est chargé de publier.

Art. 13. La Commission adresse au Ministre de l'Intérieur, à la fin de chaque année, un rapport général sur ses travaux.

Art. 14. La Commission s'abstient de porter un jugement sur les ouvrages imprimés d'auteurs vivants, quand ces ouvrages n'ont pas de rapport direct avec ses travaux.

Art. 15. Les résolutions et les pièces expédiées par la Commission ou en son nom, sont signées par le président et par le secrétaire.

Art. 16. Le secrétaire est dépositaire des papiers et documents appartenant à la Commission. Il en tient inventaire.

Art. 17. Les ouvrages dont il est fait hommage à la Commission sont déposés dans la bibliothèque de l'Académie. Les titres de ces ouvrages et les noms des donateurs sont insérés au Bulletin.

Art. 18. Un crédit est attribué annuellement à la Commission pour couvrir les frais de toute nature résultant de la mission qui lui est confiée.

Art. 19. La Commission soumet, chaque année, son budget à l'approbation du Ministre de l'Intérieur, avec l'indication des publications qu'elle se propose d'entreprendre dans le courant de l'exercice; aucune dépense ne peut être faite en dehors du budget approuvé. La Commission rend compte de ses dépenses dans son rapport annuel.

Art. 20. Les membres de la Commission qui ne résident point à Bruxelles reçoivent, à titre d'indemnité de déplacement, pour chaque réunion ordinaire, c'est-à-dire pour celles qui coïncident avec les réunions mensuelles de l'Académie royale de Belgique, savoir :

Les membres demeurant dans un rayon de cinq lieues partant de Bruxelles, quinze francs;

Dans un rayon de dix lieues, vingt francs;

Dans un rayon de quinze lieues, vingt-cinq francs;

Enfin ceux demeurant dans une localité au delà de ce dernier rayon, trente francs.

Pour les réunions extraordinaires, les mêmes membres reçoivent douze francs par séjour de vingt-quatre heures, et une indemnité pour frais de route, calculée à raison de deux francs par lieue par voie ordinaire et d'un franc par lieue par chemin de fer.

Art. 21. Une indemnité de vingt francs par feuille d'impression, du format in-4°, est allouée aux membres qui donnent

leurs soins à l'édition des chroniques, relations, cartulaires et de la Table chronologique des chartes et diplômes imprimés concernant l'histoire de la Belgique, en en préparant les matériaux, en les annotant, en en rédigeant les introductions, etc.

La même indemnité est accordée aux personnes que la Commission charge, sous sa direction et sa surveillance, après y avoir été autorisée par le Ministre de l'Intérieur, de concourir à ces publications.

Art. 22. Le traitement annuel de douze cents francs, dont jouit le secrétaire-trésorier actuel, est maintenu.

Art. 23. Notre Ministre de l'Intérieur est chargé de l'exécution du présent arrêté.

COMMISSION CHARGÉE DE LA PUBLICATION DES ŒUVRES DES ANCIENS MUSICIENS BELGES.

Institution (1).

ART. 1er. Une Commission est chargée de la publication des œuvres des anciens musiciens belges.

ART. 2. La Commission se compose de tous les membres de la section de musique de la classe des beaux-arts de l'Académie royale de Belgique et d'un membre de la section des sciences et des lettres dans leurs rapports avec les beaux-arts, désigné par le Ministre de l'Intérieur (2).

ART. 3. Un bureau permanent, formé d'un président, d'un secrétaire et d'un trésorier, nommés par le Gouvernement, est chargé de la direction des travaux de la Commission.

Des personnes, aptes à donner un concours efficace à la Commission, peuvent lui être adjointes par le Ministre de l'Intérieur.

ART. 4. La Commission est convoquée par le président, au moins quatre fois par année :

A. Pour arrêter le mode général de publication, format, etc ;

B. Pour délibérer sur les œuvres musicales à mettre sous presse;

(1) Arrêté royal du 23 septembre 1879.

(2) Voir, plus loin, la composition de la Commission au 1er janvier 1880.

C. Pour choisir les maisons chargées de la gravure, des impressions, etc ;

D. Pour dresser le budget annuel.

Les dispositions prises par la Commission, quant à ces divers objets, sont soumises à l'approbation préalable du Ministre de l'Intérieur.

Art. 5. Les membres et les adjoints présents aux réunions reçoivent les jetons de présence et de déplacement déterminés par l'arrêté royal du 13 décembre 1866 pour les séances de l'Académie.

Art. 6. Le bureau permanent réunit et, au besoin, achète les ouvrages et les documents pouvant servir à ses travaux de publication.

Après la correction des épreuves, le *bon à tirer* est donné par le président.

Art. 7. Le secrétaire-bibliothécaire tient la correspondance, rédige les procès-verbaux des séances, veille à l'exécution des décisions et conserve les archives et les livres.

Art. 8. Le trésorier encaisse les subsides accordés par l'État, paye les mandats des dépenses ordonnancées par le président et le secrétaire et présente annuellement à la Commission directrice son compte général, appuyé des pièces justificatives, conformément aux règles de la comptabilité de l'État.

Art. 9. La Commission adresse au Ministre de l'Intérieur, à la fin de chaque année, un rapport général sur ses travaux et ses dépenses.

PRIX PERPÉTUELS

ET CONCOURS PÉRIODIQUES.

6.

PRIX DÉCERNÉS PAR L'ACADÉMIE DEPUIS 1816 (1).

Durant la période de 1816 à 1845 l'Académie était divisée en deux classes : celle des sciences et celle des lettres. Les prix pour la première classe se décernaient dans sa séance publique du 16 décembre, jour anniversaire de la signature, par l'impératrice Marie-Thérèse, des lettres patentes de l'ancienne Académie impériale et royale; pour la classe des lettres ils étaient décernés dans sa séance publique qui avait lieu, habituellement, le 7 mai, jour du rétablissement de l'Académie, par le roi Guillaume Ier, sous le titre d'Académie royale des sciences et belles-lettres de Bruxelles.

Depuis 1845, l'Académie, réorganisée par le roi Léopold Ier sous le titre d'Académie royale des sciences, des lettres et des beaux-arts de Belgique, décerne ses prix pour les classes des sciences et des lettres aux époques précitées, et pour la classe des beaux-arts dans la séance publique de celle-ci, qui a lieu au mois de septembre pendant les fêtes de l'indépendance nationale. C'est dans cette même séance que sont proclamés les résultats des grands concours du Gouvernement.

(1816-1845.)

CLASSE DES SCIENCES.

1817. — * Médaille d'or à M. A. De Hemptinne pour son mémoire *Sur les applications de la vapeur d'eau comme moyen d'échauffement.*

(1) Les noms restés en blanc sont ceux des auteurs qui ne se sont pas fait connaître. — L'astérique indique que le mémoire a été imprimé dans les recueils académiques.

1817. — Accessit à M. Ch. De Laveleye pour son mémoire sur le même sujet.

1817. — Médaille d'argent à M. Schaumans pour son mémoire *Sur l'orobranche.*

1819. — Médaille d'argent à M. Huguenin pour son mémoire *Sur une question de mécanique physique.*

1819. — Médaille d'argent à M. J. F. D. Behr pour son mémoire *Sur les minéraux de Belgique.*

1820. — * Médaille d'or à M. J. Vène pour son mémoire *Sur une question de mécanique.*

1820. — * Médaille d'or à M. J. P. Pirard pour son mémoire *Sur une question de physique.*

1820. — Médaille d'encouragement à M. Audoor pour son mémoire *Sur l'ancien état des vignobles en Belgique.*

1821. — * Médaille d'or à M. Drapiez pour son mémoire *Sur la constitution géologique du Hainaut.*

1821. — * Médaille d'or à M. G. A. Marée pour son mémoire *Sur la composition chimique des sulfures.*

1821. — Médaille d'encouragement à M. Coulier pour son mémoire *Sur le bleu de Prusse.*

1822. — * Médaille d'or à M. J. Vène pour son mémoire *Sur l'élimination entre deux équations à deux inconnues.*

1822. — Médailles d'argent à MM. H. Guillery et Évrard pour leur mémoire *Sur les plantes.*

1823. — Médaille d'argent à M. J. Vène pour son mémoire *Sur les lignes spiriques.*

1823. — * Médaille d'or à M. D. Hensmans pour son mémoire *Sur les esprits alcooliques.*

1824. — * Médaille d'or à M. Pagani pour son mémoire *Sur les lignes spiriques.*

1824. — Médaille d'argent à M. Demoor pour son mémoire sur le même sujet.

1824. — Médaille d'argent à M. Martens pour son mémoire *Sur l'action d'un fil flexible.*

1824. — Médaille d'argent à M. D. Hensmans pour son mémoire *Sur les corps gazeux et gazifiables.*

1825. — * Médaille d'or à M. Pagani pour son mémoire *Sur le fil flexible.*

1825. — * Médaille d'or à M. Cauchy pour son mémoire *Sur la constitution géologique de la province de Namur.*

1825. — * Médaille d'or à M. A. Moreau de Jonnès pour son mémoire *Sur le déboisement des forêts.*

1825. — * Accessit avec mention honorable à M. Bosson pour son mémoire sur le même sujet.

1826. — Médaille d'argent à M. Gloesener pour son mémoire *Sur le magnétisme terrestre.*

1826. — * Médaille d'or à M. Belpaire pour son mémoire *Sur les changements de la côte d'Anvers à Boulogne.*

1826. — Médaille d'argent à M.   pour son mémoire *Sur le fumier animal.*

1826. — Médaille d'argent à M. Alexis Timmermans pour son mémoire *Sur le mouvement d'une bulle d'air qui s'élève dans un liquide.*

1827. — Médaille d'argent à M. Th. Olivier pour son mémoire *Sur les dix points dans l'espace.*

1828. — Médaille d'argent à M. Aelbrouck pour son mémoire *Sur les prairies aigres.*

1828. — * Médaille d'or à M. Steiningen pour son mémoire *Sur la constitution géognostique du Grand-Duché de Luxembourg.*

1828.— * Médaille d'argent à M. A Engelspach-Larivière pour son mémoire sur le même sujet.

1829. — * Médaille d'or à M. A. Timmermans pour son mémoire *Sur les ailes des moulins à vent.*

1829. — Médaille d'argent à M.   pour son mémoire *Sur le meilleur mode de dénombrement de la population.*

1830. — * Médaille d'or à M. Dumont pour son mémoire *Sur la description géologique de la province de Liége.*

1830. — * Médaille d'argent à M. L. J. Davreux pour son mémoire *Sur la constitution géognostique de la province de Liége.*

1830. — * Médaille d'or à M. Chasles pour son *Histoire des méthodes de géométrie.*

1834. — * Médaille d'or à M. Martens pour son mémoire *Sur les chlorures d'oxydes solubles.*

1835. — * Médaille d'or à M. A. De Vaux pour son mémoire *Sur l'épuisement des eaux dans les mines.*

1835. — * Médaille d'or à M. H. Galeotti pour son mémoire *Sur la constitution géologique du Brabant.*

1836. — * Médaille d'or à M. J. Decaisne pour son mémoire *Sur la garance.*

1837. — * Médaille d'argent à M. Lambotte pour son mémoire *Sur les appareils sanguins et respiratoires des batraciens anoures.*

1837. — Mention honorable à M. Verplancke pour son mémoire *Sur les garances de Zélande et d'Avignon.*

1838. — Mention honorable à M. pour son mémoire sur le même sujet remis au concours.

1839. — Médaille d'argent à M. Le François pour son mémoire *Sur l'analyse algébrique.*

1839. — Médaille d'argent à M. A. Trinchinetti pour son mémoire *Sur la formation des odeurs dans les fleurs.*

1840. — * Médaille d'or à M. Catalan pour son mémoire *Sur la transformation des variables dans les intégrales multiples.*

1840. — Médaille d'argent à M. J. Vallès pour son mémoire *Sur les logarithmes.*

1840. — * (L'Académie a regretté de ne pouvoir décerner à M. Éd. Le François une médaille d'argent pour son mémoire *Sur les produites continues*, attendu qu'une semblable distinction avait déjà été accordée à cet auteur, en 1839, pour un même travail.)

1840. — * Médailles d'or à MM. Gonot, le Dr G. Bischoff, Boisse, et médailles d'argent à MM. Lemielle et Motte, pour leurs mémoires *Sur les explosions dans les mines.*

1841. — Médailles d'argent à MM. Louyet et B. Verver pour leurs mémoires *Sur l'absorption par les plantes des substances métalliques vénéneuses accidentellement répandues dans le sol.*

1841. — * Médaille d'or à M. Moritz Stern pour son mémoire *Sur la théorie des résidus quadratiques.*

1842. — Médaille d'argent à M. F. Duprez pour son mémoire *Sur l'électricité de l'air.*

1843. — * Médaille d'or à M. H. Nyst pour son mémoire *Sur les coquilles et polypiers fossiles des terrains tertiaires de la Belgique.*

1843. — * Médaille d'or à M. F. Duprez pour son mémoire sur le même sujet que celui qui lui a valu une médaille d'argent en 1842.

1844. — Médaille d'argent à M. H. Simonis pour son mémoire *Sur l'extension aux surfaces de la théorie des points singuliers des courbes.*

1844. — * Médaille d'or à M. Verlooren pour son mémoire *Sur le phénomène de la circulation chez les insectes.*

1845. — Mention honorable à M.   pour son mémoire *Sur les engrais.*

CLASSE DES LETTRES.

1817. — * Médaille d'or à M.   pour son mémoire *Sur les places qui pouvaient être considérées comme villes du VIIe au XIIe siecle.*

1817. — * Accessit à M. Stals pour son mémoire sur le même sujet.

1818. — Médaille d'or à M. A. A. M. Hoverlant de Beauvelaere pour son mémoire *Sur la servitude aux Pays-Bas.*

1820. — * Médaille d'or à M. le baron F. de Reiffenberg pour son mémoire *Sur la population des fabriques pendant les XVe et XVIe siècles.*

1820. — * Médaille d'or à M. P. Hoffman-Peerlkamp, pour son mémoire latin *Sur la vie et les doctrines des Belges qui écrivirent en vers latins.*

1821. — * Médaille d'encouragement à M. Pycke pour son mémoire *Sur la législation et les tribunaux avant l'invasion des armées françaises aux Pays-Bas.*

1821. — * Médaille d'or à M. le baron F. de Reiffenberg pour son mémoire *Sur Juste-Lipse.*

1822. — * Médaille d'or à M. Pycke pour son mémoire *Sur la législation et les tribunaux des Pays-Bas autrichiens.* (Mention honorable en 1821.)

1822. — Médaille d'argent à M. le baron F. de Reiffenberg pour son mémoire *Sur Érasme.*

1823. — Médaille d'argent à M. H. Guillery pour *Son éloge de François Hemsterhuis.*

1824. — * Médaille d'or à M. Raoux pour son mémoire *Sur les langues flamande et wallone.*

1824. — Médaille d'argent à M. Ch. Steur pour son mémoire *Sur les États des provinces belgiques.*

1826. — * Médaille d'or à M. Pycke pour son mémoire relatif *Aux corporations et métiers des Pays-Bas.*

1827. — * Médaille d'or à M. Raingo pour son mémoire *Sur l'instruction publique aux Pays-Bas.*

1827. — * Médaille d'or à M. Steur pour son mémoire *Sur l'administration des Pays-Bas sous Marie-Thérèse.*

1828. — * Médaille d'or au même pour son mémoire *relatif à l'état des Pays-Bas sous l'empereur Charles VI.*

1829. — * Médaille d'or au même pour son mémoire *Sur le voyage de Charles-Quint à Gand.*

1829. — Médaille d'argent à M. G. Mees pour son mémoire sur le même sujet.

1830. — * Médaille d'or à M. J. Grandgagnage pour son *Mémoire concernant l'influence de la législation française sur celle des Pays-Bas espagnols.*

1830. — * Médaille d'or à M. J. J. Van Hees Vanden Tempel pour son mémoire *Sur l'établissement des communes en Flandre.*

1830. — * Médaille d'or à M. D. Grœbe pour son *Mémoire concernant les monnaies.*

1830. — Médaille d'or à M. L. J. Dehaut pour son mémoire *Sur la vie et la doctrine d'Ammonius Saccas.*

1834. — Médaille d'argent à M. Schayes pour son mémoire *Sur les monuments d'architecture du Brabant jusqu'au XVIe siècle.*

1834. — Médaille d'argent à M. J. de Saint-Genois pour son mémoire *Sur l'origine et la nature des avoueries dans les Pays-Bas.*

1835. — * Médaille d'or à M. Schayes pour son mémoire *Sur les documents du moyen âge relatifs à la Belgique avant et pendant la domination romaine.*

1835. — Mention honorable à M. F. Labeye, pour son mémoire *Sur l'état de la poésie flamande depuis l'époque la plus reculée jusqu'à la fin du XIVe siècle.*

1837. — * Médaille d'or à M A. Van Hasselt pour son mémoire *Sur la poésie française depuis son origine jusqu'à la fin du règne d'Albert et Isabelle.*

1837. — * Médaille d'or à M. N. Briavoinne pour son mémoire *Sur l'époque des inventions, etc., qui ont successivement contribué aux progrès des arts industriels aux Pays-Bas depuis les dernières années du XVIIIe siècle jusqu'à nos jours.*

1838. — * Médaille d'or à M. J. A. Snellaert pour son mémoire *Sur la poésie flamande dès son origine jusqu'à la fin du règne d'Albert et Isabelle.*

1838. — * Médaille d'argent à M. E. Delmarmol pour son *Mémoire relatif à l'influence du règne de Charles-Quint sur la législation et les institutions politiques de la Belgique.*

1839. — Mention honorable à M.   pour son mémoire *Sur les changements apportés, par le prince Maximilien Henri de Bavière (en 1684), à l'ancienne constitution liégeoise.*

1840. — Médaille d'argent à M. J. Henaux pour son mémoire sur le même sujet.

1840. — * Médaille d'or à M. Briavoinne pour son mémoire *Sur l'état de la population, des fabriques, des manufactures et du commerce dans les Pays-Bas, depuis Albert et Isabelle jusqu'à la fin du siècle dernier.*

1840. — * Médaille d'or à M. Schayes pour son mémoire *Sur l'époque à laquelle l'architecture ogivale a fait son apparition en Belgique.*

1840. — Médaille d'argent à J. Devigne pour son mémoire sur le même sujet.

1841. — * Médaille d'or à M. A. J. Namèche pour son mémoire *Sur la vie et les écrits de Jean-Louis Vivès, professeur de l'Université de Louvain.*

1842. — Médaille d'argent à M. A. Paillard de Saint-Aiglan pour son mémoire *Sur les changements que l'établissement des abbayes et des autres institutions religieuses au VIIe siècle, ainsi que l'invasion des Normands au XIe siècle, ont introduits dans l'état social en Belgique.*

1843. — Médaille d'argent à M. F. Van de Putte pour son mémoire *Sur l'état des écoles et autres établissements d'instruction publique en Belgique, depuis Charlemagne jusqu'à l'avénement de Marie-Thérèse.*

1843. — * Médaille d'or à M. A. Paillard de Saint-Aiglan pour son mémoire relatif au même sujet que celui pour lequel il a obtenu une médaille d'argent en 1842.

1844. — * Médaille d'or à M. le chevalier F. Van den Branden de Reeth pour son mémoire *Sur la famille des Berthout de Malines.*

1845. — * Médaille d'or à M. N. Britz pour son mémoire *Sur l'ancien droit belgique.*

1845. — * Médaille d'or à M. l'abbé Carton pour son mémoire *Sur l'éducation des sourds-muets.*

(1846 à 1879.)

—

CLASSE DES SCIENCES.

1846. — * Médaille d'or à M. B. Amiot pour son mémoire *Sur la théorie des points singuliers des courbes.*

1847. — Médaille d'argent à M. Le Docte pour son mémoire *Sur les engrais et la faculté d'assimilation dans les végétaux.*

1848. — * Médaille de vermeil à M. Le Docte pour son mémoire relatif au sujet précité remis au concours

1848. — * Médaille d'or à M. A. Eenens pour son mémoire *Sur les meilleurs moyens de fertiliser la Campine et les dunes.*

1848. — * Médaille de vermeil à M. Le Docte pour son mémoire *Sur l'agriculture luxembourgeoise.*

1849. — * Médaille d'or à M. Ossian Bonnet pour son mémoire *Sur la théorie générale des séries.*

1851. — * Médaille d'or à MM. F. Chapuis et Dewalque pour leur mémoire *Sur la description des fossiles des terrains secondaires de la province de Luxembourg.*

1851. — * Médaille d'or à M. Ad. de Hoon pour son mémoire *Sur les Polders.*

1852. — Médaille de vermeil à M. Éd. Morren pour son mémoire *Sur la coloration chez les végétaux.*

1853. — * Médaille d'argent à M. J. d'Udekem pour son mémoire *Sur le développement du Lombric terrestre.*

1853. — * Médaille d'or à M. N. Lieberkuhn pour son mémoire *Sur l'évolution des Grégarines.*

1858. — * Médaille d'or à M. Crocq pour son mémoire *Sur la pénétration des particules solides à travers les tissus de l'économie animale.*

1862. — * Médaille d'or à M. Cohnstein pour son mémoire *Sur le tonus musculaire.*

1864. — * Médaille d'or à M. Caron pour son mémoire *Sur la composition chimique des aciers.*

1868. — * Médaille d'or à M. Éd. Van Beneden, pour son mémoire *Sur la composition anatomique de l'œuf.*

1869. — * Médaille d'or à M. C. Malaise pour son mémoire *Sur le terrain silurien du Brabant.*

1870. — * Médaille d'or à M. L. Pérard pour son mémoire *Sur le magnétisme terrestre.*

1873. — * Médaille d'or à M. P. Mansion pour son mémoire *Sur la théorie de l'intégration des équations aux différences partielles des deux premiers ordres.*

1874. — * Médaille d'or à M. A. Gilkinet pour son mémoire *Sur le polymorphisme des champignons.*

1874. — * Médaille d'or à MM. Ch. de la Vallée Poussin et A. Renard pour leur mémoire *concernant les roches plutoniennes de la Belgique et de l'Ardenne française.*

1875. — Médailles d'argent à MM. R. Malherbe et J. de Macar pour leurs mémoires *Sur le système du bassin houiller de Liége.*

1876. — Médaille d'or à M. Édouard Grimaux pour son mémoire *Sur l'acide urique.*

1877. — Médaille d'or à M. Rostafinski pour son mémoire *Sur les Laminariacées.*

1878. — Mentions honorables aux auteurs des mémoires portant pour devise : le 1er *Nomina si pereunt perit et cognitio rerum;* le 2d *Maximus in minimis certe Deus,* etc., en réponse à la question sur la *Flore des algues, des champignons, etc., croissant en Belgique.*

CLASSE DES LETTRES.

1846. — Médaille d'encouragement à M. G. Guillaume pour son mémoire *Sur l'organisation militaire en Belgique depuis Philippe le Hardi jusqu'à l'avénement de Charles-Quint.*

1846. — * Médaille d'or à M. A. C. A. Zestermann pour son mémoire *Sur les basiliques.*

1846. — Médaille d'honneur à M. F. Tindemans pour son mémoire sur le même sujet.

1847. — * Médaille d'or à M. G. Guillaume pour son mémoire relatif au même sujet que celui pour lequel il a obtenu une médaille d'encouragement en 1846.

1848. — Médaille d'argent à M. J. Le Jeune pour son mémoire *Sur le pouvoir judiciaire en Belgique avant Charles-Quint.*

1849. — Médaille d'argent à MM. Ch. Stallaert et Ph. Van der Haeghen pour leur mémoire *Sur l'état des écoles en Belgique jusqu'à l'établissement de l'Université de Louvain.*

1849. — Médaille de vermeil à M. E. Ducpetiaux pour son mémoire *Sur les causes du paupérisme dans les Flandres.*

1849. — Médaille de vermeil à M. J. Le Jeune pour son mémoire

Sur l'organisation du pouvoir judiciaire en Belgique avant Charles-Quint. (Médaille d'argent en 1848.)

1849. — Prix d'encouragement à M. J. Dieden pour son mémoire *Sur le règne d'Albert et Isabelle.* (Concours du Gouvernement.)

1850. — * Médaille d'or à MM. Ch. Stallaert et Ph. Van der Haeghen pour leur mémoire *Sur l'état des écoles en Belgique jusqu'à l'établissement de l'Université de Louvain.* (Médaille d'argent en 1849.)

1850. — * Médaille d'or à M. E. Ducpetiaux pour son mémoire *Sur les causes du paupérisme en Flandre.* (Médaille d'argent en 1849.)

1851. — * Médaille d'or à M. Ad. Siret pour *une pièce de vers, en langue française, consacrée à la mémoire de la Reine Louise.*

1851. — * Médaille d'or à M. A. Bogaers pour *une pièce de vers, en langue flamande, consacrée au même sujet* (1).

1851. — * Médaille d'or à MM. Legrand et Tychon pour leur mémoire *Sur Démétrius de Phalère.*

1852. — * Médaille d'or à M. Wéry pour son mémoire *Sur l'assistance à accorder aux classes souffrantes de la société.*

1853. — Médaille d'argent à M. E. Rottier pour son mémoire *Sur Érasme.*

1853. — Médaille d'argent à M. Gaillard pour son mémoire *Sur l'influence que la Belgique a exercée sur les Provinces-Unies.*

1853. — * Médaille d'argent à M. De Give pour son mémoire *Sur l'enseignement littéraire et scientifique dans les établissements d'instruction moyenne.*

1854. — * Médaille d'or à M. E. Rottier pour son mémoire *Sur Érasme.* (Médaille d'argent en 1853.)

1854. — * Médaille d'or à M. Gaillard pour son mémoire *Sur l'influence que la Belgique a exercée sur les Provinces-Unies.* (Médaille d'argent en 1853.)

1856. — * Médaille d'or à M. F. Nève pour son mémoire *Sur le collège des Trois-Langues à Louvain.*

(1) Les poëmes de MM. Siret et Bogaers ont été publiés dans les Bulletins, 1851, I partie, pp. 517, 540.

1857. — * Médaille d'or à M. Delfortrie pour son mémoire *Sur les analogies que présentent les langues flamande, allemande et anglaise.*

1857. — * Médaille d'or à M. A. Pinchart pour son *Mémoire concernant l'histoire du Grand Conseil de Hainaut.*

1858. — * Médaille d'or à M. F. Gabba pour son mémoire *Sur les origines du droit de succession.*

1858. — Médaille d'argent à M. H. Voituron pour son *Mémoire sur le même sujet.*

1858. — * Médaille d'or à M. F. Loise pour son *Mémoire concernant l'influence de la poésie sur la civilisation.*

1859. — Médaille d'argent à M.   pour son mémoire *Sur les Chambres de rhétorique.*

1859. — * Médaille d'or à M. A. Wauters pour son mémoire *Sur le règne de Jean Ier, duc de Brabant.*

1860. — * Médaille d'or à M. P. Van Duyse pour son *Éloge de Cats.*

1860. — * Médaille d'or au même pour son *Mémoire concernant les Chambres de rhétorique.*

1862. — Médailles d'argent à M. Lecouvet et à M.   pour leurs mémoires sur *Aubert Le Mire.*

1862. — * Médaille d'or à M. E. Poullet pour son mémoire *Sur l'ancienne constitution brabançonne.*

1863. — Médaille d'argent à M. Ém. de Borchgrave pour son mémoire *Sur les colonies belges en Allemagne au XIIe et au XIIIe siècle.*

1863. — * Médaille d'or à M. C. B. De Ridder pour son mémoire *Sur Aubert Le Mire.*

1863. — * Médaille d'or à M. C. Picqué pour son mémoire *Sur Philippe de Commines.*

1864. — * Médaille d'or à M. Ém. de Borchgrave pour son mémoire *Sur les colonies belges en Allemagne au XIIe et au XIIIe siècle.* (Médaille d'argent en 1863.)

1864. — * Médaille d'or à M. A. De Jager pour son *Éloge de Vondel.*

1867. — Médaille d'argent à M. pour son *Appréciation du talent de Chastellain.*

1867. — * Médaille d'or à M. E. Poullet pour son *Mémoire concernant l'histoire du droit pénal dans le duché de Brabant jusqu'à Charles-Quint.*

1868. — * Médaille d'or à M. Ch. Fétis pour son mémoire *Sur Jean Lemaire (des Belges).*

1869. — * Médaille d'or à M. E. Poullet pour son *Mémoire concernant l'histoire du droit pénal dans le duché de Brabant depuis Charles-Quint.* (Médaille d'argent en 1867.)

1869. — * Médaille d'or à MM. Frans De Potter et J. Broeckaert pour leur *Description statistique d'une commune du centre des Flandres.*

1870. — * Médaille d'or à M. Ém. de Borchgrave pour son mémoire *Sur les colonies belges de la Hongrie et de la Transylvanie.*

1871. — * Médaille d'or à M. Ch. Piot pour son mémoire *Sur les pagi en Belgique.*

1871. — * Médaille d'or à M. E. Poullet pour son mémoire *Sur le droit criminel dans la principauté de Liége.*

1873. — * Médaille d'or à M. Henrard pour son mémoire *Sur le règne de Charles le Téméraire.*

1873. — Médaille d'argent à M. pour son *Mémoire sur le même sujet.*

1874. — Médaille d'or à M. Ad. De Ceuleneer pour son mémoire *Sur Septime Sévère.*

1874. — * Médaille d'or à M. Van Weddingen pour son mémoire *Sur St Anselme de Cantorbéry.*

1874. — Médaille d'or à M. Dauby pour son mémoire *Sur la théorie du capital et du travail.*

1876. — * Médaille d'or à M. A. Faider pour son mémoire *Sur l'histoire de la législation du droit de chasse.*

1877. — * Médaille d'or à M. Th. Quoidbach pour son mémoire *Sur le caractère national des Belges.*

1879. — * Médaille d'or, en partage, à MM. H. V. A Francotte et

J. Küntziger, pour leurs mémoires *Sur la propagande des encyclopédistes français dans la principauté de Liége, dans la seconde moitié du XVIIIe siècle.*

1879. — * Médaille d'or à M. De Potter pour son mémoire *Sur Jacqueline de Bavière.*

M. de Pouhon avait institué un prix de 6,000 francs destiné à l'auteur du *meilleur mémoire sur le lieu de naissance de Charlemagne*. Ce concours n'ayant pas donné les résultats voulus, la *classe des lettres*, après avis du donateur, a posé la *question de l'origine belge des Carlovingiens.* Elle a décerné, en 1862, ce prix, majoré de 600 francs d'intérêts, à MM. Gérard et Warnkœnig, auteurs d'un mémoire sur ce sujet.

Le docteur Guinard, de Saint-Nicolas (Waes), a fondé, par testament, un prix perpétuel de dix mille francs, destiné à être décerné tous les cinq ans à « celui qui aura fait le meilleur ouvrage ou la meilleure invention pour améliorer la position matérielle ou intellectuelle de la classe ouvrière en général sans distinction. »

Le prix pour la première période (1868 à 1872) a été décerné à M. François Laurent pour son travail sur l'*Épargne dans les écoles*.

Le prix pour la seconde période (1873 à 1877) a été décerné à M. Louis Melsens, pour ses *Recherches sur l'iodure de potassium en ce qui concerne les affections saturnines ou mercurielles.*

CLASSE DES BEAUX-ARTS.

1853. — Médaille d'or (concours extraordinaire) à M. H. Ulrich pour *une symphonie triomphale* (mariage de Léopold II).

SUJETS LITTÉRAIRES.

1853. — Médaille d'argent à M. Belleflamme pour son mémoire *Sur les bases et les chapiteaux en architecture.*

1854. — Médaille d'argent à M. pour son mémoire *Sur l'introduction de l'emploi du verre à vitre.*

1855. — * Médaille d'or à M. Héris pour son mémoire *Sur l'école flamande de peinture sous les ducs de Bourgogne.*

1857. — Médaille d'argent à M. pour son mémoire *Sur la gravure dans les Pays-Bas jusqu'à la fin du XVe siècle.*

1858. — Médaille d'or à M. E. Levy pour son mémoire *Sur l'enchaînement des diverses architectures.*

1859. — * Médaille d'or à M. J. Renouvier pour son mémoire *Sur la gravure aux Pays-Bas jusqu'à la fin du XVe siècle.*

1859. — Médaille d'or à M. A. Pinchart pour son mémoire *Sur la tapisserie de haute-lisse.*

1863. — * Médailles d'or à MM. E. Baes et Wiertz pour leurs mémoires *Sur les caractères constitutifs de l'école flamande de peinture.*

1865. — Médaille d'argent à M. E. Baes pour son mémoire *Sur l'enseignement des arts graphiques et plastiques.*

1865. — Médaille d'argent au même pour son *Mémoire concernant l'histoire de la peinture de paysage.*

1867. — Médaille d'argent à M. E. Van Cleemputte pour son mémoire *Sur Quentin Metsys.*

1868. — * Médaille d'or à M. A. Pinchart pour son mémoire *Sur l'histoire de la gravure des médailles en Belgique.*

1873. — * Médaille d'or à M. A. Schoy pour son mémoire *concernant l'influence italienne sur l'architecture aux Pays-Bas.*

1874. — Médaille d'argent à M. pour son mémoire *Sur la sculpture aux Pays-Bas pendant les XVIIe et XVIIIe siècles.*

1875. — * Médaille d'or à M. Edm. Marchal pour son mémoire *Sur la sculpture aux Pays-Bas pendant les XVIIe et XVIIIe siècles.*

1877. — * Médaille d'or à M. Edg. Baes pour son mémoire *concernant l'influence italienne sur Rubens et Van Dyck.*

1877. — * Médaille d'or à M. Alphonse Goovaerts pour son mémoire *Sur l'histoire de la typographie et de la bibliographie musicales aux Pays-Bas.*

1878. — * Médaille d'or à M. Henri Hymans pour son mémoire *Sur l'histoire de l'école de gravure sous Rubens.*

1879. — Mention très-honorable à M. pour son mémoire *Sur le régime de la profession de peintre jusqu'à l'époque de Rubens.*

SUJETS D'ART APPLIQUÉ.

La classe des beaux-arts avait ouvert un concours quinquennal de GRAVURE AU BURIN pour la période de 1856 à 1860.

Le prix a été décerné à M. Joseph Bal pour sa gravure représentant *Jeanne la Folle*, d'après le tableau de M. L. Gallait.

La même classe avait décidé dans sa séance du 20 septembre 1849, qu'un concours d'art appliqué aurait lieu concurremment avec son concours littéraire annuel. Cette disposition, mise en vigueur à partir de 1872, a donné les résultats suivants :

1872. — PEINTURE ET SCULPTURE. — Prix de mille francs accordé à M. X. Mellery pour son carton représentant *les travaux de la métallurgie*, et prix de mille francs accordé à M. J. Cuypers pour son bas-relief représentant *les travaux de l'agriculture.*

1873. — ARCHITECTURE ET MUSIQUE. — Prix de mille frahcs accordé à M. H. Blomme pour son projet d'*Arc de triomphe dédié à la Paix*, et prix de mille francs accordé à M. S. De Lange pour son *Quatuor pour instruments à cordes.*

1874. — PEINTURE ET GRAVURE AU BURIN. — Prix (d'encouragement) de cinq cents francs accordé à M. J. Dillens pour son carton d'une frise destinée à un *Établissement hospitalier*, et prix de

six cents francs accordé à M. J. Demannez pour sa gravure du tableau de Leys : *Érasme dans son cabinet de travail.*

1875. — SCULPTURE ET GRAVURE EN MÉDAILLES. — Prix (d'encouragement) de cinq cents francs accordé à M. J. Dillens pour son bas-relief ayant comme sujet l'*Horticulture,* et prix de six cents francs à M. Ch. Wiener pour ses deux médailles : *La visite du czar Alexandre à Londres en 1874, et l'Alliance des républiques américaines du Sud pour la défense de Lima.*

1876. — ARCHITECTURE ET MUSIQUE. — Prix de mille francs accordé en partage à M. H. Vandeveld et J. Baes pour leurs projets de *Pont monumental ;* et prix (d'encouragement) de cinq cents francs accordé à M. De Doss pour sa *Messe du jour de Pâques.*

1877. — PEINTURE ET SCULPTURE. — Prix de mille francs accordé à M. A. Bourotte pour son carton ayant pour sujet *L'enseignement de l'enfance ; la crèche école gardienne et le jardin d'enfants ;* et prix de mille francs accordé à M. George Geefs pour son bas-relief ayant pour sujet l'*Industrie linière personnifiée.*

1878. — PEINTURE ET GRAVURE AU BURIN. — Prix de peinture non décerné; prix de six cents francs accordé à M. Pierre J. Arendzen pour sa gravure : *Dans la bruyère,* d'après un tableau de J. Portaels.

1879. — ARCHITECTURE ET MUSIQUE. — Prix (d'encouragement) de cinq cents francs accordé à M. Oscar Raquez pour son projet de *Fontaine monumentale ;* prix (d'encouragement) de cinq cents francs, avec mentions honorables, accordés, à MM. Jos. Callaerts et Raffaele Coppola pour leurs *Symphonies à grand orchestre.*

PRIX QUINQUENNAL D'HISTOIRE.

Institution (1).

1. Il est institué un prix quinquennal de cinq mille francs en faveur du meilleur ouvrage sur l'histoire du pays, qui aura été publié par un auteur belge, durant chaque période de cinq ans.

2. Il sera affecté, pour la formation de ce prix, un subside annuel de mille francs sur les fonds alloués au budget en faveur des lettres et des sciences.

3. La classe des lettres de l'Académie royale des sciences, des lettres et des beaux-arts de Belgique soumettra à la sanction du Gouvernement un projet de règlement, qui déterminera les conditions auxquelles le prix sera décerné, et le mode qui sera observé pour le jugement des ouvrages.

(1) Sanctionnée par arrêté royal du 1er décembre 1845.

Règlement pour le prix quinquennal d'histoire (1).

1. La première période de cinq années prend cours du 1er janvier 1846, pour finir au 31 décembre 1850 (2).

2. Tout ouvrage sur l'histoire nationale écrit en français, en flamand ou en latin, et publié en Belgique, sera admis au concours, s'il est entièrement achevé et si l'auteur est Belge de naissance ou naturalisé (3).

3. Les ouvrages dont il n'aurait été publié qu'une partie antérieurement au 1er janvier 1846 seront admis au concours après leur achèvement.

4. L'édition nouvelle d'un ouvrage ne donnera pas lieu à l'admission de celui-ci, à moins qu'il n'ait subi des changements ou des augmentations considérables.

5. Le jugement est attribué à un jury de sept membres, nommé par le Roi sur une liste double de présentation faite par la classe des lettres (4).

Cette nomination aura lieu au moins un mois avant l'expiration de chaque période quinquennale.

6. Les ouvrages des membres du jury ne peuvent faire l'objet de son examen.

7. Le jugement du jury sera proclamé dans la séance publique de la classe des lettres qui suivra la période quinquennale.

(1) Sanctionné par arrêté royal du 26 décembre 1848.

(2) La proclamation des résultats de la septième période (1876-1880) aura lieu en 1881.

(3) Voir art. 4 de l'arrêté royal du 7 février 1859, et les arrêtés royaux du 27 août 1861 et du 6 juin 1873.

(4) La rédaction primitive de cet article a été modifiée. Voir art. 5 de l'arrêté royal du 29 novembre 1851, p. 88.

PRIX QUINQUENNAUX DE LITTÉRATURE ET DE SCIENCES.

Institution (1).

1. Indépendamment du prix fondé par l'arrêté précité, il est institué cinq prix quinquennaux de cinq mille francs chacun, en faveur des meilleurs ouvrages qui auront été publiés en Belgique, par des auteurs belges, et qui se rattacheront à l'une des catégories suivantes :

1° Sciences morales et politiques;

2° Littérature française;

3° Littérature flamande;

4° Sciences physiques et mathématiques;

5° Sciences naturelles.

2. Le jugement des ouvrages est attribué à des jurys de sept membres, nommés par Nous, sur la proposition, à savoir : pour les trois premières catégories, par la classe des lettres et pour les deux autres catégories, par la classe des sciences de l'Académie royale de Belgique.

3. Chaque classe soumettra à la sanction du Gouvernement un projet de règlement qui déterminera, conformément aux principes posés dans le règlement pour le prix quinquennal d'histoire, les conditions auxquelles les prix seront décernés, et le mode qui sera observé pour la composition du jury et pour le jugement des ouvrages.

(1) Sanctionnée par arrêté royal du 6 juillet 1851.

4. Les deux classes proposeront de commun accord l'ordre dans lequel seront appelées les différentes catégories désignées ci-dessus, de telle sorte que la première période quinquennale finisse le 31 décembre 1851.

5. Si aucun ouvrage n'est jugé digne d'obtenir le prix intégral, il pourra être fait des propositions au Gouvernement pour la répartition de la somme entre les ouvrages qui se seront le plus rapprochés des conditions requises pour l'allocation du grand prix (1).

6. L'article 2 de Notre arrêté précité du 1er décembre 1845 est rapporté.

(1) Cet article a été rapporté par arrêté royal du 7 février 1859. Voir page 89.

Règlement pour les prix quinquennaux de littérature et de sciences (1).

1. Les concours pour les prix quinquennaux se succèdent d'année en année, dans l'ordre suivant :

Sciences naturelles;

Littérature française ;

Sciences physiques et mathématiques;

Littérature flamande;

Sciences morales et politiques.

La première période de cinq années finira le 31 décembre 1851, pour les sciences naturelles; le 31 décembre 1852, pour la littérature française, et ainsi de suite (2).

2. Tout ouvrage sur une des branches énoncées dans l'article précédent est admis au concours, s'il est publié en Belgique, s'il est entièrement achevé et si l'auteur est Belge de naissance ou naturalisé (3).

Les ouvrages sur les sciences pourront être écrits en français, en flamand ou en latin.

3. Quelle que soit l'époque de la publication des premières parties d'un ouvrage, il est admis au concours de la période dans laquelle a paru la dernière partie.

(1) Sanctionné par arrêté royal du 29 novembre 1851.

(2) Le prix pour la 6e période du concours quinquennal de *littérature flamande* pourra être décerné en 1880. Les autres prix reviendront aux époques suivantes : *sciences morales et politiques,* 1881 ; (7e période) *histoire nationale*, 1881 ; *sciences naturelles*, 1882 ; *littérature française*, 1883 ; *sciences mathématiques et physiques*, 1884.

(3) Voir l'article 4 de l'arrêté royal du 7 février 1859 et les arrêtés royaux du 27 août 1861 et du 6 juin 1873, pp. 89 90.

4. L'édition nouvelle d'un ouvrage ne donne pas lieu à l'admission de celui-ci, à moins qu'il n'ait subi des changements ou des augmentations considérables.

5. Le jugement est attribué à un jury de sept membres, nommé par Nous sur une liste double de présentation, faite par la classe des sciences pour les sciences naturelles, ainsi que pour les sciences mathématiques et physiques; et par la classe des lettres pour la littérature française, pour la littérature flamande et pour les sciences morales et politiques (1).

A l'avenir, le jury pour le prix quinquennal d'histoire sera également nommé sur une liste double de présentation, faite par la classe des lettres.

6. Les ouvrages des membres du jury ne peuvent faire l'objet de son examen.

7. Le jugement du jury sera proclamé dans la séance publique de la classe sur la proposition de laquelle le jury aura été nommé.

Modifications apportées à ces règlements.

Arrêté royal du 7 février 1859.

1. Le jury chargé de juger le prix quinquennal ne pourra délibérer qu'au nombre de cinq membres.

2. Lorsqu'il aura pris connaissance des ouvrages soumis à son examen, il décidera si, parmi ces ouvrages, il en est un qui mérite le prix quinquennal à l'exclusion des autres, et lequel.

(1) Voir l'arrêté royal suivant du 7 février 1851, art. 1 et 2

8.

La question sera mise aux voix sans division.

Elle ne pourra être résolue affirmativement que par quatre voix au moins.

Aucun membre n'aura la faculté de s'abstenir de voter.

3. L'article 5 de l'arrêté royal du 6 juillet 1851 est rapporté.

4. Par dérogation à l'article 2 de Notre arrêté du 29 novembre 1851, prérappelé, les prix quinquennaux institués par Nos arrêtés du 1er décembre 1845, 6 juillet 1851 et 29 novembre 1851, pourront être décernés à l'auteur d'un ouvrage non achevé, si les parties séparées ou réunies forment un ensemble qui ait une valeur propre.

Arrêté royal du 27 août 1861.

1. Un ouvrage achevé, dont quelque partie aurait déjà été couronnée, sera néanmoins admis au concours, si les parties nouvelles y apportent des augmentations considérables.

2. Les précédentes dispositions sont applicables aux ouvrages actuellement en cours d'exécution dont des parties ont été publiées antérieurement au présent arrêté.

Arrêté royal du 6 juin 1873.

Article unique. — Par dérogation aux articles 2 de l'arrêté royal du 26 décembre 1848, 1er de l'arrêté royal du 6 juillet 1851 et 2 de l'arrêté royal du 29 novembre 1851, les ouvrages écrits en langue néerlandaise par des auteurs belges et imprimés en Néerlande, pourront être admis aux concours pour les prix quinquennaux : 1° d'histoire nationale, 2° de sciences morales et politiques, 3° de littérature flamande, 4° de sciences physiques et mathématiques, et 5° de sciences naturelles.

PRIX QUINQUENNAUX DÉCERNÉS DEPUIS LEUR INSTITUTION

(1851).

Histoire nationale.

1re *période* (1846-1850), prix décerné à M. Kervyn de Lettenhove;
2e — (1851-1855), prix partagé entre MM. Th. Juste, A. Wauters, Mertens et Torfs;
3e — (1856-1860), prix non décerné;
4e — (1861-1865), prix décerné à M. Ad. Borgnet;
5e — (1866-1870), prix décerné à M. J. Van Praet;
6e — (1871-1875), prix décerné à M. Th. Juste.
7e — (1876-1880), pourra être décerné en 1881.

Sciences naturelles.

1re *période* (1847-1851), prix partagé entre MM. L. de Koninck, A. Dumont et P. J. Van Beneden ;
2e — (1852-1856), prix partagé entre MM. Kickx, Wesmael, de Koninck et de Selys Longchamps;
3e — (1857-1861), prix décerné à M. P.-J. Van Beneden;
4e — (1862-1866), prix décerné au même;
5e — (1867-1871), prix décerné à M. l'abbé Carnoy;
6e — (1872-1876), prix décerné à M. Éd. Van Beneden.

Littérature française.

1re *période* (1848-1852), prix partagé entre MM. Baron, Moke et Weustenraad;
2e — (1853-1857), prix non décerné;
3e — (1858-1862), prix décerné à M. Ad. Mathieu;
4e — (1863-1867), prix décerné à M. Ch. Potvin;
5e — (1868-1872), prix décerné à M. Éd. Fétis;
6e — (1873-1877), prix non décerné.

Sciences physiques et mathématiques.

1re *période* (1849-1853), prix décerné à M. J. Plateau;
2e — (1854-1858), prix non décerné;
3e — (1859-1863), prix décerné à M J.-S. Stas;
4e — (1864-1868), prix décerné à M. J. Plateau;
5e — (1869-1873), prix décerné à M. M. Gloesener;
6e — (1874-1878), prix décerné à M. J.-C. Houzeau.

Littérature flamande.

1re *période* (1850-1854), prix décerné à M. H. Conscience;
2e — (1855-1859), prix décerné à M. P. Van Duyse;
3e — (1860-1864), prix décerné à Mme veuve Courtmans;
4e — (1865-1869), prix décerné à M. H. Conscience;
5e — (1870-1874), prix décerné aux œuvres de feu M. Bergmann.
6e — (1875-1879), pourra être décerné en 1880.

Sciences morales et politiques.

1re *période* (1851-1855), prix partagé entre MM. Ducpetiaux, Brialmont, Thonissen et P. Vander Meersch;
2e — (1856-1860), prix décerné à M. P. de Haulleville;
3e — (1861-1865), prix décerné à M. F. Tielemans;
4e — (1866-1870), prix non décerné;
5e — (1871-1875), prix décerné à M. F. Laurent.
6e — (1876-1880), pourra être décerné en 1881.

CONCOURS TRIENNAL DE LITTÉRATURE DRAMATIQUE FRANÇAISE (1).

Art. 1. Il est institué un prix triennal pour la composition d'une œuvre dramatique en langue française. Toute liberté est laissée aux concurrents en ce qui concerne le choix des sujets mais, à mérite égal, le prix sera décerné à l'ouvrage dont le sujet aura été emprunté soit à l'histoire, soit aux mœurs nationales.

Art. 2. Le prix qui sera décerné à l'auteur de l'ouvrage couronné consistera en une médaille d'or de la valeur de cent cinquante francs et en une somme de cinq cents francs au moins et de quinze cents francs au plus, à déterminer par Notre Ministre de l'Intérieur suivant les mérites et l'importance de la pièce dramatique.

Art. 3. La pièce couronnée sera représentée pendant les fêtes anniversaires de Septembre de l'année qui suivra la clôture de chaque période triennale.

La présente disposition sera applicable aux pièces dramatiques en langue flamande, dont les auteurs auront obtenu le prix institué par l'arrêté royal du 10 juillet 1858.

Art. 4. Le jugement se fera par une Commission de trois membres au moins, choisis sur une liste double de présentations faites par la classe des lettres de l'Académie royale de Belgique.

Art. 5. La première période triennale sera considérée comme close le 1er janvier 1861 (2).

(1) Modifié par arrêté royal du 14 décembre 1875.

(2) Le prix pour la huitième période (1879-1881) pourra être décerné en 1882.

CONCOURS TRIENNAL DE LITTÉRATURE DRAMATIQUE FLAMANDE (1).

Art. 1. Il est institué un prix triennal pour la composition d'une œuvre dramatique en langue flamande. Toute liberté est laissée aux concurrents en ce qui concerne le choix des sujets ; mais, à mérite égal, le prix sera décerné à l'ouvrage dont le sujet aura été emprunté soit à l'histoire, soit aux mœurs nationales.

Art. 2. L'ouvrage devra avoir été publié dans le pays, ou être remis en manuscrit, soit au Département de l'Intérieur, soit à l'Académie royale des sciences et des lettres, avant que la période triennale soit close.

Art. 3. Ne seront pas admises au concours les œuvres traduites ou arrangées d'après des ouvrages étrangers ou nationaux.

Quant aux pièces imitées, le jury aura à décider si elles présentent un caractère suffisant d'originalité.

Art. 4. Le jury chargé du jugement du concours sera composé de cinq membres.

Art. 5. Les ouvrages dramatiques des membres du jury sont exclus du concours.

Art. 6. Le prix triennal ne peut être partagé entre plusieurs œuvres.

Art. 7. Le jugement du jury sera proclamé dans la séance publique de la classe des lettres qui suivra la période triennale (2).

(1) Modifié par arrêté royal du 14 décembre 1875.

(2) Le prix pour la neuvième période (1880-1882) pourra être décerné en 1883.

PRIX TRIENNAUX DE LITTÉRATURE DRAMATIQUE FRANÇAISE.

1re *période* (1858-1860), prix décerné à M. C. Potvin;
2e — (1861-1863), prix décerné au même;
3e — (1864-1866), prix non décerné;
4e — (1867-1869), prix non décerné;
5e — (1870-1872), prix décerné à M. C. Potvin;
6e — (1873-1875), prix décerné à M. H. Delmotte;
7e — (1876-1878), prix décerné à M. L. Claes.
8e — (1879-1881), pourra être décerné en 1882.

PRIX TRIENNAUX DE LITTÉRATURE DRAMATIQUE FLAMANDE.

1re *période* (1856-1858), prix décerné à M. H. Van Peene;
2e — (1859-1861), prix décerné à M. B. Sleeckx;
3e — (1862-1864), prix décerné à M. F. Van Geert;
4e — (1865-1867), prix décerné à M. A. Vandenkerckhove;
5e — (1868-1870), prix décerné à M. F. Vande Sande;
6e — (1871-1873), prix décerné à M. D. Delcroix;
7e — (1874-1876), prix décerné au même.
8e — (1877-1879), pourra être décerné en 1880.

GRANDS CONCOURS DE PEINTURE, DE GRAVURE, D'ARCHITECTURE ET DE SCULPTURE.

Réorganisation générale (1).

ARTICLE PREMIER. Le grand concours pour l'un des prix institués par l'article 14 de l'arrêté royal du 13 avril 1817 et par l'arrêté royal du 25 février 1847 a lieu tous les ans à Anvers.

Le lauréat reçoit, pendant quatre années, une pension de voyage de 4,000 francs afin de se perfectionner à l'étranger (2).

La pension prend cours après que le lauréat a satisfait à l'examen de sortie prescrit par l'article 13.

Toutefois, s'il est âgé de moins de 21 ans, il n'entre en jouissance de la pension que lorsqu'il a atteint cet âge.

ART. 2. Outre le grand prix, il peut être décerné un second prix et une mention honorable.

Le second prix consiste en une médaille d'or de la valeur de 300 francs. Il peut être accordé en partage, ainsi que la mention honorable.

ART. 3. Les différentes branches des beaux-arts sont appelées à participer périodiquement au concours dans l'ordre suivant :

L'architecture.
La peinture.
La sculpture.

(1) Sanctionnée par arrêtés royaux du 22 mai 1875.

(2) Cette pension est actuellement de 5,000 francs pour la peinture et la sculpture.

La peinture.
L'architecture.
La peinture.
La gravure.
La sculpture.
La peinture.
L'architecture.
La sculpture.
La peinture.
La gravure.
L'architecture.

L'époque de l'ouverture du concours est annoncée par la voie du *Moniteur,* au moins trois mois d'avance.

Art. 4. Tout artiste belge ou naturalisé qui n'a pas atteint l'âge de 30 ans peut être admis à concourir. Il s'adresse à cet effet, par écrit ou en personne, au conseil de l'Académie royale d'Anvers, au plus tard quinze jours avant la date fixée pour l'ouverture du concours.

Art. 5. Le nombre des concurrents est limité à six.

Quand le nombre des concurrents inscrits dépasse ce chiffre, il y a un concours préparatoire.

Pour les grands concours d'architecture, les aspirants, avant d'être admis au concours préparatoire, sont tenus, quel que soit leur nombre, de faire preuve, dans un examen spécial, de connaissances scientifiques et littéraires (1).

Les conditions de cet examen feront l'objet d'une disposition particulière.

Les travaux du concours préparatoire sont exposés pendant trois jours après le jugement.

(1) Voir articles additionnels, pp. 102 et 103.

Art. 6. Le jury chargé de juger le concours préparatoire est composé de sept membres nommés par Nous. Trois membres sont choisis parmi les membres-artistes de la classe des beaux-arts.

Deux membres supplémentaires sont désignés pour remplacer, le cas échéant, les titulaires absents.

Art. 7. Le jury fait choix de plusieurs sujets pour le concours; le sort désigne celui que les concurrents auront à traiter. Ils en font l'esquisse d'après un programme donné Ils travaillent dans des loges séparées et, pendant l'exécution de l'esquisse, ils n'ont de communication avec personne

Art. 8. Les concurrents sont tenus d'achever l'esquisse dans le délai fixé par le jury. Après ce délai, l'esquisse est scellée sous glace par l'administrateur de l'Académie royale des beaux-arts d'Anvers, en présence du concurrent, qui est tenu d'en faire la copie dans un temps déterminé. C'est d'après cette copie qu'il exécute l'ouvrage qui doit concourir.

Art. 9. A l'expiration du terme fixé pour l'achèvement des ouvrages du concours, ceux-ci sont jugés par un jury composé de sept membres au moins et de onze membres au plus nommés par Nous.

Trois membres au moins sont choisis dans la classe des beaux-arts de l'Académie royale de Belgique.

Deux membres supplémentaires sont désignés pour remplacer, le cas échéant, les titulaires absents.

Art. 10. Le jury examine en premier lieu si, parmi les ouvrages produits au concours, il y en a qui sont dignes d'obtenir le grand prix.

Si l'opinion de la majorité est négative sur ce point, le montant de la pension est réservé, durant les quatre années, pour être réparti en encouragements particuliers à de jeunes artistes de mérite.

Si le jury est d'avis qu'il y a lieu d'accorder le prix, il examine :

1° Si les concurrents ont suivi le programme;

2° Si chaque ouvrage est conforme à son esquisse;

3° Si les limites données pour la grandeur des figures ont été observées.

Tout ouvrage qui, à l'égard de ces trois points, ne satisfait pas aux conditions requises, doit être écarté du concours.

Le jury vote à haute voix, et toutes ses décisions sont prises à la majorité des suffrages; en cas de parité, la voix du président est décisive.

Aucun membre n'a la faculté de s'abstenir de voter.

Le procès-verbal est rédigé, séance tenante, signé par tous les membres présents et transmis au Ministre de l'Intérieur.

Les membres du jury non domiciliés à Anvers ont droit à une indemnité de déplacement qui est fixée par le Gouvernement.

Art. 11. Après le jugement, les ouvrages faits pour le grand concours sont exposés publiquement à Anvers et à Bruxelles pendant huit jours consécutifs.

Art. 12. Les résultats du concours sont proclamés dans une séance solennelle de la classe des beaux-arts de l'Académie royale de Belgique à laquelle sont invités les membres du jury et du conseil d'administration de l'Académie royale d'Anvers, ainsi que les directeurs et les professeurs des écoles auxquelles appartiennent les lauréats.

Art. 13. Le lauréat du grand concours de peinture, de sculpture, d'architecture ou de gravure est examiné par un jury nommé par le Ministre de l'Intérieur et présidé, suivant la nature du concours, par un artiste peintre, sculpteur, architecte ou graveur. Ce jury est composé de telle sorte que chacune des matières indiquées aux programmes rédigés par le Ministre de l'Intérieur y soit représentée par un membre.

Si le lauréat est porteur de diplômes ou de certificats attestant qu'il a déjà subi un examen légal sur une ou plusieurs des matières mentionnées aux programmes, il est dispensé de l'examen sur cette partie.

L'examen a lieu oralement et par écrit. Toutefois, sauf en ce qui concerne la rédaction française ou flamande, le jury peut dispenser de l'épreuve par écrit le lauréat qui lui a fourni par ses réponses orales la preuve d'une instruction suffisante.

Après l'examen, le jury se pose d'abord cette question : Le lauréat possède-t-il les connaissances nécessaires pour profiter de son séjour à l'étranger? Si la réponse est affirmative, le départ est autorisé immédiatement; si, au contraire, la réponse est négative, le jury indique les matières sur lesquelles le lauréat laisse à désirer et fixe le délai après lequel il sera appelé à un second examen sur ces mêmes matières.

Le Gouvernement peut allouer au lauréat qui n'est pas jugé suffisamment instruit un subside proportionné au délai fixé par le jury pour le second examen. Si, dans ce second examen, le lauréat ne répond pas d'une manière suffisante, le subside n'est plus continué et la pension reste suspendue. Enfin, si, dans un troisième examen, le lauréat ne satisfait pas encore, il perd tout droit à la pension.

Art. 14. Le but principal du grand prix étant de procurer au lauréat les moyens de se perfectionner à l'étranger, le jury, après avoir entendu l'artiste, émet son avis sur le choix des pays à visiter, sur l'opportunité du départ, sur la durée du séjour dans les villes où il convient de résider, ainsi que sur tous les autres points qui paraîtront mériter d'être pris en considération dans l'intérêt du lauréat.

Art. 15. Pendant son séjour à l'étranger, le lauréat correspond régulièrement avec le directeur de l'Académie royale

d'Anvers et, tous les six mois, il adresse, par son intermédiaire, à la classe des beaux-arts de l'Académie royale de Belgique un rapport détaillé sur ses études et sur les objets qui s'y rattachent. La classe fera un rapport au Ministre de l'Intérieur sur ces communications (1).

Art. 16. Après l'expiration des deux premières années, le lauréat est tenu d'envoyer, aux frais du Gouvernement, un de ses ouvrages, dont il conserve la propriété. Cet ouvrage est exposé publiquement, d'abord à Anvers, puis à Bruxelles. A la suite de cette exhibition, la classe des beaux-arts adresse à l'artiste ses observations, qu'elle communique en même temps au Gouvernement. A son retour, le lauréat est tenu d'exposer un autre de ses ouvrages dans les deux villes précitées.

Art. 17. Pendant leur séjour à l'étranger, les lauréats sont tenus de faire la copie d'une œuvre d'art.

Cette copie peut être rétribuée et, dans ce cas, elle devient la propriété de l'État. En général, ces copies doivent avoir la dimension de l'original, à moins qu'il n'en ait été décidé autrement.

La classe des beaux-arts de l'Académie dresse une liste des objets d'art, tableaux, statues, bas-reliefs, etc., susceptibles d'être utilement reproduits par les lauréats.

Ceux-ci choisissent dans cette liste l'œuvre dont ils se proposent de faire la copie. Ils peuvent toutefois prendre un modèle en dehors de la liste, pourvu qu'ils aient désigné l'objet de leur choix et obtenu l'assentiment de la classe des beaux-arts.

Les travaux de copie imposés aux lauréats sont :

Pour le peintre, la reproduction d'un tableau ancien par la peinture à l'huile;

Pour le sculpteur, la reproduction en marbre, exécutée par

(1) Voir arrêté ministériel du 24 juillet 1878, p. 104.

le lauréat lui-même, d'une œuvre remarquable de sculpture figure de petite dimension, bas-relief ou buste;

Pour le graveur, la gravure en taille-douce d'un portrait peint ;

Pour l'architecte, la restauration d'un monument antique accompagnée des travaux accessoires indiqués au programme de l'arrêté royal du 28 février 1863.

Ces travaux ne sont rétribués par l'État que s'ils ont un mérite réel. A cet effet, les copies et les autres documents produits par les lauréats sont soumis à l'appréciation de la classe des beaux-arts de l'Académie, qui nomme, dans son sein, trois membres chargés d'en fixer le prix. Ce prix n'est payé au lauréat qu'à son retour en Belgique.

Les copies acquises de la sorte sont placées dans des établissements dépendant du Gouvernement.

Art. 18. La pension est payée au lauréat par semestre et d'avance.

Art. 19. Les cas non prévus sont réglés par Notre Ministre de l'Intérieur, qui est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Articles additionnels relatifs au grand concours d'architecture.

Arrêté royal du 22 mai 1875.

Article premier. L'arrêté royal du 17 avril 1852, relatif aux grands concours d'architecture, est rapporté.

Il est remplacé par la disposition ci-après :

Nul n'est admis à prendre part au grand concours d'architecture dit « concours de Rome », s'il ne fournit la preuve qu'il a subi avec succès l'examen scientifique et littéraire dont le programme a été inséré dans l'arrêté ministériel du 19 avril 1852.

Art. 2. Un jury de cinq membres, nommé par Notre Ministre de l'Intérieur, procède à cet examen qui doit toujours avoir lieu trois mois au moins avant l'époque fixée pour les inscriptions au grand concours.

Art. 3. Les certificats délivrés par ce jury sont valables pour tous les concours auxquels le candidat croira devoir prendre part jusqu'à l'âge de 30 ans.

Arrêté ministériel du 24 mai 1875.

Le Ministre de l'Intérieur,

Vu l'arrêté royal du 22 mai 1875 portant que les aspirants pour le grand concours d'architecture sont tenus, préalablement à leur inscription, de faire preuve de connaissances scientifiques et littéraires;

Revu l'arrêté du 23 avril 1863 portant approbation du règlement d'ordre des grands concours;

Arrête :

Article unique. La disposition inscrite à l'article 75 dudit règlement d'ordre est remplacée par ce qui suit :

A. — *Concours préparatoire.*

Les concurrents ont à faire :

1° Une composition d'architecture académique rendue graphiquement par plans, coupes, élévations, etc., etc.

Il est accordé un jour entier pour ce travail, qui doit être exécuté simplement en esquisse;

2° Un dessin au trait d'après la bosse (figure antique), ou d'après nature, au choix du jury.

Les concurrents sont séquestrés en loge et ils ont deux jours et une nuit pour ce travail qui doit être exécuté dans les proportions de 48 à 50 centimètres de haut.

Arrêté ministériel du 24 juillet 1878.

Les lauréats du grand concours de gravure sont tenus de joindre aux rapports semestriels mentionnés à l'art. 15 de l'arrêté royal du 22 mai 1875, des croquis à la plume ou au crayon destinés à faire apprécier la valeur des observations qui y seront consignées.

Ces dessins resteront la propriété des lauréats et leur seront restitués lorsqu'ils auront été examinés par qui de droit.

LAURÉATS DES GRANDS CONCOURS DE PEINTURE, DE SCULPTURE, D'ARCHITECTURE ET DE GRAVURE.

1819. P. (1)	Grand prix,	De Braekeleer (F.),	d'Anvers.
1821. »	» »	Maes (J.-B.-L.),	de Gand.
1823. »	» »	Van Ysendyck (A.),	d'Anvers.
1826. »	» »	Non décerné.	
1828. »	» »	Verschaeren (J.-A.),	d'Anvers.
1830. S.	» »	Van der Ven (J.-A.),	de Bois-le-Duc.
1832. P.	» »	Wiertz (A.),	de Dinant.
1834. A.	» »	De Man (G.),	de Bruxelles.
1836. S.	» »	Geefs (Jos.),	d'Anvers.
1838. P.	» »	Van Maldeghem (R.-E.),	de Denterghem.
1840. G.	» »	Non décerné.	
1842. P.	» »	Portaels (J.-F.),	de Vilvorde.
1844. A.	» »	Ombrechts (A.-L.),	de Gand.
1846. S.	» »	Geefs (Jean),	d'Anvers.
1847. P.	» »	Stallaert (J.-J.-F.),	de Merchtem.
1848. G.	» »	Bal (C.-J.),	de Berchem.
1849. A.	» »	Laureys (F.),	d'Ostende.
1850. P.	» »	Carlier (M.),	de Wasmuel.
	2d prix,	De Groux (C.-C.-A.),	de Commines.
1851. S.	Grand prix,	De Bock (J.-B.),	d'Anvers.
	2d prix,	{ Laumans (J.-A.),	d'Heyst-op-den-Berg.
		{ Verdonck (J.-J.-F.),	d'Anvers.
1852. P.	Grand prix,	Pauwels (G.-F.),	d'Eeckeren.
	2d prix,	Vermotte (L.-F.),	de Courtrai.
	M. honorable,	Mergaert (D.),	de Cortemarck.
1853. A.	Grand prix,	Non décerné.	
1854. P.	» »	Mergaert (D.),	de Cortemarck.
	2d prix,	{ Goeyers (A.),	de Malines.
		{ Hendrix (L.),	de Peer.
1855. G.	Grand prix,	Biot (G.-J.),	de Bruxelles.
	2d prix,	Campotosto (H.-J.),	de Bruxelles.
	M. honorable,	Nauwens (J.-J.),	d'Anvers.
1856. S.	Grand prix,	Van der Linden (G.),	d'Anvers.
	2d prix,	Bogaerts (P.-A.),	de Borgerhout.

(1) Les initiales après la date signifient : P (Peinture), S (Sculpture), A (Architecture) et G (Gravure).

1857.	P.	Grand prix,	Beaufaux (P.-C.),	de Wavre.
		2d prix,	Callebert (F.-J.),	de Roulers.
			Delfosse (A.-A.),	de Renaix.
1858.	A.	Grand prix,	Baeckelmans (L.),	d'Anvers.
		2d prix,	Altenrath (H.-H.),	»
		M. honorable,	Demaeght (C.),	de Bruxelles.
1859.	S.	Grand prix,	Fabri (R.-J.),	d'Anvers.
		2d prix,	Dehaen (J.-P.),	de Bruxelles.
		M. honorable,	Deckers (J.-F.),	d'Anvers.
1860.	P.	Grand prix,	Legendre (L.-A.),	de Bruges.
		2d prix,	Verhas (J.-F.).	de Termonde.
		M. honorable,	Debruxelles (E.),	d'Ath.
1861.	G.	Grand prix,	Copman (E.-J.),	de Bruges.
		M. honorable,	Durand (L.),	d'Anvers.
1862.	A.	Grand prix,	Delacenserie (L.-J.-J.),	de Bruges.
		2d prix,	Naert (J.-J.-D.),	»
		M. honorable,	Vanderheggen (A.).	de Bruxelles.
1863.	P.	Grand prix,	Van den Bussche (J.-E.),	d'Anvers.
		2d prix,	Hennebicq (A.),	de Tournai.
			Van den Kerckhove (C.-E.).	de Bruxelles.
1864.	S.	Grand prix,	Deckers (J.-F.),	d'Anvers.
		2d prix,	Carbon (C.),	de Gits (Fl. occ.)
		M. honorable,	Palinck (C.),	de Borgerhout.
			Samain (L.).	de Nivelles.
1865.	P.	Grand prix,	Hennebicq (A.),	de Tournai.
		2d prix,	Van der Ouderaa (P.-J.),	d'Anvers.
		M. honorable,	De Wilde (F.-A.),	de St-Nicolas.
1866.	A.	Grand prix,	Naert (J.-J.-D.),	de Bruges.
		2d prix,	Bonnet (L.),	de Taintignies.
1867.	P.	Grand prix,	Van den Kerckhove (C. E.),	de Bruxelles.
		M. honorable,	Lebrun (L.),	de Gand.
			Mellery (X.),	de Laeken.
1868.	G.		Le concours n'a pas eu lieu faute de concurrents.	
1869.	S.	Grand prix,	Marchant (J.-G.),	de Sables-d'Olonne.
		2d prix,	De Vigne (P.),	de Gand.
			Dupuis (L.),	de Lixhe (Liége)
		M. honorable,	Palinck (C.),	de Borgerhout
1870.	P.	Grand prix,	Mellery (X.),	de Laeken.
		2d prix,	Ooms (C.),	de Desschel (Anv.).
1871.	A.	Grand prix,	Dieltiens (E.),	de Grobbendonck.
		2d prix,	Bonnet (L.),	de Taintignies.
		M. honorable,	Boonen (L.),	d'Anvers.
1872.	S.	Grand prix,	Cuypers (J.),	de Louvain.
		2d prix,	De Kesel (C.),	de Somergem (F.O.)
			Dupuis (L.),	de Lixhe (Liége)
			Vinçotte (T.),	de Borgerhout.

1873.	P.	Grand prix,	Non décerné.	
		2d prix,	Siberdt (E.),	d'Anvers.
1874.	G.	Grand prix,	Lauwers (F.),	»
		M. honorable,	Dirks (J.),	»
1875.	A.	Grand prix,	De Coster (J.-B.),	»
		2d prix,	Allard (E.),	de Bruxelles.
			Van Rysselberghe (O.),	de Minderhout.
1876.	P.	Grand prix,	Non décerné.	
1877.	S.	Grand prix,	Dillens (J.),	de Bruxelles.
		2d prix,	De Kesel (Ch.),	de Somergem.
		M. honorable,	Joris (F.),	de Deurne.
			Geefs (G.),	d'Anvers.
			Duwaerts (D.),	de Diest.
1878.	P.	Grand prix,	De Jans (Ed.),	de Saint-André, lez-Bruges.
		2d prix,	Van Biesbroeck (J.),	de Gand.
		M. honorable,	Lefebvre (Ch.),	de Bruxelles.
1879.	A.	Grand prix,	Geefs (Eug.),	d'Anvers.
		2d prix,	Dieltiens (Eug.),	de Grobbendonck.
			Van Rysselberghe (Oct.),	de Minderhout.

GRAND CONCOURS DE COMPOSITION MUSICALE.

Organisation (1).

Art. 1er Le concours de composition musicale a lieu tous les deux ans, à Bruxelles.

Art. 2. Le lauréat reçoit, pendant quatre années, une pension de 4,000 francs, pour aller se perfectionner dans son art en Allemagne, en France et en Italie.

La pension prend cours à l'époque à fixer par le règlement. Toutefois, si le lauréat est âgé de moins de 21 ans, il n'entre en jouissance de la pension qu'après avoir atteint cet âge.

Art. 3. Sont seuls admis au concours les Belges qui n'auront pas atteint l'âge de trente ans au 30 juillet de l'année pendant laquelle le concours a lieu, et qui auront été reçus à la suite d'une épreuve préparatoire devant le jury mentionné ci-après.

Art. 4. Les concurrents doivent écrire une scène dramatique sur un sujet donné (2).

Art. 5. Le jury chargé d'apprécier la capacité des concurrents et de juger le concours est composé de sept membres.

Trois de ces membres sont désignés par la classe des beaux-arts de l'Académie royale de Belgique parmi les académiciens appartenant à la section de musique. Les quatre autres sont nommés par Nous, sur la proposition de Notre Ministre de l'intérieur.

(1) Sanctionnée par arrêté royal du 5 mars 1849.

(2) Voir plus loin : *Concours des cantates*.

Le jury nomme son président parmi les membres domicilié dans la capitale; le président est remplacé, en cas d'empêchement, par le plus âgé des membres qui habitent Bruxelles.

ART. 6. Les fonctions des membres du jury sont gratuites. Cependant, il est accordé des indemnités de déplacement et de séjour à ceux d'entre eux qui n'habitent pas la capitale ou les faubourgs.

ART. 7. Un secrétaire, nommé par le Ministre de l'Intérieur, est attaché au jury. Il ne prend point part aux travaux du jury qui ont pour objet le jugement tant de l'épreuve préparatoire que du concours définitif. Il est spécialement chargé de la direction et de la haute surveillance de la partie matérielle du concours. Une indemnité peut lui être accordée.

ART. 8. Il peut être décerné un premier prix, un second prix et une mention honorable.

Le premier prix n'est accordé qu'à un seul concurrent.

Le second prix et la mention honorable peuvent être accordés en partage.

ART. 9. Le second prix consiste en une médaille d'or de la valeur de trois cents francs.

ART. 10. Le jury ne peut juger si cinq membres, au moins, ne sont présents. Ses jugements se font au scrutin secret.

ART. 11. Les décisions du jury pour ce qui concerne les prix, sont prises à la majorité absolue des suffrages. Toutefois, en cas de partage égal des voix, celle du président est prépondérante.

ART. 12. Nos dispositions antérieures relatives au concours de composition musicale sont rapportées.

ART. 13. Notre Ministre de l'Intérieur est chargé de faire le règlement définitif et de prendre les mesures nécessaires pour l'exécution du présent arrêté.

Règlement (1).

—

Art. 1er. — Le concours bis-annuel de composition musicale s'ouvre le 20 juillet.

Art. 2. — Les aspirants au concours doivent se faire inscrire au Ministère de l'Intérieur avant le 10 juillet.

Ils sont tenus de justifier de leur qualité de Belges et de prouver qu'ils n'auront pas atteint l'âge de 30 ans au 20 juillet.

Art. 3. — Le jour indiqué pour l'ouverture du concours, le jury s'assemble, à huit heures du matin, au local qui sera indiqué par avis inséré dans les journaux, afin de procéder à l'épreuve préparatoire.

Art. 4. — L'épreuve préparatoire se compose : 1° d'une fugue (vocale ou instrumentale) développée à deux sujets et à quatre parties; 2° d'un chœur peu développé avec orchestre.

Soixante-douze heures consécutives sont accordées pour cette épreuve.

Art. 5. — Le sujet de la fugue est tiré d'une urne, où il en aura été déposé quinze au moins. Le texte du chœur est choisi par le concurrent.

Le tirage est fait par l'aspirant le plus jeune, en présence du jury et des autres aspirants.

Art. 6. — Immédiatement après le tirage, il est remis à chaque aspirant une copie du bulletin indiquant le sujet de la fugue, ainsi que le texte du chœur, et les aspirants se retirent

(1) Arrêté par dispositions ministérielles du 5 mars 1849, 30 mai 1855, 18 mars 1873 et 31 mars 1879.

dans les loges qui leur sont assignées pour procéder à leur travail.

Art. 7. — Le jury ne se sépare qu'après l'entrée en loge de tous les aspirants.

Art. 8. — L'épreuve préparatoire est obligatoire pour tous les concurrents, soit qu'ils aient déjà concouru, soit qu'ils se présentent pour la première fois au concours.

Aucun concurrent n'est admis à participer plus de trois fois au concours.

Art. 9. — Toute communication avec d'autres personnes que le secrétaire du jury et celles qui sont chargées du service, est interdite aux aspirants pendant toute la durée de leur travail, tant pour l'épreuve préparatoire que pour le concours définitif.

Art. 10. — La fugue et le chœur, sujets de l'épreuve, sont remis au jury le surlendemain à huit heures du matin. Chaque composition doit être accompagnée d'un billet cacheté indiquant le nom de l'aspirant.

Art. 11. — Les aspirants qui se retirent sans avoir achevé la fugue ou le chœur, sont considérés comme ayant renoncé au concours.

Art. 12. — Immédiatement après la remise de la composition mentionnée à l'article 10, le jury s'occupe, sans désemparer, de l'examen des morceaux.

Art. 13. — L'examen terminé, le président du jury invite les membres à voter sur l'admission des aspirants, en désignant les compositions par leurs numéros d'inscription.

Le président proclame le résultat du vote, puis il ouvre les billets contenant les noms des aspirants dont les travaux ont obtenu la majorité des suffrages et les lit à haute voix.

Le nombre des concurrents ne peut dépasser six.

Les aspirants admis sont immédiatement introduits, et le président, après leur avoir annoncé le résultat de l'épreuve, les invite à se trouver au même local, le lendemain à huit heures du matin, pour y recevoir le sujet du grand concours, et entrer immédiatement en loge.

Après quoi le président déclare l'épreuve préparatoire terminée, et ajourne l'assemblée du jury au vingt-sixième jour après l'entrée en loge des concurrents.

Art. 14. — Le jour fixé pour le concours, le président du jury, assisté du secrétaire, reçoit les concurrents au local désigné et remet à chacun d'eux une copie des paroles de la scène dramatique qui fera l'objet du concours (1).

Art. 15. — Vingt-cinq jours, y compris celui de l'entrée en loge, sont accordés aux concurrents pour mettre la scène en musique avec orchestre.

Art. 16. — Les loges sont numérotées et tirées au sort entre les concurrents. Elles renferment un piano, un lit, une table et les objets nécessaires à leur service.

Art. 17. — Les concurrents sont immédiatement introduits et enfermés dans leurs loges. Leurs malles ou paquets sont inspectés par le président du jury et le secrétaire; ils ne peuvent contenir ni compositions musicales, manuscrites ou imprimées, ni aucun ouvrage de théorie.

Art. 18. — Aucune autre personne que le secrétaire du jury, le surveillant et les domestiques de service ne peut pénétrer, dans les loges des concurrents.

Tout paquet ou journal, à l'adresse de l'un deux est ouvert ou déployé avant la remise, par le gardien des loges, qui s'assure s'il ne contient aucun objet défendu.

(1) Voir page 116 : *Concours pour les cantates.*

En cas d'indisposition, ledit gardien accompagne en loge la personne dont le concurrent réclamera les soins.

Art. 19. — Les concurrents se réunissent aux heures de repas et de récréation.

Tout le reste du temps ils sont enfermés dans leurs loges.

Art. 20. — Leur travail étant terminé, ils en déposent les manuscrits accompagnés de billets cachetés, entre les mains du secrétaire, qui paraphe immédiatement chacune des pages.

Art. 21. — Tout concurrent qui se retire sans faire la remise du manuscrit complet de son ouvrage, est considéré comme ayant renoncé au concours.

Art. 22. — Le jour qui suit la clôture du concours, le jury se réunit à huit heures du matin. Il reçoit des mains du secrétaire les compositions des concurrents et arrête les mesures nécessaires pour l'examen de ces œuvres. Il fixe, en outre, le jour auquel il sera procédé à l'audition des morceaux au piano.

Les concurrents doivent se procurer des chanteurs pour l'exécution de leurs scènes; ils peuvent toutefois prendre part à cette exécution.

Art. 23. — L'audition étant terminée, le président pose la question de savoir s'il y a lieu de décerner un premier prix.

Si la résolution est affirmative, les membres du jury votent sur le choix du compositeur qui a mérité le premier prix. Le président proclame le résultat du vote.

Puis le président met aux voix s'il y a lieu de décerner un second prix, et les mêmes formes que pour le premier sont observées.

Il en est de même si le jury décide qu'il y a lieu de décerner une mention honorable.

Art. 24. — La distribution des prix a lieu dans une séance solennelle, à laquelle sont invités les membres du jury, les direc-

teurs et les membres des Commissions des conservatoires de musique.

Cette séance est suivie de l'exécution à grand orchestre du morceau couronné.

ART. 25. — Avant d'être admis à jouir de la pension instituée par les arrêtés sur la matière, le lauréat devra subir, devant le jury qui a jugé le concours, un examen sur les matières suivantes :

Langue française ou flamande. — Le lauréat devra, dans un travail écrit, fournir la preuve qu'il est en état d'exprimer ses idées en langue française ou en langue flamande, à son choix. Le sujet qui lui sera donné à traiter sera choisi parmi les objets de ses études d'artiste.

Littérature générale. — Le lauréat sera interrogé sur la Bible, sur les poëmes d'Homère et du Dante, ainsi que sur les Niebelungen, sur les drames d'Eschyle, de Sophocle, d'Euripide, de Shakespeare, de Corneille, de Vondel, de Goethe et de Schiller; il donnera une idée sommaire de ces œuvres, des ressources que son art peut y trouver et des principaux personnages qui y figurent.

Les lauréats pourront indiquer eux-mêmes au jury les ouvrages qui ont fait particulièrement l'objet de leurs études.

Histoire et antiquités. — Notions générales d'histoire universelle; l'histoire de la Belgique avec plus de détails.

Histoire de la musique dans l'antiquité, le moyen âge et les époques modernes, connaissance et appréciation esthétique des principales œuvres musicales composées depuis le XVI[e] siècle jusqu'à ce jour.

Si l'examen a lieu en flamand, le lauréat devra justifier dans l'épreuve orale prescrite par le § 3 du présent article, qu'il a de la langue française, une connaissance suffisante pour profiter immédiatement de ses voyages à l'étranger.

Art. 26. — Le lauréat doit voyager un an et demi en Allemagne, dix mois en Italie, et séjourner ensuite huit mois à Paris. Pendant la quatrième année, il ne peut jouir de sa pension qu'en habitant la Belgique.

Il envoie, avant le 1er mai des trois dernières années pendant lesquelles il jouira de la pension, deux grandes compositions musicales, l'une vocale avec accompagnement d'orchestre, l'autre symphonique; ces compositions sont soumises à l'examen de la Classe des beaux-arts de l'Académie royale de Belgique et deviennent l'objet d'un rapport qui sera publié. Dans le cours de la dernière année, il doit faire la remise d'un morceau instrumental à grand orchestre, qui ne sera point examiné, mais qui sera exécuté dans la plus prochaine séance de distribution des prix du concours de composition musicale. Il adresse, en outre, tous les trois mois, au gouvernement, un rapport sur ses voyages et sur ses travaux. Ces rapports sont également communiqués à la Classe des beaux-arts de l'Académie royale de Belgique.

Il se conforme, au surplus, aux instructions que le Ministre lui remet après avoir consulté le jury.

Art. 27. — Le départ du lauréat est fixé au 1er décembre; sa pension prend cours à partir de ce jour et lui est payée par semestre et par anticipation.

Art. 28. — Il est remis au lauréat une lettre de recommandation générale pour les agents diplomatiques ou consulaires belges dans les pays indiqués à l'article 26. A son arrivée dans une ville où il compte séjourner et où réside un de ces agents, de même qu'à son départ de cette ville, il est tenu de lui présenter cette lettre de recommandation, sur laquelle la date de la présentation est immédiatement mentionnée. Si son séjour dans cette ville doit se prolonger, il se représente à la légation ou au consulat au bout de trois mois.

Art. 29. — Les frais divers du concours sont à charge du gouvernement; il est alloué à chacun des concurrents, pour frais de nourriture et d'entretien, une indemnité de trois francs pour chaque jour qu'il reste enfermé en loge.

Art. 30 — Dans les cas non prévus par le présent règlement, le Ministre se réserve de prononcer, sur l'avis du jury.

CONCOURS POUR LES CANTATES.

Institution (1).

Art. 1er. — Il est ouvert un double concours pour la composition d'un poëme en langue française et d'un poëme en langue flamande destinés à être mis en musique pour le prix de composition musicale.

Art. 2. — Il sera décerné un prix de 300 francs ou une médaille d'or de la même valeur à l'auteur de chacun des deux poëmes, français et flamand, désignés par le jury.

Les poëmes ne contiendront pas plus de trois morceaux de musique de caractère différent, entrecoupés de récitatifs. Le choix des sujets est abandonné à l'inspiration des auteurs, qui pourront, à leur gré, écrire un monologue ou introduire divers personnages en scène.

(1) Arrêté royal du 31 mars 1879.

Art. 3. — Les écrivains belges qui voudront concourir pour l'obtention de l'un ou l'autre des prix institués par le présent arrêté adresseront, avant le 1er mai (1), leur travail au secrétaire de l'Académie royale des sciences, des lettres et des beaux-arts de Belgique.

Les manuscrits ne porteront aucune indication qui puisse faire connaître l'auteur.

Ils seront accompagnés d'un billet cacheté contenant le nom et le domicile de l'auteur.

Il est interdit, sous peine d'être déchu du prix, de faire usage d'un pseudonyme.

Dans ce cas, le prix sera dévolu au poëme qui suivrait immédiatement dans l'ordre de mérite.

Art. 4. — Le jugement des poëmes, tant français que flamands, se fera par un jury de sept membres à nommer par le Roi, sur une liste double de présentation dressée par la Classe des beaux-arts de l'Académie royale de Belgique Quatre membres au moins du jury devront connaître les deux langues.

Art. 5. — Les deux poëmes couronnés seront transmis au moins quinze jours avant le concours de composition musicale au Ministre de l'Intérieur, qui en fera faire la traduction. Ils seront ensuite renvoyés au jury, qui désignera le poëme à mettre en musique.

Les concurrents pourront se servir soit du texte original, soit de la traduction pour la composition musicale

Art. 6 — Le choix du poëme se fait le jour de l'épreuve préparatoire. Toutefois, les billets cachetés ne sont ouverts qu'après l'ouverture du concours définitif.

(1) Le prochain concours aura lieu en 1881.

Un exemplaire du poëme original et de la traduction est remis à chacun des concurrents au moment de l'entrée en loge pour ce concours.

PROGRAMME.

Les cantates auront pour sujet ou un fait historique ou une création idéale susceptible de mouvement et d'expression dramatique. Elles ne dépasseront pas 200 vers.

Les cantates ne doivent pas être assimilées au développement d'un drame en action, ni coupées par scènes et par actes. La cantate est simplement une pièce de poésie ayant pour objet d'exprimer les sentiments d'un ou de plusieurs personnages et l'auteur ne devra pas y supposer des entrées en scène et des sorties qui ne seraient pas intelligibles en l'absence de la représentation théâtrale.

LAURÉATS
DU
GRAND CONCOURS DE COMPOSITION MUSICALE.

1841.	1er prix.	Soubre (E.-J.),	de Liége.
	2d »	Meynne (G.),	de Bruxelles.
1843.	1er »	(Non décerné.)	
	2d »	Ledent (F.-E.).	
1845.	1er »	Samuel (Ad.-O.),	de Liége.
	2d »	Terry (J.-Léonard),	de Liége.
		Batta (J.),	de Bruxelles.
1847.	1er »	Gevaert (F.-A.),	de Huysse.
	2d »	Lemmens (J.-N.).	de Bruxelles.
1849.	1er »	Stadfeldt (Alexandre),	de Wiesbaden.
	2d »	Lassen (Édouard),	de Copenhague.
1851.	1er »	Le même.	
	2d »	Rongé (J.-B.),	de Liége.
1853.	1er »	(Non décerné.)	
	2d »	Demol (Pierre),	de Bruxelles.
1855.	1er »	Le même.	
	2d »	(Non décerné.)	
	M. honorable.	Benoit (Pierre-L.),	d'Harlebeke.
1857.	1er prix.	Le même.	
	2d »	Conrardy (Jules-Lamb.),	de Liége.
1859.	1er »	Radoux (Jean-Théodore),	de Liége.
	2d »	(Non décerné), l'auteur étant M. Conrardy, déjà second prix en 1857.	
	M. honorable.	Vander Velpen (J.-B.),	de Malines.
		Wantzel (Frédéric),	de Liége.
1861.	1er prix.	(Non décerné.)	
	2d »	Dupont (Henri-Joseph),	d'Ensival (Liége).
		Vander Velpen (J.-B.)	de Malines.
	M. honorable.	Van Hoey (Gust.-J.-C.-M.),	de Malines.

1863.	1er prix.	Dupont (Henri-Joseph),	d'Ensival (Liége)
	2d »	Huberti (Léon-Gustave),	de Bruxelles.
	M. honorable.	Van Gheluwe (Léon),	de Wannegem.
1865.	1er prix.	Huberti (Léon-Gustave),	de Bruxelles.
	2d »	Vanden Eeden (J.-Bapt.).	de Gand.
		Van Hoey (Gust.-J.-C.-M.),	de Malines.
	M. honorable.	Haes (Louis-Antoine),	de Tournai.
		Rüfer (Phil.-Barthélemy),	de Liége.
1867.	1er prix.	Walput (Ph.-H.-P.-J.-B.),	de Gand.
	2d »	Van Gheluwe (Léon),	de Wannegem.
		Haes (Louis-Antoine),	de Tournai.
1869.	1er »	Vanden Eeden (J.-Bapt.),	de Gand.
	2d »	Mathieu (Émile),	de Louvain.
		Pardon (Félix),	de St J.-ten-Noode.
	M. honorable.	Demol (Guillaume),	de Bruxelles.
1871.	1er prix.	Le même.	
	2d »	(Non décerné), l'auteur, M. Émile Mathieu, ayant déjà obtenu un second prix en 1869.	
	M. honorable.	Tilman (Alfred),	de St-J.-ten-Noode.
		Blaes (Édouard),	de Gand.
1873.	1er prix.	Servais (Franç.-Mathieu),	de Hal.
	2d »	Van Duyse (Florimond),	de Gand.
	M. honorable.	De Vos (Isidore),	de Gand.
1875.	1er prix.	Le même.	
	2d »	Tilman (Alfred),	de St-J.-ten-Noode.
	M. honorable.	De Pauw (J.-B.),	de Bruxelles.
1877.	1er prix.	Tinel (Edgar),	de Sinay (St-Nicolas)
	2d »	Simar (Julien),	de Bruxelles.
		De Pauw (J.-B.),	de Bruxelles.
	M. honorable.	Dupuis (Sylvain),	de Liége.
		Dethier (Émile),	de Liége.
		Soubre (Léon),	de Bruxelles.
1879.	1er prix.	(Non décerné.)	
	2d prix.	Dupuis (Sylv.),	de Liége.
		De Pauw (J.-B.),	de Bruxelles.

LAURÉATS DES CONCOURS DES CANTATES.

POËMES FRANÇAIS.

1847. M. Pujol (Auguste). — *Le roi Lear* (1).
1849. » Gaucet, de Liége. — *Le songe du jeune Scipion* (2).
1851. » Claessens (J.-J.). — *Le festin de Balthazar* (3).
1853. » Michaëls (Clément), de Bruxelles. — *Les Chrétiens-Martyrs* (4). (Pris en dehors de 16 concurrents.)
1855. » Steenberghe. — *Le dernier jour d'Herculanum* (5).
1857. » Wytsman (Clém.), de Termonde. — *Le meurtre d'Abel* (6).
1859. » Braquaval (Mme Pauline). — *Le juif errant* (7).
1861. » La même. — *Agar dans le désert* (8).
1863. » Kürth, de Mersch. — *Paul et Virginie* (9).

(1) *Bulletins*, 1re série, t. XIV, 1re part., 1847; p. 607.
(2) Non imprimé dans les *Bulletins*.
(3) Id., id.
(4) B. 1re série, t. XXI, IIe part., 1854; p. 532.
(5) B. 1re série, t. XXII, IIe part., 1855; p. 332.
(6) B. 2e série, t. III, 1857; p. 85.
(7) B. 2e série, t. VIII, 1859; p. 47.
(8) B. 2e série, t. XII, 1861; p. 164.
(9) B. 2e série, t. XVI, 1863; p. 278.

POËMES FRANÇAIS ET FLAMANDS.

1865. Mme Strumann, née Amélie Picard, de St-Léger-sur-Ton. — *La fille de Jephté* (1).
» M. Hiel (Emmanuel), de Termonde. — *De Wind* (2).
1867. » Michaëls (Clément), de Bruxelles. — *Jeanne d'Arc* (3).
» » Versnayen (Charles), de Bruges. — *Het Woud* (4).
1869. » Lagye (Gustave), d'Anvers. — *La dernière nuit de Faust* (5). Traduction flamande par M. Emmanuel Hiel (6).
» » Adriaensen (Jean), à Louvain. — *De zuster van liefde* (7).
1871. » Michaëls (Clément), de Bruxelles. — *Le songe de Colomb* (8). Traduction flam. par M. Emmanuel Hiel (9).
» » Willems (Franz), à Anvers. — *Zegetocht der dood op het slagveld* (10).
1873. » Abrassart (Jules), de Louvain. — *L'Océan* (11).
» » Van Droogenbroeck (Jean), à St-Josse-ten-Noode. — *Torquato Tasso's Dood* (12). — Traduction française par M. J. Guilliaume (13).
1875. » Abrassart (Jules), de Louvain. — *La dernière bataille* (14).

(1) *Bulletins*, 2e série, t. XX, 1865; p. 593.
(2) B. 2e série, t. XXII, 1866; p. 248.
(3) Non imprimé dans les *Bulletins*.
(4) B. 2e série, t. XXIV, 1867; p. 270.
(5) B. 2e série, t XXVIII, 1869; p. 303; (6) p. 310.
(7) Non imprimé dans les *Bulletins*.
(8) B. 2e série, t. XXXII, 1871; p. 141.; (9) p. 147.
(10) et (11) Non imprimés dans les *Bulletins*.
(12) B. 2e série, t. XXXVI, 1873; p. 292; (13) p. 287.
(14) Non imprimé dans les *Bulletins*.

1875. M. Sabbe (Jules), de Bruges. — *De Meermin* (1). — Traduction par M. J. Guilliaume (2).

1877. » Michaëls (Clément), de Bruxelles. — *Samson et Dalila* (3).

» » Sabbe (Jules), de Bruges. — *De klokke Roeland* (4). — Traduction par M. Jules Guilliaume (5).

1879. » Baes (Edg.)., à Ixelles. — *Judith.*

» » Van Droogenbroeck (J.), à St-Josse-ten-Noode. — *Camoëns* (6). — Traduction par M. Jules Guilliaume (7).

(1) *Bulletins*, 2e série, t. XLII, 1876; p. 440; (2) p. 448.

(3) Non imprimé dans les *Bulletins*.

(4) B. 2e série, t. XLIV, 1877; p. 300; (5) p. 306.

(6) B. 2e série, t. XLVIII, 1879, p. 330; (7) p. 324.

PRIX PERPÉTUELS.

PRIX DE STASSART POUR UNE NOTICE SUR UN BELGE CÉLÈBRE.

Institution.

Dans la séance de la classe des lettres du 3 novembre 1851, M. le baron de Stassart lut à ses confrères la note suivante :

« Je viens exécuter un projet que, déjà, vous m'avez fait » l'honneur d'accueillir; je viens mettre à votre disposition un » capital de *deux mille seize francs* en rentes sur l'État belge, » pour fonder, au moyen des intérêts accumulés, un prix per- » pétuel qui, tous les six ans, à la suite d'un concours ouvert » deux années d'avance, soit décerné, par la classe des lettres, » à l'auteur d'une notice sur un Belge célèbre, pris alternative- » ment parmi les historiens ou les littérateurs, les savants et les » artistes. Lorsqu'il s'agira d'un savant, la classe des sciences, » et lorsqu'il s'agira d'un artiste, la classe des beaux-arts sera » priée d'adjoindre *deux* de ses membres aux commissaires de » la classe des lettres pour l'examen des pièces.

» Notre Académie, comme l'Institut de France, est, je n'en » fais aucun doute, parfaitement habile à recevoir les dona- » tions et les legs qui lui seraient faits.

» Je suis heureux, Messieurs, de donner à l'illustre Com- » pagnie, qui m'a fait l'honneur de m'admettre dans son sein, » ce témoignage de l'intérêt que je lui porte et de mon dé- » vouement sans bornes. »

La classe accueillit avec empressement cette offre généreuse et en exprima sa gratitude au donateur, qui, au mois de mai 1853, ajouta à ce premier don une somme de *deux cents francs*. Ce don complémentaire avait pour objet de compenser la dimi-

nution de revenu due à la conversion des rentes 5 p. c. en rentes à 4 1/2 p. c.

—

Concours.

1re période (1851-1856).

La classe des lettres a ouvert la série des biographies consacrées à des Belges célèbres, en demandant *une notice consacrée à la mémoire du donateur le baron de Stassart*. Ce concours donna pour résultat un travail de M. Eug. Van Bemmel, couronné en mai 1856 et publié dans le tome XXVIII des *Mémoires couronnés et des Mémoires des savants étrangers*, in-4°.

2e période (1857-1862).

Cette période, demandant l'*Éloge de Van Helmont*, n'a pas donné de résultat, bien que ce concours ait été prorogé d'année en année jusqu'en 1867.

3e période (1863-1868).

Elle devait être consacrée à l'éloge d'un artiste, mais, à cause du résultat négatif de la 2e période, la classe des lettres a décidé de demander l'éloge d'un savant en même temps que celui d'un artiste comme sujets pour chacune de ces périodes.

Ce double concours ayant pour objet l'*Éloge de Mercator* et l'*Éloge d'Antoine Van Dyck*, n'a donné pour résultat qu'un travail sur Van Dyck, par MM. Frans De Potter et Jean Broeckaert, couronné dans la séance de la classe des lettres du 12 mai 1873 et publié dans le tome XXII des *Mémoires couronnés et autres*, in-8°.

4e PÉRIODE (1869-1874).

Cette quatrième période, dont le terme fatal a été prorogé jusqu'au 1er février 1876, a donné pour résultat un travail de M. Max Rooses sur *Christophe Plantin, ses relations, ses travaux et l'influence exercée par l'imprimerie dont il fut le fondateur*. Il a été imprimé dans le t. XXVII des *Mémoires* in-8°.

5e PÉRIODE (1875-1880).

La classe des lettres offre un prix de six cents francs à l'auteur de la meilleure notice consacré à *Simon Stévin*. Le terme fatal pour la remise des manuscrits expirera le premier février 1881.

La classe croit répondre aux intentions du fondateur en demandant surtout un travail littéraire. En conséquence, les concurrents, sans négliger de se livrer à des recherches qui ajouteraient des faits nouveaux aux faits déjà connus ou rétabliraient ceux qui ont été présentés inexactement, s'abstiendront d'insérer dans leur notice des documents en entier ou par extraits, à moins qu'ils n'aient une importance capitale.

Les concurrents devront se conformer aux formalités et aux règles habituelles des concours annuels de l'Académie.

PRIX DE STASSART POUR UNE QUESTION D'HISTOIRE NATIONALE.

Institution.

Dans son testament olographe, en date du 19 mai 1854, le baron de Stassart avait inscrit la clause suivante:

« Mon légataire universel (M. le marquis de Maillen) achè-
» tera cinq cents francs de rentes belges, et il priera l'Acadé-
» mie royale des sciences, des lettres et des arts de Belgique
» de les employer à fonder un prix qui soit décerné tous les
» six ans (afin qu'il excède, avec les intérêts accumulés, trois
» mille francs) pour *une question d'histoire nationale.* »

—

Concours.

1re période (1859-1864).

La classe des lettres a ouvert la première période sexennale de concours en demandant l'*Histoire des rapports de droit public qui ont existé entre les provinces belges et l'empire d'Allemagne, depuis le Xme siècle jusqu'à l'incorporation de la Belgique dans la république française.*

Le prix de cette période a été décerné, en mai 1869, à M. Émile de Borchgrave. Son travail a été publié dans le tome XXXVI des *Mémoires couronnés et des Mémoires des savants étrangers,* collection in-4°.

2e période (1865-1870).

Le concours de la deuxième période demandait d'*Exposer quels étaient, à l'époque de l'invasion française en 1794, les principes constitutionnels communs à nos diverses provinces et ceux par lesquels elles différaient entre elles.*

Le prix a été décerné, en mai 1874, à M. Edmond Poullet. Son travail a été publié dans le tome XXVI des *Mémoires couronnés et autres*, collection in-8°.

3e PÉRIODE (1871-1876).

La classe offre, pour la troisième période, un prix de *trois mille francs* au meilleur travail en réponse à la question suivante :

Apprécier l'influence exercée au XVIme siècle par les géographes belges, notamment par Mercator et Ortelius.

Donner un exposé des travaux relatifs à la science géographique qui ont été publiés aux Pays-Bas, et de ceux dont ces pays ont été l'objet, depuis l'invention de l'imprimerie et la découverte de l'Amérique jusqu'à l'avénement des archiducs Albert et Isabelle. On s'attachera, à la fois, à signaler les œuvres, les voyages, les tentatives de toute espèce par lesquels les Belges ont augmenté la somme de nos connaissances géographiques, et à rappeler les publications spéciales, de quelque nature qu'elles soient, qui ont fait connaître nos provinces à leurs propres habitants et à l'étranger.

Le terme fatal pour la remise des manuscrits expirera, par prorogation, le 1er février 1880.

Les concurrents devront se conformer aux formalités et aux règles des concours annuels de l'Académie.

PRIX DE SAINT-GENOIS POUR UNE QUESTION D'HISTOIRE OU DE LITTÉRATURE EN LANGUE FLAMANDE.

Institution.

Lors du décès de M. le baron de Saint-Genois, le 13 septembre 1867, M. De Decker, son exécuteur testamentaire, communiqua à l'Académie l'extrait suivant du testament du défunt :

« Nr 9. Ik legatere eene som van duizend franks aan de koninklijke Akademie van België, en eene andere som van vijf honderd franks aan de Maatschappij : *De taal is gansch het volk*. Zij zullen er gebruik van maken om de eene of andere prijskamp over geschiedenis of letterkunde uit te schrijven in het vlaamsch.

« Nr 10. Tot het uitvoeren van dit mijnen laatsten wil, benoem ik, wat nr 9 aangaat, de heeren P. De Decker en Dr Snellaert. »

La Commission administrative, dans sa séance du 11 novembre 1867, se conformant aux volontés du défunt, institua un ***prix de quatre cent cinquante francs, à décerner tous les dix ans, à l'auteur du meilleur travail écrit en flamand, en réponse à une question d'histoire ou de littérature proposée par la classe des lettres.***

Concours.

1re PÉRIODE (1868-1877).

La classe offre, pour la *première période décennale* de ce concours, un prix de *quatre cent cinquante francs* au meilleur travail en réponse à la question littéraire suivante :

De betrekkingen aanduiden, die in verschillende tijdperken hebben bestaan tusschen de Vlaamsche poëzie en de ontwikkeling van het vaderlandsch en nationaal gevoel, en den invloed bepalen, dien zij onder dit opzicht heeft gehad.

« Indiquer les rapports qui, à diverses époques, ont existé » entre la poésie flamande et le développement du sentiment » patriotique et national, et l'influence qu'elle a exercée dans » cet ordre d'idées. »

D'après les dispositions testamentaires de M. de Saint-Genois, ce travail doit être rédigé en *flamand*.

Le terme fatal pour la remise des manuscrits expirera, par prorogation, le 1er février 1880.

Les concurrents devront se conformer aux formalités et aux règles des concours annuels de l'Académie.

PRIX TEIRLINCK POUR UNE QUESTION DE LITTÉRATURE FLAMANDE.

Institution.

Feu M. Auguste Teirlinck, greffier de la justice de paix du canton de Cruyshautem (Fl. or.), domicilié à Elseghem, et décédé en cette commune le 7 avril 1873, avait inscrit la disposition suivante dans son testament :

« *Vijf duizend franks te betalen tot het stichten van eenen Vlaamschen prijs bij de Academie van kunsten en letteren te Brussel.* »

Ce legs a été accepté, au nom de l'Académie, par arrêté royal du 12 mars 1875.

La classe des lettres, consultée au sujet de ce prix, avait chargé trois de ses membres, MM. le baron Guillaume, Faider et Conscience, de lui faire un rapport sur la manière d'interpréter les intentions de feu M. Teirlinck. Voici ce rapport qu'elle a ratifié :

« La Commission, après avoir entendu l'interprétation rationnelle, donnée par l'honorable M. Conscience, aux expressions dont s'est servi le testateur, a pensé qu'il s'agissait de la fondation d'un prix ; que cette fondation avait un caractère de perpétuité ; qu'en conséquence le capital de *cinq mille* francs, légué à la classe des lettres, devait être placé de façon à former tous les cinq ans, au moyen des intérêts accumulés, un prix d'environ *mille* francs. »

Quant à la nature des questions à proposer ou des travaux à couronner, la Commission a pensé que le fondateur n'a pas

pu avoir précisément pour objet une œuvre écrite en langue flamande, que cette expression n'a pas été expressément formulée par lui, que, par conséquent, on doit appliquer dans le cas présent les règles ordinaires et autoriser des travaux écrits en langue française, en langue flamande ou en langue latine, pourvu qu'il reste bien entendu que les questions auront pour objet fondamental l'encouragement de la littérature flamande. Quant à l'impression des travaux couronnés, elle est régie par les dispositions du règlement de la classe qui conserve son droit d'appréciation.

Concours.

1re PÉRIODE (1877-1882).

Concours quinquennal pour une question de littérature flamande.

Conformément à la volonté du testateur et à ses généreuses dispositions, un prix de *mille francs* sera accordé au meilleur ouvrage en réponse à la question suivante :

Faire l'histoire de la prose néerlandaise avant Marnix de Sainte-Aldegonde.

Le terme fatal pour la remise des manuscrits, qui peuvent *être rédigés en français, en flamand ou en latin,* expirera le 1er février 1882.

Les concurrents devront se conformer aux formalités et aux règles des concours annuels de l'Académie.

PRIX DÉCENNAL DE LITTÉRATURE FLAMANDE FONDÉ PAR Mme Ve ANTON BERGMANN.

Institution.

Par dépêche du 10 décembre 1875, M. le Ministre de l'Intérieur avait adressé, en communication, la lettre suivante de la dame Anton Bergmann, de Lierre, témoignant l'intention de faire dotation à l'Académie de la somme de cinq mille francs, montant du prix quinquennal de littérature flamande décerné à l'œuvre, *Ernest Staas, schetsen en beelden*, de feu son Mari.

Nazareth bij Lier, den 21 October 1875.

MIJNHEER DE MINISTER,

« Ik heb de eer het volgende voorstel aan uwe goedkeuring te onderwerpen.

» De somme van *vijf duizend frank*, door mij ontvangen van den vijfjaarlijkschen prijs voor Nederlandsche letterkunde, aan het werk *Ernest Staas, schetsen en beelden*, van mijnen op 21 Januari 1874 te Lier overleden Echtgenoot, Anton Bergmann, door het Staatsbestuur toegewezen, zal door mij aan de koninklijke Academie van wetenschappen, letteren en schoone kunsten van België worden geschonken, ten einde daarmede eenen tienjaarlijkschen prijs te stichten, die den naam zal dragen van *prijs Anton Bergmann*, ter nagedachtenis van mijnen diep betreurden Echtgenoot.

» De prijs zal bestaan in de gedurende tien jaren verzamelde

interesten van de boven genoemde somme van vijf duizend frank, en om de tien jaar worden verleend aan de beste in het Nederlandsch geschreven Geschiedenis van eene stad of eene gemeente van ten minste vijf duizend inwoners der Vlaamsch-sprekende gewesten van België, gedurende een tijdperk van tien jaren uitgekomen.

» Het aanmoedigen van schrijvers van plaatselijke geschiedenissen werd door mij verkozen, omdat wijlen mijn Echtgenoot tevens het vak der historie beoefende en eene geschiedenis van zijne geboortestad Lier vervaardigde.

» In het *eerste* tienjarig tijdperk zullen naar den prijs dingen de geschiedenissen van steden of gemeenten, die tot de provincie *Antwerpen* behooren.

» In het *tweede* tienjarig tijdperk, die van steden of gemeenten der provincie Brabant.

» In het *derde*, die van steden of gemeenten der provincie *Oost-Vlaanderen*.

» In het *vierde*, die van steden of gemeenten der provincie *West-Vlaanderen*.

» En in het *vijfde*, die van steden of gemeenten der provincie *Limburg*.

» Voor de volgende tijdperken zal dezelfde orde worden gevolgd.

» De jury, gelast met het toewijzen van den prijs, zal bestaan uit vijf leden, door het Staatsbestuur, op voordracht eener lijst van candidaten in dobbel getal door de koninklijke Academie opgemaakt, te benoemen.

» Mocht geene der gedurende het tienjarig tijdperk uitgekomen geschiedenissen door de jury ter bekroning worden waardig geoordeeld, dan zullen de interesten bij het kapitaal worden gevoegd, en de prijs voor het volgende tijdvak met de

interesten van den niet toegewezen prijs worden vermeerderd. In dit geval zal de volgende provincie aan de beurt wezen.

» Gaarne zou ik vernemen, Mijnheer de Minister, of het door mij gedane voorstel onder de voorwaarden, die ik zoo vrij ben u hierboven op te geven, door U wordt aangenomen.

» Aanvaard, Mijnheer de Minister, de betuiging mijner bijzondere hoogachting.

» Weduwe Anton Bergmann,

» geb. Van Acker. »

TRADUCTION.

« J'ai l'honneur de soumettre à votre approbation la proposition suivante :

» La somme de *cinq mille francs* que j'ai reçue pour le prix quinquennal de littérature flamande, décerné par le gouvernement à l'ouvrage : *Ernest Staas, schetsen en beelden,* de mon mari, décédé le 21 janvier 1874, à Lierre, sera accordée par moi à l'Académie royale des sciences, des lettres et des beaux-arts de Belgique, afin d'en fonder un prix décennal, qui portera le nom de *prix Anton Bergmann*, en mémoire demon très-regretté Mari.

» Le prix consistera dans les intérêts de la somme de cinq mille francs susmentionnée, accumulés pendant dix années; il sera décerné tous les dix ans à la meilleure histoire, écrite en

néerlandais, d'une ville ou d'une commune des localités flamandes de la Belgique (*Vlaamschsprekende gewesten*) d'au moins cinq mille habitants et qui aura paru pendant une période de dix ans.

» J'ai choisi l'encouragement d'écrivains de monographies, parce que feu mon mari cultivait aussi la branche de l'histoire et qu'il écrivit une monographie de Lierre, sa ville natale.

» Pour la *première* période décennale pourront aspirer au prix, les monographies de villes ou de communes appartenant à la province d'*Anvers*.

» Pour la *deuxième* période décennale, celles de villes ou de communes de la province de *Brabant*.

» Pour la *troisième*, celles de villes ou de communes de la *Flandre orientale*.

» Pour la *quatrième*, celles de villes ou de communes de la province de la *Flandre occidentale*.

» Et pour la *cinquième*, celles de villes ou de communes de la province de *Limbourg*.

» Le même ordre sera suivi pour les périodes subséquentes.

» Le jury chargé de décerner le prix se composera de cinq membres nommés par le gouvernement, sur la présentation d'une liste double de candidats, faite par l'Académie.

» Si aucune des histoires, qui ont paru pendant la période décennale, n'est jugée digne, par le jury, d'être couronnée, les intérêts seront ajoutés au capital, et le prix pour la période suivante sera augmenté des intérêts du prix non décerné. Dans ce cas ce sera le tour de la province suivante.

» J'apprendrais volontiers, Monsieur le Ministre, que ma proposition fût admise, sous les conditions que j'ai pris la liberté de vous poser ci-dessus.

» Agréez, Monsieur le Ministre, l'assurance de ma considération très-distinguée.

Signé : Veuve Anton Bergmann,

» née Van Acker. »

La classe des lettres, conformément à l'avis de la Commission qui a examiné le projet de donation, a constaté que, dans l'intention de la donatrice, qui a en vue de favoriser la littérature flamande, le prix ne doit être décerné qu'aux provinces ou parties de provinces où l'on parle le flamand (*Vlaamschsprekende gewesten*); que par suite, pour ce qui concerne le Brabant, l'arrondissement de Nivelles ne doit pas être compris dans la donation.

Il résulte, également, des termes généraux employés, que les œuvres historiques seront comprises dans les avantages de la fondation du prix, qu'elles aient pour auteurs des étrangers ou des Belges, pourvu qu'elles soient écrites en néerlandais.

Concours.

1re période (1877-1887).

Concours décennal pour une histoire ou une monographie d'une ville ou d'une commune flamande de la Belgique.

—

Conformément aux dispositions prises par la fondatrice et approuvées par la classe des lettres dans sa séance du 7 février 1876, un prix de *deux mille deux cent cinquante francs* sera décerné à l'auteur de la meilleure histoire ou monographie, qui aura été publiée en flamand, pendant cette première période, au sujet d'une ville ou d'une commune comptant 5,000 habitants au moins, et appartenant *à la province d'Anvers.*

La première période prend cours du 1er février 1877, pour finir au 1er février 1887.

LISTE DES MEMBRES,

DES CORRESPONDANTS ET DES ASSOCIÉS DE L'ACADÉMIE.

(Janvier 1880.)

LE ROI, PROTECTEUR.

M. GALLAIT, président pour 1880.
» J.-B.-J. LIAGRE, secrétaire perpétuel.

COMMISSION ADMINISTRATIVE POUR 1880.

Le directeur de la classe des Sciences, M. STAS.
» » des Lettres, M. NYPELS.
» » des Beaux-Arts, M. GALLAIT.
Le Secrétaire perpétuel, M. J.-B.-J. LIAGRE.
Le délégué de la classe des Sciences, M. J.-S. STAS, trésorier.
» » des Lettres, M. Ch. FAIDER.
» » des Beaux-Arts, M. Edm. DE BUSSCHER.

CLASSE DES SCIENCES.

M. STAS, directeur.
» LIAGRE, secrétaire perpétuel.

---

30 MEMBRES.

Section des Sciences mathématiques et physiques.

(15 membres).

M. PLATEAU, Joseph A. F., C. ✠; à Gand. Élu le 15 décem. 1836.
» STAS, J.S., O. ✠; à St-Gilles-lez-Bruxelles. — 14 décem. 1841.
» DE KONINCK, Laurent G., C. ✠; à Liége. — 15 décem. 1842.
» MELSENS, Louis F. H., ✠; à Bruxelles. — 15 décem. 1850.
» LIAGRE, J. B. J., C. ✠; à Bruxelles. — 15 décem. 1853.
» DUPREZ, François J., ✠; à Gand. — 16 décem. 1854.
» HOUZEAU, J. C.; à Bruxelles. — 15 décem. 1856.
» MAUS, Henri J., C. ✠; à Ixelles. — 15 décem. 1864.
» DONNY, François M. L., ✠; à Gand. — 15 décem. 1866.
» MONTIGNY, Charles, ✠; à Schaerbeek. — 16 décem. 1867.
» STEICHEN, Michel, ✠; à Ixelles. — 15 décem. 1868.
» BRIALMONT, A., C. ✠; à St-Jos.-t.-Noode. — 15 décem. 1869.
» FOLIE, François, ✠; à Liége. — 15 décem. 1874.
» MAILLY, Éd., ✠; à St-Josse-ten-Noode. — 15 décem. 1876.
» DE TILLY, J., ✠; à Anvers. — 16 décem. 1878.

Section des Sciences naturelles (15 membres).

M. Van Beneden, P. J., C. ✠; à Louvain. Élu le 15 décem. 1842.
» De Selys Longchamps, le bon E., O. ✠; à Liége . . . . — 16 décem. 1846.
» Nyst, H. P., ✠; à Molenbeek-St-Jean. — 17 décem. 1847.
» Gluge, Théophile, O. ✠; à Bruxelles . — 15 décem. 1849.
» Dewalque, Gustave, ✠; à Liége . . — 16 décem. 1859.
» Candèze, Ernest, ✠; à Glain (Liége) . — 15 décem. 1864.
» Dupont, Édouard, ✠; à St-Gilles (Brux.) — 15 décem. 1869.
» Morren, Édouard, ✠; à Liége . . . — 15 décem. 1871.
» Van Beneden, Édouard; à Liége . . — 16 décem. 1872.
» Malaise, Constantin; à Gembloux . . — 15 décem. 1873.
» Briart, Alphonse, ✠; à Mariemont. . — 15 décem. 1874.
» Plateau, Félix; à Gand . . . . . . — 15 décem. 1874.
» Crépin, François, ✠; à Bruxelles . . — 15 décem. 1875.
» Cornet, F. L., ✠; à Cuesmes (Mons). — 16 décem. 1878.
» Van Bambeke, Ch.; à Gand . . . . — 15 décem. 1879.

CORRESPONDANTS (10 au plus).

Section des Sciences mathématiques et physiques.

M. Henry, Louis, ✠; à Louvain . . . Élu le 15 décem. 1863.
» Valerius, Henri, ✠; à Gand . . . . — 15 décem. 1869.
» Van der Mensbrugghe, G.; à Gand . — 15 décem. 1875.
» Spring, Walthère; à Liége. . . . . — 14 décem. 1877.
» Adan, Émile, ✠; à Ixelles. . . . — 15 décem. 1879.

Section des Sciences naturelles.

M. Gilkinet, Alfred; à Liége . . . . . Élu le 15 décem. 1875.
» Mourlon, Michel; à Bruxelles . . . — 15 décem. 1876.
» Delboeuf, J., ✠; à Liége . . . . — 14 décem. 1877.
» Fredericq, Léon; à Liége . . . . — 15 décem. 1879.

50 ASSOCIÉS.

Section des Sciences mathématiques et physiques

(25 associés).

M. SABINE, Édouard; à Londres	Élu le	2 février 1828.
» CHASLES, Michel; à Paris	—	4 février 1829.
» DUMAS, Jean Baptiste, G. C. ✠; à Paris.	—	17 décem. 1843.
» AIRY, Georges Biddell; à Greenwich. .	—	15 décem. 1853.
» KEKULÉ, Auguste; à Bonn	—	15 décem. 1864.
» BUNSEN, R. G., O. ✠; à Heidelberg .	—	15 décem. 1865.
» CATALAN, Eugène C., ✠; à Liége . .	—	15 décem. 1865.
» VON BAEYER, Jean Jacques; à Berlin .	—	15 décem. 1868.
» KIRCHHOFF, G. R., O. ✠; à Berlin . .	—	15 décem. 1868.
» HIRN, G. A.; au Logelbach (Alsace). .	—	16 décem. 1872.
» DE COLNET D'HUART; à Luxembourg .	—	15 décem. 1873.
» HELMHOLTZ, H.-L.-F.; à Berlin. . .	—	15 décem. 1873.
» Ste CLAIRE-DEVILLE, Henri; à Paris .	—	15 décem. 1873.
» MENABREA DE VAL-DORA, le marquis Louis Frédéric, G. C. ✠; à Rome. .	—	15 décem. 1874.
» STRUVE, Otto; à Poulkova.	—	15 décem. 1874.
» CLAUSIUS, Rodolphe-J.-Em.; à Bonn .	—	15 décem. 1875.
» CHEVREUL, M.-Eug.; à Paris	—	15 décem. 1875.
» BUYS-BALLOT, C.-H.-D.; à Utrecht . .	—	15 décem. 1875.
Sa Majesté DOM PEDRO II, D'ALCANTARA, Empereur du Brésil; à Rio de Janeiro.	—	15 décem. 1876.
M. WEBER, Guillaume; à Göttingue . . .	—	14 décem. 1877.
» BOUSSINGAULT, J.-B. J. D.; à Paris. .	—	16 décem. 1878.
» FAYE, H.; à Paris.	—	16 décem. 1878.
» THOMSON, W.; à Glasgow	—	16 décem. 1878.
» PASTEUR, L.; à Paris	—	15 décem. 1879.
» SCHIAPARELLI; à Milan.	—	15 décem. 1879.

Section des Sciences naturelles (25 associés).

M. DECAISNE, Joseph, O. ✠; à Paris . .	Élu le	15 décem. 1836.
» SCHWANN, Théodore, C. ✠; à Liége .	—	14 décem. 1841.
» OWEN, Richard, O. ✠; à Londres . .	—	17 décem. 1847.
» MILNE EDWARDS, Henri; à Paris. . .	—	15 décem. 1850.
» SCHLEGEL, Hermann; à Leyde. . . .	—	16 décem. 1857.
» VALENTIN, Gabriel Gustave; à Berne .	—	15 décem. 1861.
» DANA, James D.; à New-Haven . . .	—	15 décem. 1864.
» DAVIDSON, Thomas; à Brighton . . .	—	15 décem. 1865.
» DE CANDOLLE, Alphonse; à Genève . .	—	15 décem. 1869.
» HEER, Oswald; à Zurich	—	15 décem. 1869.
» DONDERS, F. C., C. ✠; à Utrecht . .	—	15 décem. 1869.
» DARWIN, Charles; à Down, près de Londres	—	15 décem. 1870.
» HOOKER, Jos. Dalton; à Kew (Angl.) .	—	16 décem. 1872.
» RAMSAY, André-Crombie; à Londres. .	—	16 décem. 1872.
» STEENSTRUP, J.-Japetus-S.; à Copenhague	—	16 décem. 1872.
» HUXLEY, Thomas Henri; à Londres . .	—	15 décem. 1874.
» PRINGSHEIM, Nathaniel; à Berlin . . .	—	15 décem. 1874.
» NILSSON, Sven; à Lund	—	15 décem. 1874.
» VON DECHEN, Ern., H., Ch.; à Bonn. .	—	15 décem. 1875.
» GOSSELET, Jules, à Lille	—	15 décem. 1876.
» DAUBRÉE, J.; à Paris	—	14 décem. 1877.
» DE KÖLLIKER, Albert; à Wurtzbourg .	—	14 décem. 1877.
» Le c^{te} DE SAPORTA, G.; à Aix (France).	—	14 décem. 1877.
» VON SIEBOLD, Ch. T. E.; à Munich . .	—	16 décem. 1878.
» VON BISCHOFF, T. L.; à Munich . . .	—	15 décem. 1879

CLASSE DES LETTRES.

M. NYPELS, directeur.
» LIAGRE, secrétaire perpétuel.

---

30 MEMBRES.

Section des Lettres et Section des Sciences morales et politiques réunies.

M. STEUR, Charles; à Gand.	Élu le	5	décem.	1829.
» NOTHOMB, le bon J.-B., G. C. ✠; à Berlin.	—	7	mai	1840.
» GACHARD, L. P., G. O. ✠; à Bruxelles.	—	9	mai	1842.
» VAN PRAET, Jules, ✠; à Bruxelles. .	—	10	janvier	1846.
» DEVAUX, P. L. L., G. C. ✠; à Bruxelles.	—	10	janvier	1846.
» DE DECKER, P. J. F., C. ✠; à Schaerbeek.	—	10	janvier	1846.
» HAUS, J. J., G. O. ✠; à Gand. . . .	—	11	janvier	1847.
» LECLERCQ, M. N. J., G. C. ✠; à St-Josse-ten-Noode	—	17	mai	1847.
» DE WITTE, le baron Jean J. A. M., ✠; à Anvers.	—	6	mai	1851.
» FAIDER, Charles, G. O. ✠; à Bruxelles.	—	7	mai	1855.
» KERVYN DE LETTENHOVE, le baron J.-B. M. C., C. ✠; à Bruges . . .	—	4	mai	1859.
» CHALON, Renier, O. ✠; à Ixelles. . .	—	4	mai	1859.
» THONISSEN, J. J., C. ✠; à Louvain. .	—	9	mai	1864.
» JUSTE, Théodore, O. ✠; à Ixelles . .	—	5	mai	1866.
» NÈVE, Félix, ✠; à Louvain	—	11	mai	1868.

M. Wauters, Alphonse, O., ✠; à Bruxelles. Élu le 11 mai 1868.

» Conscience, Henri, C. ✠; à Ixelles . . . — 10 mai 1869.

» De Laveleye, Émile, L. V., O. ✠; à Liége. — 6 mai 1872.

» Nypels, Guillaume J. S., C. ✠; à Liége . — 6 mai 1872.

» Le Roy, Alphonse, ✠; à Liége . . . . . — 12 mai 1873.

» De Borchgrave, Émile, O. ✠; à Belgrade. — 12 mai 1873.

» Liagre, J.-B. J., C. ✠; à Bruxelles. . . — 5 mai 1874.

» Wagener, Auguste, O. ✠; à Gand . . . — 10 mai 1875.

» Heremans, Jacques F. J., ✠; à Gand . . — 8 mai 1876.

» Willems, Pierre G. H., ✠; à Louvain. . — 14 mai 1877.

» Poullet, Edmond, ✠, à Louvain . . . — 6 mai 1878.

» Tielemans, Franç. J., G. O. ✠; à Ixelles. . — 6 mai 1878.

» Rolin-Jaequemyns, Gustave; à Bruxelles. — 6 mai 1878.

» Bormans, Stanislas, ✠; à Namur . . . — 5 mai 1879.

» Piot, Charles-G.-J., ✠; à St-Gilles (Brux.) — 5 mai 1879.

CORRESPONDANTS (10 au plus).

M. Loise, Ferdinand, ✠; à Mons . . . . Élu le 12 mai 1873.

» Potvin, Charles; à Ixelles. . . . . . . — 10 mai 1875.

» Stecher, J., ✠; à Liége . . . . — 8 mai 1876.

» Van Bemmel, Eugène; à St-Josse-ten-Noode. — 14 mai 1877.

» Laurent, François, C. ✠; à Gand. . . — 6 mai 1878.

» Lamy, T. J., ✠; à Louvain . . . . . . — 5 mai 1879.

» Henrard, Paul, ✠; à Anvers. . . . . — 5 mai 1879.

» Vandenpeereboom, A., G. O. ✠; à Brux. — 5 mai 1879.

50 ASSOCIÉS.

M. RANKE, Léopold, ✠; à Berlin.	Élu le	15 décem.	1840.
» MIGNET, F. A. A.; à Paris	—	9 février	1846.
» LEEMANS, Conrad, O. ✠; à Leide . .	—	11 janvier	1847.
» NOLET DE BRAUWERE VAN STEELAND, J. C, ✠; à Vilvorde.	—	7 mai	1849.
» DE ROSSI, le chevalier J. B.; à Rome .	—	7 mai	1855
» PARIS, A. Paulin, O. ✠; à Paris. . .	—	26 mai	1856.
» DE LONGPÉRIER, Adrien; à Paris . .	—	26 mai	1856.
» DE REUMONT, Alfred, O. ✠; à Borcette (Aix-la-Chapelle)	—	26 mai	1856.
» DE CZOERNIG, le bon Charles, C. ✠; à Ischl	—	4 mai	1859.
» MINERVINI, Jules; à Naples	—	4 mai	1859.
» DE KOEHNE, le bon B., ✠; à St-Pétersbourg.	—	13 mai	1861.
» CANTU, César; à Milan.	—	13 mai	1861.
» DE LÖHER, François. C. ✠; à Munich.	—	13 mai	1862.
» DE VRIES, Mathieu, C. ✠; à Leyde. .	—	19 mai	1863.
» D'ARNETH, le chev. A., O. ✠; à Vienne.	—	9 mai	1864.
» DISRAELI, Benjamin (Lord BEACONSFIELD); à Londres	—	9 mai	1864.
» RENIER, Léon; à Paris.	—	10 mai	1865.
» ARRIVABENE, le comte Jean, G. C. ✠; à Mantoue	—	5 mai	1866.
» MOMMSEN, Théodore; à Berlin . . .	—	5 mai	1866.
» DE DÖLLINGER, J. J. Ignace; à Munich.	—	5 mai	1866.
» FARR, William; à Londres	—	6 mai	1867.
» STEPHANI, Ludolphe; à St-Pétersbourg.	—	6 mai	1867.
» LABOULAYE, Éd., G. C. ✠; à Paris .	—	6 mai	1867.

M. SCHELER, Auguste, ✠; à Ixelles. . . .	Elu le	11 mai 1868.
» EGGER, Émile, O. ✠; à Paris	—	10 mai 1869.
» VREEDE, Guillaume G.; à Utrecht . . .	—	10 mai 1869.
» DE SYBEL, Henri Ch. L., C. ✠; à Berlin .	—	10 mai 1869.
» CARRARA, François; à Pise	—	9 mai 1870.
» DE HOLTZENDORFF, le baron J. G F. Ph.; à Munich	—	8 mai 1871.
» BRUNN, Henri, ✠; à Munich	—	8 mai 1871.
» LENORMANT, François, ✠; à Paris . . .	—	8 mai 1871.
» D'ANTAS, le chev. M., G. O. ✠; à Londres.	—	6 mai 1872.
» ALBERDINGK THYM, Jos.-Alb.; à Amsterdam.	—	6 mai 1872.
» CURTIUS, Ernest; à Berlin	—	6 mai 1872.
» RIVIER, Alphonse P. O., ✠; à Saint-Gilles (Bruxelles)	—	12 mai 1873.
» FRANCK, Adolphe; à Paris.	—	12 mai 1873.
» DESMAZES, Charles, à Paris	—	4 mai 1874.
» OPPERT, Jules; à Paris.	—	4 mai 1874.
» JONCKBLOET, W. J. A.; à La Haye . . .	—	4 mai 1874.
» TENNYSON, Alfred; à Farringford, Freshwater, île de Wight.	—	10 mai 1875.
» LEPSIUS, Richard; à Berlin.	—	10 mai 1875.
» DELISLE, Léopold; à Paris.	—	10 mai 1875.
» ARNTZ, Égide R. N., ✠; à Bruxelles. . .	—	8 mai 1876.
» CAMPBELL, F.-G.-H.; à La Haye.	—	14 mai 1877.
» BLUNTSCHLI; à Heidelberg	—	14 mai 1877.
» BANCROFT, George; à Washington . . .	—	14 mai 1877.
» SARIPOLOS, Nicolas J.; à Athènes	—	6 mai 1878.
» DI GIOVANNI, Vinc.; à Palerme	—	6 mai 1878.
» N.		
» N.		

CLASSE DES BEAUX-ARTS.

M. GALLAIT, directeur.
» LIAGRE, secrétaire perpétuel.

---

30 MEMBRES.

Section de Peinture :

M. DE KEYSER, Nicaise, C. ✠; à Anvers . Nommé le 1er déc. 1845.
» GALLAIT, Louis, G. O. ✠; à Schaerbeek. — 1er déc. 1845.
» VERBOECKHOVEN, E., C. ✠; à Schaerbeek. — 1er déc. 1845.
» DE BRAEKELEER, F., O. ✠; à Anvers . Élu le 8 janvier 1847.
» PORTAELS, Jean, O. ✠; à Bruxelles. . — 4 janvier 1855.
» SLINGENEYER, Ernest, C. ✠; à Bruxelles. — 7 avril 1870.
» ROBERT, Alexandre, O. ✠; à St-Josse-ten-Noode . . . . — 7 avril 1870.
» GUFFENS, J. Godfr, O. ✠; à Schaerbeek . . . . — 6 janvier 1876.
» WILLEMS, Florent, C. ✠; à Bruxelles. — 10 janvier 1878.

Section de Sculpture :

M. GEEFS, Guillaume, C. ✠; à Schaerbeek. Nommé le 1er déc. 1845.
» SIMONIS, Eugène, C. ✠; à Bruxelles. . — 1er déc. 1845.
» GEEFS, Joseph, C. ✠; à Anvers . . . Élu le 9 janvier 1846.
» FRAIKIN, Charles A., C. ✠; à Schaerbeek. — 8 janvier 1847.

Section de Gravure :

M. FRANCK, Joseph, O. ✠; à St-Josse-ten-Noode. . . . . Élu le 7 janvier 1864.
« LECLERCQ, Julien, ✠; à Lokeren . . — 12 janvier 1866.

Section d'Architecture :

M. BALAT, Alphonse, O. ✠; à Ixelles . . Élu le 9 janvier 1862.
» DE MAN, Gustave, ✠; à Ixelles . . . — 12 janvier 1865.
» PAULI, Adolphe, ✠; à Gand. . . . — 6 janvier 1875.
» SCHADDE, Joseph, ✠; à Anvers. . . — 10 janvier 1878.

Section de Musique :

M. VIEUXTEMPS, Henri, O. ✠; à Bruxelles. Nommé le 1er déc. 1845.
» DE BURBURE, le chev. Léon, ✠; à Anvers. Élu le 9 janvier 1862.
» GEVAERT, Auguste F., C. ✠; à Bruxelles. — 4 janvier 1872.
» SAMUEL, Adolphe, O. ✠; à Gand . . — 8 janvier 1874.
» RADOUX, Théodore, O. ✠; à Liége. . — 3 avril 1879.

Section des Sciences et des Lettres dans leurs rapports avec les Beaux-Arts :

M. ALVIN, Louis J., C. ✠; à Ixelles . . Nommé le 1er déc. 1845.
» FÉTIS, Édouard F. L., O. ✠; à Bruxelles. Élu le 8 janvier 1847.
» DE BUSSCHER, Edmond, O. ✠; à Gand. — 5 janvier 1854.
» SIRET, Adolphe, ✠; à St-Nicolas . . — 12 janvier 1866.
» LIAGRE, J.-B.-J., C. ✠; à Bruxelles. . — 5 mai 1874.
» STAPPAERTS, Félix, ✠; à Bruxelles. . — 6 janvier 1876.

CORRESPONDANTS (10 au plus).

Peinture :

M. DE BIEFVE, Édouard, O. ✠; à Bruxelles. Élu le 9 janvier 1846.
» DYCKMANS, Joseph L., O. ✠; à Anvers. — 8 janvier 1847.
» N. . . . .

Sculpture :

M. JEHOTTE, Louis, ✠; à Bruxelles . . Élu le 9 janvier 1846.

Gravure :

M. DEMANNEZ, J., ✠; à St-Jos.-t.-Noode. Élu le 10 janvier 1878.

Architecture :

M. N. . . . .

Musique :

M. TERRY, Léonard J.; à Liége . . . . Élu le 8 janvier 1874.
» N. . . . .

Sciences et Lettres dans leurs rapports avec les Beaux-Arts :

M. PINCHART, Alexandre, ✠; à St-Josse-ten-Noode . . . . Élu le 4 janvier 1877.
» N. . . . .

50 ASSOCIÉS.

Peinture :

M. HAGHE, Louis, ✠; à Londres . . . . Élu le 8 janvier 1847.
» ROBERT FLEURY, Joseph N., ✠; à Paris . — 7 janvier 1864.
» GÉROME, Jean Léon, ✠; à Paris . . . — 12 janvier 1865.
» MADRAZO, Fréderic; à Madrid . . . . — 12 janvier 1865.
» COGNIET, Léon; à Paris . . . . — 9 janvier 1868.
» BENDEMANN, Éd. J. F., O. ✠; à Dusseldorf — 9 janvier 1868.
» MEISSONIER, Jean L. E., O. ✠; à Paris . — 7 janvier 1869.
» HÉBERT, Aug. Ant. Ern., O. ✠; à Paris . — 12 janvier 1871.

M. BECKER, Charles, ✠; à Berlin. . . . Élu le 8 janvier 1874.
» FRITH, William Powell, ✠; à Londres. — 8 janvier 1874.
» VON PILOTY, Charles; à Munich . . . — 6 janvier 1875.
» BAUDRY, Paul; à Paris. . . . . — 10 janvier 1878.

Sculpture :

M. DUMONT, Augustin A., ✠; à Paris . . Élu le 22 sept. 1852.
» DE NIEUWERKERKE, comte A. ✠; à Paris. — 22 sept. 1852.
» CAVELIER, Pierre Jules; à Paris . . . — 7 janvier 1864.
» JOUFFROY, François; à Paris . . . . — 11 janvier 1866.
» DRAKE, Frédéric, O. ✠; à Berlin . . — 11 janvier 1866.
» MONTEVERDE; à Rome . . . . — 8 janvier 1874.
» BONNASSIEUX, J.; à Paris . . . . . — 6 janvier 1875.
» GUILLAUME, Eugène; à Paris . . . . — 6 janvier 1876.

Gravure :

M. HENRIQUEL DUPONT, L. P., ✠; à Paris. Élu le 8 janvier 1847.
» MERCURI, Paul; à Rome. . . . . . . — 8 janvier 1857.
» OUDINÉ, Eugène André; à Paris . . . — 8 janvier 1857.
» MANDEL, Édouard, ✠; à Berlin. . . . — 12 janvier 1865.
» FRANCOIS, Alphonse; à Paris . . . . — 8 janvier 1874.
» STANG, Rudolphe; à Dusseldorf . . . — 8 janvier 1874.

Architecture :

M. DONALDSON, Thomas L., ✠; à Londres. Élu le 6 février 1846.
» LEINS, C. ✠; à Stuttgart . . . . . . — 7 janvier 1864.
» DALY, César; à Paris. . . . . — 12 janvier 1865.
» LABROUSTE, F.-M.-Théodore; à Paris . — 9 janvier 1868.
» VESPIGNANI, le comte Virginio; à Rome. — 12 janvier 1871.
» VON FERSTEL, le chev. Henri; à Vienne. — 8 janvier 1874.
» N. . . . .
» N. . . . .

Musique :

M. LACHNER, François; à Munich	Élu le	8 janvier 1847.
» THOMAS, Ch. L. Ambroise, ✠; à Paris.	—	8 janvier 1863.
» VERDI, Joseph; à Naples	—	12 janvier 1865.
» GOUNOD, Félix Charles; à Paris . . .	—	4 janvier 1872.
» BASEVI, Abraham; à Florence. . . .	—	4 janvier 1872.
» HILLER, Ferdinand; à Cologne. . . .	—	6 janvier 1876.
» MASSÉ, Victor; à Paris	—	4 janvier 1877.
» LIMNANDER DE NIEUWENHOVE, le baron Arm. M., O. ✠; à Paris (1) . . .	—	9 janvier 1879.

Pour les Sciences et les Lettres dans leurs rapports avec les Beaux-Arts :

M. RAVAISSON, J. G. Félix; à Paris . . .	Élu le	10 janvier 1856.
» GAILHABAUD, Jules; à Paris	—	9 janvier 1868.
» MARIETTE, Auguste Édouard; au Caire.	—	6 janvier 1870.
» LÜBKE, Guillaume; à Stuttgart . . .	—	9 janvier 1873.
» VOSMAER, C ; à La Haye	—	9 janvier 1873.
» DELABORDE, le vicomte Henri; à Paris. .	—	8 janvier 1874.
Le radja SOURINDRO MOHUN TAGORE, C. ✠; à Calcutta.	—	4 janvier 1877.
» N.		

Secrétaire adjoint de l'Académie : Le chevalier Edmond MARCHAL.

(1) M. Limnander, membre titulaire depuis 1872, ayant cessé d'être domicilié en Belgique, a été rangé, sur sa demande, parmi les associés.

COMMISSIONS DES CLASSES.

Commission pour la publication d'une Biographie nationale.

Président, M. P.-J. VAN BENEDEN, délégué de la classe des Sciences.
Vice-président, M. A. WAUTERS, délégué de la classe des Lettres.
Secrétaire, M. Edm. DE BUSSCHER, délégué de la classe des Beaux-Arts.
Secrétaire adjoint, M. Félix STAPPAERTS, délégué de la classe des Beaux-Arts.

Membres :

M. DE KONINCK,	délégué de la classe des Sciences.	
» DEWALQUE,	id.	id.
» LIAGRE,	id.	id.
» MORREN,	id.	id.
» GACHARD,	id.	classe des Lettres.
» JUSTE,	id.	id.
» LE ROY,	id.	id.
» HEREMANS,	id.	id.
» BALAT,	id.	classe des Beaux-Arts.
» Le chev. DE BURBURE,	id.	id.
» SIRET,	id.	id.

Commissions spéciales des finances :

Classe des Sciences.	Classe des Lettres.	Classe des Beaux-Arts.
M. GLUGE.	M. CHALON.	M. DE MAN.
» MAUS.	» CONSCIENCE.	» FRAIKIN.
» MONTIGNY.	» DE DECKER.	» FRANCK.
» NYST.	» FAIDER.	» G. GEEFS.
» P. VAN BENEDEN.	» GACHARD.	» SLINGENEYER.

Musique :

M. LACHNER, François; à Munich	Élu le	8 janvier 1847.
» THOMAS, Ch. L. Ambroise, ✠; à Paris.	—	8 janvier 1863.
» VERDI, Joseph; à Naples	—	12 janvier 1865.
» GOUNOD, Félix Charles; à Paris . . .	—	4 janvier 1872.
» BASEVI, Abraham; à Florence. . . .	—	4 janvier 1872.
» HILLER, Ferdinand; à Cologne. . . .	—	6 janvier 1876.
» MASSÉ, Victor; à Paris	—	4 janvier 1877.
» LIMNANDER DE NIEUWENHOVE, le baron Arm. M., O. ✠; à Paris (1) . . .	—	9 janvier 1879.

Pour les Sciences et les Lettres dans leurs rapports avec les Beaux-Arts :

M. RAVAISSON, J. G. Félix; à Paris . . .	Élu le	10 janvier 1856.
» GAILHABAUD, Jules; à Paris	—	9 janvier 1868.
» MARIETTE, Auguste Édouard; au Caire.	—	6 janvier 1870.
» LÜBKE, Guillaume; à Stuttgart . . .	—	9 janvier 1873.
» VOSMAER, C; à La Haye	—	9 janvier 1873.
» DELABORDE, le vicomte Henri; à Paris. .	—	8 janvier 1874.
Le radja SOURINDRO MOHUN TAGORE, C. ✠; à Calcutta.	—	4 janvier 1877.
» N.		

Secrétaire adjoint de l'Académie : Le chevalier Edmond MARCHAL.

(1) M. Limnander, membre titulaire depuis 1872, ayant cessé d'être domicilié en Belgique, a été rangé, sur sa demande, parmi les associés.

COMMISSIONS DES CLASSES.

Commission pour la publication d'une Biographie nationale.

Président, M. P.-J. VAN BENEDEN, délégué de la classe des Sciences.
Vice-président, M. A. WAUTERS, délégué de la classe des Lettres.
Secrétaire, M. Edm. DE BUSSCHER, délégué de la classe des Beaux-Arts.
Secrétaire adjoint, M. Félix STAPPAERTS, délégué de la classe des Beaux-Arts.

Membres :

M. DE KONINCK,	délégué de la classe des Sciences.	
» DEWALQUE,	id.	id.
» LIAGRE,	id.	id.
» MORREN,	id.	id.
» GACHARD,	id.	classe des Lettres.
» JUSTE,	id.	id.
» LE ROY,	id.	id.
» HEREMANS,	id.	id.
» BALAT,	id.	classe des Beaux-Arts.
» Le chev. DE BURBURE,	id.	id.
» SIRET,	id.	id.

Commissions spéciales des finances :

Classe des Sciences.	Classe des Lettres.	Classe des Beaux-Arts.
M. GLUGE.	M. CHALON.	M. DE MAN.
» MAUS.	» CONSCIENCE.	» FRAIKIN.
» MONTIGNY.	» DE DECKER.	» FRANCK.
» NYST.	» FAIDER.	» G. GEEFS.
» P. VAN BENEDEN.	» GACHARD.	» SLINGENEYER.

Classe des Sciences. — *Commission pour les paratonnerres.*

M. Maus, président.
» Donny.
» Duprez.
» Houzeau.
M. Melsens.
» Montigny.
» Valerius.

Classe des Lettres. — *Commission pour la publication des anciens monuments de la littérature flamande.*

M. P. De Decker, président.
» J.-F.-J. Heremans, secrétaire.
» H. Conscience.
M. P. Willems.
» L. Roersch.

Commission pour la publication d'une collection des grands écrivains du pays.

M. R. Chalon, président.
» le b[on] Kervyn de Lettenhove, secrétaire.
M. Aug. Scheler.
» Alph. Le Roy.
» J. Stecher.

Classe des Beaux-Arts. — *Commission pour la rédaction d'une Histoire de l'art en Belgique.*

M. L. Alvin, président.
» Gust. De Man.
M. Éd. Fétis

Commission pour la liste d'objets d'art à reproduire par les lauréats pendant leur séjour à l'étranger (article 17 de l'arrêté royal du 22 mai 1875 réorganisant les grands concours de peinture, de gravure, d'architecture et de sculpture).

Peinture : MM. De Keyser et Gallait.
Sculpture : MM. Joseph Geefs et Fraikin.
Gravure : MM. J. Franck et J. Leclercq.
Architecture : MM. Balat et G. De Man.
Sciences et lettres : MM. Alvin et Éd Fétis.

Commission de la classe des beaux-arts pour les portraits des membres décédés.

M. Éd. Fétis. M. J. Portaels. M. J. Franck.

Commission pour la publication des œuvres des anciens musiciens belges.

M. Gevaert, *président*.
» Éd. Fétis, *secrétaire*.
» Samuel, *trésorier*.
M. Vieuxtemps.
» le chev. de Burbure.
» Th. Radoux.

Commission chargée de discuter toutes les questions relatives aux lauréats des grands concours dits prix de Rome.

M. Alvin.
» Balat.
» De Keyser.
» De Man.
» Fétis.
» Franck.
» Gallait.
M. J. Geefs.
» G. Geefs.
» Gevaert.
» Portaels.
» Robert.
» Simonis.
» Ad. Pauli.

COMMISSION ROYALE D'HISTOIRE

pour la publication des Chroniques belges inédites.

M. le baron **Kervyn de Lettenhove**, président.
» **Gachard**, secrétaire et trésorier.
» **Wauters**, membre.
» **Bormans**, id.
» **Poullet**, id.
» **Piot**, id.
» **Devillers**, id.
» **Gilliodts Van Severen**, membre suppléant.

NÉCROLOGIE.

CLASSE DES SCIENCES.

M. Gervais (Paul), associé, décédé à Paris, le 10 février 1879.
» Dove (Henri-Guillaume), associé, décédé à Berlin, le 5 avril 1879.
» Lamont (Jean), associé, décédé à Bogenhausen (Munich), le 6 août 1879.
» Chapuis (Félicien), membre, décédé à Heusy (Verviers), le 30 septembre 1879.

CLASSE DES LETTRES.

M. Lafuente (Modeste), associé, décédé à Madrid en 1867.
» Salva (Miguel), associé, décédé à Marllorca, le 5 novembre 1873.

CLASSE DES BEAUX-ARTS.

M. Schnaase (Ch.), associé, décédé à Wiesbaden, le 20 mai 1875.
» Viollet-le-Duc (E.), associé, décédé à Lausanne, le 17 septembre 1879.

DOMICILE DES MEMBRES, DES ASSOCIÉS ET DES CORRESPONDANTS DE L'ACADÉMIE HABITANT LA PROVINCE.

Bormans (Stanislas), à Namur.
Briart (Alph.), à Mariemont (Hainaut).
Candèze (E.), à Glain, près de Liége.
Catalan (Eugène), rue Nysten, 21, à Liége.
Cornet (F.-L.), à Cuesmes (Mons).
de Borchgrave (Ém.), à la Coupure, 43, à Gand.
De Braekeleer (Ferdinand), boulevard Léopold, 83, à Anvers.
de Burbure (Le chev. Léon), rue Vénus, 17, à Anvers.
De Busscher (Edm.), rue des Vanniers, 18, à Gand.
De Keyser (N.), rue de la Pépinière, 15, à Anvers.
de Koninck (L.-G.), rue Bassenge, 48, à Liége.
de Laveleye (Émile), rue Courtois, 38, à Liége.
Delboeuf (J.), rue Hemricourt, 21, à Liége.
de Selys Longchamps (Edm.), à Waremme, et boulev. de la Sauvenière, 34, à Liége.
De Tilly (J.), rue du Canal, 1, à Anvers.
Dewalque (Gust.), rue de la Paix, 17, à Liége.
de Witte (Le baron J.), au château de Wommelghem, lez-Anvers, et à Paris, rue Fortin, 5.
Donny (F.), rue Neuve-St-Pierre, 91, à Gand.
Dupréz (F.), cour du Prince, 34, à Gand.
Dyckmans (F.), chaussée de Malines, 267, à Anvers.
Folie (F.), à l'Université de Liége.
Fredericq (Leon), à l'Université de Liége.
Geefs (Joseph), rue Léopold, 45, à Anvers.
Gilkinet (Alfred), rue Renkin, 13, à Liége.
Haus (J.-J.), rue Savaen, 36, à Gand.
Henrard (P.), rue de la Duchesse, 56, à Anvers.
Henry (L.), rue du Manége, 2, à Louvain.
Heremans (J.), rue des Dominicains, 4, à Gand.
Lamy (Th.), au collége Marie-Thérèse, à Louvain.

Laurent (F.), rue Savaen, 46, à Gand.
Leclercq (Julien), rue de Liége, à Lokeren.
Le Roy (Alph.), rue Fusch, 34, à Liége.
Loise (F.), rue de Cuesmes, 3, à Mons.
Malaise (C.), professeur à l'Institut agricole de l'État, à Gembloux.
Morren (Éd.), quai de la Boverie, 1, à Liége.
Nève (Félix), rue des Orphelins, 52, à Louvain.
Nolet de Brauwere Van Steeland (J.), rue Neuve, 7, à Vilvorde.
Nothomb (le baron J.), à Berlin.
Nypels (G.), quai d'Avroy, 94, à Liége.
Pauli (Ad.), place des Fabriques, 1, à Gand.
Plateau (J.), place du Casino, 15, à Gand.
Plateau (Félix), rue du Casino, 15, à Gand.
Poullet (Edm.), rue de la Station, 120, à Louvain.
Radoux (Th.), quai de Maestricht, 1bis, à Liége.
Samuel, (Ad.), place de l'Évêché, à Gand.
Schadde, rue Leys, 18, à Anvers.
Schwann (Théodore), quai de l'Université, 11, à Liége.
Siret (Adolphe), à Saint-Nicolas.
Spring (Walthère), rue Beeckman, 32, à Liége.
Steur (Charles), à la Coupure (rive gauche), 39, à Gand.
Stecher (J.), quai Fragnée, 30, à Liége.
Terry (L.), rue Naniot, 12, à Liége.
Thonissen (J.-J.), rue de la Station, 88, à Louvain.
Valerius (H.), rue du Gouvernement, 2, à Gand.
Van Bambeke (C.), rue Haute, 5, à Gand.
Van Beneden (Éd.), rue Louvrex, 90, à Liége.
Van Beneden (P.-J.), rue de Namur, 93, à Louvain.
Van der Mensbrugghe (G.), à la Coupure, 111, à Gand.
Wagener (A.), rue Traversière, 25, à Gand.
Willems (Pierre), rue de Bruxelles, 192, à Louvain.

Marchal (Edm.), rue de la Poste, 61, à St-Josse-ten-Noode.

LISTE

DES PRÉSIDENTS ET DES SECRÉTAIRES PERPÉTUELS DE L'ACADÉMIE,

depuis la fondation en 1769.

ANCIENNE ACADEMIE (1).

(1769 — 1816).

Présidents (2).

M. Le comte de Cobenzl . . . . 1769.
» Le chancelier de Crumpipen . . . . 1773.

Secrétaires perpétuels.

M. Gérard . . . . 1769 à 1776.
» Des Roches . . . . 1776 à 1787.
» L'abbé Mann . . . . 1787 à 1794.

Directeurs (3).

M. L'abbé Needham . . . . 1769 à 1782.
» Le marquis Duchasteler . . . . 1782 à 1784.
» Gérard . . . . 1784 à 1786.
» Le marquis Duchasteler . . . . 1786 à 1790.
» Gérard . . . . 1791 à 1794.
» L'abbé Chevalier . . . . 1794.

(1) L'ancienne Académie ne tint pas de séance de 1794 à 1816 ; elle fut dispersée, pendant cet intervalle de temps, par suite des événements politiques.

(2) Nommés par le Gouvernement.

(3) Élus par l'Académie.

ACADÉMIE DEPUIS SA RÉORGANISATION EN 1816.

Présidents.

M. Le bon de Feltz . 1816-1820.
» Le pce de Gavre . 1820-1832.
» Ad. Quetelet . . 1832-1835.
» Le baron de Stassart . 1835.
» Le baron de Gerlache. 1836.
» Le baron de Stassart . 1837.
» Le baron de Gerlache. 1838.
» Le baron de Stassart . 1839.
» Le baron de Gerlache. 1840.
» Le baron de Stassart . 1841.
» Le baron de Gerlache. 1842.
» Le baron de Stassart . 1843.
» Le baron de Gerlache. 1844.
» Le baron de Stassart . 1845.
» Le baron de Gerlache. 1846 (1).
» Le baron de Stassart . 1847.
» Verhulst . . . . . . 1848.
» F. Fétis . . . . . . 1849.
» d'Omalius d'Halloy. . 1850.
» M.-N.-J. Leclercq . . 1851.
» Le baron de Gerlache. 1852.
» Le baron de Stassart . 1853.
» Navez . . . . 1854.
» Nerenburger. . . . 1855.
» Le baron de Gerlache. 1856.
M. de Ram . . . . . 1857.
» d'Omalius d'Halloy. . 1858.
» F. Fétis . . . . . 1859.
» Gachard . . . . . 1860.
» Liagre. . . . . . 1861.
» Van Hasselt . . . . 1862.
» M.-N.-J. Leclercq . . 1863.
» Schaar. . . . . . 1864.
» Alvin . . . . . . 1865.
» Faider. . . . . . 1866.
» Le vicomte Du Bus. . 1867.
» F. Fétis . . . . . 1868.
» Borgnet . . . . . 1869.
» Dewalque. . . . . 1870.
» Gallait. . . . . . 1871.
» d'Omalius d'Halloy. . 1872.
» Thonissen 1873
» De Keyser . . . . 1874.
» Brialmont . . . . 1875.
» Faider. . . . . . 1876.
» Alvin . . . . . . 1877.
» Houzeau . . . . . 1878.
» M.-N.-J. Leclercq . . 1879.
» Gallait. . . . . . 1880.

Secrétaires perpétuels.

M. Van Hulthem. . . . . 1816 à 1821.
» Dewez . . . . 1821 à 1835.
» Ad. Quetelet . . . . 1835 à 1874.
» Liagre . . . . Élu en 1874.

(1) Depuis 1846, c'est le Roi qui désigne le président, parmi les trois directeurs annuels des classes.

LISTE

DES DIRECTEURS DES TROIS CLASSES DEPUIS LA RÉORGANISATION EN 1845.

Classe des Sciences.

M. Dandelin	1846	M. Schaar	1864
» Wesmael	1847	» Nerenburger	1865
» Verhulst	1848	» d'Omalius d'Halloy	1866
» le v^te Du Bus	1849	» le v^te Du Bus	1867
» d'Omalius d'Halloy	1850	» Spring	1868
» de Hemptinne	1851	» Nyst	1869
» Kickx	1852	» Dewalque	1870
» Stas	1853	» Stas	1871
» de Selys Longchamps	1854	» d'Omalius d'Halloy	1872
» Nerenburger	1855	» Gluge	1873
» Dumont	1856	» Candèze	1874
» Gluge	1857	» Brialmont	1875
» d'Omalius d'Halloy	1858	» Gloesener	1876
» Melsens	1859	» Maus	1877
» P. Van Beneden	1860	» Houzeau	1878
» Liagre	1861	» de Selys Longchamps	1879
» de Koninck	1862	» Stas	1880
» Wesmael	1863		

Classe des Lettres.

M. le b^on de Gerlache	1846	M. le b^on de Stassart	1853
» le b^on de Stassart	1847	» de Ram	1854
» le b^on de Gerlache	1848	» M.-N.-J. Leclercq	1855
» le b^on de Stassart	1849	» le b^on de Gerlache	1856
» de Ram	1850	» de Ram	1857
» M.-N.-J. Leclercq	1851	» M.-N.-J. Leclercq	1858
» le b^on de Gerlache	1852	» le b^on de Gerlache	1859

M. Gachard	1860	M. Defacqz	1870
» de Ram	1861	» Haus	1871
» De Decker	1862	» De Decker	1872
» M.-N.-J. Leclercq	1863	» Thonissen	1873
» Gachard	1864	» Chalon	1874
» Grandgagnage	1865	» le bon Guillaume	1875
» Faider	1866	» Ch. Faider	1876
» Roulez	1867	» Wauters	1877
» le bon Kervyn de Lettenhove	1868	» de Laveleye	1878
		» M.-N.-J. Leclercq	1879
» Borgnet	1869	» Nypels	1880

Classe des Beaux-arts.

M. F. Fétis	1846	M. De Keyser	1864
» Navez	1847	» Alvin	1865
» Alvin	1848	» De Busscher	1866
» F. Fétis	1849	» Balat	1867
» Baron	1850	» F. Fétis	1868
» Navez	1851	» De Keyser	1869
» F. Fétis	1852	» Fraikin	1870
» Roelandt	1853	» Gallait	1871
» Navez	1854	» Éd. Fétis	1872
» F. Fétis	1855	» Alvin	1873
» De Keyser	1856	» De Keyser	1874
» Alvin	1857	» Balat	1875
» Gme Geefs	1858	» Gevaert	1876
» F. Fétis	1859	» Alvin	1877
» Baron	1860	» Portaels	1878
» Suys	1861	» le chev. de Burbure	1879
» Van Hasselt	1862	» Gallait	1880
» Éd. Fétis	1863		

NOTICES BIOGRAPHIQUES.



NOTICE

SUR

ERNEST QUETELET,

né à Bruxelles le 7 août 1825, mort à Ixelles le 6 septembre 1878.

I.

L'ENFANCE D'ERNEST QUETELET. — SES ANNÉES D'ÉTUDES.

Ernest-Adolphe-François Quetelet, membre de l'Académie royale de Belgique, de la Société astronomique allemande, etc.; ancien officier du génie; chef du service astronomique à l'Observatoire royal de Bruxelles; chevalier de l'Ordre de Léopold, naquit à Bruxelles, le 7 août 1825, de Lambert-Adolphe-Jacques Quetelet et de Cécile-Virginie Curtet.

Son père était professeur à l'Athénée et avait jeté déjà les fondements de la grande réputation à laquelle il arriva plus tard. Son aïeul maternel comptait parmi les médecins les plus en renom de la capitale; son grand-oncle, J.-B. Van Mons, avait créé à l'Université de Louvain cette école de chimie d'où sont sortis tant d'élèves distingués.

L'enfance d'Ernest Quetelet s'écoula de la manière la plus paisible : sa mère lui apprit à lire, et on lui donna un maître particulier d'écriture et de grammaire, qui fut aussi chargé de l'instruction de sa sœur Isaure, plus jeune d'un an ou deux.

Quand il eut atteint sa onzième année, il commença à tenir un journal où se trouvent consignés tous les faits se rattachant à ses occupations, à ses petits voyages, aux habitués de la maison, aux étrangers dont M. Ad. Quetelet, devenu directeur de l'Observatoire et secrétaire perpétuel de l'Académie, recevait la visite.

L'idée de ce journal était excellente : il habituait l'enfant à la rédaction et développait en lui l'esprit d'observation et d'analyse. D'abord simple écho des parents, le journal servit peu à peu d'interprète aux sentiments personnels de son jeune auteur.

On y lit à la date du 2 octobre 1836 : « Le matin M. Gaggia vient, je lui montre mes collections de médailles, cachets et dessins. Papa vient et me dit de partir, qu'il m'appellera, la conversation finie... Je monte chez maman. On ouvre la porte du dehors, je regarde ; M. Gaggia part... Papa entre et me dit que de 10 à 12 heures, j'irai apprendre grec et latin chez M. Gaggia... Je fus assez content de cette nouvelle. »

P.-J. Gaggia, émigré de Brescia, en Lombardie, avait fondé à Bruxelles, dans les dernières années du royaume des Pays-Bas, une Institution qui portait son nom et dont le plan et l'organisation, s'écartant de la routine, étaient bien faits pour lui attirer les suffrages des juges compétents.

L'Institution ou l'Institut Gaggia, comme on l'appelait généralement, avait été placé en 1829 sous la surveillance d'une commission composée de MM. le baron de Keverberg,

conseiller d'État, Ch. de Brouckere, membre de la seconde chambre des États-Généraux et Ad. Quetelet, directeur de l'Observatoire [1].

On n'y admettait que des internes, et ceux-ci devaient suivre un cours régulier d'études ; mais pour témoigner sa reconnaissance à M. Quetelet, le directeur consentit à laisser fréquenter par le jeune Ernest les leçons de grec et de latin seules, comme élève externe. Pendant cinq ans, les langues anciennes furent la principale occupation de notre écolier : il y fit des progrès rapides avec des professeurs, tels que Gaggia et Raoul, le traducteur de Juvénal. En 1841, Ernest fut admis au cours de philosophie de Gioberti, le futur premier ministre du roi Charles-Albert, dont personne alors ne prévoyait les hautes destinées. Gioberti, réfugié politique comme Gaggia, avait été recueilli par ce dernier et donnait aussi à l'Institut la leçon de géographie et d'histoire. Il ne paraît pas qu'Ernest Quetelet ait suivi cette leçon ; il apprit l'histoire dans Rollin et se familiarisa avec la géographie en confectionnant de nombreuses cartes de tous les pays du monde.

Ernest Quetelet avait treize ans et demi lorsque son père songea à lui faire apprendre les mathématiques. On lit dans son journal, à la date du 14 février 1839 : « M. Hagué [c'était son maître particulier d'écriture et de français] va me donner des leçons d'arithmétique ; il m'apprend la numération ; » et à la date du 16 février : « M. Hagué enseigne l'addition. »

Au mois d'octobre 1840, il commence l'algèbre avec son père. Il venait d'entrer dans sa seizième année, et c'est à cet âge seulement, lorsque le jugement est déjà formé, que l'on peut comprendre l'algèbre et la géométrie, et même l'arith-

métique, mais il importe de familiariser de bonne heure l'enfant avec les règles mécaniques du calcul.

Après l'algèbre, Ad. Quetelet enseigne la géométrie; et comme il avait lui-même reçu une éducation toute littéraire avant de s'occuper de sciences, il fait avec son fils des lectures d'auteurs grecs et latins, et d'historiens anciens et modernes.

Le reste du temps est occupé par des leçons de dessin, de musique, de danse, de gymnastique, d'escrime et d'équitation. Depuis le commencement de 1841, on avait donné au frère et à la sœur un professeur d'allemand.

II.

L'ENTRÉE D'ERNEST QUETELET A L'ÉCOLE MILITAIRE DE BRUXELLES. — SA NOMINATION AU GRADE DE SOUS-LIEUTENANT DU GÉNIE. — SA VIE DE GARNISON. — IL EST PROMU AU GRADE DE LIEUTENANT.

Il avait été décidé qu'Ernest Quetelet entrerait à l'École militaire, organisée en 1834 par le général français Chapelié, et dont la réputation n'avait fait que grandir. M. Loxhay [2] fut chargé de le préparer à l'examen, qui roulait presque exclusivement sur les mathématiques, et pendant deux ans, il lui fit répéter, ou lui enseigna les matières portées au programme. Les progrès et l'esprit de curiosité de l'élève furent cause que ce programme fut beaucoup dépassé et que, pour ce qui concerne les mathématiques, Ernest Quetelet aurait été capable de subir l'examen de passage à l'École d'application.

Entre-temps il continuait de s'occuper à l'Institut de grec

et de latin : il était devenu si habile helléniste qu'à la fin de décembre 1842, il avait été appelé à donner la leçon de grec, et avait rempli les fonctions de professeur pendant plusieurs mois.

Enfin, le 5 octobre 1843, il est prévenu par une lettre du général Chapelié, que le sort l'a désigné pour commencer le 6 novembre à subir les diverses épreuves du concours pour l'admission à l'École militaire.

L'arrêté nommant les élèves ne fut signé par le ministre de la guerre que le 7 février 1844.

Ernest Quetelet figurait le premier sur la liste[8]. Il entra à l'École le 1er mars et garda son rang, comme le prouve la lettre suivante du ministre, en date du 21 mars 1846 : « J'ai l'honneur de vous informer que vous avez été classé le premier sur la liste par ordre de mérite, arrêtée par suite des examens des élèves de la 2me division dont vous avez fait partie, et jugé digne de passer à l'École d'application... Je vous ai provisoirement désigné pour le service du génie où vous occuperez le 1er rang parmi les officiers de la même catégorie... »

Sa promotion au grade d'élève sous-lieutenant avait fait l'objet d'un arrêté royal du 16 mars 1846.

A la date du vendredi 12 septembre 1848, il consignait la note suivante dans son journal : « J'ai terminé mes examens de sortie à l'École. Le premier sur la géodésie, cartes, topographie, n'a pas été fort bien. Le second, mieux, sur la construction et la mécanique. Le troisième, bien, sur la fortification, et le quatrième, moyennement, sur l'artillerie et la chimie Enfin j'ai appris que je n'étais que le second. C'est mon premier [examen] surtout qui a produit cela. » On voit qu'il prenait assez philosophiquement son parti.

Admis définitivement dans le génie, par un arrêté royal du 22 septembre 1848, il fut désigné pour le régiment par disposition ministérielle du 3 octobre, et reçut l'ordre d'être rendu à sa nouvelle destination, à Mons, le 16.

A partir de ce moment une correspondance intéressante commence entre lui, ses parents et sa sœur. Mme Quetelet et Isaure le tiennent au courant de tout ce qui se passe à Bruxelles et à l'Observatoire : l'une avait beaucoup d'esprit et de rares qualités de style, mais c'est l'amour maternel qui déborde dans ses lettres; l'autre se montre ce qu'elle fut toujours, bonne, affectueuse, pleine de naturel, très fine et très intelligente. Ad. Quetelet prodigue les bons conseils et cherche à éveiller chez Ernest l'amour de la gloire : « J'ai fait tous mes efforts, » écrit-il un jour, « pour que le nom que tu portes, ait quelque valeur. Tâche d'y ajouter de ton côté. »

Ernest a parfois des idées originales. Comme sa mère le détournait de faire plus ample connaissance avec Fourier et Proudhon, il lui répond : « ... J'ai trouvé bon de lire d'abord l'ouvrage de pater sur l'avenir des sociétés [1], puis le petit traité de M. Droz [2]. C'est une application du principe que suit papa quand il est à table. Il commence avant de prendre le vin par se former une base convenable en bœuf et autres pièces de même calibre, et alors le vin qu'on incorpore est moins susceptible de monter au cerveau et de troubler les idées. Les deux ouvrages que j'aurai lus me formeront, je pense, une fort bonne base. »

Ernest Quetelet s'était pris d'un vif amour pour les langues vivantes. A l'allemand, il joint l'italien et l'anglais, et même l'hébreu : « ... Je sais déjà à peu près mon alphabet hébreu, » écrit-il le 26 juin 1849, « et avec un peu de peine je puis à

peu près lire... Cette étude me plaira, je pense; l'esprit de la langue est tout différent de ce que j'ai vu jusqu'ici; » et huit jours après : « J'ai continué mon hébreu... Inutile de parler de cela dans la conversation. C'est une folie que je fais... Je sentais le besoin de quelque chose de neuf... Je devrai [me remettre à l'allemand]. . Dans toutes mes études, j'ai été plutôt par efforts successifs et discontinus, que d'une manière permanente... »

Cette fièvre d'apprendre n'était pas nouvelle chez lui. Dès le 16 février 1845, son père lui écrivait : « Il ne faut plus penser à apprendre des choses nouvelles, mais plutôt à mettre de l'ordre dans ce que tu sais. » Il s'agissait alors d'un examen de fin d'année à l'École militaire. — Le 14 septembre 1849, Ad. Quetelet l'engageait à continuer à résumer ce qu'il avait appris, avant de passer à des études nouvelles en mathématiques: « Pour monter, disait-il, il ne faut pas laisser d'échelons brisés dans son échelle; » et le 12 octobre : « Je te recommande toujours ton analyse; c'est une langue que tu dois te rendre familière, et pour cela, il faut lire et relire Euler et Lagrange. » On ne pouvait donner de meilleur conseil Ernest le suivit, du moins en partie. Il se mit à étudier l'analyse appliquée de Monge et la mécanique de Lagrange, reconnaissant que « c'est du temps à peu près perdu de patauger dans les auteurs secondaires quand on peut attaquer le maître. »

Les langues, les mathematiques, le piano dont il jouait assez bien, le café, le théâtre et les soirées du monde qu'il n'aimait pas beaucoup [6], formaient une agréable diversion avec le service militaire. Celui-ci n'en souffrait pas du reste: suivant un témoignage irrécusable, le jeune sous-lieutenant avait fait constamment preuve de la meilleure volonté pour

tout ce qui concernait le service du régiment et avait su se concilier l'affection de ses nouveaux camarades; son colonel ne doutait pas qu'il ne devînt un des officiers distingués de l'armée.

Au mois de mars 1850, le régiment du génie alla tenir garnison à Gand. Le 30, Ernest Quetelet écrivait : « ... Je n'ai pas encore repris mon équilibre de travail. Je suis encore en oscillation, et les oscillations négatives se composent d'heures passées au café avec des camarades. Cependant leur amplitude tend à diminuer, et hier j'ai tranquillement passé la soirée chez moi. » Il retourna aux mathématiques, mais en passant peut-être trop vite et trop souvent d'un sujet à l'autre : « Mets-toi bien en garde contre cette manie de ne rien étudier sérieusement, » lui disait son père, « c'est ainsi qu'on perd les plus heureuses dispositions, et je pourrais en citer bien des exemples. »

Ernest Quetelet avait à cette époque une aversion bien marquée pour les longs calculs. « [Wronski], » écrit-il le 14 juin 1850, « a au moins une qualité qui manque généralement, c'est d'apporter en mathématiques des idées philosophiques au lieu de se borner à un fatras de chiffres. » Puis, le 3 décembre : « J'ai fait un peu de géométrie ces jours-ci. J'ai lu quelques parties du mémoire de M. Chasles sur les principes de dualité et d'homographie. C'est fort bien La méthode analytique dans une foule de cas est trop longue et les calculs pourraient effrayer un plus hardi que moi. Je tremble chaque fois qu'il se présente une élimination. »

Il répugnait beaucoup à se produire et ne voulait faire que ce qui lui plaisait. En outre il n'était jamais pressé. A son retour de Londres, où il était allé, en juin 1851, passer quinze jours auprès de son père, commissaire du gouvernement

belge à l'Exposition universelle, Isaure lui écrivait : « Papa nous a raconté que tu as été à Londres comme toujours *M. Lambinos*, ce qui t'a fait perdre beaucoup de temps et d'occasions de voir mainte et mainte chose. » On lit dans une lettre de sa mère du 9 octobre 1851 : « ... Tu auras vu sans doute qu'à peu de jours de distance, Brialmont a publié deux volumes, l'un sur la situation de l'armée, si je ne me trompe; l'autre est le second volume de cette Bibliothèque populaire [l'*Encyclopédie populaire* d'Alex. Jamar] à laquelle tu as refusé de prendre part [7]. Je ne verrai donc pas mon fils sortir de son indolence et chercher à se faire un nom, une réputation, et par conséquent une position un peu brillante. Ton père ne sera pourtant pas toujours là; sa position ne te sera pas toujours un passe-port pour te mener à tout [?]... Pense à tout cela, sérieusement, sans enfantillage, et agis en conséquence... »

Le grand désir des parents d'Ernest était de le voir quitter le régiment, et, s'il était possible, se rapprocher d'eux. Ad. Quetelet en avait entretenu le général Goblet, vers la fin d'octobre 1851, et celui-ci lui avait paru dans de bonnes dispositions, quoique pour le moment il ne vît pas au juste le poste qui pourrait être assigné au sous-lieutenant : du reste, d'après le général, tout devait dépendre de la prochaine inspection. Le 14 avril 1852, Mme Quetelet écrivait : « ... Ton père a vu hier le général Chapelié qui lui a parlé de toi et lui a proposé, sur le désir que manifesta ton père de te voir détaché à l'Observatoire, comme Liagre l'était autrefois [8], de s'employer pour te le faire obtenir. Je n'ai pas besoin de te dire que ton père accepta; reste à savoir si cette bonne volonté sera de longue durée et si elle sera efficace. »

Au mois d'avril 1852, Ernest Quetelet fut envoyé à Anvers;

le 21 septembre suivant, une disposition ministérielle le désigna pour être adjoint au commandant du génie de cette place et pour passer à l'état-major de l'arme. Il resta dans cette position jusqu'au mois de novembre 1834. Le 24 juin 1833, un arrêté royal l'avait nommé lieutenant.

Occupé d'abord sous les ordres d'un capitaine à la surveillance des travaux de construction des réduits dans les forts nos 6 et 7 du camp retranché, il fut ensuite (28 octobre 1833) chargé de la surveillance immédiate des travaux de construction d'un réduit dans le fort no 7; et lorsqu'il eut été désigné pour être adjoint au commandant du génie à Ostende, le lieutenant-colonel commandant du génie à Anvers, en l'informant de cette nouvelle disposition ministérielle, lui écrivit le 24 novembre 1834 : « Je saisis cette occasion pour vous remercier du concours intelligent et dévoué que vous m'avez prêté dans la surveillance des travaux extraordinaires qui se sont exécutés aux forts du camp retranché sous Anvers. »

III.

LES RECHERCHES D'ERNEST QUETELET SUR LES MÉDIANES. — SON MÉMOIRE SUR LES FOYERS. — SON CALCUL DES ÉLÉMENTS DE LA COMÈTE DU MOIS DE MARS 1854. — IL EST DÉSIGNÉ POUR REMPLIR PROVISOIREMENT LES FONCTIONS DE RÉPÉTITEUR DU COURS DE GÉODÉSIE A L'ÉCOLE MILITAIRE.

Ce fut pendant son séjour à Anvers qu'Ernest Quetelet envoya ses premiers mémoires à l'Académie royale de Belgique.

Le 9 octobre 1852, la Classe des sciences reçut de notre jeune officier un mémoire intitulé : *Recherches sur les médianes.*

« Le but de cet écrit, » disait l'auteur, « est d'établir quelques rapports entre les fonctions et les surfaces; ces rapports ne sont pas tous nouveaux, mais peut-être sont-ils présentés d'une façon neuve et avec un ensemble qui permettra d'en tirer quelques conséquences intéressantes. »

C'est ainsi qu'en jugèrent les commissaires à qui le mémoire fut renvoyé : il était destiné, d'après le rapporteur, M. Timmermans, à ajouter quelques pages curieuses à la science de l'analyse géométrique, et témoignait d'une grande habitude de l'analyse et d'une connaissance parfaite des travaux des géomètres sur la théorie des surfaces courbes.

« M. Ernest Quetelet, » lisait-on dans le rapport, « appelle *premier médian* un point situé sur une transversale d'une surface, de telle manière que la somme de ses distances aux différents points de rencontre soit égale à zéro. Il appelle aussi deuxième, troisième, etc., médian les points pour lesquels la somme des produits deux à deux, trois à trois, etc., des mêmes distances, est nulle. Il suppose ensuite que cette transversale se meuve dans la surface suivant une loi déterminée, et les lieux géométriques de ces différents médians constituent des surfaces auxquelles il donne le nom de médiane première, médiane seconde, etc.

» L'objet de ce mémoire est de chercher l'équation de ces dernières surfaces et d'en reconnaître les propriétés, pour deux modes de génération des médianes correspondant à deux lois de déplacement de la transversale, lorsque la transversale reste parallèle à elle-même, et lorsqu'elle passe constamment par un point fixe, c'est-à-dire pour les médianes dites *parallèles* et pour les médianes *polaires*. On voit, par ces définitions, que, dans l'hypothèse particulière d'une surface du second degré, la médiane parallèle première n'est

autre que le plan connu sous le nom de *plan diamétral*. Dans tous les autres cas, les médianes des différents ordres et des différentes espèces sont des surfaces d'un degré plus élevé et dont la nature et les propriétés, intimement liées à celles de la surface primitive, n'avaient pas encore fixé l'attention des géomètres. Le théorème fondamental que M. Ernest Quetelet établit avec une grande simplicité, consiste en ce que pour des transversales parallèles à l'axe des Z, les équations des surfaces médianes des différents ordres sont représentées par les dérivées successives de la surface donnée, prises par rapport à z, ce qui le conduit immédiatement à plusieurs conséquences importantes sur le degré des équations des médianes, lorsque la surface est algébrique, et sur des relations curieuses que ces différentes surfaces ont entre elles et avec la surface primitive elle-même [2]... »

Le 9 mai 1854, la Classe des sciences reçut un second mémoire d'Ernest Quetelet, intitulé : *Mémoire sur les foyers*.

M. Timmermans en fit le rapport suivant : « Le nouveau travail présenté à la Classe par M. Ernest Quetelet, est, en quelque sorte, la suite d'un mémoire qu'elle a accueilli antérieurement et qui avait pour objet l'étude de certaines surfaces liées intimement à d'autres surfaces données plus compliquées. Ici, la dépendance de ces dernières et des lieux géométriques corrélatifs est caractérisée par la condition que la distance de chaque point de l'un à chaque point de l'autre soit exprimée d'une manière rationnelle en fonction des coordonnées de la surface. Ces différents lieux géométriques, composés de véritables foyers, dans le sens le plus général qu'on donne à ce mot dans les sections coniques, sont appelés *focales* pour ce motif, par l'auteur. La première idée de ces recherches lui a sans doute été inspirée par la lecture d'un

petit mémoire, publié depuis longtemps par notre savant confrère M. Ad. Quetelet, sur un sujet ayant avec celui-ci certaines analogies, mais où la question n'avait été qu'effleurée. M. Ernest Quetelet l'a reprise dans les termes les plus généraux et a été conduit à un grand nombre de résultats remarquables par leur élégance et leur simplicité.

» Comme ce mémoire ne le cède en rien au précédent, qu'il me paraît même plus intéressant, en ce sens que les propriétés qui y sont démontrées sont, en général, plus simples et plus saisissables, l'Académie jugera sans doute convenable de lui faire l'accueil qu'elle a déjà fait au premier [10]. »

Ce jugement favorable fut ratifié non-seulement par la Classe des sciences de l'Académie de Belgique, mais encore par les géomètres étrangers.

M. Chasles exprima son opinion dans une lettre adressée à M. Ad. Quetelet. « C'est surtout le travail sur les foyers, » écrivait l'illustre géomètre, « qui a laissé dans mon esprit une impression qui me permet d'en rappeler ici quelques passages. L'idée d'étendre à une courbe d'un ordre quelconque les considérations qu'Euler a prises pour définition des foyers dans les coniques semblables, est heureuse et n'avait point encore été, je crois, appliquée. Aussi a-t-elle conduit M. votre fils à des résultats nouveaux et intéressants, au nombre desquels on remarque cette propriété fort belle des ovales de Descartes, d'avoir, non pas seulement deux foyers, comme il résultait de leur définition, ou trois comme je l'avais trouvé, mais une infinité d'autres, situés tous dans une courbe de troisième ordre, et dont deux quelconques donnent lieu à une équation de l'ovale, à la manière de Descartes...

» Une autre belle proposition qui forme le point de départ, dans le mémoire de M. votre fils, d'où se déduit celle qui précède, c'est que, à chaque foyer correspond un certain cercle, toujours de même centre, qui, avec le foyer, sert à définir la courbe d'une autre manière. Cette nouvelle définition, ou propriété des ovales, permet de construire une courbe dans laquelle deux ou trois foyers, situés sur l'axe de la courbe, sont imaginaires... »

Le 5 août 1854, Ernest Quetelet envoya à l'Académie les éléments de la comète qui avait été vue à l'œil nu vers la fin de mars et pendant une partie du mois d'avril. C'était sur les pressantes instances de son père qu'il avait fait le calcul de ces éléments, d'après trois observations de M. Laugier à Paris [11].

Nous avons déjà dit qu'au mois de novembre 1854 (le 21) il avait été adjoint au commandant du génie à Ostende. Il ne resta que quatre mois et demi dans cette place; le 14 avril 1855, une nouvelle disposition le détacha au ministère de la guerre; et le 25 juin, il était désigné pour remplir provisoirement les fonctions de répétiteur du cours de géodésie à l'École militaire.

Ainsi se trouvait réalisé, après trois années d'attente, le vif désir de ses parents de l'avoir auprès d'eux.

Bien qu'il demeurât encore un an au service, sa vie militaire était terminée: elle a été trop courte pour qu'on puisse savoir s'il aurait vérifié le pronostic fait à Mons par son colonel. En l'envoyant à l'École militaire de Bruxelles, son père avait songé surtout à lui donner une bonne instruction scientifique; il espérait qu'un jour il pourrait lui succéder à l'Observatoire, mais cet espoir ne devait pas s'accomplir.

Pour terminer ce que nous avons à dire des travaux d'Er-

nest Quetelet avant son retour à Bruxelles, il nous reste à parler d'un mémoire *sur l'élimination d'une inconnue entre deux équations*, présenté à la Classe des sciences de l'Académie, le 3 mars 1855.

On se rappellera ce qu'il écrivait le 3 décembre 1850: « Je tremble chaque fois qu'il se présente une élimination. » Son mémoire avait sans doute pour objet de faciliter le calcul, mais nous ignorons en quoi il consistait ; ni le *Bulletin* ni les procès-verbaux n'en parlent plus, après le jour de la présentation. Il aura sans doute été retiré, soit spontanément, soit sur les observations des commissaires. Ernest Quetelet avait du reste des doutes, sinon sur l'efficacité de sa méthode, du moins sur sa nouveauté. Le 29 décembre 1854, il écrivait d'Ostende : « J'ai revu mes feuilles sur l'élimination, et si je ne trouve pas dans quelque coin que cela ait déjà été traité à ce point de vue, je crois que je me déciderai à le rédiger plutôt qu'autre chose. Ce sera l'affaire d'une douzaine de pages. » Deux jours après, il disait : « Pater sait-il ce qu'on a fait sur l'élimination ? A-t-il la théorie générale des équations de Bezout ? Je voudrais avant de rédiger quelque chose savoir si déjà cela n'a pas été fait. »

IV.

L'ÉTUDE DES NIVEAUX DE LA LUNETTE MÉRIDIENNE DE GAMBEY. — ERNEST QUETELET EST ÉLU CORRESPONDANT DE L'ACADÉMIE ROYALE DE BELGIQUE. — IL EST NOMMÉ PROFESSEUR DE TOPOGRAPHIE ET RÉPÉTITEUR DU COURS D'ASTRONOMIE ET DE GÉODÉSIE A L'ÉCOLE MILITAIRE, MAIS IL N'ACCEPTE PAS CETTE PLACE ET QUITTE L'ARMÉE POUR ENTRER A L'OBSERVATOIRE DE BRUXELLES EN QUALITÉ D'AIDE POUR LES OBSERVATIONS. — SON VOYAGE DANS LE NORD DE L'ALLEMAGNE ET EN HOLLANDE. — LA DÉTERMINATION DE LA DIFFÉRENCE DES LONGITUDES DES OBSERVATOIRES DE BRUXELLES ET DE BERLIN.

Une fois réinstallé à l'Observatoire, Ernest Quetelet se mit à étudier les grands instruments méridiens, et dès le 2 juin 1855, il présentait à l'Académie un travail *Sur la lunette méridienne avec cercle de Gambey et sur le niveau fixe qui y est attaché*. C'était une étude très concluante du petit niveau fixé à la lunette, à la hauteur de son centre, comparé au grand niveau mobile qu'on attachait, par deux branches recourbées à leur extrémité, sur la partie découverte des tourillons. « En résumé, » disait l'auteur à la fin de la Note, « le grand niveau ne peut pas fournir directement la correction d'inclinaison telle qu'elle doit être appliquée aux observations. Le petit, au contraire, donne exactement cette correction, et il la donne quelle que soit la position de la lunette [12]. »

Notre officier du génie, bien près de devenir astronome, ne poursuivait pas seulement avec ardeur l'étude théorique des instruments, il se livrait encore à la pratique des observations et lisait la *Mécanique céleste* dont, pendant ses loisirs de garnison, il avait abordé quelques chapitres.

J'ai raconté ailleurs comment au mois de juillet 1855, Ad. Quetelet avait subi une certaine atteinte de ses facultés, de la mémoire surtout, à la suite d'une attaque d'apoplexie peu grave en apparence. A partir de ce moment, la direction des travaux astronomiques de l'Observatoire passa de fait aux mains de son fils, et celui-ci dut s'occuper encore de météorologie et de magnétisme.

Le 14 décembre 1855, Ernest Quetelet fut élu correspondant de la Classe des sciences de l'Académie royale de Belgique. Quatre mois plus tard, le Roi, par un arrêté du 11 avril 1856, lui accordait, sur sa demande, la démission de son grade et de son emploi dans l'armée, et le 15 avril, un arrêté du ministre de l'intérieur l'attachait à l'Observatoire en qualité d'*aide pour les observations*, avec un traitement annuel de 2,800 francs.

Les avantages pécuniaires dont le nouvel aide allait jouir étaient bien minimes, comme on le voit; encore Ad. Quetelet avait-il eu de la peine à les obtenir pour son fils. Le titre de correspondant de l'Académie ne paraissant pas suffire, il avait fait nommer Ernest, qui remplissait provisoirement les fonctions de répétiteur à l'École militaire, professeur de topographie et répétiteur du cours d'astronomie et de géodésie au même établissement, avec un supplément annuel de 600 francs. L'arrêté royal portant cette nomination était daté du 1er avril; son objet paraît avoir été de montrer qu'en passant à l'Observatoire, Ernest Quetelet faisait un sacrifice, et c'en était un effectivement; s'il était resté dans l'armée, il fût devenu colonel ou tout au moins lieutenant-colonel, tandis que vingt et un ans après sa démission d'officier, il était encore simple aide astronome et n'avait reçu en quatre fois qu'une augmentation de 1,400 francs.

Au mois d'août 1856, Ernest Quetelet fut envoyé dans le nord de l'Allemagne et en Hollande pour y visiter les principaux Observatoires et étudier les nouvelles méthodes d'observation et de réduction qui y étaient employées. Dans cette excursion il reprit les observations sur l'inclinaison et l'intensité magnétiques que son père avait faites en Allemagne vingt-cinq ans auparavant.

La relation scientifique de ce voyage qui dura quarante jours à partir du 12 août, fut présentée à l'Académie le 6 novembre suivant et parut dans le *Bulletin* [13].

L'itinéraire comprenait les villes suivantes : Cologne, Bonn, Dusseldorf et Bilk, Gotha, Goettingue, Berlin, Hambourg et Altona, Utrecht, Amsterdam, Harlem, Leyde, Rotterdam.

Le jeune astronome eut beaucoup à se louer de l'accueil bienveillant que lui firent MM. Argelander, Luther, Hansen, Klinkerfues, Encke et ses aides Förster et Bruhns, Rumker et son fils Georges, Peters, Oudemans, Buys-Ballot, Van Rees, Kaiser.

A Berlin, il fut reçu par M. de Humboldt. « Il a été charmant pour moi, » écrivait-il le 4 septembre; « il m'a même montré les papiers originaux pour ses voyages en Amérique, qu'il a fait relier et qu'il compte laisser à l'Observatoire de Berlin. Il m'a beaucoup parlé de pater, m'a dit qu'il ne devait pas trop travailler, qu'il arrivait une époque où il fallait se ménager si l'on voulait aller longtemps. Je ne sais si cela tient à ce qu'il a pratiqué ce qu'il m'a dit, mais il est admirablement conservé pour son âge. »

Les lettres adressées par Ernest à ses parents pendant son voyage, renferment des particularités assez plaisantes. A***, il était allé voir l'Observatoire d'un amateur : « C'est, dit-il, un chef-d'œuvre au point de vue de l'*utilisation* de la place. Une

seule chambre à peu près comme le salon [à l'Observatoire de Bruxelles], mais irrégulière, renferme l'équatorial, le cercle méridien, le cercle Est-Ouest, un instrument universel, la pendule, etc. On n'ose pas s'y retourner de peur d'accrocher quelque chose... » A Altona, l'astronome Peters « ne parle pas français et parle très vite allemand. De temps en temps, je l'arrête en résumant ce qui précède par une phrase *bien sentie* dans un allemand barbare. Si j'ai compris, il fait signe que oui et il reprend sa course; sinon il recommence pour m'expliquer et alors ordinairement il parle une fois plus vite.... »

Il mit cinq jours pour aller de Hambourg à Utrecht, et son excellente mère dut trembler à la lecture des contrariétés qu'il avait éprouvées, bien qu'elles fussent racontées avec beaucoup de gaieté et sans phrases. Le bateau à vapeur par lequel il était parti de Hambourg pour Amsterdam, le dimanche 14 septembre au soir, avait été surpris par un très mauvais temps et forcé de retourner à Cuxhaven, où le mercredi matin il était entré dans le havre. Le lendemain Ernest revenait à Hambourg et prenant cette fois le chemin de fer, il arrivait à Dusseldorf le vendredi à huit heures du matin; douze heures après, il était rendu à Utrecht sans autre désagrément qu'une grande fatigue.

En 1857, on s'occupa de déterminer, par la télégraphie électrique, la différence des longitudes des Observatoires de Bruxelles et de Berlin. Les observations se firent aux mois d'avril, de mai et d'octobre. Les observateurs étaient, à Bruxelles, Ernest Quetelet; à Berlin, M. Encke et ses deux aides, MM. Bruhns et Förster. MM. Ernest Quetelet et Bruhns soignèrent la détermination du temps et se comparèrent pour leur équation personnelle à Berlin et à Bruxelles. Ces

comparaisons eurent lieu à Berlin au mois de juin. Le 15, Ernest Quetelet écrivait de cette dernière ville : « Je suis arrivé en bonne santé hier matin... Je suis descendu à l'Hôtel de France, mais M. Encke que j'ai été voir aussitôt mon arrivée a insisté pour que j'allasse à l'Observatoire, de façon que j'y transporte mes pénates, c'est-à-dire mon coffre cette après-midi. » De Berlin où il était resté neuf jours, Ernest Quetelet se rendit à Dresde, et après une excursion rapide dans la Suisse saxonne, il alla à Leipzig où il fit la connaissance de l'astronome D'Arrest, et revint ensuite directement à Bruxelles où il était de retour le 30 juin au matin [14].

V.

ERNEST QUETELET ENTREPREND UN GRAND CATALOGUE DES ÉTOILES A MOUVEMENTS PROPRES. — SES DEUX MÉMOIRES SUR LE MOUVEMENT PROPRE D'UN CERTAIN NOMBRE D'ÉTOILES. — SA NOTE SUR UN PRINCIPE REMARQUABLE EN GÉOMÉTRIE.

L'année 1857 marque une époque importante dans l'histoire de l'Observatoire de Bruxelles. Comme nous l'avons dit déjà, Ernest Quetelet avait pris de fait la direction des travaux de l'établissement. Pendant les vingt mois qui venaient de s'écouler, il s'était appliqué avec ardeur à l'étude de l'astronomie théorique et pratique : il avait fini par comprendre que la concentration des forces intellectuelles sur un objet déterminé est nécessaire pour l'homme le mieux doué (nous ne parlons pas des hommes de génie), s'il veut laisser une trace de son passage sur cette terre.

Reprenant une idée qui avait eu un commencement d'exécution à l'Observatoire, il résolut de faire une révision géné-

rale des mouvements propres des étoiles, atteignant au moins la grandeur d'un dixième de seconde. A ce premier groupe devait se joindre un certain nombre d'étoiles observées par d'anciens astronomes et qui ne se trouvaient pas dans les catalogues les plus récents : on vérifierait leur position et l'on chercherait à reconnaître leur déplacement annuel. On observerait enfin des étoiles multiples, des lunaires, quelques étoiles situées dans le voisinage des précédentes, etc., de manière à former un catalogue de dix milles étoiles au moins.

Pendant plus de vingt ans, Ernest Quetelet consacra la plus grande partie de son temps à ce vaste travail. « La réduction des observations fut conduite d'une manière plus systématique et plus rigoureuse. Des collimateurs furent employés pour la lunette méridienne; la division du beau cercle mural de Troughton fut étudiée; et toutes les corrections instrumentales furent déterminées et appliquées d'après un plan dont on ne se départit plus [15]. » Au moment de sa mort, il avait rassemblé de quarante à cinquante mille positions méridiennes de ses étoiles, toutes comparables entre elles au point de vue des méthodes et des instruments employés.

Le directeur actuel de l'Observatoire royal de Bruxelles, M. Houzeau, a rendu pleine justice à cette entreprise colossale; il a pris l'engagement de la conduire à bonne fin.

« C'est, dit-il, un des travaux solides et importants qui seront sortis d'un Observatoire, dans le domaine de l'astronomie sidérale... Le nom de M. Ernest Quetelet [y] restera attaché [16]. »

Ainsi que nous l'avons rappelé, l'observation des étoiles à mouvements propres n'était pas nouvelle à l'Observatoire de

Bruxelles : elle remontait à l'année 1848 et avait été proposée au directeur par M. Houzeau même, attaché à cette époque à l'établissement en qualité d'aide astronome [17], mais le cadre était assez restreint et ne comportait que sept cent quatre-vingts étoiles.

Le 8 octobre 1859, Ernest Quetelet présenta à l'Académie un premier essai sur les mouvements propres de trois cent quarante-trois étoiles qui avaient été observées au moins cinq fois pendant les années 1855 et 1856, et se trouvaient dans les catalogues d'Argelander, de Struve, de Pond et d'Airy, pris pour termes de comparaison. Ces derniers catalogues se rapportaient à l'époque de 1830, et les deux années des observations de Bruxelles avaient été réduites au 1er janvier 1856, de sorte que la comparaison embrassait une période de vingt-six ans.

Un second essai sur le même sujet fut déposé à la séance du 6 juin 1863. Tandis qu'en 1859 l'auteur n'avait considéré que les composantes en ascension droite du mouvement propre, il y joignait cette fois les composantes en déclinaison. Son nouveau travail comprenait une soixantaine d'étoiles observées à partir de 1857 et qui se recommandaient à l'attention des astronomes, soit par leur grand déplacement, soit à cause de quelques erreurs que présentaient les catalogues [18].

Les observations astronomiques, faites à l'Observatoire royal de Bruxelles en 1857 et 1858, avaient paru dans le tome XV des *Annales* de l'établissement, publié en 1862; celles des années subséquentes se suivirent avec une grande régularité, malgré l'énorme travail que nécessitait leur réduction et les lenteurs inévitables de l'impression typographique. Les astronomes les plus illustres vinrent y puiser les

éléments nécessaires à leurs investigations, comme précédemment les physiciens avaient puisé les données de la météorologie et de la physique du globe dans les observations de M. Ad. Quetelet.

M. Argelander, directeur de l'Observatoire de Bonn, qui avait déjà fait usage des observations de Bruxelles dans deux mémoires, l'un sur les mouvements propres de deux cent cinquante étoiles, l'autre sur les positions moyennes de cent soixante étoiles pour l'année 1875, déduites d'anciennes et de nouvelles observations, publia en octobre 1873, dans le *Vierteljahrsschrift* de la Société astronomique allemande, un mémoire sur des mouvements propres nouvellement reconnus, faisant suite au mémoire cité plus haut. On y lisait : « Dans les deux dernières années, j'ai effectué une nouvelle série d'observations d'étoiles à mouvements propres... J'ai contrôlé les catalogues [de Taylor, de l'Observatoire de Radcliffe, de Lamont et de Santini] qui renfermaient des comparaisons avec des données antérieures... Et quand de fortes différences dans les positions obtenues à différentes époques se manifestaient, j'ai cherché à décider la question par un recours à d'autres catalogues, en quoi notamment les PRÉCIEUSES DÉTERMINATIONS [*die werthvollen Bestimmungen*] d'Ernest Quetelet dans les tomes XIV à XXI des *Annales* de Bruxelles et, pour les étoiles très boréales, les ascensions droites de Struve pour 1814 et 1815 dans le premier volume des observations de Dorpat, m'ont rendu d'importants services. »

Un autre astronome distingué, M. Auwers, le successeur d'Encke à l'Académie des sciences de Berlin, fit également usage des observations de Bruxelles (pour les années 1857 à 1866), dans un mémoire sur les changements du mouvement

VI.

Le voyage d'Ernest Quetelet en Grèce.

Au printemps de 1860, Ernest Quetelet, sentant le besoin d'une forte diversion, après un travail assidu de plus de trois ans, résolut de faire un voyage en Grèce; il voulait voir ce pays tant vanté par les auteurs dont la lecture avait charmé son adolescence. Les fatigues d'un pareil voyage, loin de le retenir, formaient plutôt un stimulant; les désillusions à peu près certaines auxquelles il s'exposait, devaient être compensées par sa course à travers Paris, la France, la Méditerranée, Naples, qui jusqu'alors lui étaient restés étrangers.

Il quitta Bruxelles le jeudi 12 avril, se dirigeant sur Paris. Le lendemain matin il était à l'Observatoire; voici comment il raconte cette visite, dans une lettre écrite à son père le 15 : « Vendredi, à dix heures, j'ai pris une voiture et je me suis fait conduire à l'Observatoire. J'ai demandé M. Le Verrier. Le concierge m'a répondu que c'était l'heure de son déjeuner, mais que je n'avais qu'à sonner à telle porte. Là on m'a demandé si j'avais une carte, qu'on ne savait pas si M. Le Verrier y était. Enfin on m'a fait passer au salon où il est venu aussitôt. Il a été fort bien, s'est beaucoup informé de ta santé. Il m'a montré ses observations méridiennes de 1856 qui doivent paraître en juin et qu'il m'a dit être excellentes. Ensuite il m'a conduit voir ses instruments méridiens, en m'expliquant les modifications qu'il y a apportées. Je lui ai demandé la permission d'observer le magnétisme. [Nous avions oublié de dire qu'Ernest Quetelet devait continuer en France, en Italie et en Grèce les observations magnétiques qu'il avait faites en 1856 dans l'Allemagne du Nord et

dans les Pays-Bas]. Il m'a accordé l'autorisation. De suite il a sonné. « Faites venir M. Desains. » Il n'y était pas. Aussitôt d'une voix brève : « M. Charault. » M. Charault est venu. Il lui a dit de tout disposer pour moi. Ensuite il lui a fait devant moi une scène pour les réductions magnétiques. « Quand » aurons-nous fini ? » demande-t-il. M. Charault répond : » Pour le prochain volume. » M. Le Verrier reprend : « Et » croyez-vous que le prochain volume vous attendra. Je vous » demande quand vous aurez fini, quand, quand? », en donnant un coup de pied par terre, puis il me regarde en riant. C'est un drôle d'homme... »

Le lundi 16, Ernest part pour Marseille. Le tableau qu'il fait de l'Observatoire de cette ville n'est pas flatteur. M. Valz, le directeur, est sourd, le pauvre homme, à un tel point que le portier reste à côté de lui, met sa bouche dans son oreille et lui répète à tue-tête la phrase que l'étranger vient de prononcer. « Aussi, écrit Ernest, j'ai abrégé ma visite. Il [M. Valz] suait à grosses gouttes. Il m'a montré ses instruments magnétiques. La salle où ils se trouvent avait son sol couvert d'une double couche de fiente de poules, et M. Valz s'est plaint au portier en ma présence de ce qu'il laissait entrer les poules dans le cabinet. Le portier n'a su que répondre. Bref je me suis assuré qu'il n'y aurait pas moyen de prendre mes éléments à l'Observatoire. M. Valz m'a montré le seul endroit où j'aurais pu convenablement observer : c'est un local souterrain hérissé de toiles d'araignée ; j'en suis sorti avec une grosse sur ma tête. J'ai dit à M. Valz au moyen de son interprète que j'aimerais mieux observer là où M. Lamont l'avait fait. Il m'a montré la carte et d'après cela je me suis transporté ce matin [19] sur les rochers de Notre-Dame de la Garde... »

Le vendredi 27, nous trouvons notre voyageur à Naples où il est arrivé après une traversée « un peu rude. » Il n'avait pas de chance avec la mer. Nous avons vu précédemment les péripéties de son voyage de Hambourg à Utrecht. Cette fois, le bateau à vapeur, parti de Marseille le lundi 23 avril au soir, avait été obligé de chercher un refuge à Porto-Ferraio, dans l'île d'Elbe, et n'avait atteint Civita-Vecchia que le jeudi d'après à sept heures du matin. Pour comble de malheur, l'entrée dans la baie de Naples avait été gâtée par une pluie battante; le Vésuve même n'était pas visible.

« Quand le bon Dieu est de belle humeur, disent les Napolitains, il se plaît à contempler notre ville. » Avec la plus belle humeur du monde, il n'aurait pas pris plaisir à regarder Naples le 27 avril 1860. « Le peuple, écrit Ernest, est bien toujours le même, criant, gesticulant, mais il a l'air d'avoir froid et moi-même je n'ai pas trop chaud. Où est ce beau soleil de Naples? Faudra-t-il que je le prenne à Athènes. »

Ernest Quetelet visite successivement l'Observatoire de Capo-di-Monte, celui du Vésuve, fait l'ascension du volcan, ne néglige aucune des curiosités de Naples, assiste le 5 mai au miracle de St-Janvier, termine ses observations magnétiques et s'embarque pour Athènes où il arrive le jeudi 10 mai au matin. Sans perdre de temps il va voir l'Acropole, le temple de Jupiter olympien, celui de Thésée, etc. Il y retourne plusieurs fois et décrit ces merveilles dans une de ses lettres. C'est près du temple de Jupiter olympien qu'il observe l'inclinaison et l'intensité magnétiques : il a dû choisir cet endroit parce qu'il entre beaucoup de fer dans la construction de l'Observatoire bâti sur un rocher.

Un voyage en Grèce coûte très cher. Pour cette raison,

Ernest renonce à faire le tour du Péloponèse qui lui demanderait au moins vingt-cinq jours et 900 francs : il se contentera d'un tour de dix jours en prenant le bateau à vapeur de Nauplie, allant de là à Sparte, puis remontant l'Eurotas, à Megalopolis, Mantinée, Argos, Mycènes, Corinthe, Megare, Eleusis et Athènes. Ainsi, la dépense sera réduite de moitié.

Parti d'Athènes le lundi 21 mai à quatre heures et demie du matin, il y rentrait le 30 au soir, accablé de chaleur et de fatigue, avec la fièvre et un dérangement d'intestins qu'il attribuait à la mauvaise nourriture. De Nauplie à Megare, l'excursion s'était faite à cheval, et depuis Sparte, notre voyageur et son guide avaient eu à subir un soleil brûlant. « Nous nous levions à trois heures et demie, » écrit Ernest, « pour faire une partie de la course par la fraîcheur. Les journées de cheval variaient entre sept et dix heures, une fois elle a été de onze heures et demie par une chaleur brûlante; j'étais éreinté et ce qu'il y avait de désagréable, c'est que la nuit il m'arrivait comme à ceux qui vont sur mer : ils continuent sur terre à éprouver le ballottement du navire. Moi, la nuit je continuais à grimper et à descendre des montagnes sur mon coquin de cheval et je ne m'interrompais que pour me gratter à cause des puces et des punaises. Il n'y avait pas encore beaucoup de moustiques. Enfin tout est oublié sauf les points de vue que j'ai vus, et plus ce sera loin, plus les petits inconvénients disparaîtront; mais il est certain que pendant mes neuf nuits dans le Péloponèse, je n'ai pas dormi la valeur de deux bonnes nuits. »

Nous ne pouvons pas donner ici la description, d'ailleurs assez succincte, qu'Ernest Quetelet fait du pays qu'il a parcouru. Il n'oublia pas les observations magnétiques; il prit l'inclinaison et l'intensité à Sparte et à Argos [par 26° Réaumur à l'ombre].

Le 2 juin, il partait pour Trieste où il débarquait cinq jours après. La traversée avait été excellente, et le grand air de la mer avait commencé à le guérir de ses accès de fièvre. De Trieste, il se rendit à Vienne où il observa encore ses aiguilles magnétiques [22], et de Vienne directement à Bruxelles où il rentra « avec plaisir » le 15 juin, après soixante-cinq jours d'absence.

Une grande douleur vint encore accabler la famille Quetelet au mois de décembre de cette année 1860. Le petit Charles, le dernier enfant de Mme Clays, fut enlevé par le typhus, et sa mère, en le soignant, gagna elle-même cette terrible maladie à laquelle elle succomba le 15 décembre. « Pauvre petite mère! » écrivait Ernest le même jour dans son journal; « aujourd'hui elle n'avait plus de regard; mais hier encore, quand je lui parlais, elle faisait un mouvement pour incliner sa tête et sourire et balbutier : Ernest!... »

L'Observatoire se referma sur le monde : plus personne n'était là pour faire les honneurs du salon. Ernest Quetelet, déjà à moitié sauvage, le devint tout à fait. Sa seule récréation était de jouer avec les trois petites filles d'Isaure, qu'il aimait beaucoup et qui le lui rendaient bien.

VII.

Ernest Quetelet est élu membre titulaire de l'Académie royale de Belgique. — Il prend part a la fondation de la Société astronomique allemande. — Ses travaux de météorologie. — Son grand mémoire sur la température de l'air a Bruxelles. — La détermination de la différence des longitudes des Observatoires de Bruxelles et de Leyde. — Ernest Quetelet est nommé chevalier de l'Ordre de Léopold. — Il assiste en qualité de délégué belge au congrès météorologique de Vienne.

Le 15 décembre 1863, Ernest Quetelet fut nommé membre titulaire de l'Académie royale de Belgique.

La même année il participa à la fondation de la Société astronomique allemande [23] : c'est, on le sait, une réunion d'astronomes et d'amis de l'astronomie, constituée dans le but de faire avancer cette science, particulièrement par les travaux qui demandent la coopération systématique d'un grand nombre de travailleurs. La qualité de membre n'est liée à aucune nationalité; leur nombre est illimité. La Société se réunit tous les deux ans en août ou septembre. Son siége est à Leipzig, mais les réunions bisannuelles se tiennent, tantôt dans une ville, tantôt dans une autre : Ernest Quetelet assista à la seconde qui eut lieu à Bonn, du 22 au 24 août 1867.

Depuis quelque temps déjà Ernest avait porté son attention sur les phénomènes météorologiques et magnétiques. Le 3 juin 1865, il avait présenté à l'Académie une *Note sur l'état de l'atmosphère à Bruxelles* pendant l'année 1864, et, le 3 février 1866, une autre *Note sur l'état de l'atmosphère* dans la même ville, pendant l'année 1865 [24].

L'objet de ces Notes était de faire connaître la pression de l'air, sa température, son humidité, la quantité d'eau tombée, la direction et la force du vent, le degré de sérénité du ciel, l'électricité de l'air, le nombre d'orages, la déclinaison et l'inclinaison de l'aiguille aimantée et les perturbations magnétiques. Pour permettre d'apprécier la valeur actuelle de ces éléments, l'auteur les comparait aux résultats qui avaient été obtenus jusque-là; il représentait par des courbes leur marche pendant l'année.

« La météorologie, » disait-il dans sa Note du 3 février 1866, » est une des sciences les plus complexes qui existent... Et cependant envers quelle science l'homme est-il plus exigeant?... Il voudrait qu'on lui prédît longtemps d'avance les phénomènes qui peuvent mettre en danger son existence ou seulement son bien-être... Le problème, posé d'une manière générale, est insoluble aujourd'hui... [Mais] si une solution complète ne peut pas être atteinte encore, au moins peut-on espérer de voir établir quelques faits généraux, qui serviront à préparer cette solution tant désirée. On doit espérer que, d'ici à quelques années, il n'existera pas un degré carré sur la surface du globe, qui n'ait son Observatoire météorologique. Même à la surface des mers, on trouvera sans doute moyen d'établir des Observatoires flottants, reliés entre eux et aux terres par des câbles télégraphiques. A chaque orifice volcanique, une vigie devra surveiller sans cesse l'intérieur du volcan... Enfin, les limites des glaces vers les pôles seront relevées, été et hiver... Il faudra [ensuite] que tous les savants s'entendent pour donner à ces résultats si nombreux la forme la plus simple possible, et que, sur toute la terre il n'y ait qu'une méthode uniforme d'observation, de mesure et de calcul... »

Le 30 juin 1866, Ernest Quetelet avait déposé sur le bureau de l'Académie un grand *Mémoire sur la température de l'air à Bruxelles* [25]. « Je me propose, » disait-il dans un avant-propos, « de déterminer, d'après les observations de trente années, les constantes de la température de l'air à Bruxelles, ainsi que les principales variations que subit cet important élément météorologique. Ce mémoire est divisé en trois sections qui traitent : 1° De la variation diurne; 2° Des valeurs moyennes et extrêmes de la température, de la variation annuelle; 3° Des variations secondaires, périodiques ou anomales. Un appendice renferme les tableaux numériques et des notes. »

L'auteur remplit ce programme avec un vrai talent; son mémoire est un modèle de discussion. Ernest Quetelet est parfaitement maître de son sujet, et, sans faire étalage d'érudition, il montre qu'il a bien étudié les travaux des savants étrangers.

Il revient encore sur un point qu'il a déjà traité dans les Notes mentionnées ci-dessus. « Lorsqu'on veut étudier les perturbations de l'atmosphère, dit-il, on doit d'abord connaître son état normal d'équilibre; alors la différence qui existe entre celui-ci et l'état observé constitue la grandeur de la perturbation. Dans ce siècle où la météorologie possède des instruments perfectionnés et comparables entre eux, et où de nombreux observateurs déterminent avec zèle et talent les éléments constants de stations répandues sur tous les points du globe, le principal problème qui se pose au météorologiste est de chercher les lois des perturbations, et de tâcher de découvrir comment elles prennent naissance et quel est leur mode de propagation à la surface du globe... »

Le 10 octobre 1868, Ad. Quetelet fit part à l'Académie des

travaux qui avaient été exécutés aux mois d'août et de septembre, pour relier l'Observatoire de Bruxelles à celui de Leyde par la méthode des signaux galvaniques. Les observateurs avaient été MM. Ernest Quetelet et Kam. M. Kaiser, directeur de l'Observatoire de Leyde, s'était chargé de la discussion des observations : il n'en publia le résultat qu'en 1870, et manifesta des doutes sur son exactitude [26].

Il avait déjà été question, en 1860, de faire cette détermination. Le 16 avril, quelques jours après le départ d'Ernest Quetelet pour la Grèce, son père lui écrivait : « J'ai eu la visite d'un jeune Hollandais d'Utrecht, M. Schroeder Van der Kolk, qui avait à te remettre une lettre de M. Hoek : il serait charmé de déterminer avec toi la différence des longitudes d'Utrecht et de Bruxelles par les courants galvaniques. J'ai dit que tu étais absent, mais que la chose serait très facile à ton retour. J'ai parlé en même temps de l'Observatoire de Leyde, et M. Schroeder m'a dit qu'on y serait très disposé à y faire un travail semblable. Cela étant, on pourrait déterminer avec des soins tout particuliers les positions de ces trois points : Leyde, Utrecht et Bruxelles, et donner un premier exemple de ce qu'il faudrait faire plus tard pour les autres Observatoires. »

Le 19 avril, Ernest répondait de Marseille, et cette réponse est caractéristique : « Il paraît que M. Hoek voudrait déterminer des différences de longitude. Est-il directeur de l'Observatoire d'Utrecht ? Je n'en savais rien. Je ne crois pas qu'à Leyde ils aient les instruments nécessaires pour cette opération; tout au plus les ont-ils à Utrecht. Ce sera à voir. *Pour moi, je crains que cela n'entrave notre grand catalogue d'étoiles*, mais je sais d'autre part que tu aimes assez ces travaux de courte haleine faits en commun, et quand

même on devrait travailler un an de plus à compléter le catalogue, je crois que le mal ne serait pas grand. » Il est clair qu'il répugnait à cette opération, mais il ne voulait pas mécontenter son père.

On aurait dit que par principe Ernest Quetelet évitait de se mettre en communication avec le gros public. De même qu'en 1851 il avait refusé de coopérer à l'*Encyclopédie populaire* d'Alex. Jamar, vingt ans après, quand l'Académie royale de Belgique résolut de publier, à l'occasion du centième anniversaire de sa fondation, une série de rapports sur les travaux des trois Classes, il ne voulut pas se charger du rapport relatif à l'astronomie.

Pour célébrer cet anniversaire, le Roi fit des nominations et des promotions dans l'Ordre de Léopold. Ernest Quetelet reçut la croix de chevalier, le 28 mai 1872 : il avait alors quarante-sept ans, et le lecteur de cette Notice a pu s'assurer jusqu'à quel point il méritait la distinction dont il était l'objet.

L'année suivante, il assista au Congrès international de météorologie qui se tint à Vienne, du 1er au 16 septembre. Quatorze États y étaient représentés par des délégués officiels : la Belgique en avait envoyé deux, Ernest Quetelet et M. Gloesener. Il s'agissait principalement de s'entendre sur des procédés uniformes d'observation, de mesure et de calcul, ce *desideratum* dont Ernest faisait ressortir l'importance dans sa Note du 3 février 1866. Comme il arrive d'ordinaire, le Congrès ne produisit pas tout le bien qu'on en avait espéré; on arriva à quelques résolutions utiles, mais au sujet de l'uniformité des mesures, on dut se borner à émettre un vœu qui fut formulé à peu près de cette manière : « Le Congrès regarde comme une chose très désirable, s'il n'était pas

possible d'introduire dès maintenant une mesure unique, de ne plus employer que la mesure métrique et la mesure anglaise, et pour le thermomètre l'échelle centigrade et celle de Fahrenheit. »

Ernest Quetelet rendit un compte succinct des opérations du Congrès dans une Note lue à l'Académie, le 11 octobre 1873 [27].

VIII.

MORT DE M. AD. QUETELET, DIRECTEUR DE L'OBSERVATOIRE. — ERNEST QUETELET REMPLIT L'INTÉRIM. — IL EST NOMMÉ CHEF DU SERVICE ASTRONOMIQUE, SUR LA PROPOSITION DU NOUVEAU DIRECTEUR. — IL SUCCOMBE A UNE MALADIE DU CŒUR. — SON DERNIER MÉMOIRE, INTITULÉ : RECHERCHES SUR LES MOUVEMENTS DE L'AIGUILLE AIMANTÉE A BRUXELLES.

Le 17 février 1874 mourait M. Ad. Quetelet [28], et l'on devait s'attendre à ce que son fils fût appelé à le remplacer à l'Observatoire : il en prit provisoirement la direction officielle, à la demande du ministre de l'intérieur. Celui-ci nomma, le 8 mai, une commission pour examiner s'il y avait lieu d'introduire quelque modification dans l'organisation de l'Observatoire. Au commencement d'octobre, la commission envoyait son rapport et proposait de compléter le système magnétique par l'acquisition d'instruments enregistreurs; d'organiser le service météorologique international; d'acquérir un équatorial à grande dimension, avec les accessoires nécessaires à l'étude spectroscopique des corps célestes; d'augmenter le personnel et d'améliorer la position des observateurs.

Ernest Quetelet faisait partie de la commission [29] et avait rédigé le rapport. Voyant que le gouvernement ne se déci-

dait à rien, il essaya d'une influence extérieure. La Société astronomique allemande devait tenir sa sixième assemblée générale à Leyde, du 13 au 16 août 1875. Un de ses membres les plus distingués, M. Winnecke, à son passage par Bruxelles, demanda à Ernest quelques détails sur la situation de l'Observatoire, promettant de faire intervenir la Société en sa faveur. Il tint parole, et dès la première séance, il proposa la résolution suivante, qui fut votée le lendemain à l'unanimité des membres présents : « L'assemblée exprime le désir que, dans la réorganisation projetée de l'Observatoire de Bruxelles, dont elle a reçu communication, l'activité distinguée que l'Observatoire a déployée relativement aux déterminations de positions des étoiles à mouvements propres ne se ralentisse pas, et, s'il y a moyen, que l'on perfectionne les appareils et les instruments qui y sont employés. Elle exprime en outre son opinion qu'il est d'un haut intérêt pour la science que les résultats de ces observations soient calculés définitivement et publiés aussitôt que possible [30]. »

La résolution votée par la Société astronomique n'eut pas plus d'effet que le rapport de la commission.

On sut plus tard les motifs qui avaient fait ajourner toute décision de la part du ministre de l'intérieur. Des négociations avaient été entamées avec un homme éminent, ancien aide à l'Observatoire, membre de l'Académie royale de Belgique, établi depuis près de vingt ans en Amérique. M. Houzeau avait d'abord montré de la répugnance à revenir dans sa patrie : enfin il céda aux pressantes sollicitations du gouvernement et de ses amis, et par un arrêté royal du 6 mars 1876, il fut nommé directeur de l'Observatoire.

Ce dut être un coup pénible pour Ernest Quetelet. Il avait trop de fierté naturelle pour se plaindre, mais il n'en res-

sentit que plus vivement la blessure. Deux considérations l'empêchèrent de donner sa démission : il désirait terminer le catalogue d'étoiles auquel il travaillait depuis si longtemps, et puis, il s'était marié et sa fortune personnelle seule ne lui permettait pas de subvenir aux besoins d'une famille déjà nombreuse.

Le nouveau directeur eut pour lui de grands égards. Il put continuer à s'occuper de ses chères étoiles et fut nommé, le 30 mars 1877, chef du service astronomique aux appointements de 6,000 francs; mais bientôt une maladie du cœur commença son action lente, quoique trop sûre : elle l'emportait le 6 septembre 1878, à l'âge de cinquante-trois ans.

Déjà souffrant du mal auquel il devait succomber sept mois après, Ernest avait présenté à l'Académie, le 2 février, un mémoire qui n'a été imprimé qu'après sa mort; il était intitulé : *Recherches sur les mouvements de l'aiguille aimantée à Bruxelles* [81].

L'auteur l'avait divisé en trois sections : « Dans la première, » disait-il, « après avoir réuni les observations magnétiques faites à Bruxelles, telles qu'elles ont été obtenues sans modification, je les ai corrigées et régularisées. Dans la deuxième section, je présente une étude nouvelle sur le mouvement séculaire de l'aiguille aimantée à Bruxelles; dans la troisième section, enfin, il sera traité des mouvements divers qu'éprouve l'aiguille par différentes causes. »

Au moment de la présentation du mémoire, les deux premières sections seules étaient achevées; la maladie empêcha l'auteur de terminer la troisième.

Les observations magnétiques de Bruxelles embrassaient une période de près d'un demi-siècle. Commencées en 1828 par Ad. Quetelet, elles avaient été continuées par son fils à

partir de l'année 1835. Ernest Quetelet ne négligea rien pour en tirer la déclinaison et l'inclinaison moyenne de chaque année. Il s'assura que la direction magnétique change assez rapidement à Bruxelles et que la variation est fort appréciable d'une année à l'autre. Il reconnut de plus que le principal caractère de ce mouvement est la continuité. Les variations accidentelles sont peu importantes quand on les compare au mouvement général qui entraîne la ligne magnétique avec une régularité presque astronomique. La nature du cône que décrit cette ligne n'est pas encore connue: l'au teur le compare avec un cône de révolution, et parmi les cônes de révolution qu'il essaie, celui qui paraît donner les meilleurs résultats a pour axe une direction dont l'azimuth est de 9° 43′ vers l'Ouest et l'inclinaison de 71° 3′. La ligne magnétique ne semble pas devoir s'écarter de cet axe de plus de cinq à six degrés. Le mouvement giratoire s'opère avec une vitesse angulaire annuelle d'environ 42′, 2, et la révolution complète paraît devoir s'accomplir en 512 ans. « Or si l'on admet que le magnétisme terrestre est le résultat de l'électrisation du globe par le soleil, toutes les lois astronomiques qui règlent les positions relatives de ces deux corps doivent être applicables aux variations du magnétisme. Le mouvement de rotation du globe autour de son axe en 24 heures donne lieu à la variation diurne et le mouvement de translation de la terre autour du soleil en un an produira la variation annuelle. » Il y a plus. On calcule qu'après 516 ans le soleil se trouve dans la même position par rapport à un certain point du globe : « la concordance de ce nombre avec celui qui a été déduit des observations magnétiques est assez remarquable. »

IX.

Conclusion.

Si maintenant nous résumons la vie d'Ernest Quetelet, nous voyons qu'elle comprend deux périodes distinctes : la première se termine en 1855, quand il abandonne le service militaire pour entrer à l'Observatoire; la seconde s'étend de cette époque jusqu'à sa mort en 1878.

De très bonne heure il est possédé du désir d'apprendre et de savoir. Les langues anciennes, la géographie, l'histoire, la philosophie l'occupent d'abord; les mathématiques ne viennent qu'ensuite, mais il s'y livre avec ardeur, et lorsqu'il se présente à l'École militaire, il en connaît beaucoup plus qu'il ne faut pour passer l'examen.

Devenu officier, il reprend l'étude de l'allemand qu'il avait déjà commencée avant d'entrer à l'École, et il y joint celle de l'italien, de l'anglais, et même de l'hébreu; il cultive également la musique. Mais toutes ces études, comme il l'avoue, se font par soubresauts. Pour les sciences mêmes, il n'est pas capable d'un travail continu et systématique, aimant à passer d'un sujet à l'autre : ses mémoires de géométrie, qui devaient être accueillis avec faveur et le faire entrer à l'Académie, il les commence, les abandonne, les reprend, et peut-être sans les vives instances de son père, ne les eût-il pas achevés. Il est vrai de dire que les obligations de son état ne le laissaient pas maître de son temps, et que surveiller la construction d'un réduit dans un fort du camp retranché d'Anvers n'était pas chose propre à stimuler son esprit.

Une fois entré à l'Observatoire, Ernest Quetelet fait preuve de qualités qu'on ne lui soupçonnait pas : la continuité, la

ténacité, la persévérance. Dédaignant les petits travaux, il entreprend et poursuit pendant plus de vingt ans la formation d'un catalogue des étoiles à mouvements propres, sans se laisser rebuter ni par la fatigue des observations ni par la longueur des calculs. Quand il porte son attention sur la météorologie et sur le magnétisme, c'est pour produire des mémoires bien préparés, bien mûris.

Complétement retiré du monde, il semble éviter avec soin de se faire valoir, et ne demande jamais rien pour lui, le métier de solliciteur lui étant profondément antipathique. Le devoir accompli, l'espoir de laisser un nom comme son père, suffisent à son ambition; la vie de famille, l'amour de ses enfants suffisent aux aspirations de son cœur. Il répète volontiers avec Horace : *Odi profanum vulgus et arceo.* »

Sous des dehors un peu sauvages, Ernest Quetelet cachait une grande bonté et un caractère affectueux; il était foncièrement honnête. On ne peut pas dire qu'il eût des ennemis, mais on ne le connaissait pas; il ne se livrait pas facilement, ayant trop de fierté et de timidité tout ensemble, disait-il lui-même, pour se confier légèrement à quelqu'un.

Bruxelles, septembre 1879.

Éd. Mailly.

NOTES.

[1] La *Gazette des Pays-Bas* résumait ainsi, dans son numéro du 4 juillet 1829, une brochure que M. Gaggia venait de publier sur son Institution :

« ... M. Gaggia cherche, dit-il, à réunir l'éducation physique ou du corps, l'éducation intellectuelle ou de l'esprit, l'éducation morale ou du cœur.

» Il a pensé qu'il ne devait admettre dans son Institution que des enfants de 7 à 10 ans. Le cours d'éducation est de huit ans; les élèves sont distribués dans quatre divisions d'après leur âge et leurs connaissances et occupent quatre locaux différents. Dans la première maison, nommée maison *hollandaise* et *allemande*, on apprend, par la méthode de Pestalozzi, l'une ou l'autre de ces langues, l'arithmétique, l'écriture, le dessin et la musique vocale : le reste du temps est rempli par la gymnastique, la danse, la course et la promenade. L'élève reste un an et demi dans cette division. Les dix-huit mois suivants se passent dans la maison *française;* les exercices des dix-huit mois précédents y sont continués, si ce n'est que le français remplace le hollandais et l'allemand, dont on se contente d'entretenir l'usage par deux leçons chaque semaine. Des éléments de sphère, non sur *la carte,* mais sur *la terre,* des éléments de géométrie, non sur le papier, mais avec le sable et le bois, se joindront aux autres études. La troisième division habite la maison *anglaise.* Le cours y est de trois années. L'anglais y est parlé pendant la première; pendant les deux autres, les langues déjà connues sont alternativement étudiées: mais l'étude principale est celle du grec et du latin; on y joint la géographie, l'histoire, la géométrie, l'algèbre, la musique instrumentale, l'escrime... Ainsi préparés, les élèves entrent dans la dernière maison, celle des *belles-lettres.* Pendant deux ans, on perfectionne et l'on approfondit les études précédentes; on y joint la logique, la physique,

l'histoire naturelle, l'équitation. Les études secondaires sont les langues italienne et espagnole.

» ... Après les quatre grandes divisions indiquées, on trouve les chapitres suivants ... : *Religion*, les ministres des divers cultes sont entièrement chargés de cette partie; *propreté du corps* ...; *nourriture* ...; *surveillance*, les élèves ne seron jamais hors de la vue des surveillants; *visites*, proscrites, à l'exception de celles des parents; *livres*, défendus, excepté ceux nécessaires à l'instruction; *leçons d'agrément*, toutes communes et obligatoires; elles remplacent les récréations ordinaires qui sont interdites; *châtiments*, il n'y en a d'autres que les réprimandes; *vacances*, un mois par an... »

Le prix de la pension était assez élevé, et variait de 500 florins à 800, suivant les divisions ou maisons.

L'Institut Gaggia a eu des professeurs très distingués. Nous avons cité dans le texte MM. Gioberti et Raoul, nous mentionnerons encore M. Plateau, qui passa en 1835 à l'Université de Gand, d'où M. Raoul était sorti après 1830.

M. Gaggia fut emporté, le 13 novembre 1845, par une apoplexie foudroyante à Anvers.

Le 16, un ancien élève de l'Institut, aujourd'hui ministre plénipotentiaire de Belgique à Paris, écrivait à Ernest Quetelet, devenu élève de l'École militaire :

« Mon cher Quetelet,

» Tu as appris sans doute la triste fin de notre excellent instituteur. On l'enterre demain à Anvers et un grand nombre de ses anciens élèves se proposent de lui rendre les derniers devoirs. Ne pourrais-tu obtenir la permission de te joindre à nous?

» Nous partirons par le 1er convoi (à 8 h., je pense) pour revenir à 2 heures *demain lundi*.

» Je te serre la main bien cordialement.

» Ton dévoué,

» Eugène Beyens. »

M. Beyens avait brillé parmi les élèves de l'Institut. Pendant l'année scolaire 1837-1838 il y avait donné presque constamment la leçon de grec, tandis que Gaggia faisait la classe de latin, dont M. Raoul ne paraît avoir été chargé que l'année suivante.

Après la mort de son fondateur, l'Institut Gaggia déclina et ne put se soutenir longtemps.

2 M. Loxbay fut plus tard répétiteur à l'École militaire.

3 C'est par erreur que dans le discours prononcé aux funérailles d'Ernest Quetelet, j'ai dit qu'il avait été reçu *le second* de sa promotion à l'École militaire.

4 *Du système social et des lois qui le régissent.*

5 *De la philosophie morale* [?].

6 Le 17 janvier 1850, Ernest Quetelet écrivait de Mons à ses parents : « Vous me demandez si je continue à oursiner. Je l'ai fait jusqu'ici, mais maintenant je suis malheureusement en présence de quatre bals. » Le lendemain son père lui répondait : « ... Tu fais bien de voir un peu le monde ; plusieurs officiers me disent ici que tu te tiens trop renfermé. »

7 Mme Quetelet veut parler du Ier volume des *Considérations politiques et militaires sur la Belgique*, et du second volume du *Précis d'art militaire*, publiés à cette époque par le lieutenant du génie Alexis Brialmont, aujourd'hui lieutenant général.

8 M. Liagre, aujourd'hui lieutenant général et ministre de la guerre, avait été détaché à l'Observatoire en 1841. Il fut remplacé en 1846 par M. Houzeau, qui remplit les fonctions d'aide jusqu'en 1848.

9 Le mémoire sur les médianes a été inséré dans le t. XXV (1854, in-4°) des *Mémoires des savants étrangers*, publiés par l'Académie.

10 Le mémoire sur les foyers a paru dans le même recueil, tome XXVI (1856, in-4°).

11 *Bulletin de l'Académie*, 1re série, t. XXI, 2me partie.

12 *Ibidem*, 1re série, t. XXII, 1re partie.

13 *Ibidem*, 1re série, t. XXIII, 2me partie.

14 M. Encke s'était chargé de discuter les observations. Son

mémoire parut dans les *Mémoires de l'Académie des sciences de Berlin* pour l'année 1858 : une traduction en a été donnée dans le tome XIII des *Annales de l'Observatoire de Bruxelles.*

[15] Rapport sur les travaux de l'Observatoire royal de Bruxelles, adressé par le directeur, M. Houzeau, au ministre de l'intérieur, le 20 janvier 1879. (*Moniteur belge* du 9 février.)

[16] *Ibidem.*

[17] Voir la note 8 ci-dessus.

[18] Les mémoires d'Ernest Quetelet sur le mouvement propre de quelques étoiles ont paru dans les *Mémoires* (des membres) *de l'Académie*, t. XXXII (1861, in-4°) et t. XXXIV (1864, in-4°).

[19] Les observations de la lune et des étoiles de même culmination ont paru dans le *Bulletin de l'Académie.*

[20] *Bulletin de l'Académie,* 2me série, t. V.

[21] Dans son journal commencé en 1836. Ernest Quetelet n'avait plus tenu ce journal que d'une manière discontinue, après son entrée à l'École militaire.

[22] Les observations magnétiques faites pendant ce voyage n'ont pas été publiées. Nous avons trouvé dans un carnet de l'auteur les résultats suivants :

	INCLINAISON.	INTENSITÉ.
	—	—
		300 oscillations en
Bruxelles. . . .	67° 25′	18m 6s
Paris	66 13	17 42
Marseille. . . .	61 26	16 36
Naples	57 49	15 56
Vésuve	—	16 10
Athènes	52 45	15 15
Sparte	52 16	15 12
Argos.	52 38	15 14
Vienne	63 58	17 12

Ernest Quetelet n'avait probablement qu'une médiocre confiance dans ces déterminations, sauf les deux premières.

[23] Voici, avec les dates des diplômes, la liste des Sociétés dont Ernest Quetelet fut nommé plus tard :

..... 1867. — Société des sciences naturelles de Cherbourg.

11 décembre 1867. — Société des arts et sciences d'Utrecht.

30 janvier 1868. — Académie impériale de Metz.

Avril 1874. — Société de statistique de Paris.

11 juillet 1875. — Académie royale des sciences, lettres et arts de Palerme.

1er décembre 1877. — Société belge de géographie.

4 mars 1878. — Société des curieux de la nature d'Emden.

7 août 1878. — Institut royal grand-ducal du grand-duché de Luxembourg.

[24] *Bulletin de l'Académie*, 2me série, tomes XX et XXI.

[25] Le mémoire sur la température de l'air à Bruxelles a été imprimé dans le tome XXXVII (1869, in-4°) des *Mémoires* (des membres) *de l'Académie*. — Un *Supplément*, présenté par l'auteur dans la séance du 6 février 1875, a paru dans le tome XLI (1875-1876) du même recueil.

[26] *Annales de l'Observatoire de Leyde*, t. II, 1870.

[27] *Bulletin de l'Académie*, 2me série, t. XXXVI.

[28] J'ai donné dans l'*Annuaire de l'Académie* pour 1875 un Essai sur la vie et les ouvrages de cet homme célèbre.

[29] La commission était composée de MM. Liagre, Stas, Van Haverbeke, Folie et Ernest Quetelet. M. Stas fut nommé président, et Ernest Quetelet secrétaire.

[30] *Vierteljahrsschrift der astronomischen Gesellschaft*, X Jahrgang, 1875.

[31] Ce mémoire a paru dans le tome XLIII (1879, in-4°) des *Mémoires* (des membres) *de l'Académie*.

TABLE.



Mathieu

IMP. F. MICHIELS À L'ACADÉMIE D'ANVERS

NOTICE

SUR

ADOLPHE MATHIEU,

MEMBRE DE L'ACADÉMIE,

né à Mons le 22 juin 1804, décédé à Ixelles le 13 juin 1876.

I.

Que de fois on a déploré la mort du jeune poète, la fatale issue d'une carrière qui s'annonçait sous de brillants auspices? Que de fois on a demandé à la lyre ses plus touchants accords pour retracer une fin aussi cruelle et jeter au moins des fleurs sur une tombe trop tôt ouverte? L'écrivain vieilli dans la pratique de son art disparaît sans produire une émotion pareille; en vain le nombre et le mérite de ses œuvres réclament un souvenir: on assiste froidement à ses obsèques et c'est à peine si une plume, moitié moqueuse, moitié indifférente, laisse tomber pour lui un mot d'adieu.

Ce délaissement, s'il ne se justifie pas, est facile à expliquer. De tous les modes d'exprimer la pensée, c'est la poésie qui subit avec le temps les modifications les plus sensibles. Au bout d'un demi-siècle, tout est changé dans les aspirations de la multitude, à part, bien entendu, quelques sentiments

de premier ordre, qui ne cessent jamais de régner sur les masses. Le patriotisme, la piété, l'amour de la liberté, le culte de la beauté ne perdent jamais leur empire d'une manière complète, mais les esprits en viennent à ne plus se laisser émouvoir par les accents qui les avaient jadis remués et, pour les électriser, il faut leur communiquer des impressions nouvelles. Le poëte qui parvient à un âge avancé entre insensiblement dans un monde étranger. Ses compagnons de jeunesse, ceux qui avaient applaudi ses premiers essais, disparaissent peu à peu; les idées pour lesquelles il s'était enthousiasmé s'affaiblissent ou se modifient profondément. S'il ne possède pas, comme Victor Hugo, un talent aussi souple que puissant, sa renommée ne se soutient pas et petit à petit l'oubli se fait autour de son nom.

Tel a été le sort d'un homme qui a brillé parmi nous au premier rang pendant plus de cinquante années et qui sera toujours cité avec honneur dans les annales de la littérature française.

Mathieu (Adolphe-Charles-Ghislain) naquit à Mons, dans la rue dite de la Grande-Triperie, nº 5, le 3 messidor an XII (22 juin 1804). Il eut pour père Charles-Joseph-Bernard Mathieu, avocat et l'un des notaires les plus estimés de la capitale du Hainaut, où il fut quelque temps membre du conseil municipal. Sa mère s'appelait Philippine-Julie-Josèphe Senault et était également montoise. Elle mourut le 28 septembre 1835 et son mari le 26 décembre 1837. Deux de leurs enfants étant décédés très-jeunes, la lignée ne fut continuée que par notre poëte; celui-ci s'enorgueillissait de descendre, d'après les recherches qu'il avait poursuivies avec beaucoup de soin, du Franc-Comtois Pierre Mathieu, historien et littérateur, mort en 1621.

Après avoir fréquenté l'école primaire de sa ville natale, Mathieu y suivit, pendant quatre années, les cours du collége, puis alla faire sa rhétorique à l'athénée de Namur. Cet établissement était alors dirigé par le chanoine Sotteau, dont il a écrit la biographie (1) et qu'il a dépeint au moral et au physique dans ce vers :

« Le médisant Sotteau, sous sa tremblante masse. »

Vers la fin de l'année scolaire 1821-1822, on annonça à l'Athénée l'arrivée prochaine de l'historien Dewez, l'inspecteur des athénées et colléges des provinces méridionales du royaume des Pays-Bas, mais l'attente des professeurs fut vaine, Dewez n'arriva pas. C'est à cette occasion que Mathieu composa *la Dewezade*, qui est datée du 14 août 1822 et fut imprimée en 12 pages in-8°, sans nom d'auteur, ni d'imprimeur, avec la devise : *Honny soit qui mal y pense.* Notre écrivain improvisé n'avait que dix-huit ans ; il révèle pourtant, dans ce premier écrit sorti d'une plume depuis si féconde, un talent vigoureux et facile, un esprit prompt à saisir les défauts et les travers des personnages mis en scène. L'influence de Boileau et une recherche de l'imitation du *Lutrin* se manifestent ici avec évidence. Mathieu suppose que Sotteau, avant de charger ses élèves de composer des vers en l'honneur de l'illustre inspecteur, s'entretient d'eux avec son collègue Perin, dont il demande l'avis :

« J'ai peu, grâce à mes soins, d'élèves studieux.
» Crame n'en voudrait pas ; Jacque est un peu trop bête ;
» Grégoire, on le sait bien, ne fut jamais poète ;

(1) *Biographie montoise*, p. 99.

» Sourd à tous mes avis, le très-fameux Borgnet
» Ne fut dans tous les temps qu'un fort mauvais sujet;
» Beaulieu peut, il est vrai, docile à ma méthode,
» En style recherché me composer quelque ode;
» Mathieu, simple et sans fard, ne sait peut-être pas
» Répandre et prodiguer des fleurs à chaque pas,
» Entasser coup sur coup ironie, antithèse,
» Métaphore brillante et force catachrèse.
» N'importe; il faut qu'il rime et qu'il donne de quoi
» Faire voir qu'il est digne et de Mons et de moi. »

Dans l'après-midi, la classe se rouvre et Sotteau donne à ses élèves ses instructions en ces termes :

« Beaulieu, je vous choisis, vous me ferez une ode.
» Composez hardiment, chassez toute pudeur,
» Comme un être divin célébrez l'Inspecteur;
» Comparez ses bontés aux bienfaits qu'à la terre
» Prodigue l'astre ardent qui verse la lumière;
» Faites ce qu'il vous plait; louez, divinisez,
» Dites-vous un Pindare et lui prophétisez
» Que ses écrits, malgré les modernes Zoïles,
» Un jour vaineront du temps les efforts inutiles.
» Vous, Mathieu, faites-moi des stances en français.
» Célébrez vivement les grâces, les attraits,
» Qui rendent de Dewez les œuvres estimables.
» Je vous veux toutefois sur des fautes blâmables
» Avertir en ami. Vous avez, croyez-moi,
» Le style trop commun, certain je ne sais quoi,
» Qui fait de votre plume une plume trop dure;
» Vous avez de l'esprit, mais pas assez d'enflure.
» Débarrassez-vous donc de cet air naturel,
» Persécuté, banni (1) dans le siècle actuel;

(1) Honni?

» On en usa jadis, et Jean-Jacque et Voltaire
» En l'employant ont pu d'un insensé vulgaire
» Se faire rechercher; mais qui donc entre nous
» Ignore que Jean-Jacque et Voltaire étaient fous?
» Gardez qu'un vain respect par malheur vous entraine
» A suivre ces auteurs que l'on comprend sans peine;
» Heureux si vous pouvez endormir le lecteur
» En termes ampoulés et remplis de fadeur. »

Que d'esprit d'observation, que de vive ironie dans cette œuvre d'un débutant? Sans doute, elle est trop mordante. Le satirique y dépasse les bornes qu'un auteur doit s'imposer, mais à qui pardonnerait-on une pareille intempérance de langage si on ne l'admet pas chez un jeune homme presque enfant encore? Elle mit en ébullition ceux qu'elle bafouait. Adolphe Borgnet et Mathieu, que l'Académie royale de Belgique s'honora depuis de compter parmi ses membres, furent tous deux accusés d'être les auteurs du libelle. Cités à une heure de relevée devant les victimes de leurs railleries, devant leurs ennemis devenus leurs juges, ils ne furent admis en leur présence qu'à sept heures. Voici comment Mathieu raconta plus tard l'interrogatoire de son camarade :

« Approchez-vous, Borgnet, et, d'un esprit tranquille,
» Prêtez à mes discours une oreille docile;
» Vous pourrez après moi vous expliquer aussi.
» Répondez-moi d'abord sur cet article-ci :
» Sans doute, c'est bien vous dont l'esprit satirique
» Enfanta cet écrit (hélas! trop véridique),
» Où de vils jeunes gens, érigés en docteurs,
» Sur leurs mœurs ont osé critiquer leurs censeurs,
» Et du profond Dewez, le soutien des colléges,
» Saper, sans le savoir, les plus beaux priviléges?

» — Monsieur, ce n'est pas moi. — C'est vous, du moins c'est vous,
» Qui l'avez apporté, distribué chez nous?
» — Monsieur, ce n'est pas moi. — Combien il faut d'audace
» Pour m'oser soutenir pareil mensonge en face.
» — Monsieur, ce n'est pas moi. — Soit, mais vous savez bien
» Le nom de son auteur? — Monsieur, je ne sais rien.
» — Bon, bon, mais vous saurez, fourbe adroit, sot poète,
» De quel lieu partira la foudre qui s'apprête.
» Oui, vous serez banni ; le collége purgé
» Bénira l'heureux jour qui vous donna congé.
» La prudence l'ordonne ; allez, pliez bagage ;
» Tel est le juste arrêt de notre aréopage. »

Mais au moment où les régents viennent de désigner cinq d'entre eux pour prononcer une sentence définitive, arrive un messager, porteur d'un ordre du bureau administratif de l'Athénée, par lequel ce bureau se réserve la décision de l'affaire. Les professeurs se séparent aussitôt. Les vacances étant proches, on se borna à priver les deux élèves des prix qu'ils avaient mérités.

Dans la biographie de Borgnet (1), notre confrère M. Alphonse Le Roy, sur la foi d'une note manuscrite de cet académicien, lui attribue *la Dewezade*. Malgré tout le respect que j'éprouve pour la mémoire d'un historien de talent et pour la perspicacité d'un critique aussi spirituel que savant, je ne puis être de cet avis. Borgnet était, je crois, incapable d'imaginer et d'élaborer une fiction poétique comme celle dont il se déclare l'auteur et jamais il ne donna une autre preuve de sa verve poétique, tandis que Mathieu a été l'un des princes de la poésie satirique. Les œuvres du premier, où l'on ne remarque pas les qualités par lesquelles *la Dewezade* se dis-

(1) *Annuaire de l'Académie*, année 1876, p. 125.

tingue, constituent donc des preuves contre lui, tandis que toute la vie de Mathieu témoignerait en sa faveur, si la question pouvait être douteuse. On a soutenu l'opinion que le poème incriminé était le produit de la collaboration, soit des deux accusés, soit de plusieurs élèves de leur classe. Erreur profonde à mon sens. *La Dewezade* porte l'empreinte d'une manière particulière sans trace d'alliage; d'autres que Mathieu peuvent avoir fourni à celui-ci des réflexions, des traits d'esprit, mais la versification est de lui seul. C'est le style clair, net, facile, disant bien ce qu'il veut dire, par lequel notre auteur se distingua toujours.

D'ailleurs, le *Jugement de la Dewezade*, qui parut presque aussitôt, termine le débat. C'est la sœur jumelle de la poésie incriminée. Cette seconde œuvre parut avec l'indication suivante : « par A.-C.-J. Mathieu (1), » et une épigraphe significative :

« Un écrit clandestin n'est pas d'un honnête homme.
» Quand j'attaque quelqu'un, je le dis et me nomme,
» . . . .
» Et signe hardiment mes vers accusateurs. »

Mais, m'a-t-on dit, en apposant son nom à cette nouvelle production, le jeune poète ne répudiait-il pas la première? Une pareille argumentation serait de quelque poids sans la ressemblance frappante du second poème avec son aîné. Les deux épigrammes par lesquelles cet autre écrit se termine montrent dans Mathieu un esprit familier déjà avec l'art difficile de lancer un trait d'esprit, art dont nous le verrons se servir souvent avec succès. Le *Jugement de la Dewezade*

(1) Bruxelles, chez les marchands de nouveautés; 1822, in-8° de dix pages (imprimé à Mons, chez Nicolas-Joseph Capront).

étant devenu très-rare, nous les reproduisons ici en entier:

1°

A l'auteur de *la Deucezade.*

« Quoi ! poète effronté dont le style plaisant
» Traite avec impudeur Sotteau de médisant,
» Lallemant d'empesé, Peraux de fanatique,
» Malecot de bélier et Perin d'apathique,
» Fallait-il vainement te rompre le cerveau
» A dévoiler pareil mystère ?
» Pour ne rien conter de nouveau
» Ne valait-il pas mieux te taire?

2°

» A M. Peraux.

» Pour cacher aux rieurs sa stupide ignorance,
» Certain Sous-Principal d'opprobre revêtu,
» Chez les bons Ardennais cherche une résidence.
» Dis-moi, Peraux, le connais-tu? »

A la rentrée des classes, Mathieu se rendit à l'université de Louvain et se fit inscrire parmi les élèves de la faculté de philosophie. Là de nouvelles infortunes l'attendaient. Le 24 avril 1823 mourut à Mons, chez ses parents, son grand-oncle maternel, Lesage-Senault, ancien négociant de Lille, député à la Convention nationale de France et membre du conseil des Cinq-Cents, exilé en 1815 pour avoir voté la mort de Louis XVI. Le jeune étudiant, à qui le vieillard avait inculqué des principes dont l'empreinte ne s'effaça jamais, lui consacra une ode magnifique. Elle n'a qu'un défaut, c'est d'être d'un lyrisme hors de proportion avec le personnage en l'honneur duquel elle fut écrite, et de paraître, pour ce

motif, déclamatoire. Mais, en souscrivant à ce reproche, on ne doit pas oublier le jeune âge de l'auteur et la vive affection qu'il portait au défunt. Rien n'égale la vigueur, l'élégance, l'harmonie de ces strophes; se succédant comme autant de coups de bélier qui frapperaient une muraille, elles incrustent en quelque sorte dans la mémoire le récit poétique de l'histoire de la France pendant les années 1789 à 1815.

Dans une note écrite plus tard (1), Mathieu avoue qu'il n'a jamais voulu changer « un seul mot » de cette ode. Certes ses convictions se modifièrent avec le temps et il put regretter les sympathies trop vives de sa jeunesse pour un pays étranger et pour un régime différent de la monarchie constitutionnelle, à laquelle il était sincèrement attaché. Mais, à la fois artiste et puriste, c'est-à-dire ami des grandes idées et du langage noble, il dut hésiter à porter une main sacrilége sur cette production étincelante de beautés de premier ordre. Si Lesage-Senault est oublié aujourd'hui, quel est celui de ses contemporains que l'on ait chanté dans des vers fiers et hardis comme les suivants :

« Français, calmez vos cris : Un de vos vengeurs tombe,
» Mais son nom, immortel, triomphera des ans ;
» Un jour, avec respect, on lira sur sa tombe :
» Il punit les tyrans. »

Après avoir décrit, à grands traits, les préparatifs de la coalition contre la France, l'auteur annonce qu'ils seront

(1) *Juvenilia*, p. 82. — Dans ses *Poésies fugitives*, éditées à Mons en 1830 (p. 137), Mathieu s'est borné à reproduire le titre de son ode, en ajoutant en note ce vers de Millevoye :

« Il est de ces forfaits dont on se glorifie. »

inutiles et exalte, en termes énergiques, la longue série des triomphes dans lesquels les armées de la première république se sont illustrées ; il explique aussi comment l'infortuné Louis XVI, dont les intentions étaient pures et le cœur plein de bonté, tomba victime de la révolution :

« Celui qui des Français devait sécher les larmes,
» Celui qui de ses bras devait les protéger,
» Louis, par sa faiblesse, avait fourni des armes
» Aux mains de l'étranger. »

Mais en vain une législation nouvelle a détruit les abus accumulés par les siècles, un guerrier habile usurpe le pouvoir et, en épuisant son empire dans des luttes continuelles, anéantit les résultats de la révolution, dont les plus ardents défenseurs sont frappés de mort ou bannis à la seconde rentrée des Bourbons. Lesage, expulsé de sa patrie, expire à Mons dans les bras de Mathieu, au moment où un effort inutile des Cortès d'Espagne semblait le présage d'une ère nouvelle pour l'Europe. Trompé par cette lueur dont l'éclat ne devait pas tarder à s'éteindre, Mathieu arrive à sa péroraison :

« Purgé de ses tyrans, le monde va renaître ;
» La Liberté reprend son essor belliqueux ;
» C'est elle, je la vois... Qui pourrait méconnaître
» Son vol majestueux ?

» Gouverne l'univers, reine libératrice !
» Aux rayons de ta gloire épure les mortels !
» Éternise en tous lieux, d'une main protectrice,
» Ton culte et tes autels ! »

Hélas, on fit bientôt voir au jeune auteur qu'il n'était pas

permis de tout dire, même en excellents vers. Au reste, il avait prévu les déboires auxquels il allait être livré et s'était écrié, par un pressentiment qui ne fut pas trompeur :

« Ah! si je n'écoutais que l'ardeur qui me guide,
» Si sur mon front, marqué par des Dieux ennemis,
» N'étincelait déjà l'éclair liberticide
» Du glaive de Thémis..... »

Thémis veillait en effet, et, sous un monarque dont l'esprit éclairé répugnait à la persécution de la pensée, par l'ordre d'un ministre d'ailleurs sage et lettré (De Falck), on poursuivit avec acharnement cette intelligence précoce, on déféra aux tribunaux une poésie aussi harmonieuse qu'énergique. Qu'avait de contraire à la stabilité du gouvernement néerlandais l'éloge du régime républicain de France, régime dont l'existence n'était plus qu'un souvenir, l'éloge d'un citoyen d'une notoriété douteuse? Mais le gouvernement despotique imposé par la Sainte-Alliance à la plupart des contrées du continent européen, ne résistait que difficilement à des attaques, tantôt ouvertes, tantôt étouffées dans leur berceau, et, sur cette terre libre des Pays-Bas, où tant d'amis du progrès trouvaient un asile, on croyait parfois servir l'autorité suprême en déployant pour sa défense un zèle qu'elle-même jugeait excessif. L'ode de Mathieu avait-elle eu du retentissement? J'en doute fort, mais elle en reçut par suite des persécutions maladroites dont le poète devint l'objet. Dénoncé, à ce qu'il semble, par un homme avec lequel il était lié et qui était son compatriote, il dut se cacher et simuler un départ pour l'Angleterre, tandis qu'il était traduit devant la cour d'assises du Brabant, composée de membres de la Cour d'appel de Bruxelles : le président Bemelmans, les conseillers

Powis, de Burtin, Orts, Putseys, et le greffier Van Gelder. L'avocat général Duvigneaud, faisant fonctions de ministère public, requit contre lui des peines très-sévères, sous prétexte d'appel à la sédition, mais un arrêt du 19 février 1824 ne le condamna, par coutumace, qu'à un an d'emprisonnement; l'imprimeur François Michel, de Louvain, âgé de vingt-deux ans, fut simplement frappé d'une amende de 50 florins (1). On les déclara coupables, le premier d'avoir cherché à semer la désunion entre les habitants ou à exciter du désordre, par un écrit intitulé : *Ode*, *etc.*; le second de s'être rendu complice de ce fait par aide ou assistance (2).

Caché dans une retraite sûre, Mathieu se vengea par une nouvelle poésie adressée à l'un des professeurs de l'Université, C., initiale par laquelle il désigne son ami Cambier, qui enseignait la géométrie et l'astronomie à Louvain. Il s'y justifie de s'être dérobé à la flétrissure qu'on voulait imprimer à son nom; il persiste franchement dans les opinions qu'on lui reprochait et s'écrie :

« Mais je préfère encore, dût-on m'en faire un crime,
» Au rôle de bourreau le rôle de victime..... »

Il jette, en passant, cette apostrophe à celui qui avait excité contre lui des juges trop zélés, au rival dont il fut le premier, plus tard, à déplorer la mort :

(1) *Archives judiciaires.*

(2) L'*Ode sur la mort de Lesage-Senault*, *ex-conventionnel*, fut d'abord imprimée à Louvain, chez Ceulens, en quatre pages, puis réimprimée à Mons, chez Capront, en un in-8° de huit pages. Un imprimeur-libraire de Tirlemont ayant exposé l'*Ode* en vente, fut condamné, le 2 avril 1824, par la deuxième chambre du tribunal civil de Bruxelles, jugeant correctionnellement, à 4 florins d'amende et aux frais du procès.

« Mais laissons R........ ; je le vois, entre nous,
» Plus digne de pitié que digne de courroux ;
» Ce grand homme d'un jour, qu'on flatte, qu'on louange,
» Finira, tôt ou tard, par rentrer dans la fange :
» Jamais on ne jouit du malheur qu'on a fait,
» Et la peine commence au moment du forfait. »

De cette époque tourmentée (1823) date toute une série d'œuvres où le poète lutte à la fois contre ses ennemis, ses envieux, ses détracteurs. Le polémiste ardent soutient sans faiblir une lutte dans laquelle aurait faibli une âme moins énergiquement trempée. Aux magistrats qui l'avaient jugé avec tant de sévérité, il oppose ces beaux vers de Dupaty :

« Succombant sous le poids d'un lourd réquisitoire,
» Les auteurs condamnés ont encor la victoire,
» Brisez l'arc d'Apollon quand son trait est lancé,
» Le trait vole.... Python est déjà terrassé (1). »

Dans la fable des *Deux Coqs* (2), il bafoue avec esprit celui qui avait excité l'autorité contre lui ; dans l'épître *A mon Ami* (3), il critique la rage de rimer à laquelle étaient livrés quelques-uns de ses compatriotes, et, dans des lignes bien tournées, caractérise ou condamne leur manière. Parmi ces noms dont très-peu ont surnagé apparaît un *Phébus de Louvain* :

« Ce Phébus, maître en fait de souplesse,
» Qui parvint aux honneurs à force de bassesse,
» Qui, tout à l'heure encore, d'un air fort obligeant,
» Vous louait, vous flattait, tout en vous égorgeant... »

(1) *Les Délateurs*, 2e partie.
(2) *Almanach belge*, année 1826, p. 101.
(3) Par *** (Mons, Piérart), 1824, in-8° de dix pages.

Faut-il le désigner d'une manière précise ce rimeur heureux, ce phénix adulé? On l'a vu depuis, la poitrine étincelante de décorations, pliant sous le faix de ses titres scientifiques, entasser volumes sur volumes au moyen d'emprunts faits aux autres sans vergogne. Comme poète, il ne tarda pas à rester au-dessous du redoutable Montois, qui bientôt lui accorda un généreux pardon (1).

De 1823 date aussi *la Pigeariade*, dédiée « à Messieurs les régents du collége de Mons. » L'écrivain s'y moque du principal, Pigeard, qui s'était mis inutilement en frais d'embellissement et d'éloquence pour recevoir le roi Guillaume Ier (2).

Mathieu écrivit encore *Un Songe*, qu'il ne fit paraître que plus tard, lorsque ses peccadilles politico-littéraires étaient oubliées et pardonnées. Les armes des Pays-Bas, qui sont gravées sur le titre de la brochure, semblent une sorte d'étiquette officielle, attestant les bons rapports dans les-

(1) L'un des rédacteurs du *Dragon*, grand fureteur d'antiquités, prenait le pseudonyme de *Flâneur*. Le voile dont il se couvrait n'est pas levé par Mathieu dans l'épigramme qui suit:

« *Sur un journaliste grand pêcheur.* »

« Flâneur et journaliste indigne,
» R****** du soir jusqu'au matin
» Va pêchant la gloire à la ligne
» Et n'attrappe que du fretin. »

L'*Écho du Hainaut*, n° 56. — Qui est-ce R.?

(2) *La Pigeariade* porte la date du 8 juin 1823. Elle a été publiée avec *la Dewezade* et *Le Jugement de la Dewezade* en un volume in-8° sous le titre de *Poésies de collége;* au dos du titre, on lit: *par souscription.* Ce volume n'a ni nom d'auteur ni nom d'imprimeur et chaque pièce y figure avec une pagination distincte.

quels vivaient alors le pouvoir et l'auteur. Celui-ci signale au roi les bienfaits que le peuple attend de son gouvernement et montre Guillaume le Taciturne, le plus illustre des Nassau, apparaissant au monarque et lui prodiguant les avertissements et les avis. Au verso du titre imprimé, on lit : « Il y a deux ans que j'ai composé cette petite pièce. La » publier aujourd'hui, que les vertus du monarque qui nous » gouverne ont réalisé la partie de mon rêve dont l'accom- » plissement était désirable, est la plus douce jouissance » que je pouvais espérer (1). » Faut-il supposer que Guillaume Ier, sollicité par les parents ou les amis du poète, était intervenu pour que l'accusation portée contre lui se terminât par une sentence moins sévère?

Mathieu, s'étant constitué prisonnier, fut renfermé dans la prison des Petits-Carmes, à Bruxelles, où il se rencontra avec un autre poète de talent, Philippe Lesbroussart, emprisonné pour je ne sais quel délit de presse. Un nouveau procès s'ouvrit par-devant le président Meynaerts, les conseillers de Burtin, Orts, Putseys et de Roovere. Duvigneaud occupa de nouveau le siége du ministère public; mais, cette fois, l'avocat Joly présenta la défense de l'accusé et la peine fut réduite à 200 florins d'amende. Quant à l'imprimeur, qui avait, sans doute, payé ses 50 florins, il n'en fut plus question.

Mathieu ne continua pas ses études à Louvain, où l'on avait décrété contre lui un *consilium abeundi*, c'est-à-dire

(1) *Un songe*, par A. C. G. M. Imprimé à Mons (chez Capront). Bruxelles, chez les marchands de nouveautés, 1825, un petit in-4° de quatorze pages. Un fragment de ce poème a été reproduit dans l'*Annuaire de la littérature et des beaux-arts*, 1re année, p. 159 (Bruxelles, Tarlier, 1830).

une défense de se présenter dorénavant aux cours; mais il alla à Gand, où il fut inscrit, en 1825-1826, sous le nom de « M. Mathieu, né à Mons, » sans indication de prénom ni d'âge. À en juger par une de ses lettres, il était encore étudiant à la date du 19 janvier 1827, et habitait Hôtel des vieux Joncs, rue Basse de l'Escaut. Quoique son épitaphe funéraire le qualifie de docteur en droit, il paraît n'avoir jamais passé d'examen.

Les études universitaires n'avaient pas de charme pour une imagination active, qui préférait la moindre pièce de vers au plus savant travail de jurisprudence. Plus tard, Mathieu prit quelquefois place dans l'étude de son père; mais celui-ci, tout en déplorant la frivolité des goûts de son fils, se reconnut bientôt impuissant à dompter ses inclinations. La jeunesse du poète s'écoula libre de préoccupations pour l'avenir, dans un milieu où le talent de l'écrivain et l'honorabilité de sa famille lui auraient assuré un rang honorable, s'il avait été davantage maître de ses penchants pour la satire et de ses goûts de dissipation. Au surplus, son père était fortuné et possédait, en particulier, une belle ferme, située à Havré. Mathieu s'amusa donc plus qu'il ne travailla, vouant presque tous ses instants à la littérature. Il affectait d'aimer la chasse; mais, en réalité, il trouvait peu de charme à immoler le perdreau ou le lièvre; ce délassement n'était pour lui qu'un prétexte, qui lui permettait de se livrer, à l'écart, à la lecture de ses auteurs favoris. Négligeant le fusil qu'il portait en bandoulière pour le livre qu'il tenait en main, il parcourait les belles campagnes et les riants ombrages de la vallée de la Haine, en mêlant des rêves à ses réflexions et des improvisations à ses lectures, nourrissant et développant ainsi cette facilité prodigieuse qui le distingua toujours.

Souvent il s'arrêtait dans quelque villa, dans quelque ferme, où l'attendait la cordiale, la plantureuse hospitalité du pays wallon. Là se déployait dans toute sa verve la piquante causerie du poète, qu'attisaient encore un doux sourire de femme, un verre de vieux bourgogne. Mathieu était alors un beau garçon bien découplé, de stature moyenne (ayant 1m67, comme il a eu soin de nous l'apprendre dans l'exemplaire annoté de sa *Biographie montoise* que la Bibliothèque royale possède). Il avait des traits réguliers, rehaussés encore par une physionomie douce, un teint plein d'éclat, des yeux expressifs, une belle chevelure. Heureux s'il avait pu joindre à ces dons naturels des mœurs plus régulières, des sentiments plus bienveillants, plus de suite dans les idées. Mais, à la fois sensible et irascible, généreux et vindicatif, il conquit beaucoup de sympathies en même temps qu'il s'attira une foule d'inimitiés. A personne plus qu'à lui on n'a pu appliquer le *genus irritabile vatum*. Sans vouloir l'absoudre complétement, hâtons-nous de dire que, si on doit lui reprocher la violence de son langage, il eut à subir des injustices, des avanies de toute sorte, et que, dans les luttes où il s'engagea, les torts furent d'ordinaire partagés.

Le mérite de ses vers, les tribulations par lesquelles il avait passé, multiplièrent de bonne heure ses relations. Dès 1824, l'*Almanach belge*, où la plupart des poètes du temps inséraient leurs productions, publia (1) une pièce de vers intitulé l'*Espérance ;* cette poésie, remarquable par l'élévation des pensées et la beauté des vers, n'est pas signée ; mais elle porte, d'une manière indélébile, la marque de Mathieu. Le début seul :

(1) Page 77.

« Charme de l'univers, céleste enchanteresse.... »

trahit l'écrivain élégant, qui brillera surtout, dans ses œuvres, par le choix des expressions. L'étendue de la sagesse divine, cette idée dont la grandeur même constitue un écueil pour celui qui veut la développer, est rendue avec un enthousiasme de bon aloi. L'*Almanach belge* pour 1826 renferme trois pièces de Mathieu : *les Deux Coqs* (p. 101), *les Flatteurs* (p. 127), et (p. 148), une élégie en huit strophes de quatre vers, qui commence ainsi :

« Quand le riant espoir enchantait ma jeunesse.... »

En 1826, un nommé Roland adressa une épître à Mathieu (1), qui, alors déjà, entretenait des relations avec un grand nombre d'hommes distingués, entre autres avec André Van Hasselt, qui lui dédia : *Une fête à Byzance*, avec cette épigraphe : *Delenda est Carthago.* La Carthage de l'époque c'était la Turquie, contre laquelle s'acharne aujourd'hui le colosse slave (2) Mais, d'un autre côté, le talent de Mathieu excitait des jalousies et parmi ceux qui paraissent avoir vu avec quelque déplaisir ses rapides progrès, on peut, je crois, placer Charles Froment, qui occupait alors un rang éminent parmi nos littérateurs. La poésie avait repris faveur chez nous, à la suite d'un concours ouvert, en 1810, par une société de rhétorique d'Alost, dite *les Catherinistes*, concours dans lequel Philippe Lesbroussart fut couronné pour son beau poème sur la gloire des Belges. Après la chute de l'Empire, on s'éprit pour les souvenirs nationaux d'un culte fervent, qui

(1) *La Sentinelle du royaume des Pays-Bas*, 2e année, p. 39.
(2) *Ibidem*, 3e année, p. 22.

opéra une influence heureuse sur les travaux littéraires de diverse nature. Alors surgit tout un groupe de poètes, d'un mérite inégal il est vrai : Raoul, Vautier, de Reiffenberg, Froment, Mathieu, le baron de Stassart, Clavareau, Le Mayeur, etc. Bientôt on conçut l'idée de publier une *Collection des poètes belges*, dont il ne parut, je crois, que le tome troisième, comprenant des œuvres de Lesbroussart (1). D'autre part, la critique littéraire naissait aussi et elle fut longtemps cultivée, avec une supériorité décidée, par Froment, dans la *Sentinelle du royaume des Pays-Bas*. Mathieu eut d'abord à se plaindre du caustique censeur, qui qualifia de passable son ode à Lesage-Senault et le traita assez cavalièrement :

« Dans ses ouvrages, empreints d'un libéralisme souverai-
» nement déclamateur et de mauvais ton, on s'aperçoit, dit-il
» à propos de Mathieu, qu'il parle d'en haut, ce qui ne rend
» pas toujours la voix plus sonore; il traîne sans façon les
» rois à son ban; il leur donne des avis pleins de morgue; il
» compose des épîtres contre les flatteurs, et il ne s'aper-
» çoit pas que tout cela était bien usé, même avant la Con-
» stituante. Il a tort, d'ailleurs, de faire rimer éveille avec
» Arbelle (2). » La mauvaise humeur de Froment est ici évidente, mais elle ne persista pas, car Mathieu s'enrôla bientôt dans la phalange des rédacteurs de *la Sentinelle*.

Il y fit paraître plusieurs de ses pièces adressées « à Lucy » (3), une élégie sur la mort de Félix Hulin, étudiant de l'université de Gand, noyé dans la Lys le 2 juin 1826 (4);

(1) *La Sentinelle*, 2e année, p. 350.
(2) *Ibidem*, 2e année, p. 40.
(3) 2e année, p. 309, et 3e année, pp. 51 et 123.
(4) 3e année, p. 40.

son ode contre don Miguel (1), son *Conte de la veillée* (2), et *le Mendiant* (3). Mais il ne se borna pas à prêter à Froment l'appui de sa collaboration; il n'hésita pas à défendre l'indomptable athlète lorsque celui-ci se vit à son tour l'objet de poursuites judiciaires. A l'occasion de l'arrivée dans le pays d'Indiens des États-Unis, appartenant à la tribu des Osages, on profita d'un article malencontreux pour priver Froment de ses droits civils, mais la sentence rendue à cette occasion par le tribunal de première instance de Gand fut cassée, au moins en partie, par la cour supérieure de justice de la même ville. Mathieu lança alors au procureur du roi qui avait provoqué la condamnation de son ami cette tirade violente:

« Hélas, on ne veut plus qu'il *teste;*
» Ses *droits civils* ne sont plus rien;
» Mais Monsieur Koninck nous atteste
» Que son esprit fait tout son bien.
» Or, cet esprit que l'on renomme
» Froment pût-il le lui céder?
» Nous savions tous que le cher homme
» N'était pas *apte à succéder* (3). »

Si j'avais à désigner le modèle sur lequel se forma surtout le poète montois, j'inclinerais fortement à choisir Froment. Chez tous deux c'est le même style concis, énergique, châtié; la même habileté à renfermer dans le vers une pensée, à lancer une épigramme; mais, au contraire de celui que j'aimerais à appeler son maître, Mathieu ne brûla jamais,

(1) *La Sentinelle*, p. 283.
(2) *Ibidem*, p. 163.
(3) *Ibidem*, 4e année, p. 63.
(4) *Poésies fugitives*, p. 124.

par un brusque revirement, l'idole qu'il avait adorée la veille. Jusqu'à la fin de ses jours, il sera, comme dans sa jeunesse, patriote, ami de la liberté, enthousiaste des idées humanitaires. Tel il était en 1823, tel nous le retrouverons en 1876. Une pareille constance ne distingua pas Froment. Français de naissance et de cœur, il débuta par des vers énergiques contre les triomphes des armées alliées (*L'invasion des Barbares*, 1814; *Waterloo*, 1815); mais ensuite, fixé en Belgique, il célébra, dans un poème couronné en 1821, la réunion de ce pays et de la Hollande, et, enrôlé dans le journalisme officiel, il soutint avec vigueur la politique des Nassau. Après avoir écrit, à propos de la journée du 18 juin 1815 :

« Pleurons ces guerriers généreux,
» Martyrs de notre indépendance,
» Pleurons, ils sont morts pour la France
» Et la France est morte avec eux.... »

il s'écria, rempli d'une flamme entretenue par d'autres aliments :

« Mais pourquoi du passé les lugubres annales?
» Montre-nous, Waterloo, tes palmes triomphales :
» Champ d'honneur et de deuil, où deux peuples fameux (1)
» De leur saint hyménée ont resserré les nœuds.... »

Malgré cette différence notable, on remarquera entre les deux écrivains de grandes similitudes; tous deux ont aimé les anciens et en particulier Horace; tous deux se sont exercés dans des œuvres de diverses natures : odes, élégies, épîtres, satires; tous deux sont restés fidèles aux principes

(1) Les Hollandais et les Belges.

de 1789, en ont célébré les défenseurs, ont chanté les efforts par lesquels le peuple grec se délivra de l'oppression. Les titres de quelques morceaux en vers écrits par Froment : *la mort de Regnault de Saint-Jean d'Angely*, *Ipsara*, *La Fayette*, *le général Foy*, suffisent pour établir ce dernier fait (1).

A cette époque, le journalisme prenait de plus en plus de l'importance et des conflits s'élevaient fréquemment dans les écrits périodiques à propos de questions littéraires. Mons avait, en 1825, un journal bien rédigé et très-intéressant, appelé *le Dragon*, dans lequel écrivaient toute une pléiade d'hommes distingués, parmi lesquels figurait entre autres Henri-Florent Delmotte. Mathieu engagea avec lui une petite guerre de plume, qui donna naissance à une pièce de vers « sur ce qu'on n'avait pas rendu compte d'un ouvrage de » Delobel sur Newton, » signée A. M., et datée de « Mons, ce » 1er auguste 1825 » (2); à une épître intitulée : « *A mon ami L.-A. B****** (*Louis-Adrien Brouta*), par Krittiko Pacificountas, en réponse a la lettre de Brouta insérée dans le 39me numéro du *Dragon* (3); au *Premier bulletin à Messieurs les éditeur, rédacteurs, etc., du* Dragon (4). La lettre

(1) Voir : *Poésies de Charles Froment*, Bruxelles, Galaud et Lejeune fils, 1826, 2 vol. in-12.

(2) *Le Dragon*, 1re année, n° 9.

(3) Mons, de l'imprimerie de Piérart, 1825, in-8° de huit pages.

(4) *A Messieurs les éditeur, rédacteurs et correspondants, etc., du Dragon*, avec l'épigraphe : « C'est en n'apprenant rien qu'on ap- » prend tout » (Mons, chez les marchands de nouveautés, 1825, in-4° de douze pages). — 1825, in-8° de huit pages (Mons, Piérart). — Voir, dans les *Poésies fugitives*, p. 119, une épigramme où *le Dragon* est recommandé comme un soporifique.

où Mathieu affirme, le 1er janvier 1826, que deux lettres insérées dans l'*Almanach belge* et signées A. M. ne sont pas de lui, et la brochure : *Deux mots à l'*Industriel *à propos de l'ouvrage de M. Neute* (1), témoignent à quel point il prenait part à la mêlée.

Mais bientôt il ne lui suffit plus de collaborer à des journaux; il voulut en avoir un à lui et c'est évidemment dans ce but qu'après la disparition du *Dragon* naquit l'*Écho du Hainaut*, qui a paru du 1er avril au 29 septembre 1827. Notre poète y signait ses articles, tantôt de la lettre M, tantôt de quatre ou cinq astérisques; il en était le principal, on pourrait presque dire l'unique rédacteur, et l'on ne peut assez admirer la facilité avec laquelle cet homme âgé à peine de vingt-trois ans traite les questions les plus diverses, en parsemant les numéros de sa publication de poésies charmantes.

Pour apprécier le jeune publiciste, il faut lire : *Les crimes de la presse* (nº 1), *Honneur à la Chambre des pairs* (nº 14), *L'intérieur des coulisses* (nos 26, 32 et 42), *Essai d'un petit dictionnaire pour l'usage de quelques poètes* (nº 43), *A monsieur le bourgmestre de la commune de .....*, qui avait défendu à ses administrés de danser (nos 52 et 61); *Ophthalmie de l'armée* (nº 56), *La journée d'un agent de police* (nº 62), *De la bastonnade* (nº 64), *Un dîner d'adieux ou les projets* (nº 68), *Souvenirs honorables pour l'humanité* (nº 70), *Réfutation inédite du nouveau code pénal* (nos 71 et 72, 74 et 75), *A Messieurs les rédacteurs du* Courrier tournaisien (nos 74 et 79), *Qu'il est doux d'être père* (nº 78), *Une ker-*

(1) In-octavo d'une feuille et neuf pages (Mons, Henri-Joseph Hoyois, 1828).

messe de village (n° 79). Ces morceaux attestent une variété d'aptitudes, un jugement sûr, un esprit d'observation, qui rarement se rencontrent réunis.

Dans le dernier des articles énumérés plus haut (1), Mathieu critique amèrement les mœurs et les usages de la société montoise de cette époque, qui sont dépeints sous les couleurs les plus noires et raillés avec une virulence dépassant toutes les bornes. Le publiciste a depuis fait précéder sa satire en prose de lignes qui ont au moins le mérite de l'originalité :

« Préface.

» Lecteurs qui avez eu la folie de m'acheter, je n'aurai
» pas celle de vous faire une longue préface : si vous n'êtes
» pas contents de ma rapsodie, tant pis pour vous ; le libraire
» est fort satisfait d'en être débarrassé, tant mieux pour
» lui. Pour moi, qui n'ai là-dedans aucun intérêt, je suis
» bien votre serviteur, et j'attends, avec une soumission sans
» égale, les satires, les critiques, les pamphlets, les libelles et
» les autres diableries de cette espèce, dont vous ne man-
» querez pas sans doute, selon votre louable coutume, de me
» régaler.

» Je vous baise les mains. »

Notre poète a lui-même rudement malmené cette œuvre de sa jeunesse. Dans une préface « nouvelle », écrite nombre d'années plus tard (2), il la traite d'ineptie littéraire, de

(1) Reproduit sous le titre de : *Une kermesse de village ; silhouettes, caricatures et portraits*. Mons, Hoyois-Derely, 1827, in-8° de trente pages.

(2) Voir à la fin du volume intitulé : *Juvenilia*.

malheureuse boutade. Elle n'en exerça pas moins une certaine action sur l'esprit public, si, comme il le prétend, elle contribua à faire tomber du pouvoir, « au premier souffle de la révolution », les hommes qui accablaient Mons du poids de « leur tyrannie mesquine et abrutissante ».

Les fragments en vers sont aussi nombreux que ceux en prose. Mathieu a publié dans l'*Écho du Hainaut : Le Soir*, romance (n° 19) ; l'*Habitant de Groningue*, élégie écrite dans le but d'exciter la charité en faveur des victimes des inondations de l'année 1826 (n° 22) ; *La Nuit*, romance (n° 29) ; *Waterloo* (n° 35) ; *Les derniers instants, élégie, ode ou dithyrambe, dédiés à tous les singes du romantisme, passés, présents et futurs* (n° 57), etc. Le poète dit à propos des *Derniers instants* : Cette « œuvre était beaucoup plus longue, » mais les bornes de notre journal nous ont forcé d'en » retrancher quelques passages. » Elle se compose de vingt-neuf strophes de quatre vers, dans lesquelles on se moque des jérémiades larmoyantes alors à la mode. Dans la reproduction à part, Mathieu a encadré le titre de têtes de morts et il fait précéder l'élégie même par une série d'exclamations, phrases, proverbes, réflexions, toujours tristes et échevelées, puisés dans des écrits de tout genre, depuis *le Livre des Rois* et *les Prophéties de Jérémie* jusqu'aux œuvres de Joseph Delorme (ou Sainte-Beuve), de Belmontet et de madame de Pommaret.

Il y a plus de sérieux, plus de valeur dans les articles de critique littéraire, jetés çà et là dans l'*Écho du Hainaut*. Le journaliste, tout le prouve, se tenait au courant des livres nouveaux, des nouvelles éditions et en pesait avec attention la valeur. Il analyse tour à tour *les Poésies* de Lesbroussart (n°s 4 et 8), l'*Hermite aux Petits-Carmes*, de Levae (n° 4),

les œuvres de Clavareau (n° 12), *Rome, Naples* et *Florence*, de Stendhal (n° 27) : *les Poésies inédites d'Évariste Parny* (n° 28); *les Leçons sur la mécanique et les machines*, de Dandelin (n° 30) ; *les Soirées de Neuilly*, de de Fougeray (n° 33) ; *les Tablettes napolitaines*, de Santo-Domingo (n° 34); *la Corbiéride*, de Méry et Barthélemy (n° 37); *les Provinciales*, de Pascal (n° 44) ; l'*Hermite en Belgique* (n°s 50 et 52); *Coralie*, tragédie de Charles Bricoux (n°s 65 et 66); *les Chansons nouvelles*, de Joseph Servières (n° 76). Ces études, où le sujet est toujours fouillé avec soin, abondent en réflexions judicieuses et plus d'une mériteraient d'être tirées de l'oubli où elles sont plongées. Les quelques lignes consacrées au plus célèbre des ouvrages de Pascal nous fourniront un exemple du style sobre et nourri que Mathieu aimait à employer.

« *Les Provinciales* de Pascal, ce chef d'œuvre de logique, » de sagesse et de plaisanterie, ont eu une singulière destinée; après l'expulsion des jésuites, elles avaient beaucoup » perdu de leur intérêt, car la cause pour laquelle Pascal » avait si bien combattu, était triomphante : on lisait encore » *les Provinciales*, moins pour y réfuter avec ses propres » raisonnements les œuvres orgueilleuses d'un ordre aboli » que pour admirer les qualités littéraires qui distinguent » l'ouvrage de Pascal. Pour la plupart des lecteurs, *les Provinciales* étaient même une longue et difficile énigme, » dont le mot était dans l'histoire ecclésiastique du siècle où » l'auteur a vécu. Tout à coup, après une sorte d'oubli, *les* » *Provinciales* redeviennent un ouvrage de circonstance ; » les jésuites ont reparu, et l'opinion publique, qui les hait » ou les méprise, se venge de l'imprudent réveil de leurs » doctrines, en cherchant tout ce qui les flétrit, et les sar-

» casmes de Pascal ont maintenant tout le mérite de l'à-
» propos. Cette nouvelle édition est d'un format commode et
» d'un prix modique; nous le recommandons à tous ceux
» qui veulent comparer les jésuites d'aujourd'hui avec ceux
» d'autrefois (1) ».

N'oublions pas de mentionner, outre quelques fragments biographiques, en prose, qui reparaîtront plus tard dans la *Biographie montoise,* le premier essai d'une œuvre dramatique : *Une heure de captivité*, dont l'*Écho* a publié, le 25 août 1827, les scènes I, II, III, et, le 15 septembre suivant, les scènes VI et VII, qui n'ont pas été reproduites dans les *Juvenilia,* où l'on n'a réimprimé que la scène VIII. Les personnages principaux sont De Solivart (l'auteur lui-même, peut-être), emprisonné pour quelque méfait politique, et un journaliste de bas étage, affublé du nom de Censorin et fort entiché de sa personne.

Le dialogue marche avec rapidité A cette observation de De Solivart :

« Quoi! Monsieur, vous seriez! »

Censorin répond :

« Écrivain politique,
» Littérateur sévère, équitable critique,
» Poète, philosophe, heureux commentateur,
» L'effroi des écrivains.....

De Solivart, *à part*,

Et souvent du lecteur.....

(1) *Écho du Hainaut* du 10 juillet 1827.

CENSORIN.

» Organe de l'Europe, en moi seul je rassemble
» Les intérêts communs de dix peuples ensemble;
» Des régents de l'État je combats les projets,
» Je renverse, à moi seul, tous les ans vingt budgets... »

On remarquera que si Mathieu, qui pendant toute sa vie se plut à remplir les journaux de sa prose et de ses vers, a esquissé une critique du journaliste sans pudeur; il a en cela imité Froment, qui était journaliste par tempérament et a pourtant écrit *la Folliculéide* ou *Revue des journaux* (Bruxelles, Wahlen, 1827, in-32). Dans cette dernière œuvre tout coup porte : le redoutable lutteur, qui usa ses forces pour la défense d'une dynastie mal conseillée, proclame, ô blasphème, que des chefs-d'œuvre peuvent naître sans l'appui des publications périodiques :

« Nul gazetier bénin ne prôna *l'Odyssée*,
» *L'Iliade* parut, et sans être annoncée. »

Les temps ont bien changé; les gazettes, jadis peu nombreuses, commencent à se multiplier :

« Et maintenant Bruxelle, en proie à cinq journaux,
» Voit vers elle arriver l'erreur par cinq canaux. »

Que dirait Froment s'il vivait actuellement que ce nombre cinq est prodigieusement dépassé et que la réclame triomphe sur toute la ligne? Signalons, à ce propos, dans l'énumération des feuilles publiques de la capitale, les vers adressés à l'une d'elles :

« Et toi,
» *Belge*, sans qu'il s'en doute, ami tendre du Roi. »

Le Belge, ami du roi et de la patrie, figurait, en effet, au nombre des plus ardents organes de l'opposition; mais, ce qui minait surtout le gouvernement, c'était la confiance de Guillaume Ier dans des conseillers qu'il écouta trop longtemps. Mathieu, dont l'intelligence vive et nette se manifesta en cette circonstance avec éclat, osa flétrir les courtisans qui conduisent leur maître et leur prince à sa perte. Ses vers sont intitulés : *Les Flatteurs, dithyrambe dédié à un jeune prince* (1); celui-ci, je pense, n'est nullement, comme l'auteur l'a déclaré depuis, le duc de Reichstadt (2), mais le jeune Guillaume d'Orange, petit-fils du monarque qui régnait alors, actuellement souverain du royaume des Pays-Bas. On ne supposait pas, à cette époque, que les événements se chargeraient de justifier encore une fois l'épigraphe empruntée par le poète à Lebrun :

« Flatter le souverain, c'est trahir la patrie,
» C'est du salut public empoisonner le cours. »

Un article de l'*Écho* lui suscita un nouveau procès, dont cette fois il sortit à demi triomphant. Un ancien professeur de philosophie, alors régent de quatrième à Mons, Chotin, l'accusa de l'avoir insulté, en disant, à propos de ses vers : « Si le mètre en est un peu allongé, cela prouve seulement » que l'auteur est épris d'un amour outre mesure. » Un élève s'étant sans succès rendu à Gand pour demander raison de cette offense faite à son maître, Chotin cita Mathieu devant le tribunal correctionnel de Mons et le ministère public ne

(1) Bruxelles, 1825, petit in-12 de seize pages (Mons, imprimerie de Capront).

(2) *Poésies fugitives*, p. 100.

manqua pas de rappeler les condamnations qu'une « ode révo-
» lutionnaire » avait déjà valu au poète : trois mois de prison, 4,000 florins d'amende et cinq années d'interdiction de ses droits civils, voilà en quoi consistait la correction qu'on aurait voulu infliger à celui-ci. Mais il avait pour avocats deux hommes de talent, MM. Dolez et Baillot, et il plaida lui-même la question de fait. Ses juges l'acquittèrent, en déclarant que les articles incriminés ne contenaient ni calomnie, ni injure (15 octobre 1827). La Cour d'appel de Bruxelles, il est vrai, cassa à son tour le jugement rendu à Mons et, en décembre 1827, condamna Mathieu à payer une amende de 50 florins, plus des dommages et intérêts.

Ces détails nous ont été conservés par le *Manneken, journal littéraire, industriel, politique, etc.* (1), que publiait, en format in-quarto et accompagné de planches lithographiées, à Bruxelles, une Société de littérateurs belges et français, à la tête de laquelle était Jobard, publiciste qui devint plus tard célèbre. Ce recueil parut du 10 août au 30 décembre 1827. On y trouve : *Les derniers instants* (n° 11), *Un petit vocabulaire pour l'intelligence de quelques poètes modernes* (n° 12), *A Waterloo* (même n°), *Une kermesse de village* (n° 26 et 28), *Poésies inédites de Parny* (n° 29), *L'art de mettre sa cravate, par M. de l'Empesé* (n° 31), *Sur Joseph Servières* (n° 32), *Extraits des tablettes d'un curieux* (n° 46), *Quelques réflexions* (même n°), *Les Flatteurs* (n° 47 et 48), *L'exécution et Observations sur le projet de code pénal* (n° 51). *Les derniers instants* y furent insérés comme envoyés de Paris et dus à Lamartine, attribution que le journal donnait toutefois comme douteuse et qui fut niée dans le

(1) N° 27.

n° 27. Le même journal contient encore (n° 27) huit strophes d'un poème qui n'a jamais été achevé, quoique annoncé comme devant paraître prochainement, chez Piérart. Il porte pour titre *le Fanatisme* et l'on ne peut que regretter que l'auteur se soit arrêté en route lorsqu'on lit des vers tels que ceux-ci :

« Astre brillant du jour, poussière étincelante,
» Flambeau vivifiant, soleil mystérieux,
» Quelle main a décrit ta sphère éblouissante?
» Quelle main t'a lancé dans l'océan des cieux ?
» Quel est cet être pur, dont la bonté féconde
» Enfanta l'univers et soumit à ses lois
» L'équilibre des cieux et les rênes du monde
» Et le destin des rois? »

La pièce, *Mon ami Charles*, en sept strophes de huit vers (n° 49), est une raillerie violente du caractère du monarque qui venait de monter sur le trône de France et avait déjà, comme prince du sang, révélé les sentiments qui devaient, trois ans plus tard, provoquer sa chute. Elle commence ainsi :

« J'ai connu Charle à dix-sept ans (1). »

Les vers suivants prophétisèrent, on peut le dire, les mémorables événements du mois de juillet 1830 :

« Dans sa maison nul n'est heureux ;
» En se conduisant de la sorte
» Je crains qu'un édit rigoureux
» Ordonne, avant peu, qu'il en sorte.... »

(1) J'ai omis plus haut de dire que cette poésie se trouve aussi dans l'*Écho du Hainaut* (n° 21).

Les articles de Mathieu dans le *Manneken* sont signés, quelquefois d'un M., quelquefois de M....u ou de son nom entier. D'autres sont reconnaissables parce qu'ils se trouvent aussi dans l'*Écho du Hainaut*. Vers cette époque le poète collabora encore à l'*Observateur du Hainaut*.

Mathieu se plaisait à traiter des sujets historiques et à chanter les événements qui attiraient l'attention. Dans *Waterloo*, il célébra le dernier épisode de l'épopée napoléonienne. Quand le peintre David, le chef de l'école moderne en France, mourut à Bruxelles le 29 décembre 1825, il s'empressa de consacrer un hommage à la gloire de l'illustre conventionnel, exemple que peu d'écrivains imitèrent dans la patrie de David (1).

Un souffle non moins généreux anime le *Poème sur la régénération de la Grèce*, dont il n'a été édité qu'un fragment, et la cantate, *Byron et la liberté*, qui ne fut exécutée que le 10 janvier 1829, à l'Académie de musique de Mons. C'était l'heure où les peuples européens, indignés des temporisations de leurs gouvernements, suivaient avec une chaude sympathie la lutte héroïque soutenue par les Hellènes contre l'empire ottoman, et les encourageaient par leurs vœux, leurs dons et l'envoi de volontaires. Le nom de Byron, la plus glorieuse victime de cette guerre, celui de la forteresse de Mis-

(1) *La mort de David*, par A. M. (Mons, Piérart), 1826, in-18 de 24 pages. Ce poème, dont il n'est pas dit un mot dans le volume, fort intéressant du reste, que Delécluse a consacré à son ancien maître (*Louis David, son école et son temps*. Paris, Didier, 1855, in-8°), fut amèrement critiqué dans le *Dragon* (2e année, n° 41, 3 octobre 1826), dans un article signé des initiales M. A. et où l'on donne la préférence à la pièce de vers de Mathieu sur la mort du jeune Hulin.

solonghi, théâtre d'une lutte obstinée, étaient dans toutes les bouches, faisaient tressaillir tous les cœurs.

Fidèle interprète de l'opinion publique, qui, en Belgique surtout, se prononçait avec énergie et en chaque occasion contre les défenseurs de l'absolutisme, Mathieu, de même que Froment, tonna aussi contre don Miguel, l'usurpateur du trône de Portugal et des droits de sa nièce dona Maria, que des volontaires belges contribuèrent depuis à replacer sur le trône. Sa muse dicte à don Miguel le langage d'un tyran sans pitié :

« Que la hache en vos mains nuit et jour étincelle !
» Que dans Lisbonne en pleurs le sang partout ruisselle !
» Gouvernons par la mort ce peuple épouvanté !
» Frappons ; du Vatican j'accomplis l'anathème !
» Frappons ! Des flots de sang sont les eaux du baptême
» Qui doit sacrer ma royauté ! »

Mathieu suivait avec la plus grande attention la marche de la littérature française, qui étonnait alors le monde par sa fécondité et par la variété et l'originalité de ses productions. Nature mobile et impressionnable à l'excès, il obéissait facilement aux émotions que lui causait la lecture des chefs-d'œuvre de Victor Hugo, d'Alphonse de Lamartine et des autres poètes de la France. Non-seulement il essaya d'imiter leur manière, mais plus d'une fois il traita les mêmes sujets qu'eux. Ainsi *l'Exécution*, qui date de 1827, a évidemment été inspirée par la même pensée que le vigoureux plaidoyer de Hugo contre la peine de mort, intitulé *le Dernier jour du condamné ; le Mendiant*, écrit l'année suivante, fait penser au *Vieux vagabond*, de Béranger. C'est en luttant avec de pareils rivaux que l'écrivain montois perfectionna et épura

son style, déjà remarquable par des qualités de premier ordre.

Mais, en subissant l'influence légitime des admirations de l'époque, il ne craignit pas de se moquer des engouements poussés alors à l'excès. Châteaubriand et Byron avaient contribué à mettre à la mode la mélancolie et le désespoir. Dans *Encore un conte*, adressé à son ami Van Hasselt (1), Mathieu a ridiculisé le romantisme et flagellé avec succès cette poésie mélodramatique, qui ne s'inspirait que de l'adultère et du suicide, des cachots et des coups de poignard. Bien que poète réaliste, c'est-à-dire chantant ce qui l'entoure et ce qu'il voit, bien qu'il n'éprouve aucune honte à se servir de l'expression vraie et propre, il conserva à ses œuvres un grand cachet de distinction et d'élévation.

Les poésies fugitives où il a dépeint ses joies et ses tristesses prouvent la flexibilité de son talent, mais il sait surtout nous toucher par un sentiment profond et réel des splendeurs de la nature. *La nuit*, *Le retour du printemps*, *Le Mont Panisel*, etc, fourmillent de beaux vers attestant l'action puissante que la contemplation des beautés champêtres exerçait sur lui. Il donne la mesure de l'attachement qu'il avait voué à son lieu natal lorsqu'il s'écrie à propos du Mont Panisel :

« Que de fois, ô grand mont, sur ta cime éclatante
» J'ai d'un doux avenir vu l'image inconstante
» Bercer un instant mes ennuis;
» C'est là que je chantais, c'est là que ma pensée,
» Par des rêves d'orgueil doucement caressée,
» Attendait le retour des nuits. »

(1) *La Sentinelle*, 2e année, p. 534 (?).

Le poète s'est absenté, ses amis sont morts ou l'ont oublié, celle qu'il aimait depuis l'enfance s'est mariée; il se trouve dans un monde étranger, mais la belle colline où il a passé des heures si douces est encore là :

« Toi seul n'as point changé, toi seul, malgré l'absence,
» De nos vieux souvenirs as gardé la puissance,
» Mont cher à mes premiers ans !
» Ah ! souvent, bien souvent, sur ta cime embellie
» Je viendrai, plein d'espoir, dans ma mélancolie,
» Réchauffer mes jours languissans. »

Mathieu était montois de cœur et rien de ce qui concernait Mons ne lui restait indifférent. Signalons, à ce propos, le badinage humoristique où il a dépeint la lutte burlesque par laquelle on perpétue le souvenir d'un prétendu combat entre le chevalier Gilles de Chin et un dragon qui désolait les environs de Mons. Plusieurs écrivains de cette ville en ont fait l'objet de leurs chants. Delmotte s'est exercé sur ce sujet; Brouta a écrit *la Giliade*, qui parut dans le n° 29 de l'*Écho du Hainaut;* mais le poème de notre auteur pétille d'une verve et d'un entrain sans exemple. Il porte pour titre *: le Lumçon, chant lyrique, pindarique et dithyrambique, dédié aux riverains de la Trouille par un élève de l'école moderne;* il fut écrit en 1825 (1).

Mathieu ne se rangea pas dans l'opposition dirigée contre le gouvernement du roi Guillaume. Comme la plupart des libéraux belges, il avait de profondes sympathies pour la

(1) La première édition fut publiée chez Hoyois-Derely, imprimeur libraire à Mons, rue des Clercs, n° 10, en un in-8° de dix pages, accompagné d'une planche représentant la mort du Dragon.

France; de plus, il était attaché de cœur aux principes voltairiens et ne voyait pas avec plaisir l'entente établie entre ses coreligionnaires politiques et les catholiques. Toutefois, il était partisan sincère de la liberté basée sur le respect des droits des citoyens et il se montra tel dans ses vers : *A monsieur le comte de Glymes à l'occasion de sa nomination en qualité de commandant de la garde communale de Mons, en 1828.* Deux années plus tard, à propos de la vente des arbres magnifiques ombrageant la route de Mons à Jemappes, il s'éleva fortement contre la conduite de quelques agents de l'administration hollandaise, entièrement voués à des idées outrées d'utilitarisme, dont il fut le constant adversaire.

Vers cette époque parut le *Chant de la garde communale belgique, dédié à LL. AA. Royales le prince Guillaume et le prince Frédéric des Pays-Bas. Paroles de A. Mathieu. Musique et accompagnement de piano et guitare par J.-B. Stevens* (A Mons, chez l'auteur, 1828, *F. Magnée scripsit.* In-4° de 10 pages; les paroles et la musique ont été gravées à Bruxelles par Ris). A propos de l'arrivée du roi à Mons, en 1830, Mathieu écrivit les vers suivants, qui furent placés à l'hôtel de ville sous un portrait du monarque, dessiné par le calligraphe Magnée :

« Du plus grand des Nassau telle est l'image auguste,
» Clément et généreux, affable et toujours juste,
» Il compte en souriant les heureux qu'il a faits;
» Du bonheur de son peuple augmentant sa puissance,
» Il règne au fond des cœurs par la reconnaissance
» Qu'inspirent ses vertus et ses nombreux bienfaits. »

La Révolution de 1830 étant survenue, la Belgique reconnut l'autorité d'un nouveau souverain. Celui-ci ne tarda pas à se

rendre dans la capitale du Hainaut. Le jour de son arrivée, les vers cités plus haut se lisaient encore à l'hôtel de ville, en février 1832, mais, cette fois, sous le portrait de Léopold Ier et avec la substitution du mot Cobourg à Nassau. L'administration communale, on le voit, ne s'était pas mise pour la circonstance en frais d'imagination.

Dans l'entre-temps, un grand changement s'était opéré, peu de temps avant cette révolution mémorable, dans l'existence du poète. Il avait épousé, le 16 juin 1830, Joséphine Taintenier, d'Ath, fille de François-Joseph Taintenier, secrétaire de cette ville, ancien notaire, et de Marie-Philippe Fournier, mariage duquel sont nés plusieurs enfants, dont deux seulement vivaient encore lors de la mort de leur père : M. Adolphe-Philippe-François Mathieu, qui s'est allié à Marie Ronflette, et Mlle Adolphine-Hortense-Charlotte Mathieu, qui est devenue, le 8 octobre 1862, la femme de feu Antoine Accarain.

En 1830, Mathieu réunit en un volume la plupart de ses œuvres poétiques, sous le titre de *Poésies fugitives* (1), à laquelle il joignit une post-face conçue en ces termes : « Tout » comme un autre, l'auteur de ce recueil, en imprimant » jusqu'à ses moindres bribes, aurait pu donner d'emblée » deux gros in-octavo de poésies; mais il a cru la dose » d'opium suffisante; s'il s'est trompé, nous la réitérerons » un de ces quatre matins. » Pour je ne sais quel motif, l'auteur le retira presque immédiatement de la circulation et en voua les exemplaires au feu, sauf sept ou huit. Il reparut plus complet sous le nom de *Passe-temps poétiques*, avec

(1) *Poésies fugitives d'Adolphe Mathieu*. Mons, Hoyois-Derely, 1830, in-8° de 172 pages.

un avant-propos bizarre, daté du 17 juillet 1830 et qui se termine ainsi : « Quel sera le sort de son *œuvre*, et si le public » daignera l'agréer avec quelque indulgence; peu lui chaut, » croyez-moi, de s'en enquérir ; et, plus indifférent que per- » sonne sur cette question toute d'amour-propre, il s'est bien » promis de ne plus sortir désormais de la douce obscurité » dont il lui est donné de jouir, et de retourner tranquille- » ment à ses moutons, sans attendre qu'un arrêt en forme » des Aristarques quotidiens l'ait envoyé paître avec eux. »

Est-il nécessaire d'ajouter que cette désertion du culte de la Muse ne fut pas de longue durée? Mais Mathieu avait alors d'autres préoccupations et les premiers temps de son union semblent avoir été marqués par une période d'apaisement. On trouve un reflet sensible de son état moral dans son épître à André Van Hasselt, qui était venu le voir à Mons au printemps de 1830, puis lui envoya une pièce de vers intitulée : *Souvenir*, où, rappelant à son émule leurs entretiens, Van Hasselt trace une esquisse de Paris :

« Ville sombre (!) jetant des rumeurs et des cris... »

esquisse où ne manque pas la strophe de rigueur sur le cœur dévasté du poète :

« Et parmi tout cela le froid ennui toujours,
» Horizon monotone où se traînent mes jours,
» Rouille qui ronge l'âme,
» Écueil où chaque vœu se brise en écumant,
» Prison où la pensée expire et lentement
» Se consume sans flamme. »

Cet ennui qui est à la fois un horizon, une rouille, un écueil et une prison, fait songer aux excentricités que l'école

romantique avait mises à la mode. Dans une réponse que je voudrais pouvoir reproduire en entier, Mathieu chante les délices du bonheur domestique. Combien les deux morceaux diffèrent? Le second est un véritable chef-d'œuvre, plein d'élégance et de sentiment; il affecte toutes les délicatesses, tous les charmes du plus tendre abandon. Rien de plus gracieux que le début :

« Ami..., s'il me souvient de ce soir fortuné
» Où mon bras, comme un lierre à ton bras enchaîné,
» A travers les herbes fleuries
» Te menait lentement au pied de nos remparts
» D'où la nuit descendait calme, et de toutes parts
» Favorisait nos rêveries ! »

Et cela continue doucement, de la manière la plus limpide et la plus facile à la fois. Pourquoi le poète est-il si calme, au milieu des agitations politiques, c'est qu'un grand changement s'est opéré dans son existence : « Sache donc, dit-il :

« Sache donc qu'un hymen doux, paisible et prospère,
» Ami, — dans ces trois ans m'a trois fois rendu père;
» Que de ces fruits d'un tendre amour
» Le Ciel m'en laisse deux qui, brûlant de ma flamme,
» Me redisent ton nom, qu'ils ont lu dans mon âme,
» Ton nom qui grandit chaque jour ! »

Le poète s'est transformé en aspirant au notariat. Le jeune homme enfiévré est devenu paisible, le rimeur s'endort sur un acte inachevé; il a abdiqué tout rêve d'ambition :

« Qu'importe à moi chétif — qui, libre et sans envie,
» Peut jouir d'un bonheur si rare dans la vie,

» Que m'importe où je l'ai trouvé,
» Si je force du moins ta tendresse inquiète
» A dire en me voyant : j'ai perdu le poète,
» Mais l'ami je l'ai conservé (1). »

II.

Les promesses de Mathieu étaient-elles sincères? Allait-il renoncer à la carrière dans laquelle il avait obtenu tant de succès? Non, l'instinct eut bientôt repris le dessus et le polémiste, le satirique reparut, plus ardent, plus énergique, plus fécond que jamais. Une deuxième période s'était ouverte pour lui, période glorieuse, mais tourmentée. Elle commence à la révolution de 1830, elle se termine au départ pour Bruxelles de l'écrivain montois.

Au mois d'octobre 1830, Mathieu fut, a-t-on dit, l'une des deux personnes qui allèrent sommer la garnison de Charleroi de mettre bas les armes et ce fut pour ce motif qu'on lui décerna, le 2 avril 1835, la Croix de fer. Mais, si l'on en croit d'autres témoignages, la démarche dont on lui faisait honneur fut effectuée par le major Greindl et par le jeune Guillaume, qui servait d'aide de camp à Greindl et qui, comme lui, fut depuis lieutenant général et ministre de la guerre. Il ne paraît pas que Mathieu, dont les habitudes étaient pacifiques plutôt que guerrières, ait joué un rôle dans les événements de 1830, sauf qu'en 1832 il remplit les fonctions de secrétaire du comité de secours pour les réfu-

(1) Mons, le 2 août 1833, dans les *Juvenilia*, pp. 5 à 9

giés politiques, constitué à Mons sous la présidence de Jean-François Gendebien, père du célèbre Alexandre Gendebien et président du tribunal de première instance.

Son intelligence, du moins, ne resta pas inactive. Elle nous permet de suivre, dans ses œuvres, les diverses phases des grands événements qui venaient de s'accomplir. Une poésie dont je ne connais que le titre : Le *Reveil de la liberté ou la grande semaine de Bruxelles, du 25 août au 2 septembre 1830*, poème dédié aux Bruxellois, par A. M., parut dès 1830 (in-8° de 16 pages); deux sonnets, datés l'un du 3, l'autre du 28 février 1831, protestèrent contre les excès qui, en Belgique comme en France, suivirent la révolution (1); un grand poème, intitulé *La France et la Belgique*, *à Louis-Philippe un Belge dédie ces vers*, raconta l'histoire des deux pays depuis le 1er août 1830 jusqu'au 25 février de l'année suivante (2); une épître : *Au prince Léopold*, *à son arrivée en Belgique*, salua, le 18 juillet 1831, l'approche du nouveau monarque élu par le congrès; une ode, *Le 12 août*, acclama la prise d'armes qui s'opérait alors, avec plus d'enthousiasme que d'ordre, dans la Belgique envahie par les Hollandais; l'*Hommage*, daté du 12 juillet 1832, remercia les médecins et les chirurgiens qui avaient défendu la population contre les affreuses étreintes du choléra-morbus; *des Couplets improvisés* pour un banquet offert à Anvers à des officiers français par des officiers belges, le 29 juillet de la même année, célébrèrent l'union intime qui, plus que jamais, existait entre les deux nations.

Dans toutes ces poésies, il y a du feu, de l'entrain, des vers

(1) Voir *Juvenilia*, pp. 225 et 152.

(2) Mons, Hoyois-Derely, 1833; in-12 de 42 pages.

magnifiques. Les *couplets improvisés*, comme *la Sainte-Alliance des peuples*, de Béranger, ont pour refrain ce distique célèbre :

« Peuples, formons une Sainte-Alliance,
» Et donnons-nous la main. »

Un fragment, en tête duquel on lit : *Après une lecture d'André Chénier*, fragment dirigé contre les fureurs d'une démagogie effrénée, trahit l'imitation ou, si l'on veut, l'étude du style de Barbier, dont les ïambes avaient à cette époque un retentissement européen. Mais, dans *la France et la Belgique*, Mathieu reste lui-même, et sa manière vigoureuse se déploie à l'aise dans un long enchaînement de strophes, dont les trois suivantes saluent l'avénement de Louis-Philippe et le triomphe des Parisiens sur la dynastie que la coalition des rois étrangers leur avait imposée :

« Tambours, battez aux champs ! le voici qui s'avance
» Ce roi qu'un vœu sublime a proclamé d'avance
» L'élu du peuple souverain !
» C'est lui, battez aux champs ! C'est lui !... L'Europe entière
» Demain verra ses chefs courber leur tête altière
» Devant sa volonté d'airain....

» Car toujours, ô Français, devant vous prosternées,
» Toutes les nations ont de vos destinées
» Subi les changements divers !
» Vous commandez aux rois sur leurs trônes antiques ;
» Et toujours, ô Français ! de vos bras athlétiques
» Vous avez étreint l'univers !

» En vain, pendant quinze ans, leur puissance adultère
» Dans de vastes réseaux crut enserrer la terre,

» Qui dormait de votre sommeil;
» Vous parlez, et soudain la terre obéissante
» Se lève, — en saluant sa liberté naissante,
» Qui point à l'horizon vermeil (1). »

Un des premiers résultats du mouvement prodigieux qui se manifesta en Belgique après 1830 fut la formation, dans chacune de nos provinces, de sociétés scientifiques et littéraires. Mons vit alors s'organiser, en 1833, la Société des sciences, des arts et des lettres, et, le 4 avril 1835, la Société des bibliophiles belges. Mathieu fut vice-président de la première, puis son secrétaire perpétuel et, en cette dernière qualité, rédigea les comptes-rendus de ses travaux pour les années 1840-1841, 1847-1848 et 1850-1851. Mais peu après cette dernière date, s'étant brouillé avec Wins, qui était président de la Société, il s'en retira; il y rentra pourtant plus tard, toutefois avec le titre de membre correspondant, car il n'habitait plus Mons. Aux assemblées de ce corps, il a lu plusieurs de ses poésies (2), telles que : *la Neige*, *le Réveil d'un bal* (3), *Un suicide* (15 décembre 1835) (4), *Hommage à la mémoire de M. Accarain*, *A Victor Hugo*, et un morceau de prose : *la Notice sur le peintre Terburg, né à Zwol*, en 1608.

La mort du docteur Accarain, jeune poète qui donnait les plus belles espérances et qui expira à Mons le 15 mars 1839, a inspiré à Mathieu des strophes dont il donna lecture à la

(1) *Juvenilia*, pp. 199 et 200.

(2) Voir le volume intitulé : *Anniversaires* (de la Société), années 1836, pp. 19 et 22 ; 1837, pp. 21 et 28 ; 1839, p. 56 ; 1840, p. 39 ; 1839, p. 23.

(3) Imprimé aussi dans l'*Éveil*, n° 185, 6 mars 1838.

(4) Réédité dans le *Messager du canton d'Ixelles*, n° des 11 et 21 juin 1863.

Société des sciences après lui avoir communiqué quelques vers, œuvre dernière de cet ami tant regretté et si estimé. Ne pouvant les copier toutes, j'en reproduirai seulement la première, qui est une perle en son genre :

« On sent, en l'écoutant, que sa lèvre glacée
» Ne laisse qu'avec peine achever sa pensée,
» Que son cœur se ressert et se ferme à l'espoir ;
» Mais le sourire en vain se fane sur sa bouche,
» Il ne regrette rien, sur sa funèbre couche,
» Que ce printemps si doux qu'il ne doit plus revoir (1). »

Le 28 septembre 1831, Mathieu fit suivre son rapport annuel d'un fragment poétique où il rappelait les travaux de la Société; le 28 juin 1803, il reprit le même thème et rappela alors qu'il avait fondé l'association, de concert avec six de ses amis : le géomètre Lemire, Delmotte, Delobel, Fumière, Delneufcour et Goffaux :

« Nous étions sept, pleins de vie et de sève,
» Brûlant d'un même espoir, bercés d'un même rêve,
» Comme disaient alors messieurs les beaux-esprits ;
» Tous les sept ignorés, méconnus, incompris,.... »

De ces sept lui seul survivait :

« Afin qu'un vieil ami, quand pour lui le jour tombe,
» Eût encore quelques fleurs à jeter sur leur tombe. »

Parmi les nombreuses publications dues à la Société des bibliophiles belges, il en est deux, les numéros 12 et 13, auxquelles Mathieu consacra ses soins, de concert avec Albert Lacroix, l'archiviste de l'État et de la ville à Mons. L'une est :

(1) *Le Modérateur*, n° 168, 5 avril 1839.

Le livre de la trésorerie des chartes du Hainaut, 1435; inventaire des meubles de l'hôtel de Guillaume IV, duc de Bavière, à Paris, 1409, publiés à Mons, chez Emmanuel Hoyois, en 1842, en un in-8° de 25 pages; l'autre : les *Documents officiels, inédits, publiés d'après les originaux des archives publiques, sur l'histoire monumentale et administrative des églises de Sainte-Waudru et de Saint-Germain, à Mons*, avec planches et notes, un volume in-8° de VIII et 112 pages, édité chez le même, en 1843. Ce fut Mathieu qui écrivit la notice biographique sur l'imprimeur Henri-Joseph Hoyois lorsque ce membre de la Société vint à mourir (Mons, Emmanuel Hoyois, 1841, in-8°).

Mathieu fut successivement reçu dans plusieurs sociétés d'autres villes, telles que : la Société des sciences et des arts et la Société de littérature, des sciences et des beaux-arts, de Tournai; celle des beaux-arts et de littérature de Gand, l'Académie d'archéologie d'Anvers, la Société belge de numismatique, l'Association nationale pour l'encouragement et le développement de la littérature en Belgique, qui n'eut qu'une existence éphémère; la Société d'émulation de Liége, celle de littérature de Leyde, etc. Il fit partie de la Société pétotico-maronico-huitrique, qu'il fonda à Mons le 6 février 1834, de concert avec plusieurs de ses compatriotes, à la fois facétieux et spirituels, entre autres Henri-Florent Delmotte, qu'une mort prématurée enleva bientôt. Il fut encore du *Cercle lyrique montois* et écrivit pour le volume publié par ce Cercle le morceau ayant pour titre : *La Bienfaisance* (1).

Lorsqu'on constitua à Bruxelles, en 1848, la Société des gens de lettres, le premier soin des organisateurs fut de con-

(1) Réimprimé dans *le Modérateur*, n° 1254, 1er mars 1846.

voquer, pour le 12 novembre, une assemblée générale. Il était indispensable qu'une voix autorisée y donnât lecture d'une pièce de vers, rôle qui devait nécessairement écheoir à Mathieu. Mais on ne recourut à lui qu'au dernier moment, lorsqu'il ne restait plus au poète que quarante-huit heures pour accomplir la tâche qui lui était imposée. Pris ainsi au dépourvu, il se mit résolùment à l'œuvre et écrivit pour la solennité quatre cent cinquante hexamètres, aussi harmonieux qu'élégants, dans lesquels il retrace les agitations de sa pensée, son dégoût de la vie, ses aspirations vers une existence meilleure, son inébranlable persistance à suivre la voie dans laquelle il était engagé, son culte pour les travaux de l'esprit et sa foi dans l'avenir de la Belgique. En terminant, il fait l'éloge de la patrie, si calme alors au milieu d'un vaste ébranlement et il exhorte ses confrères à la célébrer dans leurs chants :

« Chantez, frères, chantez cette sainte conquête,
» Cette incroyable paix que nos lois nous ont faite
» Et qui, de jour en jour, posément, par degrés,
» Réalise pour nous quelque nouveau progrès,
» Que d'autres, bien souvent, par la force des armes
» Ne peuvent conquérir qu'au prix de tant de larmes !
» Montrez cette Belgique au rang de nation
» Se maintenant sans trouble et sans dissension ;
» Montrez cette Belgique et fière et fortunée,
» De toutes les splendeurs par vos mains couronnée ;
» Montrez-la grande et forte, assurant d'un côté
» Le règne heureux des lois et de la liberté,
» De l'autre faisant face autant qu'il est en elle
» A toute agression injuste et criminelle
» Et, de quelque danger que soit gros l'avenir,
» Sûre d'en triompher ou de les prévenir. »

« Chantez, frères, chantez cette terre ennoblie !
» Et nous, vos devanciers, dont la voix affaiblie
» A cet insigne honneur n'ose plus aspirer,
» Nous serons là, du moins, fiers de vous admirer
» Et de trouver en vous, en vous tous, mes poètes,
» De nos cœurs, de nos vœux, les dignes interprètes;
» De voir que la Belgique en ces jours triomphants
» Va dans un même amour confondre ses enfants,
» Et que, si haut enfin qu'atteigne son génie,
» Cette mère féconde, entre toutes bénie,
» Dans son sein généreux toujours pourra compter
» Des bras pour la servir, des voix pour la chanter (1). »

Malgré ses brillants débuts, malgré les efforts de quelques-uns de ses membres et, en particulier, de Victor Cappellemans, mort rédacteur du *Journal de Saint-Pétersbourg*, la Société des gens de lettres ne vécut que peu de temps. Mathieu en constituait certes la personnalité la plus importante ; loin de laisser à d'autres le soin d'agir, de travailler, il resta encore sur la brèche pendant un quart de siècle, produisant sans relâche, le premier à l'attaque des abus, le premier à la défense des intérêts du pays et de l'humanité, et, pendant plus de vingt-cinq ans, il tint à honneur de ne pas abandonner ce poste difficile.

Un premier essai de revue avait été tenté à Bruxelles en 1830, mais la *Revue belge, scientifique, philosophique et littéraire*, que dirigeaient Lesbroussart, Claes, Nothomb, Vautier, Campan, Van Hasselt, etc., n'obtint qu'un succès équivoque. Les événements, en entraînant dans diverses carrières

(1) *A mes amis de la Société des gens de lettres belges*. Mons, Hoyois, 1848, in-8° de 16 pages (imprimerie de Deltombe, à Bruxelles).

les principaux rédacteurs, mirent fin à son existence. Elle renaquit en quelque sorte sous le nom de *Revue belge* et parut à Liége pendant un grand nombre d'années (1835-1844). C'est dans cette publication que Mathieu fit paraître la *Voix du cœur* (t. III, p. 257), *A M. Eugène de Pradel* (t. XVIII, p. 196), *A un ami* (t. XVIII, p. 197), *Le criminel* (t. XIX, pp. 52-73), *Frère Jacques* (t. XX, p. 202), *Là-haut* (t. XXII, p. 92), *Encore un* (t. XXIII, p. 75), *Impression* (t. XXIII, p. 174) (1), *Claudite jam rivos* (t. XXIII, p. 366), *Mons et ses environs*, *L'église de Sainte-Waudru* (morceau en prose), etc.

Lorsque la *Revue belge* cessa de paraître, sa succession fut partagée entre la *Revue de Liége*, dont Félix Van Hulst prit la direction (1844-1847) et la *Revue de Belgique : Littérature et beaux-arts*, à la tête de laquelle se placèrent quelques hommes pleins de sève et d'ardeur, entre autres Wacken, Weustenraedt, De Linge, Potvin, qui y firent une part égale à la prose et à la poésie. Mais, au bout de cinq années (1846-1850), ils renoncèrent à leur entreprise, et cédèrent la place à la *Revue trimestrielle* (1854-janvier 1869), dont M. Eugène Van Bemmel fut constitué le rédacteur principal. Ce nouvel organe de la littérature marque, dans notre vie intellectuelle, une période différente. La poésie, comme en témoigne aussi la nouvelle *Revue de Belgique*, est de plus en plus réléguée à l'arrière-plan, ainsi que l'histoire proprement dite, et une plus large part réservée aux questions politiques et économiques, témoignage frappant des changements qui s'opèrent dans les préoccupations de la classe lettrée, chez laquelle les querelles de parti et la poursuite du bien-être

(1) Publié aussi dans *le Modérateur, journal de Mons et du Hainaut*, n° 640 ; 10 avril 1842.

matériel éloignent les esprits du culte désintéressé de la science et plus encore de la poésie.

Mathieu a peu collaboré à la *Revue de Liége* et aux deux *Revue de Belgique* et un peu plus à la *Revue trimestrielle*. Sa collaboration à la *Revue de Liége* s'est bornée à quelques petites pièces : *Rupture* (t. II, p. 100); *Pastorale* (*Ibidem*, p. 313); *l'Alchimiste, à propos d'un tableau de M. Alexandre Wauquière* (t. III, p. 126); *la Rêverie* (*Ibidem*, p. 344); *Vers à propos de la mort de Charles Clesse*, le frère du chansonnier populaire (t. VII, p. 195). Mathieu n'a fourni à la première *Revue de Belgique* que : *Un premier beau jour* (t. IV, p. 234); quant à la *Revue trimestrielle*, elle contient de lui : *A Wiertz* (t. VII, p. 314); *Scène corse* (t. X, p. 403), *Horace à Quinctius* (t. XIII, p. 292); *Vere rubente* (t. XIX, p. 234); *Un effronté plagiaire* (*Ibidem*, p 357); *Mes fleurs*, *dernier essai de poésie botanique* (t. XXIV, p. 270); *Égoïsme*, (t. XXV, p. 208); *Ce qui nous reste de Gallus* (t. XXVIII, p. 141); *Par un soir de novembre* (t. XXIX, p. 200).

Homme d'élan et de spontanéité, Mathieu ne pouvait se contenter d'un recueil paraissant à de longs intervalles, il lui fallait l'impression immédiate, la publication instantanée, pour ainsi dire, de la forme sous laquelle une idée avait germé dans son cerveau. Le journal quotidien lui était, on peut le dire, indispensable, et ce qu'il a jeté dans les organes de la publicité est très-considérable. Après comme avant 1830 il travailla dans plusieurs journaux, surtout dans ceux de Mons, et en particulier dans *la Revue*, qui paraissait en 1836 ; dans *l'Éveil, journal du Hainaut*, dont le n° 1 date du 27 décembre 1836 et le 186e et dernier numéro du 8 mars 1838, et plus encore dans *le Modérateur, journal de Mons et du Hainaut*, dont l'existence se prolongea pendant quatorze

années, du 10 mars 1838 à 1852, et qui fut continué par *le Constitutionnel*. *Le Modérateur* appartenait à Mathieu, qui l'a rempli de morceaux de toute espèce, en prose et en vers, et s'en servit pour exercer dans sa ville natale une véritable puissance. Il l'employa à servir ses intérêts, à miner les influences qui lui étaient hostiles, à amener le triomphe de l'opinion libérale. *Le Guersillon,* dont nous aurons plus loin occasion de dire quelques mots et dont il n'a paru que six numéros, en 1844, contribua aussi à ce résultat, mais, hâtons-nous de le dire, avec une violence et une crudité de langage que l'on ne saurait admettre.

Mathieu ne s'est-il pas rendu coupable d'une véritable inconséquence en flétrissant la reproduction dans le feuilleton d'un journal français d'un ouvrage posthume de Châteaubriand (1)? N'avait-il pas mainte fois donné l'exemple de publications pareilles? Bien loin d'en faire un sujet de blâme, on ne saurait assez louer un procédé pareil, à condition, bien entendu, que l'œuvre éditée de la sorte ne soit pas tronquée ou martyrisée. Le journal n'est-il pas le véhicule le plus puissant de l'idée et ne constitue-t-il pas le moyen le plus facile et le plus économique de vulgariser une œuvre ou une découverte? Ne faut-il pas, au contraire, regretter que des journaux dont l'existence est très-prospère ne font qu'une part minime aux études sérieuses de littérature et de science? Il est aisé de tonner contre le journalisme et, si l'on peut, s'adressant aux coryphées de la presse, leur répéter ces vers de Mathieu :

(1) *Les Mémoires d'Outre Tombe*, poème par un anonyme. Mons, Piérart, 1849; un petit in-18 de 24 pages

« A vous la politique, à vous de rançonner
» Quiconque par les sots veut se faire prôner ;
» A vous de prélever une dime usuraire
» Sur le menu fretin de la gent littéraire ;
» A vous quiconque exploite en petit comme en grand
» D'un siècle corrompu l'égoïsme flagrant ;
» Mais à nous, s'il vous plait, en notre solitude,
» A nous, hommes de cœur, de science, d'étude,
» A nous de maintenir dans son intégrité,
» La gloire de tout nom justement respecté..... »

A nous, pourrait dire à son tour maint esprit non moins actif, non moins vigoureux que Mathieu, de ne pas attendre le lendemain, de répandre sans relâche le fruit de nos études, le fruit de nos veilles, le résultat de nos recherches, à nous d'imiter, non pas les déclamations inspirées un jour à Mathieu par une entreprise où il y avait sans doute à blâmer, mais l'exemple même donné par ce poète, qui eut presque toujours un journal pour organe : dans sa jeunesse *l'Echo du Hainaut*, dans son âge mûr *le Modérateur*, dans sa vieillesse le *Messager du canton d'Ixelles*, subissant ainsi l'influence de la nécessité pour les intelligences fécondes d'avoir à leur disposition immédiate un moyen de publicité rapide.

Dans l'*Écho du Hainaut*, du 23 avril 1827, Mathieu avait publié des fragments biographiques sur le baron de Reiffenberg et sur Delobel, l'auteur d'une *Nouvelle théorie de l'Univers*, où quelques erreurs (?) échappées à Newton étaient réfutées. A cette occasion, le rédacteur M., c'est-à-dire Mathieu, faisait observer qu'un des collaborateurs du journal préparait une histoire abrégée de la ville de Mons, considérée sous les rapports historique, statistique et moral. Il s'agissait de lui-même, et son travail devait s'appeler *les*

Tablettes du Hainaut. Plus tard, il dispersa dans diverses revues et journaux les notes qu'il avait recueillies et surtout celles qui étaient relatives à des hommes remarquables, la plupart nés à Mons.

Il fit paraître : dans l'*Observateur du Hainaut* du 19 juillet 1829 (n° 6) la biographie du peintre Hallez, depuis réimprimée dans *le Modérateur*, de Mons, du 26 juin 1839 (n° 203); — dans *l'Éveil*, autre feuille montoise, n° 60, du 3 juin 1837, celle du général don Antonio Cachapuz; — dans *le Modérateur*, celles de Roland De Lattre (n°s 617 et 618, 16 et 17 février 1842), de frère Jacques ou Jacques de Guyse (n° 578, 17 novembre 1841), de Nicolas de Guyse, de Vinchant, des deux Ruteau, de J. Bosquet (n° 583, 28 novembre 1841), de Wauldret, de De Breucque, de Brisselot (n° 585, 3 décembre 1841), d'Antoine Dury, de Delewarde, de Languerant, de Malapert (n° 588, 10 décembre 1841), de Pottier, de Cospeau (n° 591, 17 décembre 1841), de F. Cospeau (n° 595, 26 décembre 1841), de Joumart, de Leroy, etc. (n° 597, 31 décembre 1841), de De Boussu (n° 600, 7 janvier 1842), de Philippe de Mons (n° 602, 12 janvier 1842), de Pescher (n° 612, 4 février 1842), de François Buisseret (n°s 623, 624 et 625, 2, 4 et 6 mars 1842) (1), de Bosquier (n° 633, 25 mars 1842), de Duvivier (n° 643, 17 avril 1842), de Dutrieu, d'Éloy, de Gallemart, de Knapp (n° 646, 24 avril 1842), de la comtesse d'Albany (n° 651, 6 mai 1842), de Sotteau (n° 663, 3 juin 1842), de Courvoisier, de Fromont, etc. (n° 697, 21 août 1842), de dom Amand (n° 830, 23 juin 1843), de l'échevin Brassart (n° 1078, 17 janvier 1845), de Malbrenne (n° 1092, 19 février 1845), de Le Mayeur (n° 1265, 27 mars

(1) Publié à part. Mons, Hoyois, 1842; in-8°.

1846), de Charles Froment (n° 1308, 3 juillet 1846), de D.-N.-J. Sirault (n° 1390, 13 janvier 1847) (1), de Nicolas-Joseph-Germain Delattre (n° 1394, 22 janvier 1847), de Deleloz, de de Baillemont, de de Fontaine, de Del Neufcour (n° 1396, 19 février 1847), de H.-I. de Marbaix (n° 1409, 26 février 1847), de de Chasteler (n° 1413, 7 mars 1847), de Daelman (n° 1429, 14 avril 1847), de Danis, de Campion, de Guillemot (n° 1430, 16 avril 1847), de Gilbert (n° 1460, 25 juin 1847), de Maury, de Fostard (n° 1461, 27 juin 1847), des deux Leduc, de Paridaens, de Pepin, de Petit (n° 1517, 5 novembre 1847), de Malingreau, de Ledoux, etc. (n° 1547, 14 janvier 1848). Lorsque l'avocat Jules Bartels, conseiller communal à Bruxelles, entreprit la belle publication intitulée : *la Belgique communale*, qui ne parut que pendant deux ans, il y fit imprimer ou réimprimer : en 1847, les biographies de Roland De Lattre (colonne 129), de Charles-Joseph de Marbaix (c. 201), de de Chasteler (c. 873), de Théroigne de Méricourt (c. 1137), de J.-Fr. Senault (c. 1291), de de Buisseret (c. 1361) et, en 1848, celles de Jacques de Guyse (c. 321), des deux Henri-Joseph Hoyois (c. 429 et 433), de Nicolas-Fr.-Joseph Éloy (c. 609), de Jacques de Breucke (c. 807), de Le Mayeur (c. 881), du comte de Saint-Genois (c. 967), de Guy de Bres (c. 1293) et de Cospeau (c. 1350).

Tous ces fragments contribuèrent à former *la Biographie montoise*, qui parut à Mons chez Hoyois (1848, un vol. in-8° de 320 pages) et porte la dédicace : « A mes concitoyens. » Ce volume, dont il a paru un bon compte-rendu, dû à de Reif-

(1) Publié à part. Mons, imprimerie du *Modérateur*, 1847 ; in-8° de 4 pages. D'autres parties de la Biographie montoise ont encore été tirées séparément.

fenberg, dans les *Bulletins de la Commission royale d'histoire* (1[re] série, t. XV, p. 230) et *le Bibliophile belge* (1[re] série, t. V, p. 322) (1), doit être complété au moyen d'un supplément de 12 pages, édité en 1860 (Mons, imprimerie de Masquelier et Lamir, Grand'Rue).

On trouve dans *le Modérateur*, où parurent aussi beaucoup de poésies et d'articles dirigés spécialement contre l'administration communale, quelques travaux dignes de l'attention du bibliophile et de l'archéologue : *Poésiana*, appréciation de diverses œuvres en vers (n° 39, 7 juin 1838), *L'hôtel de ville de Mons* (n° 581, 24 novembre 1841), *L'histoire monstre de Tournai, par Hoverlant de Bauwelaere*, où Mathieu apprécie une composition aussi bizarre qu'étendue et dont les 117 volumes sont aujourd'hui tombés dans un oubli complet, malgré les renseignements curieux qui y sont véritablement enfouis (n° 576, 12 novembre 1841); *Une affaire monstre*, réponse aux attaques dirigées à propos de l'article précédent contre notre poète par l'*Écho tournaisien* (n° 582, 26 novembre 1841), *L'église de Sainte-Waudru* (n[os] 570, 571 et 661, 29 et 31 octobre 1841 et 29 mai 1842) (2), l'*Escalier de Sainte-Waudru* (n[os] 700 et 702, 28 août et 2 septembre 1842), *la Tour* (n° 703, 4 septembre 1842), *Monsieur de Sécus à Mons en 1788* (n° 860, 1[er] septembre 1843), *Représentations religieuses* (n° 878, 13 octobre 1843), *La Procession, le Dragon, Gilles de Chin* (n° 979, 2 juin 1844), *Éphémérides* pour chacun des mois de l'année (n[os] 2011, 2025, 2036, 2049, 2061, 2074, 2086, 2100, 2114, 2127, 2140 et 2153, 1[er] janvier, 2 février, 2 mars, 2 avril,

(1) Voyez aussi la *Revue belge*, t. XXII, p. 394.

(2) Imprimé aussi dans la *Revue belge*, t. XXII, pp. 265-280.

2 mai, 1er juin, 2 juillet, 1er août, 3 septembre, 3 octobre, 2 novembre et 2 décembre 1851) (1). Classons à côté des articles dont je viens de faire l'énumération celui qui est intitulé : *Manuscrits reposant à la Bibliothèque publique de Mons* et qui se trouve dans la *Belgique communale* (année 1847, col. 208).

Le poète reparut avec éclat dans quelques compositions, destinées à célébrer des faits éclatants ou de grandes personnalités et répondant à la passion de l'époque pour l'étude de l'histoire nationale. *Roland De Lattre, la Bataille de Courtrai, la Bataille de Presles, Marie de Brabant et Jean Ier et Anneessens* méritent de nous occuper tour à tour un instant.

Roland De Lattre est le nom qu'à force d'insistance Mathieu imposa à tort au célèbre musicien qui s'appelait et que l'on doit appeler Roland de Lassus. Delmotte, égaré par Vinchant, avait répété que cet enfant de Mons, humilié de ce que son père avait été condamné à une peine infamante pour crime de fausse monnaie, changea son nom. Or, rien n'est moins établi; au contraire, un Jean de Lassus dit le Prêcheur a été condamné pour un délit de cette catégorie en 1550. Aussi la plupart des érudits et, entre autres Gachet (*Bulletins de l'Académie*, 1re série, t. XIX, 1re partie, p. 310), De Reiffenberg (*Bibliophile belge*, t. VI, p. 413), Fétis père (*Iconographie montoise*, § 2) et De Villers (*Souvenir du festival national, La musique à Mons*, Mons, Manceaux, 1879, in-12), se sont prononcés en faveur de l'opinion qui maintient à Roland son ancien nom (2).

(1) *Les Éphémérides* forment un petit volume in-32 de 52 pages (Mons, E. Hoyois).

(2) Mathieu n'accepta jamais le verdict des savants. Dans une

Au mois de janvier 1838, Mathieu publia un poème intitulé : *Roland de Lattre* et dédié « aux Montois (1) ». La légende mise en honneur par Delmotte lui inspira les épisodes les plus touchants : ici il nous montre le jeune musicien, livré au désespoir, fuyant Mons, où son chant admirable lui conciliait déjà les plus ardentes sympathies :

« Et seul, la poitrine oppressée,
» Les yeux rouges, le front brûlant,
» Un enfant, la tête baissée,
» Pensif, s'éloignait à pas lent.
» Délaissant sa jeune chimère,
» Il donne un regret à sa mère,
» A son berceau paré de fleurs,
» Et, dans sa tristesse fatale,
» Jette sur sa ville natale,
» Un long regard mouillé de pleurs.

. . . .
. . . .

» Puis tout à coup son teint s'enflamme,
» Son front se relève, et ses yeux,
» Ses yeux, où resplendit son âme,
» Comme un éclair percent les cieux :

épitre dédiée à Schayes et accompagnée de notes il combattit Gachet, sans parvenir à le réfuter (*Archives historiques du nord de la France et du midi de la Belgique*, 3e série, t. II, p. 289), et, lors de l'inauguration de la statue de Roland, il ridiculisa l'inscription : Orlande de Lassus, placée sur le piédestal. Cette dernière pièce, intitulée : *A qui de droit*, contient des personnalités regrettables.

(1) *Le Modérateur*, nos 49, 52, 55, 58, 61, 64 et 67, 30 juin, 7, 14, 21 et 28 juillet, 4 et 11 août 1838. — Publié à Mons, chez Piérart, 1838; in 18 de 76 pages; 1841, E Hoyois, in-18 de VIII et 74 pages.

» A lui le ciel, à lui le monde !
» A lui cette extase féconde
» Qui fait rêver les yeux ouverts !
» A lui les palmes du génie,
» Et tous les dons de l'harmonie !
» Et tous les biens de l'univers ! »

Plus loin, Roland, parvenu au comble des honneurs, entouré de respect et d'affection, se désole au souvenir de la faute de son père et meurt obsédé du désir de révéler son véritable nom.

Est-il nécessaire de dire que cette pièce capitale produisit une sensation profonde. Un ami de Mathieu, le jeune Accarain, ne fit que traduire l'opinion du public lorsqu'il s'écria :

« Toi, Lassus, de Mathieu le chant doit te suffire !
» C'est un assez beau lot ! le Belge aime à le lire,
» Et, les marbres tombés, le relira toujours (1). »

Mais M. de B (?) l'un des rédacteurs de la *Gazette de Mons*, ne pensa pas de même et sa critique, qu'on peut lire dans le numéro 79 de ce journal (2 juillet 1840), fut simplement reproduite dans *le Modérateur* (n° 364, 5 du même mois). Mathieu lui opposa le témoignage de Victor Hugo. Celui-ci ayant publié, dans ses *Rayons et les ombres*, une poésie intitulée : *Que la musique date du XVIe siècle*, notre Montois réclama pour Lassus l'honneur d'avoir largement contribué à ce mouvement. Hugo, ainsi interpellé, adressa à Mathieu un de ces compliments flatteurs dont il a le secret (2).

(1) Ces vers sont datés du 9 septembre 1838 (*Le Modérateur*, n° 80, 11 septembre 1838; — *Archives du nord de la France et du midi de la Belgique*, t. II, p. 231).

(2) *Le Modérateur*, n° 369, 17 juillet 1840. — *Revue belge*, t. XV, pp. 393 et 398.

La proposition de Mathieu d'honorer par un monument la mémoire de Roland fut d'abord reçue assez froidement, mais il n'était pas homme à perdre courage. Son morceau : *Qu'attendons-nous encore* (1), *Roland De Lattre, tableau de M. Étienne Wauquière* (2); *inscription mise au bas d'un portrait de Roland De Lattre, présenté au Roi le 19 décembre 1841, lors de l'inauguration de la station du chemin de fer à Mons;* ses démarches, celle de ses amis triomphèrent des mauvais vouloirs. Une société de chœurs se forma pour contribuer à la réalisation du projet d'ériger une statue au grand musicien, les fonds nécessaires furent recueillis et, à peine avait-on appris l'érection d'une statue de Roland à Munich, dans cette capitale de la Bavière où l'artiste est mort (3), que tout se prépara pour que l'on pût en faire autant à Mons. Le duc de Brabant, aujourd'hui Léopold II, y posa, le 8 septembre 1851, la première pierre de la statue qui orne la place de la Station; il remplaça en cette circonstance le roi son père, retenu à Bruxelles par la mort du duc de Saxe-Cobourg-Kohary. On devait le soir jouer au théâtre *Roland De Lattre*, épisode historique en un acte, précédé d'un prologue et mêlé de chant, où l'infatigable Mathieu avait retracé la mort du célèbre musicien, arrivée le 14 juin 1594; mais la représentation n'eut lieu que le 14 janvier 1852 (4). Enfin, le 23 mai de l'année suivante, le

(1) *Le Modérateur*, n° 678, 8 juillet 1842.

(2) Publié dans la *Revue belge*, t. XVIII, p. 354, et *le Modérateur*, n° 509, 9 juin 1841.

(3) La cérémonie eut lieu le 15 octobre 1849. Voyez à ce sujet *le Modérateur*, n° 2100, 1er août 1851.

(4) Mons, Hoyois, 1851, in-8° de 76 pages, sans nom d'auteur; réimprimé depuis, à plusieurs reprises, avec le nom de Mathieu,

monument put être inauguré et notre poète s'écrier, avec une satisfaction légitime :

« Laissez faire le temps, vous tous qu'on persécute,
» Toujours le doigt d'en haut, perçant l'obscurité,
» Marque au cadran divin la suprême minute
» Où renaît un grand homme à l'immortalité. »

Quand arrivera pour Mathieu, à son tour, l'instant solennel de l'apothéose? Quand un cœur ami pourra-t-il répéter, devant la statue due à ce disciple fervent de la Muse, les vers que lui a inspirés l'hommage tardif rendu à son illustre compatriote :

« Une heure ! c'est l'instant où le voile se lève.
» Ce triomphe est le mien : j'ai su le conquérir.
» Ainsi s'est achevé mon poétique rêve;
» Je puis enfin à Dieu rendre grâce et mourir (1). »

Mathieu s'occupa une première fois de la bataille de Courtrai ou des Éperons d'or (11 juillet 1302), lorsqu'il écrivit une scène dialoguée où Guy de Dampierre, son fils Guillaume et sa fille Philippine s'entretiennent des affaires du temps et où Guillaume raconte à son père et à sa sœur un songe dans lequel il a vu les oppresseurs de la Flandre vaincus sous les

et, notamment, dans le *Répertoire de la scène française* de Lelong (Bruxelles, 1852; in-32)

(1) Mathieu a publié une notice sur De Lattre dans les *Belges illustres*, t. II, pp. 49-64 ; il en a donné une autre, plus détaillée, avec un frontispice illustré, en un grand in-8° de 28 pages (Mons, Emmanuel Hoyois, 1851), et qui se trouve, complétée et augmentée, dans les *Annales de la Société des beaux-arts et de littérature de Gand*, t. VII (1857-1858), pp. 121-190.

murs de Courtrai. En janvier 1845 il fit paraître un grand poème sur les événements de cette époque, poème qu'il dédia au peintre De Keyser (1) et qui finit par cette évocation des grands hommes du pays :

« Debout, Ambiorix ! Charlemagne, debout !
» Debout vous qu'applaudit une foule idolâtre
» Vander Meulen debout ! debout, Roland de Lattre,
» Grétry, que pleure encore le sol des Éburons !
» Vous, de notre guirlande ô les plus beaux fleurons,
» Van Dyck, Jordaens, Rubens, trinité du génie,
» Rois du pinceau savant et rois de l'harmonie !
» Vous qu'ont éternisés des travaux immortels
» Et pour qui le présent n'a pas assez d'autels :
» De l'Escluse, Spiegel, Vésale, Dodonée,
» Au trône végétal précurseur de Linnée !
» Levez-vous, levez-vous, ô paisibles vainqueurs !
» De souvenirs brillants ensemençons nos cœurs !...
» Et nous, que de là-haut leur pléiade contemple,
» Formés par leurs leçons, instruits à leur exemple,
» De ces morts couronnés glorieux héritiers,
» Au champ fécond des arts retrouvons leurs sentiers !
» Qu'un noble entraînement de l'avenir s'empare,
» Et que l'Europe, un jour, avec orgueil compare,
» A travers les splendeurs dont leur limbe a relui,
» Les Belges d'autrefois aux Belges d'aujourd'hui. »

Le poète n'a achevé, ni la *Bataille de Presles* ou *Défaite des*

(1) Le poème a été publié à part, sous ce titre : *La bataille de Courtrai* (Mons, 1845, 42 p. in-18 ; Bruxelles, De Vroye, 1858 ; in-12 de 42 pages), et sous celui de *la Bataille des Éperons* (Bruxelles, E. Flatau, 1864 ; 44 p. in-18, et Bruxelles, Truyts, rue Keyenveld, 91, à Ixelles, édit. de luxe. Un autre fragment, sous le

Nerviens, ni *Marie de Brabant et Jean Ier*, scènes lyriques dont la musique a été écrite par Jules Denefve. Ces dernières sont restées incomplètes, puisqu'il n'en a été publié que les 6e, 7e, 8e et 9e (1); on ne possède également qu'un fragment de la *Bataille de Presles*, la fin (2), mais ce morceau est de la plus grande beauté; on y remarque surtout le passage où Mathieu représente Boduognat renversant tous les obstacles pour joindre César et combattre avec lui corps à corps:

« Moins prompt dans la tempête un nuage a passé;
» Moins prompt l'oiseau divin qui porte le tonnerre,
» Au tronc majestueux d'un chêne centenaire,
» Aux flancs des hauts remparts sur leur base croulant,
» Éternise sa trace en stigmate brûlant;
» Moins prompte d'un volcan la lave vagabonde
» Déborde de son lit sur les champs qu'elle inonde;
» Moins prompte la baliste à bonds précipités
» Ébranle, à temps égaux, les parois des cités,
» Lorsque, sous un déluge et de dards et de flèches,
» Chaque coup dans leurs murs s'ouvre de larges brèches;
» Moins prompte l'avalanche, au sortir des hivers,
» Des entrailles des monts devant elle entr'ouverts
» Jaillit, et dans sa chute irrésistible, immense,
» De leur faîte escarpé roule comme en démence;
» Moins prompt, dans les déserts, le simoun, roi puissant,
» D'un seul choc déracine et nivelle en passant,

titre de : *Une page d'histoire, Groeningen*, se trouve dans le *Messager du canton d'Ixelles*, n° du 27 septembre 1863 et nos suivants.

(1) Voir *le Modérateur*, n° 1520, 12 novembre 1847.

(2) *Ibidem*, n° 2191, n° du 29 février 1852. Voir ce fragment, intitulé : *Boduognat*, dans le *Messager du canton d'Ixelles*, n° du 22 juillet 1866.

» Au loin, dans un espace à l'œil infranchissable,
» Tout un monde englouti sous une mer de sable ;
» Moins prompt Léviathan, le souverain des eaux,
» Au souffle impétueux de ses larges naseaux,
» A travers les débris des digues fracassées,
» Précipite l'essor des vagues courroucées....
» Il va, s'élance, vole, et ses coups redoublés
» Frappent comme la faux en passant dans les blés!
» Tout lui cède, et César, à cette heure suprême,
» Pour la première fois a douté de lui-même,
» D'un noir pressentiment son cœur est assailli;
» Il hésite ... et son astre un moment a pâli! »

Le poème consacré à retracer le procès d'*Anneessens* et le supplice de ce doyen est de longtemps postérieur aux précédents. Il est daté du 6 mars 1865 et nous montre l'auteur plongé dans l'étude des annales de Bruxelles, et joignant à ses vers une quantité considérable de notes historiques (1).

Considérées au point de vue littéraire, ces œuvres ne me paraissent pas pouvoir être classées toutes parmi celles qui assureront à Mathieu une place éminente. Sans doute les beaux vers y foisonnent et certains passages ont un éclat admirable. Mais, en général, la narration est trop délayée, l'intérêt languit, la vie manque. Abusé par la facilité avec laquelle il manie le vers, l'auteur ne songe pas assez à resserrer l'action pour la rendre plus mouvementée, il ne captive pas suffisamment l'attention du lecteur.

On ne peut faire le même reproche à deux œuvres similaires, qui doivent l'existence à l'*Histoire des Girondins*, de Lamartine, dont Mme de Girardin a dit : « Il y a une révo-

(1) *Anneessens*. Édition populaire. Ixelles, Truyts, 1865 ; in-32 de 32 pages.

» lution dans ce livre ». Abandonnant la carrière poétique, où il avait cueilli tant de lauriers, le célèbre auteur des *Méditations*, de *Jocelyn* et de *la Chute d'un ange*, qui se préparait à jouer un rôle actif dans la vie politique, se plut à retracer les annales d'un parti dont la modération relative et les goûts élevés se trouvaient en harmonie avec ses propres instincts. Son ouvrage exerça sur les esprits une influence immense ; on en admira surtout le style, qui doit un vif éclat à de nombreux emprunts faits, avec une rare intelligence, aux mémoires du temps. Les premières années de la Révolution française apparurent alors, flamboyant de lueurs bien plus vives que dans le récit de Thiers, récit magistral, mais froid et sévère. Thiers, dans son *Histoire de la Révolution française*, juge les événements en homme d'État ; Lamartine les chante en poète.

C'est dans la lecture de l'*Histoire des Girondins* que Mathieu a cueilli deux épisodes qui méritent de nous arrêter un instant : *les demoiselles Fernig* et *Théroigne de Méricourt*, épisodes qui sont presque aussi belges que français, car Théroigne fut une fille des Ardennes, et les demoiselles Fernig, nées sur notre frontière, à Mortagne, dans le département du Nord, appartiennent à notre pays par leur mort et par le mariage de l'une d'elles avec un jeune homme de Bruxelles. De ces poèmes le premier parut en mai 1846, le second fut composé en quelques jours, en 1847.

L'héroïsme des demoiselles Fernig est devenu populaire. Afin de veiller sur leur père, qui exposait sans cesse ses jours pour la défense de leur patrie, livrée aux attaques incessantes des soldats autrichiens, elles prirent à son insu les armes et se distinguèrent par leur vaillance. Lorsqu'on découvrit leur sexe, elles restèrent à l'armée de Dumouriez,

avec lequel elles combattirent à Valmy, à Jemappes et enfin à Anderlecht, où l'une d'elles sauva la vie de Vander Wallen, qui devint plus tard son mari. Lorsque leur général, après avoir en vain essayé de faire marcher ses troupes contre la Convention, chercha un refuge parmi ceux qu'il avait jusque-là combattus, les demoiselles Fernig le suivirent. Elles menèrent depuis une vie modeste et laborieuse, et revinrent enfin mourir à Bruxelles.

L'éloge du patriotisme a-t-il jamais été mieux célébré que dans ces quatre vers du poème de Mathieu :

« C'est que rien, ô mon Dieu, ne t'efface en nos âmes,
» Que ce sublime instinct nous soit ou non fatal,
» Amour aux immortelles flammes,
» Amour sacré du sol natal ! »

L'auteur rappelle qu'âgé de vingt ans, alors qu'il étudiait à l'université de Louvain, il avait rencontré l'une des sœurs Fernig dans une pauvre auberge située près de la route allant vers Bruxelles; là, tandis que les camarades de Mathieu se moquaient d'elle, l'étrangère l'avait pris par le bras et conduit dans la chambre voisine : « Quand je rentrai, » dit-il :

« Quand je rentrai, chacun sommeillait sur sa chaise
» Et je me trouvai seul en moi-même absorbé,
» C'est que d'un monde entier je rêvais la Genèse,
» C'est qu'un rayon du ciel était sur moi tombé. »

« Cette femme en causant m'avait dit son histoire,
» Et je m'étais promis de vous la raconter.
» J'accomplis aujourd'hui cette œuvre méritoire,
» Cette dette d'honneur je viens de l'acquitter.
» Était-ce, ... (car pour moi c'est encore un mystère),
» Était-ce Théophile ou bien Félicité ?

» Qui le dira ! Son nom, qu'elle a voulu me taire,
» Importe peu du reste au chant qu'elle a dicté (1).
» Par les mêmes hauts faits, la gloire, réunies,
» Toutes deux ont des droits pareils au souvenir. »

« Femmes entre toutes bénies,
» Anges prédestinés des races à venir !
» Quel type si fameux des âges héroïques
» Éclipserait ces noms l'un à l'autre enlacés !
» Qui jamais égala dans les siècles passés
» Tant d'abnégations, de dévouements stoïques ! »

Cette entrevue est racontée avec charme et le poète y trouve l'occasion de flageller le penchant des jeunes gens mal élevés à accabler de quolibets la femme sans défense, fût-elle âgée. Mais Mathieu aurait-il gardé plus de vingt-cinq ans la mémoire d'une scène de ce genre, sans être tenté de la retracer en vers ? J'ai peine à le croire et je supposerais plutôt qu'enthousiasmé par la lecture des *Girondins*, il a voulu, en chantant les demoiselles Fernig, poétiser davantage le récit de leurs exploits en supposant cette rencontre fortuite et cet entretien émouvant. Au surplus, le poème qui m'occupe devrait se terminer avec les vers cités en dernier lieu. La suite, où le poète insiste sur la véritable mission de la femme, me paraît au-dessous de ce qui précède. Sans nul doute, la femme n'est pas née pour les fatigues de la guerre et sa véritable place se trouve auprès de son mari et de ses enfants ;

(1) Il ne peut y avoir de doute à cet égard. Marie-Françoise-Théophile-Norbertine Fernig était morte à Bruxelles, depuis le 2 août 1819, à l'âge de 44 ans 23 jours; quant à sa sœur Félicité, elle vécut jusqu'au 4 août 1841.

mais il s'agit ici d'une situation tout exceptionnelle et l'on ne peut que blâmer la manière dont l'écrivain termine une œuvre où il a déployé tant de talent; ici, à mon avis, il est resté indigne de lui-même (1).

Bien supérieur sous tous les rapports est le poème sur la célèbre Anne-Josèphe (dite vulgairement Lambertine) Théroigne, née à Méricourt ou Marcourt, dans le Luxembourg, et qui joua un rôle considérable de 1789 à 1793 (2).

L'œuvre commence par une idylle. La poésie, douce et grave, raconte la naissance et les premières années de Théroigne. Son apparition dans la vie est un jour de fête pour les paysans de Marcourt :

« C'était fête au foyer: d'un regard triomphant,
» Tout radieux de joie et d'espoir éphémère,
» Un père avec amour contemplait son enfant....
» C'était fête surtout dans le cœur d'une mère! »

L'enfant grandit et croît à la fois en beauté et en intelligence. Elle captive tous les cœurs et, longtemps insensible, ressent enfin cette passion qui doit causer tous ses malheurs:

« Amour, miroir de l'âme, amour, prisme frivole,
» Éternité d'un jour, bonheur pur qui s'envole
» Pour ne laisser souvent que d'amers repentirs....

(1) Pour *Les demoiselles Fernig* voir *le Modérateur*, nos 2158, 2159, 2160 et 2226, 2228 et 2229, 14, 17 et 19 décembre 1851 et 21, 26 et 28 mai 1852. Imprimé à part sous ce titre : *Les demoiselles Fernig*, *Théophile et Félicité*. Bruxelles, A. Cnophs fils, Place communale, 16, Faubourg de Namur, in-12 de 24 pages.

(2) Ce poème a été publié dans *le Modérateur*, nos 1542 et 1543, 2 et 5 janvier 1848; imprimé à Mons, chez Piérart, en février 1848,

» Qui jamais, doux tyran du matin de la vie,
» Nous dira si ton joug, qu'on brigue et qu'on envie,
» Fait plus d'heureux que de martyrs. »

A la séduction succède bientôt l'abandon, et Théroigne, délaissée par son infidèle, se livre à tous les désordres. Elle court à sa perte, elle n'a plus que le déshonneur en perspective, mais, avant de tomber, elle se vengera. Et ici, Mathieu compare cette femme plongée dans la honte à l'un de ces peuples que la tyrannie a pervertis, puis appauvris, et dont le mécontentement se trahit enfin par des révoltes, sinistres avant-coureurs d'une inévitable catastrophe :

« On croit ouïr dans l'air de ces voix prophétiques,
» Sombres échos des temps antiques,
» Qui présagent de loin de grands événements.
» Plus d'une nation par ses rois abusée
» Fut, comme elle, de tous la honte et la risée,
» Mais plus d'une aussi touche aux suprêmes moments

» Où la vengeance enfin se fait jour dans les âmes,
» Où l'indignation, comme un torrent de flammes,
» Jaillit, et fait voler sur leur tête, en débris,
» Les vieux trônes des rois, bien fragiles abris ! »

Jamais, me semble-t-il, on n'a poussé plus loin la véhémence Ici l'entrain est irrésistible et toute l'époque se reflète dans les vers du poète, avec ses magnifiques élans, ses malheurs et ses crimes épouvantables. Théroigne reparaît, marchant à la tête des émeutes et exerçant sur les masses un

in-8° de 56 et XII pages), et réédité, accompagné de notes très-curieuses, dans les *Rognures* de Mathieu, pp. 135 et suivantes.

ascendant que sa beauté rend irrésistible. Mais ce n'est plus « la vierge de Méricourt » :

« L'enfant que tous aimaient comme une sœur des anges,
» A qui tout le hameau souriait dans ses langes,
» Dont tous avec orgueil répétaient les louanges,
» Pour qui, calme et serein, s'entr'ouvrait l'avenir,
» Et qui, loin des regards et du cœur de sa mère,
» Un jour.... (oh! du bonheur décevante chimère!)
» Comme une illusion fugitive, éphémère,
» Partit pour ne plus revenir. »

Cette triple rime, qui semble arrêter la fin de la phrase et en quelque sorte renforcer le sens énoncé dans le troisième vers, ajoute encore à la beauté de la strophe. Mais l'ascendant que Théroigne exerce sur le peuple, au lieu de tendre à modérer l'exaltation de ce dernier, n'est employé qu'à servir les ressentiments de la fougueuse Ardennaise; Mathieu énumère ses victimes dans cette strophe vigoureuse :

« C'est Suleau désarmé, massacré sans défense;
» C'est cette autre toi-même (1), au sortir de l'enfance,
» Victime d'un amour indignement trahi,
» Dont le ressentiment fut trop bien obéi,
» Et qui, sous ton poignard et ceux de tes complices,
» Expire lâchement du dernier des supplices;
» C'est ta vengeance enfin quand, te tendant les bras,
» Ton propre séducteur implore la clémence
» Et que, dans un accès de rage et de démence,
» Ta voix ne lui répond que ces mots : Tu mourras! »

Mais l'expiation ne tarde pas à suivre le crime. Pour Thé-

(1) La jeune Louison Chabry, surnommée *la belle bouquetière.*

roigne elle fut affreuse. On sait qu'ayant, le 31 mai 1793, voulut contenir un groupe de femmes qui menaçaient Brissot, l'un des Girondins, elle fut dépouillée de ses vêtements, fouettée en public, et devenue folle à la suite de ce traitement infâme, conduite à la Salpétrière, où elle vécut vingt années privée de raison :

« Elle voulut au peuple opposer une digue,
» Et le peuple, de haine et de fureur prodigue,
» S'en vengea par un châtiment
» Terrible, monstrueux, tel enfin qu'en invente
» Le peuple, pour frapper d'horreur et d'épouvante
» Par l'opprobre éternel plus que par le tourment.

» Et quand de ses forfaits la haine enfin fut lasse,
» La victime à l'immonde et vile populace
» Riait sans avoir rien compris,
» Riait, et sous le coup de sa cruelle offense,
» Comme un faible vieillard qui retombe en démence,
» Rappelait en vain ses esprits. »

Je passe le spectacle de la folie de Théroigne, partie du poëme où les beaux vers abondent; j'aime moins le final, composé d'alexandrins, auxquels on peut reprocher de l'emphase. A part ce défaut, l'œuvre est splendide et l'on conçoit difficilement les reproches qui furent à ce sujet adressés à Mathieu. Il semblerait, à entendre certains critiques (1), que notre auteur se soit constitué le champion, le panégyriste de son héroïne. Il a, au contraire, flétri ses débordements et ses forfaits, et s'il l'a dépeinte parfois sous des couleurs moins noires, c'est à propos de ses premières années ou d'actes

(1) De Stassart. Discours lu à l'Académie, le 11 mai 1853. — Voir De Reiffenberg, dans le *Bibliophile belge*, t. VIII, p. 164.

politiques qui s'expliquent par les passions du moment. Nulle part, il ne prône ni n'excuse le vice. Wacken a parfaitement caractérisé l'œuvre de Mathieu : « Ce qu'il faut remarquer » dans *Théroigne*, dit-il (1), c'est le parti que l'écrivain a » su tirer d'un sujet si difficile à traiter, la disposition du » poème, la variété qu'il y a jetée, les beaux mouvements » qui se succèdent, et non quelques vers plus saillants que » les autres dans cette multitude de bons vers. »

Où Mathieu reste sans rival, c'est dans les poésies de second ordre : idylles, élégies, épîtres, satires, etc., qui assurent, autant qu'un poème ou une ode, la réputation d'un écrivain. Mathieu, sur qui la sensibilité avait un grand empire et dont le style avait acquis une rare perfection, a produit une foule de pièces excellentes et dont la variété étonne. Comment effeuiller cette admirable couronne, comment cueillir, sans les froisser, ces fleurs si étroitement enlacées, si discrètement nuancées. Ici on admire des idylles, comme : *Mons et ses environs*, *Georgio*, *Soupir de la nature*, dédié à M. le baron de Reiffenberg (2) ; *Des fleurs comme s'il en pleuvait*. Là des élégies : *La mort du duc de Reichstadt*, *le Spleen* (3), *Scène corse*, permettent à l'auteur de déplorer la mort imprévue de l'héritier du grand empereur, d'évoquer les tristesses qui assaillent l'homme même au sein de la félicité, de flétrir le préjugé sanguinaire de la *vendetta*. Tantôt Mathieu rend grâces au docteur Stiévenart des ser-

(1) *Revue de Belgique* (in-8°), t. VI, pp. 163-164.

(2) *Le Modérateur*, n° 24, 3 mai 1838.

(3) Pour la première de ces pièces, voir *le Modérateur*, n° 829, 21 juin 1843 ; pour la deuxième, le même journal, n° 17, 17 avril 1838.

vices qu'il a rendus à la population montoise (1); tantôt, s'armant du fouet de la satire, il écrit le *Merle* (2), *Un effronté plagiaire*, et mainte épigramme, comme le *Nouveau Christ*, où, sous le pseudonyme de Ponce-Pilate, il attaque ceux qui voulaient attribuer à l'ingénieur De Ridder seul l'écroulement du tunnel de Cumptich (3). Quelquefois, cédant à des préoccupations plus graves, influencé par les écrits des ardents réformateurs qui remuèrent les esprits de 1830 à 1850, il aborde les plus hautes questions et, sous une forme lyrique, prêche la modération des peines et la sollicitude pour le pauvre. Cette tendance se manifeste ouvertement dans : *Le Criminel*, *Le peuple a faim* (4), *l'Exécution*, pièce écrite à propos du supplice du comte de Bocarmé (5), *Un beau jour* (6), et, plus tard, dans *Vere rubente*, et dans *Égoïsme*, où le sort du malheureux matelot est comparé aux délices de la vie élégante.

Vere rubente est une aspiration énergique au réveil de tout ce qui est chaud et généreux, c'est à la fois une sorte d'ode politique et d'idylle, écrite sous l'influence des effluves

(1) *Le Modérateur*, n° 373, 26 juillet 1840.

(2) *Ibidem*, n° 1449, 30 mai 1847.

(3) *Ibidem*, n° 1338, 13 novembre 1846.

(4) *Ibidem*, n° 1215, 30 novembre 1845.

(5) *Ibidem*, n° 2095, 20 juillet 1851. — Lorsqu'un incendiaire fut exécuté à Mons, Mathieu protesta hautement contre cet acte de sévérité de la justice criminelle. De cette époque date la *Complainte sur François Descamps* (sur l'air de Fualdès); une feuille in-folio, sans nom d'auteur ni d'imprimeur (Mons, Hoyois); elle fut composée la nuit même que précéda la mort de Descamps, le 2 avril 1842, par Mathieu et Wauquière.

(6) *Revue de Belgique*, t. IV (in-4°), p. 234.

d'un beau jour du printemps de 1858. Chaque stance se termine par quatre vers dont le deuxième et le troisième seuls diffèrent : En voici la première :

« Voici revenir les grands jours d'été,
» Le calme des champs, les herbes fleuries,
» Les longs tête-à-tête au bord des prairies
» Et ton saint amour, douce liberté ! »

Dans *Mons et ses environs*, que l'auteur dédia le 15 avril 1842 à Nicolas de Fuisseaux (1), Mathieu décrit avec effusion les sites qu'il parcourait si volontiers, évoque les souvenirs historiques de Mons, en glorifie les célébrités, sans négliger de parler, de temps à autre, de ses détracteurs, de ses ennuis, de ses tristesses. Tout le poème est plein de détails charmants et de particularités personnelles, qui y répandent la vie. Si l'on admire, dans *Mons et ses environs*, la description des villages voisins de cette ville, on remarquera dans *Des fleurs comme s'il en pleuvait*, une longue énumération, où le poète semble, à propos des richesses du règne végétal, se jouer des difficultés que lui opposaient les règles de la poésie et les nécessités de la rime. Il semble que les mots, obéissant

(1) *Mons et ses environs* a paru dans la *Revue belge*, t. XXV, pp. 69-74, 134-139 et 196-206. Il en a été imprimé une édition à Mons, chez Piérart, 1842 ; in-18 de 32 pages ; une à Bruxelles, chez De Vroye, 1858, in-12 de 30 pages, et une autre (la 3e), dans la même ville, chez A.-J. Berchmans (rue de Pachéco, 107), in-12 de 64 pages. Dans cette dernière, qui porte pour titre : *Mons*, on a joint les pièces intitulées : *Adieu vous dis*, *Bruxelles et Mons* et *Redux in urbem*. *Georgio* a été reproduit dans le *Messager du canton d'Ixelles*, nos du 19 juillet 1863 et suivants.

à la volonté de l'écrivain, se plient à ses caprices, tant les vers sont souples et naturels. Cette pièce est dédiée à Van Hasselt, avec qui Mathieu entretint constamment les relations les plus amicales, bien qu'ils se disputassent alors la royauté du monde poétique, dans le pays. Notre Montois avait encore affirmé sa supériorité dans un genre où il semble vouloir rivaliser avec Alfred de Musset. *Georgio, ou comment finissent les bucoliques par le temps qui court*, est l'histoire d'un jeune désœuvré, dont les instincts sont bons, mais qui émiette sa jeunesse dans l'oisiveté et les plaisirs faciles et tombe peu à peu dans le désordre. D'après les meilleurs juges, Mathieu n'y est pas resté au-dessous de son modèle. Cette composition a d'abord paru dans le *Modérateur* en fragments portant pour intitulés : *Dulcis nuncia veri, jam redit*, *Nocte pluit tota*, *Nunquam ne reponam*, *Exit*, *Miseratio*, *Beati nimium*, *Rursus et iterum*, *In recessu*, *Nullum spero salutem* (1).

On pourrait citer de nombreux morceaux comme preuve des regrets qui se manifestaient chez Mathieu lorsque venait à disparaître l'un de ses confrères en poésie. Alors il ne se souvient plus des dissentiments qui ont pu les éloigner l'un de l'autre : emporté par un sentiment vrai, il trouve dans sa douleur des expressions qui vont à l'âme. Lorsque, en 1834, une mort prématurée priva Mons de Henri-Florent Delmotte, qui semblait appelé à rendre à cette ville les plus grands services, Mathieu improvise de beaux vers dans lesquels on ne sait ce qu'il faut le plus admirer, ou de la no-

(1) Nos 1741, 1750, 1754, 1763, 1765, 1777, 1811, 1817, 1821, 1834 ; 11 avril, 2 et 11 mai, 1er et 6 juin, 4 juillet, 24 septembre, 5 et 14 octobre et 14 novembre 1840.

blesse des images, ou de la splendeur de la forme (1). J'ai rappelé les lignes touchantes que la mort de son ami Accarain lui arracha; je devrais transcrire ici sa mordante satire intitulée : *Un poète*, où il rappelle les débuts, les talents et la fin précoce de Mahauden, littérateur du plus grand mérite, mort le 10 juillet 1842, à l'âge de vingt-neuf ans, sans avoir rencontré un appui, un Mécène (2). La même année, un autre décès, celui de Delecourt, lui inspira le morceau qui débute ainsi :

« Encore une feuille qui tombe..... »

Il en écrivit un autre lorsque expira Charles Clesse, frère du chansonnier, qui lui répondit par deux quatrains dignes d'être rappelés ici :

« Lorsque mon frère, à tes vers pleins de charmes,
» Sourit là-haut, lui, l'élu du Seigneur,
» En les lisant, si je verse des larmes,
» Ce sont, ami, des larmes de bonheur. »

« Charle, au séjour d'ineffables extases,
» Est plus heureux quand tu parles ainsi .....
» Pour moi je pleure et ne fais point de phrases,
» Mais c'est du cœur que je te dis merci (3) ! »

(1) Publions, à ce propos, les vers que Mathieu a écrits sur l'album de Delmotte et dont je dois la connaissance au fils de celui ci :

« Quoi ! sur ton album que décore
» Une foule de noms à nous extasier,
» Moi, mettre le mien !.... Passe encore,
» Si c'était sur ton bêtisier. »

(2) *Un poète*. Mons, juillet 1843, in-12 de 32 pages.

(3) *Revue de Liége*, t VII, p. 195.

Mathieu ne fut pas moins bien inspiré lorsque le décès de Weustenraedt, en 1849, porta un coup sensible à notre école poétique. Aurait-on pu graver sur le tombeau de cet excellent écrivain une plus touchante inscription que ces huit lignes, où le poète semble dominé par l'enthousiasme ?

« Fais taire tes sanglots, ô Belgique éplorée !
» De nos terrestres jours qu'importe la durée
» Quand, si vite passés, ils sont si bien remplis !
» Si pour lui désormais les temps sont accomplis,
» Sa gloire au moins nous reste et s'incruste et rayonne
» Comme un pur diamant à ta chaste couronne !
» Poète aux chants divins, ne nous laisse-t-il pas
» Un nom vainqueur des ans et vainqueur du trépas.... (1) »

L'année suivante, de Reiffenberg, l'aîné de Mathieu dans la carrière, expira à son tour. Ils n'avaient pas toujours vécu en bonne harmonie, et leur manière de voir sur de grandes questions était trop différente pour que leur intimité redevînt ce qu'elle avait été dans leur jeunesse. Mais Mathieu ne voulut alors se souvenir que des heures heureuses qu'ils avaient passées ensemble et ne parler de leurs dissentiments qu'en les couvrant de fleurs. Le passage suivant peut être cité comme un modèle de grâce et d'harmonie :

« Un jour vint, ai-je dit, où nous nous séparâmes ;
» Où loin du lac rêveur que sillonnaient nos rames
» Le vent nous emporta, chacun de son côté
» Astreint aux dures lois de la nécessité,
» Chacun sur une mer trop féconde en naufrages
» D'un public incertain recherchant les suffrages,

(1) *Théodore Weustenraedt*. Mons, Hoyois, 1849, in-8° de deux pages. — Voir *le Modérateur*, n° 1775, 29 juin 1849.

» Chacun suivant de loin son étoile, ignorant
» Le but marqué d'avance à son esquif errant;
» Et (pourquoi n'en pas faire ici l'aveu candide,
» Quel ciel fut toujours pur, transparent et splendide?)
» Maint nuage parfois entre nous a passé
» Qu'un rayon de soleil eut bientôt effacé;
» Comme après une nuit tempétueuse et sombre
» Un matin plus riant se dégage de l'ombre,
» Comme le souvenir d'un hiver rigoureux
» De nos champs reverdis rend l'aspect plus heureux (1). »

Lorsque Philippe Lesbroussart, ce noble vieillard qui avait en quelque sorte fait sortir du néant la littérature en Belgique, vint à mourir, Mathieu improvisa l'un des plus beaux adieux qu'on ait jamais adressés à un ami. Que d'élévation dans ce tableau du poète écoutant, à son lit de mort, la voix « insistante et cruelle » de la tombe; Mathieu me paraît atteindre au sublime quand il ajoute :

« Il lui faut obéir !.. Mais la toute-bonté
» Au delà du sépulcre a mis l'éternité. »

Ah! c'est une bonne inspiration que celle qui l'a conduit aux obsèques d'un maître vénéré. Avec quel art il emprunte à sa muse le langage inspiré dont nul n'a possédé comme lui le secret :

« Poète :
» Non, ta lyre aujourd'hui ne peut rester muette,
» Non, celui qui de l'art t'aplanit le sentier
» Ne peut dans le tombeau descendre tout entier

(1) *Sur la tombe d'un ami*, 14 novembre 1795 - 18 avril 1850 (*Bibliophile belge*, t. VII, p. 170). — Réimprimé à Mons, chez Hoyois; 1850, in-8° de 8 pages.

» Sans que ta voix redise au monde littéraire
» Qu'il fut pour tous un guide et pour beaucoup un frère,
» Que la Belgique en lui perd plus qu'elle ne croit,
» Qu'en dehors des calculs d'un égoïsme étroit
» L'austère Poésie, amante de la gloire,
» Dans ses considérants peut devancer l'histoire (1).... »

Mais je m'attarde à compter ces morts émouvantes, auxquelles le talent de Mathieu a donné un nouvel éclat. Des pertes cruelles vinrent encore éclaircir le rang de ses émules: Wacken ne tarda pas à disparaître, puis le décès de deux jeunes littérateurs de mérite, morts tous deux le 10 novembre 1860, l'un à Liége, l'autre à Namur, lui dicta l'élégie: *Par un soir de novembre,* où se trouve la strophe qui commence ainsi :

« Sottiau, Chamart, lyres bénies.... »

Quand Mme Victor Joly expira, le 17 octobre 1864, il écrivit le beau morceau portant pour titre : *Et lux perpetua* (2).

Il faut opposer à ces pages pleines de larmes véritables les applaudissements prodigués à des noms glorieux, à des talents puissants. Mathieu a salué, à deux reprises (3), les décisions ministérielles qui appelèrent Sainte-Beuve à occuper en Bel-

(1) *Sur la tombe de Lesbroussart, à Ixelles, le 7 mars 1855.* Bruxelles, Hayez, 1855, in-12 de 16 pages.

(2) *Et lux perpetua, à la mémoire de Marie Joly.* Ixelles, Truyts, 1864; in-8° de 8 pages.

(3) Le 10 février 1831 et le 7 septemdre 1848. Sainte-Beuve ne vint pas dans notre pays en 1831 et n'y fit qu'un séjour de peu de durée en 1848-1849. La première des poésies adressées à l'écrivain français a paru dans les *Archives du nord de la France et du midi de la Belgique*, t. II, pp. 223-228.

gique une chaire de littérature ; il a acclamé Meyerbeer, loué le tableau d'Étienne Wauquière intitulé *l'Alchimiste* (1), applaudi aux débuts d'Antoine Bourlard (2), adressé à Wiertz ces stances dont la dernière présente une admirable figure :

« Ainsi, lorsqu'un aigle blessé
» Par un serpent, du tronc de quelque arbre élancé,
» Fond sur lui, le saisit ...., nous voyons le reptile
» Se tordre sous le bec sanglant qui le mutile,
» De ses tronçons épars au loin joncher le sol....
» Et déjà dans le ciel l'aigle a repris son vol. »

La mort de Charles Hanssens et l'inauguration à Hal de la statue du musicien Servais fournirent à Mathieu une dernière occasion d'exprimer la sympathie qu'il éprouvait pour les arts (3).

Il y avait plus de vingt ans que Mathieu écrivait, et nulle distinction n'avait encore récompensé ce génie poétique, à la fois si distingué, si fécond, si varié. Son mérite était cependant reconnu en Belgique et son talent comptait, à l'étranger, plus d'un admirateur, mais il ne réussissait pas à prendre dans le monde la position qu'il aurait dû occuper. C'est que, se mêlant aux querelles qui agitaient sa ville natale, Mathieu employait une partie de ses puissantes facultés dans des polémiques irritantes et de peu d'importance et gaspillait, dans une vie dissipée, ces jours qu'il se plaisait auparavant à passer, soit dans l'étude, soit dans une communion fréquente et intime avec la nature.

Après 1830, le développement que reçut chez nous le

(1) *Le Modérateur*, n° 850, 9 août 1843.

(2) *Ibidem*, n° 1766, 8 juin 1849.

(3) *Messager du canton d'Ixelles*, nos du 16 avril et du 27 novembre 1871.

régime constitutionnel eut pour résultat de multiplier les élections et, en même temps, les compétitions aux fonctions publiques, les luttes locales, les attaques personnelles dans les journaux. Notre poète, qui plus que personne fut mêlé à cette nouvelle vie politique, y joua un grand rôle, grâce à la facilité avec laquelle il maniait la plume. A la fois actif et perspicace, il possédait au suprême degré l'art de trouver le côté faible d'un adversaire et de l'accabler aussitôt de traits acérés. Ses premières œuvres fourmillent déjà d'allusions satiriques et nous l'y voyons, avec plus d'entrain que de prudence : tantôt, « se moquer des sots dont Mons fourmille, » tantôt rire des poursuites dont le vice-président De Rasse, de Tournai, le menaçait. Ce qu'il a intitulé *Salmigondis*, dans les *Juvenilia* (pp. 280 à 307), est rempli d'épigrammes plus vigoureuses les unes que les autres. Dans la seconde période de sa carrière littéraire, son esprit caustique eut plus que jamais l'occasion de s'exercer.

Tandis qu'il s'occupe d'intérêts industriels dans sa *Note à l'appui de la demande en concession d'un chemin de fer pour la Société charbonnière de Belle-et-Bonne, Saint-Placide et Sainte-Thérèse* (Mons, Piérard, 1833, in-8° de 16 pages), il se mêle aux débats électoraux. Le 20 janvier 1834, il chante la nomination de M. de Bagenrieux, le seul des quatre candidats compris dans la liste libérale qui eût réussi, et, retranché dans le journal la *Revue*, dont il était propriétaire pour une moitié, il attaque l'*Industriel*, feuille publique dont l'existence ne se prolongea que du 25 septembre 1835 au 22 décembre 1836, et appartenant à M. Legrand Gossart, le créateur des établissements du Flénu. C'est alors que parurent les pièces de vers intitulées : l'*Industriel* et *Lamentations de l'Industriel ;* dans cette dernière il prit pour thème

l'échec subi, le 12 novembre 1835, par ses adversaires, qui avaieut cependant choisi pour candidats deux hommes très-estimés.

Mathieu crut avoir obtenu un nouveau triomphe, le 14 juillet 1836, lorsque lui et ses amis parvinrent à modifier la composition du conseil de régence. Dans le petit poème intitulé : *A notre bonne mère la régence de la ville de Mons*, il prit à partie tous les conseillers sortants avec une vivacité que l'on ne saurait louer, mais dont on ne peut méconnaître la hardiesse et la franchise. Combattant à visage découvert, il n'hésite pas à terminer ainsi ses vers, pleins de détails personnels et qui lui valurent des inimitiés dont il se ressentit depuis cruellement :

« Maintenant, je me tais ; — illégale ou licite,
» Je vous devais, à tous, ma dernière visite;
» J'avais hâte de voir, sur le seuil du tombeau,
» Ce corps municipal que l'on peignait si beau.
» Implacable, mais juste, ennemi du mystère,
» De vos gestes et faits j'ai dressé l'inventaire;
» Rien ne me retient plus à présent dans ce lieu.
» J'ai dit, je sors sans crainte, — et je signe :
Mathieu. »

Mais plus tard, quand il vit les nouveaux élus renouveler presque entièrement le personnel de l'administration et remplacer, entre autres, son vieil ami, le peintre Germain-Joseph Hallez, professeur à l'Académie de dessin, il maudit la combinaison à laquelle il s'était associé, il s'écria :

« Oh ! quand pour nettoyer l'étable régencière,
» Quatre ans presque écoulés, juste quoique un peu prompt,
» J'osai lever le bras et que, dans la poussière
» La régence tombait en s'y cachant le front..... »

il avait échangé le baron Tahon de la Motte, personnalité à laquelle on ne pouvait reprocher que de la faiblesse, contre M. Sirault, dont il devint l'ennemi.

Lui qui était journaliste, qui, après avoir travaillé dans *la Revue* et *l'Éveil*, dirigeait *le Modérateur*, commit la faute d'aliéner son indépendance et d'accepter les fonctions de bibliothécaire de la ville, auxquelles il fut nommé, le 31 août 1840, en remplacement de Louis Delobel. Devenu fonctionnaire public, il ne pouvait continuer son rôle de publiciste sans s'exposer à entrer en lutte avec ceux dont il dépendait, à moins de changer complétement d'allures; or, l'entente entre eux et lui ne tarda pas à s'altérer, à propos des élections municipales de 1842 et du 13 juin 1843, d'autant plus que le bourgmestre Sirault appartenait notoirement au parti conservateur.

Mathieu aimait le théâtre et fréquentait la salle de spectacle, plus peut-être que de raison, ce qui donnait lieu à des bruits fâcheux sur son compte. Non-seulement il affectionnait la littérature dramatique, mais il la cultivait. Il écrivit alors pour la scène : *Deux mariages pour un*, vaudeville en un acte et en vers, représenté pour la première fois le 11 mars 1836, au profit de Mlle Flore Lefèvre (1), et la pièce intitulée *Roland De Lattre;* plus tard, étant à Bruxelles, il composa *D'Aubigné*, comédie en deux actes et en vers, jouée pour la première fois sur le théâtre du Vaudeville (rue de l'Évêque), le samedi 23 avril 1854, au bénéfice de M. Hubert (2). Dans l'une et l'autre pièce on retrouve le beau style, la verve,

(1) Mons, 1836, in-32.

(2) Imprimé dans la 21e année du *Répertoire de la scène française*. Bruxelles, Lelong, 1853, in-32 de 48 pages.

le dialogue preste, bien enlevé, qui se remarquent déjà dans les fragments intitulés : *Huit ans de captivité ;* mais, il faut le dire, ces œuvres dramatiques appartiennent à un genre qui est passé de mode et réclament, pour obtenir un vrai succès, une troupe d'acteurs telle qu'on n'en rencontre que par exception.

Lorsqu'un incendie dévora, à Mons, la salle de spectacle, il fallut, à la hâte, improviser un nouveau théâtre, et ce fut alors qu'on créa le *Théâtre des Tuileries,* plus tard *Salle des Variétés.* Il s'ouvrit le 31 octobre 1841, et, à cette occasion, on donna lecture d'un *Discours d'inauguration,* en vers, dû à Mathieu (1). L'écrivain, après avoir rappelé les grands acteurs dont ses concitoyens avaient applaudi les commencements, les invite en ces termes à se montrer indulgents envers la troupe :

« Laissez-moi seulement vous remettre en mémoire
» Que la perfection, où tout tend aujourd'hui,
» Dans son vrai lustre encor jamais ne nous a lui ;
» Que le printemps ne fait, quelque espoir qu'il nous donne,
» Que promettre les fruits que mûrira l'automne,
» Que l'enfant trop précoce et trop jeune applaudi
» S'étiole souvent pour peu qu'il ait grandi,
» Que de ses vrais trésors la nature est avare,
» Que l'arbre le plus beau, le talent le plus rare
» N'atteint pas sans culture et sans difficulté
» A l'éclat imposant de la maturité,
» Et, quel que soit le but où nos pas se dirigent,
» Qu'il est de ces défauts que les ans seuls corrigent ;
» Que tout dans ce bas monde a son heure, et qu'enfin,
» Le temps, même au théâtre, est un grand médecin. »

(1) Voir, sur cette salle, un article du *Modérateur* (nº 1136, 1er juin 1845), intitulé : *Spectacle, salle des Tuileries.*

La reconstruction de l'édifice incendié et le choix de la direction provoquèrent des dissentiments qui trouvèrent un écho dans la presse montoise (1) Dans plus d'une occasion Mathieu se servit de l'anagramme de son nom, *Phedola Thiamue*, anagramme qui était peu méconnaissable. Il s'attendait alors à obtenir la croix de l'ordre de Léopold et ne pouvait dissimuler son mécontentement de la voir accorder, soit à des compatriotes qui n'étaient pas ses égaux, soit à des étrangers, comme Edward Le Glay, qui n'a laissé qu'un livre, *l'Histoire des comtes de Flandre* (2). Sa mauvaise humeur éclata dans la pièce de vers qui commence ainsi :

« Trois électeurs m'ont assuré
» Que j'allais être décoré (3)..... »

C'est cette même année 1843, le 31 décembre, qu'il y eut au théâtre de Mons une scène violente, à laquelle Mathieu fut mêlé. Il s'était querellé avec un agent de police, nommé Dufour, et un premier jugement du tribunal correctionnel le condamna pour avoir outragé un magistrat dans l'exercice de ses fonctions, mais la Cour d'appel de Bruxelles, le 11 mai, et la Cour de cassation, le 29 juillet, réformèrent cette sentence, en déniant à un simple adjoint-commissaire la qualité

(1) Voir, dans *le Modérateur*, nos 879 et 880, 13 et 18 octobre 1843, l'article intitulé : *Théâtre de Mons. Nouveau Théâtre*, et la brochure : *Salle de spectacle de Mons, inaugurée le mercredi* 18 *octobre* 1843. *Manuel de l'amateur*. Mons, Piérart, 1843; in-32.

(2) Bruxelles, 1843, deux vol. in-8°.

(3) Elle est datée du 13 juin 1843 et intitulée: *Ma croix Léopold*. Mons, Hoyois; 4 pages in-18. Du même jour est daté : *La conduite des calotins de Belœil, à leur retour de l'élection d'Ath*. Une page in-8°.

qu'on lui avait attribuée d'abord. Mais, d'autre part, le conseil communal, après avoir, le 3 janvier 1844, suspendu son bibliothécaire de ses fonctions pour quinze jours, le remplaça, le 6, par M. Watricq, le titulaire actuel, en prenant pour prétexte l'inachèvement du catalogue du dépôt.

Ce fut alors que le poète fonda *le Guersillon*, petite revue in-12 qui devait son nom à l'image placée sur la couverture et qui représente un homme condamné au supplice ainsi appelé, c'est-à-dire à être fixé à un poteau par le cou et les mains. Elle paraissait tous les mois et portait sur le titre : « typographie d'Adolphe Mathieu, rue de Nimy, 168 », aucun typographe n'en ayant voulu accepter la responsabilité, et Mathieu ayant pris lui-même une patente d'imprimeur. Il n'en a paru que six numéros, comprenant en tout 316 pages. On y attaque avec une violence dépassant toutes les bornes les ennemis de l'auteur et les actes de leur administration (1). Cette guerre, Mathieu la continua dans *le Modérateur*, où il faut lire, en 1845, les articles intitulé: *Une Ascension aérostatique à Mons* (nº 1134, 28 mai); *Mons et sa police; aux incrédules* (nº 1151, 6 juillet); *la Police, le Modérateur et l'administration communale* (nº 1153, 16 juillet); *Homicide point ne seras* (nº 1158, 23 juillet); *Règlement de police, critique du chapitre des décès et inhumations* (nº 1161, 30 juillet); *Le collége des Jésuites* (nº 1228, 31 décembre). Deux sont en vers : *Une ascension aérostatique*, où Mathieu s'indigne que, pour une faible somme, on laisse

(1) Sous le nom de *Guersillon* on publia, en placard, une pièce de vers, en quatorze strophes, qui se trouve dans le nº 3 de la revue et qui est signée *Phedola Thiamue*, et l'on y voit, au milieu, le portrait de Sirault, contre qui elle était dirigée.

courir à la mort, sans chance de gain pour la science, une femme, Isabelle Boutifaux, qui mourut en effet à Lille, le 18 juillet, des suites de l'accident auquel l'expérience donna lieu; dans *Homicide point ne seras*, il raconte la mort d'un enfant écrasé, par imprudence, entre Jemmapes et Ghlin. A propos des essais tentés dans le but de connaître le moyen de diriger les ballons, il trouve de nobles accents en faveur des hommes d'initiative que le succès ne couronne pas :

« Mais combien jusque-là d'hommes encore à naître
» Vont payer de leur sang leur ardeur de connaître
» Qui, nous rendant légers les plus rudes fardeaux,
» D'Isis, l'un après l'autre, arrache les bandeaux !
» Combien qui, défiant les vents et les tonnerres,
» De la science humaine ardents missionnaires,
» A ces hardis essais encor se dévoûront
» Et que, seuls, à l'écart, peu d'amis pleureront !
» Car telle est l'injustice ordinaire à l'histoire :
» Quoi que l'on ait tenté de beau, de méritoire,
» La réussite est tout, et Colomb honoré,
» Non moins grand, moins heureux, serait mort ignoré !
» Un autre eût pris sa place et, prête-nom sublime,
» Inscrit au Panthéon sa gloire pseudonyme. »

La même année le poète écrivit : *L'jeu d'ball' de septembe*, chanson datée du mercredi, 1er août 1845 (Siropolis, Mons, la ville de Sirault, qui y était alors bourgmestre et sénateur, typographie de Dandiot, faubourg du Guersillon [Borgne Agache], 4 pages in-12); la satire portant pour titre : *A MM. les membres de la majorité du conseil communal*, datée de *Siraultpolis* le 20 octobre; *Premier anniversaire des élections communales du 28 octobre 1845* (Mons, Piérart, 1846, in-8° de 6 pages); *L'appel à l'opinion*

publique sur la nécessité de modifier l'administration de la ville de Mons (Mons, Piérard, 1845, in-8° de 50 pages), pour lequel Mathieu eut, dit-on, pour collaborateurs, Rousselle père et Rousselle fils, ce dernier père de M. Charles Rousselle, actuellement vivant.

L'année suivante fut marquée à Mons par la fondation de l'association libérale de l'arrondissement de Mons. Mathieu y entra comme membre du comité, en devint l'âme et frappa à coups redoublés sur l'opinion publique. Dans ses *Fleurs poétiques et parlementaires*, qui ont été réimprimées plusieurs fois (1), après avoir paru d'abord dans *le Modérateur* du 13 mars (n° 1259), avec cet intitulé : *Par une belle matinée de printemps : A nos amis les ennemis*, il repousse l'idée de reprendre une besogne officielle et oppose le vide des débats politiques aux beautés sereines des champs. Le début :

« Qui moi, que reprenant mon ancienne charrue.... »

est plein d'originalité et la pièce offrirait la lecture la plus attrayante sans les personnalités qui la déparent. Le 20 mai parut un autre morceau, signé R. I. P. : *Un sénateur monarchique qui s'est fait lire son Racine* (n° 1288). Le premier vers est rédigé comme suit :

« Prêtez-moi l'un et l'autre une oreille attentive.... »

Un long article de prose : *Une élection à Soignies, Souvenirs du 27 juillet 1846* (2), raconte dans un style plein de

(1) Mons, Piérart; in-8° de 4 pages et in-32 de 12 pages, Ixelles, Truyts; in-8° de 8 pages.

(2) *Le Modérateur* des 2, 9 et 12 août, n°s 1320, 1323 et 1324. — Mons, Piérart; in-12 de 16 pages.

verve l'échec subi ce jour-là par les libéraux; puis Mathieu, toujours infatigable, s'en prend encore à son ennemi, à l'occasion de l'élévation de celui-ci à la dignité nobiliaire qu'il convoitait depuis longtemps, dans : *L'occasion fait le baron* (1) et *Te De Theux laudamus* (2), l'un et l'autre signés *Proficiat;* peu de jours après parut dans son journal et en brochure la biographie du nouveau noble, dont, à ce que l'on assure, ces attaques redoublées hâtèrent la mort (3). Le grand courant qui favorisait alors l'opinion libérale aboutit enfin à un triomphe complet lors de l'élection du 9 juin pour la Chambre des représentants; Mathieu y avait préludé par les pièces : *A mes collègues du comité central de l'Association de l'opinion libérale de l'arrondissement de Mons* (n° 1442 du *Modérateur*, 25 mai 1847), et *Vis unita fortior* (*Ibidem*, n° 1427, 9 avril 1847); la phrase : « Pour être forts, soyons unis, » forme le refrain des strophes de cette dernière.

Il est facile de comprendre que le succès ne fut acheté par Mathieu qu'au prix de puissants efforts et excita encore davantage ses ennemis contre lui. On ne lui ménagea pas, d'un côté, les reproches, et de l'autre les soupçons, car il se vit obligé, le 31 janvier 1849, à déclarer qu'il était tout à fait étranger à la rédaction de la *Gazette de Mons* et du *Hainaut*, journaux d'une opinion contraire à la sienne (4). Tant d'injustice lui fit désirer de quitter sa ville natale pour

(1) *Le Modérateur* du 17 janvier 1847, n° 1392. — Mons, imprimerie du *Modérateur;* une feuille non datée, ni signée.

(2) *Idem* du 27 décembre 1846, n° 1385.

(3) *Idem* du 13 janvier 1847, n° 1390. — Mons, imprimerie du *Modérateur*, rue d'Havré, n° 36; 4 pages in-8°.

(4) *Idem*, n° 1711.

se fixer à Bruxelles et l'on retrouve dans l'un de ses chefs-d'œuvre la trace éloquente des chagrins dont il fut abreuvé. En vain on se rappellera ses torts, on regrettera toujours que ses compatriotes n'aient pas apprécié et ménagé davantage cet esprit supérieur, à qui son expatriation a inspiré les lignes éloquentes, intitulées : *Adieu vous dis*, adressées « à son ami Charles Potvin » et datées du 17 juillet 1852 (1) :

« Adieu, toit paternel, calme et sainte retraite,
» Où je jouais enfant, où je chantais poète,
» Bords heureux, frais climat où je reçus le jour,
» Beau ciel, triste cité si chère à mon amour !
» De tes droits méconnus sentinelle perdue,
» Trente ans je t'ai servie et je t'ai défendue
» Sans qu'une heure, un instant quelqu'un me relevât,
» Sans que d'un geste ami personne m'approuvât;
» Je puis dès à présent prendre mes invalides.
» Cherche bien, cherche au loin des appuis plus solides,
» Un ami plus sincère, un fils plus dévoué,
» Et — s'il s'en rencontre un — que le Ciel soit loué ! »

« Je pourrai donc enfin dépouiller le vieil homme,
» Nouvel Epiménide réveillé d'un long somme,
» Respirer un air frais qui me rende à la fois
» De la jeunesse au cœur, de l'haleine à la voix;
» Écouter dans mon for la fibre qui remue,
» Et, comme l'oisillon quand a fini la mue,
» Sentir en plein soleil mes ailes repousser
» Et mon vol, en espoir, dans le ciel s'élancer ! »

(1) *Adieu vous dis* (sans lieu d'impression, ni date; in-8° de 4 pages).

« Oh! te quitter, partir sans qu'une larme amère
» S'échappe de mes yeux sur ton sein, ô ma mère,
» Partir me promettant de ne plus te revoir!
» Qui m'eût dit que jamais j'aurais eu ce pouvoir,
» Que je pourrais ailleurs, lorsque l'aurore argente
» Du sommet de la tour l'horloge diligente,
» M'éveiller, me sentir vivre, et, le front riant,
» Sourire aux doux baisers venus de l'Orient?
» Oh! ce qu'il m'a fallu, pendant quarante années,
» Avant d'en venir là, de luttes obstinées,
» De sanglots étouffés, d'affronts subis, de pleurs,
» Depuis l'âge si doux de ma jeunesse en fleurs
» Jusqu'à ces jours d'automne où, comme d'habitude,
» Partout, autour de nous se fait la solitude....
» De quel amour, ô mère, en un mot je t'aimais,
» Personne, excepté moi, ne le saura jamais! »

En aucun temps, croyons-nous, l'amour du sol natal, cet amour, de tous le moins souvent payé de retour, n'a inspiré des vers plus pathétiques et plus harmonieux. Ici Mathieu se montre supérieur à ses meilleures œuvres : il attendrit et étonne à la fois. Et, trois mois après (octobre 1852), il resta à la même hauteur dans une autre pièce inspirée par des sentiments semblables, celle qu'il intitula : *Mons et Bruxelles*. Qui pourrait entendre sans émotion ce langage où perce le cri du cœur :

« A quoi bon cependant sur les choses passées
» Ce retour douloureux de plaintes insensées?
» A quoi bon? à quoi bon? le sort en est jeté.
» Adieu donc pour jamais, ô ma vieille cité,
» Adieu, Mons; adieu tout ce qui de mon jeune âge
» A travers tant de deuils en mes rêves surnage;

» Adieu tout ce qu'avait pour moi, dans l'âge mur,
» Le ciel de mes vingt ans de reflet vif et pur ;
» Adieu. Sous ce beau ciel non que je n'aille encore
» De temps en temps revoir les sites que j'adore,
» Les amis qu'en partant mon œil semblait chercher
» Et ceux que le tombeau croit en vain me cacher ;
» Mais parce qu'en ces lieux où, chaque heure, s'efface
» Sous un souffle mortel ma fugitive trace,
» Comme un sillon sur mer qu'emporte le reflux,
» Je ne serai bientôt qu'un étranger de plus. »

« Seulement, quand la mort fermera ma paupière,
» Qu'un peu de cendre, un rien, à peine quelque pierre,
» Indiquera la place où, pour l'éternité,
» Je dormirai, mon Dieu, sous ton aile abrité....
» De ces jours printaniers dont l'image chérie
» A bercé si longtemps ma vague rêverie,
» De ce soleil natal qui me semblait si beau
» Puisse un dernier rayon luire sur mon tombeau,
» Mon âme vers le ciel s'élancer plus légère
» De l'enclos dont mes pleurs ont trempé la fougère,
» Et mes bras se rouvrir encore pour embrasser
» Les amis qu'à regret, hélas, j'y dus laisser ! »

« Tel est mon dernier vœu, ma suprême prière ;
» Et puissé-je, Seigneur, à mon heure dernière,
» De près comme de loin n'avoir démérité
» En rien de ton amour, ô ma vieille cité ! (1) »

Hélas, l'amour-propre froissé ne pardonne pas et, si la reconnaissance publique s'endort souvent, les haines particulières se montrent vivaces et vigilantes. Quand, 24 années

(1) *Bulletins de l'Académie royale de Belgique*, 1re série, t. XIX 3e partie, pp. 511-524.

plus tard, quelques parents et amis ramenèrent à Mons la dépouille mortelle du poète, peu de personnes se joignirent à eux pour conduire au champ du repos éternel celui qu'on pourrait surnommer le *Barde du Hainaut;* pas une autorité, pas un délégué des sociétés savantes ou littéraires ne salua d'un dernier adieu l'auteur qui a chanté dans des vers admirables sa ville natale, ses hommes célèbres et ses magnifiques environs (1).

III.

A l'époque où je suis arrivé, la capitale de la Belgique présentait une activité intellectuelle à laquelle contribuait puissamment la présence d'un grand nombre de proscrits étrangers, épaves des révolutions et des mouvements réactionnaires qui agitèrent l'Europe de 1847 à 1852. Transporté dans cet autre milieu, Mathieu parut renaître d'une nouvelle vie et l'on ne doit pas s'étonner que, cédant à un enthousiasme bien naturel, il ait salué la ville où il devait mourir de ces beaux vers :

« Bruxelles, ma ville adoptive,
» Bruxelles, la noble cité
» Qui rend à mon âme plaintive
» Son Ilion tant regretté ;
» Bruxelles, port contre l'orage
» A ceux que trahit leur courage
» Dans ces grandes commotions,

(1) Voir les journaux de Mons, des 17 et 18 juin 1876 : *la Gaz de Mons, le Hainaut, l'Organe de Mons.*

» Ces jours de crise et de tempêtes
» Où toujours souffle sur nos têtes
» Le vent des révolutions ;
» Bruxelles paisible et sereine,
» Bruxelle où la liberté-reine
» A tous commande en souveraine,
» Tutélaire et bonne pour tous ;
» Bruxelle aux vieilles habitudes,
» Où sans soins, sans inquiétudes,
» Hommes de plaisir et d'études
» Semblent se donner rendez-vous ;
» Bruxelle où des amis sans nombre,
» De mes jours pour dissiper l'ombre,
» Pour éclairer ma route sombre
» Que la ronce du doute encombre,
» Sont venus me tendre la main ;
» Bruxelles que le monde admire,
» Bruxelle où tout semble me dire :
» O poète, reprends ta lyre,
» Cède encore au Dieu qui t'inspire
» Et te remet dans ton chemin ! »

Mathieu avait réuni ses poésies en plusieurs volumes qui (après celui dont nous avons parlé plus haut) furent publiés sous les titres d'*Olla podrida* et de *Poésies de clocher*. Son bagage littéraire était considérable et d'une grande valeur. On songea d'abord à le faire entrer dans l'enseignemént supérieur et un arrêté royal, du 4 août 1849, lui conféra le titre de professeur agrégé à l'université de Liége ,mais il n'en usa jamais; ce ne fut qu'en 1852 qu'on lui fit une position à Bruxelles, où, grâce à M. Charles Rogier, il entra, le 17 juillet, à la Bibliothéque royale, comme adjoint au chevalier Marchal, conservateur de la section des manuscrits. Son poste

fut longtemps tout honorifique, car on ne lui avait alloué aucun traitement, et un arrêté du mois de novembre 1855 ne lui accorda que 1,000 francs par an, somme que personne ne reprochera au Gouvernement belge comme un acte de prodigalité. Accepter dans son personnel un poète de premier ordre pour l'argent que l'on donne à un commis de dernier rang ou à un messager, c'est poser un acte qui ne saurait être qualifié de libéralité condamnable. Quant à Mathieu, il ne tenait qu'aux fonctions mêmes. Il succéda à son chef lorsque celui-ci se retira, le 6 août 1857, fut élevé au grade de conservateur en chef de section le 24 avril 1864, et garda le titre de conservateur honoraire, après qu'il eut demandé sa mise en disponibilité, le 4 septembre 1872. Sa mise à la retraite date du 14 février 1873.

Notre poète aimait les livres, soit imprimés, soit manuscrits; dans sa bibliothèque particulière, dont plus d'une fois il a bien voulu me montrer les trésors, il possédait mainte rareté concernant l'histoire du Hainaut et surtout celle de Mons. Comme son successeur, M. Ruelens, a eu soin de le faire remarquer dans le discours qu'il prononça lors de la mort de Mathieu, celui-ci éprouvait une véritable vénération pour les précieux restes du passé dont il avait la garde, et surtout pour ce manuscrit d'Horace, datant du Xe siècle, dont il s'est servi pour traduire une partie des œuvres de l'hôte de Tibur. Il crut sans doute bien faire en recopiant les notes que Van Hulthem et d'autres bibliophiles avaient inscrites sur un grand nombre de manuscrits, dans cette écriture allongée et bizarre qu'il avait adoptée et qu'il n'est pas toujours facile de déchiffrer.

Des places de correspondants étant vacantes dans la Classe des lettres de l'Académie royale de Belgique, Mathieu fut

choisi pour les remplir, en même temps que M. Kervyn de Lettenhove, le 6 mai 1850, et ne devint membre effectif que le 19 mai 1863. Ce ne fut pas sans difficulté que ce représentant de la poésie entra à l'Académie, où, si l'on en croit de Reiffenberg (1), l'abbé Carton se serait écrié : « Qui nous » délivrera des poètes! » Ses collègues Lesbroussart, le baron de Stassart, Weustenraedt, n'étaient pourtant pas des hommes d'une médiocre valeur, et le titre seul de « Classe des lettres » légitimait, en tous cas, la nomination d'écrivains voués à la littérature proprement dite. Mais, comme je l'ai déjà fait remarquer, le goût de la poésie faiblissait alors, primé par l'engouement pour l'érudition. Les rangs de nos versificateurs s'éclaircissaient notablement : Étienne Hénaux était mort à la fleur de l'âge, en 1843; Froment disparut aussi; Weustenraedt, de Reiffenberg, de Stassart, Lesbroussart, Wacken moururent presque en même temps ; leur perte fut, il est vrai, compensée par l'apparition successive de Potvin, de De Linge, de Louis Hymans, etc., mais plusieurs de ceux-ci ont partagé leur temps entre les travaux en prose et ceux en vers et les autres ont ralenti leur activité, tandis que la mort de Van Hasselt et enfin celle de Mathieu portaient un coup sensible à la pléiade des poètes belges, jadis si brillante.

Mathieu a payé largement sa part aux *Bulletins* de l'Académie, où ont été insérées en partie ses traductions d'œuvres de l'antiquité ou du moyen-âge; à plusieurs reprises, lors

(1) *Bibliophile belge*, t. IV, p. 201. Le fait avancé dans le *Bibliophile* soulève des objections. L'abbé Carton, en effet, n'a pas assisté aux séances dans lesquelles ont eu lieu, en 1850, les présentations et les nominations de nouveaux correspondants. Il faut donc faire ses réserves au sujet du propos qu'on lui attribue.

des séances de la Classe, il donna lecture de fragments poétiques, tels que : *Benesuada senectus, Bruxelles et Mons, A l'archiduc Maximilien, Nos instincts* (1), *Anneessens, A ma petite fille, Pourquoi je n'ai pas terminé ma traduction d'Horace, les Vieux, A S. A. R. le Comte de Flandre, les Vieilles, Gloire, Amour, Charité.* Il lisait avec beaucoup de goût, mais le son de sa voix n'était pas assez fort pour qu'il pût être bien compris.

Comme rapporteur, il a donné ses conclusions sur l'inscription dont l'administration communale de Mons a orné le piédestal de la statue de Baudouin de Constantinople (2e série des *Bulletins*, t. XXIV, p. 488), et sur un mémoire où l'on appréciait Jean Le Maire dit des Belges (*Ibidem*, t. XXV, p. 505). Le 11 novembre 1867, il fut nommé membre de la Commission chargée de la publication des grands écrivains du pays, mais il ne prit pas de part à ses travaux.

Le prix quinquennal de littérature française lui fut attribué en 1863. Ce prix avait été partagé, en 1852, la première fois qu'on le donnât, entre Weustenraedt et deux prosateurs ; à l'expiration de la période suivante, en 1857, le jury ne put se mettre d'accord, les voix s'étant éparpillées sur Van Hasselt, Mathieu et Quinet (2) ; mais, au troisième concours, notre poète l'emporta (arrêté royal du 16 mai 1863) et le rapporteur du jury, M. Eugène Van Bemmel, fit de ses œuvres

(1) *Bulletins de l'Académie*, 2e série, t. XVII, pp. 533 à 541. — *Messager du canton d'Ixelles*, n° du 29 mai 1864.

(2) Des détails curieux ont été publiés à ce sujet par M. Alvin, l'un des membres du jury, dans le volume portant pour titre : *André Van Hasselt, sa vie et ses travaux* (Bruxelles, 1877, in-12), pp. 153 et suivantes.

un éloge brillant, dont voici une reproduction partielle (1) :

« Depuis son *Ode sur la mort de Lesage-Senault* et ses » *Poésies de collége*, publiées en 1823, dans toutes ses » pièces détachées, si variées et si nombreuses, dans ses » recueils d'*Œuvres en vers*.... et jusqu'aux *Épîtres d'Ho-* » *race*, *Senilia* et *Heures de grâce*, qui appartiennent à la » dernière période décennale, M. Mathieu a abordé presque » tous les genres de poésie, et sa verve est restée toujours » jeune, facile, de bon goût, sans tomber dans aucun des » écarts qui signalèrent les théories exclusives de certaines » écoles françaises. Il a su être de son pays par le bon sens » et la netteté des idées, par une imagination sûre d'elle- » même, par le trait ingénieux ou incisif; il a célébré avec » enthousiasme les traditions patriotiques de la *Défaite des* » *Nerviens sur la Sambre* et de la *Victoire des Éperons* » *d'or* et loué avec ferveur les charmes du lieu natal dans » *Mons et ses environs*. Maniant avec habileté le fouet de la » satire, il s'est élevé tour à tour contre les préjugés et les » engouements, contre les témérités et les défaillances, qui » sont les écueils inévitables d'une nation s'essayant à la » vie politique et littéraire. Mais c'est surtout dans les épî- » tres, comme dans *Benesuada senectus*, adressé à ses con- » frères de l'Académie de Belgique, qu'il est lui-même. Dis- » ciple intelligent d'Horace, qu'il a traduit avec tant de » grâce, il est à la fois sarcastique sans hyperbole et fin sans » banalité. Ces qualités précieuses, il ne les perd même pas » en touchant, dans son *Georgio*, à un genre qu'Alfred de » Musset avait marqué de sa vive originalité. Enfin M. Ma-

(1) La partie du rapport qui concerne Mathieu a été reproduite dans le *Messager du canton d'Ixelles*, n° du 7 juin 1863.

» thieu est de son temps non moins que de son pays; il est » le poète de la liberté, et deux de ses dernières pièces, *Vere* » *rubente* et *A la France*, rappellent l'écrivain qui, en 1824, » se rencontrait avec Philippe Lesbroussart à la prison des » Petits-Carmes. »

A l'expiration de la période quinquennale de 1863-1867, le jury pour le concours de littérature française accorda le prix à M. Charles Potvin, mais, s'il ne plaça Mathieu qu'au deuxième rang, il rendit une entière justice à ses grandes qualités de poète :

« Moins prodigue de ses forces, dit le rapporteur, M. Stecher, moins tourmenté de la passion de propagande systé» matique, est certainement un autre poète montois, M. Adol» phe Mathieu. Ce n'est pas qu'il soit indifférent au progrès » des idées qu'il adopte: il a bien fait voir ce qu'il voulait par » les travaux de sa longue carrière. Les succès mêmes qui » l'ont consacrée n'ont pas, à son avis, condamné sa muse au » silence. Ses *Souvenirs*, publication de 1866, nous montrent » chez le poète lauréat une verve persistante et comme une » jeunesse qui se prolonge. Il a beau chanter les approches » de la vieillesse, il n'en peut célébrer que l'indulgence » et la douceur. A aucun prix il ne consentirait à y voir » l'inerte et morose égoïsme que la satire y signale. C'est un » trop studieux amateur d'Horace pour qu'il perde si facile» ment la gaieté, la cordialité de l'esprit. Sans doute, il peut » s'assombrir au souvenir de la lutte de Tacamburo et du » martyre d'Anneessens; il s'émeut aussi au spectacle des » joies de son foyer comme des trahisons de la vie. Mais » bientôt, on le sent, sa philosophie se recueille et se résigne: » il se rengage dans le parti du fin moqueur de Vénouse. »

La croix de chevalier de l'ordre de Léopold ne fut accordée

à Mathieu que le 19 juillet 1856, lors de la nombreuse promotion qui marqua la célébration des fêtes du 25ᵉ anniversaire; on ne peut pas dire qu'on ait été à son égard prodigue de distinctions, car il n'obtint jamais davantage, peut-être à cause de l'échange de vers, qui se fit à cette occasion entre lui et M. Charles Potvin. Celui-ci lui ayant adressé deux épîtres assez acerbes, contre la décoration bien entendu, Mathieu se borna à répondre :

« Pour un morceau de ruban rouge
» Qui rentre avec moi dans mon bouge
» Faire un tel bruit, de tels éclats !
» Fi, mon cher, vous n'y pensez pas. »

« Quand il pleut, au logis bien souvent je m'ennuie,
» Il pleuvait, et j'étais sorti sans parapluie. »

La réplique est spirituelle, et fort inoffensive, il faut bien l'avouer.

La commune d'Ixelles, où notre collègue avait fixé son domicile, ne tarda pas à le choisir pour un de ses administrateurs et ici, comme il l'avait fait à Mons, Mathieu, qui connaissait la puissance du journalisme, eut soin d'avoir un organe au moyen duquel il agissait sur les esprits. Il coopéra activement jusqu'à sa mort au *Messager du canton d'Ixelles*, qui paraissait chez Truyts, rue Keyenveld.

Il fut conseiller communal du 30 octobre 1860 au 25 mai 1872, nommé membre du bureau de bienfaisance le 9 novembre 1867, puis désigné pour occuper les fonctions de président de ce bureau, le 24 du même mois; nommé membre du conseil d'administration de l'hospice d'Aa ou des hospices civils, le 21 septembre 1870, et président de ce conseil le

2 avril 1872; nommé membre du bureau administratif de l'école moyenne lors de son organisation et de nouveau le 27 septembre 1872. Il s'occupait assidûment de tout ce qui concernait les établissements de charité de la commune et un éclatant hommage fut rendu à sa mémoire dans le rapport présenté au conseil communal par le collége échevinal (1). Son élection ne s'était pas obtenue sans lutte, mais ce fut une querelle peu vive et qui fit peu de bruit. Au surplus, la carrière de Mathieu comme conseiller communal fut marquée par quelques orages, mais ils eurent peu de retentissement (2). Ont-ils été pour quelque chose dans la satire, en 20 vers, qui fut adressée, en 1867, sous le pseudonyme de *Latartine*, à « un poète incompris ». Cette pièce, qui commence ainsi :

« Pourquoi donc te taire, ô poète.... »,

offre plus loin cet autre vers :

« Prends ton luth, Hugo d'Ixelles.... »,

où l'allusion à Mathieu semble transparente. Serait-elle d'Auguste Maricq, qui a signé la pièce qui suit (3)? Et pourtant le journal où j'ai trouvé l'une et l'autre, ouvrait souvent ses colonnes à notre écrivain qui, outre une foule de poésies

(1) *Rapport de* 1876, p. 165. — Voir une allocution prononcée par Mathieu, le 15 août 1869, dans la brochure intitulée : *Commune d'Ixelles. Bureau de bienfaisance. Distribution des prix de propreté.* Ixelles, Truyts, in-8° de huit pages. Elle a paru dans le *Messager du canton d'Ixelles*, n° du 5 décembre 1869.

(2) *A Messieurs les président et membres du conseil communal d'Ixelles*, 19 novembre 1863. Bruxelles, Vandooren, chaussée de Wavre, n° 25, brochure de huit pages.

(3) *Messager du canton d'Ixelles*, n° du 20 janvier 1867.

dont nous aurons occasion de citer le titre, y a fait insérer: *le Nid d'hirondelles* (12 avril 1863), *Vive le beau bois de la Cambre* (12 septembre 1865), *les Orphelins d'Ixelles* (23 décembre 1866), *Mars* (1er mars 1868), *Après un bal* (15 mars 1868), etc.

Ses honneurs et ses succès, Mathieu les méritait par ses travaux continuels. Il en forma successivement six volumes, auxquels il donna les titres de: *Givre et Gelées*, *Encore un à peu près des épîtres d'Horace*, *Senilia*, *Heures de grâce*, *Souvenirs*, *Rognures* et *Reliquiae*. On le vit, comme auparavant, s'essayer dans tous les genres; mais, à cette époque, il montra une sorte de préférence pour les sujets politiques, et l'histoire du temps peut s'éclairer au moyen de quelques morceaux où revivent les impressions du moment. Le traité des vingt-quatre articles, de 1839, lui avait inspiré un cri d'indignation, qu'il crut devoir comprimer; les événements de 1848 lui dictèrent: le *Chant national belge* (voir *le Modérateur*, n° 1578, 26 mars 1848), *Risquons-tout*, et *Ma garde civique* (*le Modérateur*, n° 1660, 4 octobre 1848). Lorsque la reine Louise expira, Mathieu déplora sa mort prématurée (1); quand le parti libéral, après son premier triomphe, vit ses forces diminuer à vue d'œil, présage de son prochain affaissement, il poussa un cri d'alarme commençant par ces mots:

« Quoi! prolonger nos tristes divisions... (2). »

L'installation en France du gouvernement impérial, qui

(1) *Le Modérateur*, nos des 13 et 23 octobre 1850. — *Louise-Marie-Charles-Isabelle d'Orléans, reine des Belges*. Mons, Hoyois, in-8° de huit pages.

(2) *Le Modérateur*, n° 2147, 19 novembre 1851.

voulut bientôt mettre en honneur les traditions du premier des Napoléon, et les menaces de quelques organes officieux, où se trahissaient les désirs secrets du cabinet des Tuileries, rallumèrent en Belgique la flamme du patriotisme. Tant que dura le régime inauguré le 2 décembre 1851, si antipathique aux instincts de l'immense majorité de nos concitoyens, Mathieu ne cessa ses ardents appels pour le maintien de notre indépendance et de nos institutions. Jamais il ne dévia de la ligne la plus correcte: se montrant à la fois patriote plein d'exaltation et dévoué sans servilisme à la famille de nos souverains, ne mêlant à son amour pour son pays natal aucun esprit de dénigrement envers l'étranger.

Au 31 juillet 1852, une crise ministérielle se prononce et l'on se répète qu'une pression venue du dehors s'exerce sur le Roi, afin d'écarter des affaires des hommes trop attachés à nos libertés. La verve de Mathieu s'allume et lui dicte l'ode énergique où nous lisons :

« Sire, vous pouvez tout! et le bruit se propage
» Que l'étranger s'en vient nous imposer un choix,
» Qu'il voudrait raturer, à sa plus belle page,
» Le livre sacré de nos droits!... »

La tempête s'apaise; mais, chaque fois qu'un point noir se montre à l'horizon, le gardien vigilant fait de nouveau entendre sa voix. En mai 1854, à propos de l'inauguration de la colonne du Congrès, il flétrit les trames ourdies entre les ennemis intérieurs et les ennemis extérieurs de notre Constitution (1). Dans *un Commis voyageur en annexion*, il

(1) *La colonne du Congrès. Aux Électeurs.* Bruxelles, 1854, chez tous les libraires; in-12 de vingt-deux pages.

chante les mésaventures de certains intrigants trop zélés, auxquels le peuple de Bruxelles avait infligé une correction méritée; *une Pétition aux Chambres* lui fournit l'occasion de stigmatiser les industriels dont l'avidité opposait leurs intérêts matériels à la dignité et à la tranquillité de la patrie; enfin, un chaleureux appel à la France (1) parle à nos voisins du Midi des devoirs que le droit des gens impose aux nations européennes et des grands exemples donnés par les ancêtres de ceux que l'on prétendait conduire à la conquête de la Belgique. Là encore, le poète trouve des accents dignes de son sujet. Tantôt c'est la monarchie de Napoléon III, où

« L'œil en vain cherche un peuple et ne voit qu'une armée... »

tantôt, en rappelant ceux qui ont combattu et péri pour la France, sur le champ de bataille, le poète s'écrie :

« Eux-mêmes inscriraient sur leur noble bannière,
» Qui par toute l'Europe en leurs mains a flotté,
» Non plus, comme autrefois, gloire,... mais liberté. »

Les dangers que nous courûmes alors, surtout en 1860, eurent pour premier résultat de donner une nouvelle intensité à l'attachement des Belges pour la Famille royale. Qui ne se rappelle ces belles festivités où le royaume entier, paraissant confondu dans une immense joie, retentissait à sa vue d'acclamations enthousiastes. Grandes et saintes journées, elles jouèrent dans l'histoire du peuple belge le rôle de ces

(1) *La France, trentième anniversaire des journées de Septembre.* Bruxelles, De Vroye; in-8° de dix pages (1860).

heures d'été, dont la splendeur console des tristesses de l'hiver et des inconstances de la température et infiltre le bonheur jusque dans les cœurs les plus désolés.

Quoi de plus ingrat qu'un épithalame? Que de fois le mariage de deux époux, fussent-ils princes, a été célébré? Sur cette trame, si souvent ourdie, Mathieu a tressé une ode merveilleuse, où il change de rhythme sans effort, où il se montre tour à tour touchant et énergique. C'est ainsi qu'en énumérant les souvenirs qu'évoque l'union du prince royal et de l'archiduchesse d'Autriche, notre honorée reine, il laisse tomber de sa plume, comme en se jouant, cette strophe, où il brave les difficultés de la versification :

« C'est de nos plus jeunes chimères
» Comme un reflet suave et doux,
» La fête de toutes les mères,
» La fête de tous les époux ;
» C'est de nos premières années,
» De tendres soins environnées,
» Un chaste et frais ressouvenir ;
» C'est le ciel qui s'entr'ouvre en songe
» Afin que l'œil mortel y plonge
» Aux arcanes de l'avenir..... »

Deux ans après eurent lieu les fêtes du 25e anniversaire de l'inauguration du roi Léopold Ier. Là encore nous retrouvons Mathieu au premier rang. Par un beau soir la cour du palais se remplit d'une troupe nombreuse et enthousiaste. C'est la compagnie des chasseurs-éclaireurs qui, tout à coup, entonne à l'unisson un chant dont Riga a écrit la musique, sur des paroles de Mathieu. Le début, qui devient aussi le final, pétille de vigueur et d'entrain:

« Vive le Roi! ... Ce cri parti de l'âme
» Dans tous les cœurs retentit à la fois,
» Qu'au loin l'écho le répète, et proclame
» Combien le Belge est fier de l'élu de son choix;
» Car le Roi c'est la force unie à la prudence,
» L'amour du bien public, l'honneur, la probité;
» C'est trente ans de vertu, trente ans d'indépendance,
» Trente ans de liberté! »

Le mariage de S. A. R. la princesse Charlotte et de l'archiduc Maximilien fournit à Mathieu l'occasion d'écrire un nouveau poème, dont l'intérêt s'accroît encore lorsqu'on songe au triste sort des deux personnages qui en fournirent le sujet: lui si jeune, si séduisant, tombé sur une terre lointaine sous les balles des soldats de Juarez; elle, non moins aimée, non moins infortunée aussi, passant des heures inconscientes dans un château solitaire. Il semble qu'un souffle prophétique ait dominé l'écrivain lorsqu'il s'écrie au début de son œuvre:

« Mais, quel que soit l'éclat dont brille ce beau jour,
» Au milieu de ces chants, de ces hymnes d'amour
» Que l'on jette à l'écho, que l'écho nous renvoie,
» Je ne sais quoi de sombre attriste notre joie,
» Et le cœur, oppressé d'un regret douloureux,
» Prince, ne se sent plus la force d'être heureux (1).

Être heureux! La poésie : *Écho de Tervueren* (juillet 1867),

(1) *A Son Altesse impériale et royale monseigneur l'archiduc François-Maximilien-Joseph; le lundi 27 juillet* 1857 (Bulletins de l'Académie, 2me série, t. III, p. 9-17; — Bruxelles, De Vroye, 1857; in-8° de quatorze pages).

répond tristement à cette strophe (1). Mathieu, qui pourtant n'approuvait pas l'envoi des Belges au Mexique (2), ne put retenir son indignation lorsqu'il apprit l'exécution de l'aimable archiduc à qui il avait montré les trésors de la Bibliothèque de Bourgogne. L'énergique ennemi de la peine de mort éclate, avec plus de véhémence que jamais, dans des vers *A Juarez* (3) :

« Ordonné de sang-froid, ton crime est sans excuse;
» Le lieu, le but, le jour, la cause, tout t'accuse,
» Et ne vas pas, cherchant à pallier tes torts,
» Parler des pressions, des clameurs du dehors!
» Faiblesse ou cruauté, condescendance ou haine,
» Seul d'un acte odieux tu porteras la peine :
» Menacé par la force, il fallait résister,
» Calmer les passions, au besoin les dompter,

(1) *Messager du canton d'Ixelles,* n° du 25 août 1867.

(2) C'est ce que l'on peut remarquer dans *les Belges au Mexique*, dont le texte se trouve dans le *Messager du canton d'Ixelles*, n° du 24 septembre 1865; le même journal, du 18 juin de la même année, contient une autre pièce dont l'intitulé est semblable et qui débute par ces vers:

« Fiers rejetons d'une race énergique.... »

(3) Mathieu écrivit encore une ode intitulée : *La mort de Maximilien*, *Échos du Mexique*, et qui commence ainsi:

« Dieu soumet ses enfants à de rudes épreuves.... »

Elle se trouve dans le *Messager*, loc. cit., n° du 8 septembre 1867. Il a ensuite fait publier à part les morceaux relatifs à ce triste épisode, sous le titre de : *L'empereur Maximilien, au président Benito Juarez* : *la Capture*, *l'Exécution*. Ixelles, Truyts, 1868.

» Maîtriser a la fois la vengeance et l'envie....
» Ou mourir à ton poste en défendant sa vie,
» Mourir pour conserver dans son intégrité
» D'un chef républicain la froide autorité. »

La mort du roi Léopold Ier n'a été déplorée qu'incidemment par Mathieu, mais il a composé des vers à l'occasion de celle du prince royal, comte de Hainaut, le 22 janvier 1869 (1). Lors du mariage de Mgr. le comte et de Mme la comtesse de Flandre, le 30 avril 1867, il a composé un petit poème (2), où l'on remarque ce passage, plein de grâce, adressé à Mme la comtesse :

« Viens donc, viens parmi nous, et sois la bienvenue,
» O toi dont la beauté, dont la grâce ingénue
» Te donnent sur les cœurs un absolu pouvoir;
» Viens t'asseoir à nos yeux sur les degrés du trône,
» Toi que de tant d'attraits la jeunesse couronne,
» Toi qu'on aime rien qu'à te voir. »

Et celui-ci, d'une si aimable courtoisie, adressé à Mgr. le comte :

« Et toi, qui déclinas l'offre d'un diadème (3),
» Prince, en qui notre Roi trouve un autre lui-même,
» Toi son frère, toi son ami,
» Pardonne si des cris joyeux, des chants de fête
» Sont venus réveiller, au fond de ma retraite,
» Mon luth bien longtemps endormi. »

(1) *Messager du canton d'Ixelles*, no du 31 janvier 1869.

(2) *Ibidem*, no du 12 mai 1867. — *Bulletins de l'Académie*, 2e série, t. XXIII, pp. 600-603.

(3) On sait que le frère du Roi n'a pas voulu devenir souverain de Roumanie.

« Ma Muse, je le sens, ma Muse franche et libre,
» Des grands, pour les louer, sait mal toucher la fibre;
» Modeste, elle rêve à l'écart;
» Mais quand, autour de toi, le peuple entier se presse,
» Du bonheur général, de la commune ivresse,
» Elle peut réclamer sa part. »

Mathieu, ainsi que nombre d'autres littérateurs, goûtait et admirait par-dessus tout les vers, si élégants de forme, si vigoureux, d'Horace. Il en traduisit une partie de manière à se concilier les suffrages des amis des lettres antiques. Sa version du livre premier des *Épîtres* et des trois premières épîtres du livre deuxième fut réunie par lui en un volume qu'il dédia à son fils, après en avoir fait paraître des fragments dans différents recueils. Les *Bulletins* de l'Académie royale de Belgique contiennent la traduction des épîtres VIIe (1re série, t. XXIII, 1re partie, pp. 709-711), XVIIe (2e série, t. Ier, pp. 150-151) et XVIIIe (*Ibidem*., t. II, pp. 460-466) du premier livre et Ire et IIe du second livre (1re série, t. XXII, 2e partie, pp. 615-630 et 671-683). Celle de la septième du premier livre fut lue en séance publique le 28 mai 1856, lorsque le duc de Brabant, notre roi actuel, vint donner le prix quinquennal d'histoire qui, cette année-là, fut partagé, et le prix quinquennal des sciences morales et politiques; notre poète la fit précéder d'une pièce de vers de circonstance, où il disait à l'auguste héritier du trône :

« Dans ce jour où l'État par votre main dispense
» A d'utiles travaux leur noble récompense,
» Où je vois à l'envi se grouper sous vos yeux
» Tout ce que la Belgique a d'hommes studieux.... »

L'épître VII traduite reparut dans les *Annales de la Société*

royale des beaux-arts et de littérature de Gand (t. VII, p. 92), où l'on trouve aussi l'épître XIVe (*Ibid.*, p. 97) et l'épître *aux Pisons* (3e du livre II), dite aussi l'*Art poétique d'Horace* (t. VI, p. 205) (1). La *Revue trimestrielle* a donné l'hospitalité à la traduction de l'épître XVIe du livre Ier, adressée à Quinctius (t. XIII, p. 292). Dans le morceau ayant pour titre : *Pourquoi je n'ai pas terminé ma traduction d'Horace* (2), Mathieu a comparé les vers de ce grand poète à des oiseaux auxquels il lui répugne d'ôter la liberté pour les renfermer, comme en captivité, dans les siens, et termine par cette strophe, où il réussit à faire entrer les noms de plusieurs anciens traducteurs du célèbre lyrique :

« Et voilà ce qui fait que mon ardeur trompée
» Laisse le bon Regnier les prendre *à la pipée*,
» Boileau dans ses filets parfois les attirer,
» Chénier, ce demi-dieu constant à s'adorer,
» Chaulaire, sirotant la plus fade tisane,
» Porchat, le parangon des savants de Lausanne,
» Montely, qui souvent met ses bas à l'envers,
» Daru, qui n'a qu'un tort, celui d'écrire en vers,
» Duchemin, qui pour lyre a pris une crécelle,
» Ragon, tirant toujours à la même ficelle,
» Et maint autre, après eux, avec plus ou moins d'art,
» En happer, comme moi, deux ou trois ... par hasard. »

Un critique autorisé (3) a jugé avec faveur ce travail de

(1) Les trois épitres du livre II ont été éditées sous le titre de : *La poétique d'Horace, traduite en vers par Adolphe Mathieu.* Gand, De Busscher, 1855; in-8° de 78 pages. Il en existe un compte-rendu dans la *Revue trimestrielle*, t. IX, p. 366.

(2) *Bulletins de l'Académie*, 2e série, t. XIX, pp. 492-495; — *Messager du canton d'Ixelles*, n° du 23 avril 1865.

(3) *Revue trimestrielle*, t. IX, pages 366-367.

notre poète : « Les vers de M. Mathieu, dit-il, sont aisés » comme s'ils coulaient de source, les rimes sont harmo- » nieuses et sonores, comme s'il avait pu, à son gré, modi- » fier ses allures et plier sa phrase. Et ce n'est point là » seulement du métier, du procédé, du faire ; c'est une poésie » véritable, qui séduit et enchante. »

Si l'on compare les vers de notre auteur à ceux de l'écrivain qui lui sert de modèle, on remarquera qu'il vise plus à rendre le sens qu'à traduire mot à mot. Les idées d'Horace se retrouvent toutes et d'une manière exacte dans les siennes, sans y être reproduites d'une manière servile. Voici un exemple que j'aurais pu facilement multiplier :

« L'amour-propre a souvent de perfides amorces.
» Sondez bien votre esprit, consultez bien vos forces,
» Faites choix d'un sujet que vous puissiez traiter,
» Et craignez un fardeau trop lourd à supporter.
» Jamais ne manqueront l'ordre ni l'abondance
» A qui saura choisir son cadre avec prudence.
» L'ordre, c'est le grand art de tout mettre en son lieu,
» Le début et la fin, ainsi que le milieu ;
» De bien coordonner les diverses parties
» Entre elles sagement, savamment assorties,
» Afin que tout s'enchaîne et se dise à propos (1). »

(1) Sumite materiam vestris, qui scribitis, aequam
Viribus et versate diu, quid ferre recusent,
Quid valeant umeri. Cui lecta potenter erit res,
Nec facundia deseret hunc nec lucidus ordo,
Ordinis haec virtus erit et venus, aut ego fallor,
Ut jam nunc dicat jam nunc debentia dici,
Pleraque differat et praesens in tempus omittat....

Horati Flacci opera, édit. de Keller et Holder, t. II, p. 332.

Mathieu s'est plu à faire passer dans la langue française différentes autres productions poétiques, soit de l'antiquité, soit du moyen-âge. Il a traduit : Une élégie de Properce, la II[e] du livre IV[e], *Cornélie à Paulus* (1), les fragments de Gallus et de Maximien que l'on a conservés (2), le petit poème relatif à l'histoire d'un loup et d'hommes qui auraient été pris dans le même piége aux environs de Bruxelles, les distiques latins de Jean de Waudré, relatifs à la légende de la patronne de Mons (3). Le poème du loup, qui eut pour auteur un recteur des écoles de Bruxelles au XV[e] siècle, maître René De Wael, avait déjà été édité par de Reiffenberg dans le tome XIV[e] des *Nouveaux Mémoires de l'Académie ;* Mathieu en utilisa un texte beaucoup plus correct et le traduisit en vers alexandrins, dont il donna lecture à la séance de la Classe des lettres du 2 août 1858 (4). Habile à caresser les sentiments des populations au milieu desquelles il se trouvait, il ne parut à la séance solennelle de la Société des beaux-arts et de littérature de Gand, le 28 mai 1854, que pour y lire, aux applaudissements de l'assemblée, une imitation libre d'une ancienne composition poétique, due à un Flamand du XIV[e] siècle, Baudouin Van der Lore, et intitulée la *Pucelle de Gand* (5).

(1) *Bulletins de l'Académie*, 1[re] série, t. XXIII, pp. 425-432.

(2) Voir, dans la *Revue trimestrielle*, t. XXVIII, p. 141 : *Ce qui nous reste de Gallus, ou du moins les pièces qui lui sont attribuées.*

(3) *L'Car d'or, distiques latins de J. de Waudré.* Bruxelles, imprimerie de J. Berchmans, rue de Pachéco, 107 ; in-8° de dix pages.

(4) *La tragédie de maître René de Bruxelles* (*René De Wael*), *traduite pour la première fois en français*, dans les *Bulletins de l'Académie*, 2[e] série, t. V, p. 137.

(5) *Annales de la Société*, t. VI, p. 25. — *La Pucelle de Gand*,

Les luttes et les chagrins vieillirent Mathieu avant l'âge et lui inspirèrent très-tôt ces sentiments de résignation qui, s'ils ne dégoûtent pas de l'existence, la décolorent. Privé de ses parents, éloigné de sa ville natale, il vivait entouré de sa famille, qui ne tarda pas à être cruellement décimée La mort de sa fille aînée lui dicta l'élégie : *Cordis lacrymae*; peu de temps après (1), il déplora la perte de sa compagne dans la touchante pièce de vers dont voici la première strophe :

« Pars, va m'attendre; voici l'heure
» Où le cortége qui te pleure
» Loin de mes bras va t'emporter.
» Ange gardien de la famille,
» Mère, va rejoindre ta fille
» Au ciel, pour ne plus la quitter !

Il trouvait une consolation dans l'affection de ses autres enfants et petits-enfants; cet homme, si énergique, si âpre dans la lutte, était sensible, bon et s'apitoyait volontiers sur le faible et le malheureux. Signalons comme un de ses chefs-d'œuvre son épître : *A ma petite fille* (2), où il s'entretient avec celle-ci de la manière la plus gracieuse; il termine cette fantaisie littéraire, pleine de digressions originales, par ces vers où le sentiment déborde :

« Aimons-nous, ne fût-ce qu'une heure,
» Confondons nos joyeux ébats,

de Mathieu, et une ballade de Van Duyse : *Hembyze en Willem I*, ont été tirées à part de manière à former un in-8° de seize pages. Sans titre, ni nom d'imprimeur.

(1) Madame Mathieu mourut le 24 décembre 1862.

(2) *Bulletins de l'Académie*, loc. cit , t. XIX, pp. 486-492 — *Messager du canton d'Ixelles*, n° du 31 décembre 1865.

» Croyons à l'espoir qui nous leurre
» Des biens passagers d'ici-bas »

« Jusqu'au jour où, pour la nuitée,
» Ne me voyant pas revenir,
» Tu diras, impatientée,
» Mais qui donc peut le retenir? »

« Et qu'à tes questions sans nombre
» Ta mère — des pleurs dans les yeux,
» Ton père — pensif, grave et sombre,
» Du doigt te montreront les cieux. »

La perte d'un de ses petits-fils lui dicta, le 27 janvier 1870, lapoésie qui débute par ces mots :

« Vieillard, par le malheur tant de fois éprouvé ... »

Ce qui prédominait alors chez lui, c'était le respect des devoirs que la vieillesse impose, non pas cette vieillesse chagrine, qui regrette les folies du jeune âge et les plaisirs du monde, mais celle qui, en s'accentuant davantage, fait mieux comprendre le vrai but de la vie et l'austère nécessité du devoir. Aucun écrivain n'a mieux traité ce thème et n'y est revenu avec plus de sérénité. Dans *Benesuada senectus* (*La vieillesse bonne conseillère*), qu'il lut à la Classe des lettres le 13 janvier 1851 (1), il prêche aux hommes âgés, parmi lesquels il se range un peu prématurément, car il n'avait pas atteint la cinquantaine, la modération, le désintéressement, une affectueuse sympathie pour les jeunes gens, toutes ces

(1) *Bulletins de l'Académie*, 1re série, t. XVIII, 1re partie, pp. 119-128. — *Le Modérateur*, n° 2019, 19 janvier 1851.

qualités qui caractérisent les hommes dont l'âge n'a pas étouffé les instincts généreux. La douce philosophie de l'auteur s'exprime dans un langage plein de chaleur et de noblesse et place ce morceau au rang des meilleurs. On ne peut qu'applaudir à ces lignes pleines de sens :

« Vivons, dis-je, achevons, vieillards, notre carrière
» Sans reporter toujours nos regards en arrière
» Et, parce que les ans nous ont faits vieux et froids,
» Croire que le soleil est moins chaud qu'autrefois,
» Les airs moins purs, les jours moins sereins et limpides,
» Moins riches en bienfaits, plus courts ou plus rapides,
» Et ne fût-ce qu'une heure, un instant, conservons
» Des dons par Dieu comptés le plus que nous pouvons. »

Citons encore ce final, où le vers conserve une allure magistrale et sevère, où l'élégance de la forme est encore relevée par l'harmonie de la rime :

« Achevons avec lui de l'œuvre humanitaire
» Ce qu'il nous est donné d'accomplir sur la terre,
» Sans relâche et sans trève, afin qu'au jour dernier,
» A l'approche du port, comme le nautonnier,
» Dont sur les mâts baissés la voile se replie,
» Reportant nos regards sur la tâche accomplie,
» Nous pourrons, devant Dieu tombant à deux genoux,
» Lui demander: Seigneur, es-tu content de nous? »

Plus tard, l'écrivain chanta tour à tour : *les Vieux* (séance publique du 7 mai 1866) et *les Vieilles* (séance du 12 octobre 1868) (1). A quinze ans de distance, rien n'est changé

(1) Pour *les Vieux*, voir les *Bulletins de l'Académie*, 2e série, t. XXI, pp. 491-505; *le Messager du canton d'Ixelles*, n° du 13 mai

chez lui. Le talent reste le même, le style est toujours correct, les sentiments sont honnêtes. L'âge, en multipliant la postérité de l'écrivain, a entretenu cet amour de la famille dont il avait puisé le germe dans son culte pour sa mère. Il nous rappelle une des plus charmantes compositions de Victor Hugo (1) dans ce passage où il dépeint ses petits enfants :

« Si certains qu'on les aime,
» Les petits intrigants, jusqu'en leurs défauts même,
» Que le plus compromis vient s'en faire excuser,
» Ici par un sourire et là par un baiser? »

A ces jeunes figures, joies du foyer domestique, Mathieu associe avec bonheur le vieillard qui retrouve en elles l'image vivante de ses jeunes années et qui retrempe son cœur dans la bienfaisante influence des amusements et des illusions de l'enfance. Il chante le mérite de ceux qui n'ont pas déserté le culte du devoir et qui ont rempli, dans toute leur étendue, leurs obligations d'homme et de citoyen. Ainsi, dit-il:

« Ainsi je me disais, pensif et recueilli,
» Ainsi je dis encore : Ceux-là n'ont point vieilli
» Dont l'ardeur pour le bien ne s'est pas ralentie,
» Qu'entoure une profonde et vive sympathie,
» Qu'on bénit dans leur œuvre et dont le seul aspect
» Inspire aux uns l'amour, aux autres le respect. »

On remarque une égale délicatesse dans l'épître intitulée :

1866.— Pour *les Vieilles, Bulletins de l'Académie,* loc. cit., t. XXVI, pp. 410-420. — Sous le titre de : *la Vieillesse* (Bruxelles, Carlier, imprimeur, rue Keyenveld, 91 ; in-12 de 72 pages), Mathieu a réuni *les Vieux, les Vieilles, Benesuada senectus* et *les Excerpta.*

(1) *A des oiseaux envolés,* dans les *Voix intérieures,* n° XXII.

les *Vieilles*, dont je ne puis m'empêcher de détacher ce fragment, où Mathieu dépeint la grand'mère encourageant les amours de sa petite-fille :

« De ce secret qu'à tous dérobait sa prudence
» Qui souvent la première obtient la confidence?
» L'aïeule. Elle sourit de sa naïveté,
» L'encourage à parler, l'écoute avec bonté,
» Quoi qu'on lui puisse dire en ses desseins persiste,
» S'insurge, parle haut, pleure, supplie, insiste,
» Argumente sans fin, trouve réponse à tout,
» Se plaint qu'on veut pousser sa patience à bout,
» Pour la première fois parle de sa vieillesse,
» Du peu de jours encore que le destin lui laisse,
» Et ne veut pas mourir sans serrer de ses mains
» Des bords de son tombeau les nœuds de cet hymen.

» Et l'aïeule triomphe, et son cœur se dilate
» Au spectacle touchant d'un bonheur qui la flatte.
» Elle est heureuse, elle a béni les deux époux! »

« Bonnes vieilles! » continue le poète. Qui ne répéterait avec lui cette exclamation, qui n'a dans sa famille, vivante au moins par le souvenir, une de ces fées protectrices dont l'affection a veillé sur son berceau, souri à ses jeux, protégé ses premiers pas dans la vie, adouci par de bons conseils ses découragements et ses désespoirs? Les vers du poète montois trouveront un écho dans le cœur de tous ceux à qui ce bonheur est échu.

Parfois, il est vrai, le poète, et qui n'a pas passé par les mêmes phases, connaît des heures de tristesse. On en retrouve la trace dans ses *Excerpta*, où il n'est, il est vrai, que l'élégant traducteur de Maximien, et dans le morceau intitulé :

Résigne-toi. Un sentiment analogue se fait jour aussi dans son *Redux in urbem* (*Retour en ville*. Ixelles lez-Bruxelles, typographie de E.-J. Carlier, rue Keyenveld, 91; in-8° de huit pages), où Mathieu retrace sa réapparition dans Mons, agrandi, embelli, assaini par la disparition de ses vieux remparts. Mons est plus splendide qu'autrefois et les ennemis du poète n'y règnent plus; mais hélas, celui-ci n'est plus qu'un étranger dans sa patrie: la génération dont il faisait partie a été dispersée, décimée, moissonnée Cette pensée frappe au cœur le fils de la cité dont il fut longtemps le chantre préféré; elle abat son calme philosophique, elle lui inspire des pensées bien différentes, hélas, de celles que j'ai citées plus haut:

« Heureux qui, des premiers, dans les bras de la mort,
» Avant d'avoir vieilli, paisiblement s'endort!
» Plaignons ceux qui, longtemps attardés dans la vie,
» Ne font plus que descendre, après l'avoir gravie,
» Cette route qui mène à son couronnement
» Et dans l'ombre, au retour, finit si tristement. »

Mais quelle portée ont ces contradictions apparentes? L'écrivain n'est-il pas, plus que tout autre, accessible à ces éclairs d'enthousiasme ou de faiblesse dont l'écho retentit dans ses œuvres. Un jour, animé d'un saint délire, entraîné par une grande idée, il s'élèvera au-dessus de lui-même, il trouvera les plus nobles accents pour célébrer les grandes actions et les cœurs d'élite; le lendemain, sous l'influence de déceptions ou de mauvais conseils, il se laissera entraîner par un courant opposé et, sans croire au triomphe du mal, désespérera de voir le bien asseoir ou développer son empire. Tout esprit qui ne s'est pas rouillé dans l'inertie ou le scepti-

cisme, a connu ces alternatives de surexcitations bienfaisantes et de défaillances maladives.

Dans les œuvres de Mathieu il faut lire surtout les pièces qui sont plutôt des idylles comme : *A mon ami Édouard Wacken*, *Émerance*, *Par un temps de neige*, *Vita redux* (1), *Sub tegmine fagi*, *Voilà huit ans de çà*, *Hoc erat in votis*, *Aube du soir*, *Allez, enfants*; *Gloire, amour, charité*, etc, où Mathieu, tantôt décrit les beautés de la nature, tantôt fait ressortir avec son éloquence chaude et colorée les charmes de la bienfaisance et de l'amour du prochain. *Gloire, amour, charité* (2), fut lu en séance publique de l'Académie le 11 mai 1870 et se termine comme suit :

« Élevez jusqu'aux cieux vos tours au front superbe,
» Rois, princes, conquérants, Alexandres, Césars,
» Décorez vos palais, crénelez vos remparts,
» Pour qu'un jour vos neveux cherchent en vain sous l'herbe
» Un vestige perdu de leurs restes épars !
» Tout, jusqu'aux monuments des arts,
» Par les siècles miné croule de toutes parts ;
» Dignités, rangs, honneurs, fortune, renommée,
» Rien qui ne se dissolve et s'exhale en fumée.
» La gloire n'est qu'un mot par l'orgueil inventé ;
» Mais de tout son pouvoir servir l'humanité,

(1) Ces trois dernières pièces ont été imprimées dans *le Messager; Par un temps de neige* et *Émerance* le 2 février 1868, *Vita redux* le 1er mars suivant.

(2) *Bulletins de l'Académie*, 2e série, t. XXIX, pp. 632 à 637. — *Messager du canton d'Ixelles*, n° du 15 mai 1870. — Ixelles, L. Truyts; in-8° de huit pages — Bruxelles, Hayez, in-8° de huit pages.

» Éclairer les esprits, former l'intelligence,
» Suivre tes saintes lois, divine charité !
» Faire le bien, aimer, secourir l'indigence,
» C'est semer pour l'éternité. »

Victor Cappellemans, qui expira peu de temps après, fit à cette pièce de vers une réponse non moins belle et que je me plais à reproduire ici :

« Gloire, amour, charité, ce fut toute ta vie,
» Au poète la gloire, au jeune homme l'amour;
» Au bon et gai vieillard que tout le monde envie
» L'esprit de charité s'étendant chaque jour. »

« L'astre qui se leva si pur à ton aurore,
» Pour combler à la fois nos vœux et notre espoir,
» Moins ardent, non moins beau, te réservait encore
» Ses plus douces clartés pour les heures du soir. »

L'Aumône, à propos d'une explosion de feu grisou (1), et *Humble hommage à la Société protectrice de l'Enfance* montrent le poète préoccupé des grandes questions qui ont tant agité notre siècle : l'intervention de la société en faveur des classes indigentes et la nécessité d'ouvrir aux enfants de la classe ouvrière des asiles où ils trouvent les soins que parfois leurs mères ne peuvent leur donner (2). Il ne cessa de reprendre contre la peine de mort cette croisade qu'il avait ouverte dans sa jeunesse. Lorsque l'échafaud se releva pour le comte de Bocarmé, il écrivit : *L'exécution* ou *A propos d'une cause célèbre, à mon ami Louis Labarre* (1er juin

(1) In-12 de huit pages, sans nom d'auteur ni d'imprimeur.
(2) *Messager du canton d'Ixelles*, no du 21 novembre 1869.

1851); plus tard, voulant de nouveau flétrir les exécutions capitales, il emprunta le nom de Victor Hugo pour ses vers: *Au roi Léopold*, et réussit d'abord à dérouter les critiques.

Il parvint, en effet, à imiter la manière du poète français, et celui-ci s'empressa de reconnaître qu'il aurait voulu être l'auteur de cette belle poésie, dont la pensée, aussi élevée que touchante, était complétement en harmonie avec ses sentiments. L'appel adressé en faveur de neuf condamnés à mort fut entendu par l'éminent monarque auquel Mathieu parlait sous le nom de Hugo, dans ces termes pleins de grandeur :

« Sire, Dieu qui sur vous épanche avec largesse
» Tous les dons, et grandeur, et puissance, et sagesse,
» Dieu qui, dans sa bonté prévoyante, a commis
» Un peuple à votre garde, en naissant vous a mis
» Au front une auréole auguste; votre vie
» A force de bonheur déconcerte l'envie,
» Et le monde aujourd'hui vous contemple, étonné
» Qu'un homme, quel qu'il soit, être faible et borné,
» Si divine que soit son âme et si parfaite,
» Dans nos jours décroissants puisse atteindre à ce faite.... »

Le plaidoyer du poète eut peut-être des conséquences plus fécondes encore: il est possible qu'il ne soit pas resté étranger à la résolution vraiment royale qui, depuis quinze ans, n'a plus permis de relever l'échafaud en Belgique et a aboli en fait la peine de mort.

Le satirique se retrouvait chez lui toujours animé d'une vigueur qui semblait inaltérable. En 1863, il reprit une allure violente dans *Une équipée de jeunesse*, peinture des scan-

dales des jeux de Spa (1), et dans *Berthe*, histoire d'une séduction attribuée au chef de l'administration d'un des faubourgs de la capitale. Dans les morceaux : *Des encouragements littéraires et autres* (2), il se raille de l'influence que l'autorité croit pouvoir exercer sur le développement des sciences, des lettres et des arts, et, dans *Justice pour tous*, blâme la sévérité avec laquelle on réprime les délits des pauvres, tandis que le riche jouit parfois d'une impunité scandaleuse (3). Enfin, quand Mons voit s'élever la statue de Baudouin de Constantinople, il chansonne malicieusement (octobre 1867) ce comte-empereur si malheureux dans ses entreprises et, sous le titre de : *Le gentil comte Baudouin*, l'apprécie mieux que ne l'ont fait les historiens. Citons sa conclusion, où il y a plus de sens que dans les éloges emphatiques accordés au prince qui, au lieu de reconquérir la Terre-Sainte, s'empara d'un État chrétien, et épuisa dans des combats lointains un sang qui aurait pu couler pour la défense de la patrie Mathieu a donc raison quand il s'écrie :

« Telle est, mon digne camarade,
» Sur cette piteuse algarade
» L'exacte et pure vérité
» Qu'aux regards du peuple hébété
» Longtemps on a voulu soustraire.
» Si l'Histoire dit le contraire
» (Tenez-vous-en pour averti),
» C'est que l'Histoire en a menti. »

(1) *Spa*, *A Mr Charles Rogier, ancien Ministre de l'intérieur.* Bruxelles (1864); vingt pages in-12.

(2) Huit pages in-8o. Ixelles, L. Truyts, rue Keyenveld, 91; in-8o de huit pages — Cette livraison devait être suivie d'autres, qui n'ont pas paru.

(3) In-8o de quatorze pages, sans nom d'auteur ni d'imprimeur.

Lise, où l'auteur retrace le dévouement d'un homme véritablement épris d'une femme qui a commis une faute (1); *Vive nous, Jeannette, Zyska*, où il flétrit une coquette sans cœur ; les *Sœurs siamoises*, les *Deux sœurs ou la Roue de fortune, Toujours vrai, Déconvenues* ou *Louise*, raillerie cruelle des infortunes d'un jeune villageois (2); les *Livrets d'enfants*, l'*Épargne dans les écoles de filles*, sont autant de petits poèmes pleins d'humour, tous dirigés contre quelque mauvais côté des mœurs du temps.

Le poète n'était en aucune façon partisan de l'idée de l'épargne scolaire. Peu habitué à emboîter docilement le pas derrière ses coreligionnaires politiques, il n'hésitait pas à se séparer d'eux lorsqu'il les voyait, à son sens, faire fausse route. Quelque opinion que l'on ait à ce sujet, on ne saurait dédaigner les avertissements contenus dans la pièce de vers: *Écoles primaires, livrets d'enfants*, où il tonne avec vigueur contre ceux qui veulent plier le jeune âge, ce temps d'heureux abandon et de charmante imprévoyance, à des habitudes de régularité et d'économie poussées à l'excès:

« Et vous habituez l'enfant à de tels jeux !
» Et vous l'y conviez ! . . S'il est un vice immonde,
» Une lèpre, un virus qui sévit sur le monde,

(1) *Revue trimestrielle*, t. XXXV, p. 105. — *Messager du canton d'Ixelles*, n° des 28 juin, 5 et 12 juillet 1863 ; — imprimé à part à Bruxelles, chez Lelong, rue du Commerce, 25 ; in-12 de trente-deux pages.

(2) Ces dernières pièces ont également paru dans *le Messager* : *Vive nous* le 19 juillet 1863, *Jeannette* les 24 et 31 janvier 1864, *Déconvenues* le 9 février 1868, *Les sœurs Siamoises* et *Toujours vrai* le 1er mars, et *Zyska* le 8 mars de la même année.

» Un mal contagieux dont nul ne se défend,
» C'est celui-là d'abord qu'on transmet à l'enfant!
» On veut (car à ce comble atteint votre délire)
» Qu'il commente Barrême avant d'apprendre à lire,
» Parle l'argot du jour, puisse, bon an mal an,
» Aussi bien que Rothschild établir son bilan,
» Savoir d'un père mort quel sera l'héritage,
» Comment à moindres frais s'en règle le partage,
» Ce que l'État d'abord prélève sur le bien,
» Ce que l'on doit payer à l'Église, combien
» Pour les cierges, combien au fossoyeur. Cher ange!
» Qu'il a l'esprit exact, le cœur .... agent de change!

Plus loin, il reprend avec une autorité pleine de verve et de grandeur :

« Que l'enfant reste enfant; instruisez-le à connaitre
» Par les seuls beaux côtés l'âge qui l'a vu naitre;
» Éloignez de ses yeux le spectacle affligeant
» D'un monde qui n'a plus d'autre dieu que l'argent;
» Qu'il apprenne de vous, non comme on thésaurise,
» Non quels sont les trafics que le monde autorise,
» Mais que pour triompher de toute adversité
» Il n'est que le devoir noblement accepté;
» Montrez-lui la vertu partout récompensée,
» Du vice tôt ou tard l'arrogance abaissée,
» L'étude nous ouvrant le chemin du bonheur,
» La paresse en mépris, le travail en honneur,
» L'estime, le respect qu'inspire la science,
» La force que chacun puise en sa conscience,
» Les services rendus justement honorés,
» A la fortune, au rang les talents préférés.....
» Vous mentirez un peu, mais mieux vaut un mensonge,
» Un rêve décevant dont l'erreur se prolonge,

» Qu'une réalité qui vous va droit au cœur
» En vous montrant du bien le mal toujours vainqueur (1). »

La terrible guerre de l'année 1870-1871 donna un nouveau cours à la verve poétique de Mathieu. Comme beaucoup de nos concitoyens, qui avaient vu avec une joie non déguisée s'écrouler un trône dont l'existence semblait une menace permanente contre notre nationalité, Mathieu espérait que le vainqueur s'arrêterait dans sa marche vers Paris et tendrait une branche d'olivier à la France rendue à la liberté. Cette espérance ne se réalisa pas, pour des raisons que je n'ai pas à apprécier ici, et la continuation de la lutte modifia les sentiments d'une foule d'hommes qui avaient été élevés dans une admiration profonde pour les gloires du pays dont ils parlaient la langue. Les triomphes prodigieux de Moltke et de ses lieutenants réveillèrent les colères qu'avaient jadis entretenues les souvenirs de Waterloo et qui ne s'étaient jamais calmées d'une manière complète. Mathieu parut alors reporter toutes ses sympathies vers cette seconde patrie, à laquelle il appartenait par les réminiscences de sa jeunesse, son éducation première et ses lectures favorites. Dans les vers intitulés : *Sursum corda* (*En haut les cœurs*) et datés des 25-28 septembre 1870, il semble traduire en paroles de feu l'appel aux armes que Rude a sculpté dans un style magistral, sur l'une des faces de l'Arc de triomphe de l'Étoile :

« Par le péril émancipée
» Donnons à l'enfance une épée ;

(1) *Écoles primaires, livrets d'enfants*, a paru dans le *Messager du canton d'Ixelles*, n° du 28 avril 1868, et, *l'Épargne dans les écoles primaires*, dans le même journal, n° du 16 août suivant.

» Armons le débile vieillard!
» L'exécrable Annibal est aux portes de Rome :
» Que le peuple en courroux marche comme un seul homme
» A l'abri d'un seul étendard (1)! »

Hélas, le temps des victoires était passé et les armées de Bourbaki et de Chanzy ne furent guère plus heureuses que celles de Bazaine et de Mac-Mahon. Immobilisée par les devoirs résultant de sa neutralité, retenue, par la reconnaissance qu'elle devait à la puissance dont les succès l'avaient sauvée de l'annexion, dans sa sympathie pour des voisins malheureux, la Belgique ne pouvait prodiguer à ceux-ci que cette compassion active dont elle avait déjà donné tant de preuves au lendemain de Waterloo. D'autre part, le rappel de nos miliciens avait enlevé leur soutien à un grand nombre de familles. Le poète écrivit alors un chaleureux *Appel qui ne peut manquer d'être entendu*. Là il dit, avec une véhémence dont l'expression est aussi vive que nouvelle :

« De l'or à pleines mains, de l'or, de l'or, de l'or !
» Donnez, riches, donnez : d'un élan énergique
» Secondez, fécondez l'essor !
» Donnez, riches, donnez, donnez, donnez encore.... »

Cette façon de s'exprimer, hardie, on pourrait dire sauvage, n'a, dans tous les cas, rien de banal (2).

(1) *Sursum corda*. Ixelles, L. Truyts, rue Keyenveld, 97; in-8° de huit pages.

(2) Le morceau : « Debout, frères, le canon gronde », fut publié dans le *Messager du canton d'Ixelles*, n° du 31 juillet 1870. Le

Il y a plus de mesure dans l'ode portant pour titre *la Paix*, dédiée à Victor Hugo et datée du 3 mars (1871). On retrouve ici comme un écho du discours prononcé à Bordeaux par le prince des poètes français. L'Allemagne est l'objet de vives attaques et l'auteur s'emporte contre la nouvelle manière de guerroyer comme si les armées dont il déplorait les défaites n'avaient pas fondé en partie leur espoir de vaincre sur les machines sanguinaires flétries du nom de *mitrailleuses*. Mais, revenant à des pensées plus saines, notre collègue invite son illustre confrère à ne plus exciter les passions de ses concitoyens et, puisant dans ses convictions un esprit que l'on peut qualifier de prophétique, prédit à la république qu'elle trouvera dans sa modération la plus solide garantie de sa durée (1).

Les mêmes aspirations se font jour dans la pièce intitulée : *la Revanche*, où Mathieu, après avoir fustigé les fauteurs de discordes, ose annoncer que la France ne demande que deux ans pour reprendre, grâce à une politique modérée, son

7 août parut dans la même feuille le fragment cité ici et qui commence par ces mots :

« Quand nos frères courent aux armes..... »

et, le 13 novembre, le texte entier de *l'Appel à la charité en faveur des victimes de la guerre*, où le poète débute ainsi :

« Quand au bruit du canon frémissent les échos... »

L'appel à la charité et le fragment : *Quand nos frères...* ont paru à part : in-8° de dix pages.

(1) *La Paix — à Victor Hugo*. Paris, J.-M. Bolain, 1871 ; in-8° de huit pages.

rang en Europe (1). Il n'y a pas moins de fraternelle, je pourrais dire de filiale ardeur pour ce pays dans les vers qu'il a intitulés : *Un Belge à Paris, 20 novembre 1873* (2), et parmi lesquels je choisis les suivants, où l'on voit que l'âge ne glaçait pas un enthousiasme toujours viril et bien inspiré :

« Voyez ce pâtre qui regarde,
» Pensif, un coucher du soleil.
» Son œil est fixe, grave et sombre...
» Mais un rayon a percé l'ombre,
» Tranquille, il reprend son chemin,
» Oublieux du jour qui s'achève,
» Rentre au village et déjà rêve,
» A l'aurore du lendemain. »

« Or ce pâtre c'est le poète
» Qui, le premier, sur tes malheurs
» Aux jours navrants de ta défaite,
» O France, a versé tant de pleurs;
» Longtemps dans la lutte suprême
» Il a pu voir de Dieu lui-même
» Le bras levé pour te punir,
» Mais, prophète de délivrance,
» N'a jamais pour toi, noble France,
» Désespéré de l'avenir. »

La dernière des œuvres de cette espèce est dictée par la répulsion que lui inspiraient les tentatives de réaction dont le nouvel état de choses était l'objet à Paris. Il n'avait pas

(1) London (Bruxelles), Thiamue Elde an C[o] (Mathieu.... et C[e]), 1871; in-8° de douze pages.

(2) Bruxelles, E. Guyot, imprimeur; in-12 de huit pages.

tort de s'écrier, en faisant allusion au général malheureux pour l'élévation duquel on avait dépouillé Thiers du pouvoir :

« Oh ! l'homme de Brumaire était d'une autre taille
» Quand à la République il vint livrer bataille,
» Et tel qui sans péril croit pouvoir l'imiter
» Avec elle bientôt apprendrait à compter (1). »

Au surplus, le duc de Magenta a depuis renoncé au pouvoir avec une simplicité et une loyauté qui lui font honneur; il a prouvé, dans cette circonstance, qu'il n'était pas du nombre de ces hommes qui, dans les instants suprêmes, ne considèrent que leur ambition et leur orgueil.

Ce n'est pas que notre confrère détachât ses yeux du pays où il était né et où il vivait. Non, toujours patriote et libéral convaincu, il ne laissait passer aucun événement de quelque importance sans en conserver le souvenir par des vers. On pourrait, à certain point de vue, s'en servir pour refaire l'histoire intime de la Belgique pendant les dernières années de sa vie. *La situation chimiquement et politiquement parlant* (2), *Hou, hou, hou, à bas Malou*, pièce imprimée sans nom d'auteur et composée de 97 vers se terminant tous par une rime en *ou*, tour de force dont il était seul capable (3) ; *A propos des événements de Bruxelles, mai 1871* (lorsque quelques jeunes gens cassèrent, la nuit, les vitres de la maison où logeait Victor Hugo) ; *Deux mots de réponse au*

(1) *Au maréchal de Mac-Mahon, président de la République française*, 1er mai 1874 ; in-12 de huit pages.

(2) *Messager du canton d'Ixelles*, n° du 10 juillet 1870.

(3) Ypres, Édouard Xavier, imprimerie de l'École dominicale, (1870); quatre pages in-18.

lieutenant général Capiaumont, qui venait de publier une brochure sur les moyens de réprimer les émeutes (1); *l'Armée* (2); *Qui nous délivrera des Grecs et des Romains*, à propos des querelles des libéraux et des catholiques (12 décembre 1874); *Flandre au lion*, où Mathieu rappelle, au nom des amis de la liberté, les titres de gloire de nos vieux communiers (3), sont autant de pages d'histoire contemporaine où les allusions et les réflexions fourmillent, mais m'entraîneraient trop loin s'il me fallait les signaler en détail.

Ainsi chantait le vieillard. La muse ne cessait point de lui être fidèle, quoique son état de santé lui rendît la vie de plus en plus pénible. Il souffrait surtout d'une congestion pléthorique qui lui rendait la marche pénible. Bientôt il ne lui fut plus possible de se rendre à la Bibliothèque royale que de loin en loin et, après le 6 mai 1872, il cessa de paraître aux séances de la Classe des lettres de l'Académie. Il quitta le conseil communal d'Ixelles et donna sa démission de conservateur de la Bibliothèque de Bourgogne. La maladie dont il souffrait ne lui permettait que de rares promenades et il n'avait plus pour distractions que ses lectures et quelques visites. Mais on peut dire de lui qu'il a tenu la plume jusqu'à son dernier jour.

Mathieu mourut à Ixelles (rue Mercelis, n° 12), le 13 juin 1876, à l'âge de 72 ans. Ses obsèques eurent lieu le 15. Deux discours furent prononcés à la maison mortuaire, l'un par

(1) *Les Nouvelles du jour*, 23 janvier 1873. – Ixelles, 1873, in-8°.

(2) 24 avril 1873. Bruxelles, Guyot; in 8° de quatre pages.

(3) 23 28 septembre 1875. Bruxelles, J. Berghmans, rue de Pachéco, 107; une feuille in-plano.

l'auteur de la présente notice, au nom de la Classe des lettres de l'Académie royale de Belgique et en l'absence de M. Faider, alors directeur; l'autre par M. Charles Ruelens, qui avait succédé au défunt en qualité de conservateur de la Bibliothèque de Bourgogne ou section des manuscrits de la Bibliothèque royale. Le corps, accompagné du clergé de la paroisse et d'une assistance nombreuse, fut transporté à l'église Saint-Boniface, puis conduit à Mons, où l'inhumation eut lieu le même jour, dans l'après-midi. Sa famille lui a fait élever dans le beau cimetière de cette ville un monument simple, mais très-convenable. Il se compose d'une sorte de piédestal carré, dont la face tournée vers le chemin porte l'inscription suivante :

Famille Mathieu-Accarain — Mademoiselle Charlotte Mathieu — décédée a Mons le 21 décembre 1859 — a l'age de 28 ans — Dame Joséphine Mathieu — née Taintenier — décédée a Ixelles le 24 novembre 1862 — a l'age de 62 ans — Monsieur Adolphe Mathieu — docteur en droit, ancien conseiller — communal d'Ixelles, président du bureau — de bienfaisance et des hospices civils — ancien conservateur de la bibliothèque — de Bourgogne, chevalier de l'ordre — de Léopold, décoré de la Croix de fer — membre de l'Académie royale de Belgique — secrétaire perpétuel de la Société — des sciences, des arts et des lettres — du Hainaut, etc. — décédé a Ixelles, le 13 juin 1875 (il faut lire 1876) — a l'age de 72 ans.

Sur l'une des faces latérales on lit :

Famille — Accarain-Mathieu

et une inscription à la mémoire d'Antoine Accarain, gendre de Mathieu.

Il existe sur notre poète deux travaux qui laissent à désirer, parce qu'ils sont antérieurs à sa mort de plus d'un quart de siècle :

1° *Biographie belge. Adolphe Mathieu, de Mons*, par Auguste Dereume, capitaine d'artillerie belge, membre de plusieurs sociétés savantes. Bruxelles, imprimerie des beaux-arts, 1849, in-8° de 12 pages.

2° L'article *Mathieu* dans Quérard, *La France littéraire*, t. XI, pp. 295 à 303. Paris, Dubuisson et Ce, 1851, in-8°, notice bien meilleure que la précédente, quoique incomplète.

Comme on l'a vu dans les pages qui précèdent, Mathieu a écrit une quantité de morceaux en vers et en prose. Il n'en a jamais été dressé une liste complète et ce n'est pas ici le lieu de suppléer à une pareille lacune. Ayant cité, autant que possible, tout ce qui est venu à ma connaissance et qui offre de l'intérêt, je me bornerai à donner une liste de ce que l'on peut appeler les volumes de notre poète et dont le dixième, intitulé *Reliquiæ*, se termine par deux tables (1), l'une alphabétique, l'autre chronologique, cette dernière commençant par l'*Ode sur la mort de Lesage-Senault :*

Poésies de collége. Mons, 1823, in-8°, contenant la *Dewezade, le jugement de la Dewezade* et la *Pigeariade.*

Passe-temps poétiques ou poésies diverses. Mons, Hoyois-Derely, 1830; in-8° de 172 pages; 2e édition, Mons, Leroux 1836; in-12 de 280 pages (sur le titre, Mons, 1835), typ. de Hoyois-Derely Devenu ensuite les *Œuvres en vers de Adolphe Mathieu, Juvenilia.* Bruxelles, Devroye, sans année, in-12 de

(1) Adolphe Mathieu, *OEuvres en vers, tables.* Bruxelles, Van Berendonck, rue de l'Écuyer, 32; 1875.

xii et 311 pages. Avec la devise : *Trahit sua quemque voluptas.* La *Revue belge* (t. III, p. 348) en a donné un compte-rendu signé C. M. (Constant Materne ?).

Œuvres en vers de Adolphe Mathieu, II. Olla podrida. Mons, sans année, in-32 de 204 et de 232 pages. Bruxelles, Devroye, sans année ; in-12 de 242 pages. Analysé dans la *Revue belge* (t. XIV, p. 288) par Lesbroussart, qui loue surtout la pièce de vers intitulée : *le Suicide*, à cause des idées excellentes, des hautes et utiles leçons qu'elle renferme. Arthur Dinaux en a aussi parlé dans les *Archives du nord de la France et du midi de la Belgique* (t. II, p. 352).

Le *Guersillon, Palinodie, salle de spectacle de Mons.* Bruxelles, Devroye, sans année ; in-8° de 168 pages.

Œuvres en vers de Adolphe Mathieu, III. Poésies de clocher. Mons, Piérart, 1846 ; in-18 de 270 pages. Bruxelles, Devroye, in-12 de 276 pages. — Voir le *Bibliophile belge*, t. IV, p. 200 ; l'*Observateur* du mardi 9 mars 1847, le *Sancho* du 9 mai de la même année, la *Revue de Belgique*, in-8°, 2e année (1).

Biographie montoise, Mons, Hoyois, 1848 ; in-8° de viii et 320 pages.

Souvenirs, Mons, Piérart, 1849 ; in-18 de 32 pages, tiré à trois exemplaires seulement.

Œuvres en vers de Adolphe Mathieu, IV. Givre et gelées. Bruxelles, Devroye, 1852, in-12, de iv et 356 pages, avec un petit portrait de l'auteur.

Œuvres en vers de Adolphe Mathieu, V. Encore un à peu près des épîtres d'Horace. Bruxelles, Devroye, 1855 ; in-12 de

(1) Les auteurs de ces trois articles étaient Frensdorff, Victor Joly et Alexandre Wauquier.

234 pages, avec une dédicace ainsi conçue : « A mon fils. C'est » pour toi que j'ai fait cette espèce de traduction : je te la » dédie. Bruxelles, le 29 août 1855, » et à la fin, ces épigraphes : « *Tradultore, traditore.* » — « Une première édi- » tion n'est jamais qu'un essai. »

Œuvres en vers de Adolphe Mathieu, VI. Senilia. Bruxelles, Devroye, 1857 ; in-12 de IV et 261 pages.

Œuvres en vers de Adolphe Mathieu, VII. Heures de Grâce. Bruxelles, Devroye, 1862 ? in-12 de 267 pages.

Œuvres en vers de Adolphe Mathieu, VIII. Souvenirs. Bruxelles, Fr. Gobbaerts, successeur d'Em. Devroye, 1866 ; in-12 de IV et 291 pages, avec une table des principaux *errata* de ce volume et des précédents.

Œuvres en vers de Adolphe Mathieu, IX. Rognures. Bruxelles (Ixelles), Truyts, 1870 (?) in-8° de IV et 298 pages.

Œuvres en vers de Adolphe Mathieu, X. Reliquiae. Bruxelles, Berghmans, 1875 ; in-8° de IV et 196 pages, suivi des tables citées plus haut (en 36 pages) et d'*errata* généraux.

Dans ces publications diverses on trouve de tout : des articles de journal et des biographies, des personnalités satiriques et des descriptions de monuments, des poëmes et des épigrammes, des idylles et des chansons, des odes et des églogues. Je me suis étendu sur les œuvres principales, mais que de bagatelles précieuses, que de poésies pleines de grâce, créations délicieuses d'un esprit aussi délicat que prime-sautier, que de flèches frappant le but avec une justesse dont on a peine à se faire une idée. Quand on s'efforça de comparer Van Hasselt, encore jeune, à l'un des princes de la poésie française de notre siècle, Mathieu s'écria :

« En relisant tes vers, je dis avec plaisir :
» Lamartine a du bon ; il faut en convenir (1). »

Quand le commandant de l'armée de Metz échappa à la peine terrible qu'il semblait avoir méritée en livrant à l'ennemi les légions, les aigles et l'une des principales villes de la France, Mathieu le flétrit (le 10 mai 1874) par cette apostrophe vigoureuse :

« Eh bien, soit ! gracié .... Même pour les grands crimes
» Il est au châtiment des bornes légitimes
» Que toujours la Justice aurait dû respecter.
» Dieu seul donne la vie et seul peut-nous l'ôter... (2) »

Il avait pris le prince de Bismark en horreur à cause du succès de ses entreprises contre la France, mais il consentit à le louer lorsqu'il le vit s'opposer au parti ultramontain. Le 20 décembre 1874, il écrivit ces quatre vers :

« Je l'ai maudit à Metz, à Strasbourg... aujourd'hui,
» Je l'admire à Berlin et n'ai plus foi qu'en lui,
» En sa fermeté d'âme, en son patriotisme,
» Pour refouler le flot montant du fanatisme, .. »

Renfermer sa pensée dans une phrase énergique et donner à cette dernière une forme aussi correcte que concise, telle est la préoccupation constante de Mathieu. La langue il l'étudie sans cesse et la possède bien ; il s'en sert avec une facilité merveilleuse. Connaissant à fond les grands maîtres dans l'art d'écrire en vers, il s'approprie leur manière, mais

(1) *L'Écho du Hainaut*, n° 33.
(2) *Bazaine. Au maréchal Mac-Mahon*, une feuille in-plano.

sans l'imiter servilement. On a pu, et l'on ne s'égarait pas beaucoup, attribuer de ses poésies, tantôt à Victor Hugo, tantôt à Lamartine. Il professait pour Soumet, l'auteur de *la Divine épopée*, une estime singulière, et il louait volontiers les grandes qualités de cet auteur presque oublié. Mais jamais il ne s'aventura dans le labyrinthe dangereux de l'idéalisme, où il est si facile de s'égarer sans remède, où l'on risque de tomber dans le pathos si l'on essaie d'éviter la monotonie, où, en voulant célébrer les choses les plus saintes, les symboles les plus respectés, on peut prêter à chaque instant le flanc au ridicule.

Mathieu préférait les sujets empruntés à l'histoire ou à l'étude, soit des caractères humains, soit des aspects de la nature. Parmi les premiers en est-il un qui ait été plus traité que la confiscation de la république française au profit du chef de la dynastie Napoléonienne. Qui donc (1) a dit de lui:

« Fils de la liberté, tu détrônas ta mère....?

Il me suffira de rappeler ici Auguste Barbier adressant à Napoléon Ier cette apostrophe aussi sublime que brutale :

« O Corse! à cheveux plats, que ta France était belle
» Au grand soleil de messidor!.. . »

Parler encore du même homme, du même fait, était tenter une entreprise difficile. Cependant Mathieu l'essaya et son langage ne faiblit pas en regard de celui de Barbier. Les vers suivants, empruntés aux *Demoiselles Fernig*, soutiennent la

(1) C'est Casimir Delavigne, dans ses *Messéniennes*, livre II, nº VI.

comparaison avec le célèbre passage de *l'Idole* de Barbier auquel je viens de faire allusion :

« Cet homme, il semble entrer de plain-pied dans l'histoire,
» Chaque bruit de ses pas est un bruit de victoire;
» Il a pris Rome ; il a retrouvé les chemins
» Que s'étaient en Égypte aplanis les Romains,
» Puis, bientôt, de retour sur la terre natale,
» La liberté subit son étreinte fatale;
» Déjà dans son esprit ambitieux et prompt
» La couronne se tresse à l'ampleur de son front;
» Enfant dénaturé, répudiant sa mère,
» Il court de rêve en rêve à son Dix-huit Brumaire
» Et, du trône ébranlé rassemblant les parois,
» Se croit, non pas l'égal, mais le maître des rois.
» Des transports qu'excitait jadis sa voix hardie
» Son souffle impétueux étouffe l'incendie,
» En étreint à ses pieds jusqu'au dernier tison....
» Et l'astre impérial a point à l'horizon.
» Sous ce souffle mortel la République expire.
» La République morte a fait place à l'Empire;
» Le peuple en un seul homme enfin s'est incarné,
» Rois, à genoux ! et place au peuple couronné ! »

Si la poésie de l'auteur des ïambes est de feu, celle de Mathieu est de marbre, mais d'un marbre qui palpite. Et cette comparaison entre lui et un autre poète, on peut la recommencer souvent, tant il excelle à varier sa manière. Si son style a parfois l'ampleur de l'épopée et semble un appel de trompettes, signal de la bataille ou de l'émeute, il sait aussi revêtir les formes les plus gracieuses et nous inviter à la pitié, à l'attendrissement, à l'amour. Celui que l'on pourrait surnommer à la fois le Tyrtée et Juvénal de la Bel-

gique en devient sans peine le Théocrite; ce n'est plus l'émule de Hugo, mais celui d'Alfred de Musset que l'on retrouve dans ces vers du morceau intitulé : *Hoc erat in votis* :

« S'il est de par le monde un réduit solitaire
» Plein de recueillement, de calme, de mystère,
» Où l'on puisse, entraîné sur la pente des ans,
» Mettre bas le fardeau de ses ennuis pesants;
» C'est bien l'humble chalet, paisible et doux royaume,
» Où tu règnes assis sous ton vieux toit de chaume
» Sans soins de l'avenir, sans regret du passé.

» C'est là qu'au sein des champs ta vie a commencé,
» Là qu'elle s'éteindra comme un beau jour d'automne »

On raconte que les montagnards écossais aiment à suspendre aux murs en ruine ou aux arbres des forêts des lyres éoliennes, qui vibrent à la moindre agitation de l'air et produisent des modulations qui tantôt éclatent comme les tuyaux d'un orgue immense, tantôt semblent diminuer insensiblement et lentement mourir. On pourrait comparer Mathieu à l'un de ces merveilleux instruments. Perdu au milieu d'une société animée par les sentiments et les passions les plus diverses, émotionné à chaque instant par de nouvelles commotions et par des incidents de tout genre, il en a subi l'influence comme la harpe éolienne obéit au vent qui souffle autour d'elle. Mais tandis que les sons graves ou touchants de la harpe se perdent dans les airs, les impressions de l'âme de Mathieu ont laissé dans ses écrits des traces qui ne disparaîtront plus et qui, dans l'avenir, ne seront pas inutiles à celui qui voudra donner une idée fidèle des grandeurs et des petitesses des hommes du XIXe siècle.

Que l'on prenne Mathieu de tous les côtés, qu'on l'étudi sous toutes ses faces, et le résultat sera le même. On le retrouvera constamment harmonieux, correct, fin, s'élevant et s'attendrissant si le sujet le demande. A-t-il été loué comme il le méritait? Les analyses de ses œuvres, notamment celles qui se trouvent dans le *Télégraphe* (de Bruxelles), du 18 décembre 1854; *le Journal des Débats*, du 29 mars 1860 (1); *la Revue trimestrielle* (t. XVI, p. 372), *la Revue de Belgique* du 15 janvier 1877 (p. 116), etc, sont bienveillantes, mais peu détaillées. « Mathieu, dit ailleurs M. Van Bem-
» mel (2), a la phrase vive et excelle dans l'épigramme et
» la satire, ce qui ne l'empêche pas d'atteindre au sentiment
» dans beaucoup d'endroits et de réussir dans le genre élé-
» giaque. » L'éloge serait encore vrai s'il était plus chaleureux. Dans le volume intitulé : *Morceaux choisis de poètes belges, recueillis par B. Van Hollebeke* (Namur, 1874, in-8°), on a emprunté à Mathieu les pièces de vers qui suivent : *Gloire, amour, charité; La bienfaisance, A ma petite fille, Roland De Lattre, Espoir*, odes; *La Neige* et *Cornélie à Paulus*, élégies; *Les vieilles*, épître; *Qu'attendons-nous, Le fils du diable, l'Oraison funèbre, L'abbé de Ram*, poésies fugitives.

Dans ces dernières années, la figure placide du vieillard, son regard souriant, sa figure toujours rasée avec soin répondaient mal à l'esprit hardi, malicieux et frondeur dont ses écrits portent tant de traces; en le voyant traverser tranquillement les rues, vêtu de sa grande houppelande, on avait peine à se rappeler le beau jeune homme qui parcourait,

(1) Article de M. Deschanel.

(2) *Patria Belgica*, t. III, p. 493.

adulé et recherché, les environs de Mons; le tribun qui plus tard agitait la population de cette ville et que l'on y rencontrait à toute heure sur la Grand'Place, marchant les mains derrière le dos, s'isolant à chaque instant pour crayonner au coin d'une table, sur un bout de papier, les pensées enfantées par son cerveau. L'âge n'avait rien enlevé de ses puissantes facultés, quoique la vie ne lui eût été ni calme, ni souriante. Que de haines ouvertes ou cachées il avait amassées autour de lui et qui se vengeaient en exagérant ses torts et ses fautes? Combien de fois ne l'ai-je pas entendu juger avec sévérité ou traiter avec dédain? Et cependant il avait de bons instincts, il aimait les grandes choses, il chérissait ces causeries auxquelles l'histoire des lettres fournit leur aliment; il pratiquait en même temps qu'il prêchait la charité, et sa main généreuse s'ouvrait volontiers. Le jour où on l'ensevelit, pendant que l'église Saint-Boniface retentissait du chant des morts, un de ses voisins, les yeux baignés de larmes, et à qui ce jour rappelait la perte récente de sa mère, me remit une page imprimée contenant des vers datés du 20 mars 1876. Ces vers, la dernière peut-être de ses productions, je les conserve précieusement. Ils avaient été adressés par Mathieu à M. Félix..., à l'occasion de son mariage, car le grand écrivain, après avoir éloquemment chanté l'épithalame de nos princes, n'avait pas dédaigné d'associer son talent aux joies de famille d'un modeste citoyen.

Sans doute, sa polémique fut souvent acerbe et, lorsqu'il frappa, il frappa rudement; mais, que l'on n'omette pas de le reconnaître, il n'a jamais attaqué ni les institutions de la patrie, ni la noblesse, ni le culte, ni la morale. Il vise l'abus, l'injustice, jamais le rang ou la qualité. Dans ses poésies amoureuses, il est passionné, entraînant; jamais il n'évoque

une image licencieuse ou ne se sert de mots grossiers. Appartenant à cette chaude race gauloise qui va souvent à l'extrême, d'un tempérament sanguin, il s'échauffe, mais sans dépasser les bornes, sans mériter d'autre reproche que celui de mêler trop de personnalités à ses invectives.

La vivacité de son imagination, qui a causé ses ennuis, fera sa gloire. Plus on étudiera les œuvres que son intelligence lui a dictées, mieux on en saisira le sens profond et les nombreuses beautés. Les haines dont il fut l'objet et qui sont loin d'être éteintes, disparaîtront ou s'effaceront; ses travaux, au contraire, seront un jour, il faut l'espérer, réunis et coordonnés et une main pieuse les mettra en pleine lumière. Alors on en appréciera davantage la valeur et l'on n'hésitera pas à saluer en lui un cœur honnête, un bon citoyen, un admirable poète (1).

(1) Je ne puis terminer ce travail sans rendre un hommage mérité aux personnes qui ont bien voulu me faciliter une tâche difficile : MM. le juge De le Court, De Linge, Henri Delmotte, Hoyois, l'archiviste De Villers, l'avocat Rousselle. etc. Le portrait joint à la présente notice a été gravé d'après une épreuve photographique dont je dois la communication à M. Hoyois.

Alph. Wauters.

ADDITIONS.

Page 259, ligne 19. *Le Suicide* a été réédité dans *le Messager du canton d'Ixelles*, nos des 11 et 21 juin 1863.

Page 278, note 1. *Anneessens* a paru d'abord dans les *Bulletins de l'Académie*, 2e série, t. XIX, pp. 313 et suivantes.

Page 289, note 1. *Georgio* a été publié plusieurs fois à part : à Mons, chez Hoyois, in-32; à Bruxelles, imprimerie de De Vroye, 1858, in-12; même ville, 1870, in-12. Il a été réimprimé dans *le Messager du canton d'Ixelles*, nos du 19 juillet 1863 et suivants.



NOTICE

SUR

FÉLICIEN CHAPUIS,

MEMBRE DE L'ACADÉMIE,

né à Verviers le 29 avril 1824, mort à Heusy, près de Verviers, le 30 septembre 1879.

Dans les premiers temps qui suivirent la réorganisation des cours universitaires, après 1845, et alors que régnait encore l'ancien régime du jury central, il existait à l'université de Liége un groupe de jeunes gens qui se plaisaient à cultiver les diverses branches des sciences naturelles, non pas seulement en vue de l'examen final, mais encore et surtout pour les jouissances intimes que ces attrayantes études leur procuraient. Si je mentionne cet événement universitaire qui, soit dit en passant, donna lieu à une séance solennelle, présidée par Sylvain Van de Weyer, Ministre de l'Intérieur de l'époque, ce n'est pas qu'il y eût corrélation entre lui et la naissance de ce groupe de jeunes naturalistes, mais simplement parce qu'il fait date dans mes souvenirs. Il y avait alors comme professeurs à la faculté des sciences : Ch. Morren, Lacordaire, Dumont, de Koninck, tous hommes hautement posés dans le monde savant. Les élèves qui fréquentaient

leurs cours ne se bornaient pas à suivre et à noter l'enseignement de ces maîtres ; avides de fouiller plus profondément quelque portion du champ offert à leur ardente curiosité, ils s'en allaient le long des vallées et sur les coteaux de notre pittoresque province, demander à la nature elle-même la confirmation des secrets qui de jour en jour leur étaient révélés.

Parmi les plus assidus de ces jeunes excursionnistes, amis de la nature, il en était un qui se faisait remarquer, autant qu'aimer, par sa physionomie heureuse, son zèle infatigable, son humeur égale, sa gaieté tranquille et surtout par sa modestie : bel ensemble de qualités sympathiques. Il se nommait Félicien Chapuis.

La botanique et l'entomologie se partageaient ses préférences. Toutefois la géologie et la paléontologie ne le laissaient pas indifférent.

La botanique avait été sa première passion et l'on peut dire que c'est la plus aimable des sciences qui alluma chez lui le feu sacré. Il faut se rappeler que Verviers renfermait alors un botaniste célèbre, le docteur Lejeune. Dès son jeune âge, Chapuis se plaisait à parcourir les sentiers du petit jardin où l'auteur de la *Flore de Spa* avait réuni et cultivait avec amour quelques *raretés* choisies parmi les plantes indigènes, ses plantes favorites. Grâce à son goût naissant, hautement manifesté, Chapuis avait obtenu l'accès de ce sanctuaire, où n'étaient pas admis facilement les profanes. Il écoutait volontiers les récits des longues et aventureuses herborisations du vieux botaniste et s'animait à la voix du conteur, quand celui-ci rappelait avec émotion ses joies et ses déceptions de chercheur de plantes.

Chapuis fut toute sa vie fidèle à ce premier attachement et

bien qu'il n'ait jamais rien écrit sur les plantes, il conserva toujours un goût très-vif pour les productions végétales de notre pays. Jamais il ne négligea l'important herbier qu'il avait composé dès son jeune âge ; jamais il ne manqua une occasion de l'enrichir. Plus tard, il s'attacha particulièrement à la famille si intéressante des mousses dont notre province offre à la curiosité des bryologues tant de types variés.

J'ignore comment lui vint le goût de l'entomologie ; je sais seulement qu'il le rapporta de Bonn où il était allé, après ses humanités, se familiariser la langue allemande.

Lorsque je fis sa connaissance à l'université, il possédait une assez nombreuse série de coléoptères et ses préférences pour l'entomologie s'étaient déjà nettement accusées. A son contact je fus pris à mon tour de la contagion. Son zèle enflamma le mien et bientôt nous devînmes d'inséparables amis et d'infatigables chasseurs de bestioles.

De temps en temps nous portions à Lacordaire le produit de nos chasses, afin de connaître les noms et les mœurs intimes de nos captures. Notre aimable professeur de zoologie se prêtait de la meilleure grâce du monde à nous rendre le service que nous réclamions de son savoir et de sa complaisance. Ce fut lui qui nous inspira l'idée d'ajouter à ce qui n'était jusqu'alors qu'un amusement, l'accessoire qui allait donner à nos recherches une réelle utilité pour la science. Il nous engagea à porter notre attention sur les larves des insectes, sur leurs mœurs surtout, dont l'étude ouvrirait, assurait-il, à nos investigations un vaste champ trop peu défriché encore. Nous suivîmes ce conseil et grâce à sa précieuse direction, à la riche bibliothèque entomologique qu'il mit généreusement à notre disposition, nous pûmes résumer plus tard, dans un livre auquel nous donnâmes le titre de :

Catalogue des larves des Coléoptères connues jusqu'à ce jour, avec la description d'espèces nouvelles, tout ce que l'on connaissait alors sur l'organisation et les habitudes de ces petits êtres mystérieux, en y ajoutant quelques faits nouveaux.

Ce premier essai fut publié par les soins de la *Société royale des Sciences de Liége*, et parut en 1853. Il reçut un accueil fort encourageant de la part du monde entomologique auquel il s'adressait.

A la même époque Chapuis, qui tout en cultivant l'une des branches les plus intéressantes de la zoologie, n'avait pas pour cela négligé les autres parties de la science, présentait à l'Académie un Mémoire sur les *Fossiles du Luxembourg*, écrit en collaboration avec son ami G. Dewalque. Ce travail, fort considérable, répondait à l'une des questions proposées par l'éminent géologue André Dumont. Il obtint d'emblée la médaille d'or et l'insertion dans les *Mémoires* in-4° de notre Compagnie.

Mais j'anticipe ici, pour faire connaître le résultat auquel aboutirent les premières recherches et les excursions scientifiques du jeune naturaliste, sur une époque importante de son existence.

Les goûts studieux et tranquilles de Chapuis le portaient tout naturellement vers la carrière professorale. Il était entré à l'université, il avait suivi les cours de la faculté des sciences dans le but d'obtenir le diplôme de docteur — et ce diplôme, il le possédait en 1848.

Ce fut alors qu'un événement malheureux vint l'obliger à aborder des études pour lesquelles il ne se sentait qu'une médiocre inclination. Une maladie dont la terminaison fatale était en perspective, atteignit son frère aîné, le docteur Clément Chapuis.

Il faut savoir que depuis cent cinquante ans il y avait toujours eu à Verviers un médecin du nom de Chapuis. De père en fils la profession s'était transmise sans interruption dans la famille.

Le père de Félicien était médecin, le frère l'était aussi. Le premier était fort âgé, le second était menacé de mort. La carrière médicale allait-elle cesser d'avoir à Verviers un représentant du nom ?

Ces tristes et prochaines éventualités traçaient au jeune savant une sorte de devoir auquel il ne pouvait se soustraire sans violer de respectables traditions.

Lui aussi devait être médecin; telle était la volonté paternelle et il fallut s'y soumettre; il fallut se rasseoir sur les bancs de l'université pour conquérir, sans grand enthousiasme à la vérité, bien qu'avec de flatteuses distinctions, les diplômes successifs dont celui de docteur en médecine, en chirurgie et en accouchements qui lui fut décerné en 1852, décida en dernier ressort de sa future carrière.

Disons ici pour n'y plus revenir que cette carrière de médecin, Chapuis la parcourut aussi consciencieusement que si elle avait répondu à ses goûts. Il pratiqua, avec un dévouement complet pour ceux qui lui accordèrent leur confiance, la profession pénible à laquelle il s'était consacré, et les regrets unanimes qui accueillirent l'annonce de sa mort, l'affluence considérable des amis qui accoururent pour lui rendre les honneurs suprêmes et l'accompagner jusqu'à sa dernière demeure, témoignent de l'estime qu'il avait acquise et démontrent d'une manière irrécusable que le savant, l'homme né pour les études tranquilles du cabinet, avait su, non pas seulement dans un moment de soumission passagère, mais pendant une longue période de trente années, subordonner ses goûts à son devoir.

Mais abandonnons le médecin pour revenir au naturaliste.

La mort de son père qui survint dans le courant de 1850, celle de son frère Clément, qui suivit, puis son établissement à Verviers, son mariage et les soins absorbants d'une clientèle nombreuse dont il héritait tout à coup — car un nom à son prestige, surtout dans la carrière médicale — ces événements successifs obligèrent Chapuis à renfermer, durant un long temps, ses collections et ses livres d'entomologie, pour se livrer à d'autres occupations.

De retour de Paris où il s'était rendu après l'obtention de son diplôme pour y fréquenter les hôpitaux, il fut plusieurs années sans reprendre la plume, sinon pour écrire des ordonnances. Mais cet abandon d'une passion profonde et innée n'était qu'apparente et ne pouvait être que momentanée.

La science est une maîtresse jalouse qui reprend tôt ou tard possession de celui qui s'est une fois donné à elle.

Chapuis devait revenir à l'entomologie et il y revint. Un jour il rouvrit ses cartons et ses livres, il nettoya les verres de son microscope que la poussière avait ternis, et passant en revue la série de ses coléoptères favoris, il s'avisa qu'un de leurs groupes importants péchait du côté de l'arrangement systématique, qu'il réclamait instamment une révision sérieuse, et il décida incontinent qu'il serait le monographe des *Platypides*.

Ce n'était pas une mince besogne qu'il abordait là. La description minutieuse, la reproduction figurative avec les détails les plus infimes de deux cents insectes dont la taille se maintient dans les minimes proportions de deux à cinq millimètres, de fastidieuses recherches bibliographiques, une correspondance considérable destinée à faire appel au concours bienveillant des entomologistes, à réunir,

à concentrer les multiples matériaux répandus dans les collections étrangères, telle était la conséquence forcée de sa décision. Il le savait, mais les difficultés de la tâche ne l'arrêtèrent pas.

Après un labeur assidu de plusieurs années, labeur pénible, car il ne pouvait y consacrer que les heures pendant lesquelles le soin de sa clientèle lui laissait quelques loisirs, la *Monographie des Platypides* se trouva menée à bonne fin. Elle parut en 1865 dans les *Mémoires de la Société royale des Sciences de Liége*, où elle remplit à elle seule le tome XX. 344 pages de texte et 24 planches contenant 304 représentations d'insectes sans compter les figures de détail, toutes dessinées par l'auteur, forment l'ensemble de ce beau travail, que l'on peut citer comme un modèle du genre.

Les Platypides, famille dont Linné ne connaissait qu'une espèce et qui en renferme aujourd'hui plus de deux cents, ce qui, soit dit en passant, donne assez bien la mesure des progrès de l'entomologie systématique accomplis depuis un siècle, les Platypides ne forment qu'un groupe dans l'immense famille des Xylophages ou *rongeurs de bois*, si bien connus et si redoutés des forestiers. La tâche, on le voit, n'était que commencée.

Chapuis ne pouvait s'arrêter en si beau chemin. Son intention était de traiter de la même façon que les *Platypides* la tribu tout entière: « La monographie des Platypides, » dit-il dans la préface, « forme la première partie d'un travail de longue haleine... J'espère poursuivre mon œuvre et si la confiance qui m'a été accordée jusqu'à ce jour m'est continuée, il ne dépendra pas de moi qu'elle ne s'achève. » Un tel travail était en effet un *desideratum* de la science, car jusque-là rien ou presque rien n'avait été tenté pour la clas-

sification méthodique des Xylophages. Les collections renfermaient une foule d'espèces exotiques dont le genre restait indéterminé ou même inconnu, et un travail préliminaire de détermination, travail absolument indispensable avant d'aborder la continuation de l'œuvre, exigeait de très-longues études.

Chapuis s'y appliqua courageusement. Pendant les années qui suivirent il se livra aux recherches nécessaires, compulsa les ouvrages où il était question de l'une ou l'autre des espèces qui se rapportaient à la famille étudiée, réunit de nouveaux matériaux et se mit en relation suivie avec tous les entomologistes qui pouvaient lui venir en aide dans son entreprise.

Les Xylophages ne l'absorbait pas tellement toutefois, qu'il ne cherchât à distraire ses yeux fatigués de l'étude attentive de ces milliers de petits coléoptères, d'une si triste monotonie dans leur aspect général, impossibles à détailler sans le secours du microscope, par l'examen de quelques autres groupes d'un ensemble plus réjouissant: il prit goût aux chrysomélines, ces joyaux animés aussi variés en couleur que les autres le sont peu, et il se mit à les collectionner. Le choix fut heureux, car l'étude qu'il fit de ces insectes devait lui profiter grandement, ainsi que nous le verrons tout à l'heure.

Une chose d'observation fréquente, c'est qu'il n'est pas d'homme si occupé qui ne se fasse encore du temps de reste. S'il est une profession absorbante, c'est bien la profession médicale, et cependant, en dépit de sa clientèle, Chapuis trouvait le temps de compulser d'innombrables ouvrages, d'écrire des volumes de notes, de classer et d'étudier des milliers de petits insectes, de les dessiner et de les décrire. Or, après avoir ainsi dépensé la grosse monnaie de temps,

il trouvait encore un emploi utile aux minutes perdues qui en sont comme le billon. Il avait toujours aimé les oiseaux et il possédait sous les combles de sa demeure, un pigeonnier dont quelques-uns des habitants, voyageurs émérites, jouissaient d'une célébrité reconnue dans le monde des colombophiles. Il se plaisait à en observer les habitudes, à soumettre leur instinct d'orientation à des expériences variées, à en croiser les races en vue de les améliorer. Ce qui chez la plupart n'est qu'une distraction, un passe-temps, se traduisit chez lui en une étude profitable à tous. Il rédigea ses observations et publia plusieurs traités, entre autres : *Le Pigeon voyageur belge*, petit livre qui eut plusieurs éditions, manuel que l'on peut considérer comme un indispensable à ceux, et ils sont nombreux, qui se plaisent à tenir ces aimables volatiles.

J'ai dit plus haut que la botanique avait été l'objet de son premier culte. Il s'etait épris des mousses, modestes végétaux aux formes si variées dans leur apparente uniformité. Les rares excursions qu'il se permettait de temps en temps étaient employées, non-seulement à enrichir sa collection d'insectes indigènes, mais encore à se composer un herbier bryologique. Ces excursions avaient principalement pour champ le massif montagneux qui s'élève au sud de Verviers. L'esprit toujours en activité du naturaliste ne se bornait pas à observer les êtres multiples qui s'agitaient et croissaient sur le sol que foulaient ses pieds; il plongeait plus bas, et grâce à des connaissances géologiques sérieuses, il y découvrait le moyen de doter la ville dont il était l'un des administrateurs, d'un système d'eaux alimentaires dont le besoin s'y faisait alors vivement sentir. Le Mémoire qu'il rédigea à cette occasion fut fort goûté de ses collègues de l'hôtel de ville, et il

n'y a pas de doute que les idées qui y sont exposées n'eussent été suivies si l'entreprise du barrage de la Gileppe n'était venue vers le même temps, satisfaire d'une autre façon aux besoins des Verviétois.

La mort de Lacordaire survint en 1870. Ce savant laissait inachevé un travail auquel il s'était entièrement consacré depuis près de vingt ans.

Ce travail, un véritable monument scientifique, consistait dans la révision complète de l'ordre des Coléoptères, l'analyse de tous les genres de ce groupe important d'insectes, important par le nombre, car il ne s'agissait de rien moins que de soumettre à l'examen le plus minutieux six mille genres dont plusieurs comptent les espèces par centaines, de contrôler leur classification, de faire entrer dans les cadres qui leur conviennent ceux qui en ont été indûment distraits, ou dont la véritable place a été méconnue. Lacordaire usa ses forces à cette tâche ingrate. Il venait de terminer le tome IX quand la mort l'enleva. Il s'en fallait de trois volumes que l'ouvrage ne fût achevé: des volumes de 5 à 600 pages, d'un texte fin et serré, remplis de citations et de notes, travail d'érudition s'il en fut.

Un tel ouvrage ne pouvait en rester là. Vivement sollicité par l'éditeur, Chapuis se décida, non sans de légitimes appréhensions, à se charger de l'achèvement réclamé par tout le monde entomologique, et il se mit courageusement à l'œuvre.

Le *Genera des Coléoptères* — c'est le titre de l'ouvrage — s'arrêtait à la fin des Cérambicides. Il restait à traiter de la série des *Phytophages subpentamères* dont les Chrysomélines, insectes aux formes et aux couleurs infiniment variées et qui vivent sur les végétaux, constituent la majeure partie.

Par une heureuse circonstance Chapuis s'était familiarisé depuis longtemps avec les nombreuses cohortes de ces insectes; il les aimait, il les collectionnait avec ardeur. Il n'abordait donc pas imprudemment à un pays inconnu. Il estimait à sa juste valeur toute l'importance de la tâche qu'il osait entreprendre.

Chapuis reprit encore une fois la loupe, et plus heureux que son prédécesseur, il eut la satisfaction d'écrire le mot FIN au bout de l'œuvre collective, à l'élaboration de laquelle un labeur soutenu de vingt-cinq ans avait été consacré.

Les trois volumes qui forment la part d'intervention du continuateur de Lacordaire sont écrits d'après le même plan, cela va sans dire. L'auteur y analyse quinze cents genres répartis dans une multitude de groupes, dont beaucoup n'avaient pas encore été l'objet d'un travail d'ensemble. Leur classification était encore à faire. Outre l'œuvre de révision, il était souvent nécessaire d'empiéter sur le terrain de la Nomenclature. Aussi Chapuis fut-il obligé de créer des genres nouveaux, ce que Lacordaire s'était d'abord interdit dans ses premiers volumes, bien que plus tard il eut lui-même admis quelques exceptions à cette règle trop rigoureuse.

Les trois derniers volumes du *Genera des Coléoptères* sont à la hauteur des précédents; c'est l'opinion unanime. Tout l'édifice semble avoir été construit par le même architecte.

Ces diverses publications avaient placé Chapuis très-haut dans l'estime des entomologistes du monde entier. « Quelle perte, » m'écrivait-on d'Allemagne à l'annonce de sa mort, « quelle perte pour la science! il était un des meilleurs et les bons se font rares. » Il est hors de doute que tel a été le sentiment général chez tous ceux qui ont eu entre les mains les écrits de notre collègue.

Et en effet, ce qui les caractérise surtout, ce n'est pas seulement la profondeur de vue, l'esprit de méthode, la perspicacité scientifique qu'ils révèlent, c'est encore la sincérité, la probité qui s'en dégagent. Chapuis apportait dans tout ce qu'il faisait une extrême circonspection; ce n'était qu'après mûre réflexion qu'il exposait le résultat d'observations préalablement soumises au scalpel du raisonnement le plus profond, aussi bien qu'au scrupule le plus sévère. Il se montrait aussi honnête homme dans ses écrits que dans sa vie privée, et il faut entendre ici par honnête homme dans ses écrits le soin qu'il prenait de n'avancer, de n'introduire dans ses déductions rien qui ne fut passé au crible d'un examen consciencieux.

Il se laissait difficilement entraîner en dehors des voies directes de l'observation rigoureuse et ne voyait, dans les choses soumises à son œil clairvoyant, que ce qui s'y trouvait en réalité et non ce que le désir de confirmer une hypothèse séduisante le portait à y découvrir; qualité précieuse et plus rare qu'on ne le croit généralement. C'est en effet une illusion commune aux yeux armés du microscope d'exagérer certains détails et même de les *voir*, alors qu'ils n'existent pas. Bien des observateurs, l'esprit dominé par des idées préconçues tombent ainsi dans l'erreur avec la meilleure foi du monde. Chapuis examinait froidement, sans enthousiasme, et il voyait juste. Cela découlait tout naturellement de sa nature aussi calme et réfléchie que droite et honnête. Ami sincère et dévoué, Chapuis avait conquis l'estime de tous ceux qui le connaissaient. Sa vie s'écoulait régulièrement, paisiblement au sein d'une famille qui l'adorait. On le voyait peu au dehors. Les nécessités de sa profession de médecin, ses goûts sédentaires, ses occupations de cabinet le rete-

naient dans un cercle fort restreint. Les voyages, même les plus courts, lui étaient en outre pénibles, par suite d'une incommodité physique, la migraine, qui se faisait plus importune à mesure qu'il avançait en âge.

Cette fâcheuse névrose était inévitablement déterminée par le mouvement de la voiture. Elle allait en s'exaspérant tant que durait la cause et persistait même après la cessation de celle-ci. Il en résultait que Chapuis ne fréquentait guère les séances de l'Académie. Il redoutait les souffrances du trajet. Ses collègues de la Société entomologique et de la Société des Sciences de Liége ne le voyaient pas plus souvent, pour le même motif. A cela près, sa santé semblait bonne et sa robuste complexion pouvait lui faire espérer de longs jours, quand survint dans le courant de l'été dernier, une maladie insidieuse, dont il ne put se dissimuler la marche progressive et la terminaison funeste. On comprend que dans les conditions particulièrement heureuses où il se trouvait, ce lui fut une révélation terrible. Médecin, il ne pouvait se faire d'illusions et l'espoir, qui de toutes les chimères est la plus tenace, la dernière à nous abandonner, le délaissa longtemps avant sa mort.

Chapuis faisait partie de plusieurs sociétés savantes. Il était entré à l'Académie comme correspondant en 1858 et comme membre en 1865. Il recherchait peu les distinctions honorifiques, et s'il fut heureux de recevoir, en 1872, la croix de chevalier de l'ordre de Léopold, juste récompense due aux services qu'il avait rendus à la science, ce n'est pas qu'il l'ambitionnât, car sa modestie l'empêchait de croire à son mérite et de lui rendre toute la justice qu'il méritait.

Il n'est pas hors de propos de rappeler ici que, tandis que j'écris ces lignes, la ville de Verviers élève à l'un de ses en-

fants les plus illustres, au chirurgien Grégoire-Joseph Chapuis, grand oncle de notre regretté collègue, un monument destiné à perpétuer sa mémoire. Cet intrépide patriote eut, durant la période tourmentée de la fin du siècle dernier, la gloire d'introduire dans sa ville natale les bienfaits d'un régime nouveau, et, victime d'un jour de réaction, paya de sa vie son amour de la liberté.

E. Candèze.

OUVRAGES PUBLIÉS PAR F. CHAPUIS.

MÉMOIRES DE L'ACADÉMIE.

Recherches sur les fossiles des terrains secondaires de la province de Luxembourg, en collaboration avec G. Dewalque. Mémoire couronné, 1853 (*Mém. des sav. étrang.*, t. XXV.).

Nouvelles recherches sur les fossiles des terrains secondaires de la province de Luxembourg, 1861 (*Mém. des membres*, t. XXXIII).

OUVRAGES NON PUBLIÉS PAR L'ACADÉMIE.

Catalogue des larves des coléoptères, avec la description de plusieurs espèces nouvelles. En collaboration avec E. Candèze (*Mém. de la Société royale des sciences de Liége*, 1853; t. VIII, in-8°.).

Le pigeon voyageur belge. Verviers, 1865; in-12.

Monographie des Platypides (*Mém. de la Société royale des sciences de Liége*, t. XX. Liége, 1866; in-8°.).

Le pigeon voyageur belge; de son instinct d'orientation et des moyens de le développer. Verviers, 1868; in-12.

Les bains; conseils pratiques. En collaboration avec le Dr Lambotte. (*Publ. de la Soc. Franklin*. Verviers, 1869.)

Synopsis des Scolytides (*Mém. de la Société royale des sciences de Liége*. 1869; in-8°.).

Conseils pratiques sur l'utilité de la vaccine. (*Publication de la Société Franklin*. Verviers, 1870.)

Genera des Coléoptères ou exposé méthodique et critique de tous les genres proposés jusqu'ici dans cet ordre d'insectes. (Continuation de l'ouvrage de Lacordaire.) Paris, Roret; t. X, 1874; famille des *Phytophages;* t. XI, 1875; suite des *Phytophages;* t. XII, 1876; familles des *Erotyliens*, des *Endomychides* et des *Coccinellides*.

Scolytides recueillis au Japon par M. G. Lewis. En collaboration avec M. Eichoff (*Ann. de la Société entom. de Belgique*, t. XVIII, 1875.).

Diagnoses de Cryptocéphalides inédites appartenant à la faune de l'Australie. (*Bulletin de la Société entom. de Belgique*, t. XVIII, 1875.)

Relevé des Hispides des iles Philippines avec la description de quelques espèces inédites. (*Ibid.*, t. XIX, 1876.)

Diagnoses des espèces du genre Aulacophora recueillies aux iles Philippines par le docteur Semper. (*Ibid.*)

Sinopsis des espèces du genre Saropsis. (*Ann. de la Société entom. de Belgique*, t. XX, 1877.

Espèces inédites de la tribu des Hispides. (*Ibid.*)

Cryptocéphalides inédites du Musée de Gênes. (*Ann. del Museo civic. di Storia nat. di Genova*, t. IX, 1876-1877.)

Deux Phytophages originaires de Madagascar. (*Bulletin de la Société entom. de Belgique*, t. XXI, 1878.)

Cryptocephalides australiens du Musée Godeffroy. (*Journal du Museum Godeff.*, Heft XIV; Hambourg, 1878.)

Phytophages abyssiniens du Musée civique d'Histoire naturelle de Gênes. (*Annal. del Mus. civic. di Stor. nat. di Genova*, 1879. (Posthume.)

LISTE

DES

ACADÉMIES, SOCIÉTÉS, INSTITUTIONS ET REVUES PÉRIODIQUES AVEC LESQUELLES L'ACADÉMIE EST EN RELATION.

La lettre A, placée à la suite du nom d'une institution, signifie que celle-ci reçoit toutes les publications de l'Académie.
» B signifie qu'elle reçoit les *Bulletins* et l'*Annuaire.*
» M » » les *Mémoires.*
» C » » le *Compte rendu* des séances de la Commission d'histoire.
» K » » les *Chroniques* publiées par cette Commission.
» E » » les *OEuvres des grands écrivains du pays.*
» F » » les *Monuments de la littérature flamande.*
» N » » la *Biographie nationale.*

EUROPE.

BELGIQUE.

Anvers. . . . . Bibliothèque communale. BMCKEF.
Archives provinciales. M.
Archives communales. BC.
Athénée royal. BM.
Académie royale des beaux-arts. E.

Anvers. . . . . Académie d'archéologie. BMFN.
Société de médecine. B.
Société de pharmacie. B.
Rédaction du « Vlaamsche school ». B.
Société de géographie. B.
Arlon. . . . . . Archives de l'État. CKE.
Bibliothèque communale. BMCKEF
Athénée royal. BM.
Société archéologique. CK.
Ath. . . . . . . Bibliothèque communale. BMCKE.
Audenarde . . Bibliothèque communale. MCKE.
Bruges . . . . Archives de l'Etat. BCKEF.
Bibliothèque communale. BMCKEF.
Athénée royal. BM.
Société d'émulation. BMCKFN.
Société archéologique. C.
Séminaire de Bruges. CK.
Bruxelles . . . Bibliothèque de Sa Majesté le Roi. A.
Bibliothèque de S. A. R. le comte de Flandre. BMCKEN.
Sénat. BMCKE.
Chambre des Représentants. BMCKE.
Ministère de l'Intérieur :
a) Bibliothèque centrale. BMCKEF.
b) Biblioth. de la direction des beaux-arts. BMEF.
c) Biblioth. de la direction des lettres et des sciences. B.
d) Biblioth. de la direction de l'agriculture. B.
e) Bibliothèque du Cabinet de M. le Ministre. E.
Ministère des Affaires Étrangères. Biblioth. CKE.
Ministère des Finances. Bibliothèque. BMCEF.
Ministère de la Guerre :
a) Bibliothèque. BMCKEF.
b) Bibliothèque du Cabinet de M. le Ministre. C.

Bruxelles . . . Ministère de la Justice. Bibliothèque. BMCKEF.
Ministère de l'Instruction publique. BMCKEF.
Ministère des Travaux publics. Biblioth. BMCKE.
Bibliothèque royale. A.
Commission des échanges internationaux. A.
Archives générales du royaume. BMCKEF.
Académie royale de médecine. BMCF.
Observatoire royal. BMCKEF.
Université libre. BMCKEF.
École militaire. BMF.
Athénée royal. BM.
Commission centrale de statistique. BMCKF.
Musée royal d'histoire naturelle. BM.
Musée royal de peinture. BMF.
Musée de l'industrie. B.
Association belge de photographie. B.
Musée royal d'antiquités. E.
École vétérinaire. B.
Cour de cassation. BMC.
Parquet de la Cour de cassation. BM.
Cour d'appel. C.
Tribunal de 1re instance. BM.
Cour des comptes. CK.
Commissions royales d'art et d'archéologie. B.
Conseil de perfectionnement de l'enseignement moyen. B.
Commission royale des monuments. BCE.
Société des sciences médicales et naturelles. BM.
Société anatomo-pathologique. B.
Société royale de pharmacie. B.
Société royale de botanique. BM.
Société malacologique. B.
Société entomologique. B.
Société royale de numismatique. B.

Bruxelles . . . Société belge de géographie. B.
Société belge de microscopie. B.
Société royale « de Wijngaard. » F.
Société royale de médecine publique de Belgique. B.
Rédaction des « Annales de médecine vétérinaire. » B.
Rédaction des « Annales des travaux publics. » BM.
Rédaction des « Annales d'oculistique. » B.
Rédaction de « La Presse médicale belge. » B.
Rédaction du « Moniteur industriel belge. » B. M (in-8°).
Rédaction du « Moniteur belge. » BMF.
Rédaction de « L'Athenaeum belge. » B.
Direction de la revue « l'Abeille. » B.
Rédaction de « l'Indépendance belge. » BMCF.
Rédaction du « Journal de Bruxelles. » BC.
Rédaction de « l'Écho du Parlement belge. » B.
Rédaction de « l'Étoile belge. » B.
Bibliothèque des RR. PP. Bollandistes. BMCKFN.
Charleroi . . . Bibliothèque communale. E.
Société paléontologique et archéologique. CKE.
Chimay . . . . Bibliothèque communale. CKE.
Courtrai. . . . Bibliothèque communale. MCKE.
Damme . . . . Bibliothèque communale. F.
Eecloo. . . . . Bibliothèque communale. F.
Furnes. . . . . Bibliothèque communale. CKE.
Gand . . . . . Archives de l'État. BMCKEF.
Université. BMCKEF.
Athénée royal. BM.
Cour d'appel. MC.
Séminaire. CK.
Société d'horticulture. BM.
Société royale des beaux-arts et de littérature. BMFN.
Société de médecine. B.

Gand . . . . . Willems-Fonds. BN.
Rédaction du « Messager des sciences historiques. » B.
Réd. de la « Revue de l'instruction publique. » B.

Gembloux. . Institut agricole de l'État. BM.

Hasselt . . . . Archives de l'État. CK.
Bibliothèque communale. BMCKEF.
Athénée royal. BM.
Société des mélophiles. B.

Liége. . . . . . Archives de l'État. CKE.
Université. BMCKEF.
Bibliothèque communale. B.
Athénée royal. BM.
Cour d'appel. C.
École normale des humanités. BM.
Société royale des sciences. BM.
Société d'émulation. BMN.
Société géologique de Belgique. BM.
Institut archéologique. BFN.
Société médico-chirurgicale. B.
Rédaction du « Scalpel. » B.
Rédaction de « l'Écho vétérinaire. » B.
Séminaire. CK.
Société des étudiants libéraux, à l'Université. B.

Lierre. . . . . École normale de l'État. BMCKEF.

Lokeren . . . . Bibliothèque communale. E.

Louvain . . . . Bibliothèque communale. E.
Université catholique. BMCKEF.
Société littéraire. BFN.

Malines . . . . Bibliothèque communale. BMCKEF.
Grand Séminaire. BMCK.

Mons. . . . . . Archives de l'État. BMCKE.
Bibliothèque communale. BMCKEF.
Athénée royal. BM.
Société des sciences, arts et lettres. BMCFN.

Mons	Cercle archéologique. BC.
Namur.	Archives de l'État. CKEF.
	Bibliothèque communale. BMCKEF.
	Athénée royal. BM.
	Société archéologique. BMCKFN.
	Séminaire. CK.
Nivelles	École normale de l'État. BMCKEF.
Ostende	Bibliothèque communale. BMCKE.
Saint-Nicolas.	Bibliothèque communale. E.
	Cercle archéologique du pays de Waes. BCKEFN.
Saint-Trond .	Bibliothèque communale. BF.
	Séminaire. F.
Termonde. . .	Bibliothèque communale. BMCKE.
Tirlemont. . .	Bibliothèque communale. CKE.
Tongres	Société scientifique et littéraire. BCKFN.
Tournai	Archives de l'État. BMCKEF.
	Bibliothèque communale. BMCKEF.
	Athénée royal. BM.
	Société historique et littéraire. BCKFN.
	Séminaire. CK.
Verviers. . . .	Bibliothèque communale. BMCKE.
Ypres	Bibliothèque communale. BMCKEF.
	Société archéologique et littéraire. C.

Allemagne.

Altenbourg . .	Naturforschende Gesellschaft des Osterlandes. B.
Bamberg . . .	Naturforschende Gesellschaft. B.
Berlin	Légation belge. K.
	Akademie der Wissenschaften. BMKFN.
	Universität. K.
	Königliche Bibliothek. MF.
	Sternwarte. B.

Berlin . . . . . Physikalische Gesellschaft. B.
Verein für Erdkunde. B.
Gesellschaft naturforschender Freunde. B.
Archaeologische Gesellschaft. B.
Deutsche chemische Gesellschaft. B.
Deutsche geologische Gesellschaft. B.
Berliner Gesellschaft für Anthropologie, Ethnologie und Urgeschichte. B.

Bonn. . . . . . Universität. BMKF.
Naturhistorischer Verein der preussischen Rheinlande und Westphalens. B.
Verein von Alterthumsfreunden im Rheinlande. B.
Direction du « Rhenisches Museum. » K.

Brême . . . . . Naturwissenschaftlicher Verein. B.

Breslau . . . . Gesellschaft für vaterländische Cultur. BMF.
Verein für Geschichte und Alterthum Schlesiens. B.

Carlsruhe. . . Naturwissenschaftlicher Verein. B.
Archives du Grand-Duché de Bade. CK.

Cassel . . . . . Verein für Naturkunde. B.

Colmar. . . . . Société d'histoire naturelle. B.

Dantzig . . . . Naturforschende Gesellschaft. BM.

Darmstadt. . . Verein für Erdkunde. B.
Bibliothek. C.

Dresde. . . . . Leopoldino-Carolinische deutsche Akademie der Naturforscher. BMF.
Gesellschaft für Natur- und Heilkunde. B.
Verein für Erdkunde. B.
Königliche Bibliothek. CK.

Durkheim . . . Naturwissenschaftlicher Verein der Rheinpfalz. B.

Erlangen . . . Physikalisch-medizinische Societät. BM.

Francfort s/M. Physikalischer Verein. BMF.
Neue zoologische Gesellschaft. B.
Senckenbergische naturforschende Gesellschaft. BM.

Fribourg en Br. Universität. K.

Fribourg en Br. Naturforschende Gesellschaft. B.
Fulda . . . . . Verein für Naturkunde. B.
Giessen . . . . Universität. K.
Oberhessische Gesellschaft für Natur- und Heilkunde. B.
Görlitz. . . . . Oberlausitzische Gesellschaft der Wissenschaften. K.
Gotha . . . . . Geographische Anstalt von J. Perthes. BM.
Bibliothek. CK.
Göttingue . . . Universität. K.
Gesellschaft der Wissenschaften. BMKF.
Sternwarte. B.
Greifswald. . . Rédaction des « Archiv der Mathematik und Physik. » B.
Halle . . . . . . Universität. K.
Naturwissenschaftlicher Verein für Sachsen und Thüringen. BMF.
Hambourg. . . Bibliothek. F.
Naturwissenschaftlicher Verein. BM.
Hanau. . . . . Wetterauische Gesellschaft für die gesammte Naturkunde. B.
Hanovre. . . . Historischer Verein für Niedersachsen. C.
Heidelberg. . . Universität. BMCKF.
Naturhistorisch-medizinischer Verein. B.
Iéna . . . . . . Universität. K.
Medizinisch-naturwissenschaftliche Gesellschaft. B.
Kiel . . . . . . Universität. B.
Gesellschaft für die Geschichte der Herzogthümer Schleswig, Holstein und Lauenburg. B.
Königsberg . . Universität. MCK.
Physikalisch-ökonomische Gesellschaft. BM.
Leipzig . . . . Universität. K.
Gesellschaft der Wissenschaften. BMF.
Astronomische Gesellschaft. BM.
Beiblätter zu den Annalen der Physik und Chemie. B.

Leipzig . . . . Zoologischer Anzeiger. B.
Leisnig. . . . . Geschichts- und Alterthums-Verein. B.
Marbourg . . . Universität. BM.
Metz. . . . . . Académie des lettres, sciences, arts et agriculture. BM.
Munich . . . . Akademie der Wissenschaften. BMKFN.
Königl. Hof- und Staats-Bibliothek. BMC.
Universität. K.
Sternwarte. B.
Neisse . . . . . Die Philomathie. B.
Nuremberg . . Germanisches Nationalmuseum. BMCF.
Ratisbonne . . Bayerische botanische Gesellschaft. BMF.
Zoologisch-mineralogischer Verein. B.
Stettin . . . . . Entomologischer Verein. BM.
Strasbourg . . Kaiserl. Universitäts- und Lands-Bibliothek. BM.
Stuttgart. . . . Verein für vaterländische Naturkunde in Wurttemberg. B.
Königliche Bibliothek. BMCKF.
Tübingue . . . Universität. BMK.
Ulm . . . . . . Verein für Kunst und Alterthum in Ulm und Oberschwaben. B.
Wiesbade. . . Verein für Naturkunde. B.
Wurzbourg . . . Universität. K.
Physikalisch-medizinische Gesellschaft. B.
Historischer Verein von Unterfranken und Aschaffenburg. C.

Autriche-Hongrie.

Brünn. . . . . Naturforschender Verein. B.
Budapest . . . Magyar tudomanyos Akademia. BM.
Universität. BMF.
Institut Royal Hongrois de géologie. BM.

Budapest . . . Bureau de statistique. B.
Cracovie . . . Académie des sciences. BM.
Gratz. . . . . . Universität. BMF.
Naturwissenschaftlicher Verein für Steiermark. B.
Historischer Verein für Steiermark. B.
Innsbruck . . . Ferdinandeum für Tirol und Vorarlberg. BMF.
Klagenfurt . . Naturhistorisches Landes-Museum von Kärnten. B.
Kolosvart . . . Museum Egylet. B.
Leopol. . . . . Institut Ossolinski. BM.
Prague. . . . . Böhmische Gesellschaft der Wissenschaften. BMF.
Sternwarte. B.
Société mathématique. B.
Presbourg. . . Verein für Natur- und Heilkunde. B.
Trieste. . . . . Società adriatica di scienze naturali. B.
Vienne. . . . . Akademie der Wissenschaften. BMCFN.
Geologische Reichsanstalt, BM.
Ministerium für Cultur und Unterricht. CK.
Universität. K.
Sternwarte. B.
Geographische Gesellschaft. B.
K. k. Zoologisch-botanische Gesellschaft. B.
Anthropologische Gesellschaft. B.
Central-Anstalt für Meteorologie und Erdmagnetismus. B.

DANEMARK.

Copenhague. . Kongelige Danske Videnskaberne Selskab. BMKFN.
Société royale des antiquaires du Nord. BF.
Institut météorologique danois. B.

Espagne.

Madrid . . . . Academia de ciencias. BMN.
Academia de la historia. BMCKFN.
Academia de Jurisprudencia y Legislacion. B.
Academia de ciencias morales y politicas. B.
Academia de bellas artes de San Fernando. B.
Sociedad geográphica. B.
San-Fernando. Instituto y Observatorio de marina. B.

France.

Abbeville . . . Société d'émulation. B.
Amiens . . . . Bibliothèque de la ville. K.
Société des antiquaires de Picardie. BMFN.
Société linnéenne du Nord de la France. B.
Angers. . . . . Société industrielle et agricole. BM.
Société académique de Maine-et-Loire. B.
Apt. . . . . . . Société littéraire, scientifique et artistique. B.
Arras . . . . . Académie. B.
Besançon . . . Académie des sciences, belles-lettres et arts. B.
Société d'émulation du Doubs. BM.
Bordeaux. . . Académie des sciences, belles-lettres et arts. B.
Société des sciences physiques et naturelles. BM.
Société linnéenne. BM.
Boulogne s/M. Bibliothèque de la ville. K.
Caen. . . . . . Société linnéenne de Normandie. B.
Académie nationale des sciences, arts et belles-lettres. B.
Cambrai . . . Société d'émulation. BMFN.
Châlons s/S.. . Société d'histoire et d'archéologie. CK.
Chambéry. . . Société savoisienne d'histoire et d'archéologie. B.

Cherbourg. . . Société des sciences naturelles. B.
Dijon. . . . . . Académie des sciences, arts et belles-lettres. BM.
Archives générales du département de la Côte-d'Or. B.
Douai.. . . . . Bibliothèque de la ville. K.
Société d'agriculture, de sciences et d'arts. BMCKFN.
Dunkerque . . Société pour l'encouragement des sciences, des lettres et des arts. BF.
Le Havre . . . Société d'études diverses. B.
Lille . . . . . . Société des sciences, de l'agriculture et des arts. BMFN.
Comité flamand de France. BCF.
Société des architectes du département du Nord. B.
Société géologique du Nord. B.
Archives générales du département du Nord. BMCK.
Direction du « Bulletin scientifique, du département du Nord. » B.
Limoges . . . . Société archéologique et historique du Limousin. B.
Lyon. . . . . . Académie des sciences, belles-lettres et arts. B.
Société d'agriculture, histoire naturelle et arts utiles. BM.
Société linnéenne. B.
Société académique d'architecture. B.
Société de géographie. B.
Montpellier . . Académie des sciences et lettres. BM.
Nancy . . . . . Académie de Stanislas. BM.
Société des sciences. BM.
Paris. . . . . . Institut de France. BMCKFN.
Académie nationale de médecine. BM.
Muséum d'histoire naturelle. BM.
École polytechnique. BM.
Ministère de l'instruction publique et des cultes. CK.
Ministère des Affaires étrangères. K.
Ministère de la Guerre. K

Paris . . . Comité des Travaux historiques institué près le Département de l'instruction publique. K.
Bibliothèque nationale. MK.
Département des manuscrits de la Bibliothèque nationale. K.
Archives nationales. CK.
Bibliothèque de l'Arsenal. K.
Bibliothèque Mazarine. K.
Bibliothèque Sainte-Geneviève. K.
Bibliothèque de la Sorbonne. K.
École des chartes. K.
École normale supérieure. BM.
Société géologique de France. BM.
Société météorologique de France. B.
Société de l'histoire de France. BCFNK.
Société nationale des antiquaires. BF.
Société de biologie. B.
Société d'anthropologie. B.
Société de géographie. B.
Société mathématique. B.
Société zoologique de France. B.
Société des études historiques. B.
Société philomatique. B.
Société centrale d'agriculture de France. B.
Rédaction du « Journal des savants. » CK.
Rédaction du « Journal de l'Agriculture. » B.
Rédaction de la « Revue britannique. » BM.
Rédaction de la « Revue scientifique » et de la « Revue politique et littéraire. » BM.
Rédaction de la « Revue des questions historiques. » B.
Rédaction des « Archives de médecine navale. » B.
Rédaction du « Progrès médical. » B.
Rédaction de la revue « Les Mondes. » B.

Paris . . . . . Rédaction de la revue « La Nature. » B.
Rédaction de la revue « La semaine des constructeurs. » B.
Rédaction de la « Revue internationale des Sciences. » B.
Rédaction du journal « La lumière électrique. » B.
Rouen . . . . . Société d'émulation de la Seine inférieure. B.
Académie des sciences, belles-lettres et arts. B.
Société des amis des sciences naturelles. B.
Saint-Omer . . Société des antiquaires de la Morinie. BKF.
Soissons . . . . Société archéologique, historique et scientifique. B.
Solesmes. . . . Bibliothèque de l'abbaye. MCK.
Toulouse. . . . Société archéologique du midi de la France. B.
Société d'histoire naturelle. B.
Valenciennes. Société d'agriculture, sciences et arts. BMCF

GRANDE-BRETAGNE ET IRLANDE.

Cambridge. . . Philosophical Society. BMF.
Dublin . . . . . Royal Irish Academy. BMFN.
Royal geological Society of Ireland. B.
University Biological Association, ci-devant Natural historical Society. B.
Royal Dublin Society. B.
Édimbourg. . . Royal Society. BMFN.
Royal physical Society. B.
Geological Society. B.
Botanical Society. B.
Glasgow. . . . Philosophical Society. B.
Geological Society. B.
Liverpool. . . . Literary and philosophical Society. B.
Londres . . . . Royal Society. BMFN.
Royal astronomical Society. BM.

Londres . . . . Meteorological Society. B.
Zoological Society. BM.
Entomological Society. BM.
Museum of Practical Geology. BM.
Geological Society. BM.
Geological Record of Literature. B.
Linnean Society. BM.
Royal Society of Literature. BMF.
Numismatic Society. B.
Royal Society of Antiquaries. BMKF.
Royal asiatic Society. BMF.
Chemical Society. B.
Anthropological Institute. BM.
Royal statistical Society. B.
Royal Institution of Great Britain. BM.
Institute of Civil Engineers. BM.
Institute of Royal british Architects. B.
Royal geographical Society. BM.
Royal Greenwich Observatory. B.
Royal historical Society of Great-Britain. B.
Mathematical Society. B.
Microscopical Society. B.
Public Record Office. KE.
Rédaction du Journal « Nature. » B.
Rédaction du Journal « Iron » B.
Rédaction du « Journal of psychological medicine and mental pathology. » B.
Manchester . . Philosophical and Literary Society. BMF.
Oxford. . . . . Radcliffe Observatory. B.

GRÈCE.

Athènes . . . . Bibliothèque royale. K.
Société littéraire « Le Parnasse. » B
Chambre des députés. BM.

HOLLANDE ET LUXEMBOURG.

Amsterdam . . Koninkl. Akademie van Wetenschappen. BMCKFN.
Zoolog. Genootschap « Natura Artis magistra. » BM.
Bois-le-Duc . . Genootschap van Kunsten en Wetenschapp. BMKF.
Harlem. . . . . Hollandsche Maatschappij der Wetenschapp. BMF.
Teyler museum. BM.
La Haye. . . . Koninklijke bibliotheek. A.
Instituut voor de Taal- Land- en Volkenkunde van Nederlandsch Indië. B.
Entomologische Vereeniging. B.
Leeuwarden. . Friesch Genootschap van Geschied- Oudheid- en Taalkunde. F.
Leyde. . . . . . Universiteit. BMKF.
Maatschappij der Nederlandsche Letterkunde. BF.
Observatorium. B.
Luxembourg. . Institut royal grand-ducal : *a*. Section historique. BMCKN. *b*. Section des Sciences. BM.
Maestricht. . . Société historique et archéologique. BC.
Middelbourg. . Zeeuwsch Genootschap van Wetenschappen. BF.
Rotterdam. . . Bataafsch Genootschap der proefondervindelijke Wijsbegeerte. BMF.
Société zoologique. B.
Utrecht. . . . . Universiteit. K.
Genootschap van Kunsten en Wetenschappen. BMF.
Historisch Genootschap. BCKFN.

ITALIE.

Arezzo . . . . . Accademia arctina di scienze, lettere ed arti. B.
Bologne. . . . . Accademia delle scienze dell' Istituto. BMF.
Florence . . . Museo di fisica e storia naturale. BMF.

Florence. . . . Società entomologica italiana. B.
Accademia economico-agraria dei Georgofili. BM.
Direction de la « Rivista scientifico-industriale.» B.
Bibl. nationale (R. Istituto di studi superiori.) B.
Mantoue . . . . Accademia Virgiliana di scienze, belle lettere et arti. B.
Milan. . . . . Istituto lombardo di scienze e lettere. BM.
Società italiana di scienze naturali. BM.
Accademia fisio-medico-statistica. B.
Società crittogamologica italiana. B.
Modène. . . . . Accademia di scienze, lettere ed arti. BM.
Società dei naturalisti. B.
Naples . . . . . Società Reale. BMFN.
Padoue . . . . Società veneto-trentino di scienze naturali. B.
Palerme. . . . Accademia di scienze e lettere. BM.
Società di scienze naturali ed economiche. B.
Pesaro. . . . . Accademia agraria. B.
Pise . . . . . . Società toscana di scienze naturali. B.
R. Sculo normale superiore. B.
Rome. . . . . . Accademia dei Nuovi Lincei. BMN.
Comitato geologico d'Italia. B.
Bibliothèque du Vatican. K.
Rédaction du « Bullettino del Vulcanismo italiano.» B.
Società italiana delle scienze (dite des XL). BM.
Turin . . . . . Accademia Reale delle scienze. BMFN.
Commission royale d'histoire. K.
Venise . . . . . Istituto di scienze, lettere ed arti. BMF.
Vérone. . . . . Accademia di agricoltura, commercio ed arti. B
Vicence. . . . . Accademia olimpica. B.

PORTUGAL.

Lisbonne. . . . Academia reale das sciencias. BMKFN.
Observatorio do Infante don Luiz. B.

RUSSIE.

Dorpat	Dorpater Naturforscher Gesellschaft. B.
	Universität. BM.
Helsingfors . .	Société finlandaise des sciences. BM.
Kazan	Université. BM.
Mitau	Kurländ. Gesellschaft für Literatur und Kunst. B.
Moscou	Société impériale des naturalistes. BM.
	Société impériale d'agriculture. B.
	Musée public. BM.
Odessa	Société des Naturalistes de la Nouvelle-Russie. B.
Poulkova . . .	Observatoire impérial. B.
St-Pétersbourg.	Académie impériale des sciences. BMFN.
	Université impériale. BM.
	Bibliothèque impériale. BM.
	Commission impériale archéologique. BM.
	Jardin impérial de botanique. B.
	Société impériale russe de géographie. BM.
	Société chimique. B.
	Observatoire physique central. B.
Tiflis	Administration des mines du Caucase. B.

SUÈDE ET NORWÉGE.

Christiania . .	Kongelige Frederiks-Universitet. BMF.
Gothembourg .	Vetenskaps och Vitterhets Samhället. B.
Lund	Université. BM.
Stockholm. . .	Vetenskaps Akademien. BMFN.
	Vitterhets, Historie och Antiqvitets Akademien. BMF.
	Bureau géologique de la Suède. B.
	Direct. de la Revue « Nordiskt medicinskt Arkiv. » B.
Trondhjem . .	Norske Videnskabers Selskab. B.

Upsal. . . . . Societas regia scientiarum. BM.
Université. B.

SUISSE.

Bâle . . . . . . Naturforschende Gesellschaft. B.
Berne . . . . . Société helvétique des sciences naturelles. BM.
Bibliothèque publique. K.
Bibliothèque Fédérale. KE.
Coire. . . . . . Naturforschende Gesellschaft Graubündens. B.
Genève. . . . . Société de physique et d'histoire naturelle. BM.
Institut national génevois. BMN.
Bibliothèque publique. CK.
Société de géographie. B.
Lausanne . . . Société vaudoise des sciences naturelles. BM.
Société d'histoire de la Suisse romande. BF.
Neufchâtel. . . Société des sciences naturelles. B.
St-Gall. . . . . Bibliothèque de l'Abbaye. K.
Naturwissenschaftliche Gesellschaft. B.
Zurich . . . . . Naturforschende Gesellschaft. B.

AMÉRIQUE.

BRÉSIL.

Rio-de-Janeiro. Instituto historico, geographico e ethnographico do Brasil. BM.
Gouvernement brésilien. K.
Bibliothèque nationale. K.
Museu nacional. B.

CANADA.

Montréal. . . . Natural history Society. B.
Toronto. . . . . Canadian Institute. B.

CHILI.

Santiago. . . . Universidad de Chile. BM.

ÉTATS-UNIS.

Albany . . . . . Albany Institute. B.
New-York State Library. BMF.
Boston . . . . . American Academy of arts and sciences. BMF.
Natural history Society. BM.
Cambridge . . Museum of comparative zoölogy. BM.
Harvard College Observatory. BM.
Chicago . . . . Academy of sciences. B.
Columbus . . . Board of agricultur of the State of Ohio. B.
Iowa-City . . . University. B.
New-Haven . . Connecticut Academy of sciences. BM.
Direction de l' « American Journal of science and arts. » BM.
New-Orleans . Academy of sciences. BM.
New-York . . . Lyceum of natural history. B.
American geographical and statistical Society. B.
Philadelphie . American philosophical Society. BMF.
Academy of natural sciences. BM.
Historical Society. BMCKFN.
Rédaction du « Penn monthly. » B.
Franklin Institute. B.
Saint-Louis. . University. BKF.
Academy of sciences. B.

Saint-Louis . . Missouri geological Survey. B.
Salem . . . . . Essex Institute. B.
Peabody Academy of science. BM.
San Francisco. California Academy of sciences. B.
Washington. . Smithsonian Institution. BMF.
United States naval Observatory. B.
Geological and geographical Survey of the territories. BM.
Medical museum. B.
Department of Agriculture. B.

LA PLATA.

Buenos-Ayres. Museo pùblico. BM.
Cordova. . . . Academia nacional de ciencias exactas. B.

MEXIQUE.

Mexico. . . . Sociedad mexicana de historia natural. B.
Sociedad de geografia y estadistica. BM.

VÉNÉZUELA.

Caràcas. . . . Sociedad de ciencias fisicas y naturales. B

AFRIQUE.

ÉGYPTE.

Alexandrie . . Institut égyptien. BME.
Le Caire . . . Société Khédiviale de géographie. B.

ILE MAURICE.

Port-Louis . . Royal Society of arts and sciences. B.

ASIE.

INDE ANGLAISE.

Calcutta. . . . Geological Survey of India. BM.
Asiatic Society of Bengal. BM.
Meteorological department of the Government of India (ci-devant Meteorological Committee). B.

JAPON.

Yokohama. . . Deutsche Gesellschaft für Natur- und Völkerkunde Ost-Asiens. B.

OCÉANIE.

AUSTRALIE.

Melbourne. . . Public Library. BMCKN.
Royal Society. B.
Sydney. . . . . R. Society of New South Wales. B.

INDES NÉERLANDAISES.

Batavia . . . . Natuurkundige Vereeniging. BMF.
Bataviaasch Genootschap van Kunsten en Wetenschappen. BMF.
Observatorium. B.

NOUVELLE-ZÉLANDE.

Wellington . . New Zealand institute. B.

CAISSE CENTRALE DES ARTISTES BELGES.

EXPOSÉ

DE L'ADMINISTRATION PENDANT L'ANNÉE 1878, PAR M. ÉDOUARD FÉTIS, SECRÉTAIRE.

Nous espérions pouvoir adresser, au début de cet exposé, des remercîments à la commission directrice de l'exposition de 1878 et au Gouvernement pour une libéralité semblable à celle dont notre institution a été l'objet à l'occasion des expositions précédentes. La somme qui, sans aucun doute, est destinée à la Caisse, ne lui étant pas encore parvenue, nous sommes obligé d'ajourner les témoignages de gratitude que nous aurons, prochainement, espérons-le, l'agréable devoir d'offrir, de ce chef, à qui de droit.

La Caisse a reçu de la Société belge des Aquarellistes, ainsi que les années précédentes, la somme de 50 francs à l'occasion de son exposition de 1878. Le comité lui a adressé de vifs remercîments pour cette nouvelle marque de sympathie qu'elle a bien voulu donner à l'institution dont elle a maintes fois prouvé qu'elle apprécie l'utilité.

Un amateur de cette ville a bien voulu, à la sollicitation

de M. Franck, consentir à ce que sa belle collection de tableaux modernes fût exposée au profit de la Caisse. La difficulté de trouver un local convenable s'est opposée à ce que ce projet fût mis à exécution. On espère pouvoir lever cette difficulté prochainement.

M. Gevaert a eu, de son côté, l'obligeance de faire espérer qu'il s'occuperait de l'organisation d'un concert au profit de la Caisse, quand les circonstances lui paraîtraient favorables à la réussite de cette entreprise.

Une des pensions établies sur les revenus de la Caisse centrale a été accordée à Mme veuve Devigne-Quyo, dont le mari, feu M. Devigne-Quyo, faisait partie de l'association depuis sa fondation.

L'exposé de la situation financière de la Caisse centrale, présenté par M. le trésorier, fait connaître combien il y a lieu de se féliciter des résultats obtenus dans un espace de temps relativement court. Un jour viendra où l'association, riche et solidement constituée, pourra rendre, dans une large mesure, les services en vue desquels elle a été fondée. On s'étonne avec raison que son utilité ne soit pas plus généralement appréciée, et qu'elle ne compte pas un plus grand nombre d'adhérents. Espérons, dans l'intérêt des artistes eux-mêmes, qu'un jour viendra où l'affiliation à la Caisse centrale sera considérée par tous les artistes comme un devoir : un devoir envers leur famille, s'ils ne sont pas favorisés de la fortune; un devoir d'humanité pour ceux qui, mieux traités par le sort et n'ayant rien à attendre pour eux-mêmes des avantages offerts par l'institution, voudront contribuer au bien qu'elle est appelée à faire.

État général

DES RECETTES ET DES DÉPENSES EN 1878, DRESSÉ EN CONFORMITÉ DE L'ARTICLE 13 DU RÈGLEMENT.

I. — RECETTES.

1. Encaisse au 1er décembre 1877	fr.	1,257 20
2. Cotisations des membres associés et protecteurs (1).		1,278 »
3. Expositions (2)		50 »
4. Intérêts des fonds placés		10,314 »
Total.	fr.	12,899 20

II. — DÉPENSES.

1. Frais d'administration.	fr.	333 »	
2. Pensions annuelles à des veuves d'artistes.		2,700 »	
3. Secours temporaires		150 »	
4. Achat de rentes à 4 1/2 p. %. . . .		9,365 19	
			12,548 19
Encaisse au 31 décembre 1878.			351 01
Égal à la recette.	fr.		12,899 20

(1) Dans ce chiffre de 1,278 francs figure une somme de 96 francs provenant des cotisations arriérées de 1872.

(2) La seule exposition qui ait produit une somme quelconque au profit de la Caisse des artistes, encaissée en 1878, est celle des Aquarellistes; le produit de l'Exposition nationale de Bruxelles n'a pas encore été versé à la Caisse.

L'avoir de l'Association, au 1er janvier 1879, s'élevait à la somme de 235,351 fr. 01 c.

Les capitaux placés à 4 ½ p. c., 235,000 francs.

Ce qui représente un revenu annuel de 10,575 francs.

Le capital s'est augmenté, dans le courant de l'année, d'une somme de 8,093 fr. 81 c.

La progression des intérêts a été de 360 francs.

Le trésorier,

L. Alvin.

N. B. — Les comptes dont le présent état est le résumé, ont été approuvés par le comité de la Caisse des artistes et par la Classe des beaux-arts de l'Académie dans la séance du 6 février 1879.

COMPOSITION DES COMITÉS.

(Janvier 1880.)

COMITÉ CENTRAL (1).

Bureau de la classe des beaux-arts.

MM. Louis Gallait, directeur;
N. . . . ., vice-directeur;
J. Liagre, secrétaire perpétuel.

Membres délégués de la classe.

MM. L. Alvin, trésorier du comité;
Ed. Fétis, secrétaire du comité;
J. Franck;
G. Geefs;
A. Robert;
N. . . . . . .

Sous-comité d'Anvers.

MM. De Keyser, président;
Le chev. L. de Burbure;
J. Geefs.

(1) Voyez article 5 du Règlement

Sous-comité de Gand.

MM. F. VANDER HAEGHEN, président;
EDM. DE BUSSCHER, secrétaire;
N. D'HUYVETTER, trésorier.

Sous-comité de Liége.

MM. le B^on DE SELYS LONGCHAMPS, président;
G. DEWALQUE, secrétaire;
A. CHAUVIN.

Règlement.

(Approuvé par arrêté royal du 10 janvier 1849.)

Art. 1er. Il est formé, sous la dénomination de *Caisse centrale des artistes belges*, une association dont le but est d'assurer des pensions et des secours aux artistes infirmes et à leurs familles.

L'association a son siége à Bruxelles, au secrétariat de l'Académie royale de Belgique.

Art. 2. Pour être membre de l'association, il faut : 1° être agréé par le comité; 2° signer une adhésion aux présents statuts, dans la forme qui sera ultérieurement déterminée; 3° payer exactement la cotisation, fixée à un franc par mois.

Tout membre de l'association qui manque à cet engagement cesse de faire partie de l'association.

Le comité juge des causes qui empêchent un membre de payer exactement sa cotisation et décide si le membre doit être relevé de sa déchéance.

Art. 3. La Caisse est instituée pour les artistes peintres, sculpteurs, graveurs, dessinateurs, musiciens, architectes et littérateurs, qui seront invités à s'associer conformément à l'art. 4 ci-après.

Les membres de l'Académie sont admis de droit dans l'association.

L'association admet dans son sein, comme membres honoraires, les amateurs qui consentent à contribuer à l'alimentation de la Caisse.

Art. 4. Pour la première formation de l'association, le comité adressera aux artistes qui se sont fait honorablement

connaître par leurs travaux, une invitation personnelle de s'associer, accompagnée d'un exemplaire des présents statuts.

Chaque année, des invitations seront adressées de la même manière aux artistes qui auraient été involontairement oubliés dans les invitations des années précédentes, ou qui se seront fait connaître récemment par la production d'un ouvrage important.

Art. 5. Les intérêts de la Caisse centrale des artistes belges sont gérés par un comité composé du bureau de la classe des beaux-arts de l'Académie royale de Belgique, auquel seront adjoints six membres de la classe, nommés par elle.

La durée du mandat de ces six membres est de cinq ans; les membres sortants peuvent être réélus.

Si l'un des académiciens désignés pour faire partie du comité vient à être nommé membre du bureau de la classe, il lui est donné un suppléant pour la durée de son mandat de membre du bureau.

Le comité peut délibérer au nombre de cinq membres.

Les résolutions sont prises à la majorité absolue des suffrages; en cas de partage, la voix du président est prépondérante.

Il est tenu procès-verbal des délibérations; les procès-verbaux font mention des membres qui ont assisté à la séance.

Le comité se réunit au moins une fois par mois, au plus tard la veille du jour de la séance de la classe des beaux-arts.

Le comité nomme, parmi les associés, un agent dans chaque localité importante sous le rapport des arts.

Art. 6. Le directeur de la classe des beaux-arts préside le comité; il est remplacé, en cas d'absence, par le vice-directeur.

La classe nomme un trésorier parmi les six membres du comité dont le choix lui est confié.

Le comité fait un règlement d'ordre intérieur, lequel est soumis à l'approbation de la classe des beaux-arts.

ART. 7. Les sources de revenu de la Caisse centrale des artistes belges sont :

1° La cotisation personnelle obligatoire des membres de l'association;

2° La rétribution volontaire des amateurs, membres honoraires;

3° Les dons et legs des particuliers;

4° Les subventions qui seront réclamées du Gouvernement et autres autorités;

5° Le produit des expositions, des concerts ou des fêtes publiques que le comité pourra organiser dans l'intérêt de la Caisse et, en général, de toutes les recettes qui seront réalisées en dedans et en dehors de l'association.

ART. 8. La cotisation personnelle des membres de l'association, ainsi que la rétribution volontaire des amateurs, est acquittée tous les mois entre les mains du trésorier de l'association pour Bruxelles, et, pour la province, chez l'agent du comité (1).

Les quittances à délivrer sont coupées dans un registre à souche parafé par le président et le secrétaire perpétuel.

Le 15 de chaque mois, le trésorier et les agents de comité dans les provinces versent chez l'agent du caissier général de l'État de leur ressort les sommes provenant desdites cotisations et rétributions mensuelles.

(1) Il est néanmoins facultatif aux personnes qui le préfèrent, de solder en un seul payement leur cotisation annuelle.

Les agents provinciaux transmettent immédiatement au trésorier le récépissé du versement.

Art. 9. Les subsides accordés à l'association, soit par l'État, soit par la province, soit par la commune, sont liquidés au profit du secrétaire perpétuel de l'Académie, lequel acquitte les mandats. Le trésorier encaisse les sommes et opère le versement dans la forme prescrite à l'article qui précède. Il en est de même des sommes de toute autre recette quelconque, opérée au profit de l'association.

Toutefois, pour éviter des pertes d'intérêts, le comité peut autoriser le placement immédiat de tout ou partie de ces sommes.

Le trésorier de l'association ne peut conserver en caisse une somme excédant 500 francs en espèces.

Toute somme versée à la Caisse lui est définitivement acquise. Il n'y a lieu, en aucun cas, à restitution.

Art. 10. Le directeur de l'administration du trésor public ouvre un compte courant à la Caisse centrale des artistes belges.

Tous les trois mois, il communique un extrait de ce compte au Ministre de l'intérieur, qui le transmet au secrétaire perpétuel.

Art. 11. L'avoir de l'association est placé en rentes sur l'État, ou en obligations du trésor. Le comité statue sur les placements qui sont opérés par l'intermédiaire du Ministère des finances.

Toute inscription nominative de rente porte l'annotation suivante :

La présente inscription ne pourra être transférée qu'à la demande de la Caisse centrale des artistes belges.

Les intérêts des capitaux inscrits au nom de l'association lui sont portés en compte par l'administration du trésor.

Les titres des rentes demeurent déposés au Ministère des finances.

Art. 12. Dans la séance qui suit la communication de l'extrait de compte dont il est parlé à l'article 10, le comité statue sur le placement des fonds disponibles.

Art. 13. Le compte et le bilan de la Caisse sont dressés chaque année; ils sont soumis à l'examen du comité, qui les arrête définitivement. Ce compte, accompagné d'un exposé général de l'administration de la Caisse pendant l'année écoulée, est inséré dans l'*Annuaire de l'Académie royale de Belgique* et dans le *Moniteur*.

Chaque membre de l'association reçoit un exemplaire de cet exposé général, par les soins du comité.

Art. 14. Le comité n'emploie en dépenses que les intérêts de l'année précédente ou les arrérages produits par les fonds appartenant à l'association, sans jamais toucher au capital. Jusqu'au jour où les intérêts annuels des capitaux de l'association auront atteint la somme de six cent cinquante francs, le comité est autorisé à disposer, chaque mois, d'une somme de cinquante francs.

Art. 15. Le comité prononce dans toutes les questions de collation de pension ou de secours; il détermine le taux et la durée de ces derniers, selon les circonstances, dont l'appréciation lui est abandonnée.

Les membres de l'association qui se croiraient lésés par une décision du comité peuvent en appeler à la classe des beaux-

arts, laquelle, après avoir entendu les observations du comité, réforme ou maintient la décision.

Art. 16. La Caisse prend à sa charge

1° Des pensions;

2° Des secours temporaires.

Les pensions sont exclusivement destinées aux veuves; elles sont conférées par la classe des beaux-arts, sur la proposition du comité; elles ne peuvent excéder douze cents francs par an et ne sont accordées, dans aucun cas, qu'après dix années de participation à la Caisse (1); la veuve qui se remarie cesse d'y avoir droit.

Les secours accordés aux orphelins prennent la dénomination de *bourses d'éducation.*

Les bourses d'éducation ne peuvent excéder quatre cents francs par an; elles ne peuvent être conservées au delà de l'âge de dix-huit ans accomplis.

Art. 17. Le comité nomme, parmi les membres de l'association, un patron à tout orphelin titulaire d'une bourse d'éducation.

Le patron veille à ce que l'orphelin boursier acquière un état en rapport avec la position que son père occupait.

Le patron est le seul intermédiaire entre le boursier et le comité; il signale à ce dernier tous les faits importants qui intéressent l'orphelin placé sous son patronage.

Art. 18. L'association est pourvue d'un conseil judiciaire et

(1) La disposition additionnelle introduite dans cet article, et qui rend obligatoire la participation à la Caisse pendant la durée de dix ans, a éte approuvée par arrêté royal du 19 avril 1852.

d'un conseil médical dont les membres sont nommés par le comité.

Le conseil judiciaire est composé de la manière suivante :

1° D'avocats à la Cour de cassation;

2° D'avocats et d'avoués à la Cour d'appel;

3° D'un notaire.

Les membres de ce conseil sont consultés individuellement par le comité sur les questions relatives aux intérêts des veuves et orphelins secourus par l'association. Leurs vacations sont entièrement gratuites. L'association ne prend à sa charge que les frais de justice.

Art. 19. Le conseil médical est composé de la manière suivante :

1° De docteurs en médecine;

2° De docteurs en chirurgie en nombre proportionnel aux besoins;

3° De pharmaciens dans chaque localité où le comité en jugera l'institution nécessaire.

Les médecins de ce conseil prêtent gratuitement leurs soins, sur la réquisition du comité ou de son agent, aux artistes malheureux faisant partie de l'association.

Le pharmacien fournit, sur l'ordonnance du médecin du conseil, les médicaments à des prix réduits, d'après un tarif arrêté de commun accord avec le comité.

LISTE DES MEMBRES DE L'ASSOCIATION.

(1880.)

Protecteurs.

SA MAJESTÉ LE ROI.

S. A. R. Mgr le Comte de Flandre 200

Membres honoraires.

	Quotité par an.
Bascou, A., négociant, rue Montoyer, 21, à Bruxelles . .	20
Brugmann, G., consul de Suède, rue d'Arenberg, 9, à Bruxelles	12
Daele, Auguste, rue Haute-Porte, 20, à Gand.	12
De Burbure, le chevalier Léon (de l'Académie), à Anvers.	24
De Haas, J.-H., peintre, place du Luxembourg, 21, à Bruxelles	20
De Hemptinne, C., industriel, à Gand.	12
De Kerchove, le comte Charles, bourgmestre de Gand . .	12
De Kerchove de Denterghem, le comte Rodolphe, à Gand.	12
De Loose, C., propriétaire, à Gand	12
D'Huyvetter, Norbert, propriétaire, à Gand.	12
De Senzeille, le baron, propriétaire, à Bruxelles. . . .	12
Fologne, Égide, architecte, place des Palais, 5, à Bruxelles.	12
Liedekerke-Beaufort (le comte Ad. de), propriétaire, à Bruxelles	25
Markelbach, A., peintre, chaussée de Haecht, 129, à Schaerbeek	24
Sigart, Fl., avocat, rue de l'Arbre-Bénit, 105, à Ixelles .	12
Smits, Eugène, peintre, place de la Chancellerie, 7, à Bruxelles	12

Stallaert, J.-J.-F., peintre, rue des Chevaliers, 10, à Ixelles 12
Vander Haeghen, Ferdinand, bibliothécaire de l'Université, à Gand 12
La Société libre d'Émulation de Liége. 25

Membres effectifs.

Alvin (de l'Académie), conservateur en chef de la Bibliothèque royale, rue du Trône, 45, à Ixelles 12
Balat (de l'Académie), architecte, rue de Londres, 17, à Ixelles 12
Biot, G., graveur, chaussée d'Ixelles, 315, à Ixelles . . . 12
Blaes, Arnold-Joseph, ancien professeur au Conservatoire, rue Joseph II, 10, à Bruxelles. 12
Bovie, Félix, peintre, rue de Livourne, 41, à Ixelles. . . 12
Bureau, T., professeur à l'Athénée royal de Gand. . . . 12
Canneel, Théodore-Joseph, peintre, directeur de l'Académie des beaux-arts, à Gand 12
Capronnier, J.-B., peintre sur verre, rue Rogier, 246, à Schaerbeek 12
Chalon, R. (de l'Académie), rue du Trône, 113, à Ixelles . 12
Clays, Paul-Jean, peintre, rue Seutin, 27, à Schaerbeek. . 12
Cluysenaar, Jean-Pierre, architecte, boulevard de Waterloo, 68, à Bruxelles 12
Conraardy, J.-L.-J., professeur au Conservatoire, rue des Clarisses, 24, à Liége 12
Coosemans, peintre, à Louvain. 12
De Biefve, P. (de l'Académie), peintre, rue de Marnix, 9, à Bruxelles. 12
De Block, Eug., peintre, chaussée de Haecht, 222, à Schaerbeek 12
De Busscher, Edm. (de l'Académie), archiviste communal, rue des Vanniers, 18, à Gand. 12

De Cornillon, P., musicien, à Namur 12
Defossé, Aug., musicien, rue Charles VI, 30, à Saint-Josse-ten-Noode 12
De Keyser, N. (de l'Académie), peintre, rue de la Pépinière, 15, à Anvers 12
De Man, Gustave (de l'Académie), architecte, rue du Parnasse, 27, à Ixelles 12
De Selys Longchamps, Edm. (de l'Académie), b^d de la Sauvenière, 34, à Liége 12
Desenfans, Alb., statuaire, rue de la Poste, 42, à Saint-Josse-ten-Noode 12
Dewalque, G. (de l'Académie), professeur à l'Université, rue de la Paix, 17, à Liége. 12
De Witte, le baron J. (de l'Académie), au château de Wommelghem, lez-Anvers 12
Duhem, Hipp.-J., professeur au Conservatoire, rue du Méridien, 27, à Saint-Josse-ten-Noode 12
Fétis, Éd. (de l'Académie), conservateur de la Bibliothèque royale, professeur à l'Académie des beaux-arts, rue Montagne des Quatre-Vents, 5, à Bruxelles. 12
Fraikin, C.-A. (de l'Académie), statuaire, chaussée de Haecht, 182, à Schaerbeek. 12
Franck, J. (de l'Académie), graveur, rue de l'Ascension, 30, à St-Josse-ten-Noode 12
Gallait, Louis (de l'Académie), peintre, rue des Palais, 106, à Schaerbeek 12
Geefs, Guillaume (de l'Académie), statuaire, rue des Palais, 22, à Schaerbeek 12
Geefs, Jos. (de l'Académie), statuaire, professeur à l'Académie des beaux-arts, rue Léopold, 45, à Anvers . . . 12
Gevaert, F.-A. (de l'Académie), directeur du Conservatoire, rue des Petits-Carmes, 26, à Bruxelles. 21
Godebski, Cyprien, statuaire, à Hal 12
Guffens, Godfried (de l'Académie), peintre, rue de Locht, 76, à Schaerbeek 12

HASELEER, E.-A., peintre, rue Vifquin, 38, à Schaerbeek 12

HEINKEVETTER, ancien chef de musique du 2me régiment de chasseurs à cheval, à Roubaix. 12

HEMLEB, professeur de musique, rue des Fossés, 39, à Namur. 12

HENNE, Alex., secrétaire de l'Académie des beaux-arts, rue Bosquet, 1, à Saint-Gilles 12

HOFMAN, J., architecte-ingénieur, rue des Sœurs-Noires, 15, à Gand 12

JACQUET, Joseph, statuaire, professeur à l'Académie des beaux-arts, rue Charles-Quint, 100, à Bruxelles 12

LAMMENS, Jean-Charles, peintre, à Gand. 12

LAMORINIÈRE, peintre, à Anvers. 12

LECLERCQ, Julien (de l'Académie), directeur de l'Académie des beaux-arts de Lokeren 12

LEROY, W., peintre, rue du Pépin, 19, à Bruxelles . . . 12

LIAGRE (J.-B.-J.), secrétaire perpétuel de l'Académie, Ministre de la Guerre, à Bruxelles 12

LIMNANDER, le baron (de l'Académie), au château de Moignanville, près Gérouville (Seine-et-Oise), et à Paris, boulevard Haussmann, 144 12

MAILLY, Éd. (de l'Académie), rue St-Alphonse, 31, à St-Josse-ten-Noode 12

MELSENS, M. (de l'Académie), professeur à l'école vétérinaire, rue de la Grosse-Tour, 17, à Bruxelles. 12

MEUNIER, Ch.-Jean-Baptiste, graveur, chaussée d'Ixelles, 276, à Ixelles. 12

MEUNIER, Constantin-Émile, peintre, rue des Hospices, à St-Josse-ten-Noode 12

MOYSARD, Louis, chef de musique pensionné du 2e régiment de lanciers, rue Hydraulique, 14, à St-Josse-ten-Noode . 12

MUSSELS, F., ancien chef de musique du 1er régiment de lanciers, à Thulin (Hainaut) 12

NOLET DE BRAUWERE VAN STEELAND, J. (de l'Académie), rue Neuve, 7, à Vilvorde 12

Partoes, Alexis, architecte, rue Souveraine, 87, à Ixelles. 12
Pauli, Adolphe (de l'Académie), professeur d'architecture à l'Université, place des Fabriques, 1, à Gand 12
Plattel, François, artiste-musicien, rue Josaphat, 58, à Schaerbeek 12
Portaels, Jean (de l'Académie), peintre d'histoire, directeur de l'Académie des beaux-arts, rue de Loxum, 7, à Bruxelles 12
Robert, Alexandre (de l'Académie), peintre, professeur à l'Académie des beaux-arts, Place Madou, 6, à St-Josse-ten-Noode 12
Roffiaen, Fr., peintre, chaussée de Wavre, 31, à Ixelles . 12
Rosar, Henri-Ant., chef de musique du 6e régiment de ligne, rue Gaucheret, 91, à Schaerbeek 12
Samuel, Adolphe (de l'Académie), directeur du Conservatoire, place de l'Évêché, 1, à Gand. 12
Schadde, Jos. (de l'Académie), professeur à l'Académie des beaux-arts, rue Leys, 18, à Anvers 12
Schaefels, professeur à l'Académie des beaux-arts, à Anvers. 12
Schubert, Jos., dessinateur, rue de la Madeleine, 51, à Bruxelles 12
Simonis, Eugène (de l'Académie), statuaire, rue du Canal, 53b, à Bruxelles. 12
Siret, Adolphe (de l'Académie), commissaire d'arrondissement, à St-Nicolas. 12
Slingeneyer, Ernest (de l'Académie), peintre, rue du Commerce, 93, à Bruxelles 12
Stas, J.-S. (de l'Académie), rue de Joncker, 13, à St-Gilles. 12
Stobbaerts, artiste-peintre, à Anvers. 12
Stroobant, François, peintre, rue Van Aa, à Ixelles . . . 12
Thibeerghien, Louis, peintre, à Liége 12
Vanden Bogaerde, chef de musique du 9e régiment de ligne, à Arlon. 12
Vanderplaetzen, professeur de dessin, à Gand 12

Vandervin, J.-E., professeur à l'Athénée, rue aux Barres, 9, à Gand	12
Van Gobbelschroy, B., peintre, rue Ste-Barbe, 21, à Louvain	12
Van Hoesen, P. J., professeur au Conservatoire, rue du Lait battu, 43, à St-Josse-ten-Noode	12
Van Keirsbilck, professeur à l'Académie des beaux-arts, rue Thiéfry, 47, à Schaerbeek	12
Van Lamperen, M., bibliothécaire du Conservatoire, rue de Florence, 47, à Ixelles	12
Van Moer, Jean-Baptiste, peintre, rue Wiertz, à Ixelles	12
Van Severdonck, J., peintre, professeur à l'Académie des beaux-arts, rue du Progrès, 26, à Schaerbeek	12
Van Volxem, P., professeur au Conservatoire, rue aux Laines, 12, à Bruxelles	12
Van Weddinghen, professeur de musique, rue Lefrancq, 56, à Schaerbeek	12
Verboeckhoven, Eug. (de l'Académie), peintre, chaussée de Haecht, 184, à Schaerbeek	12
Verlat, Charles, peintre, quai Saint-Jean (sud), 20, à Anvers	12
Verplancke, Bern., professeur à l'Académie des beaux-arts, à Gand	12
Vieuxtemps, Henri (de l'Académie), professeur au Conservatoire, chaussée de Haecht, 109, à Schaerbeek	12
Wagener, A. (de l'Académie), administrateur de l'Université de Gand, rue Traversière, 25, à Gand	12
Wante, Constant, ancien maître de dessin à l'École moyenne de l'État, à Gand	12
Watelle, Ch.-Henri, professeur de musique, rue Vander Haegen, 8, à Bruxelles	12
Wouters, Édouard, peintre, rue de la Constitution, 7, à Schaerbeek	12

TABLE.